

*Communauté française de Belgique  
Université de Liège  
Gembloux Agro-Bio Tech  
École doctorale en Développement territorial*

**PAYSAGE DANS L’ACTION, PAYSAGE EN ACTION(S).**  
Développement territorial et processus de construction  
de projets locaux de paysage en Wallonie (Belgique)

**Emilie DROEVEN**

Dissertation originale présentée  
en vue de l’obtention du grade de  
Docteur en Sciences agronomiques et Ingénierie biologique

**Membres du Jury**

Philippe LEJEUNE, Professeur, ULg–GxABT – Département Forêts, Nature et Paysage (président)  
Claude FELTZ, Professeur, ULg–GxABT – Département Forêts, Nature et Paysage (promoteur)  
Grégory MAHY, Professeur, ULg–GxABT – Département Forêts, Nature et Paysage (secrétaire)  
Catherine MOUGENOT, Chef de travaux, ULg – Département des Sciences et Gestion de l’Environnement  
Yves LUGINBÜHL, Directeur de recherche émérite au CNRS, Paris, UMR Ladyss  
Yves MICHELIN, Professeur, VetAgro Sup de Clermont-Ferrand – Département Agricultures et Espaces  
Serge SCHMITZ, Professeur, ULg – Département des Sciences géographiques



*Communauté française de Belgique  
Université de Liège  
Gembloux Agro-Bio Tech  
École doctorale en Développement territorial*

**PAYSAGE DANS L’ACTION, PAYSAGE EN ACTION(S).**  
Développement territorial et processus de construction  
de projets locaux de paysage en Wallonie (Belgique)

**Emilie DROEVEN**

Dissertation originale présentée  
en vue de l’obtention du grade de  
Docteure en Sciences agronomiques et Ingénierie biologique

**Membres du Jury**

Philippe LEJEUNE, Professeur, ULg–GxABT – Département Forêts, Nature et Paysage (président)  
Claude FELTZ, Professeur, ULg–GxABT – Département Forêts, Nature et Paysage (promoteur)  
Grégory MAHY, Professeur, ULg–GxABT – Département Forêts, Nature et Paysage (secrétaire)  
Catherine MOUGENOT, Chef de travaux, ULg – Département des Sciences et Gestion de l’Environnement  
Yves LUGINBÜHL, Directeur de recherche émérite au CNRS, Paris, UMR Ladyss  
Yves MICHELIN, Professeur, VetAgro Sup de Clermont-Ferrand – Département Agricultures et Espaces  
Serge SCHMITZ, Professeur, ULg – Département des Sciences géographiques

© Aux termes de la loi belge du 30 juin 1994 sur le droit de l'auteur et les droits voisins, seule l'auteur a le droit de reproduire partiellement ou complètement cet ouvrage de quelque manière et sous quelque forme que ce soit. Toute photocopie ou reproduction sous autre forme est donc faite en violation de la dite loi et de ses modifications ultérieures.

Droeven Emilie (2010). Paysage dans l'action, paysage en action(s). Développement territorial et processus de construction de projets locaux de paysage en Wallonie (Belgique). Thèse de doctorat en Sciences agronomiques et ingénierie biologique. Gembloux (Belgique) : Université de Liège. Gembloux Agro-Bio Tech, 320 p., 56 tabl., 20 fig. + annexes.

#### **Résumé :**

L'institutionnalisation du paysage comme enjeu du développement territorial appelle de nouvelles pistes d'action et de recherche. Partant de l'hypothèse que la démarche de projet de paysage peut répondre favorablement aux nouveaux enjeux en la matière, la recherche constitue une analyse des processus de construction de projets locaux de paysage menés récemment en Wallonie (Belgique).

L'objectif de la recherche est d'analyser comment se construit l'action locale en matière de gestion des paysages, en élaborant un cadre de caractérisation et d'interprétation apte à rendre compte des processus observés.

Le parti de la recherche est d'interroger l'action paysagère « en train de se faire », dans sa mise en œuvre concrète. À travers une approche inductive, holistique, transdisciplinaire et qualitative, elle se base sur l'analyse de neuf cas d'étude (Parcs naturels, Groupes d'action locale, Contrats de rivière) disponibles en Wallonie. Elle mobilise, comme modes d'investigation, l'analyse documentaire, l'enquête par entretien d'acteurs (chargés de mission) et l'observation participante au cœur de l'action.

Quatre dimensions sont ainsi explorées, chacune amenant la chercheuse à définir des critères de caractérisation et des catégories spécifiques : les contextes institutionnels d'émergence et d'élaboration des projets (acteurs impliqués et instruments d'action publique mobilisés), les actions menées au nom du paysage et les représentations sous-jacentes à l'action.

Ce faisant, la recherche relativise les contributions et montre les limites de la démarche de projet quant à la prise en charge des nouveaux défis en matière de paysage. En guise de conclusion, elle recadre les apports de la problématique paysagère au développement territorial et esquisse des perspectives d'action et de recherche encore à assumer pour que la question paysagère soit progressivement prise en charge.

Droeven Emilie (2010). Landscape within the action, landscape in action(s). Territorial development and the processes of landscape project design on a local scale in Wallonia (Belgium). PhD thesis in agricultural sciences and bioengineering (in French). Gembloux (Belgium) : University of Liege. Gembloux Agro-Bio Tech, 320 p. 56 tabl., 20 fig. + annexes.

#### **Summary**

The European Landscape Convention acknowledges landscape as a key element of territorial development, management and planning. At the same time there has been a rising public concern about landscape evolution and a strong social demand for high quality landscape.

In scientific and institutional spheres, as well as within civil society, this has resulted in a growing interest for the everyday landscape and an enlargement of landscape concerns to larger spaces. Consequently a diversification of actors, with an interest in the definition and implementation of the landscape policies, has taken place.

These evolutions in landscape concerns require land management and planning, thus permitting new action and research perspectives.

Considering that landscape projects can favourably respond to these evolutions, this research, conducted with the support of the Standing Conference on Territorial Development of the Walloon Region, investigates the processes of landscape project design on a local scale in Wallonia (Belgium).

The aim of the research is to analyze how action is being carried out in the context of landscape use. In order to do so, it develops a framework for characterizing and interpreting these observed processes.

The specificity of the research is to examine the practical implementation of on-going landscape action. Based on the empirical analysis of nine case studies, taking place in Wallonia (Nature Parks, Local Action Groups, River Contracts), the research takes the form of an inductive, holistic, transdisciplinary and qualitative approach. The methods of investigation are a literature review, a stakeholder interview (project coordinator) and participant observation.

The research emphasizes four dimensions of the landscape projects: rising and conception conditions (through actors and instruments of public action analysis), implemented actions and underlying social representations. Each enables the researcher to define characterization criteria and specific categories.

In doing so, the research relates project contributions and limits assuming new landscape management challenges. In conclusion, it reframes the contribution of the landscape issue to regional development and outlines prospects for further action and research.



*Mes remerciements s'adressent*

*À Claude Feltz, Professeur d'aménagement du territoire au Département Forêts, Nature et Paysage de l'Université de Liège (Gembloux Agro-Bio Tech), pour avoir assuré la direction de ma thèse, en m'accordant sa confiance et une large liberté dans mes choix. Merci à lui pour les riches discussions que nous avons eues et pour le bout de chemin – neuf années – parcouru ensemble.*

*Aux membres du Jury qui ont accepté d'évaluer cet ouvrage :*

*À Philippe Lejeune, Professeur et Président du Département Forêts, Nature et Paysage de l'Université de Liège (Gembloux Agro-Bio Tech) pour avoir assuré la présidence de mon jury ;*

*À Grégory Mahy, Professeur et Chef de l'Unité Biodiversité et Paysage du Département Forêts, Nature et Paysage de l'Université de Liège (Gembloux Agro-Bio Tech) et à Catherine Mougenot, Chef de travaux au Département des Sciences et Gestion de l'Environnement de l'Université de Liège qui ont accepté d'être rapporteurs au comité de thèse ;*

*À Yves Luginbühl, Directeur de recherches au C.N.R.S. (U.M.R. Ladyss) et enseignant à l'Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne, à Yves Michelin, Professeur au Département Agricultures et Espaces (U.M.R. Métafort) du VetAgro Sup de Clermont-Ferrand, à Serge Schmitz, Professeur au Département des Sciences géographiques de l'Université de Liège et à Claude Feltz, mon promoteur.*

*À Laurent Bock, Professeur au Département des Sciences et Technologie de l'Environnement de l'Université de Liège (Gembloux Agro-Bio Tech), Catherine Mougenot, Serge Schmitz et Grégory Mahy, pour leur participation à mon comité de thèse.*

*À la Chaire de Conférence permanente du Développement territorial (C.P.D.T.) de la Région wallonne par le financement qu'elle m'a accordé, me permettant de réaliser ma thèse dans les meilleures conditions.*

*Aux personnes qui ont accepté de me consacrer une partie de leur temps lors des entretiens et de la relecture des rapports d'étude de cas. Je les remercie de leur accueil et de la confiance qu'ils m'ont accordée. Cette thèse n'aurait pu exister sans leur témoignage.*

*À tous ceux enfin qui par leurs conseils, remarques et suggestions, parfois de dernière minute, ont également contribué à l'élaboration de ce travail. Je pense notamment à Jacques Stein.*

*À Yves Luginbühl et son équipe du S.I.N.P.-Paysage, Richard Raymond, Mahé Groult et Augustin Roche pour leur accueil au Ladyss, à Paris, à l'automne 2007.*

*À Teresa Pinto Correia, Professeure au Department Landscape and Biophysical Planning de l'University of Evora, à François-Pierre Tourneux, Maître de Conférence au Département de Géographie de Université de Franche-Comté, à Sylvie Lardon, Directrice de recherches à l'INRA, Département Sciences pour l'Action et le Développement et professeure à AgroParis-Tech, à Catherine Caille-Catin, Maître de conférences au Département de Géographie de l'Université de Franche-Comté, à Christine Partoune, responsable du Laboratoire de Méthodologie des Sciences géographiques de l'Université de Liège, à Yves Michelin, à Serge Schmitz et à Claude Feltz pour leur participation à nos modestes séminaires des doctorants en paysage et pour la richesse des échanges auxquels ils ont contribué.*

*À mes « collègues » doctorants, croisés en cours de route, Claire Planchat-Héry, Julie Deneff, Marie-Anne Germaine, Jean-Baptiste Litot, Lydie Ménadier, Samy Youssoufi, Alain Sauter et Stéphanie Crabeck.*

*À mes coéquipiers d'hier et d'aujourd'hui : Magali Kummert, François Ghysel, Stéphanie Quériat, Claire van der Kaa, Emily Moens, Anne Doguet, Céline De witte, Laurie Hubert, Catherine Dubois et Vincent Vanderheyden mais aussi à Katia Berghmans et à Murielle Francart pour leurs encouragements.*

*À Claire Planchat-Héry pour toutes les heureuses connivences et envolées discursives.*

*À mes proches, Célia, Jérôme, Layla, Aï et à ma famille pour leur patience, leur disponibilité et leur soutien sans faille tout au long de cette aventure.*

*Emilie,*

*Bruxelles, le 17 juillet 2010*



# SOMMAIRE

<b>RÉSUMÉ .....</b>	<b>i</b>
<b>REMERCIEMENTS .....</b>	<b>iii</b>
<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>v</b>
<b>LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS .....</b>	<b>vii</b>
<b>AVERTISSEMENT .....</b>	<b>xiii</b>
<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE .....</b>	<b>1</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE : CADRAGE DE LA RECHERCHE .....</b>	<b>5</b>
<b>Chapitre 1.- Le paysage : évolution de la notion et enjeux actuels .....</b>	<b>7</b>
1.1.- La double origine linguistique du mot paysage .....	8
1.2.- Le paysage, d’abord une représentation picturale.....	9
1.3.- Le paysage, un concept scientifique .....	11
1.4.- Le paysage dans le champ politique .....	29
<b>Chapitre 2.- Problème, questions et objectifs de la recherche .....</b>	<b>35</b>
2.1.- Le paysage, un enjeu pour la recherche en aménagement du territoire.....	35
2.2.- La question générale et les questions spécifiques de la recherche.....	40
2.3.- Les objectifs de la recherche.....	41
<b>DEUXIÈME PARTIE : MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE.....</b>	<b>43</b>
<b>Chapitre 3.- L’approche générale de la recherche .....</b>	<b>45</b>
3.1.- Une approche holistique et inductive.....	45
3.2.- Une approche interdisciplinaire.....	49
3.3.- Une approche qualitative .....	49
<b>Chapitre 4.- La mise en place d’une démarche d’enquête et de collecte de données.....</b>	<b>51</b>
4.1.- L’étude de cas comme mode d’investigation .....	51
4.2.- Des techniques d’investigation multiples et complémentaires .....	56

<b>Chapitre 5.- L’analyse des données collectées : démarche, méthode et traitements.....</b>	<b>73</b>
5.1.- De la collecte de données au choix d’une méthode d’analyse .....	73
5.2.- L’analyse qualitative des données .....	75
5.3.- Le traitement des données collectées .....	77
<b>TROISIÈME PARTIE : ANALYSES ET RÉSULTATS DE LA RECHERCHE .95</b>	
<b>Chapitre 6.- La présentation des neuf cas d’étude.....</b>	<b>97</b>
6.1.- La constitution de neuf rapports d’étude de cas .....	97
6.2.- Une brève présentation des neuf cas d’étude.....	99
6.3.- Les espaces concernés par la réalisation des projets de paysage en Wallonie .....	115
<b>Chapitre 7.- L’analyse des projets dans leurs contextes institutionnels d’émergence et d’élaboration.....</b>	<b>119</b>
7.1.- Les principaux acteurs impliqués dans les projets de paysage étudiés.....	120
7.2.- Les structures et instruments d’action publique impliqués dans l’encadrement des projets de paysage étudiés.....	150
7.3.- Le paysage au cœur de la dynamique de construction des territoires .....	165
<b>Chapitre 8.- L’analyse des actions menées dans le cadre des projets de paysage.....</b>	<b>167</b>
8.1.- Le répertoire des actions paysagères pour chaque cas d’étude .....	168
8.2.- La définition de quatre critères pour caractériser les actions paysagères.....	188
8.3.- La caractérisation des actions selon les quatre critères pour chaque cas d’étude.....	197
8.4.- L’analyse croisée des actions menées dans le cadre des projets de paysage étudiés ..	214
<b>Chapitre 9.- Les représentations et registres d’action révélés par l’analyse des discours accompagnant les projets de paysage.....</b>	<b>225</b>
9.1.- Le modèle des « économies de la grandeur ».....	227
9.2.- Le paysage à la lumière du modèle de la théorie de la justification.....	236
9.3.- Application de la grille des cités aux projets de paysage étudiés .....	254
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE .....</b>	<b>271</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>287</b>
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS .....</b>	<b>311</b>
Liste des tableaux.....	311
Listes des figures .....	313
Liste des cartes.....	314
Liste des encarts.....	314
Liste des photographies .....	315
<b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>	<b>317</b>

## LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

A.E.B.	Action Environnement Beauvechain a.s.b.l.
A.E.R.W.	Arrêté de l'Exécutif régional wallon
A.G.W.	Arrêté du Gouvernement wallon
A.M.	Arrêté ministériel
A.M.V.S.	Agglomération de Maubeuge Val de Sambre
A.R.	Arrêté royal
art.	Article
a.s.b.l.	Association sans but lucratif
A.W.P.+E.	Agence wallonne du Paysage + Environnement
ADESA	Action et Défense de l'Environnement de la Senne et de ses Affluents a.s.b.l.
ADUS	Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre
A.E.I.D.L.	Association européenne pour l'Information sur le Développement local
APERe	Association de Référence en Matière d'Énergies renouvelables
ARIES	<i>ARIES Engineering Environment</i>
BEAUrEGaRD	Bien Étudier l'Aménagement urbain et Garantir le Renouvellement durable
C.A.U.E.	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement
C.C.A.T.	Commission communale d'Aménagement du Territoire
C.C.A.T.M.	Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité
C.C.B.W.	Centre culturel du Brabant wallon a.s.b.l.
C.D.P.A.T.E.P.	Comité directeur du Patrimoine culturel et du Paysage (Conseil de l'Europe)
C.E.	Commission européenne
C.E.R.	Centre d'Économie rurale
C.G.T.	Commissariat général au Tourisme
C.L.D.R.	Commission locale de Développement rural
Coll.	Collection
C.N.B.	Cercles des Naturalistes de Belgique
C.P.D.T.	Conférence permanente du Développement territorial
C.P.M.S.F.	Commission provinciale des Monuments, Sites et Fouilles
C.R.	Contrat de Rivière
C.R.M.S.F.	Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles
C.R.N.F.B.	Centre de Recherche de la Nature, des Forêts et du Bois
C.S.I.S.	Cavité souterraine d'Intérêt scientifique
C.S.W.C.N.	Conseil supérieur wallon de la Conservation de la Nature
CATU	Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme
CAWW	Contrat d'Avenir pour les Wallonnes et les Wallons

CEMAT	Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables de l'Aménagement du Territoire
CEMAT-C.H.F.	Comité des Hauts Fonctionnaires de la Conférence européenne des Ministres responsables de l'Aménagement du territoire
C.O.E.	Conseil de l'Europe
CRABE	Coopération, Recherche et Animation du Brabant wallon de l'Est
CRIE	Centre régional d'Initiation à l'Environnement
CWATUP	Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine
CWATUPE	Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie
CWEDD	Conseil wallon de l'Environnement pour le Développement durable
DATU	Département de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme
D.G.	Direction générale
D.G.A	Direction générale de l'Agriculture
D.G.A.D.R.	Direction générale de l'Agriculture et du Développement Rural (Commission européenne)
D.G.A.R.N.E.	Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement (D.G.O.3)
D.G.A.T.L.P.	Direction générale de l'Aménagement du territoire, du Logement et du Patrimoine
D.G.A.T.L.P.E.	Direction générale de l'Aménagement du territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie (D.G.O.4)
D.G.D.R.	Direction générale du Développement rural (Commission européenne)
D.G.E.	Direction générale de l'Environnement (Commission européenne)
D.G.O.1	Direction générale opérationnelle des Routes et des Bâtiments
D.G.O.2	Direction générale opérationnelle Mobilité et Voies hydrauliques
D.G.O.3	Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement (D.G.A.R.N.E.)
D.G.O.4	Direction générale opérationnelle Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Énergie (D.G.A.T.P.E.)
D.G.P.L.	Direction générale des Pouvoirs locaux
D.G.P.R.	Direction générale de la Politique régionale (Commission européenne)
D.G.R.N.E.	Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement
D.G.Regio	Direction générale de la politique régionale (Commission européenne)
D.G.T.	Direction générale transversale
D.G.W.	Décret du Gouvernement wallon
dir.	Direction
D.N.F.	Département de la Nature et des Forêts (anciennement Division de la Nature et des Forêts)
DOCUP	Document unique de programmation
Dpt.	Département
éd.	Édition
E.I.E.	Étude d'Incidences sur l'Environnement
ESEM	Entre-Sambre-et-Meuse

F.H.f.N.	<i>Fondation Hëillef Fir d’Natur</i> (au Luxembourg)
F.R.B.	Fondation Roi Baudouin
F.R.W.	Fondation rurale de Wallonie
F.S.E.	Fonds social européen
FEDER	Fonds européen de Développement régional
FEOGA	Fonds européen d’Orientation et de Garantie agricoles
FUL	Fondation universitaire luxembourgeoise
FUSAGx	Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux
FWA	Fédération wallonne de l’Agriculture
Gx.A.B.T.	Gembloux Agro-Bio Tech
GAL	Groupe d’Action locale
GIREA	Groupe interuniversitaire de Recherches en Écologie appliquée
ha	Hectare
hab.	Habitant
I.B.W.	Intercommunale du Brabant wallon
I.E.W.	Inter-Environnement Wallonie
IGEAT	Institut de Gestion de l’Environnement et d’Aménagement du Territoire
IGRETEC	Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d’Études techniques et économiques
INRA	Institut national de la Recherche agronomique (en France)
KLEKs	Cadastre des Éléments paysagers historico-culturels
km	Kilomètre
L.V.	Ligne de Vue
L.V.R.	Ligne de Vue remarquable
Leader	Liaison entre Actions de Développement de l’Économie rurale
M.A.E.	Mesure agri-environnementale
M.B.	Moniteur belge
M.R.W	Ministère de la Région wallonne (désormais Service public de Wallonie)
M.T	Maison de Tourisme
M.U.	Maison de l’Urbanisme
MET	Ministère wallon de l’Équipement et des Transports
O.C.R.	<i>Optical Character Recognitio</i>
O.D.R.	Opération de Développement rural
O.N.G.	Organisation non-gouvernementale
O.N.F.	Office national des Forêts (en France)
O.T.W.	Observatoire du Tourisme wallon
P.A.D.D.	Projet d’Aménagement et de Développement Durable
P.B.E.P.T.	Plan de Base écologique et paysager transfrontalier (Wallonie-Luxembourg)
P.C.A.	Plan communal d’Aménagement
P.C.D.N.	Plan communal de Développement de la Nature
P.C.E.D.N.	Plan communal d’Environnement et de Développement de la Nature
P.C.D.R.	Programme communal de Développement rural
P.C.M.	Plan communal de Mobilité
P.D.F.	<i>Portable Document Format</i>

P.D.R.	Programme (wallon) de Développement rural
P.d.S.	Plan de Secteur
P.D.S.	Plan de Développement stratégique
P.E.S.	Plan d'Évaluation des Sites (préalable au remembrement de biens ruraux)
P.L.U.	Plan local d'Urbanisme
P.L.V.R.	Points et Lignes de Vue remarquables
P.M.E.	Petites et moyennes Entreprises
P.N.	Parc naturel
P.N.D.O	Parc naturel des Deux Ourthes
P.N.H.S.F.A	Parc naturel de la Haute-Sûre et de la Forêt d'Anlier
P.N.P.C.	Parc naturel du Pays des Collines
P.N.P.E.	Parc naturel des Plaines de l'Escaut
P.N.R.	Parc naturel régional (en France)
P.N.T.H.	Parc naturel transfrontalier du Hainaut
P.V.	Point de Vue
P.V.R.	Point de Vue remarquable
PIC	Programme d'Initiative communautaire
PICC	Projet d'Information de Cartographie continue
PIP	Périmètre d'Intérêt paysager
Plan PLUIES	Plan de Prévention et de Lutte contre les Inondations et leurs Effets sur les Sinistrés
PRATW	Plan régional d'Aménagement du Territoire wallon
R.C.U.	Règlement communal d'Urbanisme
R.G.B.S.R.	Règlement général sur les Bâtisses en Site rural
R.N.A.	Réserve naturelle agréée
R.N.D.	Réserve naturelle domaniale
R.N.O.B.	Réserve naturelle et ornithologique de Belgique
R.R.U.	Règlement régional d'Urbanisme
R.T.F.	<i>Rich Text Format</i>
R.U.E.	Rapport urbanistique et environnemental
RAVeL	Réseau autonome des Voies lentes
RIAL	Ruralité Incourt et Alentours a.s.b.l.
S.A.E.D.	Site d'Activité économique désaffecté
S.A.R.	Son Altesse royale
s.c.r.l.	Société coopérative à Responsabilité limitée
S.I.G.	Système d'Information géographique
S.P.W.	Service public de Wallonie
S.R.P.E.	Site de Réhabilitation paysagère et environnementale
S.S.C.	Schéma de Structure communal
SAR	Site à Réaménager
SDEC	Schéma de Développement de l'Espace communautaire
SDER	Schéma de Développement de l'Espace régional
S.N.C.B.	Société nationale des Chemins de Fer belges
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication

U.L.B.	Université libre de Bruxelles
U.L.g.	Université de Liège
vol.	Volume
Z.A.E.	Zone d'Activité économique
Z.H.I.B.	Zone humide d'Intérêt biologique
Z.P.S	Zone de Protection spéciale
Z.S.C	Zone spéciale de Conservation
ZACC	Zone d'Aménagement communal concerté
ZICO	Zones importantes pour la Conservation des Oiseaux (en France)
ZIP	Zone d'Intérêt paysager
ZNIEFF	Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (en France)





# AVERTISSEMENT

Décidée fin 2006, la réorganisation de l'Administration wallonne est devenue effective le 1<sup>er</sup> août 2008. Désormais fusionnés, le Ministère de la Région wallonne (M.R.W.) et le Ministère de l'Équipement et des Transports (MET) forment une seule entité dénommée le Service public de Wallonie (S.P.W.).

La nouvelle structure comporte :

- un Secrétariat général chargé de veiller à la bonne exécution des programmes transversaux du Gouvernement wallon ainsi que de compétences transversales (communication, fonds structurels européens, audit, géomatique, chancellerie, cohésion sociale) ;
- deux Directions générales transversales (D.G.T.) chargées de la gestion de matières communes à l'ensemble des services, à savoir les matières juridiques, budgétaires, de ressources humaines, de traduction, de logistique ou encore d'informatique :
  - . la Direction générale transversale du Personnel et des Affaires générales
  - . la Direction générale transversale du Budget, de la Logistique et des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ;
- sept Directions générales opérationnelles (D.G.O.) chargées de la gestion de matières et de compétences spécifiques :
  - . la Direction générale opérationnelle des Routes et des Bâtiments (D.G.O.1),
  - . la Direction générale opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques (D.G.O.2),
  - . la Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement (D.G.O.3),
  - . la Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie (D.G.O.4),
  - . la Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé (D.G.O.5),
  - . la Direction générale opérationnelle de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche (D.G.O.6),
  - . la Direction générale opérationnelle de la Fiscalité (D.G.O.7).

Chacun des Directions est divisées en Départements.

La Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie (D.G.O.4) comprend quatre départements et huit directions dites « extérieures »

- le Département Aménagement du Territoire et Urbanisme
- le Département Logement
- le Département Patrimoine
- le Département énergie et Bâtiment durable
- la Direction du Brabant wallon
- la Direction d'Eupen
- la Direction du Hainaut I
- la Direction du Hainaut II
- la Direction de Liège I
- la Direction de Liège I
- la Direction du Luxembourg
- la Direction de Namur

La Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement (D.G.O.3) comprend dix départements :

- le Département des Politiques européennes et des Accords internationaux,
- le Département de l'Étude du milieu naturel et agricole,
- le Département des Aides,
- le Département du Développement,
- le Département de la Nature et des Forêts,
- le Département de la Ruralité et des Cours d'eau,
- le Département du Sol et des Déchets,
- le Département des Permis et Autorisations,
- le Département de l'Environnement et de l'Eau,
- le Département de la Police et des Contrôles.

Selon la période de référence, nous utiliserons dans la rédaction, l'ancienne ou la nouvelle appellation.





## INTRODUCTION GÉNÉRALE

Avec l'adoption de la Convention européenne du paysage à Florence en octobre 2000, le paysage fait dorénavant l'objet d'une reconnaissance à la fois sociale et juridique et prend une place de plus en plus importante parmi les thématiques de la gestion territoriale.

Premier traité international spécifiquement dédié au paysage, cette Convention, dite « de Florence », encourage la mise en œuvre de politiques du paysage autour d'actions de protection mais aussi de gestion et d'aménagement des paysages. Elle prône la participation du public à l'ensemble de ces actions et appelle à l'intégration du paysage dans les politiques d'aménagement du territoire. Loin de se limiter aux seuls paysages d'exception, son champ d'application inclut aussi bien les paysages remarquables que ceux du quotidien ou dégradés. En outre, il concerne la totalité du territoire, c'est-à-dire autant les espaces naturels et ruraux que les espaces urbains et périurbains.

En somme, la Convention de Florence formalise le passage d'une approche élitiste focalisée sur la protection des paysages exceptionnels à une approche démocratique qui encourage la participation du public et prend désormais également en compte les paysages ordinaires.

Les exigences commandées par ces évolutions et les enjeux qui en découlent sont nombreux :

- (1) la nécessaire réponse à une demande sociale croissante et multiforme en matière de paysage mais aussi en matière de participation citoyenne ;
- (2) l'élargissement du champ d'action à des espaces plus vastes amenant dès lors à s'interroger sur le territoire dans sa globalité et dans sa complexité ;
- (3) en lien avec le précédent, l'accroissement du nombre et des types d'acteurs concernés (gestionnaires ou usagers, publics ou privés, internes ou externes à un territoire) et conjointement,

(4) la (dé)multiplication des points de vues à prendre en compte dans l'élaboration des politiques publiques et la conduite des actions relatives au paysage.

Comment, dès lors, répondre à ces nouvelles exigences ?

Cette interrogation interpelle l'aménagement du territoire. D'abord, elle apparaît comme un défi pratique : y répondre c'est proposer des solutions, adopter des politiques, mettre en cohérence ou créer des instruments, initier des projets, mettre en œuvre des programmes d'actions...

À ce jour, aucune politique spécifique au paysage n'a été formulée à l'échelle régionale en Wallonie. Mais, dès 2000, en prévision de la ratification et de l'entrée en vigueur de la Convention européenne du paysage, la Région wallonne a développé des initiatives dans le domaine du paysage. Mettant l'accent sur le développement des connaissances et la sensibilisation, elle a, entre autres, répondu aux exigences d'identification des paysages par la cartographie des ensembles et territoires paysagers de Wallonie. Elle a ensuite privilégié la réalisation d'atlas de paysage par ensemble paysagers, documents à destination du grand public et des décideurs locaux, conçus comme outils de connaissance, de sensibilisation et d'aide à la gestion des paysages. En outre, la Région wallonne a investi dans le financement de recherches abordant le paysage dans une perspective appliquée, d'aide à l'élaboration de politiques publiques ciblées (méthode d'inventaire des paysages patrimoniaux, cadre de référence éolien, méthode d'instruction des dossiers d'urbanisme...). Par ailleurs, dans le même temps, elle a également encouragé et accompagné diverses initiatives locales relatives au paysage débouchant sur l'élaboration de diagnostics, de chartes ou programmes d'actions paysagers ou, plus concrètement, sur des interventions ponctuelles sur le terrain. Une des récentes avancées est l'obligation décrétable pour les parcs naturels wallons de se doter d'une charte paysagère.

Mais cette interrogation devient une problématique de recherche dès lors que l'on entreprend de rendre compte de cette construction de la question paysagère, elle-même, et d'élucider les ressorts et fonctionnements de l'action en la matière.

Aussi, le parti de la recherche sera d'interroger l'action paysagère « en train de se faire » et de mener nos investigations, au cœur de l'action, par l'observation et l'accompagnement de processus de construction de projets de paysage à l'échelle locale en Wallonie rurale.

Quelles sont les conditions d'émergence et de mise en œuvre d'une telle action ? Comment fonctionnent de tels processus ? Qui sont les acteurs impliqués ? Dans quelle mesure la participation des acteurs et des populations concernés est-elle mise en œuvre ? Quelles sont les actions menées ? Quels sont les arguments avancés pour justifier l'action ? Quels types d'espace sont concernés par ces actions ? En quoi le contexte influence-t-il l'action ?

Ces questions nous amèneront à interroger les cas d'étude disponibles pour en appréhender de façon suffisamment complète et précise les différentes dimensions et tenter d'en dégager des tendances générales. Y répondre, nécessitera un effort constant de problématisation et d'élaboration de cadres d'investigation, d'analyse et d'interprétation qui nous permettront de décrypter ces processus et d'en saisir les différentes dimensions significatives. En outre, ils devront nous permettre de dépasser la simple compilation de descriptions d'études de cas ou le regroupement sous une force cohérente de résultats dispersés, pour nous permettre une synthèse des résultats sur le plan général.

Au final, l'enjeu de la recherche sera de découvrir la manière de poser et de traiter la problématique paysagère en Wallonie lorsqu'il s'agit d'agir. En effet, nous tâcherons de comprendre, par delà les textes et les faits, comment les pratiques sociales et l'action (re-) définissent la problématique paysagère et, en cela, de dégager quelles représentations du paysage sont opérantes.

Ce faisant, la recherche relativisera les contributions et montrera les limites de la démarche de projet quant à la prise en charge des nouveaux défis en matière de paysage. En guise de conclusion, elle recadrera les apports de la problématique paysagère au développement territorial et esquissera des perspectives d'action et de recherche encore à assumer pour que la question paysagère soit progressivement prise en charge.

Ce travail comporte trois parties. La première partie offre un cadrage conceptuel en exposant les différentes approches de la notion de paysage ainsi que celle retenue dans la recherche. Elle présente également la problématique et les questions auxquelles nous tâcherons de répondre dans la recherche. La seconde partie expose la méthodologie de la recherche. Elle s'attache à montrer le dispositif d'enquête mis en place et la stratégie adoptée pour analyser les informations recueillies. Enfin, la troisième partie, est consacrée à la présentation et à la discussion des résultats de nos travaux. Pour finir, la conclusion générale dresse le bilan des avancées obtenues.





## **PREMIÈRE PARTIE :**

### **CADRAGE DE LA RECHERCHE**

Cette première partie nous semble utile afin d'aborder de manière précise plusieurs préalables que la seule introduction générale ne pouvait contenir.

Ainsi, le premier chapitre offrira tout d'abord un cadrage conceptuel. Après avoir signifié la multitude des approches de la notion de paysage, il s'agira de positionner notre démarche par rapport au vaste champ scientifique que représente la recherche en paysage.

Nous en viendrons ainsi à expliquer pourquoi, dans notre recherche, nous adoptons une approche ouverte et pluraliste du concept du paysage, reconnaissant qu'il n'y a pas une définition *a priori* du paysage mais des définitions à construire.

Ce premier chapitre sera également l'occasion de relever les enjeux actuels liés à la problématique paysagère tant dans le monde scientifique que politique et social. Ainsi nous démontrerons l'intérêt et l'actualité d'une recherche en la matière et développerons pourquoi nous avons choisi la voie émergente du projet local de paysage comme champ principal d'exploration de notre recherche.

Puis, dans le second chapitre, nous œuvrerons à présenter le problème, la question générale et les questions spécifiques de la recherche ainsi que ses objectifs.



## **Chapitre 1.- Le paysage : évolution de la notion et enjeux actuels**

Les travaux qui traitent de la genèse du terme paysage sont nombreux (Seddon, 1986 ; Corbin, 1988 ; Berque, 1990 ; Besse, 1992 ; Berque, 1994b ; Roger, 1994 ; Berque, 1995 ; Le Dantec, 1996 ; Roger, 1998 ; Cauquelin 2000 ; Luginbühl, 2001a ; Walter, 2004 ; Roger, 2005). Tous s'accordent pour situer son apparition dans la langue française au XVI<sup>e</sup> siècle, inaugurant un nouveau rapport de l'Homme à la Nature. Nous ébaucherons rapidement l'origine du mot paysage lui-même puis nous insisterons sur l'évolution du sens du paysage : objet de contemplation désignant, à ses débuts, l'art de la représentation picturale puis des jardins, devenant à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, un objet de connaissance et un concept scientifique largement exploité par les naturalistes et les géographes en particulier, passant peu à peu, au XX<sup>e</sup> siècle, dans le champ de l'aménagement du territoire, pour connaître, plus récemment, un extraordinaire développement sur la scène publique.

Sorti de la sphère scientifique, le paysage fait aujourd'hui, l'objet d'une demande sociale croissante et unanimement constatée (Luginbühl, 2001a ; Montpetit, Poullaouec-Gonidec et Saumier, 2002), relayée par de nombreux pouvoirs publics, de quelque niveau qu'ils soient, qui adoptent des politiques afin de protéger, de mettre en valeur ou de créer des paysages.

Les approches paysagères sont multiples : le paysage est considéré, par certains, comme un patrimoine qu'il faut préserver et gérer, par d'autres, comme un atout à valoriser. Souvent aussi, le paysage est moins considéré comme un enjeu en soi, que comme un instrument opérationnel de la gestion et de la planification du développement local (Joliveau, 1994), voire comme un moyen, un prétexte pour mobiliser les acteurs d'un territoire sur son devenir.

Le paysage est donc, plus que jamais, au cœur d'enjeux sociaux, culturels, environnementaux et politiques multiples et complexes qui dépassent largement la sphère étroite des acteurs avertis de l'aménagement et du développement territorial ou du milieu scientifique (Luginbühl, 2007).

C'est la notion de paysage et les enjeux actuels qui lui sont associés que nous voulons expliciter maintenant. Aussi, dans ce premier chapitre, nous proposons de clarifier les concepts essentiels à la compréhension de ce travail de recherche.

Ce chapitre est structuré comme suit : un premier point s'intéressera à la naissance du mot (*cf.* point 1.1.-). Le second point rappellera l'origine picturale du paysage (*cf.* point 1.2.-). Ensuite, le troisième point sera consacré au paysage en tant que concept scientifique (*cf.* point 1.3.-). Il sera également l'occasion de préciser notre conception du paysage : avant tout un construit social, tant dans ses éléments matériels que d'un point de vue symbolique. Dans le quatrième point, enfin, nous aborderons le paysage dans le champ politique et présenterons comment le paysage est progressivement devenu l'objet de politiques publiques d'une part et d'une demande sociale, d'autre part (*cf.* point 1.4.-).

## **1.1.- La double origine linguistique du mot paysage**

En Europe du nord, la notion de paysage est déjà connue au Haut Moyen Âge dans la plupart des langues germaniques<sup>1</sup> pour désigner un territoire, une région (Hard, 1976<sup>2</sup> d'après Tress et Tress, 2001). Au sud, le mot *paese* n'est utilisé que plus tard, en 1481, en Italie, pour désigner la représentation picturale d'un pays (Donadieu et Périgord, 2007).

En Europe occidentale, la notion de paysage a donc une double origine : l'une germanique où le référent est le territoire (la patrie, la région, le pays) et qui a donné, à partir du mot *landschap* en néerlandais (1481), les mots allemand *Landschaft* (1603) et anglais *landkip* (1598) puis *landscape* (1603) ; l'autre, latine où le mot désigne l'image et ce qu'elle représente et qui a donné les mots *paysage* (1549) en français, *paisagem* en portugais (1548), *paesaggio* (1552) en italien et *paisaje* (1708) en espagnol (Donadieu et Périgord, 2007 ; Luginbühl, 2007).

---

<sup>1</sup> En allemand, le vocable *Lantscaf* (ou *Lantscaft*) apparaît aux alentours de 830 pour traduire le terme latin *regio* (Braune et Ebbinghaus, 1969 ; Schützeichel, 1969 d'après Tress et Tress, 2001).

<sup>2</sup> Hard, G. (1976). « Zu den Landschaftsbegriffen der Geographie : Veröffentlichungen des Provinzialinstituts für Westfälische Landes - und Volksforschung des Landschaftsverbandes Westfalen-Lippe ». vol. 1, n° 21, p. 13–25.

En français, le terme semble d'abord réservé aux peintres et apparaît pour la première fois dans le *Dictionnaire* de Robert Etienne<sup>3</sup> de 1549 pour désigner non pas un lieu naturel mais un tableau, les premiers tableaux de paysage (Roger, 1994). Un peu plus tard, en 1573, Robert Garnier, dans *Hyppolyte* associe le mot paysage au regard<sup>4</sup>.

Ainsi, le sens du mot évolue très vite<sup>5</sup> pour endosser la double signification qu'on lui connaît aujourd'hui : « étendue spatiale, naturelle ou transformée par l'homme, qui présente une certaine identité visuelle ou fonctionnelle » et « peinture, gravure ou dessin dont le sujet principal est la représentation d'un site naturel, rural ou urbain » mais aussi « vue d'ensemble que l'on a d'un point donné » (dans le *Petit Larousse* 2009).

En définitive, on le voit, la tension, toujours actuelle, entre les différents sens possibles du terme paysage – le paysage-région et le paysage-perception – est ancrée dans la genèse du mot.

## **1.2.- Le paysage, d'abord une représentation picturale**

Une vue largement partagée (Besse, 1992 ; Berque, 1995) situe l'apparition de la notion de paysage en Occident, à la Renaissance, avec la *modernité*, au moment où l'Homme prend du recul par rapport à son environnement et s'érige en sujet devant la Nature traitée en objet. Mais avant d'être nommé directement comme objet, le paysage est la représentation picturale (*cf.* encart 1).

---

<sup>3</sup> « Paysage, mot comment entre les peintres », texte cité par Franceschi Catherine (1998). « *Du mot paysage et de ses équivalents dans cinq langues européennes* ». In *Les enjeux du paysage*. Collot Michel, p. 74-111. Bruxelles (Belgique) : Éditions Ousia.

<sup>4</sup> « D'un paysage inégal, qu'il découvre lointain », texte cité par Franceschi *Ibid.*

<sup>5</sup> En 1690, le *Dictionnaire* d'Antoine Furetière, le définit comme : « l'aspect d'un pays, le territoire qui s'étend jusqu'où la vue peut porter. Paysage se dit aussi des tableaux où sont représentées quelques vues de maisons ou de campagne » ; soit une définition assez voisine de celle qu'en donne Le Littré (1880) : « étendue de pays que l'on voit d'un seul aspect », « genre de peinture qui a pour objet la représentation des sites champêtres » ou « tableau qui représente un paysage », textes cités par Di Méo, *Géographie sociale et territoires* .

### Encart 1 : Le paysage, d'abord une représentation picturale

En Europe, le paysage moderne apparaît en peinture avec la mise au point de la perspective et l'invention, ébauchée au XIV<sup>e</sup> siècle<sup>a</sup> et parachevée au XV<sup>e</sup> siècle<sup>b</sup>, de la *veduta*<sup>c</sup> (Roger, 1994 ; Le Dantec, 1996) : c'est le principe du tableau dans le tableau, le paysage est vu à travers un portique, une fenêtre ouverte, dans le tableau, sur le paysage profane.

Petit à petit, cette fenêtre s'élargit et les paysages peints s'emparent de la totalité de la toile<sup>d</sup> ; c'est la naissance de l'art du paysage moderne qui, aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, va s'affirmer comme l'une des branches majeures de l'art pictural.

Les peintres flamands sont les premiers à exprimer certaines conceptions inédites (et à trouver les moyens et les techniques à cette expression). En ce sens, les « primitifs » du paysage, ce sont les Flamands du XVI<sup>e</sup> et du début du siècle suivant qui établissent les bases des grandes écoles de paysage du XVII<sup>e</sup> siècle : Jan Brueghel dit de Velours (1568-1625), Gilles van Coninxloo (1544-1607), Jacques d'Arthois (1613-1688), Jean Siberechts (1627-1707), Adrien François Rubens (1687-1719). L'école flamande, dont il faut souligner l'extrême diversité de la production et des conceptions, atteint son apogée vers 1630, au moment où commence l'histoire des écoles française et hollandaise de paysage (Thiery et Kervyn van Meerendre, 1987).

Entre 1630 et 1660, le paysage européen atteint son apogée. « Jan Van Goyen (1596-1656), Jacob Van Ruysdael (1628-1682), Johannes Vermeer (1632-1675) et Meindert Hobbema (1638-1709) sont autant de représentants prestigieux [de cette] période faste pour le paysage peint grâce à leurs représentations réalistes des villes, rivages et campagnes flamandes, bords de rivière et moulins à vents et à eaux pour des commanditaires fortunés » (Donadieu et Périgord, 2007).

Dans les Pays-Bas du Sud, les Flamands, créateurs de la peinture de paysage et initiateurs des grandes écoles étrangères, semblent alors se désintéresser de ce genre, précisément au moment où son développement devient universel. Le paysage n'est alors plus le moyen d'expression principal de ces artistes (Thiery et Kervyn van Meerendre, 1987).

« La tradition italienne de la peinture de paysage, plus discrète bien que fondatrice, est surtout connue aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles par les œuvres des peintres français Nicolas Poussin (1594-1665), Claude Gellée dit Le Lorrain (1600-1682) et Hubert Robert (1733-1808). C'est au cours de cette même période, où les artistes réunissaient sur la toile les allégories des valeurs de l'Antiquité (temples, ruines et scènes pastorales), que les jardiniers et peintres anglais inventèrent le jardin pittoresque en s'inspirant des images peintes » (Donadieu et Périgord, 2007).

Simultanément, au nord de l'Europe, les paysagistes anglais, en particulier Richard Wilson (1714-1782), John Constable (1776-1837) et William Turner (1775-1851) sont les premiers à imposer le paysage comme un genre à part entière (Donadieu et Périgord, 2007). Notons qu'à l'époque, les peintures sont réalisées en atelier et qu'il faut attendre le XIX<sup>e</sup> siècle pour que les peintres « réalistes » s'intéressent au paysage « en plein air » (Lacoste, 1995 d'après Dubois, 2005).

Le XIX<sup>e</sup> siècle est le siècle des peintres paysagistes. Il est marqué par le regroupement d'artistes en *écoles* : en France, l'école de Barbizon, installée à la lisière de la forêt de Fontainebleau, avec Théodore Rousseau (1812-1867) et Jean-Baptiste Corot (1796-1875), notamment) puis celle des impressionnistes, avec Claude Monet (1840-1926), Camille Pissarro (1830-1903) et Charles-François Daubigny (1817-1878) mais aussi en Belgique, l'école de Tervueren en forêt de Soignes, avec Hippolyte Boulenger (1837-1874), Joseph Coosemans (1828-1904) et Alphonse Asselberghs (1839-1916) et plus tardivement, l'école de Laethem-Saint-Martin, dans la vallée de la Lys, non loin de Gand, avec Albijn Van den Abeele (1835-1918) et Valerius De Saedeleer (1867-1942).

C'est également au XIX<sup>e</sup> siècle que la photographie prend le relais de la production des images de paysages, avec l'invention des premiers daguerréotypes en 1838 (Donadieu et Périgord, 2007). D'abord considérée comme une invention technologique et scientifique dont l'objet est de reproduire les choses comme elles sont ou comme elles seraient en dehors de l'intervention du photographe (photographie documentaire) (Michelin, 2000), cette technique contribue alors à populariser les scènes de paysages pittoresques, grâce aux cartes postales puis à toutes les formes de médias qui furent développées à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. D'élitaire, l'image de paysage est ainsi devenue populaire (Donadieu et Périgord, 2007).

<sup>a</sup>. chez Ambrogio Lorenzetti, *Les Enlumineurs*.

<sup>b</sup>. chez Robert Campin dit Le Maître de Flémalle, *La Vierge à l'Enfant devant pare-feu*, vers 1430 et Jan Van Eyck, *Le Chancelier Rolin en prière devant la Vierge*, dit *La Vierge du chancelier Rolin*, vers 1433, par exemple.

<sup>c</sup>. Mot italien qui signifie *vue*.

<sup>d</sup>. chez Joachim Patenir (1485-1524) et Albrecht Dürer (1471-1528).

### **1.3.- Le paysage, un concept scientifique**

À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les scientifiques investissent le champ du paysage. C'est à cette époque que le naturaliste et explorateur allemand, Alexander von Humboldt (1769-1859) s'intéresse à la « physionomie naturelle » qui appartient à chacune des contrées de la Terre et introduit la notion de paysage (Lévy et Lussault, 2003) en lui donnant pour signification la totalité des caractéristiques (naturelles, culturelles, géographiques, géologiques, biologiques, artistiques...) d'une région telle que perçue par un homme (Tress et Tress, 2001 ; Ermischer, 2004).

Avec la structuration de la connaissance en disciplines scientifiques et la progressive spécialisation des chercheurs, cette approche holistique du paysage disparaît peu à peu ; chacun élaborant sa propre définition du concept. Ainsi, le XX<sup>e</sup> siècle est marqué par l'opposition entre l'approche des sciences naturalistes et celles des sciences sociales (Tress et Tress, 2001).

Les géographes ont été les premiers à mettre le paysage au cœur de leur discipline. Leur entrée est d'abord naturaliste ; ils s'intéressent principalement au domaine végétal en relation avec le substrat. Et, pour eux, le paysage est avant tout une formation géographique spécifique sur laquelle vivent une flore et une faune particulière. Cette vision du paysage-objet s'élargit peu à peu pour intégrer d'autres dimensions de l'environnement (telles la géomorphologie, le climat, l'hydrographie...). Cependant, l'Homme et les transformations qu'il induit sont alors très peu présents dans cette description. L'école allemande, représentée par Karl Ritter (1779-1859), disciple de Humboldt, puis Friedrich Ratzel (1844-1904), élève d'Ernst Haeckel (fondateur de l'écologie), et le courant de l'écologie du paysage y tirent leurs racines (Rougerie et Beroutchachvili, 1991 ; Donadieu et Périgord, 2007).

Ce n'est qu'à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle que la géographie allemande, jusque-là focalisée sur les éléments naturels du paysage donne naissance à un courant qui n'aura de cesse d'insister sur le caractère culturel de certains éléments constitutifs du paysage. De même, en réaction à ce déterminisme biophysique, les géographes français ont considéré que la géographie était basée sur l'interaction d'éléments culturels (humains) et physiques vus dans le paysage (Paul Vidal de la Blache, 1845-

1918)<sup>6</sup>. Dans le même ordre d'idées, Carl O. Sauer, aux États-Unis, (1925) distingue le *paysage culturel* du *paysage naturel*, le premier étant construit à partir du second par l'influence d'un groupe humain (d'après Michelin, 2000). Ceci nous permet de distinguer les recherches centrant leurs travaux sur les dynamiques naturelles de celles prenant en compte la part de l'Homme dans la formation des paysages. Quoiqu'il en soit, jusque dans les années mille neuf cent cinquante, la géographie considère le paysage comme un mode de compréhension de l'aménagement de la nature par les sociétés et ne se concentre essentiellement que sur la part matérielle du paysage.

Le paysage est quelque peu délaissé par les géographes. Les géographes humains concentrent leurs travaux sur les changements sociaux et les transformations spatiales induites. Le paysage, jugé trop bourgeois, trop marqué par un siècle de protection élitiste préservant les paysages les plus remarquables, ne fait plus partie de leurs préoccupations. Et si les géographes physiques gardent le paysage comme objet d'étude, ils ne s'intéressent pas aux processus sociaux qu'ils considèrent comme minimes dans la compréhension des paysages. Pour eux, le paysage se réduit à l'ensemble des formes que les mouvements tectoniques et les processus géomorphologiques donnent à la Terre (Luginbühl, 2007).

Vers la fin des années mille neuf cent soixante puis septante, les géographes commencent à nouveau à souligner l'importance de la part sociale du paysage et, à la suite, celle du sujet qui observe le paysage. Ainsi, pour le géographe français Georges Bertrand, le paysage est une « science diagonale », un moyen de penser l'articulation entre Natures et Sociétés : « le paysage, écrit Bertrand (1968), n'est pas la simple addition d'éléments géographiques disparates. C'est, sur une certaine portion d'espace, le résultat de la combinaison dynamique, donc instable, d'éléments physiques, biologiques et anthropiques qui en réagissant dialectiquement les uns sur les autres font du paysage un ensemble unique et indissociable en perpétuelle évolution ». Cependant, comme le font remarquer Gabriel Rougerie et Nicolas Beroutchachvili (1991), « à cette étape de la réflexion, Bertrand demeure encore très proche des sciences de la nature ». Plus tard, Georges Bertrand (1978, 1995) rééquilibre son approche en faveur d'une meilleure prise en compte de l'homme et sa conception du paysage s'élargit à la dimension subjective, culturelle et symbolique.

À la suite de Georges Bertrand, de nombreux chercheurs français prennent position sur la question du paysage : l'agronome Jean-Pierre Deffontaines (1973), les géographes Roger

---

<sup>6</sup> Vidal de la Blache, Paul (1922). *Principes de géographie humaine*. Paris (France) : Collin



Brunet (1974), Yves Lacoste (1977), Gilles Sauter (1979). C'est à partir de cette période, qu'après avoir été marginalisée avec les nouvelles orientations quantitatives et « spécialisantes » de la géographie, la production scientifique dans le domaine du paysage s'intensifie et se formalise. Et tandis que certains géographes rejoignent le courant de l'écologie du paysage, le concept de paysage s'installe au centre de nombreuses disciplines scientifiques tant naturalistes que culturalistes (géographie, agronomie, horticulture, écologie, histoire, archéologie, histoire de l'art, étude sur le paysagisme, philosophie...), induisant une diversité de sens et de définitions.

## Encart 2 : La recherche en paysage en Belgique

En Belgique, l'étude du paysage a débuté avec la publication de monographies régionales par des géographes et historiens suivant la tradition française de Paul Vidal de la Blache. Ainsi, le géographe français Raoul Blanchard publie en 1906, une géographie de la plaine flamande<sup>+</sup>, première monographie majeure dans le domaine (Antrop *et al.*, 2004).

Ceci aboutit à la production de nombreuses études régionales où les paysages sont un sujet important (Tulippe, 1942 ; Christians, 1960 ; Snacken, 1961 ; Christians, 1962 ; Daels et Verhoeve, 1979), tout comme à des études de cas de géographie historique (Verhulst, 1965 ; Verhoeve et Larnoe, 1988). Une des caractéristiques essentielles de ces travaux est l'intégration entre l'histoire, la genèse des paysages et la géographie physique, y compris la pédologie et la géologie (Snacken *et al.*, 1975).

Quelques recherches plus spécifiques suivent aussi la tradition générale en Europe occidentale de l'étude des paysages ruraux (Christians, 1982, 1987) se concentrant sur des thèmes tels l'étude des types de dessins parcellaires, formes de champs et d'enclosures (Petit, 1942 ; Dussart, 1961), des types de peuplement et d'implantation de l'habitat (Lefèvre, 1926 ; Dussart, 1961 ; Lefèvre, 1964) et des occupations du sol (Van der Haegen, Pattyn et Cardyn, 1982).

L'histoire de la mise en place des paysages et de leurs évolutions historiques est également abordée par plusieurs auteurs (Verhulst, 1965, 1990, 1995 ; Belayew, 2002a ; Antrop *et al.*, 2004). Enfin, l'interprétation de photographies aériennes est devenue un outil important, non seulement pour la cartographie mais aussi pour l'analyse des paysages (Larnoe, Houthaevé et Verhoeve, 1988 ; Daels, Verhoeve et Antrop, 1989) et la prospection archéologique (Daels, Verhoeve et Antrop, 1982).

Quelque peu délaissé par la géographie, d'autres disciplines prennent le relais et de nombreux travaux émergent dans le domaine de l'écologie (Gysels *et al.*, 1993 ; Froment, 1999), de l'agronomie (Neuray, 1982), de la foresterie (Noirfalise, 1989) et de l'aménagement du territoire. Cet intérêt est alors intimement lié aux préoccupations de conservation de la nature, puis de protection du patrimoine et enfin de la qualité du cadre de vie. Récemment, l'intérêt s'est porté sur les paysages urbanisés (Antrop, 2004).

Des recherches récentes abordent le paysage dans une perspective appliquée d'aide à l'élaboration de politiques publiques :

- Cartographie des territoires paysagers de Wallonie (Droeven, Kummert et Feltz, 2004) ;
- *Traditionele landschappen Vlaanderen* (Antrop et Van Damme, 1995 ; Antrop, 1997) ;
- *Landschap atlas van Vlaanderen* (Hofkens, Roosens et Pauwels, 2001) ;
- Paysages patrimoniaux de Wallonie (Dubois *et al.*, 2006 ; Droeven, Dubois et Feltz, 2007 ; Quériat, 2007 ; Droeven, 2008) ;
- Cadre de référence et cartographie des contraintes à l'implantation d'éoliennes (Feltz *et al.*, 2004 ; Lejeune et Feltz, 2008) ;
- *Landscape capacity and social attitudes towards wind energy project in Belgium* (Peeters *et al.*, 2009) ;
- Méthode d'instruction des dossiers d'urbanisme dans leurs aspects paysagers (Kummert et Feltz (dir.), 2008) ;
- Atlas de paysage en Wallonie (Cremasco *et al.*, 2008 ; De Witte *et al.*, 2009).

Ce passage d'une recherche fondamentale à une recherche plus appliquée et finalisée est fortement lié aux possibilités de financement induites par des engagements politiques suite à la ratification de la Convention européenne du paysage par la Belgique.

Voir aussi à ce sujet l'article Antrop M., D. Belayew, *et al.*, 2004. Landscape research in Belgium. *Belgeo, Revue belge de géographie* vol. 2-3, p. 209-222.

<sup>+</sup> Blanchard, Raoul (1906). « La Flandre. Étude géographique de la plaine flamande en France, Belgique et Hollande ». Thèse de doctorat. Lille (France) : Université de Lille, Faculté des Lettres, Société Dunkerquoise pour l'avancement des Lettres, des Sciences et des Arts, 530 p.

### 1.3.1.- Le paysage, une diversité de sens et de définitions

Si le mot paysage semble familier, il renvoie à des acceptions multiples et des contenus variés. Quand il n'est pas abusivement employé dans un usage métaphorique (le paysage politique, le PAF ou paysage audiovisuel français), le terme est souvent en concurrence avec d'autres vocables (site, milieu, espace, territoire, géosystème, nature, campagne, environnement, cadre de vie...) qui, selon les époques, l'absorbent ou lui rendent valeur distinctive (Dubost, 1991).

Cette polysémie du terme est à l'origine de nombreuses confusions, aussi, avant d'aller plus loin, il nous semble fondamental de prendre le temps de fixer cette notion. La littérature scientifique dans le domaine en témoigne, chaque auteur, en introduisant son discours sur le paysage, est ainsi sommé d'en préciser sa définition afin de se positionner au sein de cette « polyphonie »<sup>7</sup>.

Sans trop largement dissenter sur les multiples sens du paysage, nous tentons, ici, de mettre en évidence les enjeux théoriques et méthodologiques, voire politiques au centre de ces diverses conceptions et de mieux cerner les registres de discours des acteurs sur le paysage lorsque ceux-ci affirment vouloir « prendre en charge » les paysages. Cette revue de la bibliographie dans le domaine du paysage doit ensuite nous aider à retirer les points essentiels à la notion de paysage pour finalement, présenter ce que nous entendons dans ce travail par paysage.

Les analyses « panoramiques » du concept (Berque, 1995 ; Muir, 1999) distinguent généralement deux grandes approches : celle du paysage-objet et celle du paysage-construit. Ces deux approches sont fondées sur le paradigme de la modernité qui sépare l'objet du sujet, distinguant le monde des faits de celui des idées et de la perception. Ainsi, d'un côté, on retrouve un pôle « objectif » où le paysage est considéré comme une réalité matérielle, indépendante du regard, résultat de la combinaison de dynamiques physiques, biologiques et anthropiques, selon un agencement, reflet de la société locale (le paysage-objet) et de l'autre côté, un pôle « subjectif » qui souligne l'importance du regard porté et voit le paysage comme une construction culturelle et symbolique, une représentation (immatérielle) d'un espace réel (le paysage-sujet ou construit).

---

<sup>7</sup> En référence à l'ouvrage collectif dirigé par Droz et Miéville-Ott, *La polyphonie du paysage*, publié en 2005 aux Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, 225p.

Néanmoins, cette dichotomie est de plus en plus dénoncée à partir des années nonante et deux mille (Berque, 1990 ; Luginbühl, 1998 ; Décamps, 2000), et une approche holistique et transdisciplinaire du paysage (Wieber, 1984, 1995 ; Berque, 1990 ; Antrop, 2000 ; Antrop et Van Eetvelde, 2000 ; Tress et Tress, 2001) commence à se développer à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Les deux polarités tendent donc à s’effacer dans une conception plus large, plus globale et non dualiste du paysage. C’est également à ce moment qu’émerge le concept de *paysage ordinaire*<sup>8</sup>.

#### 1.3.1.1.- Le paysage, une vision objectivée de l’espace

**LE PAYSAGE, RÉSULTANT VISIBLE DE L’ORGANISATION DE L’ESPACE.** Les géographes (Christians, 1987 ; Rougerie et Beroutchachvili, 1991 ; Belayew, 2002b) considèrent le paysage comme le résultat d’une histoire naturelle et anthropique qui a modelé et modèle l’espace géographique.

À ce titre, il peut être décomposé dans sa dimension matérielle et analysé de manière objective : le paysage est une étendue dont on peut identifier le contenu (les éléments), définir l’organisation (la structure), décrire les caractéristiques morphologiques, et mettre en évidence les dynamiques tant récentes qu’anciennes<sup>9</sup>.

La dimension culturelle du paysage est objectivée en ce sens que la combinaison des éléments matériels du paysage traduit la manière dont les hommes aménagent et s’approprient leur espace de vie. On y lit les rapports entre la Société et l’espace qu’elle produit.

Parfois, la dimension historique est introduite dans l’analyse (avec l’idée de *palimpseste*, d’archive) considérant le paysage comme le produit d’un ensemble d’activités humaines qui se sont succédées et ont imprimé l’espace, laissant des traces, des indices (Brunet, 1995)<sup>10</sup>. Ce qui différencie le paysage proprement dit de l’espace et du milieu est sa dimension visuelle : le paysage, c’est la « physionomie d’un espace qu’on embrasse du regard ou celle d’une contrée que l’on traverse, parcourt ou survole » (Noirfalise, 1989) ; le paysage est

---

<sup>8</sup> Luginbühl Yves (1989). « Paysages élitaires et paysages ordinaires ». *Revue d’Ethnologie Française*. vol.19, n° 3, p. 227-238.

<sup>9</sup> Souvent, cette approche aboutit à repérer les grandes caractéristiques des paysages et à subdiviser le territoire d’étude en un certain nombre d’entités paysagères de structure homogène. C’est par exemple l’approche qui a été adoptée pour l’identification et la cartographie des territoires paysagers de Wallonie (Droeven, Kummert et Feltz, 2004).

<sup>10</sup> En Wallonie, l’approche du géographe Dimitri Belayew mais aussi l’approche des *paysages témoins* de la C.P.D.T. La méthode d’inventaire des paysages témoins a été développée dans la perspective d’une qualification patrimoniale scientifique des paysages. Elle visait à proposer à l’Administration régionale une liste de paysages considérés par le monde scientifique comme dignes d’être patrimonialisés en raison de leur grande valeur de témoin d’une organisation naturelle ou anthropique du territoire et de son évolution passée ou actuelle. Dans cette optique, l’analyse de la dimension historique du paysage – qui inclut non seulement un repérage des traces historiques, mais aussi une identification des processus et dynamiques d’évolution du paysage (Droeven, Dubois et Feltz, 2007).

l'espace qui se donne à voir, son apparence. Il est la face visible d'un *géosystème*<sup>11</sup>. Le paysage est « une partie de territoire, visible par un observateur, où s'inscrit une combinaison de faits et d'interactions dont on ne perçoit, à un moment donné que le résultat global » (Deffontaines, 1973<sup>12</sup>, 1986<sup>13</sup> cité par Deffontaines, 1997).

Par contre, dans cette conception du paysage, la dimension subjective du paysage (liée à son caractère perçu) est passée sous silence, le point de vue de l'observateur n'est pas précisé. Pour Roger Brunet, « le paysage est très précisément tout simplement ce qui se voit » (Brunet, 1995). Ce qui se voit existe indépendamment de nous ; appartenant au monde du réel, il peut, en théorie, paraître susceptible d'une analyse scientifique objective directe de la part des chercheurs (Brunet, 1995). Le jugement que l'on porte sur un paysage, comme la perception qu'en ont les hommes, est donc exclu de cette approche.

**LE PAYSAGE, UN OUTIL D'ANALYSE DE L'ORGANISATION D'UN TERRITOIRE.** Dans sa thèse Richard Raymond (2004) met en évidence une autre approche du paysage qui transparait dans les écrits et les pratiques de différents géographes et agronomes français concernant l'analyse fine d'un espace et la compréhension des processus qui l'ont affecté. Cette conception peut être représentée par les travaux de Jean-Pierre Deffontaines. Cet agro-géographe, comme il se définit lui-même, se détache d'une conception purement objective du paysage. Il replace l'observateur en tension avec l'espace observé. Le paysage, écrit Jean-Pierre Deffontaines, est « une partie de territoire, visible par un observateur, où s'inscrit une combinaison de faits et d'interactions dont on ne perçoit, à un moment donné que le résultat global » (Deffontaines, 1973, 1986 cité par Deffontaines, 1997). C'est également cette conception du paysage que Geneviève et Philippe Pinchemel adoptent dans un document pédagogique (1987), invitant à la lecture géographique des paysages sans nier l'importance du point de vue (Raymond, 2004).

Dans cette approche, le paysage est un document, qui s'offre à la lecture (fonctionnelle, archéologique...) on va y chercher des indices. Le paysage est « un signe pour le chercheur.

---

<sup>11</sup> Soulignons toutefois que des courants n'intégrant pas la dimension visible du paysage ont également existé assimilant la notion de paysage à celle de milieu pour exprimer l'ensemble des éléments physiques et humains caractéristiques d'un espace. Cette conception rapproche également le terme de paysage de celui de géosystème, terme d'origine russe datant des années 1960 (Lévy et Lussault, 2003), désignant une « unité paysagère de taille inférieure à celle de la région naturelle, caractérisée par son homogénéité géomorphologique et bioclimatique et par sa dynamique naturelle ou anthropique. Un géosystème se subdivise en *géofaciès* de taille moyenne hectométrique et d'aspect plus homogène, puis en *géotopes* d'échelle métriques ou décimétrique » (George et Verger, 1996).

<sup>12</sup> Deffontaines Jean-Pierre (1973). « Analyse du paysage et étude régionale des systèmes de production agricole » *Économie Rurale*. vol. 98, p. 3-13.

<sup>13</sup> Deffontaines Jean-Pierre (1986) « Un point de vue d'agronome sur le paysage. Une méthode d'analyse du paysage pour l'étude de l'activité agricole ». In *Lectures du paysage*, Faucher, p. 33-52.

Il "témoigne" et offre une possibilité de remonter aux signifiés : les mécanismes qui l'ont produit [...]. On trouve ici toutes les vertus du paysage et, plus largement, du contact avec le terrain, qui permet de saisir des différences, de poser des problèmes, de découvrir des pistes : quelle que soit l'expression employée, c'est une démarche essentielle pour le géographe, mais qui n'est féconde que pour autant que la culture scientifique de l'observateur est riche, et que celui-ci ne se contente pas de ce contact, mais cherche d'autres informations » (Brunet, 1995).

Cette conception garde cependant une forte dimension matérielle. Pour reprendre la définition proposée dans le *Dictionnaire de la géographie* dirigé par Pierre George, le paysage rural est « une combinaison concrète où interviennent un grand nombre de faits [...]. C'est donc, avant tout, une organisation de la matérialité qui révèle son sens à l'œil exercé du géographe, [de l'agronome,] ou du praticien de l'aménagement du territoire. Le paysage devient alors un outil d'analyse de l'organisation d'un territoire. Il rend compte des dynamiques qui l'affectent et qui l'ont affecté » (George et Verger, 1996). Lié à l'expérience cognitive que peut être l'observation d'un espace, le paysage apparaît ici comme le résultat d'une analyse raisonnée (Raymond, 2004).

#### 1.3.1.2.- Le paysage, un niveau d'organisation des systèmes écologiques

Une autre conception du paysage s'inscrit dans le champ de l'écologie et de l'étude du milieu naturel. Elle est portée par l'*écologie du paysage*.

Historiquement, l'expression *Landschaftökologie*, apparaît en 1939, sous la plume du biogéographe allemand, Carl Troll (Décamps et Décamps, 2007). Son intention est alors d'associer géographie et écologie<sup>14</sup> en tentant de relier les structures spatiales aux processus écologiques (Clignez, 2006). Centrée sur l'étude des communautés végétales, l'homme étant souvent absent de ces premières analyses naturalistes, l'écologie du paysage est donc d'abord portée par les phytosociologues et biogéographes.

Dans les années soixante et septante, l'écologie du paysage se développe dans divers pays européens, notamment en Allemagne et aux Pays-Bas (*landschapecologie*) et dans les pays

---

<sup>14</sup> « Le terme d'écologie, a été utilisé par [Ernst] Haeckel dès 1866 mais la plupart des biologistes qui se sont intéressés à cette branche nouvelle de leur science ont d'abord envisagé l'écologie au niveau de l'espèce. Dans les années vingt, des botanistes, comme le Suisse Josias Braun-Blanquet ont abordé l'étude écologique de communautés végétales ou animales. Ce n'est qu'en 1935 qu'Arthur George Tansley, écologiste britannique, définit l'unité écologique de base, l'écosystème - système interactif qui s'établit entre la biocénose (l'ensemble des êtres vivants) et le biotope (leur milieu de vie) (Huetz de Lemps, 1994 ; Lazzartotti, 2002). L'écologie devient alors la science des écosystèmes. Aujourd'hui, l'écologie est fréquemment définie comme une discipline scientifique consacrée à l'étude des relations entre les êtres vivants et leur environnement (Clignez, 2006).

comme le Canada et l'Australie (Burel et Baudry, 1999). En France, le géographe Georges Bertrand développe, à partir de 1968, des réflexions et recherches sur la *géographie physique globale*, ce qu'il a d'abord appelé une « écologie de l'espace géographique » dans laquelle le paysage est le concept intégrateur « résultant, selon lui, de la combinaison dynamique, donc instable, d'éléments physiques, biologiques et anthropiques qui, en réagissant dialectiquement les uns sur les autres, font du paysage un ensemble unique et indissociable en perpétuelle évolution » (Bertrand, 1968).

Mais l'écologie du paysage ne prend vraiment son essor que dans les années quatre-vingt, d'une part en s'installant en Amérique du Nord (Risser, Karr et Forman, 1984 ; Forman et Gordon, 1986)<sup>15</sup>, d'autre part en intégrant tout un ensemble d'avancées conceptuelles, méthodologiques et technologiques.

En 1988, Jean-Claude Lefeuvre et Geneviève Barnaud écrivaient : « l'écologie du paysage s'est développée à partir des années soixante-dix aux États-Unis sous l'appellation *Landscape ecology* sur le constat que la recherche en écologie ne fournissait pas les résultats escomptés dans les domaines de l'application et notamment de l'aménagement du territoire, de la gestion des ressources renouvelables, et même de la conservation de la nature » (Clignez, 2006)<sup>16</sup>. L'écologie du paysage tente alors de répondre à « la nécessité de gérer les espèces et leurs habitats à partir d'approches spatialement explicites, sur de vastes étendues et de longues durées, tout en tenant compte des emboîtements d'échelles par lesquels toute dynamique locale s'inscrit dans une dynamique plus globale » (Décamps et Décamps, 2007). De là, vont émerger, surtout dans le monde anglo-saxon (voir par exemple Hampson, 1999 mentionné par Mougenot et Melin, 2000), des projets de *design écologique*, intégrant les principes du « génie écologique ». En France, dans les années nonante, l'agronome Jacques Baudry et l'écologue Françoise Burel, revenus d'un séjour aux États-Unis, deviennent également les représentants de ce courant de pensée. En Belgique, ces concepts sont portés, entre autres, par Alfred Froment et son équipe dans le cadre du GIREA (Groupe interuniversitaire de Recherches en Écologie appliquée).

Si le paysage a d'abord été envisagé par les écologues dans sa seule dimension biologique - l'Homme étant souvent absent des premières analyses naturalistes - aujourd'hui, l'écologie

---

<sup>15</sup> La définition de R.T.T. Forman et M. Gordon (1986), dans le premier ouvrage de référence d'écologie du paysage, est tout à fait voisine de celle de G. Bertrand : « un paysage est une portion de territoire hétérogène composée d'ensembles d'écosystèmes en interaction qui se répètent de façon similaire dans l'espace » (traduit de l'anglais par Burel et Baudry, 1999).

<sup>16</sup> Cet enjeu semble toujours d'actualité, en atteste le texte de Décamps et Décamps (2007).

du paysage reconnaît les activités anthropiques comme facteur d'évolution des paysages nécessaire à prendre en compte pour la compréhension du fonctionnement des écosystèmes. Pour les écologues, le paysage est défini comme « un niveau d'organisation des systèmes écologiques, supérieur à l'écosystème<sup>17</sup> » qui « se caractérise essentiellement par son hétérogénéité et par sa dynamique gouvernée pour partie par les activités humaines » (Burel et Baudry, 1999). Le paysage retrouve ainsi une dimension culturelle. Toutefois celle-ci n'est pas inscrite dans le regard du scientifique-observateur ; elle se limite aux pratiques de ceux qui ont participé à la mise en forme, directe ou indirecte, de l'espace considéré. Le paysage est donc, avant tout, un système écologique fonctionnel organisé dans l'espace ; il « existe indépendamment de la perception » (Burel et Baudry, 1999).

En définitive, « le paysage de l'écologue est formé d'une matrice au sein de laquelle se distinguent des taches (*patches*) et des éléments linéaires et ponctuels (*corridors*) (Forman et Gordon, 1986). Dans cette conception, on insiste en particulier sur la multiplicité des rôles remplis par les *écotopes* (ou cellules élémentaires du paysage comme les haies, les bords de routes, les cours d'eau, etc.) qui constituent le maillage écologique local susceptible de favoriser les échanges biologiques » (Mougenot et Melin, 2000).

Cette évolution marque le passage de l'écologie du paysage du domaine de la stricte connaissance au domaine de l'action. Son objectif n'est plus la description de l'écopaysage et la modélisation des dynamiques des populations animales et végétales mais la restauration du réseau écologique au sein du paysage. L'écologie est donc porteuse de véritables stratégies de gestion (éco)paysagères dont la structure bocagère devient le « modèle » de référence.

#### 1.3.1.3.- Le paysage projeté et la discipline des paysagistes

Traditionnellement, les architectes des jardins ou jardinistes du XIX<sup>e</sup> siècle avaient pour mission de « traduire dans l'univers des jardins les conceptions du monde d'une époque » (Donadieu et Périgord, 2007). Avec l'apparition de la notion d'espaces verts (Sommeillier, 2006), la pratique des paysagistes a considérablement évolué. L'intérêt se porte aujourd'hui sur l'ensemble du territoire, sans discrimination, en se détachant du spectaculaire pour s'intéresser aux paysages du quotidien.

---

<sup>17</sup> Selon Alain Huetz de Lempis (1994), l'*écosystème* est « un fragment de la biosphère relativement autonome par rapport aux écosystèmes voisins et dont on peut analyser la structure fonctionnelle. Il comprend d'une part un ensemble d'éléments vivants, végétaux et animaux qui constituent une biocénose (appelée aussi "communauté végétale") et d'autre part le milieu physique au sein duquel se développent ces êtres vivants et qui est qualifié de biotope ».



Pour ces architectes paysagistes, le paysage n'est pas seulement la partie visible d'un territoire dont on tente de comprendre les facteurs d'évolution, c'est un espace qu'on aménage, que l'on remodèle, pour construire l'identité souhaitée (Donadieu et Périgord, 2007). Pour ces praticiens, l'objectif n'est pas d'identifier ou de caractériser les paysages mais de faire du paysage. Les architectes paysagistes sont des concepteurs, des dessinateurs, des designers (Donadieu et Périgord, 2007), des auteurs de projets dont le paysage est le support. Ils mettent leurs compétences graphiques et artistiques au service d'une image idéale, projetée du territoire. Ils élaborent des règles de construction du paysage, par un agencement ordonné de *motifs paysagers*. « Ces motifs s'organisent autour de lignes de fuite, de perspectives, d'ouvertures et de fermetures de l'horizon... Ils sont constitués d'un ensemble d'éléments matériels dont la forme, la texture, la couleur sont importantes, comme le sont les différentes significations historiques ou patrimoniales qu'ils peuvent avoir » (Raymond, 2004).

La connaissance qu'élaborent les architectes paysagistes est à la fois proche de la culture scientifique (par les concepts) et proche de la pensée artistique à laquelle ils empruntent les codes et principes de la construction de l'espace, du projet (Donadieu et Périgord, 2007).

#### 1.3.1.4.- Le paysage perçu par un observateur

Pour certains, un espace offert à la vue n'est que potentiellement paysage et ne devient effectivement paysage que lorsqu'il est appréhendé par un ou plusieurs observateur(s). Dans cette conception, pour qu'un espace « devienne » paysage, il doit subir un ensemble de transformations liées au décryptage du message reçu (Collot, 1986 d'après Michelin et Joliveau, 2005b)<sup>18</sup>. D'autre part, ce qui se voit est perçu, senti, vécu, interprété différemment par les Hommes, chacun opérant, dans le paysage, des sélections et des jugements de valeur.

Un autre thème d'analyse est donc la perception du paysage et ses conséquences sur les comportements (Bailly, 1974 ; Brunet, 1974 ; Claval, 1974).

La perception, écrit Roger Brunet (1974), « s'impose entre le monde réel et les comportements, comme un filtre entre un émetteur (le monde réel) et le récepteur (les hommes) ». La perception est un processus actif qui implique l'individu tout entier (Levy-Leboyer, 1980 cité par Pinchemel et Pinchemel, 1992)<sup>19</sup>. Ainsi, la perception du paysage

---

<sup>18</sup> Collot, Michel (1986). « Point de vue sur la perception des paysages ». *L'Espace Géographique*. vol. 3.

<sup>19</sup> Lévy-Leboyer Claude (1980). *Psychologie et environnement*. Paris (France) : Presses universitaires de France, 122 p.

est d'abord fonction des informations contenues dans l'espace, dans l'environnement qui constituent des *stimuli*. Elle se fait ensuite à travers plusieurs filtres (physiologiques<sup>20</sup>, individuels et socioculturels, spatiaux) qui informent et (dé)forment notre aptitude à percevoir les choses, à les organiser, puis à les interpréter (Neuray, 1982 ; Collot, 1986 ; Pinchemel et Pinchemel, 1992 ; Di Méo, 1998). Elle dépend de la capacité sensorielle de l'individu à enregistrer les signes de l'environnement (Di Méo, 1998), à travers l'œil, bien sûr, mais aussi l'ouïe, l'odorat (Pitte, 2001) et le toucher (Pinchemel et Pinchemel, 1992)<sup>21</sup>. La réalité perçue est alors interprétée en fonction de *schèmes*, véritables modèles formés de l'assemblage d'éléments de cette réalité, acquis par l'expérience individuelle et que les apprentissages socioculturels vont renforcer (Neuray, 1982 ; Michelin et Joliveau, 2005b).

#### 1.3.1.5.- Le paysage, une invention culturelle historiquement datable

Une conception culturaliste du paysage construite autour des notions d'*artialisation*, de *médiance* et de *trajectivité*, soutient l'idée que le paysage est davantage une construction culturelle - esthétique ou cognitive au sens large - plutôt qu'une portion d'espace terrestre. Pour Alain Roger (1998, 2005), à qui l'on doit le concept d'artialisation, cette distinction se fait grâce au couple pays-paysage : le pays est une portion de territoire qui n'est ni désignée comme paysage, ni support de valeurs esthétiques et, ce n'est que par le « truchement de l'art » (la peinture et la littérature, essentiellement) qu'il accède au rang de paysage. Ce passage s'opère de deux manières : soit de manière directe, par une artialisation *in situ*, par la mise en forme de l'espace (du pays) par l'artiste c'est-à-dire, par l'inscription du code artistique, dans la matérialité du lieu, du terrain, du site (*cf.* l'art des jardins, le *Land Art*), soit, de manière indirecte, par une artialisation *in visu*, par le regard porté par l'artiste sur le territoire et la représentation de celui-ci selon les modèles artistiques de références (*cf.* la peinture, la littérature). Dans cette conception, le paysage est une mise en avant du pays (le *degré zéro* du paysage). Le paysage se distingue de l'espace par la distanciation. Autrement dit, c'est du regard que naissent les paysages.

Divers ouvrages publiés depuis la fin des années quatre-vingt viennent conforter cette *théorie du paysage* (Berque, 1994a ; Roger, 1995) et alimenter ce rapport entre production

---

<sup>20</sup> Pour Georges Neuray (1982), « la perception du paysage ne peut se réaliser qu'à partir des images fournies par l'œil. Celles-ci sont conditionnées par les caractéristiques de l'organe de la vue. ». Il précise : « la vue est conditionnée par les caractéristiques propres à chaque individu : largeur d'angle de vision, acuité du regard, mémoire visuelle. Les lunettes et les verres de contact permettent de corriger dans une très large mesure les déficiences, mais la meilleure correction ne remplace cependant pas une bonne vue naturelle ».

<sup>21</sup> Georges Neuray (1982) précise que la perception tient aussi à la position du spectateur par rapport à ce qu'il voit et qui se modifie, notamment en fonction de la vitesse à laquelle il se déplace.

de paysage et regard artistique, comme ceux d'Yves Luginbühl (1989b) sur l'histoire du *sentiment paysagiste*, depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle.

Ainsi, pour Alain Roger, « toute notre expérience, visuelle ou non, est plus ou moins modelée par des modèles artistiques » (Roger, 2005). En effet, les paysages qui ont été peints ou mis en scène dans des œuvres littéraires sont entrés dans l'œil des gens au cours du temps. Les caractéristiques esthétiques que nous apprécions dans tel ou tel paysage, notre intérêt pour tel agencement d'éléments plutôt que tel autre sont le fait d'un processus de reconnaissance lié à des schèmes culturels hérités. C'est ce regard, (trans)formé<sup>22</sup>, guidé par notre culture (consciente ou inconsciente) picturale, littéraire ou simplement visuelle qui nous prédispose à percevoir, identifier, interpréter les paysages.

### Encart 3 : Les paysages liés à la représentation de Wallonie

En Wallonie, l'équipe de la C.P.D.T., chargée de mettre au point une méthode d'inventaire des paysages patrimoniaux de Wallonie a développé une approche s'inscrivant dans la droite ligne de la théorie de l'artialisation d'Alain Roger. Cette approche dite des paysages « liés à la représentation » a construit son objectivation sur l'inventaire et la cartographie, à l'échelle de la région, des paysages mis en évidence par le milieu artistique (peinture, photographie d'art) et diffusés par les guides de voyage en raison de leur valeur esthétique. Concomitamment, cette analyse a permis une meilleure compréhension des référents culturels liés à ces paysages. Les résultats obtenus montrent l'attrait suscité au cours des deux derniers siècles par les paysages de rivière et, plus particulièrement, ceux des vallées profondes (la Meuse, la Semois, la Vesdre, la Lesse, l'Ourthe, l'Amblève), par les paysages industriels (bassins industriels du Borinage, de Charleroi et de Liège), par certains paysages urbains (Liège, Namur...) et de nature (Hautes-Fagnes).

Sources : Quériat Stéphanie (2006). Les figures d'un pays. Les paysages wallons à la lumière de leur artialisation ; Quériat Stéphanie (2007). « L'artialisation, une piste pour l'identification de paysages patrimoniaux en Wallonie » ; Delaunoy *et al.* (2005). *Rapport final de la subvention 2004-2005. Thème 4: Gestion territoriale de l'environnement : Paysages patrimoniaux.*

---

<sup>22</sup> Larrère, Raphaël. (2004). Communication orale au colloque *L'évaluation du paysage : une utopie nécessaire ?* [15-16 janvier, Montpellier (France)] : Laboratoire Mutations des territoires européens.

Raphaël Larrère propose de différencier les regards portés sur le paysage en trois types : *formé*, *informé* et *initié*, qui ne s'excluent pas et peuvent interagir chez un même observateur (Dubois *et al.*, 2006).

- le *regard formé*, qui correspond à l'appréhension esthétique du paysage, est fonction des références culturelles de l'observateur. Raphaël Larrère précise que le regard formé n'est pas réservé à une population cultivée car tous les milieux sociaux se sont formés le regard au contact des cartes postales, des manuels scolaires, des médias, etc. La différence, selon lui, est que le milieu populaire éprouve plus de difficultés à en parler.

- le *regard informé* – ou scientifique – dépend de la discipline scientifique de l'observateur. Géographes, historiens, écologues, agronomes, ou économistes, sociologues, ethnologues... peuvent apporter leur part de lecture du paysage en fonction de leur propre champ de connaissances.

- le *regard initié* correspond au regard « intime » porté par le familier du lieu. Ce regard initié appréhende le paysage comme cadre de vie journalier selon un sentiment d'attachement ou, au contraire, de répulsion (Dubois *et al.*, 2006).

À chacun de ces regards correspond un mode de lecture paysagère : la lecture esthétique pour le regard formé, la lecture scientifique pour le regard informé et la lecture affective ou familière pour le regard initié (Dubois *et al.*, 2006).

D'autres travaux (Berque, 1990 ; Luginbühl, 1992 ; Conan, 1994 ; Conan et Favaron, 1995), tout en reprenant cette « fonction socio-transcendantale de l'art » dans la production et l'appréciation des paysages, insistent sur le rôle d'autres médias dans notre construction du paysage comme le tourisme, les productions scientifiques et des formes de culture contemporaines, photographie, cinéma, médias multiples, qui offrent, parfois, un renouvellement du regard sur certains espaces : la campagne (Marié et Viard, 1988 d'après Bonin, 2001 ; Camporesi, 1995), la montagne (Walter, 1991 ; Debarbieux, 1993 ; Briffaud, 1995), la plage (Corbin, 1988) récemment, le désert (Roux, 1996 d'après Bonin), ou des villes (Vallat, Marin et Biondi, 1988 d'après Bonin) et certains espaces agricoles périurbains (Donadieu, 1998). Ces travaux énoncent tous l'idée de naissance, d'« invention collective de nouveaux paysages », à propos de cette reconnaissance d'un territoire comme paysage.

#### 1.3.1.6.- Le paysage, une représentation de l'espace

Pour certains auteurs le paysage n'est pas seulement un agencement d'objets matériels tangibles, mais il est une construction mentale, une représentation. Le paysage « n'est pas le réel, il est produit par le regard » ; il implique un point de vue situé dans le temps et dans l'espace, un cadrage et une abstraction qui mobilise des référents culturels (Partoune, 2004b).

Si l'art et les modèles esthétiques participent à la construction de ces représentations paysagères, certains auteurs<sup>23</sup> attirent l'attention sur le fait qu'il existe d'autres modèles, - liés à une expérience personnelle singulière, liés à des pratiques particulières ou à des usages quotidiens en rapport avec un territoire - qui ne sont pas pris en charge dans le cadre de la théorie de l'artialisation.

Yves Luginbühl (2001b) propose trois échelles d'émergence et d'appréhension des modèles paysagers : *globale, locale et individuelle* :

- L'échelle *globale* est « celle de la Société [...] dans sa globalité où les modèles paysagers résultent de visions culturelles du paysage modelées dans le changement social et peu à peu diffusées dans le corps social comme des manières de penser le paysage et de le qualifier ».

---

<sup>23</sup> Dans l'ouvrage *Paysage au pluriel, pour une approche ethnologique des paysages* (1995), les auteurs montrent comment le rapport au paysage s'instaure selon divers *modèles* d'origines artistiques, littéraires ou vernaculaires et de manière différente selon les groupes sociaux.

- L'*échelle locale* est « celle d'un lieu qui prend sens pour la société qui y vit et le transforme par ses pratiques quotidiennes : ici, les représentations du paysage ne s'organisent plus autour de modèles (sinon le modèle local) mais autour d'enjeux cognitifs et de pouvoir dans le cadre de l'histoire sociale de ce lieu ; ce sont les rapports de voisinage et d'interconnaissance qui agissent pour donner un sens aux paysages dans l'exercice de la vie quotidienne.
- L'*échelle individuelle* est « celle de l'individu qui investit les paysages connus de significations relatives à sa propre trajectoire, aux éléments qu'il a vécus et par rapport à l'ensemble des paysages qu'il connaît ou qu'il a vus ou vécus » (Luginbühl, 2001b).

De nombreuses recherches ont ainsi porté sur les représentations et modèles associés à différents espaces. En particulier, ces travaux (Brun-Chaize, 1976 ; Cadiou et Luginbühl, 1995 ; Palmer, 1997 ; Gómez-Limón et de Lucío Fernández, 1999 ; Oreszczyń et Lane, 2000 ; Genin-Bonin, 2002 ; Kristensen, Thenail et Kristensenc, 2004) insistent sur la façon dont des individus ou des groupes sociaux interprètent et apprécient le paysage dans lequel s'inscrivent leurs activités<sup>24</sup>. Ces travaux font émerger les diverses manières dont le paysage est construit et compris socialement au delà de ses formes matérielles.

Dans ce cadre, des méthodes empruntées aux sciences sociales et à la géographie des représentations ont été testées pour révéler ces représentations et modèles paysagers : cartes mentales, enquêtes et analyses de discours, associations de mots, etc. mais aussi classement de dessins ou de photographies, réalisation spontanée de photographies par les enquêtés, etc.

Selon Bonin (2005), cette approche conduit à parler davantage du « rapport à un territoire » plutôt que du paysage lui-même - et à mettre en évidence des groupes de sensibilité différente notamment en fonction des pratiques liés à ce territoire (dont l'observation). Aussi, chaque groupe social, porteur de représentations, aurait une vision particulière du paysage. Les agriculteurs, les touristes, les résidents... possèderaient des « lectures sociales différenciées [qui], empruntant à des schèmes relevant d'une culture paysagère, produisent et reproduisent autant d'images paysagères stéréotypées » que le sociologue Jacques Cloarec (1995) propose d'appeler des « images sociales de paysages ».

---

<sup>24</sup> Par exemple, Yves Luginbühl et Nathalie Cadiou (1995) analysent les modèles paysagers et représentations paysagères en Normandie-Maine, en comparant, pour un même motif, divers groupes sociaux distincts (par exemple les touristes et les agriculteurs). Dans sa thèse, Sophie Genin-Bonin (2002) s'interroge, quant à elle, sur les représentations associées à la Loire et confronte les pratiques des riverains aux regards des géographes, aux œuvres littéraires et picturales, aux guides touristiques et aux discours politiques.

### 1.3.1.7.- Le paysage, une construction sociale et culturelle

Les nombreuses recherches menées ces dernières années ont montré combien le paysage est un objet complexe, aux multiples facettes, situé entre Nature, technique et Société. À l'heure actuelle, de plus en plus de travaux et études tentent de concilier la réalité matérielle du paysage et les représentations de cette réalité<sup>25</sup>.

Aussi, une conception en développement considère le paysage comme un « produit perceptible des interactions entre les processus sociaux et les processus biophysiques d'une part, et entre la dimension matérielle et la dimension immatérielle de la nature, d'autre part » (Luginbühl, 2007). Selon cette acception, le paysage est une production sociale et culturelle : « produit du regard porté sur le territoire, mais aussi produit de l'action d'une société sur son espace. Il est également le produit de l'histoire d'une société qui, pour vivre, a mis en valeur et organisé son environnement naturel, souvent de façon séculaire, selon des techniques et des systèmes de pensée particuliers. Il est par ailleurs le reflet, le miroir d'une société et d'une époque, de son mode d'organisation sociale, de ses savoirs et savoir-faire, de ses valeurs et de ses croyances, de ses idéologies. Il se transforme sous l'effet de la dynamique du milieu physique et biologique, mais aussi sous l'effet corrélé de l'évolution des activités, des projets sociaux, du regard et des mentalités, des politiques publiques » (Toublanc, 2009).

Cette tentative n'est pas si récente - on pense au *système paysage*<sup>26</sup> de Jean-Claude Wieber et Thierry Brossard (1984) – mais, à l'heure de la Convention européenne du paysage, elle semble désormais s'imposer en Europe. En effet, bon nombre de chercheurs francophones et anglophones travaillant sur le paysage semblent adhérer à cette conception. Nous retiendrons en particulier les travaux d'Yves Luginbühl (Luginbühl, Croz et Bronton, 1994), de Jean-Pierre Deffontaines, de Thierry Joliveau et d'Yves Michelin (Michelin, 2000 ; Michelin et Joliveau, 2005a) ; des Suisses Joël Chételat et Élise Ley (2002) ; de

---

<sup>25</sup> Même si une conception résolument culturelle tient toujours à envisager le paysage, dans sa seule dimension immatérielle, comme une relation, entre l'Homme et le monde qui l'entoure (cf. Berque, 1990, 1991).

<sup>26</sup> Dans une approche systémique du paysage, Jean-Claude Wieber et Thierry Brossard (1984) proposent le concept de *paysage visible* comme interface entre un *système producteur* - qui renvoie aux différents éléments (d'origine abiotique, biotique, anthropique) induisant l'existence et l'évolution de la matérialité du paysage – et un *système utilisateurs* qui concerne les types d'appropriation du paysage par les hommes qui le perçoivent et l'utilisent. Pour ces auteurs, le paysage est une interface visuelle où les objets produits par les mécanismes naturels et/ou l'action des sociétés humaines sont agencés en images perceptibles, offertes à la vue, même si personne ne les voit (Wieber, 1995). Entre les trois systèmes s'établissent des liaisons (ou des flux) qui ne sont pas linéaire mais s'organisent selon des boucles de rétroactions : le système producteur fournit les objets matériels, qui par leur position relative dans l'espace, induisent la formation d'un paysage visible ; mais il n'y a pas de réductibilité d'un système à l'autre. De même, le paysage visible sera une source d'information essentielle pour le système utilisateurs ; que ce paysage visible, à travers le filtre perceptif, soit reconnu et représenté comme tel, ou qu'il soit directement intégré comme signe du système producteur (Brossard et Wieber, 1984).

Marc Antrop (1997, 2006), mais aussi ceux de Nicolas Gamache, Gérald Domon et Yves Jean (2004), de Simon Bell (2001) et de Santiago Fernández Muñoz et Rafael Mata Olmo (2004). Dans une visée opérationnelle, d'analyse et de gestion des paysages, ces travaux s'intéressent tous à l'articulation entre la matérialité du paysage, ses représentations et tentent de les mettre en perspective avec les pratiques des acteurs.

Le panorama des manières de définir et d'agir sur le paysage que nous venons de dresser mériterait certainement un approfondissement mais il suffit à mettre en évidence les enjeux théoriques et méthodologiques, voire politiques au centre de ces diverses conceptions, nous permettant dès lors de nous positionner par rapport à celles-ci.

### 1.3.2.- Notre conception du paysage

Notre approche du paysage s'inscrit dans l'école culturaliste. Dans notre conception, le paysage est avant tout un construit social, tant dans ses éléments matériels que d'un point de vue symbolique.

D'une part, le paysage est le résultat d'une histoire naturelle et anthropique qui a modelé et modélisé l'espace géographique (Christians, 1987 ; Rougerie et Beroutchachvili, 1991 ; Pinchemel et Pinchemel, 1992). Il repose sur une réalité (des formes de relief, des textures de végétation, des structures d'organisation naturelles comme les cours d'eau ou anthropiques comme les haies, le parcellaire). Il est situé géographiquement et daté dans le temps (Michelin et Joliveau, 2005a). À ce titre, on peut l'analyser et le décomposer dans ses éléments matériels ; on peut en définir l'organisation, en décrire les caractéristiques tant récentes qu'anciennes, et mettre en évidence les dynamiques de son évolution. Ici, la dimension culturelle du paysage est objectivée, lue dans la combinaison des éléments matériels du paysage traduisant la manière dont les hommes aménagent et s'approprient leur espace de vie. Il nous informe sur la société et peut être considéré comme une expression du rapport que celle-ci entretient avec son territoire.

Selon notre approche, le paysage est aussi construit par le regard porté. Il est dépendant des caractéristiques de la personne qui le perçoit et l'évalue (Michelin et Joliveau, 2005a). Car l'observateur n'est pas neutre : il perçoit le paysage à travers une série de filtres, individuels, sociaux et culturels (Neuray, 1982 ; Montpetit, Poullaouec-Gonidec et Saumier, 2002 ; Brunet, Ferras et Théry, 2003). Ainsi, à partir de la réalité matérielle d'un espace, chaque observateur opère un tri des éléments, en fonction de son vécu (trajectoire

de vie, événements...), de son attachement au lieu, de ses souvenirs ou encore de ses émotions, en fonction des pratiques territoriales ou des usages quotidiens du territoire et en fonction du système social, culturel et idéologique dans lequel il prend place. Cette relation particulière de l'individu à son milieu – la « médiance » selon Augustin Berque (1990, 1994b) – génère des représentations paysagères individuelles et collectives diversifiées. Chaque catégorie d'acteurs, porteuse de représentations, a sa vision particulière du paysage, « son paysage ». Les agriculteurs, les habitants, les touristes, les résidents secondaires, les mandataires politiques, les agents administratifs, les experts... possèdent ce que le sociologue Jacques Cloarec (1995) appelle des « lectures sociales différenciées du paysage »<sup>27</sup> qui « commandent des comportements ou des actions ».

En outre, le paysage véhicule une pluralité de valeurs – qui ne sont pas uniquement de l'ordre de l'esthétique, mais qui appartiennent également au champ du social, de l'écologique, de l'identitaire... – dont la diversité en fait un objet politique.

Aussi, dans notre recherche, adoptons-nous, une approche ouverte et pluraliste du concept du paysage, reconnaissant qu'il n'y a pas une définition *a priori* du paysage mais des définitions du paysage, à construire...

---

<sup>27</sup> Voir note 22.



## 1.4.- Le paysage dans le champ politique

*«Politique du paysage désigne la formulation par les autorités publiques compétentes des principes généraux, des stratégies et des orientations permettant l'adoption de mesures particulières en vue de la protection, la gestion et l'aménagement du paysage »*

Article premier de la Convention européenne du paysage.

### 1.4.1.- L'évolution des modalités de prise en compte du paysage par les politiques publiques

En Belgique, les premières prises de position en faveur du paysage et les mesures législatives<sup>28</sup> qui les traduisent dès le début du XX<sup>e</sup> siècle s'inscrivent dans une logique d'exception paysagère et de sauvegarde esthétique<sup>29</sup> de certains paysages qui apparaissent, aux yeux d'une élite, artistique et intellectuelle, perturbés par le développement industriel (industrie extractive, chemin de fer...) (Dubois *et al.*, 2006 ; Feltz, 2006). Cette logique de protection ponctuelle et patrimoniale préservant les paysages les plus remarquables, relayée, pour partie, dans les années soixante par l'*Inventaire des Sites* du Survey National, prévaut durant la quasi-totalité du XX<sup>e</sup> siècle.

Progressivement, le paysage quitte le seul champ patrimonial pour être intégré à l'aménagement du territoire. Ainsi, lorsque, dans les années septante, sont mises en application les politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme, la Belgique se dote de plans de secteur (documents de planification fixant les affectations du sol sur l'ensemble du territoire) où il est prévu la définition de *zones d'intérêt paysager* reconnues pour leur valeur esthétique et « soumises à certaines restrictions destinées à la sauvegarde ou à la formation du paysage »<sup>30</sup>. Grâce à ces zones, dessinées en surimpression à certaines zones d'affectation (agricoles, forestières, d'espace vert), la finalité paysagère est désormais prise en compte dans l'aménagement du territoire. Durant cette période, l'attention porte à la « valeur naturelle » au même titre qu'à la « valeur esthétique » des paysages.

Peu à peu, l'attention se porte aussi sur les paysages communs. Ainsi, au même moment, le législateur belge impose, préalablement à la mise en œuvre d'un remembrement légal de

---

<sup>28</sup> Loi du 12 août 1911 relative à la Conservation de la beauté des paysages [qui impose le réaménagement paysager des carrières après exploitation] ; Arrêté royal (A.R.) du 29 mai 1912 modifiant l'A.R. du 7 janvier 1835 en créant une section des sites au sein de la Commission royale des monuments et [dorénavant] des sites ; Loi sur la préservation du champ de bataille de Waterloo du 26 mars 1914 [devenue effective par la] Loi sur la Conservation des monuments et sites du 7 août 1931 [qui instaure le classement comme mesure de protection].

<sup>29</sup> Selon les modèles du temps (le beau, le pittoresque).

<sup>30</sup> A.R. du 28 décembre 1972 relatif à la présentation et à la mise en œuvre des projets de plans et des plans de secteur (M.B. du 10/02/1973, p. 1813), art. 2 et 15.§ 4.6.1.

biens ruraux<sup>31</sup>, l'obligation de mener une évaluation préalable des sites d'un point de vue agronomique, écologique et paysager.

La décennie suivante, le paysage devient une composante à prendre en compte obligatoirement lors des études d'incidences sur l'environnement de certains projets, publics et privés<sup>32</sup>. Dans la lignée, la thématique du paysage fait son apparition dans le document dressant l'*État de l'Environnement wallon*<sup>33</sup>. Il faut cependant constater que malgré un cadre bien défini, ces outils techniques d'évaluation des impacts sur le paysage et ses éléments constitutifs n'ont pas vraiment atteint leur objectif. En effet, outre la diversité des méthodes d'évaluation utilisées par les auteurs de projets, lorsqu'une opération s'avérait incompatible avec l'objectif de qualité paysagère, celle-ci était rarement abandonnée, tout au plus limitée ou « camouflée » (Ministère de la Région wallonne, 1997 ; Delvaux, 2002 ; Feltz, 2006).

C'est à cette époque également que les architectes paysagistes qui jusqu'alors intervenaient essentiellement dans la composition des jardins privés et espaces verts urbains commencent à accompagner la conception urbanistique et à apporter la vision du paysagisme dans l'urbanisme (*cf.* urbanisme végétal).

La fin des années nonante marque un tournant décisif avec la réforme de 1997<sup>34</sup> du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine (CWATUP)<sup>35</sup>

---

<sup>31</sup> Loi relative au remembrement légal de biens ruraux du 22 juillet 1970 (M.B. du 04/09/1970), modifiée par la loi du 11 août 1978 ; le décret du 6 avril 1995, le décret du 22 décembre 1995. En février 1977, une circulaire ministérielle vient préciser les conditions et la procédure à appliquer en matière d'évaluation et d'aménagement des sites. Elle rend obligatoire l'adoption d'un plan d'évaluation des sites (P.E.S.) pour tous les remembrements.

<sup>32</sup> Directive du Conseil des Communautés européennes du 27 juin 1985 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement (85/337/CEE) transcrite dans le Décret régional wallon du 11 septembre 2005.

<sup>33</sup> Belayew Dimitri, Alfred Froment, Catherine Hallet, Françoise Orban-Ferauge et Claire Van der Kaa (1997). *État de l'environnement wallon de 1996. Paysage*. Jambes (Belgique) : Ministère de la Région wallonne. D.G.R.N.E., 129 p.

<sup>34</sup> Décret du 27 novembre 1997 modifiant le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine (M.B. 12/02/1998, p.3879) et d'application au 1<sup>er</sup> mars 1998.

<sup>35</sup> Adoptée le 29 mars 1962, la loi fondatrice de l'aménagement du territoire en Belgique, la Loi organique de l'Aménagement du territoire et de l'urbanisme a été préparée par les législations partielles issues des exigences de la reconstruction du pays après les deux guerres mondiales 1914-1918 et 1940-1945. Elle a connu une modification importante en 1970. En 1974, dans un état fédéral en préparation, la matière de l'aménagement du territoire a été transférée aux régions. En mai 1984, la Loi, déjà amendée à maintes reprises, a été rassemblée dans le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, le CWATUP.

Après 1984, le Code a été enrichi de plusieurs dispositions législatives dont les plus importantes sont :

- le décret du 6 mars 1985 relatif à la révision partielle des plans de secteur, abrogé par le décret du 27 novembre 1997 ;
- le décret du 27 avril 1989 sur la décentralisation et la participation ;
- le décret du 27 novembre 1997 modifiant le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine.

Comme la loi organique de 1962, le Code prévoyait que l'occupation de l'espace et les modes de construction soient réglés par quatre documents principaux : le plan d'aménagement, le règlement d'urbanisme, le permis d'urbanisme et le permis de lotir. Les décrets des 27 avril 1989 et 27 novembre 1997 ont respectivement introduit dans le Code les concepts de schéma de structure communal et de schéma de développement de l'espace régional.

animée, entre autres<sup>36</sup>, par la volonté d'une protection accrue des patrimoines, tant naturels que culturels, qui devient un objectif fondamental assigné à l'aménagement du territoire. Elle est énoncée dès l'article premier nouveau du Code. En particulier, le paysage est consacré comme une composante du patrimoine wallon à protéger en même temps qu'il est reconnu comme l'un des éléments essentiels du cadre de vie des populations. Et ce souci de protéger les paysages, est rappelé dans toutes les prescriptions urbanistiques attachées aux zones non urbanisables (Gosselain, 2001).

Au niveau européen, cette préoccupation se traduit par l'adoption de la Convention européenne du paysage<sup>37</sup> (Conseil de l'Europe, 2000a). Premier texte international exclusivement consacré à la promotion de tous les paysages, qu'ils soient jugés remarquables, dégradés ou qu'ils fassent partie du quotidien, cette Convention prône la mise en œuvre de politiques du paysage autour d'actions de protection, de gestion et d'aménagement. En outre, elle appelle à l'intégration du paysage dans les politiques existantes d'aménagement du territoire et à la participation du public à l'ensemble de ces projets (*cf.* Encart 4).

---

Avec la réforme du Code, les documents réglementaires et d'orientation ont été ramenés à six, trois au niveau de la Région et trois au niveau de la commune. Il s'agit, pour la Région : du schéma de développement de l'espace régional (SDER), du plan de secteur (P.S.), du règlement régional d'urbanisme (R.R.U.). Il s'agit pour la commune : du schéma de structure communal (S.S.C.), du plan communal d'aménagement (P.C.A.), du règlement communal d'urbanisme (R.C.U.). Les schémas sont des documents d'orientation. Les plans et les règlements sont des documents à valeur réglementaire.

La loi organique avait prévu quatre niveaux de planification spatiale : deux au niveau régional (le plan régional et le plan de secteur) et deux au niveau communal (le plan général et le plan particulier d'aménagement). Aujourd'hui le plan de secteur à l'échelon de la Région et le plan communal d'aménagement à celui de la commune sont les documents planologiques qui, en pratique, règlent la planification spatiale en Wallonie.

Entièrement remanié par un décret de 1997, le Code est ensuite régulièrement modifié partiellement, notamment en 1999, (par le décret du 1<sup>er</sup> avril 1999 relatif à la conservation et à la protection du patrimoine), en 2002 (par le décret dit d'« optimalisation »), en 2004 (par le Décret relatif à l'assainissement des sols pollués), en 2005 (le décret RESA, de relance économique et de simplification administrative), le 20 septembre 2007, le décret RESA bis et le 30 avril 2009, le décret dit RESA ter.

<sup>36</sup> Selon Pierre Gosselain (2001), une deuxième démarche importante sous-tendant la réforme du Code était celle du « raccourcissement des délais à l'issue desquels le citoyen est informé de la décision prise par les pouvoirs publics sur sa demande, qu'il s'agisse de l'octroi des permis ou de la procédure de recours, ramenée à deux niveaux : la commune et la Région ». Un troisième motif était celui de la « rationalisation d'un code de l'aménagement du territoire devenu passablement compliqué au cours des deux décennies [précédentes], notamment en ce qui concerne les instruments de planification spatiale ». Enfin, les moyens mis à la disposition de l'aménagement opérationnel ont été renforcés : « les pouvoirs publics disposent du droit de préemption et sont [désormais] en état de promouvoir une politique dynamique d'assainissement des sites reconnus d'intérêt régional et des paysages dégradés ».

<sup>37</sup> Ouverte à la signature le 20 octobre 2000 et d'application en Belgique depuis le 1<sup>er</sup> février 2005 (après ratification par la Région wallonne le 20 décembre 2001, par la Communauté française le 19 décembre 2002, par la Région Bruxelles-Capitale le 7 février 2003, par les Région et Communauté flamandes le 18 juillet 2003, par la Communauté germanophone le 17 mai 2004 et finalement par le Fédéral le 28 octobre 2004.

#### **Encart 4 : La Convention européenne du paysage (Florence, 20 octobre 2000)**

La *protection des paysages* « comprend les actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage, justifiées par sa valeur patrimoniale émanant de sa configuration naturelle et/ou de l'intervention humaine » (art. 1d).

La *gestion des paysages* « comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales » (art. 1e).

L'*aménagement des paysages* « comprend les actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant à la mise en valeur, à la restauration ou à la création de paysages. » (art. 1f).

La Convention européenne du paysage « porte sur les espaces naturels, ruraux, urbains et périurbains » et « concerne tant les paysages pouvant être considérés comme remarquables, que les paysages du quotidien et les paysages dégradés » (art. 2).

Parmi les engagements que prennent les États signataires de cette convention, figure la prise de mesures au niveau national et la coopération au niveau international.

Au niveau national, les États signataires s'engagent à :

- reconnaître juridiquement le paysage en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel, et fondement de leur identité ;
- définir et mettre en œuvre des politiques du paysage visant la protection, la gestion et l'aménagement des paysages ;
- mettre en place des procédures de participation du public, des autorités locales et régionales, et des autres acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage ;
- intégrer le paysage dans les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme et dans les politiques culturelle, environnementale, agricole, sociale et économique, ainsi que dans les autres politiques pouvant avoir un effet direct ou indirect sur le paysage (art. 5).

Dans la perspective de la mise en œuvre de politiques de protection, de gestion et d'aménagement des paysages, la Convention invite chaque État signataire à :

- identifier les paysages sur l'ensemble de son territoire ;
- en analyser les caractéristiques ainsi que les dynamiques et les pressions qui les modifient ;
- en suivre les transformations et ;
- les qualifier en tenant compte des valeurs particulières que la population concernée leur attache (art. 6c).

Par la Convention européenne du paysage et son champ d'application étendu, le paysage est aujourd'hui reconnu, en droit, comme un enjeu fondamental et une valeur du territoire. Le paysage n'est plus seulement un indicateur de qualité de l'aménagement du territoire mais il en est devenu un objectif de qualité à atteindre, un patrimoine à préserver et à transmettre, qu'il soit naturel, rural, urbain ou périurbain. Le paysage ne doit plus être positionné dans le champ des contraintes restrictives pesant sur l'activité mais dans le champ des potentialités de développement d'un territoire.

Enfin, une tendance récente inscrit la préoccupation paysagère dans les réflexions et dans l'action publique en matière d'aménagement et de développement territorial à l'échelle

locale. Elle se manifeste, entre autres, par la multiplication des initiatives locales débouchant sur l'élaboration de plans, programmes et chartes paysagères. En Wallonie, ce « volontarisme paysager », pour reprendre l'expression de Serge Briffaud (2001), est particulièrement pratiqué par les parcs naturels et autres structures intercommunales, telles les groupes d'action locale. Encouragées, soutenues et encadrées par l'Administration régionale wallonne, ces structures s'inscrivent, pour la plupart, dans une dynamique de projet, quittant ainsi la seule voie de la patrimonialisation et de la gestion normative.

#### 1.4.2.- L'émergence d'une demande sociale de paysage

Les préoccupations paysagères croissantes, la mobilisation en faveur d'un paysage familier ou plus globalement la « consommation » du paysage, ont été maintes fois mises en évidence, qu'il s'agisse de la *Société paysagiste* de Pierre Donadieu (2002), de l'*empaysagement* des sociétés occidentales de Bernard Debarbieux (2007), cette demande est bien présente, émergente et plurielle (Montpetit, Poullaouec-Gonidec et Saumier, 2002).

Et en Wallonie, comme ailleurs en Europe, cette préoccupation paysagère se fait de plus en plus présente dans la société civile ; peut-être parce que la fréquence et l'ampleur<sup>38</sup> des changements que connaissent nos paysages, ici et maintenant, sont plus fortes et rapides qu'auparavant<sup>39</sup> et conduisent à une banalisation, une homogénéisation et à une déstructuration de ceux-ci, peut-être aussi, parce que les mentalités évoluent en même temps que notre façon de regarder les territoires ruraux et urbains.

En effet, les projets d'implantation d'éoliennes, de pylônes de téléphonie mobile, d'extension de carrières, de création de nouveaux lotissements, d'implantation de zones d'activité économiques et industrielles... sont de plus en plus ressentis comme atteinte, agression et placent régulièrement la question du paysage au cœur des débats.

---

<sup>38</sup> À l'aide des concepts d'*ampleur* (*magnitude*) et de *fréquence* (*frequency*) des changements, Marc Antrop (1997) montre que les changements paysagers importants ont eu lieu durant de courtes périodes, séparées par de longues période de stabilisation pendant lesquelles l'environnement s'est petit à petit adapté, assimilant les innovations et autorisant l'harmonisation progressive des éléments nouveaux aux éléments existants. Dans les faits, il constate qu'au cours de l'histoire, tant la fréquence des changements paysagers que leur ampleur ont augmenté de manière presque exponentielle ; la période allant du XVIII<sup>e</sup> siècle à la Seconde Guerre mondiale étant la plus significative dans l'évolution de nos paysages traditionnels. C'est en effet pendant cette période, que presque toutes les révolutions ont eu lieu (Révolution française, Révolution industrielle) ainsi qu'une série de guerres qui ont mené à des changements brusques dans les systèmes technologiques, sociaux et de croyances de nos sociétés, créant ainsi un point de rupture avec le passé. De plus, Marc Antrop montre bien que ces changements vont en s'amplifiant et s'accéléralent depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

<sup>39</sup> Certains territoires ont en effet subi des transformations rapides suite entre autres, à la modernisation des techniques de production agricole, sylvicole et industrielle, à l'urbanisation, à l'évolution des modes de mobilité, au développement d'infrastructures et à l'évolution de la manière d'envisager les loisirs...

Le paysage, devenu une préoccupation sociale, est aussi pris en charge par de nombreuses associations et O.N.G. qui, dans une logique de défense de l'environnement, de protection du patrimoine ou d'amélioration de la qualité (du cadre) de vie, se donnent pour tâche d'informer et de sensibiliser les citoyens. Ces associations<sup>40</sup> jouent également un rôle de relais de la demande des habitants quant aux aspects paysagers du cadre de vie de proximité. Elles proposent différents services pour favoriser la participation active des citoyens à la gestion de leur environnement proche, souvent avec le soutien financier des pouvoirs publics (Partoune, 2004a). De plus en plus de citoyens, isolés ou réunis en association, se mobilisent quand un projet d'aménagement ou d'exploitation menace l'intégrité de « leur » paysage<sup>41</sup>.

Si ce recours au paysage dans les discours, pour contrecarrer tel projet d'équipement, relève régulièrement du phénomène *Nimby*, il n'en reste pas moins que le souci du paysage est aujourd'hui bien présent dans notre société. Yves Lughinbühl (2001b) parle de *demande sociale* en paysage, c'est-à-dire d'un intérêt des populations pour les questions relatives au paysage et à ses transformations, exprimé par le désir d'une qualité du cadre de vie, de bien-être. Cet intérêt engendre une démarche active et la revendication d'une plus grande implication des citoyens dans la prise de décision et la mise en œuvre de projets concernant le devenir de « leur » paysage et de « leur » cadre de vie<sup>42</sup>.

Cette revendication n'est pas spécifique au domaine du paysage, elle se pose dans un ensemble de préoccupations environnementales plus large, mais nous y semble plus présente. Car, à la différence d'approches réputées techniques et scientifiques, souvent considérées comme réservées aux seuls initiés (comme l'étude des milieux naturels, l'analyse des aptitudes des sols, les études d'incidence sur l'environnement...), le paysage est susceptible d'intéresser tout le monde. Ne suffit-il pas, en effet, d'« ouvrir les yeux » ?

---

<sup>40</sup> En Wallonie, par exemple, Inter-Environnement Wallonie, l'association ADESA (Action et Défense de la Vallée de la Senne et de ses Affluents), Espace Environnement, la Fondation Rurale de Wallonie ou Qualité Village Wallonie...

<sup>41</sup> En témoigne le nombre croissant de recours en annulation introduit devant le Conseil d'État au motif de la dégradation ou du non respect du paysage par le projet concerné.

<sup>42</sup> Cette revendication trouve désormais écho au niveau européen avec la Convention européenne du paysage dont les auteurs reconnaissent explicitement ce « désir de jouir de paysages de qualité et de jouer un rôle actif dans leur transformation » (Conseil de l'Europe, 2000a).

## **Chapitre 2.- Problème, questions et objectifs de la recherche**

### **2.1.- Le paysage, un enjeu pour la recherche en aménagement du territoire**

Plus que jamais, on vient de le voir, le paysage est devenu une question de société, un véritable enjeu social et politique, mettant en relation une diversité d'acteurs aux propos multiples.

#### 2.1.1.- Des évolutions récentes

##### 2.1.1.1.- De la protection à la gestion des paysages

Avec le changement d'attitude envers le paysage caractérisé par le passage d'une logique de protection d'un patrimoine remarquable à une logique de gestion de tous les paysages, la préoccupation paysagère concerne désormais – potentiellement du moins – tous les espaces, tous les paysages (Briffaud, 2001). Et, tout comme la nature est « sortie de sa réserve »<sup>43</sup>, le paysage a quitté les sites d'exception protégés pour devenir le « grand paysage ». Cet

---

<sup>43</sup> Slogan utilisé dans le cadre de la promotion des Plans communaux de Développement de la Nature (P.C.D.N.) lancés au début des années mille neuf cent nonante en Wallonie. Le P.C.D.N. vise à préserver ou à améliorer le patrimoine naturel et paysager d'un territoire communal (composantes physiques et composantes biologiques) tout en respectant et favorisant le développement économique et social des habitants. Pour ce faire, il organise et structure un ensemble d'actions favorables au patrimoine naturel en faisant participer tous les acteurs locaux concernés. Se rassemblent ainsi autour de la table des négociations : responsables communaux, naturalistes, chasseurs, pêcheurs, agriculteurs, responsables touristiques, industriels...

Les P.C.D.N. sont régis par le Décret du Gouvernement wallon relatif à la planification en matière d'environnement dans le cadre du développement durable du 21 avril 1994 (M.B. du 23/04/1994, p. 10979) et l'A.G.W. du 27 mai 1999 Arrêté du Gouvernement wallon du 27 mai 1999 relatif à l'établissement et au financement des plans communaux d'environnement et de développement de la nature (P.C.E.D.N.) (M.B. du 14/07/1999, p. 27102). Dans les faits, plusieurs guides méthodologiques de référence encadrent leur mise en œuvre pratique.

élargissement à des espaces plus vastes conduit dès lors à s'interroger sur le territoire dans sa globalité et dans sa complexité (Paradis, 2004 ; Davodeau, 2005).

En même temps, ce « passage du jardin au territoire », selon la formulation d'Hervé Davodeau (2005), s'accompagne d'une démultiplication du nombre d'acteurs concernés (producteurs et usagers). Et les praticiens ne sont plus confrontés à un seul commanditaire, privé ou public, propriétaire d'un terrain à (ré)aménager mais doivent faire face à des types nombreux et diversifiés d'acteurs qui interviennent sur le paysage et le façonnent sous de multiples aspects, parfois sans le savoir (Folléa, 2001).

Or ces acteurs ni ne perçoivent ni ne se représentent le paysage de la même manière et de ce fait, leurs attentes, priorités et revendications à l'égard du paysage sont plus ou moins divergentes (Tremblay et Poullaouec-Gonidec, 2002). Dès lors, des conflits ou malentendus risquent de s'exprimer lors de prises de décision concernant sa gestion (Bell, 2001).

Renforcée par l'application des principes de participation et de concertation imposés par la Convention européenne du paysage<sup>44</sup> et la Convention d'Aarhus<sup>45</sup>, cette évolution interpelle les instruments et la pratique de l'aménagement du territoire, tant à la fois dans la définition d'un cadre conceptuel, que dans les instruments adaptés à la gestion du devenir des paysages.

Le défi pour l'aménageur du territoire consiste dès lors à reconnaître ces différentes représentations, à les faire s'exprimer, pour construire un « référentiel » commun qui légitime, donne sens à l'action et guide l'élaboration de politiques, programmes, interventions qui rencontrent les aspirations de tous les acteurs concernés.

#### 2.1.1.2.- Le paysage, un instrument opérationnel de la gestion territoriale

Dans le même temps, le paysage, enjeu de la gestion territoriale, endosse de nombreuses aspirations et certains le considèrent comme un « outil » paré de multiples qualités (Guisepelli et Fleury, 2005), un « instrument opérationnel de la gestion et de la planification du développement [territorial] local » (Joliveau, 1994).

---

<sup>44</sup> Les articles 5c et 6D de la Convention insistent sur la nécessité de « mettre en place des procédures de participation du public, des autorités locales et régionales, et des autres acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage [...] » (art. 5c) et de « formuler des objectifs de qualité paysagère pour les paysages identifiés et qualifiés, après consultation du public » (art. 6D). Le sous-paragraphe C1b de l'article 6 stipule en outre que la qualification des paysages doit tenir compte « des valeurs particulières qui leur sont attribuées par les acteurs et les populations concernés » (Conseil de l'Europe, 2000).

<sup>45</sup> Convention sur l'Accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement du 25 juin 1998 (Commission économique pour l'Europe des Nations Unies)



Parce que « lire le paysage permet de découvrir l'histoire d'un paysage et d'y déceler une spécificité », le paysage est vu comme un « porteur de mémoire » (Kleindienst et Rogel, 1998).

Certains mettent en évidence que le paysage favorise l'idée d'appartenance à un territoire commun (Gorgeu et Jenkins, 1995 ; Kleindienst et Rogel, 1998 ; Dewarrat *et al.*, 2003). Le paysage est « un repère au quotidien, mais aussi dans le temps, entre générations ». « La collectivité locale à l'échelle d'un territoire y fonde sa cohérence » (Gamache, Domon et Jean, 2004) et à ce titre, il est considéré comme un « support » ou un « faiseur » d'identité.

Le paysage est également envisagé comme un outil de construction et de valorisation de l'image de marque d'un territoire. Dans cette optique, il constitue « un argument de promotion économique » (Kleindienst et Rogel, 1998) qui participe de l'attractivité du territoire : « un paysage préservé, contribue à la réussite économique : le tourisme [pouvant] s'y développer et les entreprises s'y [implanter], valorisant leur image de marque en s'intégrant à l'environnement local » (Kleindienst et Rogel, 1998).

Le paysage constituerait aussi un facteur de transversalité. « Le travail sur le paysage donne l'opportunité de réfléchir progressivement à toutes les dimensions du développement et de l'aménagement » (Gorgeu et Jenkins, 1995). « Utiliser l'approche paysagère [...] oblige à une réflexion transversale et globale » (Neuray, van der Kaa et Rousseaux, 2004).

La réflexion sur le paysage serait l'opportunité de « donner un sens à l'aménagement qualitatif du territoire ». En cela, le paysage « constitue un guide, un élément d'arbitrage, une référence commune » (Folléa, 2001). Le paysage deviendrait « élément de cohérence » (Folléa, 2001).

« Le paysage semble prendre le rôle de concept global permettant de réunir les différents pôles d'un développement qui se voudrait durable et intégré » (Droz *et al.*, 2005).

Aussi, le paysage serait accessible à tous et non pas uniquement à une élite restreinte de spécialistes (esthètes, experts, historiens...). Il offrirait dès lors une grille de lecture partageable. En cela, il est de plus en plus considéré comme un outil de médiation, un facteur de participation ou d'animation qui permettrait de mobiliser des acteurs aux intérêts divers (Gorgeu et Jenkins, 1995 ; Gamache, Domon et Jean, 2004 ; Paradis, 2004 ; Michelin et Joliveau, 2005a). Le paysage permettrait de « favoriser le dialogue autour de projets et d'améliorer le partenariat » (Folléa, 2001). « En termes de communication, l'utilisation du paysage comme "porte d'entrée" vers des perspectives de développement et

d'aménagement facilite la compréhension du projet par le citoyen » (Neuray, van der Kaa et Rousseaux, 2004).

Enfin, l'approche paysagère génèrerait d'elle-même un effet prospectif dans la mesure où le temps du paysage est bien plus long que celui de la décision quotidienne ou politique (Michelin et Joliveau, 2005a).

#### 2.1.1.3.- Le projet de paysage comme réponse aux enjeux paysagers actuels

Enfin, de nombreuses voix s'élèvent aujourd'hui en faveur d'une démarche de projet de paysage comme solution aux nouveaux défis paysagers. Pour ses promoteurs, la démarche de projet relève d'une attitude moins réglementaire et moins protectionniste. Le projet insuffle plus de souplesse par rapport au système, jugé trop rigide, de codification et de réglementation, « redonnant » de l'initiative aux acteurs.

Selon Jean-Pierre Dewarrat *et al.* (2003), le projet permet de « répondre au défi actuel d'étendre la préoccupation paysagère, née pour la protection des sites [et des paysages] exceptionnels, au cas général des territoires banals, ordinaires, courants ». Cette démarche vise plutôt la construction d'une « vision partagée entre les acteurs sur ce qu'est "leur" paysage, ce qu'il devient et surtout ce qu'ils souhaiteraient qu'il devienne » (Folléa, 2001). L'objectif est de proposer des orientations devant guider l'action pour que le paysage ne soit plus seulement le « produit involontaire » d'activités et de pratiques individuelles multiples mais le résultat consciemment recherché d'un processus de transformation contrôlé et si nécessaire, corrigé (Folléa, 2001). En d'autre terme, l'objectif est de « passer d'une évolution subie à une évolution maîtrisée » (Kleindienst et Rogel, 1998).

En même temps, le terme projet revêt une connotation largement positive, il est séduisant car évocateur d'avenir et de mobilisation collective (Carrieu-Costa, 1994 ; Boutinet, 2005). Le projet est porteur d'intentions.

Le projet a également vocation à promouvoir la transversalité. Il se veut un dispositif global, décroisé, permettant de dépasser les barrières entre les institutions, les administrations, les communes, les secteurs d'activités.

Le projet repose sur le partenariat et la mise en relation des acteurs individuels et collectifs. Il rassemble des mandataires politiques, agents administratifs, représentants de la société civile qui évoluent dans des sphères variées et à des échelles différentes (communale, supra-communale, sous-régionale, régionale...). Il permet l'échange, le dialogue, la mise en

débat, la concertation. Idéalement, chacun a l'occasion de s'exprimer et d'explicitier son point de vue et est donc susceptible d'influencer les décisions. « Le projet de paysage permet d'aboutir à des choix partagés » (Folléa, 2001).

Le projet est également synonyme d'ouverture à de nouveaux acteurs jusque-là exclus du processus de décision. Il aurait donc une visée participative.

Ainsi, la démarche de projet rapatrierait à son compte les « vertus » accordées au paysage : transversalité, cohérence et accessibilité (Davodeau, 2003).

### 2.1.2.- Des questions

Nous le voyons, la problématique paysagère s'est complexifiée légitimant que des efforts de recherche soient poursuivis dans le domaine, notamment dans le champ de l'aménagement du territoire.

En effet, si elles ouvrent de nouvelles pistes d'action, les évolutions de l'attitude à l'égard du paysage interpellent l'aménagement du territoire.

Comment assurer, en effet, la gestion du paysage à l'échelle du territoire, quels instruments de gestion adopter ou amender pour répondre à ces changements d'échelle ? Comment sortir du cadre étroit des sites remarquables et des périmètres protégés ? Quelles méthodes d'analyse (de caractérisation, d'évaluation, de qualification<sup>46</sup>) appliquer pour articuler « l'assemblage de facteurs "objectifs" pesant sur les objets constituant le paysage dont les évolutions sont perçues, interprétées et évaluées avec la sensibilité, la subjectivité, les références et normes des individus et des groupes sociaux qu'ils composent »<sup>47</sup> (Michelin et Joliveau, 2005a) dans un contexte où le sensible et le « subjectif » sont déconsidérés ?

Comment assumer l'élargissement du corps d'acteurs concernés et intégrer la multiplicité des regards portés sur le paysage (Lacoste, 1995 ; Bell, 2001 ; Alumăe, Printsman et Palang, 2003) ? Comment associer concrètement les populations aux décisions concernant le devenir de leur paysage<sup>48</sup> (Oliveira et Dneboská, 2004) ? Ces questions se posent surtout aux collectivités locales, désireuses et, depuis la ratification de la Convention européenne du paysage, chargées de mettre en œuvre les politiques du paysage.

---

<sup>46</sup> Pour des méthodes développées en Wallonie, voir à ce sujet : Antrop *et al.*, 2004 ; Droeven, Kummert et Feltz, 2004 ; Dubois *et al.* 2006 ; Droeven, Dubois et Feltz, 2007 et Droeven, 2008.

<sup>47</sup> La Convention apporte une définition juridique du paysage qui reste ouverte et accorde une large place aux différents regards puisqu'elle le définit comme : « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » (Conseil de l'Europe, 2000a).

<sup>48</sup> Le préambule de la Convention européenne précise que « le paysage est l'affaire de tous les citoyens et doit être traité de manière démocratique, notamment aux niveaux local et régional » (Conseil de l'Europe, 2000a).

Face à ces nouveaux enjeux, deux voies s'offrent à l'aménagement du territoire : d'une part, la voie normative, privilégiée jusqu'à présent mais qui semble être prise en défaut d'inefficacité et de déficit participatif et nécessiter des ajustements de divers ordres, et d'autre part, la voie émergente du projet local de paysage qui reçoit aujourd'hui, l'appui, l'encadrement et le soutien financier et technique de l'Administration wallonne. C'est cette voie, largement sollicitée, que nous avons choisi d'explorer dans notre recherche.

## **2.2.- La question générale et les questions spécifiques de la recherche**

Suivant Raymond Quivy et Luc Van Campenhout (2006), selon lesquels une manière efficace de démarrer une recherche est d'énoncer son projet sous la forme d'une *question de départ* – à condition qu'elle soit claire (précise, concise et univoque), faisable (réaliste) et pertinente –, nous allons exposer la question qui servira de premier fil conducteur à notre recherche. Nous voudrions souligner ici, que la formulation d'une question apparaît plus appropriée que l'énoncé d'hypothèses, car elle laisse plus de place à l'exploration et à une problématisation progressive associée à la démarche inductive adoptée dans la recherche.

À partir des constats faits précédemment, la *question de départ* de la recherche peut s'exprimer comme suit :

### **Comment se construit l'action collective en matière de paysage en Wallonie ?**

Cette question générale de recherche, nous l'avons traduite dans cinq *questions spécifiques* :

- Quelles sont les conditions d'émergence d'une telle action ? En quoi le cadre de l'action influence-t-il les priorités ? les interventions que l'on y observe ?
- Qui sont les acteurs impliqués ? Quels acteurs prennent en charge la question du paysage ? Dans quelle mesure la participation des acteurs et des populations concernés est-elle mise en œuvre en matière de paysage ? Quels sont les dispositifs participatifs mis en place ?
- Lorsque des acteurs s'approprient la question du paysage, qu'en font-ils ? Quelles sont leurs priorités ? Quelles sont les actions menées ? Quels types d'espace sont concernés par ces actions ?

- Quels sont les arguments avancés pour justifier une telle action ? Quelles sont les représentations sous-jacentes ?
- Quelles sont les contributions et les limites de la démarche de projet à la prise en charge des nouveaux défis en matière de paysage ? Quel est l'apport de la question paysagère à l'aménagement du territoire et au développement territorial ? Quelle est sa valeur ajoutée : l'approche paysagère apporte-t-elle quelque chose de neuf par rapport à ce qui existe déjà ? Le paysage constitue-t-il une nouvelle façon de voir le territoire, d'agir sur celui-ci ? Quel est son caractère opérationnel : l'approche paysagère permet-elle de nouvelles pistes d'action ?

### **2.3.- Les objectifs de la recherche**

L'objectif de cette recherche consiste donc à tendre à une meilleure compréhension des processus de construction de l'action en faveur du paysage (*objectif général*) en élaborant un cadre d'analyse et d'interprétation, pragmatique et heuristique, apte à rendre compte des processus observés (*objectif méthodologique*). Autrement dit, il s'agit, compte tenu du contexte institutionnel et juridique wallon et au départ de l'observation de cas de la région, de mettre à jour les mécanismes, ressorts et concepts clefs pour comprendre les dynamiques et processus mis en œuvre et, ensuite, en délimiter les contributions à la gestion des paysages, d'une part, et au développement territorial, d'autre part. *In fine*, il s'agit d'esquisser des propositions opérationnelles, méthodologiques et conceptuelles pour la conduite de l'action et l'élaboration de stratégies locales de gestion des paysages (*objectif opérationnel*).

Cette première partie de la thèse nous a permis de poser le contexte scientifique et d'éclairer la problématique de la recherche. À présent il convient, dans la seconde partie de la thèse, de présenter notre démarche méthodologique. Nous proposons donc de préciser, ci-après, les spécificités de l'approche générale de la recherche adoptée ainsi que les choix méthodologiques effectués quant à la construction d'une démarche d'enquête et de collecte des données, puis quant à l'analyse des informations recueillies.



## **DEUXIÈME PARTIE :**

# **MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE**

**C**ette deuxième partie, à visée méthodologique, cherche à caractériser les moyens mis en œuvre dans la recherche pour cerner comment, en Wallonie, se construit l'action collective locale en matière de paysage.

Ainsi, nous présenterons dans le chapitre trois, les spécificités et l'originalité de l'approche générale adoptée dans la recherche : une approche holistique, inductive, interdisciplinaire et qualitative.

Ensuite, dans le quatrième chapitre, nous exposerons les choix initiaux quant à la forme de l'enquête. Il s'agira d'expliquer pourquoi nous avons privilégié l'étude de cas comme mode d'investigation. Nous expliciterons aussi les critères de sélection retenus pour déterminer les différents terrains d'étude en considérant, notamment, l'échelle de réalisation ainsi que notre implication antérieure dans certaines opérations. En outre, ce chapitre quatre sera également l'occasion d'une présentation détaillée des techniques d'investigation mobilisées : l'enquête auprès des coordinateurs de projet et chargés de mission, la collecte de documents écrits relatifs aux projets et l'observation des acteurs au cœur de l'action.

De là, le cinquième chapitre sera consacré à l'exposé de la démarche d'analyse retenue pour exploiter au mieux l'ensemble des informations collectées sur l'ensemble des neuf cas d'étude. Nous montrerons l'intérêt de privilégier une analyse de type qualitatif et en rappellerons les principes de base et objectifs.

Ensuite, nous veillerons à expliciter, étape par étape, de la manière la plus claire possible, la démarche que nous avons mise en œuvre dans notre traitement qualitatif des données, en précisant, pour chacune, les instruments mobilisés (logiciels), les raisonnements, les règles établies et les décisions prises. Ce faisant, nous montrerons que l'analyse s'est faite sur un mode itératif, fait de va-et-vient entre théorie et terrain, entre questionnements et éléments de réponse, nous amenant à réorienter notre canevas d'investigation et à reconsidérer, préciser, voire abandonner, certaines questions de départ.





## **Chapitre 3.- L'approche générale de la recherche**

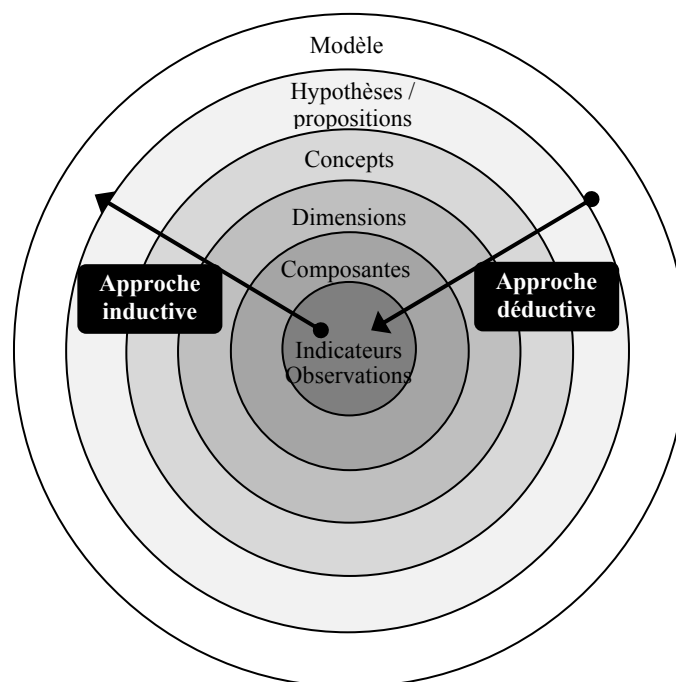
### **3.1.- Une approche holistique et inductive**

L'approche de recherche la plus courante en sciences naturelles et en sciences de l'ingénieur est une approche hypothético-déductive qui énonce au départ une « théorie » et suppose l'existence préalable d'hypothèses de recherche (qui seront vérifiées ensuite) et dans laquelle, dès les premiers moments de la recherche, le chercheur sélectionne un nombre restreint de variables caractérisant le phénomène étudié et concentre son effort sur ces seules variables (d'Amboise et Audet, 1996). Une bonne partie des recherches en sciences humaines procèdent de la même logique (Perrin, 2005).

Toutefois, dans notre recherche, nous avons choisi d'adopter, une *approche holistico-inductive* :

- HOLISTIQUE, parce que l'on s'intéresse à l'ensemble du processus d'élaboration de l'action paysagère, que l'on cherche à décrire et à comprendre en profondeur, dans son contexte général. On laisse venir à soi toutes les informations susceptibles d'apporter un éclairage sur le processus, quitte à les éliminer ultérieurement si elles s'avèrent inutiles (d'Amboise et Audet, 1996).
- INDUCTIVE, parce que le raisonnement chemine du particulier au général : la chercheuse débute son travail par l'observation de phénomènes particuliers, puis, sur base des observations et de l'analyse des données collectées, elle tente de dégager une théorie particulière, d'abord fortement contextualisée, puis généralisable à d'autres contextes (d'Amboise et Audet, 1996 ; Arborio et Fournier, 2005). Le général y est induit par le particulier (Quivy et Van Campenhoudt, 2006).

**Figure 1 : Deux approches pour construire une recherche : l'approche déductive et l'approche inductive**



Selon l'*approche déductive* : la construction part d'un postulat ou concept postulé comme modèle d'interprétation du phénomène étudié. Ce modèle génère, par un travail logique, des hypothèses, des concepts et des indicateurs auxquels il faudra chercher des correspondants dans les faits.

Selon l'*approche inductive* : la construction part de l'observation. L'indicateur est de nature empirique. À partir de lui, on construit de nouveaux concepts, de nouvelles propositions théoriques et, par là, éventuellement un modèle que l'on soumettra à l'épreuve des faits.

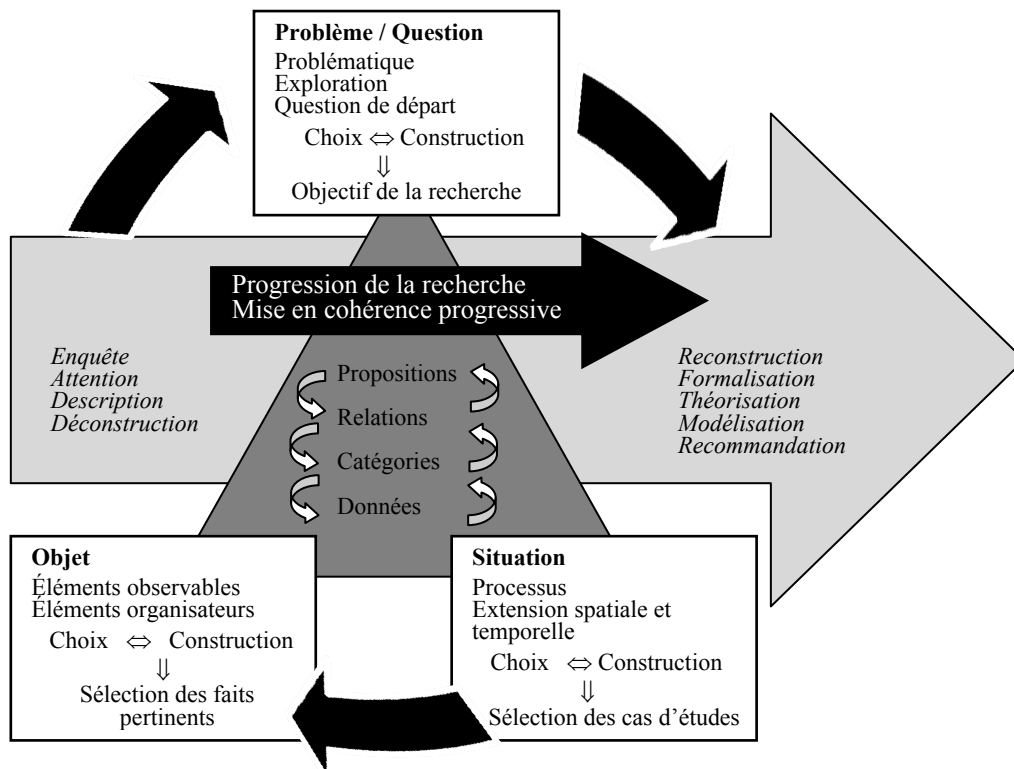
Source : d'après Quivy et Van Campenhout (2006). *Manuel de recherche en sciences sociales*, 3<sup>ème</sup> éd. Coll. « Psycho Sup ». Paris (France) : DUNOD, 272 p.

L'approche holistico-inductive reprend les grandes idées avancées par Barney Glaser et Anselm Strauss (1967), pionniers de la recherche inductive et pères de la *Grounded Theory* (ou « théorie de terrain », « empiriquement fondée »). Ce courant de recherche s'est donné comme objectif d'enrichir une théorie sociologique à partir de données empiriques, la plupart des hypothèses et des concepts étant non seulement issus des données, mais aussi systématiquement élaborés en relation avec les données recueillies tout au long du processus de recherche (d'Amboise et Audet, 1996 ; Glaser et Holton, 2004 ; Paillé et Mucchielli, 2008).

Selon cette approche, la recherche ne suit pas un cheminement linéaire, elle est caractérisée par une construction progressive, à partir du terrain et des situations observées, de l'objet puis de la problématique de recherche (cf. Figure 2). Les hypothèses (ou propositions) sont susceptibles d'évoluer constamment au fur et à mesure de l'avancement du travail. De même le travail de terrain peut être réorienté en fonction des approfondissements successifs

du cadre théorique. Le chercheur alterne les épisodes de collecte de données et les épisodes d'analyse des données. La recherche est alimentée par un va-et-vient permanent entre enquête et analyse réflexive, entre empirie et théorie, entre intuition et construction (Quivy et Van Campenhoudt, 2006).

Figure 2 : Une démarche circulaire de problématisation et de mise en cohérence progressives



Source : inspiré de Perrin (2005). « La méthode inductive, un outil pertinent pour une formation par la recherche ? Quelques enjeux pour le mémoire professionnel ». *La Revue des Hautes écoles pédagogiques et institutions assimilées de Suisse et du Tessin*. vol. 2, Le mémoire un moyen de penser sa pratique, p.125-137.

Ainsi décrite, l'approche holistico-inductive constitue une démarche adaptée aux spécificités du champ de notre étude : une action paysagère en train de se faire, non définie *a priori*. Elle représente l'opportunité de construire progressivement un objet et une problématique de recherche pertinents et cohérents, au départ de l'action et des pratiques (celles des acteurs régionaux et locaux qui se sont saisis de la thématique paysagère, mais aussi la nôtre, en tant qu'experte, chercheure ou personne-ressource impliquée dans plusieurs opérations concernant le paysage). Elle procède par déconstruction-reconstruction des faits de pratiques, du contexte normatif et des contraintes dans lesquels ils se développent, des discours et représentations des acteurs impliqués. La souplesse et la

flexibilité de l'approche holistico-inductive doivent nous permettre de maîtriser, sinon d'approcher la complexité de l'objet.

« L'approche holistico-inductive est loin d'être plus facile et moins exigeante que la classique hypothético-déductive. Ses canons sont moins précis, moins définitifs et moins bien acceptés » (d'Amboise et Audet, 1996). Nicolas Perrin (2005) nous met en garde : « une démarche inductive sera très vraisemblablement questionnée au niveau de sa rigueur au moment de la soutenance, celle-ci étant difficile à maîtriser tant pratiquement qu'épistémologiquement ».

Mais si elle favorise des attitudes et des pratiques moins rigides, la démarche inductive n'en n'est pas pour autant moins rigoureuse. En effet, une telle approche ne dispense pas le chercheur d'élaborer une structure explicite du projet de recherche initial. « Le chercheur ne peut arriver sur le terrain sans idée quant à ce qu'il vient y observer ni quant à comment il procédera pour ce faire : on ne part pas à la pêche sans filet » (d'Amboise et Audet, 1996). Préalablement, il définit une ou plusieurs questions générales de recherche qui lui permettent de délimiter le « terrain » qu'il entend explorer. Il identifie certaines variables d'intérêt (supposées pertinentes à ce stade de la recherche mais qui pourraient s'avérer moins intéressantes qu'escompté lors de l'analyse), des indicateurs éventuels pour ces variables.

Le projet de recherche s'appuie sur un référentiel théorique et un cadre d'analyse provisoires et avance des propositions de recherche (réponses plausibles et les plus probables, aux questions posées tenant place d'hypothèses de recherche et susceptibles, elles aussi, d'être amendées à la lumière des faits observés – tout comme les questions de recherche) (d'Amboise et Audet, 1996).

Confronté au terrain, le chercheur clarifie ce qu'il faut observer (les observables) et la manière d'analyser les informations collectées, sous peine d'être submergé par une masse de données. Il définit des axes d'étude, identifie des faits, des « observables » pertinents et cohérents qui lui permettent, petit à petit, de dépasser la simple description – impossible – de tout ce qu'il perçoit.

## **3.2.- Une approche interdisciplinaire**

*« Le paysage est une invitation à sortir des champs méthodologiques limités » (Pitte, 1987).*

Comme nous l'avons exposé dans la première partie, le paysage est un objet complexe, aux multiples facettes qui, pour une meilleure compréhension, suppose le recours à plusieurs disciplines voire une intégration entre celles-ci. En tant qu'objet de l'action, le paysage appelle encore d'autres disciplines. C'est pourquoi, notre recherche emprunte à la fois à la recherche en sciences sociales (sociologie, géographie, économie), en sciences politiques (analyse des politiques publiques) et en sciences de la gestion (dont territoriale).

Notre approche se veut résolument interdisciplinaire et ouverte aux points de vue de partenaires non académiques qu'ils soient institutionnels, associatifs, gestionnaires ou habitants.

Notre approche n'est pas isolée ; de nombreux chercheurs du domaine du paysage ont ancré leur travaux sur le paradigme de l'interdisciplinarité et une vision holistique du paysage (Tress et Tress, 2001, 2005b, 2007 ; Tress, Tress et Fry, 2005a ; Antrop et Rogge, 2006 ; Potschin et Haines-Young, 2006 ; Sevenant et Antrop, 2010).

## **3.3.- Une approche qualitative**

Dans notre recherche, nous adoptons une approche qualitative. Les méthodes et instruments utilisés sont conçus pour recueillir des données qualitatives (des témoignages, des notes de terrains) puis pour les analyser de manière qualitative. Plutôt que les transformer en pourcentages ou en statistiques, on cherche à extraire le sens des données pour comprendre les phénomènes observés (Paillé et Mucchielli, 2008).

La recherche est aussi dite qualitative dans le sens où l'ensemble du processus est mené de manière « naturelle », sans appareil sophistiqué ou mise en situation artificielle, selon une logique proche des personnes, de leurs actions et de leurs témoignages (Paillé et Mucchielli, 2008).



## **Chapitre 4.- La mise en place d'une démarche d'enquête et de collecte de données**

### **4.1.- L'étude de cas comme mode d'investigation**

De notre démarche de recherche découle le mode d'investigation adopté, à savoir l'*étude de cas*. La recherche est donc menée sur base empirique et consiste à documenter, de manière approfondie, plusieurs cas d'étude. Cette stratégie s'avère particulièrement pertinente pour « coller » au mieux à la réalité, dans un contexte de pratiques nouvelles. En outre, elle permet de confronter nos questionnements au terrain et à l'action en train de se faire. Dans une première étape, l'analyse aboutit à la production d'un rapport où sont décrits les éléments majeurs du processus observé dans le but principal d'en faciliter la compréhension. En multipliant les études de cas, notre recherche se veut délibérément comparative, ce qui nous permet, dans une seconde étape, de mettre en évidence les permanences et les spécificités des processus étudiés.

Un des principaux critères pour évaluer la qualité d'une étude de cas concerne la pertinence du terrain choisi par rapport à l'objet d'étude. Rappelons que notre recherche s'intéresse à la construction de l'action locale en matière de paysage en Wallonie. Elle vise à mieux comprendre les processus à l'œuvre lorsque des acteurs locaux s'approprient l'enjeu du paysage.

Depuis 2000, plusieurs initiatives ont vu le jour en Wallonie. En particulier, nous avons eu l'opportunité d'être associée à plusieurs de ces opérations quasiment dès leurs débuts.

Ce sont la problématique et notre implication qui ont déterminé le choix des premiers cas d'étude. Ainsi, dès le départ, il a été décidé de documenter :

- le projet de valorisation des paysages porté, dans le cadre du programme Leader+, par le Groupe d'action locale (GAL) Culturalité en Hesbaye brabançonne sur les communes de Beauvechain, Hélécinne, Incourt, Jodoigne, Orp-Jauches et Ramillies : les partenaires avaient comme projet d'élaborer un « plan de valorisation des paysages » auquel nous avons été associée, très tôt, en tant que personne-ressource, d'abord pour la rédaction d'un cahier des charges relatif à une étude paysagère, ensuite en tant que membre du comité de suivi du projet ;
- le projet de « *Valorisation et sensibilisation aux paysages* » financé par Leader+ et porté par le GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse (communes de Cerfontaine, Florennes, Gerpennes et Walcourt), auquel nous avons été associée en tant que personne-ressource, d'abord pour la rédaction d'un cahier des charges relatif à une étude paysagère, ensuite en tant que membre du comité d'accompagnement chargé du suivi de cette étude ;
- le projet de mise en place d'un observatoire photographique du paysage par les partenaires du Contrat de rivière Semois-Semoy dans le cadre du programme européen de coopération transfrontalière Interreg II Wallonie–Champagne-Ardenne puis Interreg IIIA France–Wallonie–Vlaanderen, auquel nous avons participé en tant que membre du comité de pilotage.

Ensuite seulement, nous avons porté notre attention aux autres démarches en cours ou achevées en Wallonie, en respectant les critères suivants :

- d'abord, l'existence d'un projet explicitement et spécifiquement dédié au paysage (à dissocier des projets à impact paysager) ; les opérations ayant un effet sur les paysages mais sans aucune intentionnalité n'entrent pas dans le champ de notre étude ;
- ensuite, l'échelle locale (qu'elle soit communale ou supra-communale) : cette échelle est, selon nous, particulièrement adaptée à une réflexion sur la gestion des paysages, dans le sens où il s'agit d'une échelle suffisamment petite (large) pour intégrer les différents aspects du paysage. Par ailleurs, l'échelle locale constitue une échelle de proximité qui favorise la mobilisation des acteurs et l'ancrage des débats dans des enjeux concrets ;
- enfin, des initiatives ayant lieu en milieu rural ou périurbain, en Wallonie.



Guidée par ces trois critères de sélection, nous avons procédé au recensement (par courriels, entretiens téléphoniques, rencontres, recherches *Internet...*) des opérations, démarches de projet ou politiques de paysage menées en Wallonie (GAL, P.N., C.R., P.C.D.N. et autres opérations...). Ce travail, validé auprès des fonctionnaires responsables au sein du Ministère de l'Aménagement du territoire et du Patrimoine de la Région wallonne (D.G.O.4 – anciennement D.G.A.T.L.P.), principal organe de subventionnement en la matière, nous avait permis d'identifier, en mai 2008, dix-sept projets concernant neuf territoires d'action en Wallonie.

Plutôt que de sélectionner deux voire trois cas d'étude, nous avons décidé de travailler sur l'ensemble de ces neuf territoires, non seulement pour la richesse de l'information que nous nous attendions à recueillir dans des contextes institutionnels, organisationnels, territoriaux et d'avancement variés, mais également dans l'optique de générer, par l'étude de chacun de ces cas, un maximum d'informations et de découvrir des faits nouveaux et ce, tout en conservant une vision globale sur l'ensemble du territoire de la Wallonie.

C'est pourquoi, six cas d'étude supplémentaires ont donc été retenus (*cf.* Tableau 1) :

- le projet d'élaboration d'un plan de paysage comme outil de gestion de l'aménagement du territoire du Parc naturel des Plaines de l'Escaut ;
- la réalisation d'une étude paysagère préalable à la rédaction de la charte paysagère du Parc naturel du Pays des Collines ;
- le projet de « *Parc des paysages* » porté par le Centre Culturel du Beau Canton de Gaume dans le cadre de Leader+ ;
- le projet BEAUReGaRD (pour « *Bien Étudier l'Aménagement urbain et Garantir le Renouveau durable* ») de valorisation concertée des centres urbains du Val de Sambre franco-belge, entamé sous le programme européen de coopération transfrontalière Interreg II et poursuivi sous Interreg IIIA France–Wallonie–Vlaanderen ;
- le projet « *Grandeur et intimité des paysages* » introduit par le Parc naturel des Deux Ourthes, dans le cadre d'Interreg IIIA Wallonie–Lorraine–Luxembourg ;
- le projet de « charte paysagère » du Parc naturel de la Haute-Sûre et de la Forêt d'Anlier, financé par l'Administration de l'Aménagement du territoire.

**Tableau 1 : Les neuf territoires engagés dans un projet de paysage en Wallonie rurale entre 2000 et 2008 et au-delà (inventaire réalisé en mai 2008)**

<b>Porteur</b>	<b>Territoire concerné</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Période</b>	<b>Financement</b>
<b>Parc naturel des Plaines de l'Escaut</b>	Territoire du parc naturel : communes de Rumes, Brunehaut, Antoing, Péruwelz, Belœil et Bernissart, soit 26 500 ha	« <i>Étude paysagère du Parc naturel des Plaines de l'Escaut, une charte urbanistique et paysagère</i> »	2000-2001	Leader II
		« <i>Route paysagère et circuits d'interprétation thématiques</i> »	2003-2005	Phasing Out de l'Objectif III (FEDER)
		« <i>Un plan de paysage comme outil de gestion de l'aménagement du territoire des parcs naturels wallons. Méthodologie et application d'une démarche innovante dans le Parc naturel des Plaines de l'Escaut</i> »	2005-2008	M.R.W.- D.G.A.T.L.P.
		« <i>Atlas communal des paysages des Plaines de l'Escaut</i> »	2008-2010	S.P.W.- D.G.O.4
<b>Parc naturel du Pays des Collines</b>	Territoire du parc naturel : communes de Ellezelles, Flobecq, Frasnes-lez-Anvaing, Mont-de-l'Enclus et une partie de la commune d'Ath (villages de Mainvault, Houtaing et Ostiches), soit 23 327 ha	« <i>Étude paysagère préalable à la rédaction de la charte paysagère du parc</i> »	2001	M.R.W.- D.G.A.T.L.P.
<b>GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne</b>	Communes de Beauvechain, Hélécine, Incourt, Jodoigne, Orp-Jauche, Ramillies, soit 26 649 ha	« <i>Valorisation des paysages de la Hesbaye brabançonne</i> »	2003-2008	Leader+
<b>GAL de l'Entre Sambre-et-Meuse</b>	Communes de Cerfontaine, Florennes, Gerpinnes et Walcourt, soit 38 727 ha	« <i>Valorisation et sensibilisation aux paysages de l'Entre-Sambre-et-Meuse</i> »	2003-2008	Leader+
<b>GAL du Beau Canton de Gaume</b>	Commune de Chiny et de Florenville, soit 26 100 ha	« <i>Parc des paysages - parcours patrimoniaux</i> »	2002-2008	Leader+
		« <i>Parc des paysages</i> »	2008-2011	S.P.W.- D.G.O.4

Porteur	Territoire concerné	Intitulé du projet	Période	Financement
<b>Espace Environnement</b>	Le Val de Sambre, territoire transfrontalier (franco-belge) comprenant 7 communes wallonnes (Erquelines, Fontaine-l'Evêque, Ham-sur-Heure, Lobbes, Merbes-le-Château, Montigny-le-Tilleul et Thuin) soit (27 190 ha en Wallonie) et 22 communes françaises, soit 43 000 ha au total	BEAUREGaRD (« <i>Bien Étudier l'Aménagement urbain et Garantir le Renouvellement durable</i> ») du Val de Sambre belge et français	1999-2002	Interreg II
		<b>BEAUREGaRD 2</b>	2003-2007	Interreg IIIA (France-Wallonie-Vlaanderen)
<b>Contrat de Rivière Semois-Semoy</b>	Le bassin versant transfrontalier de la Semois-Semoy concernant douze communes wallonnes (Arlon, Étalle, Habay, Tintigny, Chiny, Léglise, Neufchâteau, Florenville, Herbeumont, Bertrix, Bouillon, Vresse) soit 127 500 ha et une commune française (Monthermé), soit 132 900 ha au total (dont 93% en Wallonie)	Typologie des unités paysagères de la Semois ardennaise et rédaction d'un cahier d'aide à la gestion des paysages de la Semois ardennaise	1999-2001	Interreg II (Wallonie-Champagne-Ardenne)
		« <i>Mise en place d'un observatoire du paysage dans le bassin transfrontalier de la Semois-Semoy</i> »	2002-2007	Interreg IIIA (France-Wallonie-Vlaanderen)
		« <i>Gestion et entretien de la plaine alluviale et des affleurements rocheux</i> »	2002-2007	Interreg IIIA (France-Wallonie-Vlaanderen)
<b>Parc naturel des Deux Ourthes</b>	En Wallonie : le Parc Naturel des Deux Ourthes (communes de Bertogne, Gouvy, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Sainte-Ode et Tenneville), soit 75 599 ha  Au Luxembourg : les vallées de la Clerve et de la Wiltz (10 communes) soit environ 35 000 ha	« <i>Grandeur et intimité des paysages</i> »	2005-2008	Interreg IIIA (Wallonie-Lorraine-Luxembourg)
		« <i>Mise en pratique du programme paysage du Parc naturel des Deux Ourthes</i> »	2008-2011	M.R.W.-D.G.A.T.L.P.
<b>Parc naturel Haute-Sûre et Forêt d'Anlier</b>	Territoire du parc naturel : communes de Bastogne, Fauvillers, Habay, Léglise, Martelange et Vaux-sur-Sûre, soit 72 000 ha	« <i>Charte paysagère du Parc naturel Haute-Sûre et Forêt d'Anlier</i> »	2007-2010	M.R.W.-D.G.A.T.L.P.

En gras, les **projets étudiés** dans le cadre de cette recherche. Les neuf territoires d'étude sont présentés au chapitre 6.

Notre réflexion a également été alimentée par la comparaison avec des expériences et des pratiques menées sur d'autres territoires en Wallonie et à l'étranger, sur base de la littérature et de rencontres. En particulier, au cours de la recherche, les besoins de l'enquête (surtout nos interrogations concernant les conditions d'émergence de l'action paysagère) nous ont conduite à élargir nos investigations à d'autres parcs naturels wallons, non engagés dans une démarche spécifiquement paysagère. Nous nous sommes ainsi intéressée à l'action des neuf parcs naturels créés en Wallonie. À noter que si tous les parcs reconnaissent l'intérêt des paysages, quatre seulement sont engagés dans un projet de paysage. De la même manière, nous avons enquêté les projets menés par les groupes d'action locale (GAL) wallons qui se sont constitués pour la programmation 2000-2006 de l'initiative communautaire en faveur du développement rural, Leader+. Sur quinze GAL wallons, trois seulement étaient engagés dans un projet de paysage. Nous avons ainsi investigué, à des degrés divers, 26 territoires d'action en Wallonie, parmi lesquels certains seulement ont conduit des projets pour le paysage.

Les critères de choix des cas d'études étant énoncés et les terrains retenus énumérés, nous proposons d'en venir à la démarche d'enquête mise en œuvre et aux techniques mobilisées pour recueillir les informations nécessaires à la documentation de ces cas d'étude.

## **4.2.- Des techniques d'investigation multiples et complémentaires**

Selon notre objectif de recherche doctorale visant une meilleure compréhension des processus de construction de l'action publique dans le domaine du paysage, nous avons adopté une démarche de recherche qualitative, s'appuyant sur l'analyse en profondeur de neuf cas d'étude de projets de paysage menés en Wallonie. Pour coller au plus proche du terrain, nous avons combiné diverses techniques de collecte de données. Ainsi, les sources d'informations mobilisées au cours de la recherche ont été, d'une part, les éléments de connaissance des projets apportés par les acteurs et révélés au moyen d'entretiens semi-directifs réalisés auprès des coordinateurs de chaque projet et, d'autre part, l'ensemble des documents produits au cours des processus étudiés et auxquels nous avons eu accès. De plus, pour plusieurs cas, nous avons participé de façon récurrente au projet (observation participante lors de réunions, conférences et séances de travail...). Nous avons donc privilégié des outils d'enquête complémentaires de type qualitatif.

Notre enquête vise la connaissance de l'action paysagère, c'est-à-dire du projet dans son processus et dans son contenu, autrement dit des pratiques mais aussi des représentations qui les relient et leur donnent sens. C'est pourquoi, au cours de nos investigations, nous avons été particulièrement attentive aux éléments suivants :

- le déroulement du projet dans ses étapes, depuis son émergence jusqu'à son aboutissement ;
- les acteurs impliqués dans le processus et la nature des relations (institutionnelles et professionnelles) qu'entretiennent les acteurs entre eux ;
- les discussions menées au cours du processus ;
- les pratiques des acteurs et le sens qu'ils leur donnent (en particulier, la place de la problématique paysagère dans les actions menées, les ressources diverses que déploient les acteurs et ce que recouvre la problématique du paysage pour les acteurs locaux).

#### 4.2.1.- S'entretenir avec les acteurs : l'enquête auprès des coordinateurs de projet et chargés de mission

Afin de recueillir des indices et discours susceptibles de nous informer sur les pratiques et les représentations des acteurs engagés dans ces projets pour le paysage, nous avons choisi, dans une première étape, de faire parler les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des projets.

De là, a découlé le choix de la méthode d'enquête. La littérature en sciences humaines abonde d'ouvrages méthodologiques sur les méthodes d'enquêtes (Deslauriers, 1991 ; Deubel et Ferréol, 1993 ; Arborio et Fournier, 2005 ; Copans, 2005 ; Blanchet et Gotman, 2006 ; de Singly, 2006 ; Paillé, 2006). Nous n'en avons trouvé aucune spécifiquement adaptée à notre objet d'étude. Par contre, nous en avons retenu les principes, recommandations et mises en garde.

##### 4.2.1.1.- Choix d'une technique d'enquête

###### 4.2.1.1.1.- *L'entretien-semi directif comme technique d'enquête principale*

Lors de l'enquête, il était essentiel, pour nous, de ne pas imposer aux enquêtés des catégories ou des définitions élaborées *a priori*, tout en évitant de laisser la discussion trop ouverte, au risque de dérives, par association ou d'improvisations sans fin. C'est pourquoi la technique de l'entretien semi-directif a été privilégiée à celle de l'enquête par questionnaire.

Par rapport au questionnaire, l'entretien laisse une plus grande place à l'expression de la personne interviewée et à ses représentations. Il ne nécessite pas, comme c'est le cas pour le questionnaire, de connaître le « système interne de cohérence » des informations recherchées. Autrement dit, si le questionnaire exige un choix préalable des facteurs discriminants, l'entretien n'exige pas de classement anticipé des éléments déterminants. Il laisse le champ ouvert et ne discrimine pas les éléments importants *a priori* (Blanchet et Gotman, 2006).

Concrètement, la technique consiste à aborder avec l'enquêté une série de thèmes préalablement définis par l'enquêteur, lancés sous la forme de *questions-guides* relativement ouvertes, et à laisser l'interviewé s'exprimer par rapport à celles-ci. L'entretien appelle des *réponses-discours* développées plutôt que des réponses ponctuelles (Blanchet et Gotman, 2006) ; c'est l'interviewé qui organise ses idées et ses dires. Lors de la rencontre, l'enquêteur écoute et relance l'interviewé (par de nouvelles questions, par une demande de précisions...) ; il recentre l'entretien lorsque cela est nécessaire.

L'avantage repose donc dans la richesse de l'information apportée et dans le fait que « les réponses des sujets ne se limitent pas à des choix multiples [et qu'ils] ont l'occasion de discuter avec l'intervieweur, de motiver leurs réponses et même d'aborder d'autres questions que celles posées » (d'Amboise et Audet, 1996).

Un autre avantage réside dans la précision de l'information apportée : « l'intervieweur est en mesure d'expliquer le sens précis des questions, le cas échéant, de les reformuler ou de demander aux enquêtés de préciser leurs réponses en conséquence » (d'Amboise et Audet, 1996).

Enfin, l'entretien répond aussi à la nécessité d'établir un rapport suffisamment égalitaire entre l'enquêteur et l'enquêté pour que ce dernier ne se sente pas, comme dans un interrogatoire, contraint de divulguer des informations (Blanchet et Gotman, 2006).

Cette technique permet donc de faire surgir un maximum d'éléments d'information et de réflexion qui serviront de matériau d'analyse.

#### *4.2.1.1.2.- Le questionnaire d'enquête en aval comme complément à l'entretien semi-directif*

En fin d'entrevue, nous avons soumis l'enquêté à un jeu de questions formatées, ouvertes et fermées. L'objectif poursuivi n'était pas de produire des chiffres (le nombre d'enquêtés s'avérant trop réduit pour un traitement statistique des données) mais plutôt de confronter

nos propres catégories à celles des enquêtés. Nous avons donc choisi de clôturer l'entrevue en proposant des énoncés que nous supposions *a priori* pertinents.

#### 4.2.1.2.- Sélection et recrutement des enquêtés

Dans un premier temps, nous avons envisagé d'interroger une large diversité d'acteurs au profil varié et pour cela, de rencontrer les acteurs directement impliqués dans les projets étudiés mais aussi les personnes concernées mais non participantes. Toutefois, l'ampleur de la tâche nous a amenée à reconsidérer notre projet ; notre choix, tout au long de notre recherche, ayant été de mener nos investigations sur l'ensemble des neuf cas d'étude présentés plus tôt. Dans ces conditions, nous avons considéré que les chargés de mission, coordinateurs des projets pour le paysage étaient des interlocuteurs « valables ». Nous avons donc décidé de rencontrer les coordinateurs de projets étudiés. Nous avons par ailleurs jugé utile d'élargir notre sélection en y ajoutant les chargés de mission travaillant dans les parcs naturels wallons non engagés dans un projet paysager mais susceptibles à terme de l'être (en particulier dans la perspective de l'adoption d'un nouveau décret relatif aux parcs naturels rendant obligatoire l'adoption d'une charte paysagère pour ceux-ci).

Au final, 16 personnes ont été interrogées, au cours de 12 entretiens. Certains entretiens se sont faits à plusieurs personnes, que l'on a prises en compte car elles participaient activement à la réponse aux questions, même si parfois, l'une ou l'autre n'avait rien à ajouter au discours de leur(s) collègue(s). Le Tableau 2, ci-dessus, reprend la liste des personnes enquêtées en mentionnant leur genre, fonction, formation et structure d'appartenance. Pour l'essentiel, il s'agit de chargés de mission en Aménagement du territoire et urbanisme et en Environnement (biodiversité, gestion intégrée, mesures agri-environnementales) mais aussi en Cadre de Vie et Paysage. Une personne est issue du milieu associatif (n°7) et une autre du milieu académique (n°12).

**Tableau 2 : Les entretiens menés auprès des coordinateurs de projet et chargés de mission**

n°	G	Enquêté	Formation	Structure
1	F	coordinatrice de l'équipe technique du Parc naturel, membre de la Commission aménagement du territoire et urbanisme, chargée de mission Mesures agri-environnementales	Ingénieure industrielle en agroalimentaire	Parc naturel du Pays des Collines
2a	H	membre de l'équipe technique du Parc naturel, chargé de mission pour la Gestion intégrée de la Haine méridionale	Gradué en agronomie	Parc naturel des Hauts Pays
2b	F	directrice administrative et membre de l'équipe technique du Parc naturel	Graduée en tourisme	Parc naturel des Hauts Pays
2c	H	membre de l'équipe technique du Parc naturel, assistant administratif, secrétaire de la Commission aménagement du territoire et urbanisme, relations extérieures	Régent en français	Parc naturel des Hauts Pays
2d	F	chargée de mission Nature et Animations pédagogiques au Parc naturel		Parc naturel des Hauts Pays
3	H	chargé de mission Aménagement	Ingénieur agronome en aménagement du territoire	Espace Environnement (Charleroi)
4	H	membre de l'équipe technique du Parc naturel, coordinateur de la Cellule d'assistance architecturale et paysagère, chargé de mission Paysage et Urbanisme	Architecte	Parc naturel des Plaines de l'Escaut
5	H	membre de l'équipe technique du Parc naturel, chargé de mission Paysage	Géographe	Parc naturel des Deux Ourthes
6	F	membre de l'équipe technique du Parc naturel, chargée de mission Aménagement du territoire et urbanisme	Ingénieure agronome en aménagement du territoire	Parc naturel de la Haute-Sûre et de la Forêt d'Anlier
7	H	responsable du projet Paysage, membre de l'association Action Environnement Beauvechain (A.E.B) et Ruralité Incourt	Traducteur-interprète	GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne
8	H	coordinateur du programme Interreg III au Contrat de rivière, chargé de mission Paysage	Gradué en agronomie	Contrat de Rivière Semois
9a	F	membre de l'équipe technique du GAL, chargée de mission Paysage et Étude de perspectives innovantes pour le développement économique du GAL	Graduée en agronomie	GAL du Beau Canton
9b	H	membre de l'équipe technique du GAL, chargé de mission Paysage	Gradué en agronomie	GAL du Beau Canton
10	H	membre de l'équipe technique du GAL, chargé de mission Patrimoine	Historien de l'art spécialisé en gestion du patrimoine et de l'environnement	GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse
11	H	coordinateur du GAL (appui technique) et chargé de mission Cadre de Vie	Ingénieur agronome	GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse
12	H	président du Conseil scientifique et technique du Parc naturel	Ingénieur agronome	Parc naturel des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne



#### 4.2.1.3.- Le guide d'entretien et le questionnaire d'enquête élaborés

La conduite d'une enquête par entretien semi-directif suppose la constitution préalable d'un *guide d'entretien* c'est-à-dire d'une liste de thèmes à aborder lors de l'entrevue.

Nous avons construit notre guide d'entretien en cinq parties : la première introduit l'entretien proprement dit, la seconde concerne le profil de l'enquêté et son institution, la troisième aborde de manière détaillée le projet de paysage et la quatrième touche, de manière plus générale et sous la forme d'un questionnaire, à la problématique de la gestion des paysages, enfin, la cinquième partie clôt l'entretien. Le guide est présenté dans son entièreté en annexe 1.

##### 4.2.1.3.1.- *La présentation de l'entretien et de ses modalités*

La présentation que fait l'enquêteur de lui-même et de ses objectifs est cruciale pour la qualité des données récoltées. L'interrogé doit connaître ce qui intéresse l'enquêteur, ce qu'il est susceptible de comprendre ou non, de transmettre ou non, etc. Cette présentation oriente le discours qu'il va nous livrer. Aussi, faut-il motiver son interlocuteur, accrocher son intérêt, le mettre en confiance et répondre à d'éventuelles inquiétudes (Cefaï, 2006 ; Mormont et Louviaux, 2006). C'est pourquoi, en début d'entretien, nous avons exposé aux enquêtés le contexte et les objectifs de notre recherche, clarifier nos attentes par rapport à la rencontre et les suites qui y seraient données, en veillant à n'être ni trop étroite ni trop précise de façon à « laisser du jeu » aux enquêtés. Ce premier temps a également été mis à profit pour recevoir l'autorisation d'enregistrer l'interview. Libérant de l'obligation de prendre note, cet enregistrement nous a permis d'assurer une écoute attentive et une relance efficace, de regarder notre interlocuteur et surtout, lors de l'analyse, de rester fidèle aux propos tenus ; le dictaphone a été rapidement intégré, presque oublié et la rencontre en a été plus conviviale.

##### 4.2.1.3.2.- *L'enquêté et son institution*

L'entretien débute par une première question : « Si je vous dis "paysage", qu'est-ce que cela évoque pour vous ? » Posée en tout début d'entretien de manière relativement ludique, cette question permet d'entrer rapidement dans le vif du sujet. Elle appelle une réponse spontanée de la personne interrogée, assez brève et nous fournit de premiers éléments de contenu quant à la représentation du paysage de l'enquêté (ou celle qu'il veut livrer d'entrée de jeu).

Cette seconde partie vise aussi à mieux connaître la personne interviewée (sa formation initiale, ses fonctions) et à savoir depuis combien de temps elle est impliquée dans la démarche dont il est question.

Elle permet également de mieux connaître la structure d'encadrement du projet, ses missions et les actions qui sont menées en matière de paysage.

#### *4.2.1.3.3.- Le projet*

Pendant la troisième partie de l'entretien, les discussions se concentrent sur le projet de paysage, dans ses détails. Cinq sous-thèmes sont abordés :

**L'HISTORIQUE DE LA DÉMARCHE.** Nous nous intéressons d'abord à la manière dont la démarche a été initiée : Qui est l'initiateur de la démarche ? Le projet est-il déjà ancien ? Quel est l'objectif du projet ? À quelles préoccupations a-t-on souhaité répondre en initiant des actions concernant le paysage ? Nous nous intéressons également aux appuis que le projet a reçu (financiers, techniques). Nous tentons ensuite de retracer le déroulement du projet dans ses étapes, d'identifier les différentes phases du projet, en quoi elles ont consisté et la durée de chacune. Nous cherchons à connaître les moments clés du projet. Cela nous permet aussi de repérer déjà les acteurs impliqués dans la démarche.

**LE PARTENARIAT ET LES ACTEURS IMPLIQUÉS.** C'est ici que nous abordons la place donnée au dialogue et à la concertation dans la conduite du projet. Nous demandons à l'enquêté de nous décrire le partenariat du projet et les dispositifs d'accompagnement mis en place. Il s'agit d'abord d'identifier les acteurs et groupes d'acteurs qui ont été associés à la réflexion. À quel moment ? A quel sujet ? Pour faire quoi ? Nous cherchons aussi à connaître le rôle de chacun. Notre attention porte en particulier sur le rôle du chargé de mission dans le projet. Ensuite, nous cherchons à savoir comment se sont organisées les discussions (comité d'accompagnement, groupe de travail, réunion...). Enfin, nous abordons le contenu des discussions lors de l'élaboration du projet, les points de désaccord éventuels, les priorités de chaque participant.

**LA POPULATION ET LE PROJET.** Ce point ouvre sur la thématique de la participation de la population au projet. Nous demandons à notre interlocuteur si les discussions ont été ouvertes à d'autres personnes et si la population a été associée aux discussions. Si oui, sous quelles formes ? C'est l'occasion aussi de chercher à cerner la position de la personne

interrogée par rapport à l'association de la population au projet en particulier, à la gestion des paysages, en général.

**LES RÉSULTATS ET LES EFFETS DU PROJET.** Dans cette partie, nous cherchons à obtenir des renseignements sur les actions qui ont été réalisées dans le cadre du projet et leurs effets, et sur les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre du projet. Nous faisons le bilan du projet. C'est aussi l'occasion pour l'enquêté de nous communiquer son appréciation du projet et celle du groupe porteur. À ce stade, les objectifs peuvent-ils être considérés comme atteints ?

**LES PERSPECTIVES.** Pour finir cette troisième partie de l'entretien, nous abordons avec l'enquêté les suites qui pourraient être données au projet. Nous lui demandons s'il souhaite exprimer d'autres commentaires concernant le projet. Et pour conclure, s'il connaît d'autres expériences semblables ou intéressantes en Wallonie ou à l'étranger ? Cette dernière question nous permet d'ouvrir la discussion sur le thème de sa vision de la gestion des paysages en général, en dehors du territoire concerné par le projet.

#### *4.2.1.3.4.- Le paysage et sa gestion*

Cette quatrième partie de l'entretien implique davantage la personne interrogée. Nous ne lui demandons plus seulement de raconter les événements mais de donner son avis, de se positionner sur la thématique du paysage et de sa gestion. À cet effet, plusieurs questions ont été préparées. Et si dans les seconde et troisième parties de l'entretien, les questions n'étaient là que pour guider la prise de parole – toutes n'étant pas posées obligatoirement ni de la même manière, ni dans le même ordre d'un entretien à l'autre – nous avons tenu, dans cette partie à formuler les questions de manière identique à chaque enquêté, ceci pour être certaine d'aborder les éléments préparés mais surtout pour permettre une comparaison ultérieure des réponses entre elles. Notre idée était de pouvoir mettre en évidence les représentations des chargés de mission quant au paysage, objet de l'action publique. Les questions posées sont également détaillées en annexe 1.

#### *4.2.1.3.5.- La conclusion*

Le moment de la conclusion est également important. C'est là que l'enquêteur accueille les remarques concernant l'entretien, apprécier le déroulement de l'entretien et remercie l'enquêté de lui avoir accordé son temps. C'est également le moment où nous avons profité

pour demander une copie des documents écrits non accessibles par ailleurs (fiches-projets, cahiers des charges, comptes-rendus de réunions, données cartographiques, études...).

Remarque : De nombreuses initiatives de recherche (Luginbühl, 1989a ; Michelin, 1998 ; Lelli, 2000 ; Lelli et Paradis, 2000 ; Béringuier et Paradis, 2004)<sup>49</sup> ont utilisé la photographie comme support de discussion lors d'enquête ou démarche participative, montrant que celle-ci pouvait être un moyen intéressant pour aborder les représentations du paysage. Cependant, nous n'avons pas jugé opportun d'utiliser ce support car si ces recherches visaient à mettre en évidence les représentations paysagères d'acteurs (élus ou habitants) associées à un territoire spécifique, nos interrogations portent, elles, sur le paysage en général, comme objet de l'action, indépendamment d'un espace vu ou vécu. Aussi les entretiens ont-ils été menés sans cartes, sans photographies ou documents écrits, à moins qu'ils n'aient été présentés spontanément par la personne interviewée.

#### 4.2.1.4.- La retranscription des entretiens

Pour être soumis à une analyse systématique et rigoureuse, chaque entretien a été retranscrit intégralement (y compris les hésitations, les rires, l'ironie, les silences et les gênes). Nous avons ainsi obtenu douze *verbatim* d'entretien ou reproductions intégrales des propos prononcés par l'interviewé. La retranscription est un travail fastidieux mais qui permet d'obtenir les données sans les avoir déjà interprétées (par la prise de note), ni sélectionnées (ce qui nous paraît pertinent au moment de l'écoute) (Mormont et Louviaux, 2006). La sélection et l'interprétation font partie de l'étape suivante, celle de l'analyse et du traitement des données (*cf.* Chapitre 5).

---

<sup>49</sup> Nous pensons en particulier aux travaux de recherche d'Yves Luginbühl (1989) qui ont montré comment l'usage de la photographie pour faire se révéler des sensibilités cachées vis-à-vis du paysage, de la nature ou de l'espace et donc constitue un outil de compréhension des représentations de l'espace et des paysages. Une autre démarche est celle d'Yves Michelin (1998) initiée dans le Puy-de-Dôme qui s'est attachée à donner, par l'image, la parole aux acteurs locaux, en leur distribuant des appareils photographiques jetables associés à un questionnaire, plaçant ainsi la photographie de paysage non plus comme l'outil premier de l'analyse mais comme un support de discussion et d'animation auprès, et avec, les acteurs locaux. Cette démarche a été poursuivie sur le Nord-Comminges (en Haute-Garonne) par Laurent Lelli (2000), permettant de montrer l'intérêt de l'enquête photographique pour la reconnaissance de paysages aux caractères non révélés ou peu partagés par les acteurs locaux (paysages ordinaires) ; puis par Sylvie Paradis (2004) dans les Corbières audoises.

## 4.2.2.- Collecter les documents écrits relatifs aux projets

### 4.2.2.1.- Principe et objectifs de l'observation documentaire

Pour construire notre connaissance des projets de paysage, nous avons également mobilisé un autre instrument de collecte de données, à savoir l'*observation documentaire*. L'observation documentaire consiste à consulter des documents desquels le chercheur extrait des informations factuelles, des discours ou des conclusions d'analyse qui servent à améliorer la connaissance des processus étudiés et à appuyer l'argumentation.

### 4.2.2.2.- Présentation des documents à collecter et du type d'information dont ils sont porteurs

Les documents officiels (plans de développement stratégique ou plans de gestion, fiches-projets, rapports d'activité), les résultats d'études, plans, programmes et chartes de paysage et les dossiers internes constitués par les porteurs de projet (procès-verbaux de réunions, notes de réflexion, cahiers des charges, etc.) sont susceptibles de nous fournir des informations factuelles précieuses sur le déroulement des projets et leur contenu. De même que les magazines d'information et documents de sensibilisation produits au cours des projets constituent d'autres sources documentaires à ne pas négliger. Enfin, les revues de presse et les pages *Internet* nous apportent des éléments d'information intéressants sur les activités menées par les différents groupes locaux.

**LES DOCUMENTS STRATÉGIQUES.** Quand ils étaient disponibles, nous avons analysé les documents officiels présentant les stratégies de développement des territoires étudiés, c'est-à-dire les plans de développement stratégiques des groupes d'action locale, les plans de gestion des parcs naturels et les protocoles d'accord pour les contrats de rivière.

- *Le Document de programmation : Initiative communautaire Leader+ en Wallonie (2000-2006)* présenté par le Gouvernement wallon (en 2001) à la Commission européenne précise la procédure de sélection des territoires éligibles au programme Leader+ en Wallonie. Il prévoit en outre que chaque GAL élabore un dossier de candidature nommé ***plan de développement stratégique*** (P.D.S.) comprenant, entre autres un diagnostic du territoire, le choix d'un thème fédérateur, les objectifs poursuivis, les actions projetées et les ressources à mobiliser.

- Le Décret relatif aux parcs naturels en région wallonne<sup>50</sup>, précise les modalités de mise en place d'un parc naturel et de sa gestion. Le Décret prévoit que chaque parc naturel se dote d'un *plan de gestion* qui indique les objectifs poursuivis en ce qui concerne la conservation de la nature, la protection de l'environnement, l'aménagement du territoire, le développement rural et économique et les mesures à prendre pour atteindre ces objectifs poursuivis (art. 6 du décret de 1985<sup>51</sup>). Par contre, le Décret ne prévoit pas explicitement la réalisation d'un état des lieux ou d'un diagnostic territorial concernant le périmètre inscrit dans les limites du parc. Cependant, afin de faire la preuve du caractère remarquable et du « haut intérêt biologique et géographique » du territoire concerné, condition *sine qua non* à l'éligibilité d'un territoire en parc naturel<sup>52</sup>, les dossiers de candidature comprennent le plus souvent une brève présentation du territoire et de ses richesses.
- Selon les termes de la circulaire ministérielle wallonne du 20 mars 2001<sup>53</sup> relative aux conditions d'acceptabilité et aux modalités d'élaboration des contrats de rivière en région wallonne, la procédure devant mener à l'adoption d'un contrat de rivière ne prévoit pas, non plus, la réalisation explicite d'un diagnostic de territoire. Par contre, le chapitre II prévoit que le contrat de rivière se dote d'un *protocole d'accord* qui :
  - « rappelle les différents usages locaux du cours d'eau et de ses abords, ainsi que les intérêts représentatifs de ces usages ;
  - énonce les éléments de valeur liés au milieu aquatique et à son environnement dans la zone considérée ;

---

<sup>50</sup> Décret de l'Exécutif de la Région wallonne du 16 juillet 1985 relatif aux parcs naturels (M.B. 12/12/1985, p.18255), modifié par : le D.G.W. du 25 février 1999 (M.B. 06/03/1999, p. 7334) ; le D.G.W. du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement (M.B. du 08/06/1999, p. 21114; Err. : M.B. du 22/12/1999, p. 48280) ; le D.G.W. du 31 mai 2007 relatif à la participation du public en matière d'environnement (M.B. du 10/07/2007, p. 37649; Err. : M.B. du 20/03/2008, p. 16085) et le D.G.W. du 3 juillet 2008 relatif aux parcs naturels (M.B. 01/08/2008, p. 40662).

<sup>51</sup> Bien que le décret de 1985 ait été modifié à plusieurs reprises (*cf.* note précédente), nous l'utilisons ici comme référence car il était d'actualité au moment de la création de la plupart des parcs naturels étudiés dans le cadre de la recherche.

<sup>52</sup> « Un parc naturel est un territoire rural, de haut intérêt biologique et géographique, soumis [...] à des mesures destinées à en protéger le milieu, en harmonie avec les aspirations de la population et le développement économique et social du territoire concerné. Tout parc naturel couvre une superficie minimum de 5000 ha d'un seul tenant [...] » (art. 1 du décret de 1985).

<sup>53</sup> Le 18 mars 1993 est adoptée une circulaire ministérielle qui fixe le cadre administratif en matière de contrats de rivière en région wallonne (M.B. du 26/05/1993). Depuis, plusieurs circulaires ministérielles successives ont défini puis élargi les conditions d'acceptabilité et les modalités d'élaboration des contrats de rivière. La dernière à avoir été adoptée était celle du 23 décembre 2005. Depuis, elle a été remplacée par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 3 novembre 2008 modifiant le livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau, relatif aux Contrats de rivière (M.B. 22.12.2008, p. 67608).

- inventorie et hiérarchise les nuisances existantes au sein de la zone considérée et qui exercent une incidence sur son environnement ;
- énonce l'ensemble des propositions adoptées en concertation tant dans le domaine curatif (solutions aux nuisances existantes) que dans le domaine préventif (maintien et protection des éléments de valeur) ;
- établit le programme des actions pour lesquelles des accords ont pu être dégagés, avec pour chacune d'elles : l'(es) objectif(s) poursuivi(s), les moyens nécessaires (humains, technologiques, réglementaires...), les besoins financiers, les engagements de financement, le planning et le degré d'urgence ;
- comprend un programme de sensibilisation du public et des institutions scolaires, notamment en ce qui concerne les droits et devoirs de chacun en rapport avec les objectifs visés ».

Ces documents sont particulièrement intéressants dans la mesure où ils nous éclairent sur le contexte territorial dans lequel les projets sont menés, sur le partenariat mis en place dans le cadre du territoire, sur les principes d'action des structures porteuses des projets ainsi que sur leurs finalités et priorités d'action.

**LES FICHES-PROJETS PAYSAGE ET DEMANDES DE SUBVENTION.** Les *fiches-projets* interviennent en amont de la mise en œuvre d'un projet. Dans le vocabulaire de l'Union européenne, les fiches-projets sont les documents administratifs décrivant les projets et les actions qui font l'objet d'une subvention. Elles consistent en une description détaillée du cadre institutionnel du projet (initiateur, opérateur, porteur, autorité responsable) et du budget prévisionnel. La fiche-projet fait la preuve du bien-fondé du projet et présente ses objectifs. Ce type de document est donc riche en renseignements quant au contexte institutionnel du projet, aux arguments justificatifs et aux finalités de l'action.

**LES ÉTUDES, PLANS, PROGRAMMES ET CHARTES DE PAYSAGE.** Avec la collecte des études, plans, programmes et chartes de paysage, on se situe en aval du projet. Nous considérons en effet ces documents comme des résultats du projet. Notre objectif n'est pas d'analyser ces documents pour eux-mêmes<sup>54</sup> mais pour les informations qu'ils peuvent nous fournir quant

---

<sup>54</sup> Il faut mentionner ici la thèse de Catherine Caille-Cattin de l'Université de Franche-Comté à Besançon sur les atlas des paysages en France (2005) qui s'est attachée à identifier les éléments d'une culture paysagère émergente par l'analyse des représentations d'acteurs territoriaux et de celles véhiculées par les atlas de paysage. En ce qui concerne les atlas, la chercheuse s'est intéressée à la finalité des atlas des paysages ainsi qu'à leurs stratégies et supports de communication de l'information paysagère en basant son travail sur une analyse textuelle fine des thématiques et de l'offre pédagogique des atlas d'une part et d'autre par sur une analyse iconographique des atlas.

au contexte territorial de l'action (diagnostics territorial et paysager) et aux actions programmées. Ces documents sont également expressifs de représentations des auteurs de projets que nous ne voulons pas méconnaître mais qui ne constituent pas l'objet premier de notre recherche.

**AUTRES DOCUMENTS.** D'autres documents ont également été collectés mais de manière moins systématique. Il s'agit des rapports d'activités, comptes-rendus de réunions, coupures de presses, pages *Web*... Ces documents contiennent des informations quant aux actions réalisées. En particulier, les comptes-rendus de réunions, bien que souvent sommaires quant au développement des idées émises, nous ont permis de repérer de quoi les participants avaient parlé et de saisir l'évolution des discussions : idées formulées, objections, inflexions.

#### 4.2.2.3.- Méthode de collecte des documents écrits

La collecte des documents écrits s'est faite en partie sur le *Web*, mais surtout en nous adressant directement aux chargés de mission responsables des projets. Notre implication personnelle dans plusieurs projets d'une part et d'autre part la confiance installée lors des entretiens nous ont facilité l'accès à de nombreux documents officiels mais non diffusés au grand public.

### 4.2.3.- Observer les acteurs au cœur de l'action

#### 4.2.3.1.- Principe et objectifs de l'observation participante

Pour favoriser la connaissance approfondie de notre objet d'étude, nous avons également choisi d'aller enquêter sur le terrain, en adoptant les techniques de l'*observation participante* (Arborio et Fournier, 2005 ; Copans, 2005 ; Cefaï, 2006 ; Quivy et Van Campenhoudt, 2006).

La stratégie est simple : elle consiste à observer directement, au contact des acteurs, le processus étudié, afin d'en extraire des renseignements pertinents pour la recherche. En revanche, sa mise en œuvre nécessite un investissement considérable de la part du chercheur, en particulier parce qu'il n'est pas uniquement spectateur mais est également acteur du phénomène qu'il observe. Il doit y trouver sa place, se faire accepter, être présent.

L'effort en vaut la peine car, là où les entretiens et l'observation documentaire nécessitent de reconstituer, après coup, les phénomènes étudiés sur base des déclarations des personnes



interrogées et des traces écrites laissées, cette implication au cœur de l'action est l'occasion de capter les comportements des acteurs (et, dans notre cas, pas seulement des chargés de mission) au moment où ils se produisent (Quivy et Van Campenhoudt, 2006). En outre, elle permet de prendre la mesure des constructions discursives des interviewés à propos des pratiques évoquées en entretien (Arborio et Fournier, 2005) et de faire la part des choses entre les discours produits (oraux ou écrits) et la réalité des pratiques.

#### 4.2.3.2.- Modalités et lieux de l'observation

Ayant été associée comme personne-ressource invitée à divers comités et groupes de travail, cela nous a permis, par une participation active, de rendre moins pesante notre présence en tant qu'observatrice. Même s'il est illusoire de croire que lorsque l'on observe, tout se passe « comme si on n'était pas là », les acteurs oublient petit à petit notre présence en qualité d'observateur (Arborio et Fournier, 2005).

Nos premiers contacts avec les acteurs de terrain se sont faits par l'intermédiaire de l'Administration régionale wallonne de l'Aménagement du territoire, du logement et du Patrimoine (D.G.A.T.L.P.) qui a fait appel à nous en notre qualité de chercheuse, membre de l'équipe du thème Paysage de la Conférence permanente du Développement territorial (C.P.D.T.). C'est ainsi que nous avons participé, de février 2004 à septembre 2006, en tant que personne-ressource au comité de travail transfrontalier pour la mise en place d'un observatoire photographique du paysage en Semois-Semoy (à raison de deux réunions par an) et de nombreux échanges informels dans l'intervalle.

Notre deuxième entrée sur le terrain s'est également faite par l'intermédiaire de l'Administration qui nous a sollicitée en vue de la rédaction d'un « cahier spécial des charges » et de son annexe méthodologique relatifs à la réalisation d'un diagnostic paysager et d'un plan paysage en particulier pour les territoires des GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne et de l'Entre-Sambre-et-Meuse, tout juste créés. Ce travail s'est fait en étroite collaboration avec les représentants de l'Administration et des coordinateurs des deux GAL, de mars à octobre 2004 (quatre rencontres).

Par la suite, nous avons su valoriser cette mise en relation et rester en contact avec les acteurs de terrain pour nous faire accepter au sein de ces deux projets encore dans leur phase de lancement.

Nous avons ainsi participé en tant que personne-ressource au comité d'accompagnement « Cadre de Vie » du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse chargé du suivi des études

concernant le paysage, le réseau écologique, le patrimoine bâti et le réseau de chemins et sentiers sur ledit territoire. Ce comité était constitué de représentants du GAL, des Communes concernées et des opérateurs, d'agents communaux et régionaux et de personnes-ressources issues des mondes académique et associatif. Tout au long de la programmation Leader+, le comité s'est réuni deux à trois fois par an pour assurer l'encadrement des projets liés au cadre de vie, valider les résultats des études et éventuellement recadrer le travail des bureaux d'études.

En parallèle, de juin 2005 à septembre 2006, nous avons participé, en tant que personne-ressource, au comité de suivi « *Valorisation des paysages* » du GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne où nous avons pu assister à six réunions formelles. En Hesbaye brabançonne, nous avons également participé, au printemps 2005, à une journée de travail sur le terrain avec les coordinateurs du projets et les experts du bureau d'étude, à plusieurs balades pédestres, architecturales ou paysagères, organisées par l'association Action Environnement Beauvechain et destinées aux habitants de la région. Notre implication a également consisté en de nombreux échanges informels, notamment pour la préparation d'une exposition sur la thématique paysagère, « *Paysage, paysages...* », inaugurée en novembre 2006 dans les locaux de l'association A.E.B. À la suite de l'étude, plusieurs actions de sensibilisation destinées au grand public ont été menées en matière de paysage, telle la « *Quinzaine du Paysage* » organisée au printemps 2007, à et autour de la Maison de la Nature à Opprebais, par le GAL Culturalité et la nouvelle association Ruralité – Incourt & Alentours (RIAL). Nous y avons également participé. De la même manière, un cycle d'informations techniques « *Le paysage : sa prise en compte comme enjeu pour demain* » destiné prioritairement aux techniciens et aux élus communaux mais aussi aux habitants a été préparé. Nous avons participé à la séance du 10 mai 2007 à la Maison de village d'Opprebais<sup>55</sup>.

De cette manière, nous avons pu participer à plusieurs séances de travail regroupant des acteurs territoriaux autour de la problématique paysagère.

Souvent aussi, nous avons profité du rapprochement avec un acteur particulier (un chargé de mission, un auteur de projet, un représentant d'association), devenu notre interlocuteur privilégié, notre appui, pour augmenter notre connaissance contextuelle des faits observés, pour nous informer sur les zones d'ombres, pour nous commenter certaines scènes

---

<sup>55</sup> Avec des exposés de Magali Kummert du M.R.W, du bureau d'étude COOPARCH et du conseiller en aménagement du territoire de la Commune de Beauvechain et, dans l'après-midi, une visite de terrain.

complexes, en somme pour nous faciliter le décodage de la situation (Arborio et Fournier, 2005).

Notre investissement soutenu dans ces trois territoires a également facilité nos « incursions » (moins nombreuses) dans d'autres territoires, tels que ceux du Parc naturel des Deux Ourthes et du Parc naturel de la Haute-Sûre et de la Forêt d'Anlier.

Notre présence sur le terrain a été tributaire des temporalités des projets suivis. En fonction du terrain, des différentes phases d'avancement des projets, du rythme des réunions, de notre rôle et de notre disponibilité, notre présence a été plus ou moins prolongée et répétée.

Mais en multipliant les lieux d'observation (réunions de comités de suivi, avec ou sans élus, groupes de travail, séance de travail sur le terrain, conférences, expositions, balades guidées, journées de sensibilisation ou de formation...), nous avons pu suivre plusieurs initiatives menées à différentes échelles sur le territoire wallon et rencontrer divers acteurs (qu'ils soient élus, techniciens, experts, gestionnaires ou habitants).

Dans un souci de compréhension de la manière de dire et d'agir en matière de paysage, nous avons, à chaque fois, été particulièrement attentive aux éléments de définition du paysage, aux projets et aux actions que suscitait la réflexion sur le paysage, aux arguments avancés et aux interactions entre les acteurs impliqués.

Chaque cas d'étude étant ainsi documenté, il s'agit alors de décider comment procéder pour analyser et exploiter au mieux la masse d'informations recueillies. C'est ce que nous proposons de présenter dans le Chapitre cinq, ci-après.



## **Chapitre 5.- L'analyse des données collectées : démarche, méthode et traitements**

*« Ce qui caractérise les sciences humaines, c'est la recherche des significations. [...] Le monde de la nature, tel qu'il est exploré par le chercheur en sciences naturelles, ne "signifie" quoi que ce soit pour les molécules, les atomes, les électrons. Mais le champ d'observations du chercheur en sciences sociales - la réalité sociale - a une signification spécifique et une structure pertinente pour les êtres humains vivant, agissant et pensant à l'intérieur de lui. Par une série de constructions du sens commun, ils ont présélectionné et pré-interprété ce monde qu'ils expérimentent comme la réalité de leur vie quotidienne. [...] L'étude du "fait humain et social" est donc radicalement différente de celle du "fait naturel" puisqu'elle est réflexion sur un signifiant, déjà construit par une collectivité humaine. C'est un construit au second degré »  
(Paillé et Mucchielli, 2008).*

### **5.1.- De la collecte de données au choix d'une méthode d'analyse**

Le travail du chercheur ne s'arrête pas à la collecte de données et à la constitution d'un matériau de recherche, si riche soit-il. Encore lui faut-il mener à terme l'analyse de ce matériau d'étude.

Une première difficulté à laquelle nous avons été confrontée lorsque nous avons voulu procéder à l'analyse des données a été leur grande quantité. Très vite, en effet, au cours de notre enquête, le matériau de recherche s'est amassé et nous nous sommes trouvée face à une profusion de données. Cette situation était liée au choix initial des techniques de collecte de données adoptées (entretien semi-directif, observation documentaire et observation participante) mais aussi au nombre de cas d'étude retenus, relativement important pour une telle démarche d'investigation en profondeur. En particulier, l'entretien

semi-directif appelle des réponses développées sur les thèmes énoncés, engendrant la production d'une grande quantité des données, due, pour l'essentiel, à la longueur des entretiens : plus de deux heures d'entretien en moyenne ce qui représente, après retranscription, 25 à 30 pages de texte par entretien (à multiplier par douze entretiens). De plus, les processus étudiés se sont avérés particulièrement productifs en documents écrits de tout genre.

Une seconde difficulté à laquelle nous avons dû faire face était le caractère disparate des sources (*verbatim* d'entretien, documents produits, faits et notes d'observation) et de là, l'hétérogénéité des informations (des discours, des représentations à expliciter, des faits observés ou relatés) qui devaient être rapprochées puis comparées.

Enfin, une dernière difficulté résidait dans la nature même des données amassées : des discours, des textes écrits, des notes, des mots c'est-à-dire des données qualitatives plutôt que quantitatives.

Comment dès lors procéder pour analyser une telle masse de données et exploiter au mieux la richesse des informations recueillies ? Comment rapprocher et comparer des données de sources et de natures diverses ? Comment établir des liens entre les discours recueillis lors des entretiens, les observations faites au contact du terrain et les documents amassés ?

Seul un travail systématique et rigoureux d'analyse détaillée mais aussi de synthèse objective et de regroupement, puis de comparaison, pouvaient nous permettre de tirer parti de cette qualité d'information. La lecture de plusieurs ouvrages sur l'analyse des données qualitatives et l'analyse de contenu nous a permis d'arrêter la démarche d'analyse à conduire puis de choisir les méthodes, techniques de traitement et instruments à utiliser pour au mieux extraire et construire le sens des données collectées.

Il nous fallait adopter une approche suffisamment souple pour nous laisser surprendre par ce qui nous avait été communiqué et ce que l'on avait observé : « car c'est bien pour cela que l'on va sur le terrain : pour observer, pour écouter et pour mieux comprendre » (Paillé et Mucchielli, 2008). Aussi, considérant la nature des données à traiter, nous avons choisi de procéder à l'*analyse qualitative des données*, nous inscrivant ainsi dans une longue tradition sur les plans disciplinaires (anthropologie sociale et culturelle, sociologie qualitative) et méthodologiques (méthode ethnographique, techniques de terrain de l'École de Chicago).

## 5.2.- L'analyse qualitative des données

### 5.2.1.- Définition, principe et objectifs de l'analyse qualitative des données

L'analyse qualitative peut être définie comme « une démarche discursive de reformulation, d'explicitation ou de théorisation d'un témoignage, d'une expérience ou d'un phénomène. La logique à l'œuvre participe de la découverte et de la construction de sens [...] face à un monde [que l'on] souhaite comprendre, interpréter, voire transformer » (Paillé et Mucchielli, 2008). La spécificité de cette approche par rapport à une approche quantitative ne réside pas tant dans le fait que les données ne soient pas numériques – car elles pourraient être traitées de cette façon – mais dans la méthode d'analyse qui n'est pas mathématique (Comeau, 1994). On ne s'intéresse pas aux quantités (aux chiffres, aux pourcentages obtenus ...) mais on cherche à comprendre le sens et à « découvrir les liens entre les faits accumulés » (Deslauriers, 1991). « Son résultat est une qualité, une dimension, une extension, une conceptualisation de l'objet » (Paillé et Mucchielli, 2008).

L'analyse qualitative « passe par toute la gamme des opérations cognitives » : « analyser qualitativement un matériau de recherche, c'est observer, percevoir, ressentir, comparer, nommer, juger, étiqueter, contraster, relier, ordonner, intégrer, vérifier ; c'est tout à la fois découvrir et montrer que ceci est avant / après / avec cela, que ceci est plus important/évident/marqué que cela, que ceci est le contexte / l'explication / la conséquence de cela ; c'est replacer un détail dans un ensemble, lier un sentiment à un objet, rapporter un événement à un contexte ; c'est rassembler et articuler les éléments d'un portrait éclairant, juger une situation, dégager une interprétation, révéler une structure, construire ou valider une théorisation » (Paillé et Mucchielli, 2008).

L'analyse qualitative est plutôt intensive en ce qu'elle s'intéresse surtout à des cas et à des échantillons plus restreints étudiés en profondeur (Deslauriers, 1991). Cette analyse n'est pas aisée puisqu'il ne s'agit pas d'infirmer ou de confirmer les hypothèses de départ. En revanche, c'est *a posteriori*, sur base des données récoltées, qu'il faut créer les catégories et les propositions interprétatives des questions que l'on se pose et des représentations des enquêtés (Mormont et Louviaux, 2006). Un subtil équilibre est donc à trouver pour, à la fois, rester fidèle aux propos des interviewés tout en proposant une grille de lecture et de compréhension plus générale (Mormont et Louviaux, 2006). L'analyse qualitative nécessite donc « un effort intellectuel, constant, intuitif et naturel, visant à trouver un ré-arrangement

pertinent des données pour les rendre compréhensibles, globalement, compte tenu d'un problème pratique ou théorique qui préoccupe le chercheur » (Paillé et Mucchielli, 2008).

### 5.2.2.- Stratégies, méthodes, techniques et instruments du traitement qualitatif des données

Selon Pierre Paillé et Alex Mucchielli, spécialistes des méthodologies qualitatives (2008), pour procéder à l'analyse qualitative d'un matériau discursif, le chercheur peut recourir à l'une ou à une combinaison de trois stratégies : écrire, questionner et annoter.

**ÉCRIRE** : dans l'*analyse en mode d'écriture*, le chercheur prend la plume pour écrire, il prend des notes et tente de faire sens par l'écriture. Face à un texte qu'il doit analyser, il procède à une lecture attentive et met sur papier sa compréhension du texte, puis il procède à de nouvelles lectures du texte et des autres matériaux à analyser ; ensuite il produit à nouveau des réflexions et des analyses par écrit, jusqu'à satisfaction ou jusqu'au rapport d'analyse final.

**QUESTIONNER** : dans cette stratégie d'*analyse par questionnement analytique*, le chercheur se retrouve en questionnement. Il se laisse interpellé par l'étude du matériau qui répond à certaines de ses questions (dont quelques-unes qui n'étaient pas encore formulées) mais aussi en soulève d'autres, auxquelles il voudra répondre par l'étude de nouveaux éléments du corpus. Ainsi, de questions en réponses – en nouvelles questions et réponses –, le chercheur finit par tirer au clair une problématique à l'intérieur du format questions-réponses.

**ANNOTER** : cette troisième stratégie consiste « à tenter de saisir le sens du texte à *analyser par des annotations*<sup>56</sup> inscrites dans le texte ou dans la marge de celui-ci sous la forme de mots, de formules, de courtes phrases. [Le chercheur] souhaite synthétiser ce qu'il pressent ou découvre dans le texte ; il cherche à cerner les propos ou les phénomènes en les reportant dans des énoncés, des thèmes ou des catégories » (Paillé et Mucchielli, 2008).

De ces trois « stratégies globales » découlent diverses méthodes et techniques d'analyse plus ou moins explicitées (analyse contextualisante, structurale et métaphorique, analyse en mode d'écriture, analyse par questionnement, examen phénoménologique des données,

---

<sup>56</sup> Les *annotations*, ce sont « les mots ou les expressions que l'analyste inscrit sur une fiche ou sur le matériau d'étude même [...] en vue de classer, résumer, interpréter ou théoriser l'extrait correspondant. Pierre Paillé et Alex Mucchielli (2008) en distinguent cinq types : la rubrique, le thème, l'énoncé, le code, la catégorie conceptualisante. Ces types d'annotations, sont autant d'instruments d'analyse qualitative.



analyse thématique, analyse à l'aide de catégories conceptualisantes...). Il nous semble inutile d'entrer dans les détails de la présentation de celles-ci, par contre nous les décrirons quand nous y ferons appel.

### **5.3.- Le traitement des données collectées**

Selon Yvan Comeau (1994) et Jean-Pierre Deslauriers (1991), la validité et la fidélité de l'analyse qualitative reposent en grande partie sur l'explicitation des règles de méthodes. Aussi, nous tenons à présenter, de la manière la plus transparente et explicite possible, la démarche que nous avons mise en œuvre dans notre traitement des données collectées, en précisant les opérations d'analyse menées étape par étape, les instruments mobilisés (grilles, logiciels...), les raisonnements, les règles établies et les décisions prises. C'est l'objet des lignes qui suivent.

#### 5.3.1.- Les premières étapes de l'analyse

Nous présentons ci-après les premières étapes de l'analyse. Ces étapes sont très liées les unes aux autres ; elles ne se succèdent pas obligatoirement de manière chronologique et peuvent être effectuées en parallèle. L'analyse se fait sur un mode itératif.

##### 5.3.1.1.- Sélection et préparation du matériau d'analyse

Cette étape préliminaire consiste à préparer et organiser le matériau de recherche pour rendre opérationnel et systématique le travail d'analyse à venir. Pour mener à bien cette opération, plusieurs tâches ont été nécessaires :

- **LA RETRANSCRIPTION COMPLÈTE DES ENTRETIENS**, travail fastidieux que nous avons déjà abordé précédemment ;
- **LE CHOIX DES DOCUMENTS À SOUMETTRE À L'ANALYSE**. Le terrain abonde de données potentiellement utiles pour la recherche, c'est pourquoi l'une des premières tâches pour la chercheuse a consisté à déterminer les documents qui s'avéraient les plus pertinents, en tenant compte de diverses contraintes (accessibilité, confidentialité, temps...) puis, à choisir les documents à soumettre à l'analyse et, enfin, à déterminer à quel degré d'analyse ils devaient être soumis. Les documents récoltés n'ont pas tous été soumis au même traitement : certains ont été écartés au début de la phase d'analyse, d'autres ont fait l'objet d'une simple lecture attentive, suffisante pour en extraire l'essentiel, tandis que d'autres, enfin, ont été soumis à une analyse approfondie nécessitant un *codage*

systématique de leur contenu. Cette dernière catégorie concerne trois types de documents : les *verbatim* d'entretien, les documents stratégiques (plans de gestion, plans de développement stratégique, protocoles d'accord) et les fiches-projets Paysage – nous y reviendrons.

#### 5.3.1.2.- Lecture flottante du matériau d'analyse

Une fois en présence des données retranscrites et des documents écrits à analyser, la première opération a consisté à lire et relire ces documents pour tenter de cerner leur message apparent. Les premières lectures du corpus étaient donc centrées sur le témoignage. À ce stade, on prend garde à ne pas imposer de grille de lecture et on évite toute interprétation toute faite. Dès lors, cette opération nécessite la mise entre parenthèses des préoccupations de la chercheuse et de ses catégories construites *a priori*<sup>57</sup>. Il s'agit de procéder à une « écoute initiale complète et totale des témoignages pour ce qu'ils ont à nous apprendre, avant que nous soyons tenté[e] de les "faire parler" » (Paillé et Mucchielli, 2008). Cet examen consiste à donner la parole avant de la prendre soi-même pour tenter de cerner la logique à l'intérieur de laquelle s'insère le témoignage de l'interviewé, le document produit ou l'événement observé (Paillé et Mucchielli, 2008).

Pour arriver à bien « entendre l'autre », cette opération nécessite également de mettre entre parenthèse le temps car « la compréhension est parfois fonction d'un processus de maturation qui demande un certain temps » (Paillé et Mucchielli, 2008).

Comme première prise de contact avec le matériau de recherche, la lecture flottante nous a permis *in fine* de laisser venir à nous de premières impressions qui ont déterminé certaines orientations pour délimiter le champ d'investigation et affiner la construction de la problématique et de l'objet de la recherche.

#### 5.3.1.3.- Premières annotations des verbatim d'entretien

Dans l'étape suivante, nous avons repris une à une les retranscriptions d'entretien (support papier) et nous avons commencé à les annoter en nous posant, pour chaque extrait, les questions suivantes : de quoi est-il question ici ? De quoi parle cet extrait ? Que dit la personne interviewée ? Qu'est-ce qui est exprimé ici ?

---

<sup>57</sup> Selon Pierre Paillé et Alex Mucchielli (2008), on procède ainsi à un *examen phénoménologique des données* qui, comme son nom l'indique, est « un examen attentif des données avec l'attitude qui est celle de la phénoménologie [consistant] d'une part, à mettre le plus possible entre parenthèse (réduction phénoménologique) les préconceptions à propos du phénomène et, d'autre part, à se situer strictement au niveau de ce qui se présente, tel qu'il se présente ».

Ce faisant, nous avons produit, dans la marge des *verbatim*, divers types d'annotations, sans trop nous soucier, à ce stade de l'analyse, d'atteindre le juste codage (la parfaite codification technique) mais en tentant plutôt, extrait par extrait, de dégager, selon une logique inductive, ce que reflétaient les propos de l'interviewé.

Au final, cet examen approfondi du matériau a engendré la production de premiers *énoncés* (reformulations synthétiques des faits d'expérience contenus dans un extrait), de thèmes (dénomination assez précise nous éclairant sur la teneur des propos tenus dans un extrait) et de nouvelles questions.

#### 5.3.1.4.- Première restitution chronologique des événements pour chaque cas d'étude

À ce stade de l'analyse, nous avons tenté, par la prise de notes, de décrire ce qui s'était passé pour chaque projet étudié. Ce travail a abouti, pour chaque cas, à la production d'un texte, tenant, selon la richesse informative des entretiens, en quelques paragraphes ou en quelques pages. Pour cette première restitution, l'écriture est descriptive, elle tient plus de la narration et que de l'explication. Elle sert de support à la reconstitution, plus ou moins détaillée, des événements, des actes rapportés à l'intérieur des entretiens.

Le travail a résulté en une collection d'études de cas qui avaient, avant tout, le mérite de documenter le fil des événements. Chaque récit était en soi un résultat de la recherche dans la mesure où il donnait à voir une portion d'expérience (Paillé et Mucchielli, 2008) bien qu'à ce stade, il était encore incomplet et que des analyses supplémentaires étaient nécessaires pour l'enrichir et tenter de le reconstituer dans son intégralité : analyse de comptes-rendus de réunions, coupures de presses et rapports d'activité et, pour certains projets, mise en parallèle avec les notes prises lors de l'observation de terrain.

Il s'agissait donc d'une première opération de synthèse (Paillé et Mucchielli, 2008) qui a permis de soutenir l'effort de compréhension et a, petit à petit, laissé place à un travail de mise à distance, de compréhension et d'interprétation.

Dans les faits, la mise en forme d'un récit des événements nous a conduite à pousser nos investigations et à nous interroger sur les contextes territoriaux et de développement des cas d'étude (territoire d'action, instruments d'action publique), élargissant ainsi les éléments de compréhension.

#### 5.3.1.5.- Énoncé de premiers constats en lien avec les questions de recherche et premières tentatives d'interprétation du matériau d'analyse

Parallèlement, la lecture répétée des matériaux à l'étude nous a permis, pour chaque cas, d'énoncer de premiers *constats* en lien avec nos questions de recherche à ce moment de l'analyse<sup>58</sup>. Une fois le travail achevé pour chaque entretien, nous avons effectué des regroupements et repéré les champs pour un balisage descriptif et la poursuite de l'analyse.

Des exemples de ces **premiers constats** sont :

- qu'en l'absence de cadre réglementaire d'imposition spécifique au paysage en Wallonie, les projets pour le paysage s'inscrivent dans une grande diversité de cadres institutionnels (Parc naturels, Contrat de rivières, Groupes d'action locale...);
- que l'origine des projets de paysage semble ancrée dans de multiples finalités (valorisation touristique, amélioration du cadre de vie, protection des paysages ruraux...);
- que les acteurs locaux obéissent vraisemblablement à des logiques diverses (politiques, culturelles, environnementales...) mais qui passent toutes par la mise en projet de leur territoire.

Peu à peu, les constats se sont multipliés, ont été révisés, reformulés, enrichis aboutissant à la rédaction de premiers *mémos*, textes courts, indépendants du corpus, faisant office de première tentative d'interprétation, d'explicitation.

#### 5.3.1.6.- Formulation de nouvelles questions émergeant du matériau d'analyse

La lecture répétée et approfondie des entretiens et des documents collectés a également fait émerger de nouvelles questions que nous n'avions pas posées avant la collecte des données. Ces nouveaux éléments, nous ont amenée à préciser, reformuler, compléter par de nouvelles questions, subdiviser en sous-questions, voire à abandonner certaines de nos questions de recherche ; nous décidant ainsi à procéder à un réarrangement complet de notre canevas d'investigation, selon les principes de la démarche inductive que nous avons adoptée et pour exploiter au mieux le matériau collecté. C'est ce que nous souhaitons présenter dans les paragraphes ci-après.

---

<sup>58</sup> Pour Pierre Paillé et Alex Mucchielli (2008) un *constat* peut être défini « comme une phrase ou une série de phrases tenant lieu de rapport analytique en lien avec la problématique atteinte par l'analyste au moment de son travail ». « Les constats peuvent être de natures très diverses : dubitatifs (le chercheur couche sur papier certaines observations mais il n'en est pas certain), hypothétiques (il avance cette fois plus solidement une remarque, mais à titre d'hypothèse provisoire), interrogatifs (il réfléchit sur papier, il s'interroge), affirmatifs (il se sent solide par rapport à une observation, une interprétation, un élément de théorisation et met le constat en avant de façon probablement définitive), etc. ».

### 5.3.2.- L'élaboration d'un canevas d'analyse systématique par questionnaire analytique

#### 5.3.2.1.- Analyser, c'est poser puis répondre à des questions

Pour aller plus loin dans l'analyse du matériau récolté, nous avons adopté une stratégie d'*analyse par questionnaire analytique*.

Selon la formule « analyser, c'est poser puis répondre à des questions », Pierre Paillé et Alex Mucchielli (2008) énoncent les **principes** de cette stratégie par questionnaire analytique. Il s'agit de :

- **FORMULER**, expliciter, préciser, sélectionner, ou, selon le cas, adapter les questions opérationnalisant le mieux possible les objectifs de la recherche et en lien avec le contenu du corpus ;
- **SOUMETTRE** le matériau à ces questions, de manière à les revoir, à les corriger et à générer de nouvelles questions, plus précises et en lien avec le corpus, le tout constituant un *canevas investigatif* ;
- **RÉPONDRE** progressivement à ces questions en générant, non pas des catégories ou des thèmes, mais des réponses directes sous la forme d'énoncés, de constats, de remarques, de propositions, de textes synthétiques, et, le cas échéant, de nouvelles questions.

Le cheminement de l'analyse devient plus clair et précis. Les questions du canevas investigatif deviennent ainsi des guides pour l'analyse du corpus, des structures pour les réponses et des balises pour la rédaction du rapport de recherche. Avec cet ensemble plus complet de questions, le chercheur réanalyse le corpus et, après une série de retouches, parvient non seulement à une version pratiquement définitive du canevas d'analyse, mais aux réponses à ses questions (Paillé et Mucchielli, 2008).

#### 5.3.2.2.- Un canevas d'investigation évolutif

Pour la collecte des données, il nous a fallu, à partir de nos *questions de recherche* générale et spécifiques (*cf.* point 2.2.-, page 40), préparer un canevas d'enquête composé de *questions d'enquête* qui ont servi à l'élaboration du guide et des questions d'entretien (*cf.* point 4.2.1.-, page 61), puis des premières *questions d'analyse* à poser au matériau récolté,

tels les documents stratégiques, fiches-projets de paysage, comptes-rendus de réunions, études et programmes... et bien sûr les *verbatim* d'entretien<sup>59</sup>.

La version provisoire de ce canevas d'analyse (*cf.* Tableau 3), c'est-à-dire la version avant lecture des documents écrits et *verbatim* d'entretien était orientée selon deux axes d'analyse : le premier concernait le projet et son contexte, le second se focalisait sur le contenu des études et programmes paysagers produits dans le cadre des projets.

Une fois les documents colligés et les entretiens retranscrits, il nous a été possible de faire une première lecture des données qui nous a permis d'enrichir notre canevas d'analyse provisoire et d'élaborer une nouvelle version du canevas d'analyse avec des questions plus explicites. De sorte que des questions ont été précisées, complétées, et certaines abandonnées. C'est par exemple le cas des questions relatives au contenu des études et programmes paysage qui ont été écartées car pour notre recherche, il ne s'agissait pas de faire une évaluation de la méthodologie des experts mandatés pour réaliser ces études mais de mettre en évidence ce que recouvrait la problématique paysagère pour les acteurs locaux.

---

<sup>59</sup> Pierre Paillé et Alex Mucchielli (2008) distinguent les questions de recherche, les questions d'interview et les questions d'analyse :

- LES QUESTIONS DE LA RECHERCHE sont, en lien avec la problématique, les questions premières et ultimes auxquelles s'attache à répondre le chercheur. Elles ne concernent directement, ni les interviewés, ni les données. Mais elles orientent la manière dont le chercheur interagit avec les interviewés et ce qu'il fait avec les données. Ces questions se situent habituellement à un niveau général et prennent une forme relativement théoriques.
- LES QUESTIONS D'INTERVIEW (nous préférons le terme *questions d'enquête*) : dans une recherche, les sujets ne répondent jamais directement aux questions de recherche, celles-ci doivent être opérationnalisées pour que puisse se tenir l'enquête. C'est ici qu'interviennent les questions d'interview, qui interpellent de façon globale l'expérience des acteurs, participants ou sujets. La logique est de susciter un témoignage et non d'obtenir des réponses. Il peut donc y avoir une différence marquée entre la question principale de la recherche et les questions d'interviews. Idéalement, les questions d'interview ne devraient jamais être formulées à la deuxième personne (« *Pouvez-vous me parler de...* »), mais à la troisième (« *Le sujet peut-il me parler de...* »).
- LES QUESTIONS D'ANALYSE sont des questions visant à interroger, non plus les sujets mais les données collectées. Ces questions s'adressent au corpus de données et prennent par conséquent une forme beaucoup plus analytique. Alors que les questions de recherche sont toujours relativement larges et englobantes, collées aux objectifs centraux de la recherche, les questions d'analyse sont précises, opérationnelles et tournées vers le matériau empirique. Les questions d'analyse ne sont pas très éloignées des questions de recherche de même qu'elles sont, en partie, apparentées aux questions d'interview, mais elles sont distinctes de ces deux types de questions. Ce sont des questions qui sont, dans l'ensemble, liées à la volonté de préciser, différencier, contraster, départager, isoler, comparer.

Le canevas d'investigation va ainsi voir sa composition se modifier avec le temps. D'abord il emprunte aux questions de la recherche ainsi qu'aux sous-questions qui peuvent en être déduites logiquement. Ensuite, il s'enrichit de questions, plus analytiques, permettant d'interpeller directement le corpus. Enfin, il est complété, en cours d'analyse, par de nouvelles questions et sous-questions que suggère le premier examen du matériau. Les questions d'interview n'y trouvent pas toutes une place, à moins de s'apparenter à l'un ou l'autre des deux autres formes de question. Le canevas d'investigation n'est donc pas un outil rigide mais il évolue dans la mesure où une attention est accordée aux phénomènes émergents (Paillé et Mucchielli, 2008).

**Tableau 3 : Premier canevas d'analyse (avant lecture du matériau et *verbatim* d'entretien)**

LE PROJET ET SON CONTEXTE	LE CONTENU DES ÉTUDES ET PROGRAMMES PAYSAGE
Quel est l'intitulé du projet ?	Quelle est l'offre didactique du document ?
Quelles sont les sources de financement du projet.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les objectifs et finalités sont-ils présentés ?</li> <li>- La méthodologie utilisée est-elle explicitée ?</li> <li>- Y a-t-il une bibliographie, un glossaire ?</li> <li>- Des outils réglementaires sont-ils présentés ?</li> </ul>
Quelle est la structure porteuse du projet ? <ul style="list-style-type: none"> <li>- Date de création de la structure porteuse</li> <li>- Partenaire(s) associé(s)</li> <li>- Missions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comment est réalisée la caractérisation des paysages ?               <ul style="list-style-type: none"> <li>· Des éléments structurants et « repères » sont-ils mis en évidence ?</li> <li>· Quelles thématiques sont abordées ?</li> <li>· Des entités paysagères sont-elles identifiées ?</li> <li>· Des types de paysages sont-ils distingués ?</li> </ul> </li> </ul>
Quel est le territoire concerné ?	- Les évolutions anciennes et récentes des paysages sont-elles analysées ?
Quelles sont les actions menées en faveur des paysages.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quels méthodes et critères d'appréciation positive et négative des paysages dans l'étude paysagère ? Quels critères ? Quels indicateurs (menaces, contraintes, pressions, paysages remarquables, points de vue, regards de la population... ) ?</li> </ul>
Comment a débuté le projet (émergence) ?	- Quels sont les registres d'appréciation des paysages ?
Quels ont été le calendrier (dates de début et de fin) et l'itinéraire du projet (dates et étapes importantes) ?	- Quelle place est accordée à l'appréciation citoyenne ?
Quels étaient les objectifs du projet ?	Quelle est l'offre cartographique et iconographique (croquis, bloc diagramme, photographies... ) ?
Qui sont les acteurs mobilisés ? Quel a été leur rôle ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelles orientations ? Quels enjeux ?</li> <li>- Quelles recommandations générales (par thématiques, par lieux, par types d'objets physiques) ?</li> </ul>
Un bureau d'étude (auteur de projet) a-t-il été désigné ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelles pistes d'action (réglementaires, opérationnelles, interventions directes... ) ?</li> </ul>
Quelle a été la participation dans le projet ? <ul style="list-style-type: none"> <li>- Était-ce un objectif affiché ?</li> <li>- Quels modes et types de participation ont été mis en place ?</li> <li>- Quels en ont été les acteurs ciblés ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quels types de mesures ? Quels projets retenus ?</li> <li>- Quels sont les liens entre le diagnostic et les recommandations ?</li> </ul>
Quelles sont les perspectives du projet ? Des suites ont-elles été données au projet ?	
Des difficultés ont-elles été rencontrées ?	

Or, il s'est avéré, en cours d'analyse, que les « programmes » paysage ne reflétaient pas (en tout cas pas directement) les préoccupations des acteurs locaux mais consistaient davantage en un recueil de recommandations relativement techniques d'experts. Nous nous attendions plutôt à un ensemble de projets portés par les partenaires locaux comme c'est par exemple le cas pour les programmes communaux de développement rural (P.C.D.R.)<sup>60</sup> ou les plans communaux de développement de la nature (P.C.D.N.)<sup>61</sup>.

D'autres questions ont été quelque peu délaissées, soit parce que les personnes interviewées ne trouvaient pas grand chose à dire, soit parce que les cas d'étude ne nous apportaient pas d'éléments de réponse. C'est notamment le cas des questions relatives à la participation de la population aux projets.

### 5.3.2.3.- Quatre axes de questionnement

Quatre axes de questionnement devant guider l'analyse ont été définis, au départ desquels une grille d'analyse systématique des projets a été élaborée. Celle-ci a alors été utilisée pour questionner le matériau de recherche ou pour amener, si besoin était, à l'élargir par la collecte de données supplémentaires ou un retour au « terrain ».

**L'ANALYSE DES PROJETS DANS LEURS CONTEXTES INSTITUTIONNELS D'ÉMERGENCE ET D'ÉLABORATION.** Le premier axe de questionnement défini pour analyser le matériau vise à comprendre comment les projets de paysage voient le jour et se développent. Nous cherchons à savoir quels espaces sont concernés, quels types de territoire sont susceptibles d'intégrer l'enjeu du paysage dans leur stratégie de développement et quand ils le font, quelle place ils accordent à la problématique paysagère dans leur stratégie : des objectifs paysagers sont-ils affichés ? Lesquels ? Des recommandations techniques viennent-elles définir comment remplir ces objectifs paysagers ?

---

<sup>60</sup> En région wallonne de Belgique, le Programme communal de Développement rural (P.C.D.R.) fixe, intègre et coordonne les objectifs et actions de développement, d'aménagement ou de réaménagement entrepris en milieu rural par une commune dans le but de sa revitalisation et de sa restauration, dans le respect de ses caractères propres et de manière à améliorer les conditions de vie des habitants au point de vue économique, social et culturel. Le P.C.D.R. s'établit sur base d'une large consultation publique, organisée notamment via la Commission locale de développement rural (C.L.D.R.). Il est régi par le Décret de l'Exécutif régional wallon du 6 juin 1991 relatif au développement rural (M.B. 03/09/1991, p. 1939).

Le P.C.D.R., est un document de synthèse, définissant une réelle stratégie de développement à l'échelle d'une commune ; il reprenant dans ses différentes parties :

- la présentation de la commune concernée (données socio-économiques) ;
- les résultats de la participation des habitants ;
- les objectifs de développement de la commune pour les années à venir (c'est-à-dire la stratégie définie pour faire face aux enjeux identifiés) ;
- les projets et les actions à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs ;
- la programmation de ces projets dans le temps (à court, moyen et plus long terme) et leur source de financement.

<sup>61</sup> Voir note 43.



**Tableau 4 : Questionner les projets de paysage dans leurs contextes institutionnels d'émergence et d'élaboration**

Sous-questions	Sources d'information	Objectifs et restitution
Quelle est la structure porteuse du projet ?	- Fiche-projet Paysage.	- Identifier la structure porteuse et le cadre institutionnel de chaque projet ; - Montrer les différents types de structure porteuse, leurs principes, points communs et spécificités.
Quel territoire est concerné ?	- Fiche-projet Paysage, - États des lieux éventuels dans les plans de gestion et plans de développement stratégique, - Études paysagères, - Autres études existantes sur le territoire.	- Pour chaque projet, dresser un bref portrait du territoire : · présentation succincte du territoire (localisation, superficie, nombre d'habitants, densité de population, occupations du sol et paysages, activités économiques, dynamiques et pressions éventuelles), · carte de localisation et de présentation du territoire concerné ; - En analyse croisée : · une carte de projets locaux de paysage en Wallonie et un tableau de synthèse, · une analyse comparée des types d'espaces concernés.
Quelle est la genèse du territoire porteur ?	- Études existantes sur le territoire, - Dossier de candidature, - Revues de presse et articles divers, - Archives, - Site <i>Internet</i> .	- Reconstituer la genèse de la mise en projet du territoire concerné : · chronologie de synthèse des principales étapes, · acteurs clés, · thématiques porteuses.
Quels sont les principes d'action, missions et objectifs de la structure porteuse ? Quelle est sa stratégie de développement ?	- Documents stratégiques d'orientation (plan de développement, plan de gestion, contrat de rivière, plan stratégique annuel...), - Législation en vigueur.	- Présenter brièvement la stratégie de développement du territoire d'action concerné ; - Réaliser une synthèse des stratégies d'actions développées par les territoires (principes d'actions communs, axes thématiques porteurs, objectifs, stratégies de développement mises en place...).
Quelle est la place du paysage dans les documents fondamentaux d'orientation du territoire concerné ? Est-ce que cette place influence l'émergence d'une action paysagère ?	- Documents stratégiques d'orientation.	- Pour chaque territoire, identifier et caractériser brièvement la place accordée au paysage : · dans l'état des lieux ou diagnostic du territoire (dont thématiques associées) ; · dans la stratégie de développement (thématique associée ou autonome, objectif explicite ou non, objectifs et actions envisagées) ; - Tenter une synthèse de la place du paysage dans les documents d'orientation des territoires porteurs ; - Illustrer par des extraits de texte.

## L'ANALYSE DES PROJETS DANS LEUR DYNAMIQUE.

Nous analysons également les processus dans leur dynamique ; en suivant ces processus, nous retraçons le chemin par lequel les projets de paysage se construisent. Nous identifions les catégories d'acteurs impliqués au cœur de tels processus, la place des institutions et des milieux qui ont contribué à leur élaboration ainsi que les dispositifs de pilotage mis en place.

**Tableau 5 : Questionner les projets de paysage dans leur dynamique**

Sous-questions	Sources d'information	Objectifs et restitution
<p>Quelle est la genèse du projet de paysage ? Quelles sont les principales étapes ?</p> <p>Quels en sont les événements majeurs ? Des catalyseurs et les freins sont-ils identifiables ?</p>	<p>- <i>Verbatim</i> d'entretien,</p> <p>- Comptes-rendus de réunions,</p> <p>- Rapports d'état d'avancement,</p> <p>- Notes d'observation.</p>	<p>- Reconstituer la genèse des projets de paysage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· restituer la chronologie des événements du projet de paysage (sous la forme d'un récit et/ou d'un tableau de synthèse des principales étapes),</li> <li>· mettre en exergue les faits déclencheurs, catalyseurs et freins (si identifiables) ;</li> </ul> <p>- Identifier les permanences (chemin type ?) et spécificités de chaque cas d'étude.</p>
<p>Quels sont les acteurs impliqués dans les projets de paysage ? Quel est leur rôle ?</p> <p>Quelles institutions et quels milieux sont impliqués ?</p> <p>À quel moment ?</p>	<p>- <i>Idem.</i></p>	<p>- Pour chaque projet, identifier les acteurs impliqués et spécifier leur rôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· l'initiateur de la proposition,</li> <li>· les autorités responsables,</li> <li>· l'opérateur de terrain,</li> <li>· les autres acteurs qui ont joué un rôle.</li> </ul>
<p>Comment le partenariat est-il organisé ?</p> <p>Quels sont les dispositifs d'accompagnement mis en place ?</p> <p>Doit-on y voir les prémices d'une gouvernance paysagère, d'une gestion concertée des paysages ?</p>	<p>- <i>Verbatim</i> d'entretien,</p> <p>- Comptes-rendus de réunions,</p> <p>- Notes d'observation.</p>	<p>- Caractériser la place du partenariat et de la participation citoyenne (objectif affiché ou pas, modes et types de participation, acteurs ciblés, place réelle) ;</p> <p>- Identifier les dispositifs d'accompagnement et de suivi éventuellement mis en place (groupe de travail, comité d'accompagnement, conseil d'administration, comité technique...).</p>

**L'ANALYSE DES PROJETS DANS LEUR CONTENU.**

Le troisième axe de questionnement vise à expliciter comment le paysage « inspire » des réflexions, des actions et des projets. La question ici est de savoir quels types d'enjeu sont associés à la notion de paysage. Quelles finalités sont poursuivies ? Quels objectifs sont fixés et les mesures concrètes envisagées ? Quelles actions sont projetées ? Dans les faits, quelles sont les actions réalisées au nom du paysage, quels en sont les effets sur le paysage ? Quels arguments, quelles logiques justifient les actions menées ? Nous mettons en évidence également les objets sur lesquels portent les actions, c'est-à-dire, les objets qui, dans le projet, donnent corps au paysage, « font » paysage.

**Tableau 6 : Questionner les projets de paysage dans leur contenu et leurs effets**

Sous-questions	Sources d'information	Objectifs et restitution
<p>Quels sont les enjeux paysagers énoncés par les acteurs locaux ?</p> <p>Pourquoi le paysage est-il important pour les acteurs locaux ? Quels sont les arguments mis en avant pour initier un projet pour le paysage, pour justifier les actions paysagères ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Documents stratégiques d'orientation,</li> <li>- Fiches-projet Paysage,</li> <li>- <i>Verbatim</i> d'entretien.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour chaque projet, relever les enjeux énoncés par les acteurs locaux et identifier les éléments du discours qui justifient l'action paysagère ;</li> <li>- En synthèse, identifier les différentes logiques justificatives de l'action paysagère.</li> </ul>
<p>Quelles sont les finalités de l'action paysagère ? Quels objectifs les acteurs locaux se fixent-ils ?</p> <p>Quand les acteurs locaux s'approprient la question du paysage, que décident-ils de faire ? Quelles mesures concrètes sont envisagées ? Quelles actions sont projetées ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Idem</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les finalités de l'action paysagère ;</li> <li>- Identifier les objectifs et les mesures concrètes fixées.</li> </ul>
<p>Quelles actions sont menées au nom du paysage (avec un discours sur le paysage) ? Le paysage justifie des activités et des interventions, lesquelles ?</p> <p>Quels sont les effets de ces actions ?</p> <p>Sur quelles composantes ces actions portent-elles ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Verbatim</i> d'entretien,</li> <li>- Notes d'observation,</li> <li>- Rapports d'état d'avancement,</li> <li>- Comptes-rendus de réunion,</li> <li>- Autres documents.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour chaque territoire, relever les interventions réalisées au nom du paysage et réaliser une brève description de chacune d'elles (objectifs, contenu, résultats, effets éventuels) ;</li> <li>- En synthèse, réaliser une catégorisation des actions menées et illustrer par des exemples ;</li> <li>- Illustrer ces actions par des extraits de documents, de comptes-rendus d'expériences, des cartographies, des photographies.</li> </ul>

## L'ANALYSE DES REGISTRES DE JUSTIFICATION ET REPRÉSENTATIONS PAYSAGÈRES.

Le quatrième axe vise à analyser le contenu des représentations paysagères participant à la construction de l'action paysagère locale, non pas celles d'individus en particulier mais celles liées au projet et à son élaboration.

**Tableau 7 : Questionner les représentations des chargés de mission**

Sous-questions	Sources d'information	Objectifs et restitution
Le paysage, qu'est-ce que c'est pour les partenaires locaux (dont les chargés de mission) ? Quels sont les éléments qui constituent la représentation du paysage des partenaires locaux ?	- Documents stratégiques d'orientation, - Fiches-projet Paysage, - <i>Verbatim</i> d'entretien - Comptes-rendus de réunion	- Identifier les éléments constitutifs des représentations du paysage des partenaires locaux (dont chargés de mission) ; - Des représentations s'opposent-elles ?
Qu'est-ce qui fait la qualité d'un paysage pour les acteurs locaux (dont chargés de mission) ? Quelles sont les valeurs qui sont associées à la notion de paysage ?	- <i>Idem</i>	- Identifier les valeurs dont le paysage est porteur pour les partenaires locaux et chargés de mission.
Quels sont les acteurs du paysage reconnus ?	- <i>Idem</i>	- Identifier les représentations que les chargés de mission ont des acteurs du paysage.
Quelles sont les préoccupations paysagères des partenaires locaux ? Sur quoi devraient porter l'attention selon eux, sur quelles composantes du paysage ? Quelles sont leurs représentations d'une politique du paysage ?	- <i>Idem</i>	- Identifier les éléments de contenu de ce que devrait être une politique du paysage pour les partenaires locaux et les chargés de mission (finalités, objectifs de la gestion des paysages, mesures, obstacles, composantes ciblées).

Les axes de questionnement et d'interprétation ne se sont pas donnés d'eux-mêmes, il nous a fallu un certain temps pour les déterminer. Aussi, nous pouvons considérer les questions d'analyse comme un premier résultat de l'analyse du matériau d'étude. Ces questions nous ont permis de systématiser l'analyse mais aussi d'envisager le traitement analytique des autres documents du corpus, et de dépasser, ainsi, les difficultés liées à la nature hétérogène des sources d'informations. Enfin, ces questions-guides pour l'analyse nous ont permis de mettre en relation les cas d'étude.

### 5.3.3.- La constitution des éléments de réponse

#### 5.3.3.1.- L'utilisation d'un logiciel d'analyse de données textuelles comme aide au traitement des données

Mener à terme une analyse systématique d'un corpus de données qualitatives reste une activité complexe, surtout lorsque ce corpus est volumineux.

Aussi, pour faciliter et systématiser notre analyse, nous avons décidé de nous assister de l'outil informatique pour le traitement des *verbatim* d'entretien, des fiches-projets paysage et des documents stratégiques des territoires étudiés, nous contentant de l'analyse « crayon-papier » pour les autres sources d'information.

Notre choix technique s'est porté sur le logiciel *QSR NVivo 7*, un logiciel d'analyse de données textuelles assez souple et n'impliquant pas de lourds traitements.

Ce logiciel a été conçu pour faire une analyse qualitative de données qualitatives (surtout des matériaux textuels), il n'a pas été conçu pour effectuer des comptages d'occurrence (même s'il le permet) ou des analyses statistiques (Richards, 2006a).

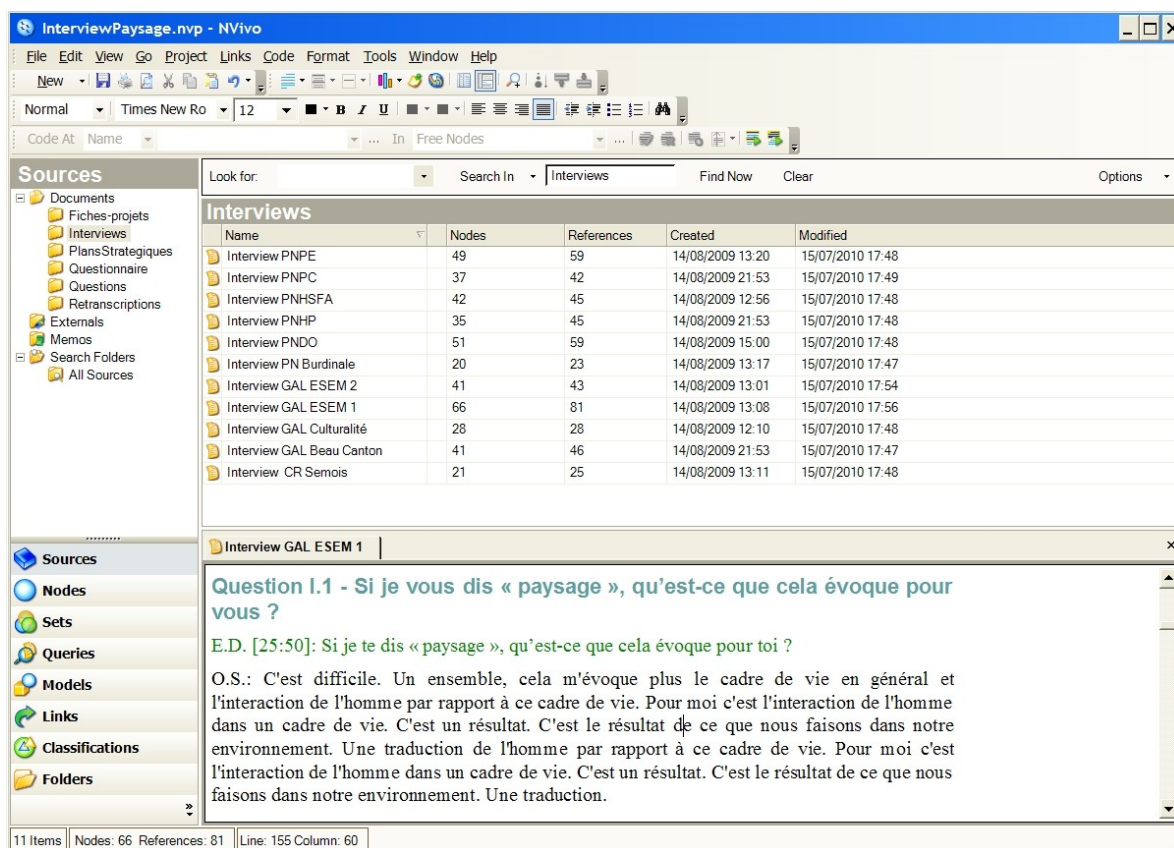
Les documents doivent donc se présenter sous la forme de textes<sup>62</sup> (Richards, 2006a). C'est pourquoi, il a été nécessaire, avant toute chose, de préparer les documents-sources : de numériser les documents sur support papier (au format P.D.F. - *Portable Document Format*) puis, après reconnaissance de texte par O.C.R. (abréviation du terme anglais *Optical Character Recognitio*, en français reconnaissance optique de caractères), de les convertir au format texte (extension R.T.F.- *Rich Text Format*). Pour autant que les fichiers ne contenaient pas d'images, de figures, de tableaux, de renvois ou notes en bas de pages ou en fin de document, ils pouvaient alors être facilement importés dans le logiciel. Certes, ce travail a nécessité du temps mais relativement peu comparativement à d'autres logiciels aux larges exigences de formatage des documents avant traitement.

Une fois les documents-sources importés dans un projet, nous pouvions commencer l'analyse.

---

<sup>62</sup> Il peut s'agir de documents au format *Word* (DOC), au format *Rich* (RTF) ou au format *Text* (TXT). L'usage du format *Word* permet d'inclure des images, des tableaux ou autres objets imbriqués que l'on peut visualiser, coder et retravailler dans *QSR NVivo 7* (Richards, 2006a). Toutefois, nous avons constaté à l'usage que le fait d'intégrer des images ou des figures ralentissait le bon fonctionnement du logiciel.

Figure 3 : Aperçu de la fenêtre du projet NVivo











Source : Capture d'écran du Logiciel NVivo 7. de Q.S.R International

QSR NVivo 7 est un logiciel relativement polyvalent (Deschenaux, 2007) dans le sens où il n'y a pas de techniques d'analyse prédéterminées qui doivent absolument être utilisées. Il permet de travailler de manière inductive ou déductive et s'accommode de nombreuses méthodes d'analyse. En fait, son utilisation s'apparente fortement à l'analyse qualitative qui pourrait être faite sur support papier (Wanlin, 2007) mais il offre des fonctions automatiques (de codage, d'extraction, de regroupement, de repérage au sein de la « base de données »...) qui facilitent le travail de l'analyste.

QSR NVivo 7 permet de faire des *annotations* (notes de réflexion, énoncés, commentaires, questions... suscités par les données au cours de l'analyse) dans les documents. Il permet également de créer des *mémos* dans lesquels sont consignés les réflexions et commentaires que suscite l'analyse des données.

La lecture et l'analyse du corpus amènent à dégager des « unités de sens » (un mot, une phrase, un paragraphe) qui sont regroupés sous la forme de *nœuds (nodes)*. Ces nœuds peuvent être créés préalablement à l'analyse. Il est aussi possible de coder, de manière inductive, en cours d'analyse, en créant des *nœuds libres (free nodes)*<sup>63</sup>. À noter qu'un même extrait peut être codé sous plusieurs nœuds différents selon l'information pertinente dont il est porteur (Deschenaux, 2007). En cours d'analyse, les nœuds peuvent être précisés, renommés, fusionnés, organisés et convertis en *nœuds hiérarchisés (tree nodes)* que l'on classe, selon le cas, par rubriques, questions d'analyse, thèmes voire catégories (Richards, 2006b, 2006a ; Deschenaux, 2007).

Figure 4 : Aperçu des dossiers disponibles dans NVivo 7

 <b>Sources</b>	Les documents, nœuds, ensembles, recherches, modèles et l'ensemble des dossiers sont accessibles d'un seul clic.
 <b>Nodes</b>	Dans <b>Sources</b> , se trouvent les documents à analyser ( <i>verbatim</i> , fiches-projet, documents stratégiques) ainsi que d'autres documents (comme le guide d'entretien) et divers <i>mémos</i> qui servent à consigner les réflexions et les commentaires.
 <b>Sets</b>	Dans <b>Nodes</b> (nœuds) sont consignées les idées, les catégories sous la forme de <i>nœuds libres (free nodes)</i> ou <i>hiérarchisés (tree nodes)</i> .
 <b>Queries</b>	Dans <b>Sets</b> sont regroupés ces sources et idées.
 <b>Models</b>	Dans <b>Queries</b> sont réalisées les <i>requêtes</i> ou recherches textuelles effectuées en cours d'analyse (pour aider au codage).
 <b>Links</b>	Dans <b>Models</b> (modèles) se trouvent les figures et diagrammes schématisant des relations entre des éléments du projet.
 <b>Classifications</b>	Dans <b>Link</b> (liens), sont stockés les liens réalisés entre les données.
 <b>Folders</b>	Dans <b>Classifications</b> se trouvent des outils de classement dont les attributs et les relations.
	Dans <b>Folders</b> , se retrouvent tous ces éléments.

Source : Capture d'écran du Logiciel NVivo 7.de Q.S.R International

En quelques clics, nous pouvons alors avoir accès à tous les extraits « rangés » dans des nœuds (rubriques, questions, thèmes, catégories) tout en conservant les informations relatives à l'origine de l'extrait (le document-source, la personne interrogée). Il est également possible d'interroger les données en effectuant des *requêtes (queries)*.

<sup>63</sup> Le nœud est dit *libre* parce qu'il ne se rattache pas à une structure particulière (Deschenaux, 2007).

### 5.3.3.2.- Mise en œuvre concrète

Concrètement, nous avons, dans un premier temps, classé les informations dans des rubriques correspondant aux questions du canevas investigatif (*cf.* point 5.3.2.3.-).

Ce faisant, nous avons codé dans le corpus, les endroits où étaient susceptibles de se trouver les éléments de réponses, sans chercher à ce stade, à répondre aux questions. Cela nous a permis d'avoir, pour chaque question, directement accès à toutes les informations pertinentes (encore à analyser), en un même endroit. C'est en quelque sorte comme si l'on avait fait un copier-coller de chacune des réponses dans un document correspondant à la question.

Progressivement, des éléments de réponses ont été apportés sous la forme de constats, de remarques, d'énoncés, de catégories et des propositions ont pu être dégagées. En cours d'analyse, à la lumière des éléments de réponse issus des entretiens et des documents officiels, nous avons précisé les questions et nous en avons posées de nouvelles.

C'est ensuite par une analyse thématique (Negura, 2006 ; Paillé et Mucchielli, 2008) que nous avons construit les réponses. Ligne par ligne, paragraphe par paragraphe nous avons tenté de dégager, selon une logique inductive, ce que les propos reflétaient, en gardant à l'esprit les questions au cœur de l'analyse. Relevant les thèmes présents, les examinant, les confrontant, nous avons progressivement, après la thématisation d'une première portion du corpus, pu effectuer des regroupements, mettre en évidence des récurrences, parfois hiérarchiser et synthétiser des éléments de réponse. Et pour certaines questions, nous sommes allée jusqu'à proposer des catégories (pour les actions menées par exemple), vérifiées, par une nouvelle analyse du corpus.

### 5.3.3.3.- Un retour nécessaire vers la bibliographie

À ce stade, plusieurs retours vers la bibliographie ont été effectués afin de confronter les catégories et résultats induits par l'analyse des données à ceux obtenus, dans d'autres contextes, par d'autres auteurs. C'est ainsi que nous avons pu préciser nos grilles de lecture en y intégrant de nouveaux critères, en effectuant des subdivisions ou des regroupements entre catégories et en précisant les contours.

C'est particulièrement le cas, en ce qui concerne l'analyse des actions menées en matière de paysage pour laquelle nous avons trouvé de nombreuses similitudes, dans la démarche,



avec les travaux de Patrick Moquay, Olivier Aznar, Jacqueline Candau, Yves Michelin et leurs collègues (2004, 2007, 2008).

C'est également par un retour à la bibliographique que nous avons décidé d'appliquer la grille dite « des cités » proposée par Luc Boltanski et Laurent Thévenot pour la description des registres de justification de l'action (*cf.* Chapitre 9).

Cette seconde partie de la thèse nous a permis d'exposer la démarche méthodologique adoptée et les moyens multiples mis en œuvre afin de constituer un matériau d'étude susceptible de nous éclairer sur la nature de l'action locale en matière de paysage en Wallonie. Nous inscrivant dans une approche hypothético-déductive et privilégiant l'étude de cas comme mode d'investigation, nous avons également pu monter comment, à partir du terrain et des situations observées, de nouvelles questions ont progressivement émergé. Puis, comment à l'aide de celles-ci, nous avons résolu de systématiser l'analyse du matériau d'étude, dépassant, ainsi, les difficultés liées à l'hétérogénéité des sources d'informations retenues.

Si le chapitre cinq peut sembler désincarné, à certains lecteurs, la troisième partie de la thèse permettra, nous en sommes certaine, d'apporter du contenu et de démontrer tout l'intérêt de la stratégie d'analyse adoptée. Nous consacrerons donc la suite de nos propos – et la troisième partie de la thèse – à la présentation des résultats de ces analyses, en commençant par une brève description des neuf cas d'étude.



## **TROISIÈME PARTIE :**

### **ANALYSES ET RÉSULTATS DE LA RECHERCHE**

**C**ette troisième et dernière partie de la recherche est consacrée à la présentation des analyses et résultats de la recherche.

Elle est structurée autour de quatre chapitres. Le premier, le Chapitre 6.-, concerne la description des neuf cas d'étude et la caractérisation des espaces concernés par la réalisation des projets de paysage en Wallonie.

Les trois chapitres suivants représentant chacun, une des dimensions principales, de l'action collective locale en matière de paysage en Wallonie, à savoir le contexte institutionnel et les acteurs impliqués dans l'action (au Chapitre 7.-) ; les actions menées au nom du paysage (au Chapitre 8.-) et les représentations paysagères révélées à travers l'analyse des discours justificatifs accompagnant les projets de paysage (au Chapitre 9.-).

Aussi, une ultime réorganisation des questionnements et éléments de réponse a été opérée lors de la rédaction du rapport de recherche afin de faciliter la restitution et la lecture des résultats de nos analyses.



## **Chapitre 6.- La présentation des neuf cas d'étude**

### **6.1.- La constitution de neuf rapports d'étude de cas**

Comme nous l'avons vu plus tôt, notre recherche s'est construite sur base de l'enquête en profondeur et de l'analyse de neuf cas d'étude sélectionnés en Wallonie.

La première étape de la restitution de notre analyse, consiste donc en la *description ordonnée* de ces cas d'étude selon le canevas élaboré en cours de recherche. Plus qu'un simple résumé, cette description sélectionne et organise les données pertinentes, propres à un événement ou à un phénomène, afin, comme l'écrit le sociologue Jacques Hamel<sup>64</sup> (cité par Marie-José Fortin, 2005) « de faire ressortir les éléments de l'événement aptes à constituer l'objet de l'étude ». Il s'agit en quelque sorte, à partir des données collectées auprès de nos interlocuteurs et des documents rassemblés, de (re-)construire la réalité afin d'en faire partager le lecteur.

Les rapports d'étude de cas ainsi constitués serviront d'assise au décryptage des faits, à leur catégorisation, à l'interprétation et, plus avant, à la généralisation.

Afin de mener cet exercice de description précise et systématique, de la manière la plus rigoureuse possible et d'en faciliter la lecture, nous avons élaboré et suivi un canevas de rédaction (*cf.* Tableau 8). Celui-ci doit également nous faciliter les rapprochements entre les cas d'étude. De sorte que chaque rapport d'étude de cas est organisé en deux parties : d'abord, une description du contexte général de l'action, ensuite, une description fine du projet de paysage. Ainsi, dans un premier point, nous décrivons succinctement le territoire

---

<sup>64</sup> Hamel, Jacques. (1997). *Étude de cas et sciences sociales*. Paris (France) : L'Harmattan, 122 p.

d'action. Dans un second point, nous tentons de reconstituer la genèse du territoire et de sa mise en projet. Dans un troisième point, nous nous intéressons à la stratégie globale de développement du territoire concerné et la place accordée au paysage au sein de celle-ci. Dans un quatrième point, nous focalisons notre attention sur les actions menées en matière de paysage au sein du territoire d'étude, qu'il s'agisse d'un projet spécifique ou d'actions récurrentes. Nous en précisons l'origine, les finalités et objectifs opérationnels. Enfin, dans un cinquième point, nous annonçons les perspectives et suites données aux projets. Le rapport propose ensuite une synthèse de l'étude de cas.

**Tableau 8 : Canevas de rédaction des rapports d'études de cas**

<b>Titre</b>	<b>Contenu</b>
<b>Présentation succincte du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bref portrait du territoire (situation géographique, voies de communication, communes concernées, superficie, démographie, occupations du sol et paysages, activités économiques, dynamiques de développement, évolution et pressions éventuelles) ;</li> <li>• Carte de localisation du territoire ;</li> <li>• Photographies illustratives ;</li> <li>• Tableau « <i>Le territoire en quelques chiffres</i> » ; (nombre d'habitants, superficie, densité de population pour chaque commune concernée et pour le territoire).</li> </ul>
<b>Genèse et mise en projet du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chronologie de synthèse des principales étapes de la mise en projet du territoire ;</li> <li>• Principales thématiques d'action ;</li> <li>• Structure(s) porteuse(s) et acteurs clés (partenariat mis en place).</li> </ul>
<b>Stratégie de développement du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Finalité et principes généraux de l'action ;</li> <li>• Objectifs poursuivis ;</li> <li>• Projets, actions ou mesures concrètes à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs ;</li> <li>• Place accordée au paysage dans la stratégie de développement (c'est-à-dire dans les documents fondamentaux d'orientation du territoire concerné)</li> </ul>
<b>Actions menées en matière de paysage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intitulé du projet ou de l'action ;</li> <li>• Origine et émergence du projet (initiateur, idée de départ)</li> <li>• Arguments et éléments de justification ;</li> <li>• Finalité de l'action, du projet ;</li> <li>• Objectifs opérationnels fixés ;</li> <li>• Actions projetées et mesures concrètes à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs ;</li> <li>• Actions menées dans le cadre du projet.</li> </ul>
<b>Perspectives et après-projet</b>	Suite données au projet, nouveaux projets à mettre en œuvre

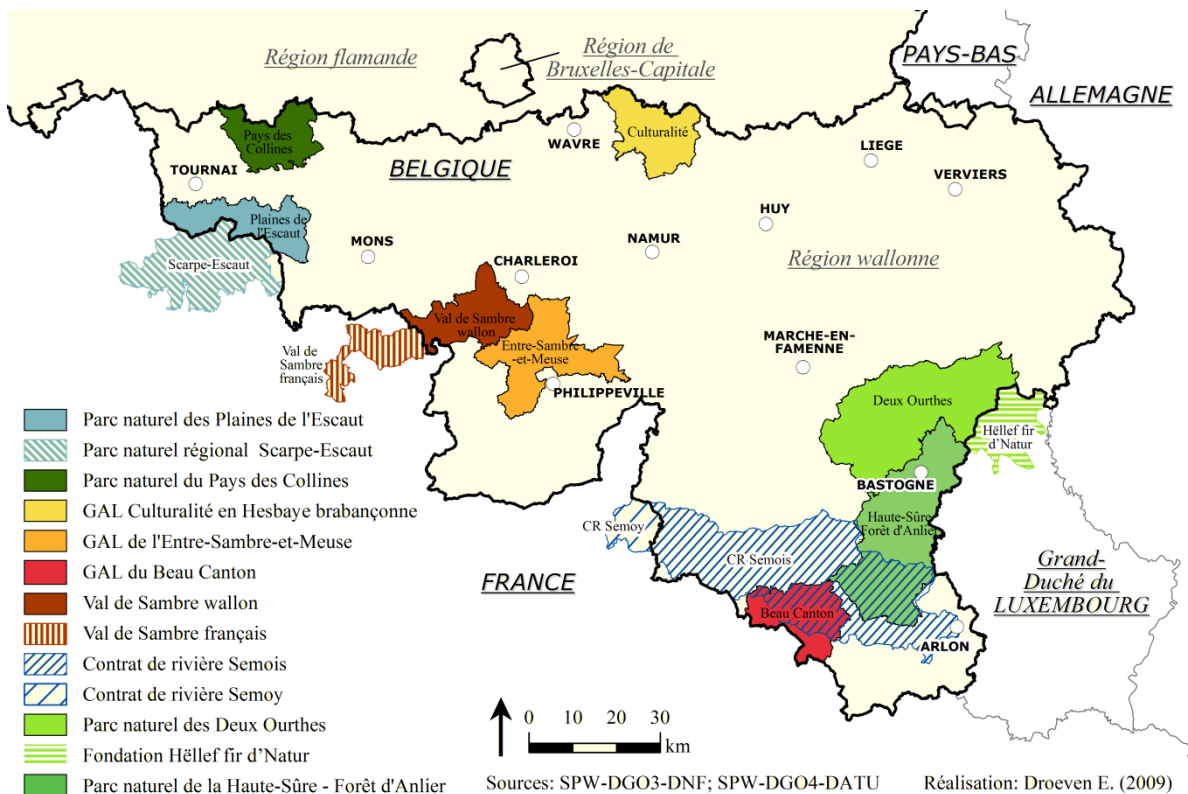
La description résulte de l'analyse qualitative du contenu manifeste, saisi dans divers corpus provenant de données de première main (observations, cf. point 4.2.3.- et entretiens, cf. point 4.2.1.-) et de seconde main (documents produits, cf. 4.2.2.-).

Le nombre de cas étudiés, a rendu ce travail très contraignant en termes de temps mais, surtout, il a abouti à un volume important d'information et de pages, d'autant plus que nous avons souhaité illustrer nos propos à l'aide de photographies, encarts méthodologiques, extraits de documents ou d'entretien. Aussi, nous avons préféré ne pas insérer les rapports complets dans le corps de la thèse ; le lecteur trouvera ceux-ci dans le volume annexé à la dissertation originale (en Annexe 2). Toutefois, nous présentons brièvement les cas d'étude ci-après.

## 6.2.- Une brève présentation des neuf cas d'étude

La présentation succincte des cas constituant le support de notre travail de recherche vise à livrer les informations essentielles aux neuf cas retenus afin de bien remettre dans leur contexte les développements présentés par la suite.

**Carte 1 : Carte de localisation des neuf cas d'étude de territoire engagé dans un projet pour le paysage en Wallonie rurale entre 2000 et 2007 et au-delà (inventaire réalisé en mai 2008)**



Les neuf cas étudiés, sont tous issus de territoires situés en région wallonne de Belgique (cf. Carte 1). Ils font l'objet d'une brève présentation de leur situation géographique, avant d'être explorés sous la forme d'un « itinéraire » exposant l'émergence du territoire d'action, puis des projets menés en matière de paysage. La présentation de chaque cas se conclut par une très brève synthèse des actions menés et des suites éventuellement données à l'action.

### 6.2.1.- L'élaboration d'un plan de paysage comme outil de gestion du territoire du Parc naturel des Plaines de l'Escaut

Le Parc naturel des Plaines de l'Escaut (P.N.P.E.) se situe en Belgique, dans l'ouest de la Wallonie, au sud du Hainaut occidental, à proximité de Tournai. Il regroupe six communes wallonnes (Rumes, Brunehaut, Antoing, Péruwelz, Belœil et Bernissart, soit 40 villages et 2 villes) et représente une superficie de quelque 26 500 ha. Par rapport à d'autres parcs naturels wallons, ce parc connaît une forte densité de population avec 236 hab./km<sup>2</sup> pour 61 500 habitants au total.

L'Escaut imprime fortement son empreinte sur les paysages. Jugé identitaire, le fleuve forme le trait d'union entre le parc naturel wallon et son voisin français, le Parc naturel régional (P.N.R.) Scarpe-Escaut. Bien qu'il ne traverse le territoire que sur quelques kilomètres, son influence est omniprésente. Il détermine une large plaine alluviale et un réseau dense de ruisseaux, canaux et fossés qui structurent fortement l'occupation du sol : prairies humides, haies, alignements d'arbres (peupliers et saules) et peupleraies qui tendent à remplacer les herbages. Le parc compte également quelques bois, relativement nombreux pour la région limoneuse. L'habitat, groupé en villages, y connaît une légère dispersion intercalaire.

À la faveur d'une dynamique transfrontalière initiée par une collaboration étroite avec son voisin le P.N.R. Scarpe-Escaut, le P.N.P.E. a été créé le 13 juin 1996.

Très tôt, le parc s'est impliqué dans la thématique paysagère, dès la fin des années mille neuf cent nonante, avec la réalisation d'une première étude paysagère du territoire du P.N.P.E. Actuellement, un projet, subventionné par la D.G.A.T.L.P. et intitulé « *Un plan de paysage comme outil de gestion de l'aménagement du territoire des parcs naturels wallons. Méthodologie et application d'une démarche innovante dans le Parc naturel des Plaines de l'Escaut* », consiste en la réalisation d'un ensemble d'atlas communaux du paysage, devant être complétés par un cahier de recommandations et de principes d'intervention paysagères précisant les moyens (humains, techniques, réglementaires) et les outils à mettre en place.



La perspective annoncée est l'adoption et la mise en œuvre d'une charte urbanistique et paysagère pour le territoire du parc naturel.

### 6.2.2.- L'étude paysagère préalable à la rédaction de la charte paysagère du Parc naturel du Pays des Collines

Le Parc naturel du Pays des Collines développe ses activités sur le territoire de cinq communes wallonnes de la province de Hainaut, à une vingtaine de kilomètres au nord-est de Tournai : les communes d'Ellezelles, Flobecq, Frasnes-lez-Anvaing et Mont-de-l'Enclus, dans leur entièreté et une petite partie de la commune d'Ath (villages de Mainvault, Houtaing et Ostiches) soit 24 villages. La superficie totale du parc naturel atteint ainsi 23 327 hectares pour 25 572 habitants (au 1<sup>er</sup> janvier 2005) soit une densité de population de 110 hab./km<sup>2</sup>. Le parc est au centre d'un triangle formé par la ville de Gand à 40 km au nord, la capitale bruxelloise à 70 km à l'est-nord-est et la métropole lilloise à 50 km à l'ouest-sud-ouest.

Le Pays des Collines doit son nom aux caractéristiques de son relief : une multitude de collines qui, d'est en ouest, joignent la région de Flobecq à celle du Mont de l'Enclus et s'élèvent parfois de plus de 150 m au-dessus du bas-plateau limoneux hennuyer et de la Flandre sablo-limoneuse. Ce sont ces collines qui ont guidé le tracé du périmètre du parc. Elles constituent le premier ensemble de hauteurs qui se dégagent de la vaste plaine littorale du Nord de l'Europe.

Ses sommets et hauts de versants sont boisés, majoritairement plantés de feuillus (hêtre et chêne). Plus bas, les bois partagent l'espace avec les pâturages installés sur les pentes et les cultures labourées localisées en bas des pentes et sur les replats. Les fonds de vallées où convergent de nombreux petits ruisseaux sont structurés par les haies et les alignements de saules têtards et de peupliers (Laurent *et al.*, 1987). L'habitat rural est représenté par des villages de petite dimension et par de petites fermes isolées, dominés économiquement et administrativement par quelques gros bourgs.

La région du Pays des Collines bénéficie d'une dynamique de développement local déjà ancienne, portée par des valeurs de défense du monde rural. En effet, pour lutter contre l'exode rural, quatre des communes concernées par le futur parc naturel (Ellezelles, Flobecq, Frasnes-lez-Anvaing et Mont-de-l'Enclus) se sont lancées, dès 1978, dans une opération pilote de rénovation rurale encadrée par la Fondation rurale de Wallonie dont une antenne locale s'était installée à Ellezelles. Cet organisme a joué un rôle important dans le

processus de création du parc naturel, aux côtés de personnalités locales telles un Abbé, un architecte urbaniste, fondateur des Guides Nature des Collines et un animateur au Foyer Culturel des Collines.

L'idée de parc naturel a été émise dès 1984 mais ce n'est que le 13 mai 1997 qu'est officiellement reconnu le Parc naturel du Pays des Collines.

Avec le Parc naturel des Plaines de l'Escaut, le Parc naturel du Pays des Collines est l'un des premiers parcs naturels de Wallonie à engager une réflexion en matière de paysage. En effet, dès la fin 2001, il commande une étude paysagère dans la perspective d'adopter, à terme, une charte paysagère. Depuis, le Parc naturel, n'a pas, comme il était initialement prévu à la suite de cette étude, adopté de charte paysagère mais, nous le verrons, l'équipe du Parc n'est toutefois pas restée inactive quant à la problématique du paysage.

### 6.2.3.- Le projet de valorisation des paysages en Hesbaye brabançonne par le GAL Culturalité

Le projet de « *Valorisation des paysages en Hesbaye brabançonne* » a été initié par le Groupe d'action locale (GAL) Culturalité en Hesbaye brabançonne mis en place dans le cadre du programme communautaire de développement rural Leader+ (programmation 2000-2006).

Il concerne le territoire des six communes qui composent le canton administratif de Jodoigne (Beauvechain, Hélécine, Incourt, Jodoigne, Orp-Jauche et Ramillies), soit 26 648 hectares. Situé dans le Brabant wallon (Belgique), en lointaine périphérie bruxelloise et contigu à la région flamande, le territoire est caractérisé par une dynamique démographique forte.

En 2000, le Canton de Jodoigne hébergeait 37 376 habitants (soit une densité de 138 hab./km<sup>2</sup>). Les communes du Canton de Jodoigne accueillent ainsi 11 % de la population totale de la Province du Brabant wallon alors qu'elles représentent 24 % de sa superficie totale. De manière générale, le Brabant wallon de l'est reste une région aux caractéristiques profondément rurales et avec une relativement faible densité de population (Mariage, 2002).

La proximité de Bruxelles et de Leuven influence également directement la démographie des communes du Canton qui connaissent une augmentation significative de leur population depuis les années mille neuf cent quatre-vingt. Après 2000, la pression

démographique s'accroît encore, accompagnée d'une augmentation significative du revenu moyen par habitant, d'un rajeunissement de la population et d'une hausse considérable du prix de l'immobilier. En 2007, le nombre d'habitants était passé à 40 756 pour une densité de 153 hab./km<sup>2</sup>).

Le Canton de Jodoigne est inclus dans la vaste région des bas-plateaux limoneux brabançon et hesbignon, couvrant globalement le nord de la Wallonie, et caractérisée par des sols de haute fertilité. Le territoire garde un caractère rural et l'activité agricole s'y maintient, axée en majorité sur les céréales et les grandes cultures industrielles. Les paysages sont ainsi dominés par d'immenses étendues faiblement et mollement ondulées de labours que ponctue un habitat groupé en villages. La forêt est représentée seulement par une petite enclave en territoire wallon de la Forêt de Meerdael mais de nombreux petits bois parsèment le territoire, principalement au niveau des versants des vallées. Bien que le canton de Jodoigne se situe dans une région d'agriculture intensive, il recèle quelques biotopes de grand intérêt biologique, répartis essentiellement dans les vallées.

En fusionnant les mots « culture » et « ruralité », l'a.s.b.l. GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne a été créée en décembre 2002, à l'issue d'un large processus de consultation des « forces vives » locales, pour gérer le programme Leader+. Les projets de développement du GAL s'axent autour de « la valorisation du patrimoine naturel, paysager, bâti et de l'identité culturelle » et le « renforcement de l'attractivité économique par la valorisation d'un tourisme durable approprié et des produits du terroir ». En arrière-fond, c'est un véritable « projet de pays » que tentent de mettre en place les partenaires – et même, pour certains, un parc naturel (Mariage, 2002). Il s'agit bien pour les partenaires locaux, de créer une image de marque positive du territoire vis-à-vis de l'extérieur et d'en obtenir une reconnaissance en tant que territoire de projet d'une part et d'autre part de renforcer l'identité territoriale locale et de consolider, chez les habitants, un sentiment d'appartenance au territoire.

Faisant le constat que leurs paysages sont un élément de l'identité locale, une image de marque et un atout à valoriser (notamment en termes de tourisme rural intégré), mais un atout sous pression, les acteurs locaux (suite à l'impulsion d'une association environnementale locale, Action Environnement Beauvechain a.s.b.l.) ont eu comme projet de réaliser une vaste étude paysagère afin de définir un « plan » opérationnel « de valorisation des paysages ».

En référence à la Convention européenne du paysage, l'ambition affichée des partenaires est de mettre en place une véritable « politique du paysage devant contribuer au bien-être des citoyens européens et au développement durable - approches sociale, économique, culturelle et écologique » (GAL Culturalité en Hesbaye Brabançonne, 2004).

Concrètement, le GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne a confié la réalisation d'une étude paysagère à un bureau d'études spécialisé. Celle-ci a débouché sur l'établissement d'un diagnostic paysager et l'élaboration d'un « programme paysage ». Comme nous le verrons, en parallèle à cette étude, le GAL a développé une série d'activités de sensibilisation et de formation au paysage.

Achevée en 2008, cette opération est aujourd'hui poursuivie par un projet Leader 2008-2013 de création d'une « plate-forme de valorisation des patrimoines ruraux » à laquelle devrait être confiée une mission d'observation paysagère, de sensibilisation, de formation et d'accompagnement administratif (montage de dossiers) de projets divers en matière de valorisation des patrimoines ruraux.

#### 6.2.4.- Le projet de valorisation et sensibilisation aux paysages de l'Entre-Sambre-et-Meuse par le GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse

Le territoire du Groupe d'action locale (GAL) de l'Entre-Sambre-et-Meuse est situé en Wallonie, au sud de l'agglomération de Charleroi sur l'axe Charleroi-Rocroi, à cheval sur les provinces de Namur et de Hainaut. Il concerne quatre communes : Cerfontaine, Florennes, Gerpennes et Walcourt soit un territoire d'une superficie de 38 727 ha.

Le territoire du GAL est situé à proximité en bordure sud de la ville de Charleroi et non loin de la ville de Namur (30 km au nord-est). Parmi les villes de moindre importance situées à proximité, on peut citer Philippeville jouxtant le territoire au sud et à l'est, Dinant à l'est, Couvin au sud et Beaumont à l'ouest. À l'ouest, au sud et au sud-est, la frontière française est relativement proche du territoire. Le territoire est assez bien desservi par les infrastructures routières et ferroviaires.

Le nombre total d'habitants est loin d'être négligeable avec 45 120 habitants en 2007 pour une densité moyenne de population de 116 hab./km<sup>2</sup>. Toutefois, on constate de fortes variations entre les communes. Au nord, l'entité de Gerpennes, la plus proche de l'agglomération carolorégienne, a vu sa population augmenter dès les années mille neuf cent soixante et présente aujourd'hui une densité de 256 hab./km<sup>2</sup>. Contrastant avec cette situation, la commune de Cerfontaine garde un caractère rural nettement plus marqué avec

une densité de 55 hab./km<sup>2</sup>. Ainsi, Gerpinnes et Walcourt forment la « belle » banlieue sud de Charleroi et Cerfontaine et Florennes forment la seconde couronne d'urbanisation.

Le territoire du GAL se situe entre les vallées de la Sambre et de la Meuse (d'où son nom<sup>65</sup>), à cheval sur quatre grands ensembles paysagers : le moyen plateau du Condroz (à l'est), la vallée de la Sambre (en bordure nord), le bas-plateau limoneux sud-hennuyer (au nord-ouest) et la dépression fagnarde (au sud) (Droeven, Kummert et Feltz, 2004). Les altitudes varient entre environ 150 m à Berzée, dans la vallée de l'Eau d'Heure et 300 m sur la ligne de partage des eaux entre la Meuse et la Sambre (commune de Walcourt).

Dans l'extrême nord du territoire, les paysages sont fortement urbanisés mais la majeure partie du territoire présente des paysages au caractère rural fortement marqué où alternent les plateaux limoneux agricoles réservés aux cultures et les vallées, domaines des prairies. Le sud du territoire correspond à la bordure septentrionale de la dépression fagnarde et est occupé par la forêt, en grande majorité feuillue.

Cette variété de paysages, associée au caractère agro-forestier de la région, participe à l'attractivité du territoire de même que plusieurs pôles touristiques régionaux importants se trouvant à proximité, comme les Lacs de l'Eau d'Heure, la ville de Chimay, le Parc naturel Viroin-Hermeton ou l'Abbaye de Maredsous (GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse, 2002).

La région est également marquée par une identité culturelle forte : les Marches folkloriques militaires de l'Entre-Sambre-et-Meuse, extrêmement présentes et vivantes dans les villages avec une trentaine de marches de mai à septembre (GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse, 2002).

C'est autour d'un projet de valorisation de ces ressources naturelles et culturelles que les élus des quatre communes et des représentants d'associations locales se sont fédérés, en 2003, au sein d'un Groupe d'action locale dans le cadre du programme Leader+ (2000-2006).

Au centre de leur stratégie de développement : le renforcement de l'identité locale et de l'attractivité touristique du territoire par la valorisation de son folklore (les Marches folkloriques), d'une part, et des patrimoines paysager, bâti et naturel du territoire, d'autre part. Pour les partenaires, « les paysages, le patrimoine bâti et le caractère rural des villages constituent des éléments identitaires capitaux qui doivent être maintenus dans un niveau de

---

<sup>65</sup> D'un point de vue géographique, l'Entre-Sambre-et-Meuse est plus vaste qu'uniquement les quatre communes de Gerpinnes, Cerfontaines, Florennes et Walcourt ; il comprend aussi les communes de Beaumont, Châtelet, Chimay, Couvin, Fosses-la-Ville, Philippeville et Thuin.

qualité supérieure, au même titre que le folklore » (GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse, 2002). Pour assurer le développement du territoire dans cette direction, neuf projets ont été élaborés pour la programmation 2000-2006 dont un spécifiquement consacré à la « valorisation des paysages et du patrimoine bâti ».

Plus concrètement, ce projet était né du constat d'une mauvaise connaissance du territoire et d'un déficit de données concernant les domaines liés au cadre de vie (nature, patrimoine bâti et paysage).

Afin de remédier à cette situation, le GAL a confié la réalisation d'une étude paysagère à un bureau de paysagistes, puis, sur base du diagnostic établi, l'équipe technique de coordination du GAL a pris en charge l'élaboration d'un « programme paysage ». En parallèle, diverses actions de sensibilisation et de formation ont également été menées.

Dans la continuité du programme Leader+ 2000-2006, les partenaires du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse ont décidé de poursuivre leur collaboration et d'établir, pour la période 2008-2013, un nouveau programme de développement stratégique, en privilégiant une approche globale du développement du territoire. La question du paysage et de la gestion du territoire des quatre communes y occupe toujours une place centrale.

#### 6.2.5.- La création d'un Parc des paysages dans le Beau Canton de Gaume

Le territoire du GAL du Beau Canton, est situé en Belgique, à l'extrémité sud de la Wallonie. Il regroupe les communes rurales de Florenville et de Chiny.

Relativement éloignées des grands pôles urbains et peu desservies en voies de transport rapides, ces communes rassemblaient, en 2007, à peine plus de 10 000 habitants pour une superficie de 26 060 hectares. La densité de la population, relativement faible comparée à la moyenne régionale était de 37 hab./km<sup>2</sup> à Chiny et de 44 hab./km<sup>2</sup> à Florenville.

Le territoire du Beau Canton est situé au contact de deux régions géographiques distinctes : au sud, la Lorraine belge et ses cuestas et, au nord, la bordure méridionale du massif du haut-plateau centre-ardennais. Leurs caractéristiques géologiques déterminent la structure paysagère du territoire : la partie lorraine est consacrée à l'agriculture et à l'habitat tandis que la partie ardennaise est pratiquement couverte par la forêt et les rivières sauf une clairière de défrichement médiéval : Suxy.

De ce fait, le territoire bénéficie d'un cadre naturel et paysager diversifié, constitué par le flanc sud de l'Ardenne et les vallées de la Semois et de la Vierre qui, dans leur parcours,

offrent de nombreux points de vue remarquables sur des paysages « pittoresques ». Le territoire a une vocation touristique forte.

Tous les villages du Beau Canton se trouvent en Gaume dont le parler local est le gaumais. Il s'agit d'une langue lorraine qui éveille chez ses habitants « un sentiment identitaire à la fois sympathique et fédérateur » (GAL du Beau Canton, 2002).

La région connaît une dynamique de développement local déjà ancienne : à la fin des années mille neuf cent septante, les Communes de Florenville et de Chiny (avec celles de Bertrix et Herbeumont, en Ardenne) ont fait partie des 24 communes désignées par le Comité Ministériel des Affaires wallonnes pour une expérience-pilote d'opération de rénovation rurale. Pour les deux communes, cette politique s'est poursuivie jusqu'à aujourd'hui.

Malgré une faible densité de population, les communes du Beau Canton peuvent compter sur une vie culturelle et associative très riche comme moteur de développement : plus de 300 associations et services actifs sur le territoire, représentées, pour la plupart au sein du Centre culturel du Beau Canton.

Créé en 1972 sous la dénomination de « Foyer culturel de la Moyenne Semois », le Centre culturel est un acteur important sur le territoire. C'est lui qui est à l'origine de la constitution, en avril 2002, d'un GAL dans le cadre du programme européen de développement rural Leader+ (2000-2006).

Né de la volonté des acteurs locaux d'animer et de redynamiser leur territoire autour d'un nouvel axe de développement - l'« amélioration de la qualité de vie », le projet de territoire du GAL du Beau Canton ambitionne de définir « des pistes novatrices pour un développement à long terme » (GAL du Beau Canton de Gaume, 2002).

C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet « *Espaces, paysages, chemins, parcours du conte, parcours géologique* » dont la finalité annoncée est essentiellement lié à une dynamique touristique de valorisation des particularités du territoire.

Ce projet prévoyait, d'une part, la création d'un « parcours géologique » exploitant et mettant en valeur les particularités géologiques locales dues à la situation du Beau Canton comme zone de contact entre l'Ardenne et la Lorraine et, d'autre part, la création d'un « parcours du conte », itinéraire ponctué d'installations artistiques.

Petit à petit, le contenu du projet initial a été élargi et le projet de « parc géologique » s'est transformé en un projet de « parc paysager », devant intégrer non plus seulement les aspects « naturels » mais également les activités et aménagements humains. Concrètement, il s'agissait de (1) réaliser une étude de faisabilité concernant la mise en place du parc paysager, (2) de mettre en place un « centre d'interprétation des paysages », (3) de réaliser des « parcours patrimoniaux » à travers le Beau Canton (tracé d'itinéraires, cartographie des chemins lents, balisage et entretien des chemins), (4) de sensibiliser par la publication de documents et (5) de former des « guides paysagers » (GAL du Beau Canton de Gaume, 2004).

Diverses actions ont été menées dans le cadre de ce projet, en grande majorité des actions d'information, de sensibilisation et d'animation au paysage. En particulier, une charte paysagère a été rédigée, nous y reviendrons.

Bien que les Autorités communales aient décidé de ne pas reconduire le GAL du Beau Canton pour la programmation 2007-2013, des acteurs locaux (essentiellement ceux du secteur touristique) ont initié de nouveaux projets paysagers, à la suite et en lien avec les projets déjà menés : élaboration d'un programme paysager, conception, aménagement et animation d'un espace touristique spécifique au paysage et un géoguidage.

#### 6.2.6.- Le projet BEAUREGaRD en Val de Sambre franco-belge

Le projet BEAUREGaRD (pour « *Bien étudier l'Aménagement urbain et garantir le Renouvellement durable* ») concerne le Val de Sambre, un territoire transfrontalier couvrant les secteurs géographiques du Val de Sambre français et de la Haute-Sambre belge regroupant 22 communes françaises (Monceau-Saint-Waast, Leval, Aulnoye-Aymerie, Bachant, Pont-sur-Sambre, Vieux-Mesnil, Neuf-Mesnil, Feignies, Maubeuge, Louvroil, Ferrière-la-Grande, Obrechies, Ferrière-la-Petite, Cerfontaine, Rousies, Assevent, Elesmes, Boussois, Recquignies, Colleret, Marpent, Jeumont) et 7 communes wallonnes (Erquelines, Merbes-le-Château, Lobbes, Fontaine-l'Evêque, Thuin, Ham-sur-Heure et Montigny-le-Tilleul).

Le Val de Sambre représente un territoire de 43 000 ha (22 623 ha en Belgique) pour environ 150 000 habitants au total (dont 67 503 en Belgique). La densité de population moyenne est de 348 hab./km<sup>2</sup> en incluant Maubeuge et Thuin (avec 298 hab./km<sup>2</sup> du côté wallon).



Le Val de Sambre constitue une zone de contact entre deux espaces très contrastés : au nord, les agglomérations de Valenciennes, Mons-Borinage et Charleroi dont le développement est lié à l'essor industriel de l'exploitation charbonnière et, au sud, des territoires ruraux – l'Avesnois, la Thiérache et la Fagne – où l'on retrouve le maillage traditionnel des villages, bourgs et petites villes assurant les fonctions de service et d'activité pour une population beaucoup moins nombreuse.

Le territoire du Val de Sambre transfrontalier s'étend sur un ensemble de bas-plateaux limoneux largement marqués par la présence de nombreuses vallées. L'altitude du territoire varie entre 100 et 240 m.

Le projet BEAUrEGaRD a été initié, dès 1999, par un premier partenariat franco-belge dans le cadre du programme Interreg IIA (BEAUrEGaRD 0). Il a été suivi des projets BEAUrEGaRD 1, en 2002 puis, BEAUrEGaRD 2, en 2003 sous Interreg IIIA.

Le projet concerne le développement du territoire au sens large (Espace Environnement, s.d.). Il vise à renforcer l'identité culturelle du Val de Sambre transfrontalier par une valorisation concertée de ses centres urbains (Espace Environnement, 2005).

Plusieurs objectifs ont été fixés. Premièrement, il s'agit de « concevoir un diagnostic partagé sur les spécificités du territoire transfrontalier pour appuyer le développement urbain durable dans le respect d'une identité culturelle commune du Val de Sambre et des particularités de chacun » (Espace Environnement, 2005). Il s'agit ensuite de sensibiliser les habitants et les élus du territoire au renouvellement du tissu bâti, dans le respect de sa valeur patrimoniale. Le troisième objectif vise une meilleure connaissance du patrimoine de la région à l'extérieur de celle-ci, notamment par la mise en place de circuit transfrontalier. Le quatrième objectif consiste à mettre en œuvre des projets d'aménagement élaborés en commun et conformes au diagnostic partagé (Espace Environnement, ADUS et C.A.U.E. du Nord, 2004).

En matière de paysage, l'objectif annoncé était la lecture commune du paysage au niveau transfrontalier et à partir des documents existants au niveau Département du nord et Région wallonne.

### 6.2.7.- La mise en place d'un observatoire photographique du paysage sur le bassin versant de la Semois-Semoy

L'opération pilote de mise en place d'un observatoire photographique du paysage en Semois-Semoy<sup>66</sup> a été lancée au début de l'année 2003, dans le but de « mettre en évidence les mécanismes, facteurs et acteurs qui influencent l'évolution des paysages » et d'« assurer le suivi de l'évolution de ceux-ci ».

Elle concerne l'entièreté du bassin versant transfrontalier de la Semois-Semoy qui s'étend du sud-est de la Belgique au nord-est de la France, sur deux provinces belges (Luxembourg et Namur) et un département français (Ardennes). Au total treize communes wallonnes (Arlon, Étalle, Habay, Tintigny, Chiny, Léglise, Florenville, Herbeumont, Bertrix, Paliseul, Bièvre, Bouillon, Vresse) et cinq communes françaises (Haulmé, Les Hautes-Rivières, Monthermé, Thilay, Tournavaux) sont concernées.

Le cours d'eau draine un bassin versant de 1329 km<sup>2</sup> (dont 85 km<sup>2</sup>, soit 7 % seulement en France) qui accueille quelque 75 000 habitants dont 70 000 en Wallonie. À l'exception de la ville d'Arlon (18 000 hab. dans le bassin de la Semois), il s'agit d'une région essentiellement rurale (avec 56 hab./km<sup>2</sup> en Wallonie).

La Semois est une région hautement touristique – surtout en Basse Semois ardennaise – qui mise sur la qualité, l'originalité et la mise en valeur de son patrimoine culturel et de ses paysages (de méandres encaissés) pour assurer son développement. On y rencontre de nombreuses résidences secondaires et campings. Les activités de loisirs, comme la pêche, le canoë-kayak, la baignade et la randonnée participent de l'attractivité du territoire de même que le cadre naturel diversifié (le territoire comprend plusieurs sites classés, réserves naturelles, et autres aires protégées).

Cette zone fait l'objet d'une politique spécifique initiée en 1993 par les douze principales communes belges situées dans le bassin de la Semois et officialisée en décembre 1995 par la signature du Contrat de rivière du bassin de la Semois, document d'orientation définissant douze objectifs pour une gestion durable des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau du bassin. Depuis, de nombreuses initiatives y ont vu le jour et trois « contrats de rivière », trois programmes triennaux comprenant chacun quelque 200 actions ont été adoptés et mis en œuvre par les partenaires.

---

<sup>66</sup> Deux orthographes selon que l'on est en Belgique ou en France.

Dès 1995-1997, une dynamique transfrontalière est mise en place sur le bassin. Elle se concrétise par l'adoption d'un plan d'actions conjoint dans le cadre du programme européen de coopération transfrontalière Interreg II (Wallonie–Champagne-Ardenne). Le projet d'une durée de trois ans (1999-2001) et poursuivie sous Interreg III France–Wallonie–Vlaanderen (2002-2006).

En matière de paysage, une première action a été initiée sous Interreg II. Le travail mené à l'époque (1999-2001) a consisté à identifier et caractériser les unités paysagères de la vallée de la Semois dans sa partie ardennaise.

Un des constats dressés lors de ce travail a été que nombre de points de vue étaient « bouchés » et/ou mal entretenus. C'est à partir de là que sont envisagées une série d'actions de dégagement de points de vue.

C'est également lors de cette programmation qu'a été initiée la comparaison de cartes postales anciennes et actuelles avec des extraits de cartes topographiques anciennes (Lobet, 2008) qui a alors attiré l'attention sur les importantes évolutions subies par les paysages du bassin versant de la Semois-Semoy depuis les années mille neuf cent cinquante (abandon des terres, coupes à blanc en France, abandon de la culture du tabac et enrésinements en Belgique, constructions résidentielles, équipements publics, bâtiments industriels, campings...). Cette approche rétrospective a servi de point de départ à la mise en place d'un observatoire du paysage.

Le travail s'est poursuivi dans le cadre d'un programme Interreg III où deux actions concernaient directement le paysage et sa gestion : « l'observatoire du paysage Semois-Semoy » et « la gestion et entretien de la plaine alluviale et des affleurements rocheux ». Ces deux projets ont été portés par la cellule de coordination du Contrat de rivière Semois-Semoy.

#### 6.2.8.- Le projet Grandeur et intimité des paysages et le programme paysage du Parc naturel des Deux Ourthes

Le parc naturel des Deux Ourthes est situé dans le sud-est de la Wallonie (Belgique), en province de Luxembourg, au cœur du haut-plateau de l'Ardenne centrale. Il regroupe six communes rurales wallonnes (Bertogne, Gouvy, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Sainte-Ode et Tenneville) situées à proximité de la ville de Bastogne.

Avec une superficie de 76 055 hectares, c'est le plus étendu des neuf parcs naturels de Wallonie. En 2007, le parc accueillait 21 798 habitants. Il s'agit, avec 29 hab./km<sup>2</sup>, d'un territoire rural très faiblement peuplé (à l'échelle belge).

L'unité du parc réside dans ses caractéristiques ardennaises : un climat rude (avec des hivers froids et une pluviométrie importante), des sols principalement acides et relativement pauvres sur des sous-sols schisto-gréseux très anciens, une couverture forestière (forêts résineuses ou feuillues) sur à peu près la moitié de son territoire et des terres agricoles en quantité quasi égale, quelques pourcents seulement consacrés aux zones d'activité économique. La forêt occupe les terrains de moindre qualité et les versants des vallées, parfois profondes, qui entaillent les plateaux. Sur les replats, les terres agricoles sont consacrées à l'élevage bovin (prairies, prés de fauches et secondairement cultures fourragères). L'habitat est caractérisé par de nombreux petits villages.

Le territoire du parc naturel des Deux Ourthes présente une valeur écologique élevée : quinze pourcents de sa superficie (soit 11 626 ha) sont d'ailleurs repris dans le réseau Natura 2000. Le parc offre des paysages d'une qualité indéniable reconnue à l'échelle de la Belgique et même au-delà : depuis le confluent des Deux-Ourthes jusqu'au site du Héro, les vues sont hautement appréciés pour leurs valeurs paysagères.

En 2005, le Parc naturel des Deux Ourthes et son partenaire luxembourgeois, la Fondation *Hëllef fir d'Natur*, ont introduit auprès des instances européennes en charge du programme Interreg IIIA Wallonie-Lorraine-Luxembourg, un projet intitulé « *Grandeur et intimité des paysages* ». S'inscrivant dans la philosophie de la Convention européenne du paysage, les objectifs annoncés du projet étaient l'identification, la gestion et la valorisation des paysages. Un volet sensibilisation était également prévu.

Concrètement, les partenaires souhaitaient (1) réaliser une étude paysagère et urbanistique du territoire, (2) mener des actions de sensibilisation aux paysages et au patrimoine et (3) valoriser le patrimoine paysager d'un point de vue touristique pour renforcer l'attractivité de la région et favoriser son développement (Parc naturel des Deux Ourthes, 2005).

Nous le verrons, l'essentiel des activités a visé la sensibilisation des populations mais aussi des élus (consultation, conférences, articles et brochures, balades, questionnaires, concours photographiques...). Le projet a également abouti à l'élaboration d'un diagnostic et d'un programme paysage, réalisés par un bureau d'étude spécialisé en concertation étroite avec

le Parc naturel, un comité de suivi mis en place pour l'occasion et les élus des communes concernées.

Aujourd'hui, le Parc naturel des Deux Ourthes poursuit son action en matière de paysage, grâce à une subvention de la D.G.0.4, avec deux projets : l'un visant la mise en pratique du programme paysage, l'autre, spécifiquement axé sur la valorisation des paysages.

### 6.2.9.- La préparation d'une charte paysagère pour le Parc naturel Haute-Sûre et Forêt d'Anlier

Situé dans le sud-est de la Belgique, en Province du Luxembourg, le parc naturel de la Haute-Sûre et de la Forêt d'Anlier est constitué de six communes wallonnes : Bastogne, Fauvillers, Habay, Léglise, Martelange et Vaux-sur-Sûre.

Il couvre une superficie de 68 824 hectares et accueillait, en 2007, 34 881 habitants sur l'ensemble de son territoire. La densité de population moyenne y est de 51 hab./km<sup>2</sup> mais diffère grandement d'une commune à l'autre : entre 24 hab./km<sup>2</sup> pour la commune rurale de Léglise et 84 hab./km<sup>2</sup> pour la commune de Bastogne et sa petite ville. Sur la période 1991 à 2006, la croissance démographique y est, en moyenne, beaucoup plus élevée qu'en Province de Luxembourg (+11,1 %), en Wallonie (+4,8 %) ou en Belgique (+5,3%) ; elle dépasse les 20 % pour les communes de Habay, Léglise et Vaux-sur-Sûre. (Francard, 2008).

Les croissances observées peuvent être mises en relation avec le report du front de diffusion de l'urbanisation à partir de Luxembourg via les échangeurs routiers des autoroutes E411 Bruxelles-Luxembourg et E25 Liège-Luxembourg (communes de Bastogne, Habay) et avec l'évolution de la disponibilité de terrains à des prix abordables dans les communes voisines (Vaux-sur-Sûre et Léglise) (Francard, 2008).

La majorité du territoire du Parc naturel de la Haute-Sûre et de la Forêt d'Anlier fait partie du haut-plateau de l'Ardenne centrale. La partie sud de la commune de Habay appartient à la Lorraine belge.

La première évocation d'un projet de parc naturel de la Haute-Sûre remonte aux années mille neuf cent cinquante. Ce projet naît parallèlement à un projet de la construction d'un barrage d'eau potable (et d'une usine hydro-électrique) en amont immédiat d'Esch-sur-Sûre (au Grand-Duché de Luxembourg). À l'époque, l'idée est « d'aménager la vallée selon un plan logique, mais très souple, basé sur l'idée de la conservation du paysage, de la faune et de la flore dans le but d'assurer le maintien et l'évolution d'une situation géographique,

biologique, économique et sociale qui existe et dont il faut tenir compte ». En fait, le projet de parc est surtout perçu, à l'époque et ce jusque dans les années mille neuf cent nonante, comme un moyen de protéger les eaux potables pour les citoyens luxembourgeois.

Après de nombreuses tentatives, le projet aboutit finalement dans les années deux mille : le Parc naturel de la Haute-Sûre et de la Forêt d'Anlier (P.N.H.S.F.A) est créé le 12 juillet 2001 par Arrêté du Gouvernement wallon. C'est le dernier parc naturel, avec celui des Deux Ourthes à être reconnu en Wallonie.

La question du paysage est incluse dans la stratégie de développement du territoire : elle fait l'objet d'un point spécifique dans le plan de gestion du P.N.H.S.F.A. dans l'axe « *Cadre de vie* ». L'objectif principal que le Parc naturel se fixe en cette matière est de « veiller à maintenir les qualités paysagères du territoire, mais aussi à les développer et à les valoriser » (Jaumain, 2000). Plusieurs mesures et projets sont proposés : inventaire et analyse de la qualité des paysages, propositions concernant l'intégration paysagère des grandes infrastructures, amélioration de la prise en compte du paysage dans les projets et documents d'aménagement du territoire, mise en place de circuits d'interprétation du paysage...).

Dans cette perspective, le P.N.H.S.F.A. introduit une demande de subvention auprès de la D.G.A.T.L.P. Ce projet, intitulé « *Réalisation d'une charte paysagère, d'un circuit d'interprétation et d'un centre de référence en matière de paysage au Parc naturel de la Haute-Sûre et de la Forêt d'Anlier* », a débuté en 2006.

Concrètement, le projet vise à (1) réaliser une charte paysagère (diagnostic et élaboration d'un plan paysage), (2) réaliser un circuit d'interprétation paysagère, (3) mettre en place un centre de référence en matière de paysage. Pour ce faire, il fait appel aux ressources internes. Par ce projet, les acteurs du P.N.H.S.F.A. s'inscrivent dans le contexte de la Convention européenne du paysage et souhaitent répondre pleinement aux objectifs et exigences qui y sont énoncés.

Au moment de notre enquête, le projet était en cours mais diverses activités d'animation et de sensibilisation avaient déjà été réalisées et la phase d'étude était bien entamée.

### 6.3.- Les espaces concernés par la réalisation des projets de paysage en Wallonie

Avec ces neuf territoires supra-communaux, ce sont 51 communes wallonnes (sur 262) qui sont impliquées dans un projet concernant explicitement le paysage. Au total, cela représente une couverture de l'ordre de la superficie d'une province wallonne, environ 380 000 ha, soit 23 % de la superficie régionale. On estime ainsi à environ 350 000 habitants concernés, soit 10 % de la population régionale wallonne (cf. Tableau 9).

**Tableau 9 : Les territoires concernés par un projet de paysage en quelques chiffres**

Territoire	Nombre de communes	Nombre d'habitants	Superficie (ha)	Densité de population (hab./km <sup>2</sup> )
Parc naturel des Plaines de l'Escaut	6	61 500	26 500	236
Parc naturel du Pays des Collines	5	25 572*	23 327	110*
GAL Culturalité	6	40 756	26 648	153
GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse	4	45 120	38 727	117
GAL du Beau Canton	2	10 469	26 060	40
Val de Sambre	7	67 503	22 623	298
Contrat de rivière Semois	13	70 000	124 400	56
Parc naturel des Deux Ourthes	6	21 798	76 055	29
Parc naturel Haute-Sûre et Forêt d'Anlier	6	34 881	68 824	51
<b>Zones concernées en Wallonie (abs)</b>	<b>51</b>	<b>350 014</b>	<b>382 674</b>	<b>91</b>
<b>Zones concernées en Wallonie (%)</b>	<b>19 %</b>	<b>10 %</b>	<b>23 %</b>	<b>-</b>
Wallonie	<b>262</b>	3 435 879	1 684 428	204

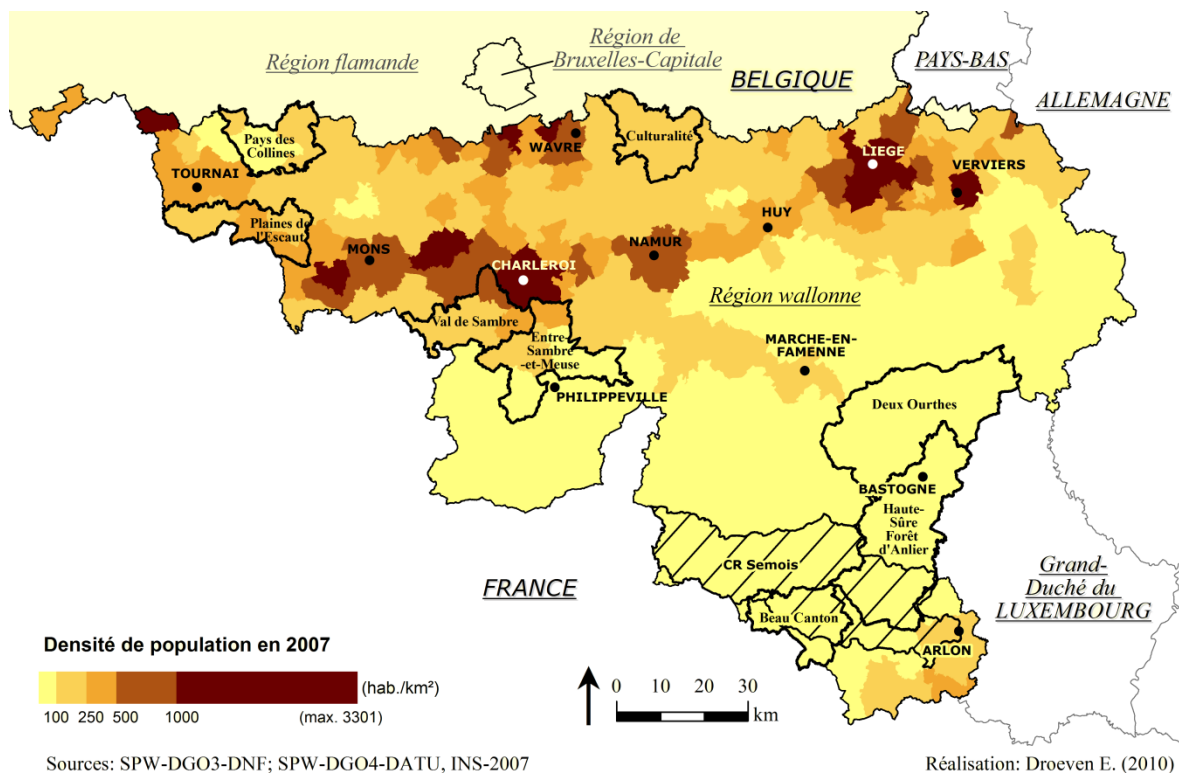
Source : INS - Statistiques démographiques (au 1<sup>er</sup> janvier 2007).

Remarque : Les communes Chiny et Florenville font partie à la fois du GAL du Beau Canton et du Contrat de rivière. Les communes Habay et Léglise font partie, quant à elles, à la fois du Parc naturel de la Haute-Sûre et de la Forêt d'Anlier et du Contrat de rivière Semois.

Si la moyenne se situe à 48 135 habitants par territoire pour une superficie de 41 955 ha et un total de six communes, les territoires concernés offrent une grande diversité de dimensions : le plus petit représente 23 327 ha (pour le Parc naturel du Pays des Collines) et le plus grand 124 400 ha (pour le Contrat de rivière Semois). Quant au nombre de communes, il se situe entre 2 (au sein du GAL du Beau Canton) et 13 (au sein du Contrat de rivière Semois) pour respectivement 10 469 habitants et 70 000 habitants.

Les projets concernent de territoires à dominance rurale et périurbaine : la densité de population moyenne est de 91 hab./km<sup>2</sup> avec des écarts compris entre 29 hab./km<sup>2</sup> (pour le Parc naturel des Deux Ourthes) et 298 hab./km<sup>2</sup> (pour le Val de Sambre).

**Carte 2 : Carte de la densité de population des communes wallonnes et localisation des territoires concernés par un projet de paysage**



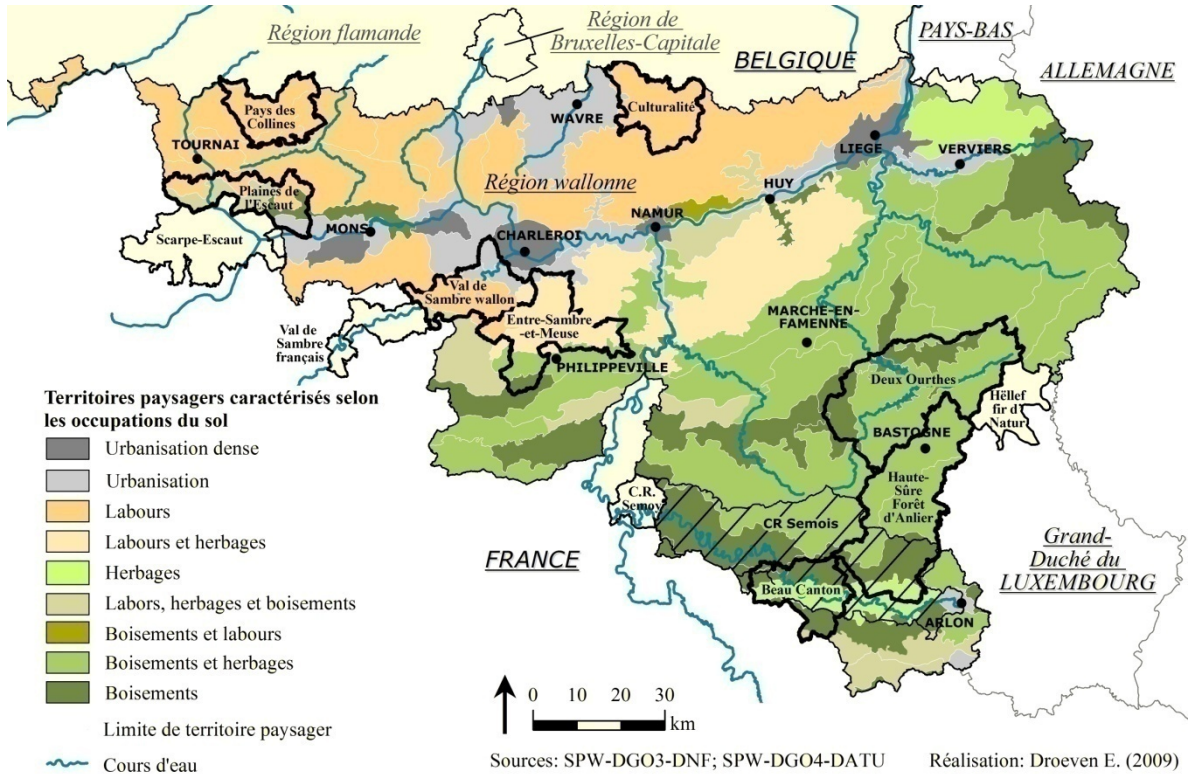
En outre, ces territoires offrent une variété de paysages (*cf.* Carte 3), tantôt dominés par les grandes cultures (au nord du sillon sambro-mosan, principalement), tantôt à dominance sylvicole (en Ardenne centrale surtout)<sup>67</sup>.

Un examen de la carte montre également que ces projets sont inégalement répartis à travers la Wallonie : ils sont plus nombreux dans les zones transfrontalières et à l'écart des grandes agglomérations du sillon Haine – Sambre – Meuse. Le cadre institutionnel (dont la répartition des parcs naturels sur le territoire wallon) et la plus grande possibilité, pour les régions transfrontalières, de faire appel aux financements européens (programme Interreg) en sont une part d'explication. Nous y reviendrons.

<sup>67</sup> Pour une description détaillée du contexte géographique et paysager de chacun des territoires, le lecteur se référera à l'annexe 2.



**Carte 3 : Carte des grands types de paysages et localisation des territoires concernés par un projet de paysage**



D'après la carte des territoires paysagers de Wallonie (Feltz, Droeven et Kummert, 2004).

L'analyse sommaire des espaces géographiques concernés par les projets de paysage ne suffit pas à appréhender les types de territoires susceptibles d'intégrer l'enjeu du paysage dans leur stratégie de développement. Aussi, il importe d'être attentif au contexte institutionnel et aux acteurs qui évoluent et/ou se réfèrent à ces territoires. En particulier, il s'agit de pouvoir rendre compte des instruments d'action publique et des acteurs impliqués au cœur des projets locaux de paysage. C'est l'objet du chapitre suivant.



## **Chapitre 7.-**

# **L'analyse des projets dans leurs contextes institutionnels d'émergence et d'élaboration**

Dans ce chapitre sept, nous chercherons à comprendre dans quels contextes institutionnels les projets de paysage voient le jour et se développent. Pour ce faire, nous croiserons les regards sur les études de cas et donnerons une première analyse des informations obtenues en nous focalisant sur deux points essentiels.

Premièrement, nous nous appliquerons à préciser la nature des acteurs impliqués au cœur de l'action paysagère locale et les partenariats ou dispositifs participatifs mis en place (*cf.* point 7.1.-). Cela nous amènera notamment à relativiser la place accordée à la population dans les projets étudiés et, de là, les vertus participatives souvent associées au discours sur le paysage.

Ensuite, nous nous attacherons à identifier, puis à décrire, au départ des structures encadrantes, les politiques sectorielles et les instruments d'action publique mobilisés pour la réalisation de projet de paysage en Wallonie (*cf.* point 7.2.-). Nous verrons ainsi que même en limitant notre objet de recherche aux seules initiatives volontaires affichant explicitement des objectifs paysagers, la gamme des possibilités est très vaste : parcs naturels, contrats de rivière, groupes d'action locale, maison de l'urbanisme...

Enfin, à l'issue de cette rapide analyse des principaux instruments, organismes et acteurs impliqués dans chacune des opérations, une lecture croisée des neuf cas d'étude (*cf.* point 7.3) permettra de dresser plusieurs constats concernant les types de territoires susceptibles d'intégrer l'enjeu du paysage dans leurs préoccupations et stratégies de développement. Ce qui nous amènera à envisager la place du paysage au sein des dynamiques de développement de ces territoires.

## 7.1.- Les principaux acteurs impliqués dans les projets de paysage étudiés

Les acteurs occupent une place centrale au sein des processus d'élaboration de projets de paysage. Ils peuvent être individuels ou collectifs, ils sont dotés de ressources, ont une certaine autonomie, des stratégies, ont la capacité de faire des choix, sont plus ou moins guidés par leur intérêts matériels et / ou symboliques (Lascoumes et Le Galès, 2007). C'est pourquoi, dans l'objectif de documenter le contexte d'élaboration des projets de paysage, il est pertinent de chercher à savoir quels sont les acteurs qui prennent en charge la question du paysage et initient des projets et des actions en son nom et dans quelle mesure la participation des acteurs et des populations concernés est mise en œuvre.

### 7.1.1.- Méthode d'inventaire et de caractérisation des acteurs

Sur base des comptes-rendus de réunions et des interviews des coordinateurs de projet, nous avons d'abord réalisé, pour chaque cas d'étude, l'**inventaire des acteurs** impliqués dans les processus d'élaboration des projets de paysage.

Ensuite, face à la diversité des acteurs impliqués, nous avons, en première analyse, réalisé une **typologie des acteurs** impliqués. Pour ce faire, trois critères principaux de caractérisation ont été retenus comme déterminants : le statut des acteurs, leur échelon territorial et leur degré d'implication dans le projet. Ces résultats sont présentés sous la forme de tableaux commentés.

**LE STATUT DES ACTEURS.** Le premier critère concerne le statut des acteurs, il permet de distinguer les acteurs selon (1) qu'il s'agisse d'élus politiques, (2) qu'ils émanent d'une administration ou d'une institution d'utilité publique, (3) qu'il s'agisse d'acteurs techniques (experts, scientifiques, équipes techniques, bureaux d'étude), (4) qu'ils fassent partie du monde socio-économique (domaines culturel, touristique, agricole, sylvicole, industriel...) ou enfin (5) qu'ils soient représentants d'une association de citoyens ou simples citoyens. Chaque catégorie définie selon ce critère correspond à une colonne des tableaux.

**L'ÉCHELON TERRITORIAL.** Le deuxième critère utilisé pour caractériser les acteurs concerne l'échelon territorial d'intervention et de décision. Il nous permet de distinguer six catégories d'acteurs : ceux évoluant (1) au niveau communal, (2) au niveau supra-communal, (2) au niveau sous-régional (celui du cantonnement forestier, celui de

l'arrondissement ou encore celui de la Province), (4) au niveau régional (ou de la Communauté française de Belgique), (5) au niveau national et (6) au niveau européen. Chaque catégorie définie selon ce critère correspond à une ligne des tableaux.

**LE DEGRÉ D'IMPLICATION.** Le troisième critère concerne le degré d'implication des acteurs au sein du processus d'élaboration du projet de paysage. Dans un projet, il peut prendre différentes formes, nous retenons ici deux catégories d'acteurs : (1) d'une part les acteurs centraux, c'est-à-dire les personnes, groupes de personnes ou associations participant directement à l'élaboration et/ou à la mise en œuvre du projet (suivi d'une \* dans les tableaux) et d'autre part, (2) les acteurs périphériques au processus (représentés en gris dans les tableaux).

Parmi les premiers, notre attention s'est portée plus particulièrement sur :

- l'initiateur du projet : c'est-à-dire l'acteur ou le groupe d'acteurs ayant proposé le projet de paysage (représenté **en gras** dans les tableaux suivants) ;
- le porteur de projet : c'est-à-dire la structure administrative qui a introduit le projet mais qui n'est pas nécessairement l'opérateur de terrain car elle peut déléguer la mise en œuvre du projet à un autre acteur ;
- l'opérateur de terrain : c'est-à-dire la personne ou groupe de personnes, portant financièrement et administrativement le projet et le mettant concrètement en œuvre un projet (représenté EN PETITES MAJUSCULES dans les tableaux) ;
- l'autorité responsable du projet : c'est-à-dire la ou les administration(s) fonctionnelle(s) qui assurent l'encadrement du projet de paysage et son (co-)financement (souligné dans les tableaux).

Précisons que nous ne nous intéressons pas, ici, aux acteurs ciblés par les actions menées ; cette question est abordée dans le Chapitre 8.- de la thèse.

**Tableau 10 : Tableau récapitulatif des critères de caractérisation des acteurs impliqués dans les projets de paysage**

Critères	Statut des acteurs	Échelon territorial	Degré d'implication
<b>Catégories</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Politiques</li> <li>· Administratifs et institutionnels</li> <li>· Techniques</li> <li>· Socio-économiques</li> <li>· Associatifs ou citoyens isolés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Européen</li> <li>· National</li> <li>· Régional ou communautaire</li> <li>· Sous-régional</li> <li>· Supra-communal</li> <li>· Communal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· Centraux</li> <li>· Périphériques</li> </ul>

## 7.1.2.- Inventaire et caractérisation des acteurs impliqués pour chaque cas d'étude

### 7.1.2.1.- Les acteurs impliqués dans le projet de paysage du Parc naturel des Plaines de l'Escaut

Le Tableau 11, ci-dessous, permet de visualiser les acteurs principaux impliqués dans le projet « *Un plan paysage comme outil de gestion de l'aménagement du territoire des parcs naturels wallons* » initié par le Parc naturel des Plaines de l'Escaut.

**Tableau 11 : Vue d'ensemble des acteurs impliqués dans le projet « Un plan paysage comme outil de gestion de l'aménagement du territoire des parcs naturels wallons » du Parc naturel des Plaines de l'Escaut**

Acteurs Échelon	Politiques	Administratifs et institutionnels	Techniques	Socio- économiques	Associatifs
<b>Européen</b>					
<b>National</b>					
<b>Régional</b>	·Ministre du Logement, des transports et du Développement territorial*	· <u>D.G.A.T.L.P.*</u>			
<b>Sous-régional</b>		·D.G.A.T.L.P. - Ath* ·MET ·D.G.A. ·D.N.F. · F.R.W. – Wallonie Picarde ·P.N.R. Scarpe-Escaut (F)		·IDETA	
<b>Supra-communal</b>	·Commission de gestion du P.N.P.E.* ·Sous-commission Aménagement du territoire (A.T.) du P.N.P.E.*	·Parc naturel des Plaines de l'Escaut* ·Commission de gestion du P.N.P.E.*	· <b>CELLULE D'ASSISTANCE ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE*</b> ·Équipe technique du P.N. ·Sous-commission A.T. du P.N.P.E.*	·Commission de gestion du P.N.P.E.* ·Sous-commission A.T. du P.N.P.E.*	·Commission de gestion du P.N.P.E.* ·Sous-commission A.T. du P.N.P.E.*
<b>Communal</b>	·Collèges communaux	·Techniciens des Services d'Urbanisme des Communes			

**En gras : initiateur du projet.** EN PETITES MAJUSCULES : OPÉRATEUR DE TERRAIN. Souligné : autorité responsable. Suivi d'un astérisque (\*) : acteurs centraux, représentés au sein du comité de suivi. En gris : acteurs périphériques et groupe d'accompagnement élargi.

Plusieurs constats peuvent être posés. Tout d'abord, en ce qui concerne le statut des acteurs, le tableau met en évidence la forte implication des acteurs publics (techniques, administratifs et institutionnels et, dans une moindre mesure, politiques) et la sous-représentation des acteurs privés, issus des milieux socio-économiques ou associatifs.

Ensuite, en ce qui concerne l'échelon territorial, le Tableau 11 montre l'implication des échelons régional et sous-régionaux d'une part, et supra-communaux d'autre part. Les niveaux européen et national ne sont pas représentés dans le cadre de ce projet particulier. Ceci s'explique par le fait qu'il n'ait pas été fait appel aux fonds européens pour financer le projet mais uniquement aux fonds régionaux (subvention de la D.G.A.T.L.P). À noter que le P.N.P.E s'associe régulièrement avec son voisin français, le P.N.R. Scarpe-Escaut dans le cadre du programme européen Interreg. En ce qui concerne l'échelon communal, les acteurs qui y évoluent, constituent davantage une cible de l'action.

Logiquement, c'est le réseau de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (avec la D.G.A.T.L.P, avec la sous-commission Aménagement du territoire du P.N.P.E. et la cellule d'assistance architecturale et paysagère) qui est majoritairement présent.

Aussi, pour le Parc naturel des Plaines de l'Escaut, nous retiendrons que le projet de paysage relève d'une démarche initiée, en rapport avec son action quotidienne, par l'équipe technique du Parc naturel, soutenue par l'Administration wallonne de l'aménagement du territoire, du logement, et du patrimoine (D.G.A.T.L.P.) et conduite dans le cadre restreint d'un partenariat déjà mis en place au sein du Parc naturel.

#### 7.1.2.2.- Les acteurs impliqués dans le projet de paysage du Parc naturel du Pays des Collines

En ce qui concerne les acteurs impliqués (*cf.* Tableau 12), le projet de réalisation de l'étude paysagère préalable à la rédaction de la charte paysagère du Parc naturel du Pays des Collines, s'apparente fortement à celui du Parc naturel des Plaines de l'Escaut.

En effet, il s'agit essentiellement d'une opération de type « public » initiée par l'équipe technique du Parc naturel du Pays des Collines, encadrée par les seuls agents de l'Administration wallonne (au niveau régional ou sous-régional) et quelques représentants politiques locaux (via la Commission d'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme du P.N.P.C.). Notons, toutefois, l'implication de la Fondation rurale de Wallonie (F.R.W.) via son antenne locale du Hainaut occidental (rebaptisée depuis Wallonie Picarde) et le recours au service d'un bureau d'étude universitaire pour réaliser le diagnostic paysager.

**Tableau 12 : Vue d'ensemble des acteurs impliqués dans la réalisation de l'étude paysagère préalable à la rédaction de la charte paysagère du Parc naturel du Pays des Collines**

Acteurs Échelon	Politiques	Administratifs et institutionnels	Techniques	Socio- économiques	Associatifs
<b>Européen</b>					
<b>National</b>					
<b>Régional</b>		· <u>D.G.A.T.L.P.*</u>			
<b>Sous- régional</b>		·F.R.W. – Hainaut occidental* ·D.G.R.N.E.- D.N.F. ·D.G.A.T.L.P. – Ath			
<b>Supra- communal</b>	·Commission d'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme du P.N.P.C. ·Commission de Gestion du P.N.P.C.	·Parc naturel du Pays des Collines*	· <b>Équipe technique du P.N.*</b> ·IGEAT (bureau d'étude)*	·Commission d'A.T. et de l'Urbanisme du P.N.P.C. ·IDETA ·a.s.b.l. Promotion et gestion des infrastructures au P.N.P.C. ·Commission de Gestion du P.N.P.C.	·Commission de Gestion du P.N.P.C.
<b>Communal</b>	·Élus communaux			·Agriculteurs	

**En gras : initiateur du projet.** EN PETITES MAJUSCULES : OPÉRATEUR DE TERRAIN. Souligné : autorité responsable. Suivi d'un astérisque (\*) : acteurs centraux. En gris : acteurs périphériques au projet de paysage.

### 7.1.2.3.- Les acteurs impliqués dans le projet de paysage du GAL Culturalité

Le Tableau 13, ci-après, présentant les acteurs impliqués dans le projet « *Valorisation des paysages de la Hesbaye brabançonne* », nous permet de mettre en exergue plusieurs éléments. Tout d'abord, en ce qui concerne le statut des acteurs, nous constatons que tous les types d'acteurs (politiques, administratifs et institutionnels, techniques, socio-économiques et associatifs) sont mobilisés, à un échelon ou à un autre, au sein même du projet de paysage. En particulier, nous pouvons remarquer une forte implication des acteurs socio-économiques et associatifs locaux (communaux et supra-communaux). Cette participation s'appuie sur le partenariat mis en place dans le cadre du GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne, opérateur du projet. En outre, elle est favorisée par l'adoption de plusieurs dispositifs participatifs de pilotage (concernant les aspects relatifs à l'organisation, à l'animation, au suivi, à l'évaluation, à la capitalisation ou à la diffusion des résultats du projet) : le comité d'administration du GAL, d'une part, et le comité de suivi « *Valorisation des paysages* », d'autre part.



**Tableau 13 : Vue d'ensemble des acteurs impliqués dans le projet de valorisation des paysages en Hesbaye brabançonne par le GAL Culturalité**

<b>Acteurs</b> <b>Échelon</b>	<b>Politiques</b>	<b>Administratifs et institutionnels</b>	<b>Techniques</b>	<b>Socio-économiques</b>	<b>Associatifs</b>
<b>Européen</b>		·U.E. (FEDER - Leader+)			
<b>National</b>			Bureau COOPARCH *		
<b>Régional</b>	·Communauté Française - Inspection	· <u>D.G.A.T.L.P.*</u>	·FUSAGx – LEPUR C.P.D.T.*	·Union des Agricultrices Wallonnes	
<b>Sous-régional</b>	·Province du Brabant Wallon - Député permanent	·F.R.W. -Brabant – Hesbaye*			
<b>Supra-communal</b>		·GAL CULTURALITÉ*	·Équipe technique du GAL Culturalité*	·C.C.B.W. ·Centre Culturel de la Vallée de la Néthen	·CRABE · <b>Action Environnement Beauvechain - A.E.B.*</b> ·Ruralis* ·RIAL ·Chirel BW - Comit d'histoire religieuse du Brabant Wallon ·Club de recherches historiques et généalogiques
<b>Communal</b>	·Élus communaux (bourgmestre, échevin, conseillers)* ·Membre de la C.C.A.T.	·un conseiller en aménagement du territoire* ·des conseillers en environnement*		·un agriculteur* ·Le Musée Pellegriin ·Centre Culturel de Jodoigne ·Musée Archéologique ·La Maison éphémères	·Qualité Village Mélin* ·Association Petite Jauche* ·un architecte* ·un habitant* ·Vivre à Saint-Rémy a.s.b.l.* ·Les Amis de Tourinnes ·La Fête au Village ·Les Moissons de l'Amitié ·Les Onze Clochers ·Terroir de Ramillies

**En gras : initiateur du projet.** EN PETITES MAJUSCULES : OPÉRATEUR DE TERRAIN. Souligné : autorité responsable. Suivi d'un astérisque (\*) : acteurs centraux, représentés au sein du comité de suivi. En gris : acteurs périphériques au projet de paysage (dont partenaires du GAL).

Ce dernier a été spécialement constitué pour veiller à la bonne mise en œuvre du projet et assurer l'encadrement de l'étude paysagère (diagnostic et programme) tout au long de sa réalisation. Il était coordonné par l'équipe technique du GAL Culturalité et le partenaire privilégié, l'a.s.b.l. Action Environnement Beauvechain (A.E.B). Ce comité a réuni une quinzaine de personnes dont deux représentants par commune (un membre effectif et/ou un suppléant), élus (échevine, conseillers communaux) ou agents (conseiller en aménagement du territoire et urbanisme, éco-conseillers), des représentants d'associations locales de défense de l'environnement et du cadre de vie au sens large (A.E.B., CRABE, Qualité Village Mélin, Ruralis, Vivre à Saint-Rémy), un représentant des agriculteurs et un architecte, habitant du Canton. Ce comité s'est réuni plusieurs fois en fonction de l'avancement des travaux.

C'est rarement le cas dans les projets étudiés, le fait mérite donc d'être souligné : la proposition d'un projet de valorisation des paysages est issue du milieu associatif. En effet, c'est lors des réflexions préparatoires à la mise en place d'un programme Leader+ (fin 2001), et suite à l'appel à projets lancé, via un journal local, par le CRABE (association Coopération, Recherche et Animation du Brabant wallon de l'Est), que des membres d'A.E.B., une association citoyenne fondée en 1989 dont les bénévoles militent en faveur de la protection et de l'amélioration du cadre de vie et la défense de l'environnement dans l'entité de Beauvechain et ses environs, ont suggéré que soit menée une réflexion paysagère à l'échelle supra-communale.

Le Tableau 13 permet également de mettre en évidence que tous les échelons territoriaux sont impliqués dans le projet de paysage. Nous pointerons en particulier une forte implication des échelons locaux (communal et supra-communal). Ce qui est somme toute logique au vu de l'émergence locale du projet.

Pour le GAL Culturalité, nous retiendrons surtout que le projet de paysage mobilise un partenariat étendu et de nature diversifiée, regroupant des individus et des organismes, représentant des secteurs public, privé et bénévole, actifs à divers échelons territoriaux ainsi que dans divers domaines (environnement, cadre de vie, agriculture). Nous retiendrons aussi que l'initiative est endogène et issue du milieu associatif. Enfin, ici encore, c'est la D.G.A.T.L.P. qui est l'autorité responsable.

#### 7.1.2.4.- Les acteurs impliqués dans le projet de paysage du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse

Suite à l'analyse des acteurs impliqués dans le projet de valorisation et de sensibilisation aux paysages de l'Entre-Sambre-et-Meuse (*cf.* Tableau 14, ci-après), nous pouvons mettre en évidence plusieurs éléments.

Premièrement, en ce qui concerne le statut des acteurs, nous pouvons remarquer que tous les types d'acteurs sont impliqués. Effectivement, conformément aux principes Leader (*cf.* Annexe 3.), le GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse, initiateur et porteur du projet, construit son action en mobilisant un partenariat le plus large possible, impliquant des acteurs publics et privés des quatre communes concernées (Cerfontaine, Florennes, Gerpinnes et Walcourt). Il rassemble ainsi divers acteurs : mandataires publics, organismes, associations ou particuliers actifs dans de multiples domaines tels la culture, le patrimoine, le cadre de vie, l'environnement, le tourisme ou l'agriculture. En outre, le GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse s'entoure également des savoirs et expertises du personnel de l'appui technique de l'association, des éco-conseillers et agents de développement local des quatre communes et de la Fondation rurale de Wallonie (antenne de l'Entre-Sambre et Meuse basée à Philippeville, en dehors du territoire mais à proximité).

Concernant plus particulièrement le projet de paysage, le GAL a confié la réalisation d'une étude paysagère à un bureau d'experts spécialisés, sélectionné suite à un appel d'offres. Le suivi de l'étude a été réalisé par la cellule de coordination du GAL et un comité d'accompagnement, mis en place dans le cadre de l'axe de travail « Cadre de vie ». Ce comité réunissait des élus, des agents administratifs communaux et régionaux, des représentants d'associations locales ainsi que de personnes-ressources (institutionnels, techniques ou habitants), dont nous faisons partie. Pour être complet, il faut toutefois souligner que, dans ce partenariat large et diversifié, ce sont surtout les acteurs administratifs et techniques qui dominent. En effet, contrairement au GAL Culturalité, alors que de nombreuses actions ont ciblé la population (*cf.* point 8.1.4.-), cette dernière a, en fin de compte, été peu associée dans le partenariat mis en place autour du projet de paysage.

Enfin, tout comme pour le GAL Culturalité, alors que l'initiative est locale, ce sont tous les échelons territoriaux qui sont sollicités : l'échelon européen dans le cadre du programme Leader+, les échelons régional et sous-régionaux avec de nombreuses administrations centrales ou extérieures (surtout la D.G.A.T.L.P qui est l'autorité responsable, le MET et la D.G.R.N.E.) et l'Antenne locale de la Fondation rurale de Wallonie (antenne de l'Entre-Sambre-et-Meuse).

**Tableau 14 : Vue d'ensemble des acteurs impliqués dans le projet de valorisation et sensibilisation aux paysages de l'Entre-Sambre-et-Meuse par le GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse**

Acteurs Échelon	Politiques	Administratifs et institutionnels	Techniques	Socio-économiques	Associatifs
<b>Européen</b>		·U.E. (FEDER - Leader+)			
<b>National</b>			·Bureau ARPAYGE* ·Sentiers.be*		·Cercle des Naturalistes de Belgique (à Vierves/Viroin)
<b>Régional</b>		· <u>D.G.A.T.L.P*</u> ·D.G.R.N.E.* ·MET – Services des Travaux Publics.* ·D.G.A.	·FUSAGx – Laboratoire d'écologie* ·FUSAGx – LEPUR C.P.D.T.*	·Gîtes de Wallonie ·Accueil champêtre Wallonie ·L'a.s.b.l. Qualité Village Wallonie	
<b>Sous- régional</b>		·F.R.W.- Entre- Sambre-et-Meuse* ·Maison Urbanisme Phillipeville* ·D.G.A.T.L.P. - Charleroi*		·Bureau économique de la Province de Namur (BEP)	
<b>Supra- communal</b>		· <b>LE GAL DE L'ENTRE- SAMBRE-ET- MEUSE*</b>	·Équipe technique du GAL de l'Entre- Sambre-et- Meuse	·Musée des Marches folkloriques de l'Entre- Sambre-et-Meuse ·Fédé. horticole et de petit élevage de l'Entre- Sambre-et-Meuse ·M.T. de l'Arrondissement de Philippeville	·Chemins et Sentiers de la Vallée de l'Eau d'Heure
<b>Communal</b>	·des élus communaux	·des agents communaux et éco-conseillers ·les agents de développement local		·C.C. de Walcourt ·C.C. de Gerpinnes ·Foyer culturel de Florennes ·Office du Tourisme de Cerfontaine ·S.I. de Gerpinnes ·propriétaire de gîtes à Walcourt ·Musée SPITFIRE (Florennes) ·Foire Verte de l'Eau D'Heure ·Musée de Cerfontaine ·La Pendule d'Argent S.A. ·Démail s.p.r.l ·producteur de fromage ·boucher à la ferme	·des habitants* ·un habitant aquarelliste ·Confluences a.s.b.l. (Walcourt) ·Le Chemin d'un village (Nalines) ·Classe Action Nature ·Villers 2000

**En gras : initiateur du projet.** EN PETITES MAJUSCULES : OPÉRATEUR DE TERRAIN. Souligné : autorité responsable. Suivi d'un astérisque (\*) : acteurs centraux, représentés au sein du Comité d'accompagnement de l'Axe « Cadre de Vie » et/ou du Groupe de travail « Patrimoine bâti et paysages ». En gris : acteurs périphériques au projet de paysage (dont partenaires du GAL).

#### 7.1.2.5.- Les acteurs impliqués dans le projet de création d'un Parc des paysages dans le Beau Canton de Gaume

Les résultats de l'analyse des acteurs impliqués dans le projet de création d'un Parc des paysages dans le Beau Canton de Gaume sont présentés dans le Tableau 15, ci-après.

En ce qui concerne les échelons territoriaux de décision concernés, le tableau met en évidence l'implication de tous les échelons depuis le niveau communal jusqu'au niveau européen. Cette mobilisation est réalisée conjointement à la mise en place d'un groupe d'action locale (GAL) dans le cadre du programme d'initiative communautaire Leader+.

De la même manière, en ce qui concerne le statut des acteurs impliqués, nous pouvons constater que tous les types d'acteurs sont mobilisés. Si le Tableau 15 met en exergue une forte présence des acteurs administratifs et techniques, il faut insister également sur l'implication des acteurs privés, socio-économiques (en particulier ceux issus du secteur touristique) et associatifs.

Ceci est à corrélérer, d'une part, avec le type de partenariat mis en place dans le cadre du GAL du Beau Canton qui donne une large place aux associations locales et, d'autre part, avec l'origine du projet que l'on doit à un habitant du territoire passionné de géologie et à la Maison du Tourisme du Pays de la Semois entre Ardenne et Gaume.

Dans leur chef, l'idée initiale était de mettre en valeur les particularités géologiques du territoire<sup>68</sup> et, de fait, paysagères, par la création d'un « parcours géologique » sur les communes de Chiny, Florenville et Herbeumont. À l'époque, une brochure était d'ailleurs en préparation en collaboration avec la Maison du Tourisme pour « éveiller l'intérêt d'un large public, qu'il soit autochtone ou étranger, en apportant des informations claires, assez complètes et suffisamment accessibles » (Fagneray et Lobet, 2004). Petit à petit, a germé l'idée de créer, sur le territoire des trois communes concernées, un « parc géologique ». Et, en novembre 2003, un groupe de travail, dénommé « Parc Ardenne-Lorraine », a été constitué.

Dans le même temps, le GAL du Beau Canton devait être mis en place, avec comme périmètre d'action le territoire des communes de Chiny et Florenville uniquement ; la Commune d'Herbeumont étant associée à un autre GAL, le GAL Au fil de la Pierre.

---

<sup>68</sup> dues à sa localisation dans une zone de transition entre la structure lorraine et ses cuestas et le massif ardennais.

**Tableau 15 : Vue d'ensemble des acteurs impliqués dans le projet de création d'un Parc des paysages dans le Beau Canton de Gaume**

Acteurs Échelon	Politiques	Administratifs et institutionnels	Techniques	Socio- économiques	Associatifs
<b>Européen</b>		U.E. (FEDER - Leader+)			
<b>National</b>			·Museum des Sciences naturelles*		
<b>Régional</b>		·D.G.A.T.L.P.* ·S.P.W. – D.G.A.R.N.E. - D.N.F.*		·Fédération wallonne de l'agriculture (FWA)	
<b>Sous- régional</b>		·F.R.W. – Semois- Ardenne* ·D.G.R.N.E. - D.N.F.- Dir. de Neufchâteau*		·Chambre des Métiers et Négoces	
<b>Supra- communal</b>		·GAL DU BEAU CANTON* ·CENTRE CULTUREL DU BEAU CANTON DE GAUME* ·Contrat de Rivière Semois*	·Équipe technique du GAL du Beau Canton ·Équipe du parc des paysages*	· <b>MAISON DU TOURISME DU PAYS DE LA SEMOIS ENTRE ARDENNE ET GAUME*</b> ·la section locale Chiny-Florenville de la FWA	·Maison de jeunes ·des cercles d'histoires et d'archéologie ·des associations de défense de l'environnement (dont le Comité de Défense Semois et Ardenne et Gaume*) ·Association pour la Sauvegarde des Sites archéologiques de la Semois (S.A.S.)* ·des associations culturelles et artistiques (Réseau des Bibliothèques publiques du Beau Canton, Radio Sud, Centre d'Expression et de Créativité du Beau Canton)
<b>Communal</b>	·Communes de Florenville et de Chiny* ·les C.C.A.T.			·des syndicats d'initiative* ·L'association de guides touristiques Au Fil du Temps* ·des associations des commerçants ·des enseignants, écoles et comités scolaires	· <b>Habitant passionné de géologie et ancien ingénieur des Eaux et Forêts (D.N.F.)*</b> ·un architecte* ·les C.C.A.T. ·les Académies de musique ·des associations de défense de l'environnement*

**En gras : initiateur du projet.** EN PETITES MAJUSCULES : OPÉRATEUR DE TERRAIN. Souligné : autorité responsable. Suivi d'un astérisque (\*) : acteurs centraux, représentés au sein de la commission technique de suivi. En gras : acteurs périphériques au projet de paysage (partenaires du GAL).

Finalement, après réflexions, le contenu du projet initial a été élargi et le projet de « parc géologique » s'est transformé en un projet de « parc paysager », devant intégrer non plus seulement les aspects naturels mais également les activités et aménagements développés par l'Homme.

La Maison du Tourisme de la Semois entre Ardenne et Gaume devenant responsable du projet, une « commission technique » chargée de mener une réflexion sur le sujet a été constituée. Celle-ci réunissait en son sein des représentants élus des trois communes, des acteurs du secteur touristique (la Maison du Tourisme et les syndicats d'initiative), des associations environnementales et archéologiques locales, le Contrat de rivière Semois, la F.R.W, le GAL et enfin des représentants de l'Administration wallonne (Aménagement du territoire, Patrimoine, Nature et Forêts).

Plusieurs réunions ont été nécessaires à l'élaboration d'une fiche-projet soumise à candidature pour un financement Leader+, c'est finalement le GAL Centre Culturel du Beau Canton de Gaume a.s.b.l. qui a été désigné comme opérateur de terrain et destinataire de la subvention, sous l'autorité de la D.G.A.T.L.P. ; la supervision du futur parc paysager devant, quant à elle, être assurée par la Maison du Tourisme et par la Commission technique.

Le cas du projet de création d'un Parc des paysages dans le Beau Canton de Gaume met en lumière l'importance, à côté des acteurs de l'environnement ou de l'aménagement du territoire, des acteurs touristiques locaux dans l'émergence et la conduite de projets de paysage.

#### 7.1.2.6.- Les acteurs impliqués dans le projet BEAUrEGaRD sur le Val de Sambre franco-belge

Le Tableau 16, ci-dessous, permet de visualiser les acteurs impliqués dans le projet BEAUrEGaRD « *Bien Étudier l'Aménagement urbain et Garantir le Renouveau durable* » mené sur le Val de Sambre.

En ce qui concerne le statut des acteurs impliqués, le tableau met en évidence la forte participation des acteurs politiques locaux. En effet, le réseau des acteurs réunis à travers le projet comprend les Villes et les Communes du Val de Sambre : du côté belge, sept communes de la Communauté du Pays de Charleroi, Val de Sambre et Sud Hainaut, et du côté français, l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre.

À noter aussi que si les habitants sont une cible privilégiée du projet (cf. point 8.1.6.-), ceux-ci ne participent pas directement à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet BEAUrEGaRD.

**Tableau 16 : Vue d'ensemble des acteurs impliqués dans le projet BEAUReGaRD en Val de Sambre franco-belge**

Acteurs Échelon	Politiques	Administratifs et institutionnels	Techniques	Socio- économiques	Associatifs
<b>Européen</b>		·U.E. (FEDER - Interreg)			
<b>National</b>					
<b>Régional</b>		·D.G.A.T.L.P. – Dir.de l'urbanisme et de l'architecture ·D.G.P.L. – Div. des Infrastructures - Routes subsidiées ·MET			
<b>Sous- régional</b>		·ESPACE ENVIRONNEMENT - MAISON DE L'URBANISME (W)* ·AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE LA SAMBRE – ADUS (F)* ·CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DU NORD - C.A.U.E. (F)* ·MET – Dir. des routes de Charleroi ·D.G.A.T.L.P. – Dir. extérieure de Charleroi	·Équipe technique d'Espace Environnement* ·Équipe technique de l'ADUS* ·Équipe technique du C.A.U .E.*		
<b>Supra- communal</b>	·Communauté du Pays de Charleroi, Val de Sambre et Sud Hainaut (W)* ·Agglomération Maubeuge Val de Sambre (F)*			·Intersud (devenu IGRETEC)	
<b>Communal</b>	·Communes - Collèges des Bourgmestre et Échevins (W) ·Municipalités - Maires (F)				

**En gras : initiateur du projet.** EN PETITES MAJUSCULES : OPÉRATEUR DE TERRAIN. Souligné : autorité responsable. Suivi d'un astérisque (\*) : acteurs centraux. En gris : acteurs périphériques.



Le Tableau 16 met également en évidence que tous les échelons territoriaux (hormis l'échelon national) sont impliqués dans le projet.

Notons que le projet trouve son origine au niveau sous-régional. En effet, c'est la Maison de l'Urbanisme de la Province du Hainaut (Espace Environnement), associée à l'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre française (ADUS) qui, en 1999, dans le cadre du programme communautaire Interreg II A, a introduit un premier projet transfrontalier nommé BEAUrEGaRD 0. Soutenu par l'Union européenne (via le FEDER) et la Région wallonne, ce projet concernait à l'époque quatre entités communales de la Vallée de la Haute Sambre : deux situées en Belgique (Erquelines et Thuin) et deux situées en France (Boussois et Jeumont). Ensuite, de 2002 à la fin 2007, la dynamique mise en place s'est prolongée dans le cadre d'Interreg IIIA, sur un territoire plus large (avec BEAUrEGaRD 1 en 2002 et BEAUrEGaRD 2 à partir de 2003). À l'occasion, l'équipe technique porteuse a été élargie pour intégrer le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord (C.A.U.E.).

Côté wallon, le projet était soutenu par la Direction générale de l'Aménagement du territoire, du Logement et du Patrimoine (D.G.A.T.L.P.), la Direction générale des Pouvoirs locaux (D.G.P.L.) et le Ministère wallon de l'Équipement et des Transports (MET). La D.G.A.T.L.P étant désignée autorité responsable.

Au final, nous retiendrons pour ce cas d'étude que malgré une forte implication des politiques locaux (communaux et supra-communaux), la démarche relève davantage d'une approche technique descendante de mobilisation et de mise en relation des élus communaux, organisée par des structures institutionnalisées au niveau sous-régional (M.U., C.A.U.E., ADUS). De plus, le cas est particulièrement exemplaire en ce qui concerne l'élargissement, progressif, au cours de l'avancement des projets, du corps d'acteurs concernés.

#### 7.1.2.7.- Les acteurs impliqués dans les projets de paysage du Contrat de rivière Semois-Semoy

L'action paysagère du Contrat de rivière Semois-Semoy s'inscrit dans le cadre du programme Interreg III France–Wallonie–Vlaanderen (2002-2006) financé pour moitié par l'Union européenne (via le FEDER) et pour moitié par les deux pays partenaires. En France, l'État, la Région Champagne-Ardenne (DIREN) et la Communauté de Communes de Meuse et Semoy ont apporté leur contribution. En Wallonie, le projet a été financé par la

Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement (D.G.R.N.E.) et la Direction générale de l'Aménagement du territoire, du Logement et du Patrimoine (D.G.A.T.L.P).

Le Tableau 17 reprend les acteurs impliqués dans deux opérations concernant le paysage menées parallèlement sur le bassin de la Semois-Semoy à l'initiative de la Cellule de coordination du Contrat de rivière du même nom : d'une part le projet de mise en place d'un observatoire du paysage et d'autre part un projet de gestion et d'entretien de la plaine alluviale et des affleurements rocheux de la Semois.

Le tableau met en évidence, une implication de tous les échelons de décision (hormis l'échelon national) et de toutes les catégories d'acteurs, à un moment ou à un autre du projet.

Mais alors que le Contrat de rivière est construit sur un partenariat large impliquant tous les acteurs et usagers de la rivière (tant politiques, administratifs et institutionnels, techniques, socio-économiques qu'associatifs), dans la mise en œuvre du projet d'observatoire du paysage, le partenariat a été restreint aux acteurs administratifs et techniques, réunis au sein d'un comité de travail transfrontalier spécifique. Ce Comité était composé d'une douzaine de personnes : des représentants des administrations régionales wallonnes (D.G.A.T.L.P., D.G.R.N.E.) et françaises (DIREN Champagne-Ardenne, représentants du D.N.F.), des représentants du C.R. Semois pour la partie wallonne et du C.R. Semoy pour la partie française ainsi que de personnes-ressources issues du milieu académique dont nous faisons partie. Aucun acteur issu du milieu politique, socio-économique ou associatif n'était associé à ce comité.

De la même manière, dans le cadre du projet de gestion et entretien de la plaine alluviale et des affleurements rocheux et du dégagement des points de vue, le partenariat a été limité mais selon une configuration privilégiant davantage, dans un souci d'opérationnalité, les acteurs locaux, proches du terrain : élus communaux, agriculteurs, agents des Eaux et Forêts et chefs de Cantonement du D.N.F.

Pour ce cas d'étude, nous retiendrons donc particulièrement la mise en place de partenariats à géométrie variable, ciblée et adaptée en fonction des objectifs précis des actions à mettre en œuvre.

**Tableau 17 : Vue d'ensemble des acteurs impliqués dans le projet d'observatoire photographique du paysage sur le bassin versant de la Semois-Semoy**

Acteurs Échelon	Politiques	Administratifs et institutionnels	Techniques	Socio- économiques	Associatifs
<b>Européen</b>		·U.E. (FEDER - Interreg)			
<b>National</b>		·Défense Nationale ·Protection Civile		·Société Royale Forestière de Belgique (propriétaires forestiers) ·S.N.C.B.	·APERe (énergies renouvelables) ·Les Amis de la terre Belgique
<b>Régional</b>		· <u>D.G.A.T.L.P.*</u> ·D.G.R.N.E.* ·D.G.A. ·DIREN Champagne – Ardenne (F)* ·O.N.F. (F)* ·MET - Voies Hydrauliques ·MET - Routes et autoroutes ·C.G.T	·FUSAGx – LEPUR C.P.D.T.* ·U.Lg-Gx.A.B.T. ·U.Lg-S.E.E.D. ·Centre de Recherches Agronomiques ·Laboratoire d'Écologie des Prairies de Milchamps ·Nitrawal ·Comité régional Phyto	·Fédération wallonne de l'Agriculture (FWA)	·Natagora
<b>Sous-régional</b>		·D.N.F.** ·Direction des Services techniques de la Province du Luxembourg ·Direction des Services techniques de la Province de Namur ·Service provincial d'Information de Gestion et de Vulgarisation agricole ·C.P.M.S.F. ·Service Environnement de la Province du Luxembourg ·F.R.W. ·M.U. Lorraine-Ardenne ·Agrenwal a.s.b.l.	·Centre d'Économie rurale-CER	·Chambre agriculture Ardennes* ·Fédération touristique du Luxembourg Belge ·Maison de la Pêche du Luxembourg ·Commissions provinciales piscicoles de Namur et du Luxembourg	·Centre régional d'Initiation à l'Environnement (CRIE)

**En gras : initiateur du projet.** EN PETITES MAJUSCULES : OPÉRATEUR DE TERRAIN. Souligné : autorité responsable. Suivi d'un astérisque (\*) : acteurs centraux représentés au sein du comité de suivi du projet d'Observatoire du paysage. Suivi de deux astérisques (\*\*): acteurs concernés par le volet « gestion et entretien de la plaine alluviale et des affleurements rocheux » et le dégagement de points de vue. En gris : Acteurs périphériques (partenaire du Contrat de rivière Semois-Semoy).

<b>Acteurs</b> <b>Échelon</b>	<b>Politiques</b>	<b>Administratifs et institutionnels</b>	<b>Techniques</b>	<b>Socio-économiques</b>	<b>Associatifs</b>
<b>Supra-communal</b>	·Communauté de Communes de Meuse et Semoy (F)	·C.R. Semois (W)* ·C.R. Semoy (F)* ·Intercommunale namuroise de Services Public (W)	·CELLULE DE COORDINATION DU CONTRAT DE RIVIÈRE SEMOIS-SEMOY*	·Intercommunale de Développement économique en Province de Luxembourg (IDELux) ·Association intercommunale de Valorisation de l'Eau ·Electrabel ·Centre indépendant de Promotion fourragère ·La Chambre des Métiers et Négoces – Promelux / Promotion des Métiers luxembourgeois ·M.T. du Pays de la Semois entre Ardenne et Gaume ·M.T. de Gaume ·M.T. de la Semois namuroise ·M.T. de Bouillon ·M.T. de Habay-Neufchâteau-Léglise ·M.T. et S.I. d'Arlon ·S.I. du Tombeau du Géant ·Fédé des sociétés de pêche de la Semois namuroise ·Fédé de Pêche de la Semois ·Union des Sociétés de Pêche du Bassin de la Haute-Semois ·C.C. de Bertrix, Belcamp ·C.C. de Habay	·Les Sites Archéologiques de la Semois (patrimoine) ·Association Theutoise de l'Environnement, ·a.s.b.l. Défense de la Semois ·ALISNA ·a.s.b.l. Archétal
<b>Communal</b>	·Élus communaux et Collèges**	·GAL Cuesta ·GAL Beau Canton de Gaume		·Les Comices agricoles ·Agriculteurs**	·Les Amis des Moulins ·a.s.b.l. Au pays de l'Attert ·Les Passeurs réunis

**En gras : initiateur du projet.** EN PETITES MAJUSCULES : OPÉRATEUR DE TERRAIN. Souligné : autorité responsable. Suivi d'un astérisque (\*) : acteurs centraux représentés au sein du comité de suivi du projet d'Observatoire du paysage. Suivi de deux astérisques (\*\*): acteurs concernés par le volet « gestion et entretien de la plaine alluviale et des affleurements rocheux » et le dégagement de points de vue. En gris : Acteurs périphériques (partenaire du Contrat de rivière Semois-Semoy).

7.1.2.8.- Les acteurs impliqués dans le projet de paysage du Parc naturel des Deux Ourthes

Dans la lignée des projets de paysage menés par le GAL Culturalité et le GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse, le projet « *Grandeur et intimité des Paysages* » a été introduit auprès des instances européennes en charge du Programme Interreg IIIA Wallonie-Lorraine-Luxembourg par un chargé de mission du Parc naturel des Deux Ourthes, en vue de son cofinancement par l'Union européenne (FEDER) et les Autorités wallonnes (C.G.T. et D.G.A.T.L.P.) et luxembourgeoises (Ministère de l'Environnement).

Pour encadrer ce projet, une association a été établie entre le P.N.D.O et la Fondation *Hëllef fir d'Natur*, active, sur le territoire luxembourgeois, dans les domaines de la protection de la nature, de la gestion durable des ressources naturelles (eau, agriculture, forêts et paysages) et de la sauvegarde voire de la restauration de la biodiversité.

Par ailleurs, il a été fait appel à un bureau d'étude pour réaliser un diagnostic paysager et élaborer un programme d'action.

Tout au long du projet, une large place a été accordée à la concertation des acteurs locaux, que ce soit par la mise en place d'un comité spécifique chargé de superviser le projet et l'étude paysagère ou par l'instauration d'une étroite collaboration avec les Autorités communales pour l'élaboration du programme paysage.

Comme le montre le Tableau 18, le projet a été l'occasion de fédérer autour de la problématique paysagère des acteurs de tous les statuts (politiques, administratifs et institutionnels, techniques, socio-économiques et associatifs) et de toutes les échelles d'intervention, actifs dans des domaines multiples (environnement, tourisme, aménagement du territoire, développement rural, sylviculture, agriculture, enseignement...).

**Tableau 18 : Vue d'ensemble des acteurs principaux impliqués dans le projet Grandeur et intimité des paysages et le programme paysage du Parc naturel des Deux Ourthes**

Acteurs Échelon	Politiques	Administratifs	Techniques	Socio-économiques	Associatifs
<b>Européen</b>		·U.E. (FEDER)			
<b>National</b>					
<b>Régional</b>		· <u>D.G.A.T.L.P.- D.A.U.-DAR*</u> ·C.G.T.* ·Ministère de l'environnement du G.D. Luxembourg* ·D.G.R.N.E. ·Communauté française			
<b>Sous-régional</b>		·D.G.A.T.L.P. - Arrondissement du Luxembourg ·F.R.W. Semois-Ardenne*			
<b>Supra-communal</b>	·Pouvoir organisateur du P.N. ·Commission de Gestion du P.N.D.O.*	·FONDATION HÉILLEF FIR D'NATUR (LUX)*	· <b>ÉQUIPE TECHNIQUE DU P.N.D.O.*</b> ·chargé de mission « Grandeur et Intimité des paysages » à la Fondation <i>Héillef Fir d'Natur*</i>	·des associations professionnelles d'agriculteurs, de sylviculteurs et d'artisans ·des organisations locales s'occupant du développement du tourisme	·des associations de conservation de la nature
<b>Communal</b>	·Élus (Bourgmestre, Échevin de l'Urbanisme)*	·agents communaux (fonctionnaires en charge de l'urbanisme, chef des travaux)*		·un agriculteur membre de la F.W.A.* ·un forestier, membre représentant de la Société Royale Forestière de Belgique* ·des associations professionnelles d'agriculteurs, de sylviculteurs et d'artisans ·des organisations locales s'occupant du développement du tourisme	·un notaire* ·un représentant du monde enseignant* ·des associations de conservation de la nature

**En gras : initiateur du projet.** EN PETITES MAJUSCULES : OPÉRATEUR DE TERRAIN. Souligné : autorité responsable. Suivi d'un astérisque (\*) : acteurs centraux représentés au sein du comité de suivi. En gris : Acteurs périphériques (ici, partenaires du P.N.D.O).

7.1.2.9.- Les acteurs impliqués dans le projet de paysage du Parc naturel Haute-Sûre et Forêt d'Anlier

Le projet de « *réalisation d'une charte paysagère, d'un circuit d'interprétation et d'un centre de référence en matière de paysage* » a été introduit auprès de la Région wallonne, en 2007, à l'initiative de l'équipe technique du Parc naturel de la Haute-Sûre et de la Forêt d'Anlier (P.N.H.S.F.A). Il a reçu l'appui de la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine (D.G.A.T.L.P.).

Ce sont les ressources internes du P.N.H.S.F.A. qui ont été mises à contribution pour mener à bien le projet et il n'a pas été fait appel à un bureau d'étude.

Pour accompagner son action, le Parc naturel s'est adressé à ses partenaires traditionnels, mobilisant ainsi un large panel d'acteurs (en termes de types d'acteurs, d'échelles et de domaines d'action). En outre, un comité de suivi a été constitué en réunissant des acteurs internes au territoire (des élus et agents des six communes concernées, les Maisons de Tourisme, des agriculteurs, des forestiers) mais aussi différentes administrations wallonnes régionales ou sous-régionales (D.G.A.T.L.P., D.G.A., D.G.R.N.E.-D.N.F., C.G.T.), la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles, la Fondation Rurale de Wallonie (Semois-Ardenne) et la Maison de l'Urbanisme Lorraine-Ardenne.

Si les habitants du parc naturel et les touristes ont été invités à participer à l'élaboration de la charte en répondant à un sondage et en faisant part de leurs remarques et que, par ailleurs, les travaux ont été présentés à la population, celle-ci n'a pas été directement impliquée dans le processus d'élaboration du projet. Toutefois, des rencontres étaient prévues avec les Commissions consultatives communales d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (C.C.A.T.M.) et Commissions locales de Développement rural (C.L.D.R.) de chaque commune.

**Tableau 19 : Vue d'ensemble des acteurs principaux dans la préparation d'une charte paysagère pour le Parc naturel Haute-Sûre et Forêt d'Anlier**

Acteurs Échelon	Politiques	Administratifs	Techniques	Socio-économiques	Associatifs
<b>Européen</b>		·U.E. (FEDER, Life)			
<b>National</b>				·Société Royale Forestière de Belgique*	
<b>Régional</b>		· <u>D.G.A.T.L.P.*</u> ·D.G.A.* ·C.G.T.* ·C.R.M.S.F.*	·Laboratoire d'écologie des Prairies (U.C.L)*	·F.W.A.*	
<b>Sous-régional</b>		·D.G.A.T.L.P. – Arlon* ·D.G.A. – Libramont* ·D.G.R.N.E. – D.N.F. – Arlon* ·D.G.R.N.E – D.N.F. – Neufchâteau* ·D.G.R.N.E. - D.N.F.- Cantonnements d'Habay-la-Neuve et de Neufchâteau* ·MET – Dir. des routes du Luxembourg* ·MET – Dir. de l'Intégration paysagère et du Patrimoine* ·C.P.M.S.F.* ·F.R.W. Semois-Ardenne* ·M.U. Lorraine-Ardenne*		·Comité agricole Bastogne-Sibret-Fauvillers* ·Comité agricole de Neufchâteau-Léglise* ·Fédération touristique du Luxembourg Belge*	
<b>Supra-communal</b>	·Commission de Gestion du P.N.* ·Commission de Gestion du P.N. - sous-commission AT* ·Pouvoir organisateur du P.N..	·Parc naturel des Deux Ourthes*	· <b>ÉQUIPE TECHNIQUE DU P.N. – SECTEUR AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME*</b> ·Équipe technique du P.N.*	·M.T. du Pays de Bastogne* ·M..T. du Pays de la Forêt d'Anlier* ·M.T. du Pays d'Arlon* ·des associations professionnelles d'agriculteurs, de sylviculteurs et d'artisans	·des associations de conservation de la nature
<b>Communal</b>	·Échevins de l'Urbanisme* ·Élus ·C.C.A.T.M. ·C.L.D.R.	·Conseillers en Aménagement du Territoire*		·Comice agricole d'Étalle* ·des associations professionnelles d'agriculteurs, de sylviculteurs et d'artisans	·C.C.A.T.M. ·C.L.D.R. ·des associations de conservation de la nature

**En gras : initiateur du projet.** EN PETITES MAJUSCULES : OPÉRATEUR DE TERRAIN. Souligné : **autorité responsable.** Suivi d'un astérisque (\*) : acteurs centraux, représentés au sein du comité de suivi. En gris : Acteurs périphériques.



### 7.1.3.- Analyse croisée des acteurs impliqués dans les projets de paysages étudiés

Que retenir au terme de cette analyse des acteurs impliqués dans les projets étudiés ? Plusieurs éléments.

**UNE INITIATIVE GÉNÉRALEMENT ASCENDANTE ISSUE DES ACTEURS DU TERRITOIRE.** Tout d'abord, il apparaît que les projets de paysage ont été majoritairement lancés à l'initiative d'acteurs locaux (communaux ou supra-communaux). Seul le projet BEAUrEGaRD se distingue en ce qu'il a été initié à l'échelon sous-régional, par Espace Environnement, agréé Maison de l'Urbanisme de la Province de Hainaut.

**UN POINT DE DÉPART NON CONFLICTUEL.** Il apparaît également que le point de départ des opérations étudiés n'est jamais un conflit mais, à l'inverse, que les opérations s'inscrivent dans une optique de construction de projet dans laquelle les acteurs s'impliquent de manière volontaire, dans une logique d'adhésion, de rassemblement et de recherche de consensus.

**UNE INITIATIVE ÉMANANT MAJORITAIREMENT D'ACTEURS INSTITUTIONNELS ET TECHNIQUES.** L'analyse met également en évidence que l'idée d'un projet de paysage émane généralement d'institutions et d'acteurs techniques (chargés de mission au sein d'un organisme ou d'une institution). C'est le cas pour la démarche descendante d'Espace Environnement ; c'est aussi le cas pour six autres projets initiés de manière ascendante.

Deux projets se différencient, ici : celui encadré par le GAL Culturalité dont la proposition est d'origine associative (Association Action Environnement Beauvechain – A.E.B.) et celui mené par le GAL du Beau Canton qui tire, quant à lui, son origine dans une démarche individuelle et personnelle, celle d'un habitant passionné de géologie (précisons néanmoins que cette personne était un ingénieur des Eaux et Forêts à la retraite).

Dans ces cas d'initiative privée, nous observons que, très rapidement, la démarche se rattache à un cadre institutionnel et technique qui lui apporte les moyens nécessaires à sa poursuite. Ici, le programme d'initiative communautaire Leader+ (*cf.* point 7.2.2.4.- et Annexe 3), constitue l'un des cadres privilégiés.

**UN ÉLARGISSEMENT PROGRESSIF DU CORPS D'ACTEURS PARTICIPANTS.** Si les réflexions ont généralement émergé parmi un petit groupe d'acteurs, progressivement, le noyau porteur de la démarche a été élargi pour renforcer l'initiative et lui garantir une meilleure

mise en œuvre. Qu'il s'agisse d'une initiative ascendante, issue d'acteurs du territoire et ancrée dans une dynamique locale ou, à l'inverse (mais plus rarement), d'une initiative descendante, émanant d'une institution externe au territoire concerné, l'enjeu de départ est donc le même pour l'initiateur de la démarche : trouver un « point d'accrochage » : global pour les initiatives ascendantes, local pour les démarches descendantes. Ensuite, il s'agit généralement d'ouvrir le partenariat à d'autres acteurs, internes ou externes au territoire, pour renforcer l'initiative et lui donner des bases plus solides.

**UNE IMPLICATION MULTISECTORIELLE ET MULTISCALEAIRE.** Ainsi, nous pouvons noter une réelle implication de pratiquement tous les échelons territoriaux de décision dans les projets de paysage en Wallonie (*cf.* Tableau 20).

En outre, cette mobilisation donne généralement lieu à une rencontre entre des acteurs intervenant à différentes échelles de décision, sur différents territoires d'action et dans différents domaines (ou secteurs), comme en témoigne le schéma des acteurs principaux impliqués dans les projets de paysage en Wallonie (*cf.* Figure 5).

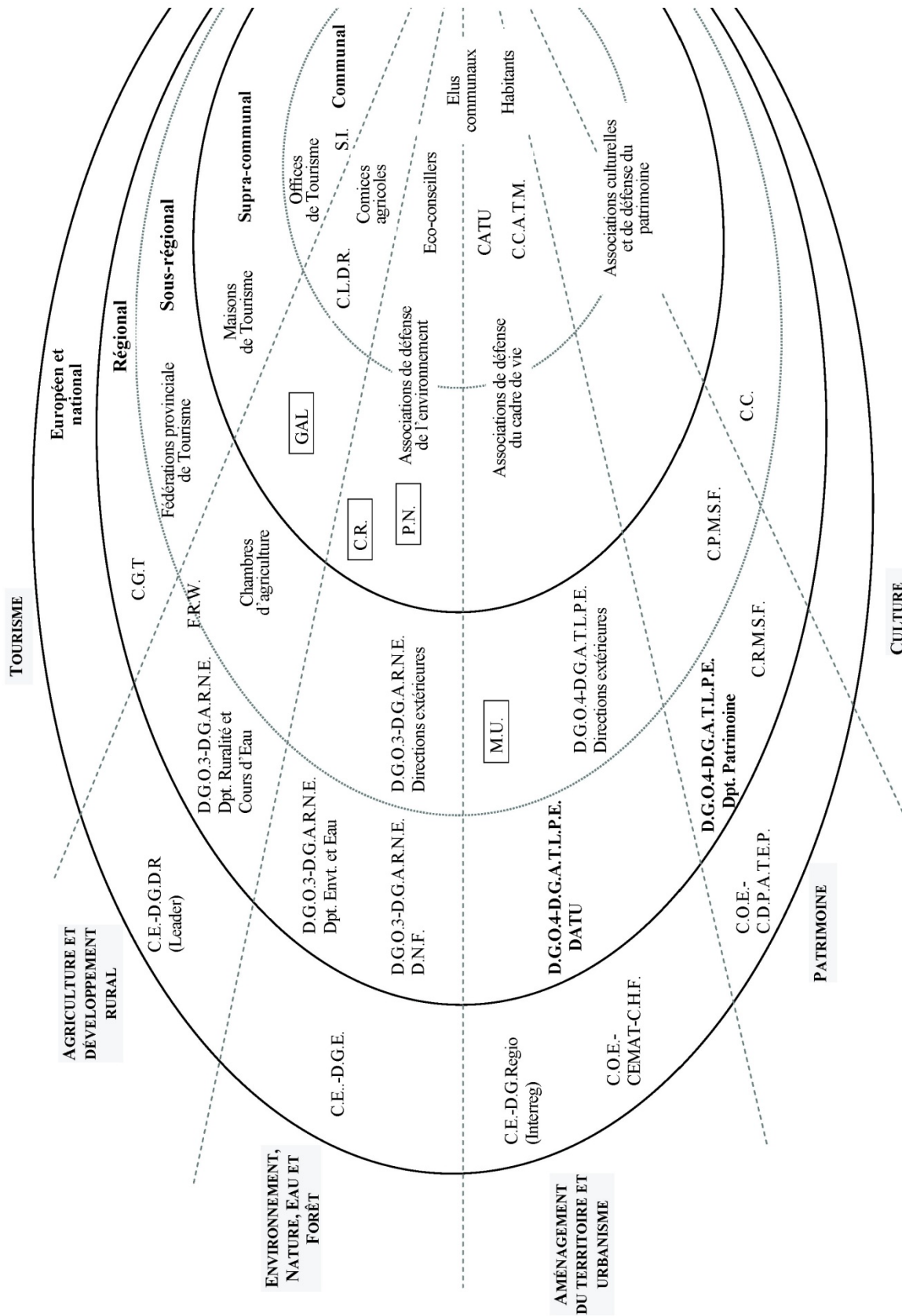
**UNE DOMINANCE DES ACTEURS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES.** Dans tous les cas analysés, nous observons (*cf.* Tableau 20) que les acteurs centraux sont essentiellement d'ordre administratif (ou institutionnel) et technique. Cette constatation révèle une prise en charge « technocratique » de la problématique du paysage en Wallonie, où les experts, techniciens et fonctionnaires supplantent les responsables politiques (communaux et régionaux) et les citoyens, si ce n'est dans la décision, tout le moins dans l'initiative et la conduite des démarches.

**Tableau 20 : Tableau de synthèse des acteurs centraux impliqués dans les projets de paysage étudiés**

<b>Statut Cas</b>	<b>Politiques</b>	<b>Administratifs et institutionnels</b>	<b>Techniques</b>	<b>Socio- économiques</b>	<b>Associatifs</b>
<b>P.N. des Plaines de l'Escaut</b>	· Régional · Supra-communal	· Régional · Sous-régional · Supra-communal	· Supra-communal	Supra-communal	Supra-communal
<b>P.N. du Pays des Collines</b>	· Supra-communal · Communal	· Régional · Sous-régional · Supra-communal	· Supra-communal		
<b>GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne</b>	· Communal	· Européen · Régional · Supra-communal · Communal	· National · Régional · Supra-communal	· Communal	· Supra-communal · Communal
<b>GAL de l'Entre- Sambre-et- Meuse</b>	· Communal	· Européen · Régional · Sous-régional · Supra-communal · Communal	· National · Régional · Supra-communal		· Communal
<b>GAL du Beau Canton</b>	· Communal	· Européen · Régional · Sous-régional · Supra-communal	· National · Supra-communal	· Supra-communal · Communal	· Supra-communal · Communal
<b>Val de Sambre</b>	· Supra-communal · Communal	· Européen · Régional · Sous-régional	· Sous-régional		
<b>Contrat de rivière Semois</b>	· Communal	· Européen · Régional · Sous-régional · Supra-communal	· Régional · Supra-communal	· Sous-régional · Communal	
<b>P.N. des Deux Ourthes</b>	· Supra-communal · Communal	· Européen · Régional · Sous-régional · Supra-communal · Communal	· Supra-communal	· Communal	· Communal
<b>P.N. Haute- Sûre et Forêt d'Anlier</b>	· Supra-communal · Communal	· Régional · Sous-régional · Supra-communal · Communal	· Régional · Supra-communal	· National · Régional · Sous-régional · Supra-communal · Communal	

Ce tableau synthétise l'intervention des principaux acteurs impliqués dans les neuf cas d'étude. Il permet de comparer les cas entre eux en ce qui concerne les types d'acteurs et les échelons présents. Sur l'ensemble, il montre l'implication de tous les échelons de décision et met en évidence la prédominance des acteurs de types administratifs et techniques au sein des projets de paysage étudiés.

Figure 5 : Schéma des acteurs principaux impliqués dans les projets de paysage en Wallonie, par secteur et échelle d'intervention

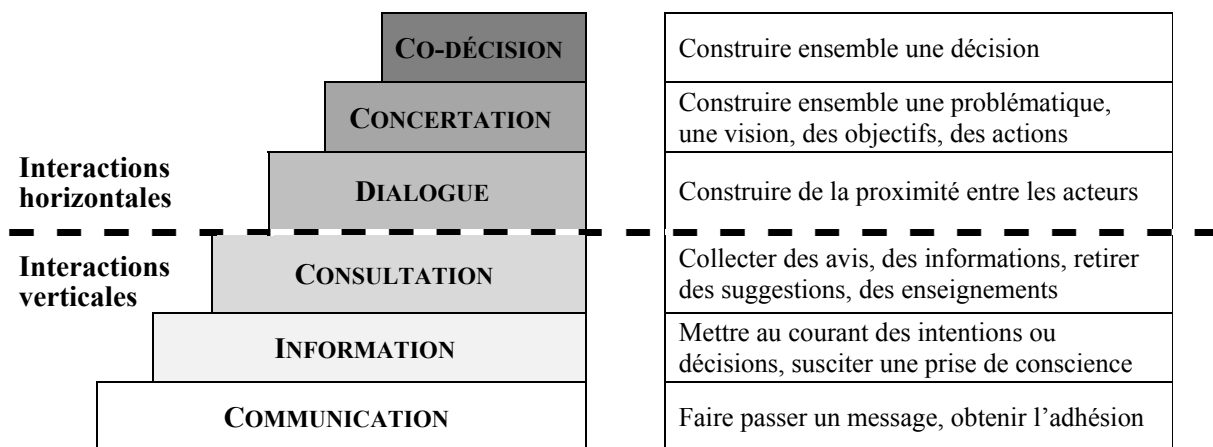


Représentation inspirée de Germaine (2009).

**UNE FORTE IMPLICATION DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU PATRIMOINE.** En outre, parmi ces acteurs administratifs, nos analyses montrent le rôle primordial joué par l'Administration de l'Aménagement du territoire et du Patrimoine que ce soit à l'échelle régionale (D.G.O.4 – Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie, avec deux départements en particulier : le Département de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme et le Département du Patrimoine, nouvelle organisation) ou à l'échelle sous-régionale par le biais de ses Services extérieurs (Directions dites « provinciales »). Ainsi, la D.G.O.4 apparaît présente dans tous les cas étudiés comme l'Autorité responsable. Son implication est réelle et ne se limite pas à un encadrement administratif : appui technique à la rédaction de cahier des charges ; articulation entre les différentes initiatives et mise en relation des coordinateurs de projets par la mise en place d'une plate-forme wallonne d'échanges et de cohérence des projets paysage ; participation active aux comités d'accompagnement / de suivi des projets ; intervention lors de rencontres, etc.

**UNE APPROCHE GÉNÉRALEMENT PARTICIPATIVE MAIS À DES DEGRÉS DIVERS.** Concernant l'ouverture participative des projets, plusieurs cas de figure peuvent être différenciés selon le degré de participation des différents acteurs (*cf.* Figure 6).

**Figure 6 : Les typologies des formes de participation**



Source : d'après Beuret Jean-Eudes (2006). *La conduite de la concertation. Pour la gestion de l'environnement et le partage des ressources*. Paris (France) : L'Harmattan, 340 p.

On distingue ainsi :

- **La communication.** La communication s'adresse à un ou plusieurs groupe(s) d'acteurs (agriculteurs, élus, habitants, candidats bâtisseurs, milieu scolaire). Elle tente de faire passer un message, d'obtenir l'adhésion du public cible et éventuellement un changement de comportement de celui-ci. La communication est univoque, pas forcément objective. L'enjeu est de convaincre. Aucun transfert de pouvoir n'est envisagé, ici. Il y a peu d'interaction à ce niveau. Nous ne pouvons donc pas réellement parler de participation des acteurs dans ce cas.
- **L'information.** À un échelon supérieur, l'opérateur recourt à l'information. Il s'agit là aussi d'un processus unidirectionnel depuis l'opérateur vers les autres acteurs et/ou le public. « On met un groupe cible au courant des intentions ou décisions que l'on a prises, en tentant de fournir des éléments de compréhension, mais sans attendre de réactions particulières de la part de celui-ci » (Beuret, 2006). Contrairement à la communication, l'information se veut objective. En outre, elle « est souvent l'occasion d'une prise de conscience et le début d'un processus de sensibilisation et de responsabilisation par rapport à un problème » (Balancier, 2003). Cette information permet au public de réagir et de se construire une opinion : en cela elle constitue un premier niveau qui facilite la participation (Beuret, 2006).
- **La consultation.** L'opérateur décide d'ouvrir le projet à la consultation des acteurs et/ou du grand public. La consultation (par sondage téléphonique, par questionnaire d'enquête, par rencontre, par demande de réaction...) permet à l'opérateur ou à l'expert de collecter les avis des acteurs consultés. Ici, la relation est bidirectionnelle ; un retour d'informations est attendu (O.C.D.E., 2002). Il s'agit de créer un débat pour retirer des suggestions, des réactions, des enseignements mais il n'y a pas de partage de pouvoir (Dziedziki, 2001<sup>69</sup> d'après Beuret, 2006). En outre, la consultation repose sur la définition préalable, par l'opérateur, du thème sur lequel l'avis des acteurs est sollicité, et aucune garantie n'est donnée quant à la prise en compte des vues et opinions exprimées. Enfin, la consultation ne suppose pas non plus qu'un débat ait lieu entre les acteurs, qui puisse fonder une vision commune de la problématique paysagère.

---

<sup>69</sup> Dziedziki Jean-Marc (2001). « Gestion des conflits d'aménagement de l'espace : quelle place pour les processus de médiation ». Thèse de doctorat en Aménagement de l'espace et urbanisme. Tours (France) : Université François Rabelais, 443 p.

Avec ces niveaux, l'opérateur privilégie un niveau de participation peu élevé (voire nul). C'est lui et lui seul qui décide du contenu du projet et veille à sa mise en œuvre. Les interactions sont *verticales* ; elles n'impliquent pas directement les destinataires au cœur de l'élaboration du projet.

Comme nous le verrons lorsque nous analyserons les actions auxquelles donnent lieu la conduite des projets et, en particulier, les publics cibles des actions menées, ces trois premières formes de « participation » sont régulièrement rencontrées dans nos études de cas. Mais la participation va bien au delà. En effet, nous rencontrons également des formes de participation privilégiant des interactions *horizontales* entre des acteurs mis sur un statut d'égalité. Celles-ci visent à construire ensemble le projet. Nous distinguons (au-dessus de la ligne en pointillés dans la Figure 6) :

- **Le dialogue et l'échange.** L'opérateur s'engage dans la voie du dialogue et de l'échange avec les autres acteurs et entre les acteurs. « Le dialogue n'a pas de finalité précise, sinon le fait de permettre aux acteurs de mieux se connaître et se comprendre » (Beuret, 2006). Ainsi, la mise en œuvre d'un projet de paysage peut être l'occasion de créer des rapprochements entre des groupes d'acteurs distants, évoluant dans des secteurs d'activité distincts, sur des espaces différents, à des échelons territoriaux différents. Cette rencontre contribue à construire de la proximité entre les acteurs et amène généralement à une meilleure compréhension mutuelle, premier pas vers une gestion concertée des paysages.

Avec le dialogue, les interactions sont horizontales [non hiérarchisées] entre des acteurs mis sur le même pied d'égalité, ce qui diffère radicalement de la communication, de l'information ou de la consultation (Beuret, 2006).

- **La concertation.** Généralement, le promoteur d'un projet de paysage fait le choix d'un niveau supérieur de participation des acteurs et du public : celui de la concertation. Cela a été le cas pour la plupart des projets étudiés. Seuls les P.N.P.E et P.N.P.C. ne se sont pas franchement engagés dans cette voie : le premier privilégiant l'information et la consultation des acteurs locaux, le second n'optant pour aucune forme de participation dans le cadre de l'étude paysagère menée.

La concertation s'apparente à la consultation en ce qu'elle n'implique pas obligatoirement un partage de pouvoir de décision entre les participants mais elle s'en différencie par le fait qu'elle entraîne, dans le chef de l'opérateur émetteur, l'intégration des points de vue des acteurs concertés (Michel et Hanson, 2003). Ce qui

suppose un degré d'implication supplémentaire. La concertation est menée en vue d'agir ensemble. Ainsi, elle a beaucoup plus de force, non seulement, du fait qu'elle suppose une construction en commun des questions posées – ce qui ouvre un champ plus large aux participants – mais aussi, parce qu'à travers le débat entre les participants, elle permet de construire une vision commune de problèmes qui, au départ, sont vus par chacun sous un angle différent (Beuret, 2006). En cela, la concertation permet de construire des objectifs communs et d'émettre des propositions d'action partagées, en d'autres termes, d'élaborer, ensemble, un projet pour le devenir d'un bien commun (ici, le paysage).

Bien que la responsabilité de la décision finale continue d'incomber au décideur et que la prise de décision puisse être unilatérale, voire non consensuelle, la concertation essaie le plus souvent d'arriver à une position commune : sinon l'unanimité, du moins, un large consensus sur un projet ou une action (Boulanger *et al.*, 2003).

De manière plus fine, nous pouvons distinguer dans les projets étudiés, à la suite de Jean-Eudes Beuret (2006), deux modalités de concertation :

- . soit **la concertation résulte d'un processus « induit »** mené à l'initiative de l'opérateur du projet de paysage à destination des autres acteurs, elle intervient alors en aval de l'émergence du projet. C'est typiquement le cas des projets encadrés par les parcs naturels (P.N.D.O. et P.N.H.S.F.A.) ou dans une démarche descendante telle celle d'Espace Environnement.
  - . soit **la concertation s'établit de manière « autonome »** et se développe entre des acteurs locaux dont l'objectif dépasse le stricte cadre du projet de paysage et consiste d'abord à se forger une position commune sur une ou plusieurs problématiques (dont le paysage) de manière à agir ensemble. La concertation intervient alors en amont de l'émergence du projet, c'est elle qui lui donne naissance et définit son contenu. C'est le cas des projets menés par les GAL.
- **La co-décision.** Le niveau maximal de la participation est souvent décrit comme celui de la co-décision ou participation active à la décision. La co-décision entend un type de processus plus engageant encore où les parties prenantes partagent et/ou contrôlent le processus décisionnel (Droeven, 2006b). Elle suppose la négociation et la construction d'une décision ensemble (Beuret, 2006). Plus qu'un niveau effectif, elle « sert le plus souvent de borne, de butoir et d'horizon, comme idéal à atteindre ou à éviter »



(Balancier, 2003). Dans le cadre de notre recherche, nous ne nous pouvons pas lier de projet à ce degré de participation.

**Tableau 21 : Types de participation rencontrée dans les projets de paysage observés**

Types de participation	Cas d'étude								
	P.N.P.E	P.N.P.C	Culturalité	l'ESEM	Beau Canton	BEAUrEGaRD	C.R.Semois	P.N.D.O	P.N.H.S.F.A
<b>Co-décision</b>									
<b>Concertation autonome</b>			X	X	X				
<b>Concertation induite</b>			X	X	X	X		X	X
<b>Dialogue</b>			X	X	X	X	X	X	X
<b>Consultation</b>	X		X	X	X	X		X	X
<b>Information</b>	X	X	X	X	X	X	X	X	X
<b>Communication</b>	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Ce tableau permet de comparer entre eux les neuf cas observés quant au degré de participation mobilisés. Il met notamment en exergue les différences entre les projets en ce qui concerne la modalité de concertation, avec pour les GAL une concertation autonome en plus d'une concertation induite et pour les autres types de structure une concertation induite (quand elle est organisée). Il n'est pas tenu compte ici de la nature des acteurs.

**UNE PARTICIPATION ÉVOLUTIVE.** Notons, enfin, que la participation peut évoluer aux différents stades d'un processus. Ainsi, on ne rencontrera pas les mêmes acteurs qu'il s'agisse de la phase de documentation et d'information, de la phase d'élaboration, de la phase de mise en œuvre (exécution concrète), de la gestion quotidienne d'un projet ou de son évaluation (Brunet, 2003 ; Slocum *et al.*, 2006). C'est ce que confirme l'analyse des neuf cas d'étude.

**RELATIVISER LES VERTUS D'OUVERTURE PARTICIPATIVE SOUVENT ATTRIBUÉES AU PAYSAGE.** Comme nous l'avons mentionné dans la première partie de la thèse (*cf.* Chapitre 2), le paysage, qui plus est envisagé dans une démarche de projet, est souvent vu comme un moyen de mobiliser des acteurs aux intérêts divers (Gorgeu et Jenkins, 1995 ; Gamache, Domon et Jean, 2004 ; Paradis, 2004 ; Michelin et Joliveau, 2005a), un moyen de favoriser l'échange et le dialogue autour de projets et d'améliorer *in fine* le partenariat et la concertation (Folléa, 2001).

Si nos observations confirment effectivement l'implication d'une diversité d'acteurs, certains éléments nous amènent toutefois à relativiser les « vertus participatives » souvent associées au paysage.

Ainsi, il ne faudrait pas surestimer l'étendue de la participation de la population locale aux processus d'élaboration des projets de paysages. En effet, force est de constater que, dans les cas analysés, lorsqu'elle est organisée, la concertation s'adresse avant tout à un cercle restreint d'acteurs appartenant aux divers secteurs que nous avons identifiés, et d'abord techniques et administratifs (ou institutionnels), après politiques, ensuite seulement socio-économiques et parfois associatifs et citoyens.

Précisons que la participation des acteurs associatifs est surtout le fait des trois Groupes d'action locale. Selon nous, si la participation semble plus ouverte dans le cas de ces groupes, c'est précisément dû au couplage de la réflexion sur le paysage à une réflexion d'ensemble sur le devenir du territoire, dans le cadre de l'élaboration conjointe d'un projet de territoire qui, par un effet d'entraînement, amène à élargir le cercle des acteurs (privés) associés au projet.

Ainsi, si la structure encadrante a une influence sur les acteurs impliqués dans le projet de paysage, nous pouvons supposer également qu'elle ait une influence sur les actions menées. C'est notamment ce que nous explorerons au Chapitre 8.

## **7.2.- Les structures et instruments d'action publique impliqués dans l'encadrement des projets de paysage étudiés**

### **7.2.1.- Inventaire des structures instruments d'action publique impliqués dans l'encadrement des projets de paysage étudiés**

Le Tableau 22, ci-après présente, par cas d'étude, la structure porteuse du projet de paysage ainsi que le ou les instrument(s) d'action publique correspondant(s).

D'emblée, le constat que nous pouvons poser est celui de la diversité des structures. En effet, la gamme des structures encadrantes est très large : Parcs naturels, Groupes d'action locale, Centre culturel, Maison de l'Urbanisme, Contrat de rivière.

**Tableau 22 : Les structures porteuses des projets de paysage en Wallonie et instruments d'action publique correspondant**

Projet	Structure porteuse	Instrument	Domaines d'action
L'élaboration d'un plan de paysage comme outil de gestion du territoire du Parc naturel des Plaines de l'Escaut	Parc naturel des Plaines de l'Escaut	·Parc naturel	·Conservation de la nature ·Environnement ·Aménagement du territoire ·Développement rural
L'étude paysagère préalable à la rédaction de la charte paysagère du Parc naturel du Pays des Collines	Parc naturel du Pays des Collines	·Parc naturel	·Conservation de la nature ·Environnement ·Aménagement du territoire ·Développement rural
Le projet de valorisation des paysages en Hesbaye brabançonne par le GAL Culturalité	GAL Culturalité	·Leader+	·Développement rural
Le projet de valorisation et sensibilisation aux paysages de l'Entre-Sambre-et-Meuse par le GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse	GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse	·Leader+	·Développement rural
La création d'un Parc des paysages dans le Beau Canton de Gaume	GAL du Beau Canton / Centre Culturel	·Leader+ ·Centre culturel	·Développement rural ·Culture
Le projet BEAUReGaRD en Val de Sambre franco-belge	Maison de l'Urbanisme de la Province de Hainaut (Espace Environnement)	·Interreg ·Maison de l'Urbanisme	·Aménagement du territoire ·Urbanisme
La mise en place d'un observatoire photographique du paysage sur le bassin versant de la Semois-Semoy	Contrat de rivière Semois	·Contrat de rivière ·Interreg	·Gestion des ressources en eaux
Le projet Grandeur et intimité des paysages et le programme paysage du Parc naturel des Deux Ourthes	Parc naturel des Deux Ourthes	·Parc naturel ·Interreg	·Conservation de la nature ·Environnement ·Aménagement du territoire ·Développement rural
La préparation d'une charte paysagère pour le Parc naturel Haute-Sûre et Forêt d'Anlier	Parc naturel Haute-Sûre et Forêt d'Anlier	·Parc naturel	·Conservation de la nature ·Environnement ·Aménagement du territoire ·Développement rural

En outre, plusieurs de ces structures se sont associées à un partenaire étranger pour optimiser la captation des aides liées au Fonds européen de Développement régional (FEDER) dans le cadre de programmes transfrontaliers Interreg IIIA.

Le cadre institutionnel dans lequel s'inscrivent ces structures détermine, en grande partie, les thématiques porteuses et les axes privilégiés autour desquels se construisent la stratégie de développement et les actions qui pourront concrètement être menées. Il est donc pertinent de s'interroger sur les spécificités des instruments d'action publique auxquels elles se réfèrent et de repérer en quoi celles-ci influencent l'action.

Aussi, nous décrivons ci-dessous brièvement les instruments d'action publique mobilisés dans les projets de paysage en Wallonie, en nous concentrant sur les cinq dont relèvent les structures encadrantes, à savoir : les Parcs naturels, les Contrats de rivière, les Maisons de l'Urbanisme, les Groupes d'action locale (Leader+) et les programmes Interreg. Une présentation détaillée de ces instruments (genèse, définition, rôles, objectifs, et principes d'action) est reprise dans le volume annexe de la thèse (*cf.* Annexe 3).

## 7.2.2.- Présentation des instruments d'action publique

### 7.2.2.1.- Les Parcs naturels

Aujourd'hui, en Wallonie, les parcs naturels représentent un instrument institutionnalisé<sup>70</sup> de développement local global, basé sur une initiative ascendante (celles des Communes). Les parcs naturels sont des structures souples, réactives et propices à l'innovation, qui ont peu à peu accru et consolidé leur champ d'intervention. Progressivement, en effet, les objectifs initiaux de la conservation de la Nature ont été élargis à l'ensemble des activités concernant la protection, la gestion et la valorisation des patrimoines naturel et paysager mais aussi l'aménagement du territoire (selon les principes du développement durable), le développement socio-économique local et l'amélioration de la qualité de vie ou encore le développement rural. Avec une volonté affirmée de dialogue et des pratiques favorisant la concertation entre les partenaires, les parcs naturels tentent d'imaginer et d'éprouver des formes de développement et de mise en valeur de leur territoire, adaptées à un espace rural

---

<sup>70</sup> Par le Décret de l'Exécutif de la Région wallonne du 16 juillet 1985 relatif aux parcs naturels (M.B. 12/12/1985, p.18255), modifié par : le Décret du Gouvernement wallon (D.G.W.) du 25 février 1999 (M.B. 06/03/1999, p. 7334) ; par le D.G.W. du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement (M.B. du 08/06/1999, p. 21114; Err. : M.B. du 22/12/1999, p. 48280) ; par le D.G.W. du 31 mai 2007 relatif à la participation du public en matière d'environnement (M.B. du 10/07/2007, p. 37649; Err. : M.B. du 20/03/2008, p. 16085) et par le D.G.W. du 3 juillet 2008 relatif aux parcs naturels (M.B. 01/08/2008, p. 40662).

remarquable – mais sous pression, cherchant ainsi l'équilibre entre la protection des richesses naturelles et paysagères et le développement économique.

Pour mener à bien leurs missions, les parcs naturels peuvent compter sur les compétences d'équipes pluridisciplinaires (de quatre à une dizaine de personnes) assurant l'assistance technique, l'animation et la gestion des services et des opérations.

À travers leur plan de gestion, les parcs naturels sont porteurs d'un véritable projet de territoire. En outre, les parcs naturels bénéficient de subventions et sont, par ailleurs, capables – en tant qu'acteurs crédibles – de mobiliser des aides financières supplémentaires de la part des autorités européennes, régionales, communautaires et dans une moindre mesure communales<sup>71</sup>. En cela, ils jouent un rôle d'initiative et d'impulsion, sorte de levier d'entraînement au développement territorial local.

Aujourd'hui, les parcs naturels wallons sont au nombre de neuf (cf. Carte 4).

Carte 4 : Carte des Parcs naturels de Wallonie



<sup>71</sup> Septante-cinq pourcents des ressources moyennes des Parcs naturels de Wallonie proviennent de financement européen (FEDER, LIFE...), 20 % de la subvention de fonctionnement versée par la Région wallonne et 5 % de cotisation des communes concernées (de Angeli, s.d.).

Ils ont été mis en place entre 1978 et 2001<sup>72</sup> (cf. Tableau 23).

**Tableau 23 : Les parcs naturels de Wallonie**

Parc naturel	Date de création	Nombre de communes	Communes concernées	Superficie (en ha)
Hautes Fagnes – Eifel	31/05/1978	12	Amel, Baelen, Büllingen, Bütgenbach, Burg-Reuland, Eupen, Jalhay, Malmédy, Raeren, Saint-Vith, Stavelot et Waimés	72 000
Vallées de la Burdinale et de la Meuhaigne	28/02/1991	4	Burdinne, Braives, Héron et Wanze	11 000
Vallée de l'Attert	14/07/1994	1	Attert	7094
Plaines de l'Escaut	13/06/1996	6	Rumes, Brunchaut, Antoing, Péruwelz, Belœil et Bernissart	26 500
Pays des Collines	12/06/1997	5	Ellezelles, Flobecq, Frasnes-lez-Anvaing, Mont-de-l'Enclus et Ath	23 327
Viroin-Hermeton	4/06/1998*	1	Viroinval	12 090
Hauts Pays	20/07/2000	6	Colfontaine, Dour, Frameries, Honnelles, Quévy et Quiévrain	15 700
Deux Ourthes	12/07/2001	6	Bertogne, Gouvy, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Sainte-Ode et Tenneville	75 998
Haute-Sûre et Forêt d'Anlier	12/07/2001	6	Bastogne, Fauvillers, Habay, Léglise, Martelange et Vaux-sur-Sûre	69 000
<b>Total</b>		<b>47</b>		<b>312 709</b>

\* Le Parc naturel Viroin-Hermeton réunissait au départ les Communes de Doische et de Viroinval. Suite à la demande de la Commune de Doische (conseil communal du 5 décembre 2002) de quitter le partenariat et la volonté de la commune de Viroinval de poursuivre le projet, une modification des limites du parc a été sollicitée auprès du Gouvernement wallon et approuvée par celui-ci le 18 décembre 2003.

Ensemble, ils couvrent une superficie de 3127 km<sup>2</sup>, soit plus de 18,6 % du territoire wallon (16 844 km<sup>2</sup>). Ils sont présents dans 47 communes wallonnes. Exceptés celui des Vallées de la Burdinale et de la Meuhaigne, ils occupent tous une zone frontalière (cf. Carte 4).

La plupart des parcs naturels associent plusieurs communes : en moyenne, cinq communes (avec des extrêmes situées entre une et douze communes).

Parmi les neuf parcs naturels wallons, quatre sont directement impliqués dans un projet explicitement dédié au paysage : le P.N. des Plainnes de l'Escaut et le P.N. du Pays des Collines qui, dès 2000, ont cherché à se doter d'une étude paysagère de leur territoire d'action ainsi que le P.N. des Deux Ourthes et le P.N. de la Haute-Sûre et de la Forêt d'Anlier.

<sup>72</sup> 2001, date à laquelle un moratoire sur la désignation de nouveaux parcs naturels a été instauré en Wallonie.

Précisons que, si les autres Parcs naturels n'ont pas initié de projet labellisé « paysage », nous avons pu constater qu'ils n'en demeuraient pas moins actifs en la matière. C'est par exemple le cas du P.N. Burdinale-Mehaigne qui a mené de nombreuses actions relatives au paysage<sup>73</sup> mais aussi du P.N. Hautes Fagnes – Eifel, qui dès 1979 intégrait le paysage dans ses priorités d'action<sup>74</sup>. Aussi, depuis notre enquête, les P.N. de la Vallée de l'Attert ainsi que celui des Hauts-Pays ont entamé une réflexion sur la problématique du paysage, encouragée notamment par l'adoption, le 3 juillet 2008 d'un décret modifiant le décret du 16 juillet 1985 et mettant les Parcs naturels dans l'obligation d'adopter, au plus tard trois années après leur création (ou après l'entrée en vigueur du décret), une charte paysagère à intégrer à leur plan de gestion.

#### 7.2.2.2.- Les Contrats de rivière

Les contrats de rivière sont des structures institutionnalisées<sup>75</sup> de gestion participative des ressources en eau d'un bassin hydrographique.

Le principe des contrats de rivière est de réunir « autour d'une même table » tous les acteurs œuvrant dans un bassin hydrographique, qu'ils soient issus du monde politique, administratif, économique, associatif ou scientifique, afin de définir, de manière consensuelle, un programme de restauration et de gestion des cours d'eau mais aussi de leurs abords.

Depuis l'institutionnalisation des contrats de rivière par le Ministre wallon de l'Environnement en 1993, 19 comités de rivière ont vu le jour, ces derniers sont actifs dans 19 bassins versants en Wallonie. Au total, ils couvrent plus de 78 % du territoire régional.

---

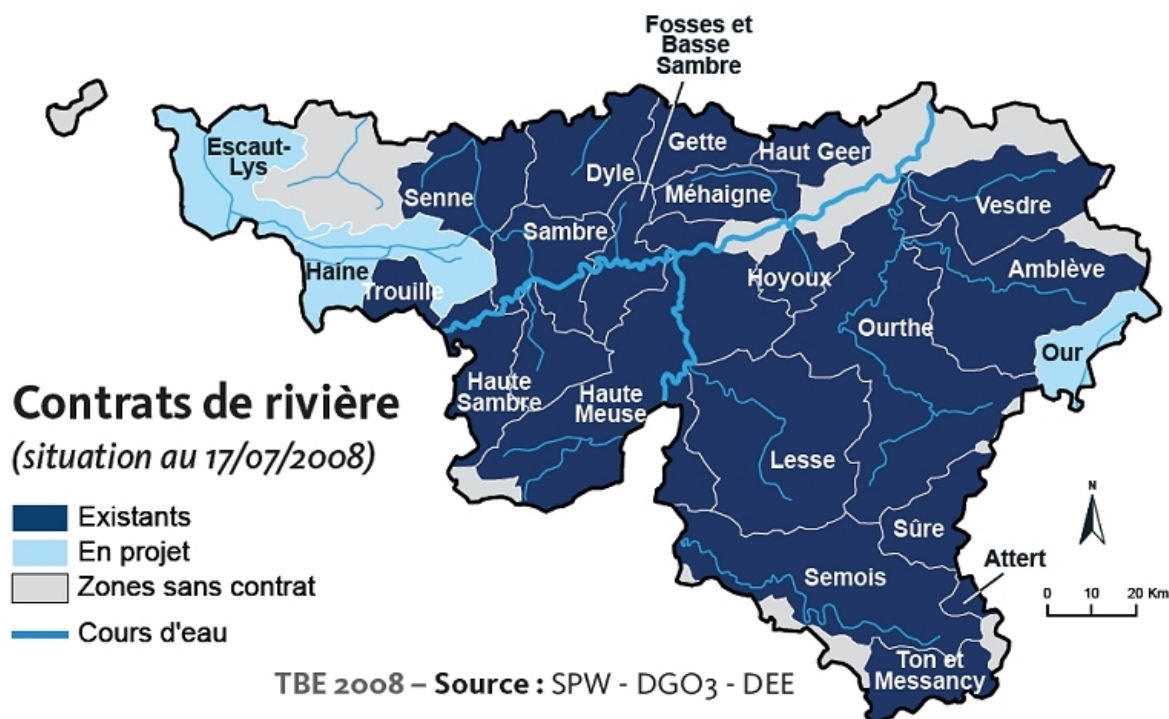
<sup>73</sup> Dont la remise d'avis sur les demandes de permis ; un travail sur les « infrastructures écologiques et paysagères » axé sur la biodiversité, les arbres têtards, les prés-vergers et intégrant les processus de transformation des fruits (sirop, vin et cidre) ; un travail sur la protection et l'entretien des chemins creux ; l'encadrement d'un travail de fin d'étude qui a mené à l'identification et à la caractérisation de quatre types de paysages sur le territoire ; l'encadrement d'un travail de fin d'étude d'une étudiante en architecture du paysage : « Vers une charte paysagère du parc naturel » ; le projet de mettre en place un « observatoire du paysage » (à l'image de l'expérience conduite au sein du C.R. Semois-Semoy) ; la participation des acteurs scientifiques du Parc à la révision du Décret relatif aux parcs naturels et, dans ce cadre, le renforcement de la dimension paysagère dans le nouveau décret (*cf.* Charte paysagère).

<sup>74</sup> En effet, dès 1979, le P.N. Hautes Fagnes - Eifel s'est doté d'un « plan de développement et de protection du paysage du parc naturel » germano-belge. Ce plan constituait un programme-cadre devant servir de directive lors de la concrétisation de mesures particulières dans les diverses phases de planification du parc naturel. Il reprenait les mesures nécessaires à la protection, la sauvegarde et l'aménagement des paysages du parc. Il exposait également les projets qui étaient à envisager pour l'aménagement du parc en tant que territoire de délasserment. (Schnieders et Gerresheim., 1979).

<sup>75</sup> Circulaire ministérielle du 18 mars 1993 relative aux conditions d'acceptabilité et aux modalités d'élaboration des contrats de rivière en Région wallonne (M.B. du 26/05/1993), fixant le cadre administratif de référence en matière de contrats de rivière, modifiée (entre autres) par la Circulaire ministérielle du 20 mars 2001 et celle du 23 décembre 2005 et récemment abrogée par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13 novembre 2008 modifiant le livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau, relatif aux Contrats de rivière (M.B. 22/12/2008, p. 67608).

Au 17 juillet 2008, 196 communes wallonnes étaient partenaires d'un contrat de rivière. La superficie couverte par ces communes signataires s'élève à environ 12 000 km<sup>2</sup>, soit 71 % du territoire régional (Hallet *et al.*, 2008).

**Carte 5 : Carte des Contrats de rivière wallons existants ou en projet**



Hallet *et al.* (2008). *Tableau de bord de l'Environnement*. Jambes (Belgique) : Service Public de Wallonie. Direction générale opérationnelle Agriculture, Ressources naturelles et Environnement.

Tout comme les parcs naturels, en tant que structures reconnues et crédibles, les contrats de rivière ont la possibilité de mobiliser les fonds européens pour développer leurs actions et remplir leurs missions. Certains Contrats de rivière ont ainsi élargi leur champ d'intervention, en y incluant, le patrimoine naturel, l'aménagement du territoire, le développement agricole, le développement du tourisme, la gestion des paysages ou encore la sauvegarde du patrimoine culturel et historique, comme c'est le cas du Contrat de rivière Semois. Dans le même temps, certains ont élargi la superficie concernée par leur action : passant du lit de la rivière à la vallée, de la vallée au bassin versant, du bassin versant au territoire. De sorte que si, au départ, ils sont un instrument de gestion de l'eau, les contrats de rivière participent aussi à la gestion et au développement du territoire concerné, parfois en étroite liaison avec les parcs naturels ; la vallée constituant alors le fil conducteur, unificateur, comme c'est le cas de la Semois mais aussi dans le Val de Sambre. Néanmoins, les évolutions normatives récentes (A.G.W. 13 novembre 2008), semblent réorienter



l'instrument vers la stricte gestion des masses d'eau.

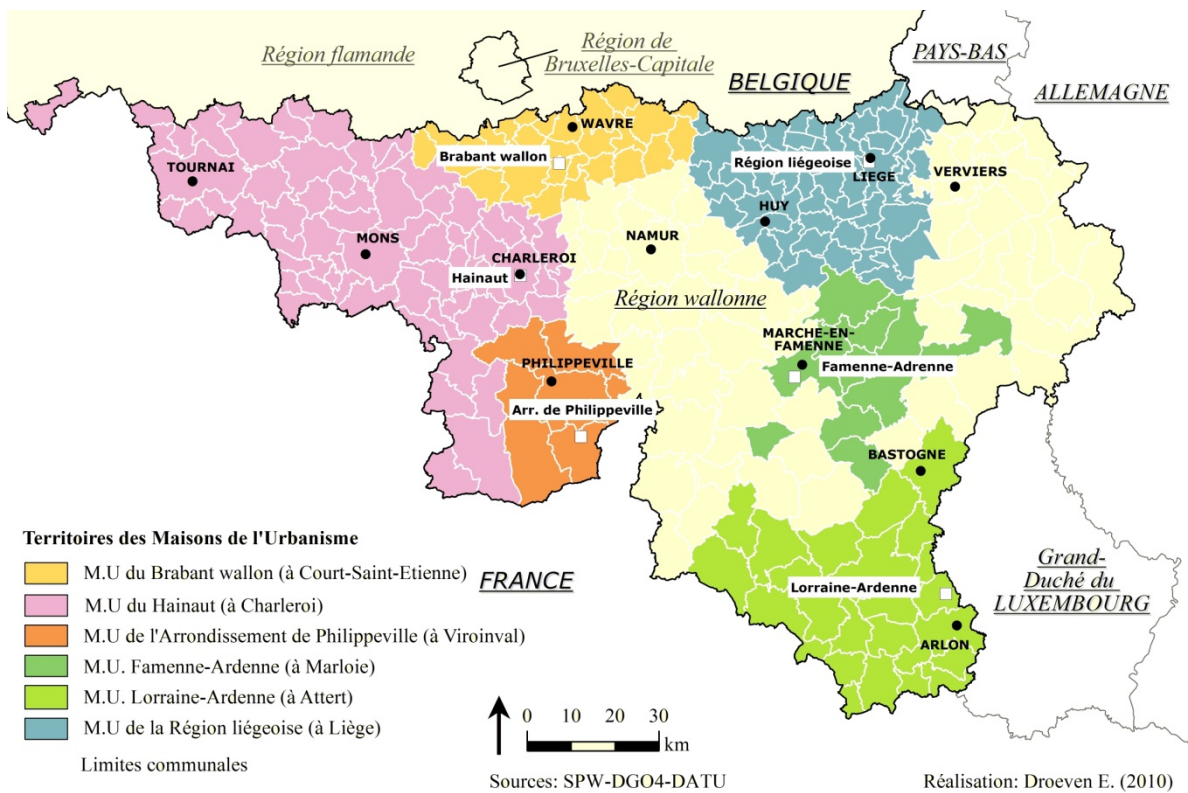
En matière de paysage, un seul Contrat de rivière – celui de la Semois – semble s'être, à ce jour, engagé dans un projet explicitement dédié au paysage.

### 7.2.2.3.- Les Maisons de l'Urbanisme

Les Maisons de l'Urbanisme ont pour objet « l'implication du public le plus large aux enjeux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et à la définition de leur cadre de vie ». Elles ont pour mission « la sensibilisation, l'information, le dialogue, le débat et la communication pour toute matière ayant trait à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme (art. 1<sup>er</sup> de l'A.G.W. du 2 mai 2002<sup>76</sup> et 256/1 du CWATUPE).

À l'heure actuelle, il existe six Maisons de l'Urbanisme agréées en Wallonie. Au total, elles couvrent 193 communes wallonnes sur 262 (74%) pour une superficie de 13 031 km<sup>2</sup> (77 % des 16 844 km<sup>2</sup> de la Wallonie). Comme le montre la Carte 6, la Province de Namur (si ce n'est l'Arrondissement de Philippeville) et le sud-est de la Province de Liège ne sont pas couvertes.

**Carte 6 : Carte des territoires d'action des Maisons de l'Urbanisme agréées en Wallonie**



<sup>76</sup> Arrêté du Gouvernement wallon du 2 mai 2002 fixant les conditions dans lesquelles les Maisons de l'Urbanisme peuvent être agréées et subventionnées (M.B. du 28/05/2002, p. 23070).

Les Maisons de l'Urbanisme accomplissent principalement des actions :

- d'information (centre de documentation, site *Internet*, bulletin d'information, publication de fiches-conseil) ;
- de sensibilisation (conférences, expositions, visites) en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, de patrimoine architectural et paysager ;
- de soutien aux professionnels (agents communaux, architectes) : ateliers d'urbanisme, journée de formation, rencontre avec la D.G.O.4 ;
- d'accompagnement participatif (médiation, concertation) d'enquêtes publiques et de projets à enjeux collectifs ;
- de conseils aux Communes (formations, expertises, aide à l'application de la réglementation, accompagnement dans l'aménagement des espaces, médiation).

Elles participent également à la mise en place de partenariats (avec les acteurs locaux, avec les associations communales et transcommunales...) et à l'animation de groupes de travail pluridisciplinaires<sup>77</sup>.

En matière de paysage, une seule des six Maisons de l'Urbanisme était directement porteuse (et à l'origine) d'un projet de paysage : la Maison de l'Urbanisme de la Province de Hainaut, située à Charleroi et gérée par l'a.s.b.l. Espace Environnement. Notons, néanmoins que d'autres ont été associées aux projets de paysage étudiés. C'est le cas de la M.U. Lorraine-Ardenne, partenaire du P.N.H.S.F.A. et de la M.U. du Brabant wallon (intégrée au Centre Culturel du Brabant wallon – C.C.B.W), partenaire du GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne.

#### 7.2.2.4.- Les Groupes d'action locale

Les Groupes d'action locale sont des partenariats locaux mis en place dans le cadre du programme d'initiative communautaire Leader+ (pour « *Liaison entre Actions de Développement de l'Économie rurale* ») ayant pour objectif le développement rural des territoires à travers l'Europe. Leader+ est financé par l'Union européenne via la section orientation du Fonds européen d'orientation et de garantie agricoles (FEOGA). Il concerne la période de programmation 2000-2006 et succède à Leader I (1991-1993) et Leader II (1994-1999).

---

<sup>77</sup> « Le réseau des Maisons de l'Urbanisme ». En ligne. <http://www.maisonsdelurbanisme.be>

Leader I avait marqué le début d'une nouvelle approche intégrée du développement rural, reposant sur une base territoriale et faisant appel à la participation. Dans le cadre de Leader II, l'accent avait été mis sur les aspects innovants des projets. À sa suite, Leader+ continue de jouer le rôle d'un « laboratoire », destiné à encourager, dans le contexte du développement intégré et du développement durable, l'émergence et l'expérimentation d'approches nouvelles qui doivent influencer, compléter ou renforcer la politique de développement rural en Europe.

Leader+ repose donc sur plusieurs principes :

- le partenariat local (représentatif des différents acteurs socio-économiques et visant une participation de la population la plus large possible),
- l'approche laboratoire (par l'expérimentation de nouvelles démarches) et
- l'approche intégrée (qui se démarque de l'approche sectorielle traditionnelle en suscitant des synergies entre secteurs et en envisageant le développement d'un territoire par la coordination des différentes actions).

La Commission européenne a délégué la gestion du programme Leader+ aux États membres. La Belgique étant un état fédéral, les Régions flamande et wallonne ont chacune établi, en concertation avec la Commission, le cadre de mise en œuvre du programme sur leurs territoires ruraux (*cf.* Document de programmation Wallonie et Document de programmation Flandre).

Les critères d'éligibilité wallons sont assez ouverts : un projet Leader+ doit concerner un territoire de dimension réduite à caractère rural, formant un ensemble homogène du point de vue physique (géographique), économique et social, de minimum deux communes contiguës, ayant une densité de population maximale de 150 hab./km<sup>2</sup> et une population comprise entre 10 000 et 50 000 habitants (Gouvernement wallon, 2001). Le système des acteurs mobilisés dans les territoires de projet est également ouvert : il s'agit d'assurer un partenariat équilibré, composé d'au moins 50 % de partenaires privés.

Un fois les partenaires identifiés, les acteurs locaux se constituent en un *groupe d'action locale* (GAL) et élaborent un *plan de développement stratégique* (P.D.S) ou dossier de candidature présentant un diagnostic du territoire, une stratégie intégrée de développement, des projets innovants et un budget pertinent.

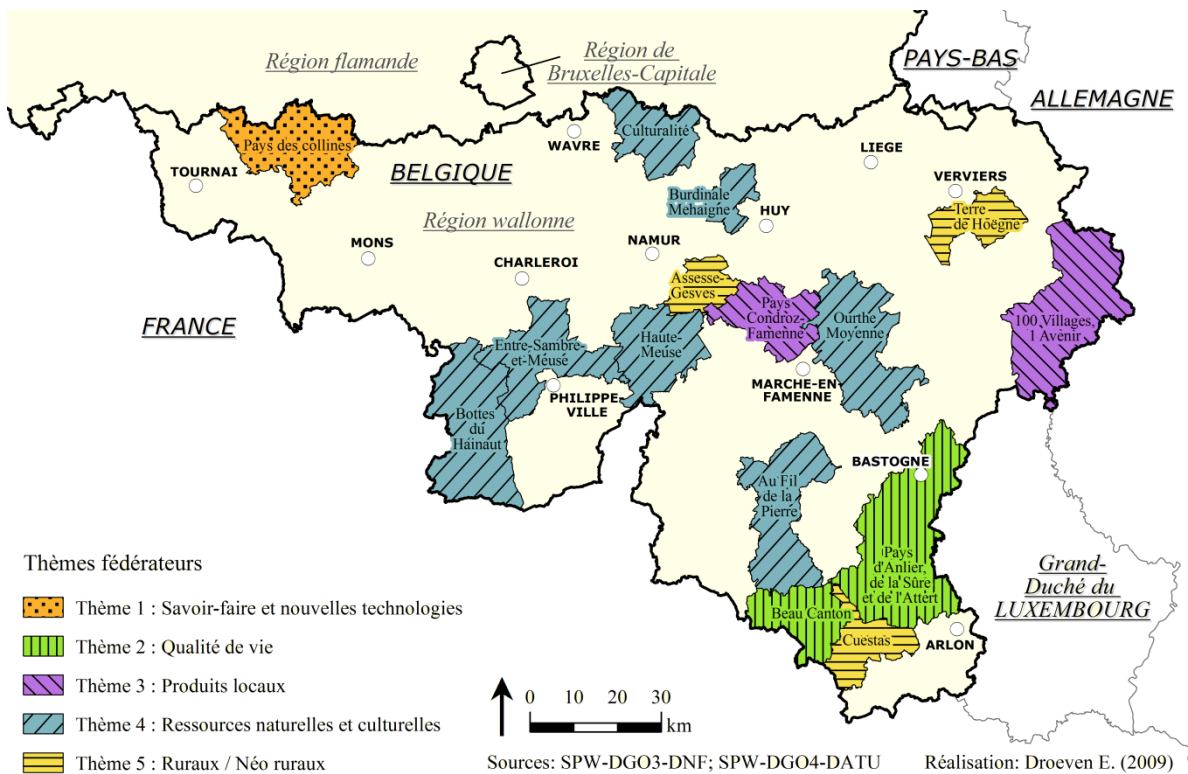
Suite à la procédure d'appel lancée en février 2002 par la Région wallonne, 15 groupes d'action locale, au total, se sont constitués en Wallonie pour la programmation 2000-2006 (cf. Tableau 24 et Carte 7).

**Tableau 24 : Les groupes d'action locale wallons pour la programmation Leader+ 2000-2006**

GAL	Thème	Nbre de com.	Communes concernées	Population (hab.)	Superficie (ha)	Densité (hab./km <sup>2</sup> )
Condroz-Famenne	3	3	Hamois, Havelange et Somme-Leuze	15 384	27 624	56
Ourthe Moyenne	4	4	La Roche, Rendeux, Hotton, Durbuy	21 127	43 028	49
Assesse-Gesves	5	2	Assesse et Gesves	12 009	14 308	84
Pays des Collines	1	5	Mont-de-l'Enclus, Ellezelles, Flobecq, Frasnes-lez-Anvaing, Ath	48 597	33 401	145
Culturalité	4	6	Beauvechain, Hélécinne, Incourt, Jodoigne, Orp-Jauche, Ramillies	37 376	26 648	140
Beau Canton de Gaume	2	2	Chiny et Florenville	10 374	26 060	40
Pays Burdinale-Mehaigne	4	4	Braives, Burdinne, Héron, Wanze	24 265	15 884	153
Botte du Hainaut	4	5	Beaumont, Froidchapelle, Sivry-Rance, Momignies, Chimay	29 285	53 465	55
100 villages, 1 avenir	3	5	Amel, Büllingen, Burg-Reuland, Bütgenbach, Sankt-Vith	28 634	62 884	46
Au fil de la pierre	4	4	Bertrix, Herbeumont, Libin et Saint-Hubert	19 545	44 739	44
Cuestas	5	3	Étalle, Meix-devant-Virton et Tintigny	11 116	21 409	52
Entre Sambre-et-Meuse	4	4	Cerfontaine, Florennes, Gerpinnes et Walcourt	43 940	38 727	113
Haute Meuse	4	5	Anhée, Dinant, Hastière, Onhay et Yvoir	35 590	34 430	103
Terres de Hoëgne	5	2	Jalhay et Theux	19 976	19 111	105
Pays d'Anlier, de la Sûre et de l'Attert	2	7	Attert, Bastogne, Fauvillers, Habay, Léglise, Martelange, Vaux-sur-Sûre	35 620	75 916	47
<b>Total</b>		<b>61</b>		<b>392 838</b>	<b>537 634</b>	<b>73</b>

Source : de Borchgrave *et al.* (2004). Évaluation à mi-parcours du programme Leader+ en Wallonie pour la période 2001-2003. Rapport final. Bruxelles (Belgique) : AEIDL ; I.N.S. - Statistiques démographiques.

Carte 7 : Carte des Groupes d'action locale wallons pour la programmation Leader+ (2000-2006)



En moyenne, un GAL concernait un territoire d'une superficie approchant les 35 850 ha pour quatre communes. Ensemble, ils couvraient une surface de 537 634 ha soit un peu moins de 32 % du territoire wallon. Au total, 61 communes wallonnes étaient concernées (dont certaines étaient également impliquées dans un parc naturel).

Constitués à l'échelle supra-communale, les GAL s'avèrent être de véritables territoires de projet dont la stratégie de développement s'articule autour d'un thème fédérateur choisi parmi ceux proposés par la Commission (de 1° à 4°) ou par la Région wallonne (5°).

- Thème 1 : l'utilisation de nouveaux savoir-faire et de nouvelles technologies pour rendre plus compétitifs les produits et services des territoires ;
- Thème 2 : l'amélioration de la qualité de la vie dans les zones rurales ;
- Thème 3 : la valorisation des produits locaux, notamment en facilitant - par des démarches collectives - l'accès aux marchés pour les petites structures de production ;
- Thème 4 : la valorisation des ressources naturelles et culturelles, y inclus la valorisation des sites d'intérêt communautaire Natura 2000 ;
- Thème 5 : l'amélioration des relations entre ruraux et néo-ruraux.

Sur les 15 GAL wallons constitués pour la période 2000-2006, trois étaient directement concernés par un projet relatif au paysage : le GAL Culturalité, le GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse et le GAL du Beau Canton.

#### 7.2.2.5.- Les partenariats Interreg

Interreg est un programme européen de coopération entre les régions d'Europe qui vise à favoriser un développement harmonieux et équilibré du territoire européen. Tout comme Leader+, il s'inscrit dans la politique de cohésion économique et sociale de l'Union européenne. Financé par le Fonds européen de Développement régional (FEDER), Interreg III (« *La coopération transeuropéenne pour un développement harmonieux et équilibré du territoire européen* ») concerne la période 2000-2006. Il fait suite à la mise en œuvre des programmes Interreg I (1991-1993) et Interreg II (1995-1999).

Concrètement, le programme promeut trois types d'actions : des actions de coopération transfrontalière (volet A), transnationale (volet B) et interrégionale (volet C) (Commission européenne, 2000).

C'est le volet A de coopération transfrontalière et visant à promouvoir un développement régional intégré entre les régions frontalières qui nous intéresse directement ici, avec en particulier deux programmes : Interreg IIIA Wallonie-Lorraine-Luxembourg et Interreg IIIA France-Wallonie-Vlaanderen. C'est en effet dans ce cadre que plusieurs associations ont été réalisées pour financer et mettre en œuvre des projets de paysage.

- **LE PROGRAMME INTERREG IIIA WALLONIE-LORRAINE-LUXEMBOURG** a été adopté le 28 avril 2000 par la Commission européenne. Il s'inscrit dans le prolongement des programmes Interreg précédents. En Région wallonne, la zone concernée couvre la Province de Luxembourg. Le programme se compose de quatre axes couvrant un total de 13 mesures.

Parmi les 65 projets approuvés pour la programmation 2000-2006, nous retiendrons le projet « *Grandeur et Intimité des Paysages* » mené par le Parc naturel des Deux Ourthes en collaboration avec la Fondation grand-ducale *Hëllef fir d'Natur* qui s'inscrit dans la mesure 3 « *Structuration des territoires ruraux transfrontaliers* », de l'axe 1 « *Favoriser un développement spatial durable* ». Mentionnons également le projet de « *Plan de Base écologique et Paysager transfrontalier (Wallonie-Luxembourg)* » (P.B.E.P.T.) visant « constituer une base de données des sites d'intérêt biologique et une méthode de cartographie basée sur un système d'information géographique. À terme, ces outils

devraient permettre de disposer d'un ensemble de données cartographiques structurées, utiles pour définir les stratégies favorables à la conservation de la nature et au maintien de la qualité des paysages, et en assurer le suivi » (ECAU et GIREA, s.d.).

- **LE PROGRAMME INTERREG IIIA FRANCE–WALLONIE–VLAANDEREN** a été mis en œuvre sur les territoires contigus à la frontière franco-belge. Il regroupe les anciens programmes Interreg II Hainaut–Nord-Pas de Calais–Picardie, Wallonie–Ardennes et Nord-Pas de Calais–Flandre occidentale.

En ce qui concerne notre recherche trois projets sont directement inscrits dans le cadre du programme Interreg III A France-Wallonie-Vlaanderen :

- les projets BEAUrEGaRD I et II (pour « *Bien étudier l'Aménagement urbain et Garantir le renouvellement durable* ») encadrés par Espace Environnement (W), en partenariat avec l'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre (F) et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Lille (F) ;
- le projet de Parc naturel transfrontalier du Hainaut (P.N.T.H.) visant à gérer, de manière conjointe, le territoire couvert par les deux parcs naturels contigus, le P.N. des Plaines de l'Escaut (en Wallonie) et le P.N.R. Scarpe-Escaut (en France) et réunissant la Commission de gestion du P.N.P.E., le Syndicat mixte d'aménagement hydraulique de la Vallée de la Scarpe et du Bas-Escaut (F), les Syndicats mixtes du P.N.R Scarpe-Escaut et des P.N.R. du Nord-Pas de Calais (F), Espace Naturel Régional (F) et l'Intercommunale de Développement économique IDETA (W).
- le projet Semois/Semoy ayant pour vocation de poursuivre l'action du Contrat de rivière du bassin versant de la Semois-Semoy initié sous la précédente période de programmation Interreg II et encadrée par l'Université de Liège en partenariat avec la Communauté de Communes de Meuse et Semoy (F), la Maison du tourisme du Pays de la Semois entre Ardenne et Gaume (W), la Commune de Vresse (W) et l'association Défense de la Semois (W).

### 7.2.3.- L'analyse croisée des instruments d'action publique mobilisés dans les projets de paysage en Wallonie

Cette analyse des structures encadrantes et des instruments d'action publique nous permet de dresser plusieurs constats.

**DES INSTRUMENTS D'ACTION PUBLIQUE D'ORIGINE RÉGIONALE OU EUROPÉENNE.** Tout d'abord, au delà de leur diversité, l'analyse des structures encadrantes et instruments d'action publique dont elles dépendent nous permet de les regrouper en deux grands ensembles, selon l'origine de l'instrument. Nous distinguons ainsi :

- les instruments d'action publique sectorielle (environnement, nature, eau, urbanisme, développement rural, culture...) institutionnalisés par la Région wallonne (P.N., M.U., C.R.) ou la Communauté française de Belgique (Centre culturel) et
- les programmes initiés par la Commission européenne (programme de développement rural Leader+ pour les GAL et programmes de coopération transfrontalière Interreg IIIA).

**DES INSTRUMENTS ET STRUCTURES MOTEURS DU DÉVELOPPEMENT LOCAL.** Deuxièmement, ces structures institutionnalisées ou partenariats constituent des acteurs crédibles, capables de mobiliser des aides financières (européennes, régionales, communautaires, communales...) et jouent le rôle de levier, d'entraînement au développement local.

Dans le cas des structures directement impliquées dans un projet de paysage, nous constatons que, petit à petit au cours de son histoire, chacune d'entre elles a su élargir son champ d'action pour *in fine*, élaborer, au delà de ses missions premières et champs spécifiques, de nouvelles actions, aboutissant, parfois, à la mise en place d'une véritable stratégie de développement, large et décloisonnée, où la dimension territoriale globale (dans son ensemble) prime sur l'approche sectorielle.

Ainsi, plus que des structures encadrantes, ce sont de véritables territoires d'action qui sont à l'origine des projets de paysage en Wallonie. Tous les projets de paysage que nous avons étudiés s'ancrent, en effet, dans des projets de territoire portés par ces structures.



### 7.3.- Le paysage au cœur de la dynamique de construction des territoires

En conclusion, ce que mettent en évidence les observations et analyses du contexte et des acteurs, c'est que l'élaboration d'un projet de paysage local s'inscrit toujours au sein d'une dynamique plus large de « construction territoriale », qui – comme l'ont mis en évidence, avant nous, Jacqueline Candau *et al.* (2003) – « lie indissolublement un processus de renforcement et de légitimation d'institutions locales et une démarche de justification de l'existence de l'espace d'intervention comme territoire »<sup>78</sup>.

De sorte que **le paysage se trouve au cœur d'une dynamique de construction territoriale**

- d'une part, combinant à la fois :
  - . un **mouvement exogène et descendant**, fait de procédures, d'incitations, d'instruments institutionnalisés qui cherchent à initier / inciter / susciter des actions locales pour atteindre certains objectifs. C'est le cas des instruments comme les parcs naturels, les contrats de rivière, les Maisons de l'Urbanisme et les programmes européens, Interreg et Leader+ et
  - . un **mouvement endogène et ascendant**, plus ou moins enraciné dans une histoire et un territoire (et aux contours plus ou moins bien définis) porté par une dynamique interne de valorisation des ressources locales ou une amélioration des conditions locales, et qui doit « composer avec » / « surfer sur la vague » des dispositifs institués descendant pour se faire reconnaître et démontrer sa légitimité, son efficacité et,
- d'autre part, reposant sur la rencontre entre :
  - . une **approche sectorielle** (verticale, spécialisée) – ici : environnementale avec la protection de la nature, l'amélioration de la qualité des eaux ; rurale ; culturelle, touristique...) qui privilégie un aspect de la réalité mais qui, dans un contexte localisé, s'ouvre progressivement à une perspective plus globale (plus intégrée)

---

<sup>78</sup> Les auteurs précisent que « le paysage se prête particulièrement à une telle dynamique de légitimation : d'une part, [parce qu']il évoque les activités humaines, en désignant le territoire comme espace approprié et vécu, donc en le référant à une communauté locale ; d'autre part, [parce que] les préoccupations paysagères se rattachent à la dimension matérielle et physique de l'espace, ce qui facilite une "naturalisation" de la construction territoriale, la masquant précisément comme construction pour la faire ressortir comme dictée par les faits et s'imposant aux acteurs. La référence à des éléments perçus comme "naturels" est une ressource rhétorique privilégiée pour des institutions territoriales nouvelles (des communautés de communes, un parc naturel régional...), qui cherchent à s'implanter dans l'espace social et politique local ».

- pour « mettre en mouvement » / « fédérer » toute une collectivité, un ensemble d'acteurs diversifiés et
- . une **approche territoriale** (horizontale et globale) qui, pour aboutir doit intégrer des logiques sectorielles (d'après Houé, 1989).

Dans le prolongement de cette idée, nous pouvons également réinterpréter les différences majeures qui existent entre les parcs naturels, d'un côté, et les groupes d'action locale, de l'autre, en fonction de leur inscription dans une dynamique plus large d'élaboration d'un projet de territoire, conjointement à la construction institutionnelle qui le porte. Ce qui nous amène à différencier les territoires porteurs selon leur « degré d'institutionnalisation ». Ainsi, nous distinguons :

- des territoires institués de plus ou moins longue date, déjà consolidés et aux dynamiques locales de développement éprouvées (c'est le cas des parcs naturels et du Centre culturel du Beau Canton, par exemple),
- des territoires émergents, non institués par un instrument et en recherche de reconnaissance :
  - . soit aux dynamiques de développement récentes (c'est le cas du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse) ;
  - . soit aux dynamiques locales de développement éprouvées mais à géométrie variables au niveau des acteurs, des politiques et des espaces concernés, de sorte qu'on ne peut identifier clairement un territoire aux limites bien définies (c'est le cas du GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne).

De sorte que, selon leur histoire, selon leur « degré d'institutionnalisation » et les politiques mobilisées, les territoires seront de nature différente quant à la place accordée au paysage dans leur constitution et à son poids dans la stratégie de développement territorial et plus globalement quant aux acteurs impliqués et au contenu du projet paysager. C'est ce que nous allons vérifier dans l'analyse des actions menées en matière de paysage.

## **Chapitre 8.- L'analyse des actions menées dans le cadre des projets de paysage**

Dans ce chapitre, nous nous intéresserons, en priorité, à la dimension concrète des projets de paysage et à leur traduction en actes. La question pertinente ici est de savoir quelles sont les actions réalisées au nom du paysage. Plus spécifiquement, notre attention portera non pas sur ce qui est censé être réalisé mais sur ce qui est effectivement mis en œuvre. L'hypothèse qui anime notre propos ici est que la question du paysage est en partie définie par les actions que l'on entreprend en son nom.

Concrètement, dans le premier point de ce chapitre (*cf.* point 8.1.-), nous procéderons à l'inventaire et à la description des actions menées dans le cadre de chacun des projets documentés dans notre recherche. Puis, afin d'en faciliter l'analyse, nous proposerons, au second point (*cf.* point 8.2.-), quatre critères simples pour caractériser les actions inventoriées. À la suite, selon ces critères, nous tâcherons de caractériser les actions relevées dans chaque projet (*cf.* point 8.3.-). Cela nous permettra de montrer les spécificités de chaque projet et de révéler différentes manières d'aborder la problématique paysagère. Ce faisant, nous ferons un premier point sur ce qu'est, à proprement parler, le paysage défini par les actions. En guise de synthèse, nous procéderons à l'analyse croisée des résultats et tenterons, au terme de cette analyse, de dégager quelques constats essentiels (*cf.* point 8.4.-).

## **8.1.- Le répertoire des actions paysagères pour chaque cas d'étude**

Pour chacun des neuf cas étudiés, nous avons inventorié les actions menées en matière de paysage en nous basant sur les informations apportées par les documents produits (rapports d'activités, comptes-rendus de réunions, études et programmes paysagers... (cf. point 0) ainsi que sur celles recueillies lors d'entretiens avec les chargés de mission ou coordinateurs de projets de paysage (cf. point 4.2.1.-). Ce faisant, nous avons répertorié les actions menées dans le cadre des projets affichant explicitement des objectifs paysagers mais aussi les actions considérées, par nos interlocuteurs, comme relevant du paysage. En veillant toutefois à ne pas nous laisser prendre au piège de la production d'un discours « convenu » : le paysage « plaqué » après coup sur des actions effectuées, lorsque l'on demande à nos interlocuteurs quelles actions ils mènent en la matière.

### **8.1.1.- Les actions menées en matière de paysage par le Parc naturel des Plaines de l'Escaut**

Dès ses débuts, le Parc naturel des Plaines de l'Escaut a accordé une place importante à la question paysagère, notamment en inscrivant la protection des paysages ruraux au cœur de son plan de gestion (1996), en lien étroit avec l'aménagement du territoire et le développement de l'espace rural. Très tôt, en effet, le Parc s'est doté d'une Cellule d'assistance architecturale et paysagère (1997) ayant pour mission la sauvegarde, l'amélioration et la valorisation du cadre de vie du parc naturel. Par ailleurs, le P.N.P.E. a mené diverses actions de sensibilisation et de valorisation des paysages, comme le balisage d'une « route paysagère » sillonnant l'ensemble du parc naturel sur une longueur de 120 kilomètres et jalonnée de 30 points d'arrêt équipés de panneaux d'interprétation (2000) et la conception de balades guidées thématiques dont paysagères à travers le parc (2003-2005).

Le projet actuel spécifiquement et explicitement dédié au paysage est la poursuite d'un projet initié à la fin des années nonante, grâce à un financement Leader II, intitulé « *Étude paysagère du Parc naturel des Plaines de l'Escaut, une charte urbanistique* ». Il consistait en la réalisation d'une étude paysagère comprenant une analyse des paysages et un cahier de recommandations.

**Tableau 25 : Répertoire des actions paysagères menées par le Parc naturel des Plaines de l'Escaut**

Énoncé	Objet
Création d'une cellule d'assistance architecturale et paysagère	Mise sur pied, en 1997, sous financement Leader II, la Cellule d'assistance architecturale et paysagère a pour mission la sauvegarde, l'amélioration et la valorisation du cadre de vie du parc naturel. Elle se veut le relais entre les particuliers et les administrations, un lieu de sensibilisation et de concertation (Parc naturel des Plaines de l'Escaut, 2006 ; Bragard, 2007).
Balisage d'une « route paysagère »	En 2000, grâce à une subvention <i>Phasing out</i> de l'Objectif 1 FEDER – C.G.T, une « route paysagère » sillonnant l'ensemble du territoire du parc naturel sur une longueur de 120 km et jalonnée de 30 points d'arrêt, équipés de panneaux d'interprétation a été balisée. La route se veut un outil de sensibilisation auprès de la population locale (appropriation de son cadre de vie) (Bragard, 2005) mais aussi un atout touristique par la valorisation des paysages.
Réalisation d'une étude paysagère du Parc naturel des Plaines de l'Escaut	Prévue au plan de gestion et entamée en 2000 sous financement Leader II, l'étude paysagère a été confiée à un bureau spécialisé. Elle avait pour but de « mieux connaître et mieux comprendre pour mieux préserver et mieux valoriser » les paysages (ARIES Engineering & Environment S.A. et AWP+E, 2001). Le travail a consisté en la réalisation d'un diagnostic paysager (identifiant des entités paysagères) et en l'établissement d'un cahier de recommandations (générales et par unité paysagère).
Contribution à la détermination des périmètres d'intérêt paysager et des points et lignes de vues remarquables	L'inventaire des PIP et des P.L.V.R. par l'association ADESA (pour Action et Défense de l'Environnement de la vallée de la Senne et de ses Affluents) a été commandé par le Gouvernement wallon. Il vise à identifier, sur l'ensemble du territoire wallon, les périmètres, points et lignes de vue dont les qualités paysagères justifient la protection. C'est un instrument d'appréciation des paysages. La réalisation de l'inventaire ADESA, passe par la constitution de groupes d'observateurs locaux bénévoles qui sont initiés à la méthode d'inventaire avant de réaliser l'analyse de terrain, seuls ou accompagnés des membres de l'équipe ADESA. Pour l'inventaire sur le territoire du parc naturel (2000-2001), la Cellule d'assistance architecturale et paysagère a servi d'interface entre l'association et les groupes de travail mis en place dans les six communes (ADESA a.s.b.l., 2002b, 2002a Droeven, 2006a ; Parc naturel des Plaines de l'Escaut, 2006 ; Bragard, 2007).
Détermination des « unités agro-physionomiques » du parc naturel transfrontalier du Hainaut	Sous Interreg III (2005), une cartographie de la structure et de la dynamique spatiale des usages agricoles a été réalisée pour le territoire du parc naturel transfrontalier du Hainaut. L'analyse a consisté à décrire cette structure (nature des cultures, nature des usages fourragers, structures et aménagements parcellaires...) et cette dynamique et à les mettre en relation, pour les interpréter, avec la diversité et les trajectoires technico-économiques des exploitations agricoles et les caractéristiques géographiques du territoire. (Parc naturel des Plaines de l'Escaut, 2008).
Création de circuits d'interprétation thématiques	Entre 2003 et 2005, dans une même logique de valorisation touristique qui avait prévalu à la mise en place de la Route paysagère, plusieurs circuits thématiques et un programme de balades guidées ont été mis sur pied, dont certains s'articulent autour de la thématique du patrimoine d'intérêt paysager.
Actions menées dans le domaine de l'agriculture ayant un effet sur les paysages	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la sensibilisation des agriculteurs aux aspects paysagers des abords de bâtiments agricoles (installation de tournières fleuries, plantation de haies ou de feuillus, plantation et restauration d'arbres têtards...)</li> <li>- la réalisation d'un état des lieux des exploitations agricoles concernant l'intégration paysagère des bâtiments et autres constructions agricoles.</li> </ul>

Énoncé	Objet
Actions visant l'amélioration de la qualité écologique ayant un effet sur les paysages	Plusieurs actions, menées prioritairement dans l'optique d'améliorer la qualité écologique du territoire ont eu « un effet direct sur la perception des paysages et leur gestion au quotidien, tant pour leur préservation que pour leur amélioration » (Bragard, 2007). Citons, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> <li>- des interventions sur sites concernant les bords de routes, menées sous la programmation Leader II (1997) ;</li> <li>- la gestion écologique des cours d'eau et zones humides ;</li> <li>- la diversification écologique des peupleraies et alternatives sylvicoles ;</li> <li>- des conseils à la mise en œuvre des mesures agri-environnementales (M.A.E.) : mares agricoles, prairies humides, arbres fruitiers, tourbières enherbées ;</li> <li>- des opérations de sensibilisation concernant les saules et autres arbres têtards (démonstration de taille, distribution de plançons...) ;</li> <li>- de plantations de haies, d'alignements d'arbres et d'arbres de position (action de promotion de la subvention haies, projet « semaine de l'arbre »...).</li> </ul>
Actions de sensibilisation et d'animation au paysage	Plusieurs actions de sensibilisation et d'animation au paysage ont été menées par le Parc naturel. Citons, par exemple : « <i>Pays 'arbre</i> », « <i>Mon paysage, mon environnement</i> » à destination des scolaires.
Projet « <i>Un plan de paysage comme outil de gestion de l'aménagement du territoire des parcs naturels wallons. Méthodologie et application d'une démarche innovante dans le parc naturel des Plaines de l'Escaut</i> »	Le projet fait suite à l'étude paysagère de 2001, mené entre 2005-2008, il a consisté en : <ul style="list-style-type: none"> <li>• la réalisation d'un diagnostic paysager comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une étude des paysages conduisant à identifier des entités paysagères (actualisation du découpage de 2001),</li> <li>- un recueil d'enjeux thématiques accompagnés de cartes outils,</li> <li>- une carte du « potentiel attractif » reflet de la volonté de mise en valeur de lieux « identitaires » du territoire du parc ;</li> </ul> </li> <li>• l'élaboration d'une stratégie de gestion des paysages prenant le nom de « programme paysage » et la forme d'un « cahier de recommandations » (Parc naturel des Plaines de l'Escaut, 2008) ;</li> <li>• la rédaction d'un « plan d'actions paysage » comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- un « projet de remplacement des haies non indigènes par des haies d'essences indigènes sur les parcelles privées le long de la Route paysagère »,</li> <li>- un projet d'intervention au niveau des entrées de villages visant la proposition de recommandations et d'aménagements ;</li> </ul> </li> <li>• l'élaboration d'un jeu multimédia dédié au paysage, « <i>Le Miroir de Scaldis</i> » (volet de sensibilisation) (Bragard, 2007 ; Parc naturel des Plaines de l'Escaut, 2007).</li> </ul>

Ce travail a été poursuivi grâce à une subvention octroyée par la Région wallonne (D.G.A.T.L.P.) par l'élaboration d'« *un plan de paysage comme outil de gestion de l'aménagement du territoire des parcs naturels wallons* ». Ce projet consiste en la réalisation d'un ensemble d'atlas communaux du paysage, envisagés comme « outil[s] de gestion opérationnel[s] apportant des réponses concrètes et des pistes d'actions, de manière à aider les décideurs à faire face aux enjeux auxquels est confronté le territoire (urbanisation croissante, mitage et banalisation des paysages, évolution des activités

économiques...»)» (Parc naturel des Plaines de l'Escaut, 2008). À terme, les atlas communaux doivent être complétés par un cahier de recommandations et de principes d'interventions paysagères précisant les moyens (humains, techniques, réglementaires) et les outils à mobiliser ou à mettre en place. La perspective annoncée est l'adoption et la mise en œuvre d'une charte urbanistique et paysagère pour le territoire du P.N.P.E.

Les actions menées en matière de paysage par le Parc naturel des Plaines de l'Escaut sont présentées dans leurs détails dans le volume annexe de la thèse (*cf.* Annexe 2.1) et synthétisées dans le Tableau 25.

Dans les faits, ce projet a abouti à l'élaboration d'un document contenant trois volets : d'abord, une étude des paysages qui conduit à identifier des « entités paysagères », ensuite, un recueil d'enjeux thématiques accompagnés de cartes-outils et, enfin, un cahier de recommandations. Un « plan d'actions paysage » comprenant deux nouveaux projets y est annexé. Le premier projet prévoit le remplacement des haies non indigènes par des haies d'essences indigènes sur les parcelles privées le long de la Route paysagère. Le second envisage des recommandations d'intervention au niveau des entrées de villages. En complément à ce document, un volet de sensibilisation a consisté en l'élaboration d'un jeu multimédia dédié au paysage, « *Le Miroir de Scaldis* ».

Aujourd'hui, le Parc naturel des Plaines de l'Escaut poursuit son action dans le domaine du paysage avec un projet focalisé sur la composante bâtie du paysage ainsi qu'un projet d'observatoire photographique transfrontalier des paysages mené conjointement avec le P.N.R Scarpe-Escaut, son partenaire français.

### 8.1.2.- Les actions menées en matière de paysage par le Parc naturel du Pays des Collines

Avec le Parc naturel des Plaines de l'Escaut, le Parc naturel du Pays des Collines est l'un des premiers parcs naturels de Wallonie à engager une réflexion en matière de paysage. En effet, dès la fin 2001, il commande une étude paysagère dans la perspective d'adopter, à terme, une « charte paysagère ». Cette première étape a abouti à une caractérisation des paysages découpant le territoire en sept entités paysagères, puis à une analyse des évolutions historiques des paysages depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours, à une analyse des dynamiques paysagères actuelles, à l'identification des atouts et des faiblesses par entité paysagère et, enfin, à l'énoncé de propositions de gestion des paysages.

Depuis, les partenaires du Parc naturel, n'ont pas, comme il était initialement prévu à la suite de cette étude, adopté de charte paysagère. Mais, si aucune suite directe n'a été donnée à cette étude, l'équipe du Parc n'est toutefois pas restée inactive sur la problématique du paysage et plusieurs actions ont été menées en la matière (remises d'avis sur les permis d'urbanisme, permis d'environnement et permis uniques, action d'éducation à l'habitat traditionnel du Pays des Collines, appui à la mise en œuvre du programme des mesures agri-environnementales sur le territoire du parc).

Ces actions sont présentées dans leurs détails dans le volume annexe de la thèse (cf. Annexe 2.2) et synthétisées dans le Tableau 26, ci-après.

**Tableau 26 : Répertoire des actions paysagères menées par le Parc naturel du Pays des Collines**

Énoncé	Objet
Publication relative à l'habitat traditionnel	La publication intitulée « <i>L'habitat traditionnel du Pays des Collines, conseils à la restauration et à la réaffectation</i> » a été éditée en collaboration avec la Fondation rurale de Wallonie (F.R.W.).
Action d'éducation à l'habitat traditionnel	En collaboration avec la F.R.W., le Service éducatif du Parc naturel propose des animations de découverte de l'habitat traditionnel du Pays des Collines : classes « patrimoine », projets d'école, ateliers, valise pédagogique « <i>Village en bandoulière</i> ».
Réalisation d'une étude paysagère en préparation d'une « charte paysagère »	Confiée à un bureau (Tasse, 2002a, 2002b), l'étude paysagère comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>• une caractérisation des paysages par : <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'analyse des caractéristiques fondamentales du territoire,</li> <li>- la délimitation d'unités visuelles,</li> <li>- l'analyse des unités visuelles par inventaire des « éléments structurants », des points d'appel, des « éléments perturbateurs », des « éléments modérateurs » aidant à l'intégration des éléments perturbateurs,</li> <li>- l'identification et la caractérisation de sept « entités paysagères » ;</li> </ul> </li> <li>• une analyse des évolutions historiques des paysages ;</li> <li>• une brève discussion sur les outils de gestion de l'aménagement du territoire ;</li> <li>• l'identification des atouts et faiblesses par entité paysagère et l'énoncé de propositions.</li> </ul>
Mesures agri-environnementales	Dans le cadre d'une convention établie entre IDETA et la D.G.A. (2007-2008), le projet « <i>Agriculture performante et amélioration des ressources naturelles : diagnostic des exploitations et encadrement des agriculteurs du Tournaisis, volet 2</i> » comprend un des thèmes qui concerne directement « le maintien et l'amélioration du paysage et du cadre de vie ». <p>Les actions menées dans ce cadre sont, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la visite d'exploitations et conseils aux agriculteurs ;</li> <li>- la rédaction d'avis techniques relatifs aux mesures 8 « prairie de haute valeur biologique » et 9 « bandes de parcelles aménagées » du programme agri-environnemental ;</li> <li>- la rédaction de plans d'actions agri-environnementales à l'échelle de l'exploitation agricole (mesure 10) et leur suivi annuel ;</li> <li>- la présentation du programme agri-environnemental aux agriculteurs ;</li> <li>- la sensibilisation des agriculteurs au respect des ressources naturelles et au développement durable (oiseaux des champs, prairies humides...) ;</li> <li>- la sensibilisation du grand public aux bandes de parcelles aménagées par la pose de panneaux didactiques...</li> </ul>



### 8.1.3.- Les actions menées en matière de paysage par le GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne

L'action paysagère du GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne s'inscrit dans le cadre du projet « *Valorisation des paysages* » initié, en 2004, sous la programmation Leader+ 2000-2006.

D'emblée, un comité de suivi spécifique a été mis en place, réunissant des représentants des communes (élus ou agents), des représentants des associations locales de défense de l'environnement et du cadre de vie (à l'origine du projet), des représentants de la profession agricole et des personnes ressources – dont nous faisons partie.

Le GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne a ensuite confié la réalisation d'une étude paysagère à un bureau d'étude. Cette étude s'est concrétisée par la réalisation d'un diagnostic paysager décliné en trois parties (descriptive, évolutive et évaluative) qui a servi de base à la rédaction d'un « programme paysage » comprenant un cahier de recommandations (générales pour le Canton de Jodoigne, thématiques et par zones précises liées à des périmètres d'enjeux paysagers). En outre, le travail a abouti à la préparation d'une vingtaine de fiches d'intervention, dédiées à des lieux précis choisis au sein de chacune des communes, en collaboration avec les Autorités et les représentants communaux : analyse paysagère des zones d'aménagement communal concerté (ZACC), opérations entrées de ville et villages, mise en valeur du patrimoine historique (tumulus, domaine provincial), aménagements des bords de cours d'eau, requalification de l'espace public interne des villages, maintien de points de vue panoramique...).

En parallèle, une série d'activités de sensibilisation à destination principalement des habitants (balades découverte des paysages, conférences, expositions) et des formations techniques pour les agents communaux ont également été organisées.

Les actions menées dans le cadre du projet « *Valorisation des paysages* » du GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne sont présentées en détails dans le volume annexe de la thèse (cf. Annexe 2.3) et synthétisées ci-après dans le Tableau 27.

**Tableau 27 : Répertoire des actions paysagères menées par le GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne**

Énoncé	Objet
Mise en place de divers dispositifs de pilotage	Plusieurs dispositifs de pilotage (aspects relatifs à l'organisation, l'animation, le suivi et l'évaluation, la capitalisation et la diffusion du projet) ont été mis en place : le comité d'administration du GAL, la cellule technique de coordination du GAL et le comité de suivi du projet « <i>Valorisation des paysages</i> ».
Réalisation d'un diagnostic paysager	<p>La réalisation du diagnostic paysager (Robert et Nielsen, 2006a, 2006b, 2006c) a été confiée à un bureau d'étude, celui-ci est décliné en trois phases : descriptive, évolutive et évaluative.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• analyse descriptive : <ul style="list-style-type: none"> <li>- caractérisation du territoire du Canton de Jodoigne,</li> <li>- analyse de la situation de droit au plan de secteur,</li> <li>- caractérisation des grandes régions agro-géographique et territoires paysagers,</li> <li>- délimitation et cartographie de cinq aires paysagères et de cinq entités paysagères particulières ;</li> </ul> </li> <li>• analyse évolutive : <ul style="list-style-type: none"> <li>- analyse des évolutions anciennes des paysages par entités communales et par villages depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1945,</li> <li>- analyse des évolutions des paysages depuis 1945 par thématiques,</li> <li>- analyse des évolutions prévisibles (sur base du plan de secteur) ;</li> </ul> </li> <li>• analyse évaluative : <ul style="list-style-type: none"> <li>- évaluation des paysages selon des critères perceptifs, géomorphologiques, écologiques, urbanistiques et architecturaux, liés à l'histoire, socio-économiques,</li> <li>- évaluation de la protection légale des structures paysagères,</li> <li>- production de cartes communales mettant en exergue un certain nombre de problématiques locales relatives à la qualité paysagère,</li> <li>- réalisation d'une carte d'évaluation globale du paysage du Canton,</li> <li>- appréciation de la valeur paysagère des aires et entités paysagères particulières à partir de la carte globale d'évaluation.</li> </ul> </li> </ul>
Élaboration d'un « programme paysage »	Le même bureau a élaboré un « programme paysage » comprenant : des recommandations générales pour le Canton de Jodoigne ; des recommandations par thèmes ; des recommandations par zones précises liées à des périmètres d'enjeux paysagers (Robert et Nielsen, 2006d).
Rédaction de fiches d'intervention	Une vingtaine de fiches d'intervention dédiées à des lieux précis choisis au sein de chacune des communes, en collaboration avec les Autorités et les représentants communaux. Ces fiches d'actions se déclinent entre analyse paysagère des ZACC, opération entrée de ville et village, mise en valeur de patrimoine historique, aménagements des bords de Gette...
Actions de sensibilisation au paysage à destination du grand public	<p>Le GAL a mené diverses actions de sensibilisation au paysage à destination du grand public, comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'organisation régulière de balades découvertes en Hesbaye brabançonne ;</li> <li>• l'organisation d'une exposition itinérante « <i>Paysage, paysages...</i> », transcription didactique de l'étude paysagère et du programme paysage ;</li> <li>• l'organisation d'une « <i>Quinzaine du paysage</i> » comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la présentation de l'exposition « <i>Paysage, paysages...</i> »,</li> <li>- une promenade commentée « <i>Un autre regard sur Opprebaix</i> »,</li> <li>- une activité artistique de modelage, organisée pour les enfants,</li> <li>- une conférence « <i>Le paysage : comment l'appréhender ? Qu'en faire ?</i> ».</li> </ul> </li> </ul>
Guide de bonnes pratiques paysagères	Publication, en collaboration avec le GAL de l'ESEM et des plusieurs Parcs naturels, d'un guide de bonnes pratiques paysagères à destination des citoyens.
Formations techniques	Cycle de formations techniques à destination des agents communaux, des élus et plus largement des habitants du Canton.

#### 8.1.4.- Les actions menées en matière de paysage par le GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse

L'action paysagère du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse s'inscrit dans le cadre du projet « *Valorisation des paysages de l'Entre-Sambre-et-Meuse* » initié, en 2004, sous la programmation Leader+ 2000-2006.

Le projet consistait, entre autres, (1) à mettre en place une cellule de coordination et de sensibilisation aux paysages, (2) à établir un diagnostic du paysage et du patrimoine bâti, (3) à mener des actions de sensibilisation aux paysages et au patrimoine, (4) à rédiger et diffuser un guide de recommandations paysagères et urbanistiques, (5) à réaliser et éditer un « atlas villageois » des communes et (6) à mettre en place un parcours de découverte des paysages ruraux (GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse, 2004).

Dans les faits, chacune de ces mesures a été réalisée. Ainsi, le projet a abouti à l'élaboration d'un diagnostic paysager, à la constitution d'une base de données sur le patrimoine bâti puis, à l'élaboration d'un plan et d'un programme d'actions à mettre en œuvre dans ces domaines.

Divers actions de sensibilisation et de formation ont également été menées : une exposition, des brochures de découverte, des avis et conseils, des formations techniques et pédagogiques à destination du grand public mais aussi des élus et techniciens communaux.

Le Tableau 28, ci-après, reprend chacune de ces actions, par ailleurs décrites dans le détail dans le volume annexe de la thèse (*cf.* Annexe 2.4).

**Tableau 28 : Répertoire des actions paysagères menées par le GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse**

Énoncé	Objet
Mise en place de divers dispositifs de pilotage	Un comité d'accompagnement « Cadre de Vie » a été mis en place ainsi qu'un groupe de travail thématique « Patrimoine bâti ».
Réalisation d'un diagnostic paysager	<p>Un état des lieux des paysages a été réalisé en 2005 par un bureau de paysagistes. Conformément à la méthodologie élaborée en concertation avec la D.G.A.T.L.P. et la C.P.D.T (méthodologie commune avec le GAL Culturalité), celui-ci est décliné en trois phases : descriptive, évolutive et évaluative.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une analyse descriptive : <ul style="list-style-type: none"> <li>- description de la situation générale du territoire et portrait socio-économique du territoire,</li> <li>- caractérisation paysagère générale du territoire et mise en contexte, d'une part, parmi les régions agro-géographiques et, d'autre part, parmi les ensembles et territoires paysagers de Wallonie,</li> <li>- description des composantes principales des paysages (morphologie du relief et hydrographie, occupation du sol) et de la structure du paysage (en identifiant les points de repères, les lignes de crêtes, lignes de fonds de vallées, les infrastructures linéaires structurantes),</li> <li>- identification de onze unités paysagères délimitées et représentées sur une carte et illustrées par une photo,</li> <li>- repérage des vues intéressantes selon la longueur de vue, la présence de plans successifs, la variété du paysage, la dimension verticale et la rareté ;</li> </ul> </li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une analyse évolutive des paysages : <ul style="list-style-type: none"> <li>- bref historique de l'évolution du paysage depuis la période romaine jusqu'à nos jours,</li> <li>- brève description, commune par commune, des évolutions paysagères depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle (comparaison des cartes de Ferraris et des cartes de Vandermaelen),</li> <li>- brève description, commune par commune, des évolutions paysagères depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle jusque dans les années deux mille (comparaison des cartes de Vandermaelen et des dernières cartes de l'I.G.N),</li> <li>- comparaison pour une vingtaine de sites (surtout villageois) entre d'anciennes cartes postales et la photo correspondant au paysage actuel,</li> <li>- analyse de l'évolution prévisible des paysages sur base de la comparaison entre la carte I.G.N. de 2000 et le plan de secteur et de l'inventaire des projets communaux pouvant avoir un effet sur les paysages ;</li> </ul> </li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une analyse évaluative des paysages : <ul style="list-style-type: none"> <li>- évaluation des paysages globale et selon six thèmes (le paysage, les vues, la végétation, la structure du bâti, le cadre bâti, les espaces publics et les espaces-rue),</li> <li>- évaluation des paysages par unités paysagères,</li> <li>- évaluation des paysages par villages (liste des atouts et des faiblesses, photos et carte des principaux constats et enjeux),</li> <li>- analyse des dispositions légales, réglementaires et de protection des paysages ainsi que des éventuelles voies de subventionnement,</li> <li>- carte de synthèse de l'évaluation des paysages,</li> <li>- conclusions mettant en évidence les atouts et les menaces pesant sur les paysages du GAL et identifiant des enjeux.</li> </ul> </li> </ul>

Énoncé	Objet
Réalisation d'un « plan paysage »	Ce « plan » a été rédigé par le bureau d'étude. Il fait suite à l'étude et énonce une série d'orientations et objectifs généraux, thématiques (politique communale d'aménagement, urbanisation, bâti, visuel, paysages, patrimoine, espaces publics et voiries, agriculture, eau, végétal, équipements et infrastructures, convergence des études) et par unité paysagère. Il énonce également une série de 24 actions à mettre en œuvre à court, moyen et long terme, accompagnées d'une dizaine de fiches-types.
Élaboration d'un programme d'actions Paysage	Des recommandations ont été proposées et ont été traduites dans un « programme paysage » rédigé par l'équipe du GAL. Il comprend des propositions précises d'aménagement pour une quinzaine de sites. Les Autorités des quatre communes se sont engagées à respecter et mettre en œuvre ce programme.
Inventaire du patrimoine bâti	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'un état des lieux et d'une cartographie des bâtiments remarquables (plus de 800 biens cartographiés).</li> <li>• Création d'une base de données comportant plus de 3000 photos des bâtiments. Diffusion des cartes sur <i>Internet</i> (unique en Wallonie).</li> </ul>
Action de sensibilisation à destination du grand public	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation d'un atelier participatif « <i>Paysages, Nature, Sentiers et Patrimoine. Croisons nos regards</i> » ;</li> <li>• Mise en place d'une exposition itinérante « <i>Point(s) de vue sur nos paysages</i> » afin de vulgariser auprès du grand public les résultats de l'étude paysagère et les grands axes du programme paysage ;</li> <li>• Réalisation et diffusion de brochures sur l'habitat traditionnel ;</li> <li>• Publication d'un guide des bonnes pratiques « <i>Construire le paysage de demain, sept questions clés pour réussir son projet</i> », destiné aux candidats bâtisseurs ;</li> <li>• Remise d'avis et de conseils.</li> </ul>
Action de sensibilisation dans les écoles	animation, dans une douzaine de classes du niveau primaire (plus de 200 enfants), d'ateliers de découverte sur l'architecture rurale des villages du territoire.
Actions de formation des élus, techniciens et animateurs du territoire	Organisation de diverses formations techniques et pédagogiques destinées aux élus, techniciens communaux et animateurs actifs sur le territoire.

### 8.1.5.- Les actions menées en matière de paysage par le GAL et le Parc des paysages du Beau Canton de Gaume

L'action paysagère dans le Beau Canton s'inscrit dans le cadre du projet « *Parc des paysages, parcours patrimoniaux* », initié par les partenaires du GAL du Beau Canton en 2003 et dont la Maison du Tourisme a pris, aujourd'hui, le relais.

Les actions menées en matière de paysage par le GAL du Beau Canton de Gaume et le Parc des paysages sont présentées de manière synthétique dans le Tableau 29, ci-après. Elles sont, de plus, détaillées dans le volume annexe de la thèse (cf. Annexe 2.5).

**Tableau 29 : Répertoire des actions paysagères menées par le GAL du Beau Canton et le Parc des paysages**

Énoncé	Objet
Mise en place et animation d'un groupe de travail	Réuni pour la première fois en novembre 2003, ce groupe de travail a rédigé et validé la fiche-projet. Petit à petit, cette « Commission technique Parc géologique », devenue entre temps « Commission technique Parc paysager » a été élargie à de nouveaux acteurs et ses missions ont été précisées. Elle est désormais chargée du suivi et de l'évaluation du projet de parc des paysages. Elle réunit des élus communaux, des représentants du tourisme, des associations environnementales et archéologiques, le Contrat de rivière Semois, la F.R.W et des représentants du Service public de Wallonie.
Rédaction d'un « charte du paysage » pour le Beau Canton	Rédigée, en collaboration avec l'Administration wallonne (D.G.A.T.L.P.), par une stagiaire de la formation éco-conseil, la « <i>Charte du paysage du Beau Canton</i> » se présente sous la forme d'un texte bref décliné en dix points encourageant les Communes signataires à reconnaître l'importance de l'enjeu paysager et à s'engager en la matière, notamment en marquant leur soutien à la création d'un parc paysager sur le territoire du Beau Canton.
Actions de concertation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• À propos de l'aménagement du centre de la localité de Florenville.</li> <li>• Lors d'un projet d'implantation d'antennes de téléphonie mobile.</li> </ul>
Actions d'information, de sensibilisation et d'animation au paysage	<p>Plusieurs actions de sensibilisation et d'animation au paysage ont été menées par le GAL à destination du grand public mais aussi des élus et techniciens communaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la publication de divers articles et encarts dans le Journal du Beau Canton, un toute-boîte distribué aux habitants des communes de Chiny et Florenville ;</li> <li>- l'organisation de conférences ;</li> <li>- l'organisation de formations à destination des élus et techniciens communaux ;</li> <li>- l'organisation d'une activité pédagogique destinée aux enfants et réalisée dans le cadre de la journée <i>AGRICharme</i>, insistant sur le rôle de l'agriculteur dans la gestion des paysages ;</li> <li>- des visites de terrain et des balades ;</li> <li>- des réunions d'information auprès des C.L.D.LR et C.C.A.T ;</li> <li>- la mise en place d'un site <i>Internet</i> dédié aux projets du GAL et au Beau Canton et la diffusion d'information sur les paysages.</li> </ul>
La (re-)définition des objectifs opérationnels du projet de Parc des paysages et la recherche de subventions pour leur mise en œuvre	<p>Les objectifs du projet ont été revus et précisés en cours de programmation. Trois axes de travail ont été définis pour mener à bien le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'identification et la mise en place du Chemin des Pèlerins,</li> <li>- l'identification d'autres itinéraires de promenades,</li> <li>- l'étude des aspects paysagers du territoire, la sensibilisation des habitants et l'étude de faisabilité d'un « parc des paysages » et d'un « centre d'interprétation du paysage.</li> </ul>
Préparation de la phase de diagnostic paysager	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La compilation d'informations liées au territoire et retranscription de celles-ci dans un Système d'Information Géographique (SIG) ;</li> <li>• La réalisation d'une analyse descriptive des paysages, première phase d'un diagnostic paysager.</li> </ul>
« 100 heures de formation de guides territoriaux »	Action organisée en collaboration avec le GAL Moselle Sud (France) axée sur la connaissance de l'environnement et du patrimoine, adressée aux opérateurs touristiques, culturels, pédagogiques qui souhaitent parfaire leurs savoirs et en faire bénéficier leurs hôtes, élèves, visiteurs.

Une des premières actions a été la rédaction d'une charte du paysage, ratifiée par les Autorités communales. Inspirée par la Convention européenne du paysage, cette charte décline en dix points les engagements à prendre. Elle est complétée par un rapport explicatif précisant chaque point et détaillant les réglementations de référence.

Diverses actions de sensibilisation des populations et des élus ont également été menées : conférences, balades, publication de divers articles dans le Journal du Beau Canton, un toute-boîte distribué aux habitants des communes de Chiny et Florenville.

Enfin, un module a été développé en collaboration avec le GAL Moselle Sud (France) pour la formation de guides territoriaux et paysagers.

#### 8.1.6.- Les actions menées en matière de paysage dans le cadre du projet BEAUrEGaRD

De nombreuses actions ont été menées dans le cadre du projet BEAUrEGaRD sur le Val de Sambre transfrontalier. De manière générale, une forte attention a été portée à la participation des populations (sondages téléphoniques, séances d'information, consultations publiques) et à l'échange entre les partenaires (élus, techniciens, associatifs) de part et d'autre de la frontière.

En matière de paysage, une étude globale et commune du territoire du Val de Sambre transfrontalier a été réalisée. Elle a fait l'objet d'une publication intitulée « *Les Paysages du Val de Sambre Transfrontalier* », disponible sur *Internet* (Swennen, François et Le Moing, 2006).

Une autre action a consisté à analyser la perception qu'avaient les habitants de leur cadre de vie par la conduite, sur certaines entités, d'un sondage téléphonique, parfois enrichis par la consultation d'associations locales. Plus de 1000 habitants ont ainsi été interrogés et invités à identifier les bâtiments (ou les lieux) qu'ils appréciaient dans leur commune et ceux qu'ils aimaient le moins. Ce travail a permis d'établir une cartographie communale des endroits les plus appréciés et de ceux considérés comme des « points noirs » (Deconinck et Devillers, 2007).

Une attention particulière a également été accordée aux demandes exprimées par les Communes et a donné lieu à l'organisation de séminaires techniques transfrontaliers (ateliers et tours-bus). De plus, l'opérateur Espace Environnement a accompagné certaines Communes dans le montage de projets concrets de réaménagement d'espaces publics (par

la rédaction de cahiers des charges, par la préparation d'esquisses de réaménagement et par l'accompagnement dans les consultations préalables de la population).

Enfin, une action de promotion de l'image du patrimoine urbanistique et paysager du Val de Sambre transfrontalier a été entreprise par la diffusion de cartes postales (Espace Environnement, 2006, 2007).

Les actions menées dans le cadre du projet BEAUrEGaRD sur le Val de Sambre transfrontalier sont présentées en détails dans le volume annexe de la thèse (cf. Annexe 2.6) et synthétisées dans le Tableau 30, ci-après.

**Tableau 30 : Répertoire des actions paysagères menées dans le cadre du projet BEAUrEGaRD**

Énoncé	Objet
Inventaire du patrimoine bâti et des espaces publics et de leur relation au paysage	<p>L'analyse du patrimoine bâti et des espaces publics comprend un premier état des lieux réalisé par les chargés de mission. Elle croise ensuite les perceptions de trois groupes d'acteurs différents présents sur le territoire (les techniciens, les habitants et les élus) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une étude succincte des « potentialités urbanistiques et patrimoniales » des villes et villages. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cartographie, pour l'ensemble du territoire, de l'extension et du développement urbanistique des noyaux bâtis depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours,</li> <li>- Photographies représentatives des « images dominantes » de chacune des entités villageoises, accompagnées d'une légende résumant la vision de trois spécialistes (architecte, géographe-urbaniste et historien de l'art).</li> </ul> </li> <li>• Une analyse de la perception des techniciens réalisée à l'échelle locale et transfrontalière dans quatre domaines : <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'analyse paysagère, dans sa dimension d'intégration des noyaux bâtis,</li> <li>- l'urbanisme, comme approche des qualités des ensembles dans leur contexte morphologique et patrimonial,</li> <li>- l'architecture,</li> <li>- un zoom sur le « petit patrimoine ».</li> </ul> </li> <li>• Une analyse de la perception qu'ont les habitants de leur cadre de vie basée sur les résultats d'un sondage téléphonique réalisé auprès de plus de 1000 habitants, parfois enrichis par la consultation d'associations locales.</li> <li>• Une analyse de la perception des conseillers communaux : Les résultats des inventaires et enquêtes ont été présentés aux élus des différentes communes concernées pour alimenter les débats et suggérer de premières pistes d'action.</li> <li>• L'évaluation des points forts et des faiblesses du patrimoine bâti et des espaces publics et de leur relation au paysage, sur base de l'inventaire.</li> </ul>
Proposition de pistes d'aménagements	Suite aux sondages réalisés et à l'analyse des potentialités urbanistiques et patrimoniales du bâti et des espaces publics, plusieurs pistes d'action et zones d'intervention prioritaires ont été proposées.
Assistance aux Communes à la maîtrise d'ouvrage et à l'accompagnement participatif	Les opérateurs ont offert aux Communes et Municipalités une assistance dans le montage de projets concrets d'aménagements d'espaces publics ou de mise en place sur le territoire de panneaux de signalétique touristique (rédaction de cahiers des charges, préparation d'esquisses de réaménagement, accompagnement participatif).



Énoncé	Objet
Mise en place d'un observatoire cartographique transfrontalier	<p>Cet observatoire cartographique centralise les études et données produites concernant l'urbanisme, l'aménagement du territoire et le patrimoine (bâti et paysager) du Val de Sambre transfrontalier.</p> <p>Il se veut également une « vitrine pour la promotion et la découverte du territoire du Val de Sambre transfrontalier (utile pour les acteurs du tourisme, principalement).</p> <p>Il propose également un « quizz », manière ludique et formative, pour le grand public de découvrir le patrimoine bâti et les paysages du Val de Sambre.</p>
Conduite d'une démarche participative sur l'insécurité routière ressentie	<p>En 2007, le projet a permis de proposer aux Communes de Merbes-le-Château et de Ham-sur-Heure – Nalinnes, une méthode participative de mise en évidence de l'insécurité routière ressentie. Cette démarche a impliqué une analyse de terrain puis deux réunions de consultation, l'une avec les élus et les techniciens communaux, l'autre avec les habitants. Une carte et une typologie des lieux jugés les plus insécurisants ont été établies. Ces données ont ensuite été comparées aux statistiques des accidents.</p>
Création d'un outil d'aide à la décision en matière de délivrance de permis et de sensibilisation des propriétaires	<p>L'étude des potentialités urbanistiques et patrimoniales réalisée en 2005 sur l'entité de Landelies (commune de Montigny-le-Tilleul) a permis d'identifier un certain nombre d'éléments majeurs du patrimoine local.</p> <p>Pour agir en faveur de la valorisation de son cadre de vie, la Commune a alors confié à l'opérateur la réalisation d'un outil de sensibilisation et de « promotion de l'image urbaine » du centre de Landelies, sorte d'« album de famille du cadre de vie ».</p> <p>Un document reprenant de manière systématique les photographies des façades et espaces du périmètre concerné et fournissant une appréciation de la qualité des différents bâtiments et espaces publics a été réalisé. Cet outil guide désormais les agents communaux dans la remise d'avis lors de la délivrance des permis d'urbanisme. Un dépliant d'information a aussi été distribué auprès de la population.</p>
Conduite d'une analyse paysagère sur l'ensemble du Val de Sambre	<p>Une étude globale du territoire du Val de Sambre transfrontalier a été réalisée. Elle est synthétisée dans un document d'une quarantaine de pages intitulé « <i>Les Paysages du Val de Sambre Transfrontalier</i> ». Celui-ci présente, dans une première partie, les éléments de contextes guidant la « lecture paysagère » du territoire (structures urbaines et sites d'implantation du bâti, éléments du relief, horizons et limites visuelles, occupations du sol, infrastructures) et dans une seconde partie, les unités paysagères du territoire.</p>
Évaluation de la perception du Val de Sambre par ses habitants	<p>Une enquête a été réalisée afin de mieux appréhender comment le Val de Sambre était perçu par ses habitants. Deux cent et trois habitants du Val de Sambre ont répondu volontairement à un questionnaire portant sur la connaissance du territoire du Val de Sambre, ses limites, la perception du paysage et du patrimoine de la région.</p>
Organisation d'ateliers transfrontaliers	<p>Des ateliers transfrontaliers ont été organisés sur diverses thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'entretien et la réhabilitation des bâtiments publics en Val de Sambre,</li> <li>- l'entretien des façades et le fleurissement,</li> <li>- les systèmes d'information géographique,</li> <li>- les outils de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme,</li> <li>- la mise en œuvre des zones d'aménagement (communal) concerté.</li> </ul>
Action de sensibilisation par l'organisation de visites en bus	<p>L'action de sensibilisation au patrimoine menée s'appuie également sur l'organisation de « tours-bus », conçus au départ des connaissances de terrain acquises par les partenaires. En 2007, par exemple, deux thématiques ont été abordées : « <i>les paysages ordinaires du Val de Sambre transfrontalier</i> » et « <i>le patrimoine industriel</i> ».</p>

Énoncé	Objet
Réalisation de brochures, plaquettes et feuillets	Le projet BEAUrEGaRD 2 a donné lieu à la réalisation de plusieurs brochures, plaquettes et feuillets d'information et de sensibilisation. Citons, entre autres : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La brochure intitulée « <i>Soigner l'enveloppe des bâtiments "publics" : une attente citoyenne</i> » qui propose des conseils pour l'entretien et la mise en valeur des bâtiments publics, propriétés des Communes et Mairies mais également d'autres autorités publiques ou parapubliques (Région, Province, Département, Fabriques d'église, S.N.C.B. ... ) : mise en place de plan de gestion ou de carnet d'entretien, exemples illustrés ;</li> <li>• Deux brochures d'une dizaine de pages, présentant de façon pratique les principes d'une bonne restauration des façades.</li> </ul>
Diffusion des résultats	Les opérateurs mènent également une action de diffusion continue des résultats. Outre le site <i>Internet</i> , les brochures, les ateliers, les visites organisées et les réunions d'informations, celle-ci passe par : l'organisation de conférences de presse, la participation à des colloques, la formation des opérateurs touristiques.
Action de promotion de l'image du patrimoine par la diffusion de cartes postales	Une série de photographies représentant le territoire a été imprimée sous forme de cartes postales sélectionnée selon huit thématiques : ambiances urbaines, ambiances rurales, paysages, détails architecturaux remarquables, le verre, le fer, la céramique et l'eau.

### 8.1.7.- Les actions menées en matière de paysage par le Contrat de rivière Semois-Semoy

Dans la perspective de mise en place d'un observatoire du paysage, un comité de pilotage transfrontalier a été constitué. Composé d'une douzaine de personnes, représentants des administrations régionales wallonne (D.G.A.T.L.P., D.G.R.N.E.) et française (DIREN Champagne-Ardenne), représentants des secteurs d'activité concernés par le thème du paysage (C.R. Semois pour la partie wallonne, C.R. Semoy pour la partie française, O.N.F.) et de personnes-ressources issues du milieu académique, dont nous faisons partie.

Les actions menées dans ce cadre sont présentées de manière synthétique dans le Tableau 31, ci-après, et détaillées dans le volume annexe de la thèse (*cf.* Annexe 2.7).

En pratique, l'expérience a combiné trois approches : (1) le séquençage qui vise à constituer un fonds de séries photographiques des paysages du territoire concerné, (2) la recherche de cartes postales anciennes et leur comparaison à la situation actuelle et (3) l'analyse, à partir de la comparaison de cartes topographiques anciennes et actuelles, de l'évolution des occupations des sols.

En parallèle, ont été menées des actions de dégagement de points de vue situés en milieu forestier. Des conventions de gestion de points de vue par pâturage ont également été signées avec des agriculteurs locaux.

**Tableau 31 : Répertoire des actions paysagères menées par le Contrat de rivière Semois-Semoy**

Énoncé	Objet
Mise en place d'un comité de suivi pour l'observatoire du paysage	Ce comité transfrontalier était composé d'une douzaine de personnes-ressources issues d'administrations, de secteurs d'activité concernés par le thème du paysage ou encore de chercheurs universitaires. Les réunions de ce comité ont été organisées successivement de part et d'autre de la frontière (deux par an).
Analyse de documents iconographiques et cartographiques anciens	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Récolte et analyse de cartes postales anciennes : l'observatoire compare des cartes postales anciennes avec des paysages actuels pour cerner l'évolution des paysages sur une échelle de temps plus longue. Plus de 1660 cartes postales anciennes ont été récoltées et scannées. Une campagne de prise de vue selon les mêmes cadrages a été entreprise afin de permettre l'analyse comparative et d'appréhender objectivement les changements paysagers survenus au cours du XX<sup>e</sup> siècle. Cent trente couples « carte postale ancienne - vue actuelle » ont ainsi été formés.</li> <li>• Analyse de l'évolution des occupations des sols à partir de cartes topographiques anciennes et actuelles.</li> </ul>
Constitution d'un fonds de séries photographiques	Depuis l'hiver 2003, dix campagnes de prises de vues panoramiques (séquençage) ont été effectuées à partir de 125 sites belges et de 22 sites français répartis dans les 1329 km <sup>2</sup> du bassin versant.
Mise en place de l'itinéraire « Ce jour-là »	L'itinéraire « <i>Ce jour-là</i> » consiste à faire circuler sur un parcours défini, des personnes issues du territoire ou extérieures afin d'établir un reportage d'une vingtaine de photos représentant leur vision des paysages vus ce jour-là. Quatre itinéraires ont été tracés sur le bassin.
Actions d'information et de sensibilisation et de promotion	Plusieurs actions ont été menées dans le but d'informer, de sensibiliser et de promouvoir les paysages de la Semois-Semoy. Citons, entre autres : <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'édition, depuis 2006, d'un calendrier mettant en évidence les paysages remarquables de la vallée,</li> <li>- la publication à destination du grand public de plusieurs brochures de sensibilisation,</li> <li>- la publication de divers articles dans le feuillet trimestriel d'information <i>Info Semois-Semoy</i>,</li> <li>- l'organisation, depuis 2002, d'une marche transfrontalière : la « <i>Transsemoisienne</i> ».</li> </ul>
Diffusion des résultats	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation de la démarche lors de colloques et rencontres,</li> <li>• Publication d'articles scientifiques relatant l'expérience,</li> <li>• Partage d'expériences avec d'autres opérateurs wallons,</li> <li>• Rédaction d'un guide méthodologique à la réalisation d'un observatoire photographique du paysage.</li> </ul>
Interventions de restauration de points de vue	En lien avec l'observatoire des paysages, une autre action du Contrat de Rivière Semois Semoy consiste en la reconstitution des paysages, la restauration et la mise en valeur des fonds de vallées et des points de vue : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions de dégagement des points de vue forestiers,</li> <li>• Action de gestion de point de vue par pâturage.</li> </ul>
Développement de « projets de gestion »	Développement de projets de gestion des vallées du Rebais et du ruisseau de Membre, affluents de la Semois dont une valorisation touristique des lieux (par ouvertures de points de vue sur les paysages, création d'un itinéraire de promenade didactique, balisage de promenades, création d'aires de pique-nique et pose de mobilier).

### 8.1.8.- Les actions menées en matière de paysage par le Parc naturel des Deux Ourthes

Dans le cadre du projet transfrontalier belgo-luxembourgeois « *Grandeur et intimité des paysages* » initié en 2005, le Parc naturel wallon des Deux Ourthes et son partenaire luxembourgeois, la Fondation *Hëllef fir d’Natur* ont fait appel à un bureau d’étude spécialisé afin de réaliser un diagnostic paysager devant servir de base à l’élaboration d’un « programme paysage ». Ce programme définit les « bonnes pratiques à mettre en œuvre pour entretenir voire embellir le cadre de vie des habitants de l’Ardenne centrale » et se veut « un outil de gestion en matière d’aménagement et de développement de l’espace sur base d’une analyse des problèmes spécifiques dans le contexte paysager particulier du parc naturel » (COOPARCH-R.U., 2007a, 2007b, 2007c, 2007e, 2007d). Il a été réalisé par le bureau d’étude en concertation avec le P.N.D.O. et un comité de suivi constitué pour l’occasion mais aussi, et surtout, avec tous les Collèges échevinaux (ou Conseils communaux) concernés. Ce travail de sensibilisation et de concertation auprès des Communes a nécessité un investissement important (trois rencontres dans chacune des six communes soit 18 réunions au total). Sur ce point, l’opération du P.N.D.O profite de l’expérience du GAL de l’Entre-Sambre-et-Meuse et du GAL Culturalité et va même plus loin en intégrant, dès le départ, cette consultation des Autorités communales dans la méthodologie d’élaboration du diagnostic et du programme paysage (*cf.* volet méthodologique du cahier des charges).

En parallèle, de nombreuses actions d’information et de sensibilisation au paysage à destination des habitants mais aussi des élus et techniciens communaux ont été menées.

Enfin, une autre action a consisté à baliser un circuit d’une quarantaine de kilomètres. Intitulé « *La Traversée des pays et des âges* », il fait l’objet d’une publication : une carte illustrée et un guide de promenade d’une centaine de pages.

Ces actions sont synthétisées dans le Tableau 31, ci-après. Le lecteur trouvera plus de détails quant à ces actions dans le volume annexe de la thèse (*cf.* Annexe 2.8).

Tableau 32 : Répertoire des actions paysagères menées par le Parc naturel des Deux Ourthes

Énoncé	Objet
Remises d'avis sur les permis d'urbanisme, permis d'environnement et permis uniques	Conformément au Décret relatif aux Parcs naturels du 16 juillet 1985 (M.B. du 12/12//1985) modifié le 25 février 1999 et le 11 mars 1999, les gestionnaires d'un parc naturel ont un rôle d'avis sur toutes les demandes qui leur sont transmises par l'autorité compétente habilitée à délivrer les permis.
Actions de sensibilisation des techniciens et élus à la prise en compte du paysage lors de la délivrance de permis	Un travail de sensibilisation a été mené auprès des élus et techniciens pour une meilleure prise en compte du paysage lors de la remise d'avis pour la délivrance de permis d'urbanisme : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation d'une séance de sensibilisation, au sein de la sous-commission urbanisme du Parc naturel des Deux Ourthes (réunissant élus et techniciens communaux), chargée de rendre des avis sur les permis, en vue de réfléchir à l'impact paysager de projets urbanistiques,</li> <li>• Participation régulière du chargé de mission, coordinateur du projet, aux réunions de la sous-commission urbanisme du Parc naturel des Deux Ourthes en vue de mieux prendre en compte l'impact paysager des projets urbanistiques.</li> </ul>
Réalisation d'un diagnostic paysager et urbanistique du territoire du Parc naturel des Deux Ourthes	Dans le cadre du projet « <i>Grandeur et intimité des paysages</i> », les opérateurs ont confié la réalisation d'une étude paysagère et urbanistique du territoire à un bureau d'étude. Celle-ci comprend un diagnostic paysager et un programme d'actions en faveur des paysages. Le diagnostic paysager se décline en trois volets : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une analyse descriptive (caractérisation générale des paysages et délimitation d'aires et d'entités paysagères particulières),</li> <li>- une analyse évolutive (compréhension des mécanismes de l'évolution du paysage et identification des évolutions prévisibles) et</li> <li>- une analyse évaluative (détermination des atouts et des faiblesses des paysages et détermination des périmètres d'intervention).</li> </ul> Un volume de l'étude est également consacré au paysage transfrontalier belgo-luxembourgeois.
Réalisation d'un programme paysage pour le Parc naturel des Deux Ourthes	Le « programme paysage » avance une série d'objectifs « généraux » et d'objectifs « thématiques ». Pour 18 sites ou périmètres d'intervention (3 par commune), le document émet des recommandations précises à suivre pour améliorer la qualité paysagère (fiches d'intervention).
Organisation d'une excursion de sensibilisation aux paysages	Dans la cadre du projet « <i>Grandeur et intimité des paysages</i> », une excursion sur les paysages du Parc naturel des Deux Ourthes a été organisée. Adressée aux membres du comité de suivi du projet, aux membres du comité d'accompagnement des projets Interreg, de l'Intercommunalité et de la Commission de gestion du Parc naturel, aux élus locaux et aux autres acteurs essentiels du territoire, elle a réuni 33 personnes (dont un bourgmestre, trois employés communaux dans le domaine de l'urbanisme, une dizaine de personnes appartenant aux syndicats d'initiative et aux maisons du tourisme, le restant étant des personnes collaborant au projet). L'exposé présenté par le géographe, Dimitri Belayew, portait sur la transformation du paysage de l'Ardenne au cours du temps et les traces visibles des époques passées. L'intervenant s'est également penché sur les évolutions probables du paysage.
Inventaire des éléments paysagers historico-culturels	Le KLEKs est une base de données géographique visant la saisie des éléments de paysage culturel au Luxembourg.

Énoncé	Objet
Actions d'information concernant le projet et la Convention européenne du paysage et de sensibilisation au paysage	<p>Plusieurs actions de sensibilisation de la population au paysage ont été menées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un concours photographique sur les paysages du Parc naturel des Deux Ourthes : « <i>Quelle est votre vision du paysage ?</i> » ;</li> <li>• Plusieurs articles concernant le projet « <i>Grandeur et intimité des paysages</i> » publiés dans le Journal du Parc Naturel des Deux Ourthes ;</li> <li>• Un document portant sur la Convention européenne du paysage publié en collaboration avec la Fondation <i>Hëillef Fir d'Natur</i> ;</li> <li>• Une exposition itinérante présentant certaines prises de vues issues du concours photographique et le programme paysage ;</li> <li>• Une excursion sur les paysages et leurs enjeux à destination des professeurs de géographie de l'enseignement secondaire.</li> </ul>
Mise en place d'un parcours-découverte des paysages « <i>La Traversée des pays et des âges</i> »	<p>L'action « <i>Paysages et anciennes voies de communication, la voie romaine Reims-Cologne</i> » menée dans le cadre du projet « <i>Grandeur et intimité des paysages</i> » a consisté en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un repérage sur terrain de sites potentiellement intéressants ;</li> <li>• un tracé du circuit (40 km) en utilisant les premiers résultats de l'étude KLEKs sur le territoire des communes de Wincrange et de Troisvierges (LU) ;</li> <li>• l'identification des endroits devant faire l'objet d'un (re-)tracé du sentier et/ou d'un balisage ;</li> <li>• la rédaction d'une carte de randonnée et d'une brochure.</li> </ul>

### 8.1.9.- Les actions menées en matière de paysage par le Parc naturel de la Haute-Sûre et de la Forêt d'Anlier

Le projet paysage du Parc naturel de la Haute-Sûre et de la Forêt d'Anlier, intitulé « *Réalisation d'une charte paysagère, d'un circuit d'interprétation et d'un centre de référence en matière de paysage au Parc naturel de la Haute-Sûre et de la Forêt d'Anlier* », a débuté en 2006.

En avril 2008, au moment de notre enquête, il n'en était réellement qu'à ses débuts mais diverses activités d'animation et de sensibilisation avaient déjà été réalisées et la phase d'étude était bien entamée.

Depuis, la phase de diagnostic (analyse descriptive, analyse évolutive, analyse évaluative) a été achevée en concertation avec les acteurs locaux invités à participer aux travaux au sein d'un comité de suivi. Ce diagnostic a été approuvé en juin 2008 puis présenté lors d'une exposition à l'occasion de la Fête du Parc naturel. Il a ensuite débouché sur la rédaction d'un programme paysage.

Ces actions sont synthétisées dans le Tableau 33, ci-après ; elles sont détaillées en Annexe 2.9.

Tableau 33 : Répertoire des actions paysagères menées par le Parc naturel Haute-Sûre et Forêt d'Anlier

Énoncé	Objet
Réalisation d'un diagnostic territorial et paysager	<p>Ce diagnostic comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une description du territoire selon plusieurs thématiques : relief, géologie, pédologie, hydrographie, climat, caractéristiques écologiques (formations végétales, végétation et faune), démographie, aspects socio-économiques, logement, transports, habitat ;</li> <li>• une analyse de la situation de droit ;</li> <li>• une caractérisation des paysages (analyse descriptive) par : <ul style="list-style-type: none"> <li>- identification et caractérisation des éléments constitutifs des paysages,</li> <li>- délimitation et caractérisation de territoires, aires et entités paysagères ;</li> </ul> </li> <li>• une analyse évolutive des paysages : <ul style="list-style-type: none"> <li>- analyse de l'évolution générale du territoire jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle,</li> <li>- analyse de l'évolution du territoire et des paysages depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours selon deux régions géographiques distinctes (l'Ardenne et la Lorraine),</li> <li>- analyse des évolutions du territoire à la fin du XX<sup>e</sup> siècle selon plusieurs thématiques : agriculture, bâti, implantations de grandes infrastructures, fonds de vallées ;</li> </ul> </li> <li>• une analyse évaluative des paysages : <ul style="list-style-type: none"> <li>- identification des enjeux liés aux évolutions du bâti,</li> <li>- évaluation des éléments constitutifs de la structure des paysages : valeur structurante, rôle dans la construction des paysages, valeur identitaire, enjeux associés, proposition d'actions à mener,</li> <li>- détermination des périmètres d'enjeux paysagers par zones d'affectations du plan de secteur,</li> <li>- détermination et spatialisation des périmètres de qualité paysagère sur base du sondage adressée à la population (en cours au moment de l'enquête),</li> <li>- évaluation des territoires paysagers (en cours au moment de l'enquête).</li> </ul> </li> </ul>
Remises d'avis sur les permis d'urbanisme, permis d'environnement et permis uniques	Conformément au Décret relatif aux Parcs naturels du 16 juillet 1985 (M.B. du 12/12/1985) modifié le 25 février 1999 et le 11 mars 1999, les gestionnaires d'un parc naturel ont un rôle d'avis sur toutes les demandes qui leur sont transmises par l'autorité compétente habilitée à délivrer les permis.
Rédaction d'un cahier de recommandations paysagères	Le projet de « <i>Charte paysagère du Parc naturel Haute-Sûre et Forêt</i> » prévoit la rédaction d'un cahier de recommandations paysagères (encore à faire au moment de l'enquête).
Action d'information et de sensibilisation au paysage	<p>Plusieurs actions d'information et de sensibilisation au paysage ont été menées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• diffusion d'informations sur le site <i>Internet</i> du Parc naturel ;</li> <li>• diverses publications dans le Journal du Parc naturel dont un questionnaire sur les paysages adressé aux habitants et une présentation des objectifs du projet de charte paysagère ;</li> <li>• organisation (en juin 2008) d'un concours adressé aux enfants : « <i>Construis et dessine un paysage</i> » ;</li> <li>• présentation du diagnostic paysager à la fête du parc (en septembre 2008).</li> </ul>
Interventions sur sites	<p>Plusieurs actions non spécifiquement paysagères mais ayant un effet sur le paysage ont été menées dans le cadre d'autres projets. Citons, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le déboisement d'un peu plus de 26 ha d'épicéas dans le bassin de la Sûre dans le cadre du projet Life Nature de sauvegarde de la moule perlière ;</li> <li>• le déboisement le long des cours d'eau pour permettre la conversion et la restauration des habitats de la loutre dans les fonds de vallées. Le projet Life Nature pour la « <i>Restauration des habitats de la loutre d'Europe</i> » prévoit l'abattage, d'ici 2011, de 40 ha ;</li> <li>• la plantation de feuillus à la place des résineux en bordure de cours d'eau (cordons rivulaires) dans les zones Natura 2000 afin de restaurer un habitat favorable à la loutre.</li> </ul>

## 8.2.- La définition de quatre critères pour caractériser les actions paysagères

Pour permettre une analyse systématique des actions inventoriées, nous avons tout d'abord cherché à construire un référentiel de caractérisation. Pour ce faire, nous nous sommes inspirée de la démarche adoptée par Patrick Moquay, Olivier Aznar, Jacqueline Candau, Yves Michelin et leurs collègues (2004, 2007, 2008) dans leurs travaux réalisés dans le cadre du Programme de recherche « *Politiques publiques et paysages* » initié par le Ministère français du Développement durable (1998-2003)<sup>79</sup> et nous nous sommes appuyée sur **quatre critères simples**, élaborés de manière empirique à partir de l'analyse des répertoires d'actions menées au sein des neufs cas d'étude documentés dans la recherche.

Le premier critère concerne la *finalité* (F) annoncée de l'action et l'affirmation de la dimension paysagère dans la présentation des motivations et justifications de l'action. Le second critère a trait au *levier d'action* adopté (L), c'est-à-dire la manière par laquelle on entend agir sur le paysage. Le troisième critère touche à l'*extension spatiale* de l'action (E). Enfin, le quatrième critère concerne l'*acteur ciblé* par l'action (P).

Cette caractérisation ne prend donc pas en compte les résultats obtenus sur les paysages. L'enjeu, ici, n'était pas d'évaluer l'efficacité des actions ni d'en mesurer l'effet sur les morphologies du paysage ; de fait, la plupart des actions sont soit trop récentes pour en mesurer les effets dans le temps, soit en cours de réalisation. Toutefois, ces quatre critères de caractérisation doivent nous permettre d'avoir une meilleure vision de la manière dont les acteurs, publics et privés, d'un territoire, qui se sont approprié la notion de paysage, interviennent en son nom et choisissent les actions qui leur paraissent devoir être menées.

---

<sup>79</sup> Sans toutefois, comme eux, aller jusqu'à construire une typologie des actions ou identifier, ce qu'ils nomment des « archétypes » de paysage. Patrick Moquay *et al.* (2004) identifient différentes classes d'interventions paysagères par croisement de critères relatifs, d'une part, à ce qu'ils nomment le « support d'intervention » (c'est-à-dire selon qu'il s'agisse d'une prise en compte du paysage dans son ensemble ou de la concentration sur certains éléments précis du paysage) et, d'autre part, au « levier d'intervention » (pour eux : les formes visibles, les processus matériels, les représentations). Il en résulte six classes d'intervention paysagère mettant en évidence l'existence de trois « archétype » concernant les « conceptions » sous-jacentes du paysage : un « paysage-décor », selon la logique duquel les acteurs « décollent la pellicule paysagère des autres réalités du territoire » (Briffaud 2000, d'après Moquay *et al.*, 2004) un « paysage-territoire », selon lequel il faut agir sur les processus d'engendrement d'un paysage donné et un « paysage-identité », insistant sur la dimension symbolique du paysage à travers les processus identitaires et la façon dont les acteurs se le représentent ». Ces trois archétypes sont mobilisés simultanément par les acteurs, ce qui peut refléter la combinaison de différents leviers d'action (Moquay *et al.*, 2007).



### 8.2.1.- Premier critère : la finalité annoncée

Un premier critère, tenant compte du discours associé aux actions, en terme de présentation ou de motivation, nous conduit à distinguer d'une part, les actions dites « paysagères » comprenant un discours explicite sur le paysage (ou un élément paysager particulier) et d'autre part, les actions dites « non paysagères » ne comprenant pas de discours sur le paysage (même si elles peuvent avoir un effet sur celui-ci, comme l'implantation d'un champ éolien). Dans les faits, il nous faudra plutôt considérer un gradient entre ces deux pôles. On distingue en effet des actions pour lesquelles la problématique paysagère est mise au premier plan et des actions pour lesquelles le paysage intervient, dans le discours, comme une motivation parmi d'autres.

Ainsi, dans les projets étudiés, on distinguera, selon ce critère trois grandes catégories : (F1) les actions à finalité explicitement et principalement paysagère, (F2) les actions multisectorielles où le paysage est une préoccupation parmi d'autres et (F3) les actions sectorielles où le paysage n'est pas affirmé comme la préoccupation principale mais qui ont toutefois un effet sur les paysages.

**DES ACTIONS À FINALITÉ EXPLICITEMENT ET PRINCIPALEMENT PAYSAGÈRE.** Cette première catégorie (F1) concerne les actions exprimées par un discours sur le paysage ou un élément constitutif de celui-ci, qu'elles produisent un effet ponctuel (dans le cas de site ou de points de vue, par exemple) ou qu'elles affectent une partie plus importante du territoire voire le paysage dans sa globalité ou encore qu'elles agissent sur les représentations.

Il s'agit, par exemple, d'interventions concrètes visant le dégagement de points de vue, comme celles effectuées dans le bassin de la Semois dans le cadre de l'action du Contrat de Rivière. Cela concerne également diverses actions de sensibilisation aux paysages à destination des élus, des professionnels, des enseignants, des associatifs, des habitants, des enfants : brochures, expositions, concours photographiques ou de dessins, excursions en bus ciblées sur les paysages, ateliers d'échange ou de formation, groupes de travail dédiés à la thématique paysagère... Entrent également dans cette catégorie, toutes les études paysagères réalisées et les programmes d'action élaborés à leur suite.

**DES ACTIONS MULTISECTORIELLES OÙ LE PAYSAGE EST UNE PRÉOCCUPATION PARMIS D'AUTRES.** La deuxième catégorie (F2) rassemble les actions qui répondent à la finalité explicitement paysagère mais également à une ou plusieurs autres thématiques. Dans ce cas, il peut s'agir du patrimoine, de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de l'agriculture ou encore du tourisme...

**DES ACTIONS SECTORIELLES OÙ LE PAYSAGE N'EST PAS AFFIRMÉ COMME LA PRÉOCCUPATION PRINCIPALE MAIS QUI ONT TOUTEFOIS UN EFFET SUR LES PAYSAGES.** La troisième catégorie (F3) comprend des actions inscrites dans une politique sectorielle ciblée (agricole, environnementale, touristique, patrimoniale, culturelle...) où le paysage n'est pas affirmé comme la préoccupation principale mais qui, intègrent également des préoccupations paysagères ou qui, dans leur mise en œuvre, ont un effet sur les paysages. Ces actions peuvent porter sur des échelles variables d'intervention : sites, éléments particuliers, territoire dans sa globalité.

Nous pensons, entre autres, à toute une série d'actions menées principalement dans l'optique d'améliorer la qualité écologique du territoire concerné (ou une partie de celui-ci) mais qui induisent une modification des morphologies paysagères, de leur perception ou de leur gestion au quotidien, tant pour leur préservation que pour leur valorisation ou l'amélioration de leurs qualités.

Dans les territoires wallons étudiés, nous pouvons citer le travail du Parc naturel des Plaines de l'Escaut qui a conduit plusieurs actions entrant dans cette catégorie, telles que :

- la diversification écologique des peupleraies et alternatives sylvicoles ;
- les conseils, auprès des agriculteurs, à la mise en œuvre des mesures agri-environnementales (M.A.E.) : mares agricoles, prairies humides, arbres fruitiers, tournières enherbées ;
- les opérations de sensibilisation, à destination des agriculteurs et du grand public, concernant les saules et autres arbres têtards (démonstration de taille, distribution de plançons...);
- les actions de promotion de la subvention à la plantation de haies, alignements d'arbres et arbres de position...

Citons également en exemple le Parc naturel de la Haute-Sûre et de la Forêt d'Anlier, où plusieurs actions non spécifiquement paysagères mais ayant un impact sur le paysage ont été réalisées ou sont programmées, comme :

- le déboisement d'un peu plus de 26 ha d'épicéas dans le bassin de la Sûre dans le cadre du projet de sauvegarde de la moule perlière (projet Life Nature) ;
- l'abattage, d'ici 2011, de 40 ha d'épicéas en bordure de cours d'eau et, dans les zones Natura 2000, leur remplacement par des feuillus (cordons rivulaires) pour permettre la restauration d'un habitat favorable à la loutre européenne (projet Life Nature).

Certaines actions dont l'argumentaire est avant tout la promotion du territoire et de son image entrent également dans cette catégorie, comme :

- la diffusion à des fins de promotion touristique générale de la vallée de la Semois, d'un calendrier comprenant une série de pages consacrées aux curiosités paysagères et patrimoniales de la région ainsi qu'aux activités de loisirs à y pratiquer ;
- la réalisation, par le GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne, de fiches de promenades et d'une carte du réseau de voies lentes des six communes du Canton de Jodoigne accompagnées, sur le terrain, du balisage d'un réseau d'environ 300 kilomètres de promenades pédestres touristiques.

Enfin, nous pouvons citer l'exemple des concertations menées lors d'un projet d'implantation d'antennes de téléphonie mobile sur le territoire du GAL du Beau Canton de Gaume.

### 8.2.2.- Deuxième critère : le levier de changement

Pour y voir plus clair, les actions que nous avons répertoriées peuvent également être caractérisées selon la modalité par laquelle les acteurs entendent agir pour provoquer un changement sur l'objet de l'action – ici, le paysage.

« Dans un système, les leviers [de changement] sont les moyens d'action dont peuvent disposer les acteurs ou certains acteurs pour provoquer des changements dans les processus, les structures, les règles de ce système » (Lugan, 2006)<sup>80</sup>. Identifier les leviers de changement et les acteurs éventuellement capables de les mettre en œuvre semble fondamental pour la conduite de l'action. En effet, il ne suffit pas d'identifier les variables

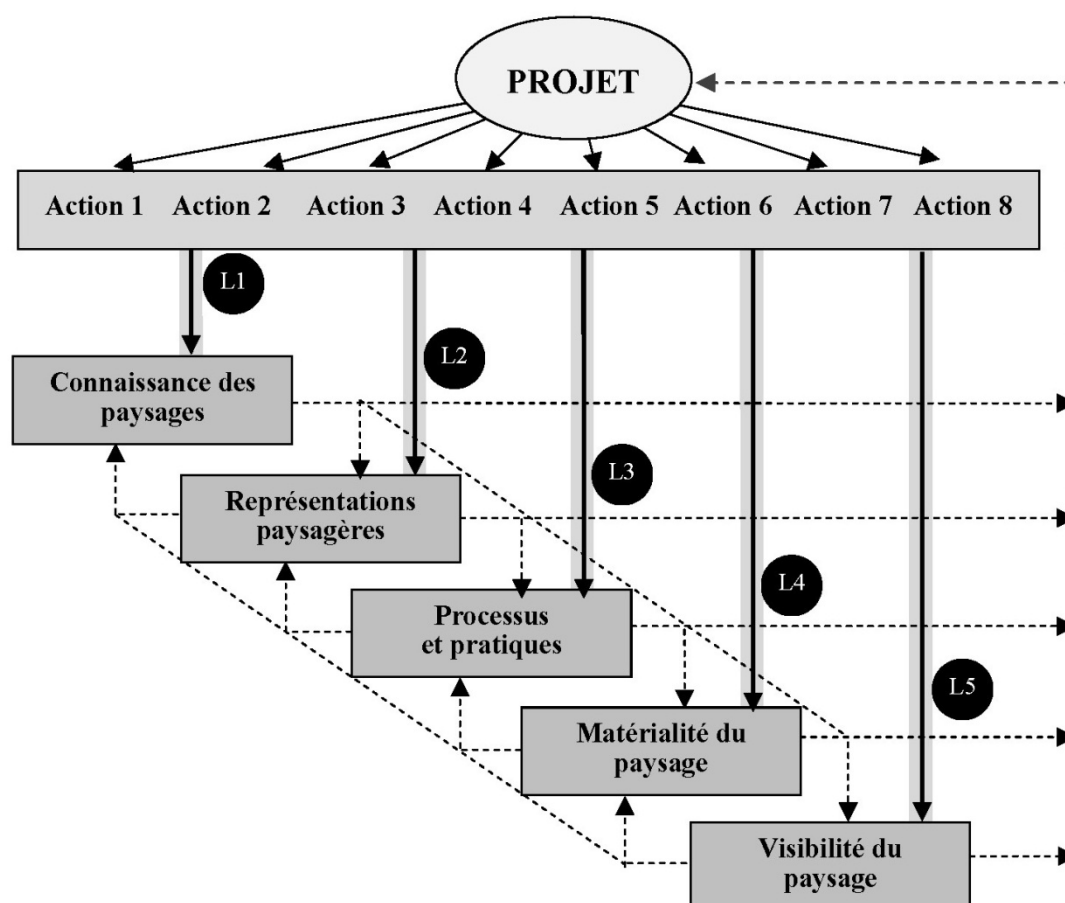
---

<sup>80</sup> Jacqueline Candau *et al.* (2003) distinguent quant à eux, trois leviers d'intervention correspondant à différentes cibles d'action, « selon que l'action porte directement sur les formes visibles qui constituent le paysage, le vise indirectement en affectant les processus qui le façonnent ou cherche à modifier les représentations paysagères des acteurs. Nous préférons le terme « levier d'action », plus général.

stratégiques ou les « points noirs », encore faut-il identifier les acteurs ou groupes d'acteurs capables d'agir sur ceux-ci (Lugan, 2006).

Selon ce critère, l'analyse des opérations menées en Wallonie, nous permet de distinguer cinq catégories d'actions suivant que celles-ci (L1) améliorent la connaissance des paysages ; (L2) modifient les représentations (paysagères) des acteurs ; (L3) affectent les processus et les pratiques qui façonnent les paysages ; (L4) modifient la matérialité du paysage par une intervention *in situ* ; (L5) portent sur la capacité à voir le paysage (cf. Figure 7).

Figure 7 : Cinq leviers d'action sur le paysage



La figure met en évidence cinq leviers de changement ou moyens d'action sur le paysage correspondant à cinq catégories d'actions selon que celles-ci (L1) améliorent la connaissance des paysages ; (L2) modifient les représentations (paysagères) des acteurs ; (L3) affectent les processus et les pratiques qui façonnent les paysages ; (L4) modifient la matérialité du paysage par une intervention *in situ* ; (L5) portent sur la capacité à voir le paysage. Un changement sur une de ces cibles peut entraîner un changement sur une autre cible. À noter que ceci ne vaut pas que pour les plus proches voisins.

**DES ACTIONS VISANT À AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DES PAYSAGES.** Une première catégorie (L1) concerne les actions visant l'élaboration des connaissances sur les paysages. L'hypothèse ici est que la gestion paysagère nécessite une connaissance approfondie et méthodique des paysages, non seulement de leurs caractéristiques et de leurs évolutions mais aussi de leurs valeurs. Au delà de l'identification des structures matérielles des paysages, elle consiste bien souvent à fractionner l'espace étudié en « territoires paysagers », « unités paysagères », « aires paysagères »... puis à caractériser chacune de ces entités selon divers critères et faits. Souvent, l'intérêt porte sur à l'évolution (passée, actuelle ou à venir) des paysages et sur les facteurs (politiques, économiques, écologiques, urbanistiques...) à l'origine de ces dynamiques. Enfin, les analyses tentent une évaluation des paysages et de leurs qualités mobilisant, selon les objectifs poursuivis et les échelles d'évaluation, divers méthodes et outils et aboutissant, selon les cas, à une hiérarchisation des paysages selon leur qualité, à la mise en évidence de « points noirs » ou encore de périmètres d'enjeux.

Concrètement, entrent dans cette catégorie, toute les études et inventaires paysagers entrepris dans une volonté d'amélioration des connaissances et aboutissant à élaboration de diagnostic de territoire et des paysages, support ensuite de diffusion de connaissances relatives au paysage.

**DES ACTIONS VISANT, EN AMONT, UN CHANGEMENT DES REPRÉSENTATIONS.** Les *représentations* « correspondent à différentes modalités de connaissance véhiculées par la société, qui permettent à un individu d'appréhender son environnement social et physique elles lui confèrent une vision du monde » (Michel-Guillou, 2006). Les représentations permettent l'agencement de nos conduites et de nos discours. Elles justifient, dans un contexte donné, nos comportements et nos pratiques. Aussi, nous pouvons supposer que des améliorations paysagères peuvent résulter d'un changement des représentations individuelles ou collectives de manière à infléchir leur comportement et pratiques dans le sens souhaité. « On va donc viser indirectement les processus de production du paysage, par une double intermédiation : des représentations aux conduites individuelles, des conduites individuelles à la production collective du paysage » (Moquay *et al.*, 2004).

Cette seconde catégorie d'actions (L2) visent à amener les acteurs locaux à prendre conscience des paysages dans lesquels ils vivent et interviennent, de leurs qualités et leurs valeurs, de leurs évolutions et du rôle qu'ils jouent dans celles-ci. Pour l'essentiel, ces

actions touchent à la sensibilisation ou à la formation au paysage ou à une de ses composantes :

- par l’organisation d’animations (animations « *Pays’arbre* » et « *Mon paysage, mon environnement* » au Parc naturel des Plaines de l’Escaut, animation de découverte de l’habitat traditionnel du Pays des Collines) ;
- par l’organisation de balades découvertes, visites guidées, tours-bus ou excursions... ;
- par l’organisation d’expositions ou de conférences ;
- par la publication de brochures, plaquettes, fiches d’information, articles ;
- par la formation (apports de supports techniques, aide à la maîtrise d’outils, aide à la gestion de dossiers...).

Cette sensibilisation au paysage passe aussi par la diffusion des connaissances relatives aux paysages considérés (*cf. supra*).

**DES ACTIONS VISANT À ENCADRER LES PROCESSUS ET PRATIQUES QUI FAÇONNENT LE PAYSAGE.** Cette troisième catégorie d’actions (L3) vise à réguler les dynamiques, processus et pratiques qui façonnent les paysages que ce soit dans une logique de conservation c’est-à-dire de maintien des qualités d’un paysage, d’un élément du paysage ou d’une vue jugée remarquable (de ses caractéristiques spécifiques et significatives), ou dans une logique de gestion et d’accompagnement des changements en cours ou à venir.

Par cette voie, les acteurs tentent donc d’intervenir pour encadrer et maîtriser la production et l’actualisation des formes de paysages.

Cela peut concerner les pratiques d’exploitation (agricoles ou forestières), d’aménagement du territoire à l’échelle communale, de construction (résidentielle, surtout) ou d’entretien général de l’espace.

Au sein de cette voie, nous pouvons identifier, avec Moquay *et al.* (2004) deux stratégies selon qu’il s’agisse, d’une part, d’accompagner, voire d’encadrer, les pratiques afin de limiter leurs effets négatifs sur les paysages ou, d’autre part, au contraire, d’encourager les pratiques jugées favorables à la qualité des paysages.

Il s’agit, par exemple :

- d’une évolution des pratiques administratives vers la prise en compte du paysage lors de la remise d’avis sur les permis d’urbanisme, d’environnement et permis uniques ;
- de l’adoption de cahier des charges prenant explicitement en compte les aspects paysagers ;

- du financement et de la mise en œuvre de mesures agri-environnementales sur les surfaces exploitées par les agriculteurs.

Divers instruments peuvent ainsi être mobilisés pour encadrer les processus et pratiques :

- des instruments normatifs planologiques (intégration des orientations au schéma de structure communale, adoption d'un plan communal d'aménagement sur un espace spécifique) ou réglementaires (adaptation de règlement d'urbanisme suite au projet de paysage) ;
- des instruments financiers incitatifs (primes agri-environnementales destinées aux agriculteurs, primes à la plantation de haies pour les particuliers, subventions pour la plantation d'alignements d'arbres ou d'arbres d'ornement dans les espaces publics, exonération) ou dissuasif (taxation) ;
- des contrats (d'entretien d'espaces donnés) ou de chartes paysagères engageant moralement ou financièrement les parties signataires.

Il s'agit pour la plupart d'outils classiques de la planification territoriale et urbanistique, de la protection de la nature ou du patrimoine (bâti) ; peu sont spécifiques au paysage.

**DES INTERVENTIONS *IN SITU* PORTANT DIRECTEMENT SUR LES MORPHOLOGIES, COMPOSANTES OU ÉLÉMENTS DU PAYSAGE.** Cette quatrième catégorie (L4) concerne des actions qui visent à modifier l'aspect visuel (esthétique) d'un paysage par une intervention concrète sur le terrain. Ces interventions s'appuient sur des actes techniques qui permettent de modifier le paysage ou un élément particulier du paysage dans sa matérialité pour atteindre un état recherché. Elles supposent donc la définition d'objectifs de qualité à atteindre et l'existence d'un paysage « devant-être » (un paysage projeté), sous-entendue d'une représentation de ce que doit être un paysage dans des circonstances particulières.

Ces actions peuvent répondre à différentes stratégies, selon que l'objectif principal soit :

- l'amélioration des qualités des paysages (restauration de paysages, d'éléments du paysage ou de vues déqualifiées, actions correctrices comme l'enfouissement des lignes électriques, remédiation de paysages dégradés, voire camouflage...),
- l'entretien des paysages pour une préservation de leurs caractéristiques ou
- la création de – nouveaux – paysages, lors de grands projets, de grandes interventions, par exemple.

Pour les projets étudiés, il s'agit entre autres, de l'abattage de plantations d'épicéa (parfois replantées de feuillus) dans le fonds de vallée de la Haute-Sûre. Il peut également s'agir d'opérations de plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres de positionnement, encouragées par le Parc naturel des Plaines de l'Escaut.

Les actions de rénovation d'espaces publics menées dans le cadre du projet BEAUrEGaRD sur le Val de Sambre (comme le réaménagement de la place centrale du village de Lobbes et ses abords et le réaménagement de la place de Gozée à Thuin) s'apparentent également à cette catégorie d'action.

Dans les faits, ces interventions sont peu nombreuses pour les cas étudiés mais les diagnostics et programmes de paysages élaborés dans le cadre des projets étudiés mettent généralement en évidence toute une série de « points noirs », de « paysages faibles », de « ventres mous » dont nous pouvons nous attendre, lorsque cela est possible, à ce qu'ils fassent l'objet d'une action ponctuelle de remédiation. Sont ainsi envisagés : le traitement « curatif » des abords d'équipements et de bâtiments de grandes tailles (bâtiments d'exploitations agricoles) pour améliorer leur insertion dans le paysage (bien souvent un « camouflage » par de la végétation) ou la rectification de coloris et gabarits « mal intégrés » lors de la rénovation de certains bâtiments.

**DES INTERVENTIONS *IN SITU* PORTANT SUR LA CAPACITÉ À VOIR LE PAYSAGE.** La cinquième catégorie (L5) concerne les interventions réalisées afin d'améliorer la visibilité des paysages. Ce sont, par exemple, des interventions d'élagage et de débroussaillage entreprises en Semois ardennaise afin de dégager des points de vue forestiers. Et dans la même logique, des interventions réalisées dans la vallée de la Semois sur des sites situés à proximité des villages, en dehors du milieu forestier, qui, par abandon des pratiques agropastorales traditionnelles ou manque d'entretien, ont été recolonisés par une végétation arborée, dissimulant ainsi les paysages à la vue : débroussaillage, pose de clôture et d'abreuvoirs, puis retour au pâturage par installation d'un troupeau d'animaux rustiques (chèvres et moutons).

### 8.2.3.- Troisième critère : l'extension spatiale

Le troisième critère concerne l'extension spatiale des actions. Ainsi, les actions peuvent être classées en trois catégories distinctes selon que l'attention porte sur (E1) le paysage dans sa globalité, (E2) une partie du paysage ou (E3) un élément particulier de celui-ci.



**DES ACTIONS OÙ L'ATTENTION PORTE SUR L'ENSEMBLE DES ÉLÉMENTS.** La première catégorie (E1) correspond ici aux actions où l'attention porte sur l'ensemble des éléments paysagers. C'est, par exemple, le cas des analyses qui tentent de caractériser les paysages selon différentes composantes (comme le relief, l'hydrographie, les espaces bâtis et non-bâtis, les infrastructures...) et, ensuite, d'identifier différents types de paysage, de rendre compte d'« ambiances paysagères » (« rurale », « urbaine », « naturelle »...), ou encore de délimiter des entités paysagères (« territoires », « ensembles », « aires », « zones »...) au sein desquelles la composition et la structure du paysage sont communes et dont la diversité reflète les caractéristiques paysagères du territoire étudié.

**DES ACTIONS CONCERNANT UN ESPACE RESTREINT.** La seconde catégorie (E2) regroupe les actions qui concernent une ensemble d'éléments paysagers mais toujours sur des espaces restreints, ciblés et spécifiques, comme les fonds de vallées, les entrées de village, les places publiques.

**DES ACTIONS CIBLÉES SUR UN ÉLÉMENT DU PAYSAGE.** Dans cette troisième catégorie (E3), l'attention se focalise sur seulement un ou quelques éléments du paysage jugés déterminants (les haies, les plantations d'épicéas, les saules têtards, le bâti traditionnel, par exemple) et sur lesquels des actions ponctuelles vont être menées en vue d'un effet favorable sur le paysage.

#### 8.2.4.- Quatrième critère : le public ciblé

Les actions peuvent cibler différents publics. Ainsi, pour une plus grande lisibilité des actions, nous retiendrons trois grandes catégories : (P1) les autorités (mandataires politiques ou agents techniques); (P2) les groupes professionnels (agriculteurs, sylviculteurs, architectes, acteurs du tourisme, animateurs...); (P3) le grand public (habitants, demandeur de permis, associatifs, touristes...).

### **8.3.- La caractérisation des actions selon les quatre critères pour chaque cas d'étude**

Le Tableau 34, ci-après, synthétise les quatre critères retenus pour caractériser les actions et les catégories d'actions correspondantes.

**Tableau 34 : Tableau récapitulatif des quatre critères de caractérisation des actions « paysagères » et des catégories d’actions correspondantes**

<u>F</u> inalité annoncée	<u>L</u> evier de changement	<u>E</u> xtension spatiale	<u>P</u> ublic ciblé
<ul style="list-style-type: none"> <li>- F1 : explicitement et principalement paysagère</li> <li>- F2 : explicitement paysagère mais pas uniquement (multisectorielle)</li> <li>- F3 : sectorielles avec préoccupation paysagère ou ayant un effet sur les paysages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L1 : apport de connaissances</li> <li>- L2 : changement des représentations</li> <li>- L3 : encadrement des processus et pratiques</li> <li>- L4 : interventions in situ sur la morphologie du paysage</li> <li>- L5 : interventions sur la visibilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- E1 : le paysage dans son ensemble</li> <li>- E2 : un espace restreint, ciblé ou spécifique</li> <li>- E3 : un élément du paysage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- P1 : autorités (mandataires politiques ou agents techniques)</li> <li>- P2 : groupes professionnels (agriculteurs, sylviculteurs, architectes, secteur du tourisme, animateurs...)</li> <li>- P3 : population (habitants, demandeur de permis, associatifs, touristes...).</li> </ul>

Ces quatre critères et les catégories d’actions qu’ils amènent à distinguer, nous permettent de procéder, pour chaque projet, à la caractérisation des actions inventoriées plus tôt (cf. Point 8.1.-). Ce travail est présenté sous la forme d’un tableau de catégorisation des actions accompagné d’un commentaire.

### 8.3.1.- La caractérisation des actions menées en matière de paysage par le Parc naturel des Plaines de l’Escaut

Le Tableau 35 nous permet de mettre en évidence que la majorité des actions entreprises par le Parc naturel des Plaines de l’Escaut en matière de paysage affiche explicitement et principalement une finalité paysagère (F1). Toutefois, nous constatons également qu’une part importante des actions s’inscrit dans une finalité non spécifiquement paysagère (F3) et relève de la mise en œuvre du programme de mesures agri-environnementales visant à conjuguer production agricole et environnement<sup>81</sup>.

Concrètement, le travail du P.N.P.E. consiste, dans ce cadre, à sensibiliser les agriculteurs au programme des M.A.E. mais aussi à accompagner les agriculteurs dans leur démarche ; depuis la phase du diagnostic environnemental de leur exploitation jusqu’à la mise en œuvre des mesures en passant par la définition des objectifs et l’aide à la demande de subventions. D’autres actions relevant du développement touristique touchent également les paysages et leur valorisation, comme la mise en place de la Route paysagère et des balades et circuits d’interprétation.

<sup>81</sup> Depuis 1994, en Wallonie ce programme s’adresse aux agriculteurs qui, sur base volontaire, s’engagent activement à réduire l’impact de leur activité sur l’environnement et à contribuer à son amélioration. En échange de ce service rendu à la collectivité, ces agriculteurs se voient attribuer une rémunération.

**Tableau 35 : Caractérisation des actions paysagères menées par le Parc naturel des Plaines de l'Escaut**

Actions menées par le Parc naturel des Plaines de l'Escaut	Finalité			Lever de changement					Extension spatiale			Acteurs ciblés		
	F1	F2	F3	L1	L2	L3	L4	L5	E1	E2	E3	P1	P2	P3
Création d'une « Cellule d'assistance architecturale et paysagère »	X				X	X			X			X	X	X
Balisateur d'une « route paysagère »	X				X					X				X
Réalisation, par un bureau d'étude spécialisé, d'une « Étude paysagère du Parc naturel des Plaines de l'Escaut »	X			X		X			X			X		
Aide à la détermination des périmètres d'intérêt paysager et des points de vue remarquables ADESA	X			X					X			X		
Détermination des « unités agro-physionomiques » du parc naturel transfrontalier du Hainaut			X	X						X			X	
Création de circuits d'interprétation thématiques et d'un programme de balades guidées			X		X					X			X	X
Interventions sur sites concernant les bords de routes pour améliorer la qualité écologique			X				X			X		X		
Projet de gestion écologique des cours d'eau et zones humides			X			X	X			X		X	X	X
Action de diversification écologique des peupleraies et alternatives sylvicoles			X		X	X					X		X	
Conseils auprès des agriculteurs à la mise en œuvre des mesures agri-environnementales : mares agricoles, prairies humides, bandes fleuries, arbres fruitiers, tournières enherbées			X		X	X				X	X		X	
Action de sensibilisation concernant les saules et autres arbres têtards à destination des agriculteurs et du grand public		X			X						X		X	X
Action de promotion de la subvention à la plantation de haies, alignements d'arbres et arbres de position dans le cadre de la « Semaine de l'arbre »			X		X						X	X	X	X
Réalisation d'un état des lieux des exploitations agricoles concernant l'intégration paysagères des bâtiments et autres constructions agricoles	X			X							X		X	
Action de sensibilisation des agriculteurs aux aspects paysagers des abords de bâtiments agricoles et installation de tournières fleuries, plantation de haies, d'arbres, plantation et restauration d'arbres têtard	X				X		X				X		X	
« Mon paysage, mon environnement » : action de sensibilisation au paysage à destination des scolaires	X				X				X					X
« Pays'arbre » : action de sensibilisation au paysage à destination des scolaires	X				X				X	X				X
Réalisation d'un diagnostic paysager	X			X					X			X		
Élaboration d'un « programme paysage » sous la forme d'un « cahier de recommandations » (Parc naturel des Plaines de l'Escaut, 2008)	X					X			X			X		
Projet de remplacement des haies exotiques par des haies d'essences indigènes sur les parcelles privées le long de la Route paysagère	X				X		X				X			X
Propositions d'interventions au niveau des entrées de villages	X					X				X		X		
« Le Miroir de Scaldis », jeu multimédia dédié au paysage	X				X									X
<b>Occurrences</b>	+++		++	+	+++	+	+		+	+	+	+	+	+

Nous le voyons aussi, si le P.N.P.E. s'est très tôt (pour la Wallonie) investi dans le développement des connaissances sur les paysages (L1) avec le lancement, en 2000, d'une étude paysagère et une réactualisation de celle-ci en 2007-2008, le levier de changement privilégié consiste à modifier les représentations paysagères des acteurs (L2) par un investissement dans des actions de sensibilisation. Par là, ce sont indirectement les pratiques (agricoles, surtout, et urbanistiques, ensuite) qui affectent et façonnent les paysages qui sont visées. À l'heure actuelle, dans le chef du P.N.P.E, les interventions directes sur les morphologies paysagères sont assez rares.

Au delà de la diversité dans l'extension spatiale des actions, nous pouvons constater que le P.N.P.E concentre son action sur les composantes agricoles et végétales du paysage avec des actions ciblées sur les éléments suivants : les bâtiments agricoles et leur intégration dans le paysage mais aussi les traitements écologique et paysager de leurs abords ; les bords de champs (tournières enherbées et fleuries) et bords de routes pour l'amélioration de la richesse floristique et faunistique de ces zones de transition ; les cours d'eau, zones humides, mares agricoles pour leur qualité écologique ; les peupleraies pointées pour leur faible diversité écologique ; les arbres têtards mis en avant pour leur aspect patrimonial et identitaire ; les haies, enfin, dont certaines sont valorisées pour leur participation au réseau écologique, tandis que d'autres, surtout en bordures de parcelles privées, sont décriées pour leur caractère exotique. Plus récemment, c'est la composante bâtie du paysage qui concentre l'attention du Parc naturel.

Logiquement, nombre d'actions de sensibilisation menées par le P.N.P.E. ciblent les représentants des secteurs agricole et sylvicole (P2). Tandis que les études, inventaires et programmes d'actions paysagères s'adressent davantage aux Autorités locales (mandataires politiques et agents techniques confondus, P1). Lieu privilégié de sensibilisation à la nature et à l'environnement, le P.N.P.E. coordonne également de nombreuses actions de sensibilisation et d'éducation à destination du grand public (P3). Le milieu scolaire en constitue une cible privilégiée.

### 8.3.2.- La caractérisation des actions menées en matière de paysage par le Parc naturel du Pays des Collines

Pour le Parc naturel du Pays des Collines (P.N.P.C.), notre analyse (*cf.* Tableau 36) met en évidence que la quasi-totalité des actions « paysagères » s'inscrit dans une démarche non spécifiquement paysagère (F3) ; hormis la réalisation, en 2001, d'un premier diagnostic

paysager confié à un bureau d'étude mais qui, nous l'avons déjà mentionné, n'a eu aucune suite à ce jour<sup>82</sup>. De fait, l'essentiel des actions répertoriées s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du programme des mesures agri-environnementales pour lequel le Parc naturel du Pays des Collines, tout comme le Parc naturel des Plaines de l'Escaut par ailleurs, sont officiellement reconnus comme structure d'encadrement sur leur zone d'action respective.

**Tableau 36 : Caractérisation des actions paysagères menées par le Parc naturel du Pays des Collines**

Actions menées par le Parc naturel du Pays des Collines	Finalité			Levier de changement					Extension spatiale			Acteurs ciblés		
	F1	F2	F3	L1	L2	L3	L4	L5	E1	E2	E3	P1	P2	P3
Publication « <i>L'habitat traditionnel du Pays des Collines, conseils à la restauration et à la réaffectation</i> »			X		X					X	X			X
Action d'éducation à l'habitat traditionnel : animations scolaires, classes « patrimoine », projets d'école, ateliers, valise pédagogique « <i>Village en bandoulière</i> »			X		X					X	X			X
Réalisation, par un bureau d'étude spécialisé, d'une étude paysagère en préparation d'une « charte paysagère » pour le parc naturel du Pays des Collines	X			X					X			X		
Sensibilisation des agriculteurs au respect des ressources naturelles et au développement durable et présentation du programme agri-environnemental			X		X					X	X			X
Visite d'exploitations et conseils aux agriculteurs			X	X	X	X				X				X
Rédaction d'avis techniques relatifs aux M.A.E. 8 « prairie de haute valeur biologique » et 9 « bandes de parcelles aménagées » du programme agri-environnemental			X			X				X	X			X
Rédaction de plans d'actions agri-environnemental à l'échelle de l'exploitation agricole (M.A.E. 10) et leur suivi annuel			X			X								X
Sensibilisation du grand public aux bandes de parcelles aménagées par la pose de panneaux didactiques			X		X						X			X
<b>Occurrences</b>	+		+++	+	++	++			+	++	++	+	++	++

Pour induire une prise en compte du paysage, le P.N.P.C. mise davantage sur un changement des représentations individuelles (F2) et des pratiques, par une sensibilisation et un accompagnement des agriculteurs actifs sur les communes du parc, cible privilégiée de son action (P2). Certaines actions de sensibilisation sont également organisées à destination du grand public (P3).

<sup>82</sup> Cette étude devait en principe guider le Parc naturel du Pays des Collines vers l'adoption d'une charte paysagère.

Cette sensibilisation se limite à des objets bien spécifiques. Ainsi, comme le P.N.P.E, ce sont les composantes agricoles et végétales qui concentrent les efforts : prairies humides, bandes de parcelles agricoles aménagées pour favoriser le développement de la faune et la flore ou pour lutter contre l'érosion (bandes fleuries). Par ailleurs, l'habitat traditionnel constitue un autre objet spécifique d'attention, avec des actions de sensibilisation et d'éducation alors davantage orientées vers le grand public et le milieu scolaire.

### 8.3.3.- La caractérisation des actions menées en matière de paysage par le GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne

Comme nous pouvons le constater à la lecture du Tableau 37, l'engagement pour le paysage du GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne s'inscrit dans le cadre d'un projet explicitement et spécifiquement dédié au paysage (F1). C'est en effet dans le cadre du projet « *Valorisation des paysages* » que s'inscrivent les actions répertoriées.

**Tableau 37 : Caractérisation des actions paysagères menées par le GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne**

Actions menées par le GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne	Finalité			Lever de changement					Extension spatiale			Acteurs ciblés		
	F1	F2	F3	L1	L2	L3	L4	L5	E1	E2	E3	P1	P2	P3
Réalisation, par un bureau d'étude spécialisé, d'un diagnostic paysager (analyse descriptive, évolutive, évaluative)	X			X					X	X	X	X		
Élaboration, par un bureau d'étude spécialisé, d'un « programme paysage » comprenant des recommandations générales, par thèmes, par zones précises liées à des périmètres d'enjeux paysagers	X					X			X	X	X	X		
Rédaction, en collaboration avec les autorités, de 18 fiches d'intervention paysagère sur des lieux précis (ZACC, entrée de ville, patrimoine historique, bords de rivière...)	X					X				X	X	X		
Organisation régulières de balades découvertes des paysages et du patrimoine de la Hesbaye brabançonne		X			X				X	X				X
Exposition itinérante « <i>Paysage, paysages...</i> », transcription didactique de l'étude paysagère et du programme paysage	X				X				X					X
Organisation d'une « <i>Quinzaine du paysage</i> » (conférence, promenades, activité artistique, conférence)	X				X				X					X
Publication d'un guide de bonnes pratiques paysagères à destination des citoyens	X				X				X	X	X			X
Cycle de formations techniques (urbanisme, paysage, aménagement) à destination des agents communaux, élus et habitants intéressés)	X	X			X				X	X		X	X	X
<b>Occurrences</b>	+++	+		+	++	+			+++	++	++	++	+	++

En la matière, le GAL Culturalité combine des actions visant à la fois un renforcement des connaissances (L1) relatives aux paysages du Canton de Jodoigne (avec la réalisation, confiée à un bureau d'expertise, d'un diagnostic paysager étoffé), un changement des représentations (L2) des Autorités communales (élus et agents) mais aussi de la population et enfin un encadrement des processus et des pratiques (L3, avec le programme paysage et les fiches d'intervention). Pour autant, si ce n'est par l'implication de représentants de certaines associations locales de défense de l'environnement et du cadre de vie, au sein du comité de suivi de l'étude paysagère, la population n'a pas été associée à l'élaboration du diagnostic et du programme de paysage (comme cela a, par exemple, été le cas dans l'Entre-Sambre-et-Meuse). En outre, à ce stade d'avancement du projet, aucune intervention de terrain, sur les formes visibles du paysage n'a été réalisée.

Ici, le paysage est approché de manière globale (E1) : sa lecture et son évaluation sont abordée tant d'un point de vue perceptif que dans ses composantes « construites » (urbanistique, architecturale, patrimoniale), agricoles ou « naturelles » (écologie du paysage) ; l'une de ces composantes ne prenant pas particulièrement l'ascendant sur l'autre. Cette approche globale n'empêche pas que soient émises des recommandations sur des thèmes ou des zones ciblées du territoire. Ainsi, nous noterons que le paysage est abordé à différentes échelles, allant du « grand paysage » à la couleur des maisons, en passant, par exemple, par les relations inter-villages ou les aspects urbanistiques à l'intérieur des villages.

Quant au public cible, le diagnostic, le programme et les fiches d'intervention paysage, de même que les ateliers de formation, s'adressent surtout aux politiques et techniciens locaux (P1). Nous noterons aussi le fort investissement du GAL dans des actions de sensibilisation à destination du grand public (P3), avec la diffusion des études et de diverses publications de vulgarisation mais aussi l'organisation de balades, d'une exposition itinérante, etc.

#### 8.3.4.- La caractérisation des actions menées en matière de paysage en matière de paysage par le GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse

Le Tableau 38 montre que les actions menées en matière de paysage par le GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse relèvent d'une finalité à la fois principalement paysagère (F1) mais aussi multisectorielle (F2). D'une part, ceci exprime le fait que les actions répertoriées ont été menées au cours de la mise en œuvre du projet « *Valorisation du paysage et du patrimoine bâti* », dont l'intitulé suffit à témoigner du lien étroit que tissent les partenaires locaux entre

paysage et patrimoine bâti. D'autre part, ceci traduit le souhait des partenaires d'inscrire leurs réflexions et leurs actions dans une approche globale du développement du territoire en rapprochant, sous un axe thématique commun, les questions ayant trait au « cadre de vie », à savoir les projets dédiés au paysage et au patrimoine bâti et ceux menés en matière de gestion des ressources naturelles (projet « *Conservation et valorisation du patrimoine naturel* ») et, enfin, en matière de mobilité lente (projet « *Réseau de liaison inter-village* »). L'existence de ces deux autres projets va d'ailleurs influencer les types d'actions qui seront menés au nom du paysage, puisque les aspects écologiques et de biodiversité mais aussi de sentiers de découverte sont traités par ailleurs.

Comme pour le GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne, un investissement important est consenti en matière d'acquisition (L1), puis de diffusion d'informations précises et objectives concernant les paysages et le patrimoine bâti (réalisation d'un diagnostic paysager par un bureau de paysagistes, conduite d'un inventaire du patrimoine bâti des villages par un chargé de mission, formation technique). Outre cet apport de connaissances nécessaire, le GAL entend encadrer les pratiques (L3) en se dotant d'un plan et d'un programme d'actions paysagères.

Notre analyse met également en évidence l'importance accordée à la sensibilisation paysagère et à un travail sur les représentations (L2) de toutes les catégories d'acteurs, visant à amener les acteurs locaux à prendre conscience des paysages dans lesquels ils évoluent. Cette sensibilisation passe, avant tout, par la diffusion des connaissances acquises lors de l'étude paysagère mais aussi des grands axes du programme paysage élaboré, à travers l'organisation de nombreuses activités : un atelier participatif citoyen, une rencontre de terrain destinée aux élus locaux et techniciens, une formation pédagogique à destination des animateurs, enseignants et guides locaux (« *Comment faire découvrir nos paysages* »), des animations scolaires et ateliers de découverte sur l'architecture rurale des villages du territoire, la consultation des habitants des quatre communes sur le diagnostic et le programme paysage, la mise en place d'une exposition itinérante et, enfin, la publication de diverses brochures (sur l'habitat traditionnel, sur le programme paysage, sur les bonnes pratiques paysagère) et de communiqués dans *Le Galopin*, le journal du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse. En outre, un service conseil d'urbanisme, d'aménagement du territoire, de patrimoine et d'environnement a été organisé, notamment à destination des candidatures bâtisseurs, celui-ci a ensuite été étendu aux instances communales. Lors de notre enquête, aucune intervention visant à modifier les morphologies paysagères n'avait été réalisée.



Tableau 38 : Caractérisation des actions paysagères menées par le GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse

Actions menées par le GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse	Finalité			Levier de changement					Extension spatiale			Acteurs ciblés		
	F1	F2	F3	L1	L2	L3	L4	L5	E1	E2	E3	P1	P2	P3
Réalisation, par un bureau d'étude spécialisé, d'un diagnostic paysager (analyse descriptive, évolutive, évaluative)	X			X					X	X		X		
Réalisation, par un bureau d'étude spécialisé, d'un « plan paysage » : énonçant une série d'orientations et objectifs (généraux, thématiques et par unité paysagère) et 24 actions à mettre en œuvre à court, moyen et long terme, accompagnées d'une dizaine de fiches-types	X					X			X			X		
Élaboration par la cellule de coordination, en concertation avec les autorités, d'un « programme d'actions Paysage »	X					X			X	X	X	X		
Inventaire du patrimoine bâti (état des lieux, base de données cartographiques et photographiques)		X		X							X	X		
Organisation d'un atelier participatif « <i>Paysages, Nature, Sentiers et Patrimoine. Croisons nos regards</i> »		X			X				X			X	X	X
Exposition itinérante « <i>Point(s) de vue sur nos paysages</i> » : vulgarisation auprès du grand public des résultats de l'étude paysagère et présentation des grands axes du programme paysage	X				X				X					X
Réalisation et diffusion de brochures sur l'habitat traditionnel		X			X						X			X
Publication d'un guide des bonnes pratiques « <i>Construire le paysage de demain, sept questions clés pour réussir son projet</i> », destiné aux candidats bâtisseurs ;	X				X						X			X
Remise d'avis et de conseils relatifs au « <i>Cadre de vie</i> » (urbanisme, paysages, aménagement, patrimoine, nature)		X			X	X			X	X	X	X	X	X
Animation scolaire et ateliers de découverte sur l'architecture rurale des villages du territoire		X			X					X	X			X
Rencontre de terrain destinée aux élus locaux et techniciens (communaux, D.N.F...), « <i>Paysages en Entre-Sambre-et-Meuse</i> »	X				X				X			X		
Formations techniques « <i>Cadre de vie</i> » (urbanisme, paysages, aménagement, patrimoine, nature) et pédagogiques destinées aux élus, techniciens communaux et animateurs actifs sur le territoire : « <i>Comment faire découvrir nos paysages</i> »		X			X				X	X	X	X	X	
<b>Occurrences</b>	++	++		+	+++	+			++	+	++	++	+	++

L'approche retenue par les partenaires locaux porte sur le paysage dans son ensemble (E1) même si, bien évidemment, dans les analyses et dans l'élaboration des programmes d'intervention, celui-ci est décomposé en thématiques, composantes et éléments d'intervention plus ciblés. Dans les faits, c'est bien une approche large et globale du paysage qui a été adoptée, ici.

Dans son action, le GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse cible à la fois le grand public mais aussi, et surtout, les Autorités communales (élus et agents, P1) par qui passe la gestion quotidienne des paysages (délivrance de permis d'urbanisme et d'environnement, adoption de documents planologiques et réglementaires en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire...). Par ailleurs, les Autorités ont été largement impliquées dans le projet, que ce soit par leur participation aux divers comités de suivi et groupes de travail thématiques, par leur implication lors de l'élaboration du programme paysage ou encore leur participation aux divers ateliers et activités organisées à l'initiative du GAL.

### 8.3.5.- La caractérisation des actions menées en matière de paysage par le GAL et le Parc des paysages du Beau Canton de Gaume

Avec le projet « *Parc des paysages, parcours patrimoniaux* », les actions menées en matière de paysage par le GAL du Beau Canton relèvent, pour l'essentiel, d'une finalité explicitement et principalement paysagère (F1). Le GAL n'hésite toutefois pas à mobiliser d'autres politiques sectorielles (agricole et urbanistique) pour intéresser les populations à la question du paysage (F3). C'est par exemple le cas lorsque l'équipe du GAL se mobilise, lors de la journée *AGRICHarme* (opération de découverte du monde agricole, des produits du terroir et du patrimoine rural), pour proposer aux enfants une activité pédagogique de découverte des paysages ruraux du Beau Canton, de leurs évolutions et du rôle des agriculteurs dans celles-ci.

Nous constatons aussi à la lecture du Tableau 39 que l'essentiel des actions du GAL relève de l'information, de la sensibilisation et de la valorisation des paysages. Pour cela, le GAL mobilise les canaux traditionnels d'information dont dispose le Centre Culturel du Beau Canton, opérateur du projet : site *Internet*, communiqués dans le *Journal du Beau Canton*, organisation de conférences. Sont également organisées des formations à destination des élus et des « animateurs » du territoire. À travers ces actions, le GAL du Beau Canton, agit sur les représentations paysagères des acteurs locaux (L2). Notre analyse met en évidence que le GAL du Beau Canton n'avait pas, à la date de l'enquête (car il l'a fait depuis), investi dans l'amélioration des connaissances paysagères. En effet, aucune étude approfondie n'était prévue dans la mise en œuvre du projet. Nous mentionnerons toutefois l'existence d'une étude antérieure.

**Tableau 39 : Caractérisation des actions paysagères menées par le GAL et le Parc des paysages du Beau Canton de Gaume**

Actions menées par le GAL du Beau Canton de Gaume et le Parc des paysages	Finalité			Lever de changement					Extension spatiale			Acteurs ciblés		
	F1	F2	F3	L1	L2	L3	L4	L5	E1	E2	E3	P1	P2	P3
Rédaction d'un « charte du paysage » pour le Beau Canton	X					X			X			X		
Publication d'articles et encarts dans le Journal du Beau Canton, un toute-boîte distribué aux habitants des communes de Chiny et Florenville	X				X				X					X
Organisation, à destination du grand public, de conférences, visites de terrain et balades sur le paysage	X				X				X					X
Mise en place d'un site <i>Internet</i> dédié aux projets du GAL et au Beau Canton et la diffusion d'information sur les paysages		X			X				X			X	X	X
Activité pédagogique destinée aux enfants lors de la journée <i>AGRICHarmes</i> insistant sur le rôle de l'agriculteur dans la gestion des paysages			X		X									X
Réunions d'information auprès des C.L.D.R. et C.C.A.T.	X				X				X	X		X	X	X
Organisation de formations « paysage » à destination des élus et techniciens communaux	X				X				X			X		
Action de concertation avec la population à propos de l'aménagement du centre de la localité de Florenville			X			X				X				X
Action de concertation avec la population lors d'un projet d'implantation d'antennes GSM sur le territoire			X			X					X			X
Préparation de la phase de diagnostic paysager (SIG et analyse descriptive des paysages)	X				X				X			X		
« 100 heures de formation de guides territoriaux » axée sur la connaissance de l'environnement et du patrimoine, adressée aux opérateurs touristiques, culturels, pédagogiques qui souhaitent parfaire leurs savoirs et en faire bénéficier leurs hôtes, élèves, visiteurs		X				X			X				X	X
<b>Occurrences</b>	+++	+	++	+	+++	+			+++	+	+	+	+	++

Par l'élaboration d'une charte paysagère, le GAL a voulu à la fois sensibiliser les élus à la question des paysages et se doter d'un document d'encadrement des processus et pratiques d'engendrement des paysages (L3).

Enfin, nous noterons que la thématique paysagère n'a pas, à ce jour, conduit à intervenir directement sur le terrain (si ce n'est en appui à l'action de dégagement de points de vue menée dans le cadre du C.R. Semois).

En fin de compte, peu d'actions concrètes ont été menées dans le cadre du GAL ; les nombreuses discussions ayant surtout abouti à l'élaboration d'un nouveau projet aux contours et objectifs précisés et pour lequel des opportunités de financement ont été trouvées.

De manière générale, le paysage est abordé dans sa globalité (E1). En effet, l'analyse des actions, ne nous permet pas de mettre en évidence une composante plutôt qu'une autre.

Enfin, l'action cible surtout les mandataires et techniciens communaux (P1) mais aussi secondairement, le grand public (P3).

### 8.3.6.- La caractérisation des actions menées en matière de paysage dans le cadre du projet BEAUrEGaRD

En ce qui concerne l'analyse des actions menées en matière de paysage sur le Val de Sambre transfrontalier, le Tableau 40 nous permet de mettre en évidence le nombre important d'actions à finalité explicitement paysagère mais où le paysage est couplé à d'autres préoccupations (F2). Ceci traduit le fait que les actions menées dans le cadre du projet BEAUrEGaRD ne concernaient pas toutes directement le paysage mais s'inscrivaient dans le domaine – plus vaste – de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et du patrimoine.

Comme pour les autres projets analysés, la plupart des actions proposées dans le cadre de BEAUrEGaRD visent indirectement le paysage et cherchent, d'abord, à influencer les représentations (L2) des acteurs locaux (élus, techniciens, habitants) que ce soient par la publication de brochures d'information et de conseils, par la création d'un site *Internet* dédié, par l'organisation de conférences, d'ateliers d'échange ou de visites sur le terrain. Notre analyse nous permet également de mettre en évidence l'investissement consenti dans l'acquisition de données et dans l'élaboration de diagnostics à différentes échelles (L1), servant ensuite de base à la sensibilisation. Ainsi, cette production de connaissances induit un regard nouveau sur le territoire et son patrimoine bâti et paysager. Ce type d'action traduit la volonté des opérateurs de (re-)construire une image positive, forte, partagée de ce territoire transfrontalier. Dans le même sens, nous pouvons souligner l'attention particulière qui a été accordée au regard et à l'appréciation des populations habitantes, à travers la réalisation d'un sondage téléphonique de grande ampleur et la consultation des associations locales.

Si ce n'est une analyse paysagère conduite sur l'ensemble du territoire du Val de Sambre, l'attention se concentre, ici, sur la composante bâtie des paysages, avec des actions ciblées sur le patrimoine bâti et industriel et le paysage « intérieur des villages » (réhabilitation des bâtiments publics, entretien des façades et fleurissement).

Enfin, l'action cible surtout les mandataires et techniciens communaux (P1) mais aussi secondairement, le grand public (P3).

**Tableau 40 : Caractérisation des actions paysagères menées dans le cadre du projet BEAUrEGaRD**

Actions menées dans le cadre du projet BEAUrEGaRD par Espace Environnement	Finalité			Lever de changement					Extension spatiale			Acteurs ciblés			
	F1	F2	F3	L1	L2	L3	L4	L5	E1	E2	E3	P1	P2	P3	
Étude succincte des « potentialités urbanistiques et patrimoniales » des villes et villages			X	X						X		X			
Évaluation des points forts et des faiblesses du patrimoine bâti et des espaces publics et de leur relation au paysage		X		X						X		X			
Analyse de la perception des techniciens et conseillers communaux à l'échelle locale et transfrontalière dans quatre domaines : intégration des noyaux bâtis au paysage, urbanisme, architecture, « petit patrimoine »		X		X	X					X		X			
Analyse de la perception des habitants sur leur cadre de vie (sondage téléphonique auprès de plus de 1000 habitants et consultation d'associations locales)		X		X	X					X				X	
Proposition de pistes d'aménagements urbanistiques			X			X				X		X			
Création d'un outil d'aide à la décision en matière de délivrance de permis et actions de sensibilisation des propriétaires sur l'entité de Landelies		X			X	X				X		X	X	X	
Analyse paysagère sur l'ensemble du Val de Sambre	X			X					X			X			
Évaluation de la perception du Val de Sambre (enquête auprès des habitants)		X		X	X				X			X	X	X	
Organisation d'ateliers transfrontaliers sur diverses thématiques (entretien et réhabilitation des bâtiments publics, entretien des façades et fleurissement, SIG, outils de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, mise en œuvre des zones d'aménagement concerté)		X			X				X	X	X	X			
Mise en place d'un observatoire cartographique transfrontalier concernant l'urbanisme, l'aménagement du territoire et le patrimoine (bâti et paysager) du Val de Sambre		X		X	X				X			X	X	X	
Brochure « <i>Soigner l'enveloppe des bâtiments publics : une attente citoyenne</i> » : conseils pour l'entretien et la mise en valeur des bâtiments publics, mise en place de plan de gestion ou de carnet d'entretien			X		X						X	X			
Deux brochures d'une dizaine de pages, présentant de façon pratique les principes d'une bonne restauration des façades			X		X						X	X	X	X	
Action de sensibilisation au patrimoine par l'organisation de « tours-bus » thématiques : « <i>les paysages ordinaires du Val de Sambre transfrontalier</i> » et « <i>le patrimoine industriel</i> »		X			X				X	X		X		X	
Diffusion des résultats : site <i>Internet</i> , brochures, ateliers, visites organisées et réunions d'informations, conférences de presse, participation à des colloques, la formation des opérateurs touristiques		X			X				X	X	X	X	X	X	
Action de promotion de l'image du patrimoine par la diffusion de cartes postales			X		X				X	X	X			X	
<b>Occurrences</b>	+	+++	++	++	+++	+				++	+++	++	+++	+	++

### 8.3.7.- La caractérisation des actions menées en matière de paysage par le Contrat de rivière Semois-Semoy

Nous le voyons à la lecture du Tableau 41, de nombreuses actions menées dans le contexte large du Contrat de rivière Semois-Semoy affichent une finalité centrée sur le paysage (F1).

Dans son action, le Contrat de rivière combine trois leviers de changement : tout d’abord un apport de connaissances (L1) sur les paysages et leur dynamique d’évolution (projet d’observatoire), puis un changement des représentations par diverses actions d’information et de sensibilisation (L2), enfin – et c’est, à ce jour, la seule structure wallonne à l’avoir fait – des interventions sur le terrain pour permettre le dégagement et l’aménagement de points de vue que ce soit en milieu forestier ou agricole (L5).

**Tableau 41 : Caractérisation des actions paysagères menées par le Contrat de rivière Semois-Semoy**

Actions menées par le Contrat de rivière Semois-Semoy	Finalité			Lever de changement					Extension spatiale			Acteurs ciblés		
	F1	F2	F3	L1	L2	L3	L4	L5	E1	E2	E3	P1	P2	P3
Récolte et analyse de documents iconographiques et cartographiques anciens	X			X						X		X		
Constitution d’un fonds de séries photographiques sur 125 sites belges et de 22 sites français	X			X						X		X		
Mise en place de l’itinéraire <i>Ce jour-là</i>	X			X	X					X		X	X	X
Édition, depuis 2006, d’un calendrier mettant en évidence les paysages remarquables de la vallée		X			X					X				X
Publication à destination du grand public de plusieurs brochures de sensibilisation au paysage	X				X				X					X
Publication de divers articles sur le projet d’observatoire du paysage dans l’ <i>Info Semois-Semoy</i>	X				X					X				X
La « <i>Transsemoisienne</i> », marche transfrontalière			X		X					X				X
Diffusion des résultats (colloques, articles scientifiques, partage d’expériences)	X				X					X		X	X	X
Rédaction d’un guide méthodologique à la réalisation d’un observatoire photographique du paysage.	X				X					X		X	X	
Interventions de restauration de points de vue	X							X		X		X	X	
Projet de gestion des vallées du Rebais et du ruisseau de Membre : valorisation touristique (ouvertures de points de vue, création et balisage d’itinéraires de promenade, création d’aires de pique-nique et pose de mobilier)			X		X			X	X	X	X	X	X	X
<b>Occurrences</b>	+++	+	+	++	+++			+	+	+++	+	++	++	++

Si le paysage est envisagé dans sa globalité et que l'ensemble des composantes sont prises en compte afin d'appréhender les dynamiques paysagères, en fin de compte, l'action se focalise sur des espaces restreints (E2) : les points de vue. De même, par la publication des calendriers, le Contrat de Rivière a tendance à donner plus d'importance aux paysages remarquables, aux paysages « à voir ». Ces actions révèlent une logique de valorisation touristique des paysages de la vallée de la Semois ardennaise. Elles sont en outre à relier au caractère remarquable global des paysages de la vallée.

L'action du Contrat de rivière Semois-Semoy cible tous les publics. Toutefois, les interventions concrètes sur le terrain l'amène à travailler en étroite collaboration avec un public de professionnels (P2) : agriculteurs, agents techniques, ingénieurs du Département Nature et Forêt et, le cas échéant, les mandataires communaux concernés.

### 8.3.8.- La caractérisation des actions menées en matière de paysage par le Parc naturel des Deux Ourthes

Avec le projet « *Grandeur et intimité des paysages* », le Parc naturel des Deux Ourthes inscrit son action dans une finalité explicitement et principalement paysagère (F1).

Celle-ci s'appuie sur quatre des cinq leviers de changement que nous avons distingués. Si ce sont surtout les représentations paysagères qui sont ciblées par de nombreuses actions d'information et de sensibilisation (L2), en confiant la réalisation d'une étude paysagère à un bureau spécialisé, le Parc naturel contribue aussi à améliorer les connaissances paysagères (L1) et vise à se doter, avec le programme paysage, d'un outil d'encadrement des pratiques (L3). Enfin, nous devons souligner le balisage sur le terrain d'un parcours-découverte des paysages, ayant nécessité des interventions d'ouverture et d'entretien des chemins (L5).

Le Parc naturel des Deux Ourthes a adopté une approche large et globale du paysage (E1), même si, dans le diagnostic et le programme paysage, celui-ci est décomposé en thématiques, composantes et éléments d'intervention plus ciblés.

Comme dans la plupart des projets, ce sont d'une part les élus (P1) et d'autre part la population dans son ensemble (P3) qui sont les cibles privilégiées du Parc naturel.

**Tableau 42 : Caractérisation des actions paysagères menées par le Parc naturel des Deux Ourthes**

Actions menées par le Parc naturel des Deux Ourthes	Finalité			Levier de changement					Extension spatiale			Acteurs ciblés		
	F1	F2	F3	L1	L2	L3	L4	L5	E1	E2	E3	P1	P2	P3
Séance de sensibilisation, au sein de la sous-commission urbanisme du Parc naturel des Deux Ourthes (réunissant élus et techniciens communaux), chargée de rendre des avis sur les permis, en vue de réfléchir à l'impact paysager de projets urbanistiques		X			X	X				X		X		
Participation régulière du chargé de mission, coordinateur du projet, aux réunions de la sous-commission urbanisme du Parc naturel des Deux Ourthes en vue de mieux prendre en compte l'impact paysager des projets urbanistiques		X			X	X				X		X		
Réalisation, par un bureau d'étude spécialisé, d'un diagnostic paysager et urbanistique du territoire du Parc naturel des Deux Ourthes (analyse descriptive, évolutive, évaluative). Un volume de l'étude est consacré au paysage transfrontalier	X			X					X	X	X	X		
Élaboration d'un « programme paysage » avançant une série d'objectifs « généraux » et « thématiques » et comprenant 18 fiches d'intervention avec des recommandations précises à suivre pour améliorer la qualité paysagère	X					X			X	X	X	X	X	
Réalisation d'un inventaire des éléments paysagers historico-culturels au Luxembourg. (base de données géographique)	X			X					X			X		
Organisation d'une excursion de sensibilisation aux paysages, adressée aux partenaires du Parc naturel, aux élus locaux et aux autres acteurs du territoire	X				X				X			X	X	
Concours photographique sur les paysages du Parc naturel des Deux Ourthes : « <i>Quelle est votre vision du paysage ?</i> »	X				X				X					X
Publication de plusieurs articles concernant le projet « <i>Grandeur et intimité des paysages</i> » dans le Journal du Parc Naturel des Deux Ourthes	X				X				X					X
Publication d'une brochure sur la Convention européenne du paysage	X				X				X					X
Exposition itinérante présentant certaines prises de vues issues du concours photographique et le programme paysage	X				X				X					X
Excursion sur les paysages et leurs enjeux à destination des professeurs de géographie de l'enseignement secondaire	X				X				X					X
Mise en place d'un parcours-découverte des paysages « <i>La Traversée des pays et des âges</i> » (tracé du circuit, balisage et entretien des sentiers, publication d'une carte de randonnée et d'un guide de commentaire)		X			X			X	X					X
<b>Occurrences</b>	+++	+		+	+++	+		+	+++	+	+	++	+	++



### 8.3.9.- La caractérisation des actions menées en matière de paysage par le Parc naturel de la Haute-Sûre et de la Forêt d'Anlier

Avec le projet « *Réalisation d'une charte paysagère, d'un circuit d'interprétation et d'un centre de référence en matière de paysage au Parc naturel de la Haute-Sûre et de la Forêt d'Anlier* », les actions menées en matière de paysage par le P.N.H.S.F.A. s'inscrivent dans une finalité principalement et explicitement paysagère (F1). D'autre part, avec les projets Life Nature, le Parc naturel mène également une série d'actions dans l'optique d'améliorer la qualité écologique du territoire qui induisent une modification des morphologies paysagères (F3).

**Tableau 43 : Caractérisation des actions paysagères menées par le Parc naturel de la Haute-Sûre et de la Forêt d'Anlier**

Actions menées par le Parc naturel Haute-Sûre et Forêt d'Anlier	Finalité			Lever de changement					Extension spatiale			Acteurs ciblés		
	F1	F2	F3	L1	L2	L3	L4	L5	E1	E2	E3	P1	P2	P3
Réalisation, par la chargée de mission, d'un diagnostic territorial et paysager (caractérisation des paysages, analyse évolutive, analyse évaluative)	X			X					X	X	X	X		
Rédaction d'un cahier de recommandations paysagères	X					X			X	X	X	X		
Diffusion d'informations relative au projet sur le site <i>Internet</i> du Parc naturel		X			X				X					X
Diverses publications dans le Journal du Parc naturel dont un questionnaire sur les paysages adressé aux habitants et une présentation des objectifs du projet de charte paysagère	X			X	X				X					X
Organisation d'un concours adressé aux enfants : « <i>Construis et dessine un paysage</i> »	X				X				X					X
Présentation du diagnostic paysager à la fête du parc naturel	X				X				X					X
Déboisement d'un peu plus de 26 ha d'épicéas dans le bassin de la Sûre dans le cadre du projet Life Nature de sauvegarde de la moule perlière			X				X			X		X	X	
Déboisement, d'ici 2011, de 40 ha le long des cours d'eau dans le cadre du projet Life Nature pour la « <i>Restauration des habitats de la loutre d'Europe</i> »			X				X			X		X	X	
Plantation de feuillus à la place des résineux en bordure de cours d'eau (cordons rivulaires) dans les zones Natura 2000 afin de restaurer un habitat favorable à la loutre			X				X			X		X	X	
<b>Occurrences</b>	++	+	++	+	++	+	++		++	++	+	++	++	++

À ce jour, les actions menées dans le cadre du projet spécifiquement paysager se sont concentrées sur l'amélioration des connaissances des paysages (L1) et un travail sur les représentations des acteurs locaux et de la population en général (L2). Tandis que les interventions concrètes sur la matérialité du paysage (L4) ont été menées dans le cadre des

projets Life : déboisement d'épicéas, plantation de feuillus. À terme, nous pouvons imaginer que des interventions de terrain seront également mises en œuvre au nom du paysage ; le projet n'en était qu'à ses débuts au moment de notre enquête.

Pour les mêmes raisons, il est difficile de dégager l'un ou l'autre composante (ou élément) qui serait privilégiée dans l'approche adoptée. Ainsi, le paysage est considéré dans sa globalité (E1), même si les interventions *in situ* menées jusqu'ici ont ciblé les éléments végétaux. Enfin, le Tableau 43, nous permet de mettre en évidence que le P.N.H.S.F.A. s'adresse à tous les publics.

### 8.4.- L'analyse croisée des actions menées dans le cadre des projets de paysage étudiés

En Wallonie, un arsenal d'actions les plus diverses et variées sont entreprises au nom du paysage (*cf.* Figure 8).

Figure 8 : Une diversité d'actions concernant le paysage



Ce montage des photographies et représentations issues des différents cas étudiés dans le cadre de la recherche illustre la diversité des actions concernant le paysage menées lors de la mise en œuvre des projets de paysage.

De sorte que, sur un même espace ou partie de celui-ci, le nombre et la variété des actions menées conduisent, presque toujours, à l'association – et à l'interaction – de plusieurs catégories d'actions. C'est, d'emblée, ce que confirme l'inventaire exhaustif, la description détaillée et la caractérisation des actions concernant le paysage menées dans les projets documentés par la recherche (cf. Tableau 44 de synthèse). En outre, chacune des grilles de caractérisation permet de mettre en évidence les catégories non retenues (cases vides) par les acteurs locaux, laissant entrevoir là où un effort supplémentaire pourrait être entrepris.

**Tableau 44 : Tableau de synthèse de la caractérisation des actions paysagères pour les neuf cas d'étude**

Cas	Finalité			Lever de changement					Extension spatiale			Acteurs ciblés		
	F1	F2	F3	L1	L2	L3	L4	L5	E1	E2	E3	P1	P2	P3
Parc naturel des Plaines de l'Escaut	+++		++	+	+++	+	+		+	+	+	+	+	+
Parc naturel du Pays des Collines	+		+++	+	++	++			+	++	++	+	++	++
GAL Culturalité	+++	+		+	++	+			+++	++	++	++	+	++
GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse	++	++		+	+++	+			++	+	++	++	+	++
GAL du Beau Canton de Gaume	+++	+	++	+	+++	+			+++	+	+	+	+	++
Projet BEAUrEGaRD	+	+++	++	++	+++	+			++	+++	++	+++	+	++
Contrat de rivière Semois-Semoy	+++	+	+	++	+++			+	+	+++	+	++	++	++
Parc naturel des Deux Ourthes	+++	+		+	+++	+		+	+++	+	+	++	+	++
Parc naturel Haute-Sûre et Forêt d'Anlier	++	+	++	+	++	+	++		++	++	+	++	++	++

Mais, au-delà de cette mosaïque, que retenir au terme de cette analyse sur l'ensemble des neuf cas d'étude ? Six grands constats peuvent être posés.

**UNE FINALITÉ MAJORITAIREMENT PAYSAGÈRE.** Tout d'abord – premier constat – en ce qui concerne la finalité des actions, l'analyse met en évidence que la majorité des actions s'inscrit dans une finalité explicitement et principalement paysagère. Ceci est somme toute logique car conforme au choix de départ qui a été de réduire notre champ d'analyse aux seules opérations (ou plutôt ensemble d'opérations) dont la finalité paysagère, même secondaire, était explicitement énoncée par leurs promoteurs. Toutefois, il faut souligner que des actions s'inscrivant dans une politique sectorielle, pour laquelle le paysage n'était pas affirmé comme la préoccupation principale, ont également été listées. En somme, les dispositions paysagères mises en œuvre sollicitent, le plus souvent, des instruments, non spécifiques au paysage, relevant, selon le cas, de politique sectorielle d'urbanisme, d'aménagement du territoire, du patrimoine, de gestion des ressources naturelles ou encore de la politique agricole. De sorte que, convergent sur le paysage des procédures et des outils

très diversifiés, appliqués conjointement ou successivement sur des espaces, de taille et de nature variées, qui se juxtaposent ou se superposent partiellement.

**PEU D'INTERVENTION CONCRÈTES *IN SITU* MAIS UNE DOMINANCE DES ACTIONS SUR LES REPRÉSENTATIONS.** Ensuite – deuxième constat – nous pouvons souligner, au final, que peu d'interventions concrètes *in situ* sont, à l'heure actuelle, menées au nom du paysage mais, au contraire, que les projets réservent une large place à l'acquisition des connaissances, à l'information et à la sensibilisation. De sorte que les actions visant un changement des représentations sont de loin les plus nombreuses. Ces actions ciblent davantage les pratiques individuelles et collectives plutôt que les mécanismes de production des paysages.

Cette logique d'inflexion des comportements et des pratiques par des actions sur les représentations révèle un consensus implicite commun à l'ensemble des projets étudiés et des acteurs impliqués : celui de ne pas s'opposer aux logiques et pratiques individuelles des acteurs, autrement dit, celui de ne pas interdire et de « convaincre plutôt que de contraindre ». Cette logique est également liée, pour bonne part, à la difficulté qu'éprouvent les acteurs locaux à maîtriser les processus globaux d'engendrement des paysages (mode de régulation des prix du foncier, planification territoriale, aspects environnementaux, PAC...). Enfin, cette importance des actions sur les représentations s'explique également par les motivations affichées de beaucoup des territoires étudiés de renforcer les sentiments d'appartenance des habitants au territoire. Comme si la réappropriation du devenir des leurs paysages et de leur territoire ne pouvait passer que par une (ré-)appropriation du sens donné aux paysages locaux par un contrôle – une maîtrise – des représentations paysagères et, par extension, de l'image du territoire. Nous reviendrons sur ces éléments, dans le Chapitre 9., lorsque nous nous intéresserons aux discours accompagnant les projets de paysage.

Enfin, il faut souligner que les projets étudiés ont le plus souvent consisté en l'élaboration d'un diagnostic paysager et à la suite, d'un programme d'actions à mettre en œuvre dans une phase ultérieure, d'où le faible nombre d'interventions réalisées sur le terrain, à ce stade d'avancement des projets au niveau de la Wallonie.

**UNE EXTENSION SPATIALE VARIABLE.** En ce qui concerne l'extension spatiale des actions – troisième constat – l'analyse met en évidence une diversité de tailles dans les espaces concernés (*cf.* Figure 9). En effet, les actions peuvent concerner à la fois le paysage dans son ensemble, des activités ou des évolutions sectorielles, de grandes « composantes » du

paysage (comme la composante végétale ou bâtie dans le paysage), des espaces inscrits dans un périmètre soumis à une planification ou à une réglementation particulière (comme les zones d'aménagement communal concertée, les périmètres d'intérêt paysager, les zones Natura 2000...), des vues et des points de vue ou encore des objets matériels dont l'empreinte au sol est parfois très restreinte, comme certains points de repères dans le paysage.

**Figure 9 : Aperçu de la diversité des échelles et objets ciblés par l'action paysagère dans les projets documentés**



Ce montage des photographies et représentations issues des différents cas étudiés dans le cadre de la recherche illustre la diversité des objets ciblés par les actions concernant le paysage menées lors de la mise en œuvre des projets de paysage étudiés.

De manière plus fine, nous constatons que, dans la plupart des projets, sont pris en compte l'ensemble des éléments et composantes du paysage lorsqu'il s'agit de conduire des analyses et d'élaborer des diagnostics ou programmes d'action. Cette réflexion globale assure ainsi à l'action paysagère une certaine cohérence par rapport à la complexité des dynamiques en cause. Mais, dès lors qu'il s'agit de passer à la mise en œuvre, la réduction à quelques éléments semble s'imposer comme une solution pragmatique et efficace. En effet, le travail sur des objets suffisamment définis, des objets familiers, avec des acteurs cibles bien identifiés, assure un meilleur contrôle de l'action et de sa mise en œuvre. En outre, l'intervention ponctuelle sur des objets emblématiques du paysage (le long d'une route ou d'un circuit, sur un site remarquable reconnu, selon une thématique spécifique...) donnent plus de visibilité à l'action menée.

**UNE DIVERSITÉ D'OBJETS CIBLÉS PAR L'ACTION PAYSAGÈRE.** Au delà de la diversité dans l'extension spatiale des actions, nous pouvons également être frappés – quatrième constat – par la très grande diversité des objets sur lesquels les opérateurs locaux agissent ou entendent agir et la variété des termes utilisés, avec plus ou moins de précisions, de détails (*cf.* Figures 9 et 10).

Ainsi, certaines dénominations s'inscrivent dans une logique d'identification et de caractérisation des paysages ; alors, elles peuvent concerner :

- de grandes composantes paysagères (relief, composante végétale, composante bâtie...);
- des éléments du paysage, c'est-à-dire des objets matériels (ponctuels, linéaires ou de surface) qui composent les structures paysagères (un bâtiment agricole, un arbre isolé, un moulin, un château, une haie, une prairie, une mare, un village...);
- des processus (liés à la nature, lié à l'activité humaine (urbanisation, intensification agricole) façonnant les paysages ;
- l'aspect visuel du paysage (les couleurs, les textures, les bassins visuels, les points de vue, les points focaux, les unités visuelles) ;
- des entités paysagères de tailles diverses, se distinguant des entités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes des composantes et éléments paysagers : (sous-)aires paysagères, territoires paysagers, ensembles paysagers.

D'autres dénominations traduisent une logique d'appréciation des paysages :

- dénonçant certains types d'objets comme : les antennes, les pylônes de téléphonie mobile et radio, les éoliennes, les hangars, zones de stockage, étables et autres équipements agricoles récents, les nouveaux lotissements résidentiels, l'affichage publicitaire et les enseignes,
- en valorisant d'autres : les ouvrages d'art et le patrimoine industriel, le bâti artisanal et industriel, les châteaux, les moulins, les fermes anciennes, le petit patrimoine religieux et utilitaire (chapelles, potales ou niches, balance publique, fontaines...), le patrimoine ferroviaire (gare, ponts, ancienne signalisation, maison de garde-barrière...), le bâti traditionnel.

D'autres dénominations reflètent une logique d'intervention, renvoyant à :

- des instruments d'intervention, des réglementations ou des programmes d'action, existants, comme : les mesures agri-environnementales, les zones d'aménagement communal concerté, les zones d'intérêt biologique, les périmètres d'intérêt paysager, les zones Natura 2000, les bords de routes, les plantations de haies, les entrées de villes et villages, les aménagement de berges ;
- des concepts ou modèles d'intervention tels le réseau de voies lentes, le réseau écologique, le maillage vert, les corridors écologiques, la trame bocagère... À cet égard, soulignons que la composante naturelle (végétale, surtout) semble particulièrement « outillé », témoignant des avancées réalisées dans le domaine de l'écologie du paysage et de la gestion des milieux naturels.

Ces objets définissent en partie ce qu'est le paysage pour les acteurs locaux : d'une part, ils sont le reflet des caractéristiques physiques / matérielles particulières de l'espace et des paysages (de leurs richesses et de leurs faiblesses) et d'autre part, ils éclairent sur les dynamiques et les pressions qui pèsent sur le devenir des paysages concernés.

Mais plus qu'ils ne nous éclairent sur les préoccupations des acteurs locaux (car ils ne renvoient que rarement à des actions mises en œuvre), les termes utilisés sont révélateurs de l'état de la connaissance qu'en ont les acteurs en présence – en particulier les experts qui réalisent les diagnostics et programmes d'actions, d'une part et des instruments de gestion disponibles (pas forcément spécifiques au paysage), d'autre part. Nous pouvons supposer qu'ils sont également dépendants du cadre institutionnel, du domaine d'action dans lequel s'inscrivent les projets et de l'origine des subventions.

**Figure 10 : La diversité des termes utilisés, dans les projets documentés, pour désigner les objets de l'action paysagère**

LA TOPOGRAPHIE ET LES ÉLÉMENTS DU RELIEF, les bassins visuels, les zones sommitales des plateaux, les plateaux, les têtes de vallées sur les plateaux, Hautes vallées, les moyennes vallées enclavées, les méandres encaissés, les moyennes vallées inférieures, **les carrières**, les grandes parois rocheuses, les affleurements rocheux, les vallons, l'eau et les milieux humides, **les ruisseaux et rivières**, les étangs, les lacs, les fossés, les canaux, les sources, les vallées, les aménagement de berges, les moulins, biefs, vannes, franchissements divers, ponts et passerelles,

les chemins de halage, **les éléments de l'occupation du sol**, LES PLATEAUX AGRICOLES. la fagne (tourbières humides), les landes (sèches), la végétation palustre en fond de vallée, les pâtures, les prés de fauche, **les prairies humides**, les cultures, les vergers, les pépinières, **la couverture boisée**, bois et forêts, résineux, lisières boisées, les monocultures de résineux, **les peupleraies**, les espaces jardinés, la végétation non indigène et à caractère trop ornemental et horticole, les arbres de position, arbres isolés, les alignements d'arbres et haies, les haies bocagères, trame bocagère, les saules têtards, **les arbres têtards**, arbres en bouquet, le **maillage vert**, corridors écologiques, les lisières de massifs boisés,

**LES VOIES DE COMMUNICATION**, les chemins agricoles et chemins creux, les voiries bordées d'arbres, les voiries rectilignes en village routier, les voiries importantes, les autoroutes, les nationales, le TGV, le chemins de fer, **les infrastructures de transport**. LES ÉQUIPEMENTS, les équipements et pôles d'activités économiques, zones artisanales et industrielles, les anciennes zones d'extraction (friches), les éclairages, les fermes anciennes, **les antennes**, pylônes GSM et radio, **les éoliennes**, les hangars, étables et autres équipements agricoles récents, les extensions des exploitations agricoles, abords de fermes, les campings et zones de loisirs, les ouvrages d'art et patrimoine industriel, LE BÂTI, la structure du bâti, **le village** dans le paysage, l'auréole villageoise, espaces-paysages d'articulation non bâtis entre les villages,

**entrées et sorties de villages**, noyaux villageois anciens, **lotissements résidentiels** et autres zones récentes d'extension d'habitat, l'habitat neuf, jointif et densifié, **le cadre bâti**, **le patrimoine** bâti artisanal et industriel, les châteaux, les moulins, les fermes (nouveaux hangars et zones de stockage de récoltes), les bâtiments publics,

les **façades**, le traitement des limites entre biens privés et domaine public, le petit patrimoine religieux et utilitaire (chapelles, potales, pompes, balance publique, fontaines...), le patrimoine ferroviaire (gare, ponts, ancienne signalisation, maison de garde-barrière...), **les types d'habitat**, l'habitat traditionnel, l'habitat de style « villa » et de type « cottage » (antérieur à 1950), l'habitat de style néo-rustique et de style chalet, l'habitat relevant de l'architecture contemporaine « internationale », l'architecture d'intégration, **les couleurs** des constructions, le paysage urbain, **les entrées et sorties de ville**, le paysage urbain central, LE PAYSAGE URBAIN, **entrées et sorties de ville**, **paysage urbain central**. Espaces publics et espaces rue, Voiries, autoroutes, nationales, trottoirs et usoirs, édifices publics, maisons communales, équipements divers et mobilier urbain (cabines électriques et téléphoniques, abribus, mobilier, conteneurs de collecte du verre), les ralentisseurs, marquages, les places, les ronds-points, la signalisation, réseaux de distribution aériens,

**le réseau de voies lentes**, l'affichage publicitaire et enseignes, les zones d'aménagement communal concerté,  
LES POINTS DE VUE.



**UNE DIVERSITÉ D'ACTEURS CIBLÉS.** Enfin – cinquième constat – si les actions menées visent un large panel d'acteurs dans des secteurs divers, les élus et techniciens d'une part et le grand public, d'autre part, constituent la cible privilégiée des opérateurs locaux dans le cadre des projets étudiés. Aux acteurs politiques et techniciens locaux, s'adressent surtout les documents de connaissance et d'orientation (diagnostics, programmes d'actions, cahiers de recommandations et fiches d'intervention) de même que les ateliers de formation ; au grand public, les actions de sensibilisation (conférences, expositions, balades, circuits, brochures).

**DEUX MODALITÉS PRINCIPALES D'ACTION.** Au final, nous pouvons dégager deux modalités principales d'action :

- **une modalité d'action de type « stratégique »** qui privilégie l'analyse et la réflexion à l'intervention sur le terrain. Cette forme particulière d'action répond à une logique de construction préalable de la problématique du paysage, envisagée de manière spécifique et dans sa globalité. Elle vise l'établissement d'un cadre stratégique capable d'orienter et de coordonner les actions. Pour ce faire, elle s'appuie, d'abord, sur une amélioration des connaissances des paysages (par la réalisation d'études et d'inventaires). Ensuite, elle recherche à construire une vision commune de la problématique paysagère (par un changement des représentations sociales via la sensibilisation, la consultation, le dialogue ou la concertation). Enfin, elle amène à la définition de grandes orientations et à la proposition d'actions (au travers de programmes – paysage – d'actions). Dans cette optique, elle s'adresse surtout aux acteurs politiques locaux et institutionnels.
- **une modalité d'action de type « opérationnel ».** Cette forme d'action privilégie des interventions concrètes sur terrain. Pour ce faire, elle va mobiliser des instruments opérationnels existants ou à créer (e.a. mesures agri-environnementales, primes à la plantation, conventions d'entretien, contrat de paysage) qu'elle va mettre en œuvre en fonction de problèmes spécifiques à résoudre sur des espaces restreints, bien définis. De fait, elle s'adresse à un nombre réduit d'acteurs institutionnels ou gestionnaires de l'espace.

Ces modalités d'action donnent un reflet du projet dans son contenu mais aussi de ses circonstances. En effet, il apparaît, ici, clairement que les actions menées dans le cadre d'un projet dépendent en grande partie du contexte institutionnel d'élaboration de l'action et, lié

à celui-ci, des dynamiques territoriales dans lesquelles elles s'inscrivent et auxquelles elles concourent<sup>83</sup>.

Ainsi, les actions paysagères sont à recadrer par rapport à la structure encadrante, sa légitimité et son antériorité d'action sur un territoire (*cf.* points 7.2 et 7.3).

Par exemple, pour un Parc naturel, institutionnalisé par décret et dont la prise en charge du paysage est reconnue, comme l'une des missions légitimes, l'enjeu sera davantage de répondre aux nouvelles exigences en la matière (élaboration d'une charte paysagère) et d'incorporer la problématique paysagère dans ses actions. En outre, son antériorité d'action fait en sorte qu'un Parc connaît les acteurs du territoire car il a l'habitude de collaborer avec eux. Sa légitimité d'action est acquise.

À l'opposé, dans le cas d'un GAL, le partenariat et la dynamique de développement sont plus ou moins récents, la structure doit encore « faire ses preuves ». Le territoire qu'elle délimite est encore en construction. Alors, la question revient d'abord à se construire une légitimité d'action, en même temps que les acteurs construisent ensemble la cible de l'action.

**En conclusion**, dans ce chapitre, nous avons cherché à comprendre la manière dont les acteurs, publics et privés, d'un territoire, qui se sont approprié la notion de paysage, interviennent en son nom et choisissent les actions qui leur paraissent devoir être menées.

Les axes de lecture et critères de caractérisation que nous avons adoptés n'épuisent pas la complexité de la question, mais éclairent sur la nature de ces actions, nous permettant ainsi d'avoir une meilleure vision de la manière dont l'action se construit là où le paysage est sollicité.

En définitive, pour un territoire donné, l'ensemble des actions ayant une incidence régulatrice sur le paysage permet de mettre en évidence un mode d'action plus ou moins complexe (selon la diversité des leviers d'intervention utilisés et la variété des instruments mobilisés) et un mode d'action plus ou moins étendu (en fonction de la taille de l'espace concerné, du nombre d'éléments paysagers considérés, de la diversité des pratiques et processus ciblés, du nombre d'acteurs concernés).

---

<sup>83</sup> Nous renvoyons le lecteur au Chapitre 7.-.

L'analyse a également montré l'influence du contexte local, et notamment des stratégies des acteurs qui sont parties prenantes d'un projet de paysage sur le type d'intervention et le contenu de l'action paysagère. Cependant, le contexte n'explique pas à lui seul la diversité des actions entreprises. En effet, les actions sont souvent guidées par des représentations, c'est-à-dire des réalités mentales différentes, dont les actions sont, de fait, en partie révélatrices. Aussi, nous souhaiterions explorer plus avant ces représentations, à travers, cette fois, l'analyse des discours accompagnant l'action paysagère. C'est l'objet du chapitre suivant.



## **Chapitre 9.-**

### **Les représentations et registres d'action révélés par l'analyse des discours accompagnant les projets de paysage**

Dans le champ du paysage, l'action associe une pluralité de logiques, d'approches, d'orientations et de points de vue s'organisant autour de sens divers que l'on donne à la « sensibilisation paysagère », à la « protection », à la « conservation », à la « valorisation » ou encore à la « gestion » des paysages, de leurs composantes et de leurs qualités.

Dans le chapitre précédent, nous nous sommes intéressée à la traduction concrète des projets de paysage en concentrant notre attention sur les actions qui étaient mises en œuvre au nom du paysage. Cette analyse nous a permis de tracer les contours de l'action paysagère locale – mais en partie seulement. Car les finalités poursuivies et les arguments justificatifs avancés dans les discours définissent tout autant l'étendue et les limites du champ d'intervention du paysage. En effet, en même temps qu'ils nous livrent la vision que les personnes ont du paysage et des valeurs qu'elles y associent, ces discours structurent et donnent sens aux interventions proposées ou mises en œuvre au nom du paysage. C'est pourquoi, l'analyse de l'action paysagère locale à travers l'examen des finalités poursuivies et des logiques de justification des actions menées constitue un champ d'analyse pertinent et « révélateur ». C'est l'objet de ce neuvième chapitre.

Lorsqu'elle est prise en considération, la dimension « idéale » de l'action paysagère est souvent envisagée d'un point de vue sociologique ou anthropologique comme un ensemble de « représentations paysagères » (Droz et Miéville-Ott, 2005b ; Droz *et al.*, 2005, 2009 ; Candau *et al.*, 2006 ; Deuffic et Candau, 2006 ; Candau et Moquay, 2007), de « valeurs » et de « postures », (Droz *et al.*, 2005, 2009) voire des « modèles paysagers » (Luginbühl, 2001c ; Guisepelli et Fleury, 2005) (*cf.* point 1.3.1.7.-).

Alors, le paysage est, le plus souvent, appréhendé en relation avec des individus (ou des groupes d'individus), tendance qui apparaît également dans les méthodes d'analyse privilégiant le regard d'acteur et mobilisant les techniques d'enquête par entretien ou questionnaire individuel.

Or, le problème considéré ici n'est pas celui des représentations sociales (individuelles ou collectives) associées à un paysage spécifique, mais celui des représentations particulières – « opérantes » – qui sont élaborées ou retenues de manière à participer de la définition d'un « paysage commun », apte à fonder une action et susceptible de recueillir l'accord de toutes les parties prenantes. Notre ambition est donc bien d'appréhender le paysage, indépendamment d'un lieu particulier, d'un individu ou d'un groupe social mais tel qu'il se construit dans l'action locale lors d'une « situation » donnée : celle de l'élaboration d'un projet de paysage.

La construction de l'action collective paysagère est soumise à une contrainte de justification qui mobilise certaines valeurs et représentations du paysage. Aussi, le parti adopté pour l'analyse qui suit est d'interroger cet impératif de la justification. Notre proposition est de repérer les arguments qui justifient et accompagnent le déploiement des actions paysagères (ce que nous avons déjà initié au chapitre précédent) puis de rendre explicites, en les énonçant, les modalités de justification de l'action.

L'approche dite « des économies de la grandeur », développée par Luc Boltanski (sociologue d'origine) et Laurent Thévenot (économiste d'origine)<sup>84</sup>, nous fournit une grille permettant d'analyser et de rendre compte de ces registres de justification.

Aussi, après avoir rappelé les principes de base et les concepts clés de cette « théorie de la justification » et présenté les mondes qu'elle permet de différencier (*cf.* point 9.1.-), nous mettrons en évidence la pluralité de représentations du paysage qui émergent des différents registres de justification admis dans nos sociétés occidentales contemporaines (*cf.* point 9.2.-). Ensuite, sur base de cette grille, nous procéderons au décryptage des discours sur le paysage à l'œuvre dans les projets de paysage étudiés (*cf.* point 9.3.-). *In fine* nous soulignons le caractère de « compromis » qu'incarnent les projets de paysage entre différents ordres de justification.

---

<sup>84</sup> Les ouvrages qui composent le socle théorique de cette approche sont multiples : Boltanski et Thévenot (1987). *Les économies de la grandeur* ; Boltanski (1990). *L'Amour et la Justice comme compétences. Trois essais de sociologie de l'action* ; Boltanski et Thévenot (1991). *De la justification: les économies de la grandeur*.

## 9.1.- Le modèle des « économies de la grandeur »

### 9.1.1.- Principes de base et concepts clés de la théorie de la justification

**L'IMPÉRATIF DE JUSTIFICATION.** S'agissant de règles communes destinées à encadrer les conduites individuelles ou d'actions collectives, la recherche d'un accord est soumise à une exigence de justification. (Godard, 2004). Or, de toutes les valeurs et représentations mises en avant pour guider la conduite de l'action collective, seules certaines sont recevables et capables de fonder une légitimité en raison de leur « capacité d'universalisation » (Godard, 1989, 1990). Ce sont ces valeurs qui donnent naissance au modèle des « économies de la grandeur » développé par Luc Boltanski et Laurent Thévenot (1991). Ces auteurs ont cherché à construire un cadre conceptuel et méthodologique pour analyser à la fois l'accord et la discorde.

**LES REGISTRES DE JUSTIFICATION ET GRANDEURS.** Luc Boltanski et Laurent Thévenot (1991) ont montré que, quand des individus étaient amenés à manifester leur désaccord (sans recourir à la violence) ou à se justifier dans un espace public, ils faisaient appel à un nombre limité de grands principes d'argumentation, de registres de justification, sous-tendant des valeurs de référence – nommées *grandeurs*. Ces registres de justification, ces grandeurs se distinguent par une manière particulière de qualifier le monde des choses et des personnes qui sont « à leur place » dans cet univers. Ils permettent à chacun de trouver des repères lui fournissant, dans une situation donnée, des éléments de caractérisation de celle-ci et le guidant dans ses relations avec les autres.

**LE MODÈLE DE LA CITÉ.** Ces registres ont en commun de satisfaire un ensemble de principes qui, réunis, forment une structure cohérente commune que les auteurs appellent le *modèle de la cité* (cf. Tableau 45).

**LA CITÉ ÉTENDUE À UN MONDE COMMUN.** Par extension, les cités déterminent des *mondes communs* où sont mobilisées des cohérences qui mettent au premier plan, non seulement des personnes, mais aussi des objets, des représentations, des figures relationnelles qui sont autant de « visages » (d'indicateurs) permettant de reconnaître dans quel monde on se situe et de quelle « nature » relève une situation (Amblard *et al.*, 2007). Ainsi constitué, chacun des mondes offre un « système d'équivalence partagée » permettant de classer les choses et les êtres entre ce qui est *grand* et ce qui est *petit*, de déterminer ce qui a de la valeur et ce qui n'en a pas, ou moins. Chacun des mondes permet de donner aux individus une place

dans la Société. Chacun fournit des outils à même d'arbitrer des différends, de parvenir à un accord sur une action, de rendre possible une interprétation et une coordination des actions (Boltanski et Thévenot, 1991).

Les mondes doivent être entendus comme des « formes idéales-typiques », n'ayant d'existence que théorique. En effet, ils ne sont pas exclusifs, ils cohabitent et se côtoient au sein d'une même société<sup>85</sup>, multipliant, de ce fait, les référents possibles de l'action et de la coordination. Au quotidien, chaque personne doit ainsi affronter des situations relevant de mondes distincts ; il importe dès lors de savoir les reconnaître et d'être capable de s'y ajuster (Amblard *et al.*, 2007).

**LA GRAMMAIRE DES MONDES.** Plusieurs indicateurs permettent de décrire les mondes ; ils concernent des sujets, des objets, des qualifications et des relations désignées par des verbes. C'est à partir de ceux-ci que l'on peut se risquer à une lecture comparée des différents mondes. Nous en retiendrons quatre en particulier : le *principe supérieur commun*, l'*état de grandeur*, la *figure harmonieuse* et l'*épreuve modèle* ; les autres sont énumérés et définis dans le Tableau 45, ci-après.

- **Le *principe supérieur commun***, autour duquel se scellent les accords entre personnes, est le principe de coordination qui caractérise une cité (Boltanski et Thévenot, 1991 ; Thévenot, 1996). C'est une convention à laquelle se réfèrent les personnes évoluant dans un même monde pour établir les équivalences qui vont leur permettre de se rapprocher, d'être « en accord », d'appartenir au même monde (Amblard *et al.*, 2007). Ce principe supérieur commun « stabilise et généralise une forme de rapprochement » (Boltanski et Thévenot, 1991).
- **L'*état de grandeur*** permet, dans un monde donné, de caractériser ce qui est *grand* ou ce qui est *petit* aux yeux de ceux qui évoluent dans cette cité. Ainsi, il existe plusieurs états de grandeur. Tandis que les critères, selon lesquels ces états sont attribués, varient suivant les mondes, la relation entre grands et petits est toujours marquée par le fait que les avantages dont jouissent les premiers en fonction de leur position profitent également aux seconds et, par extension, au monde dans son entier. En outre, les grands êtres sont les garants du principe supérieur commun, ils servent de repères et

---

<sup>85</sup> Luc Boltanski et Laurent Thévenot (1991) qualifient ces sociétés de « complexes » dans le sens où leurs membres ont la possibilité de recourir à plusieurs principes d'accord et doivent dès lors posséder les compétences nécessaires pour identifier la nature des situations et traverser des situations relevant des différents mondes.



contribuent à la coordination des actions des autres (Boltanski et Thévenot, 1991 ; Thévenot, 1996).

- **La *figure harmonieuse*** de l'ordre naturel constitue, quant à elle, une sorte d'idéal symbolique de coordination dans une cité donnée. « C'est l'arrêt sur (l')image (symbolique) du "monde" » (Amblard *et al.*, 2007). Dans cette figure, les relations sont dites « naturelles », car elles sont conformes à ce à quoi s'attendent les personnes impliquées dans la situation.
- **L'*épreuve modèle***. Pour qu'une justification puisse avoir lieu dans un monde donné, il est nécessaire qu'existe une qualification légitime des gens. Or cette qualification ne peut être attribuée sur la base de qualités intrinsèques des individus dans la mesure où, dans les divers mondes, chacun dispose d'une *commune dignité*. Ainsi, « pour relever les êtres qui importent et écarter les êtres sans importance, il faut s'élever au dessus des circonstances particulières et viser un principe de caractère général permettant de justifier des rapprochements et de rejeter les êtres sans importance [...]. C'est ce que l'on fait quand on clarifie une situation pour écarter les malentendus et prévenir les désaccords » (Boltanski et Thévenot, 1991). L'*épreuve modèle* est donc ce « grand moment de vérité » dans lequel un dispositif pur – sans équivoques qui pourraient laisser s'introduire des grandeurs alternatives – se trouve engagé (Boltanski et Thévenot, 1991).

**Tableau 45 : Axiomatique de la théorie de la justification**

Indicateurs	Définition	Dans le monde de l'inspiration	Dans le monde domestique	Dans le monde de l'opinion	Dans le monde civique	Dans le monde marchand	Dans le monde industriel	Dans le monde écologique
<b>Le principe supérieur commun</b>	Le principe supérieur commun est le principe autour duquel se scellent les accords entre les personnes. C'est un principe de coordination qui caractérise la cité, c'est une convention constituant l'équilibre entre les êtres. Cette convention assure une qualification des êtres, le plus souvent, il suffit de faire référence à la qualification dans les états de grandeur ou aux « sujets » et « objets » présents.	est le jaillissement de l'inspiration.	est l'engendrement au fur et à mesure des générations. C'est le respect de la tradition et de la hiérarchie qui établissent un ordre entre les êtres de nature domestique.	est la réalité de l'opinion des autres, les réactions de l'opinion publique conditionnent le succès.	est constitué par la prééminence du collectif, de la conscience collective ou la volonté générale.	est représenté par la concurrence qui est elle-même la résultante des actions d'individus mues par des désirs qui les poussent à posséder les mêmes objets, les mêmes biens rares.	est l'efficacité et la performance dans l'organisation	est la conscience de la nature et de ses dons, le respect et la protection de ceux-ci
<b>L'état de grand</b>	L'état de grand caractérise ce qui est « grand ». Il existe plusieurs états de grandeur. Les grands êtres sont les garants du « principe supérieur commun », ils servent de repères et contribuent à la coordination des actions des autres.	a les attributs qui sont ceux de l'inspiration. C'est un état spontané, un état intérieur. Est grand ce qui se soustrait à la maîtrise et s'écarte du commun.	correspond à la supériorité hiérarchique	provient de la célébrité, de la visibilité liée au caractère plus ou moins accrocheurs, persuasifs ou informatifs des êtres.	qualifie ce qui est réglementaire et représentatif.	est lié à la convergence des désirs qui expriment le prix.	est caractérisé par ce qui est opérationnel, fiable et opérationnel. Est petit ce qui est inefficace, aléatoire et inactif.	est grand le sujet qui respecte ou qui défend la nature sont grands les objets riches écologiquement, renouvelables, (bio)diversifiés, propres, non polluants.
<b>La dignité des personnes</b>	Dans des ordres légitimes, les gens partagent la même humanité exprimée dans une capacité commune à s'élever dans le bien commun. La dignité est considérée comme aptitude des êtres humains. Ces sujets sont le plus souvent qualifiés par leur état de grandeur (petits êtres ou grands êtres).	se rapporte au désir de créer et à l'inquiétude de la création.	est liée à l'aisance de l'habitude	vient du désir d'être reconnu, car les personnes ont en commun d'être mues par l'amour propre.	est liée à leur aspiration aux droits civiques, à la participation.	comprend l'intérêt, le désir, l'égoïsme.	a pour origine leur travail et leur énergie.	a pour origine la sensibilisation, le respect, l'effort ou le geste environnemental.
<b>Le répertoire des sujets</b>		les plus grands créateurs sont souvent méprisés du monde.	réside dans les relations qu'entretiennent les êtres avec leurs semblables. Les grands êtres sont le roi, le chef, la famille. Les petits êtres sont moi, je, célibataire	est constitué par les vedettes et leurs supporters, les leaders d'opinion.	les sujets sont les personnes collectives et leurs représentants (partis, bureaux).	est formé des concurrents, des hommes d'affaires, des vendeurs, des clients.	les professionnels (experts, spécialistes, responsables).	les sujets sont les militants écolo, les consommateurs propres, les pollueurs, les usagers des ressources, les naturalistes, les citoyens de la Terre.
<b>Le répertoire des objets et des dispositifs</b>	Les objets et les dispositifs contribuent à objectiver la grandeur des personnes (par exemple : les diplômes, les codes...).	ne sont pas détachés de la personne, ils relèvent de l'esprit et du corps.	sont les règles de savoir-vivre comme les bonnes manières, la présentation, les cadeaux, les formules de politesse	Pour se faire remarquer, il faut posséder une image ou détenir une marque qui apparaît dans les médias et qui véhicule un message vers un public visé.	sont les formes légales : lois, décrets, tribunaux.	sont la richesse, les objets de luxe.	sont les moyens de ... (outils, méthodes, plans)	sont les cartes d'habitats et de réseaux écologiques, les listes d'espèces, les documentaires animaliers.
<b>La formule d'investissement</b>	La formule d'investissement est une condition d'équilibre de la cité, puisqu'en liant l'accès à l'état de grandeur à un sacrifice, elle constitue une « économie de grandeur ». La grandeur procure des bienfaits à la personne qui accède à cet état, mais elle suppose aussi le sacrifice des plaisirs particuliers associés à l'état de petit.	considère qu'il faut s'évader de l'habitude, de la routine et tout remettre en question en se libérant de l'inertie du savoir.	réside dans le fait que les grands ont des devoirs à l'égard de leur entourage. Ces devoirs réclament le rejet de l'égoïsme.	renvoie au secret (c'est le prix à payer).	c'est le renoncement au particulier.	est l'opportunisme, la liberté, l'ouverture, le détachement.	se fait dans le progrès, dans une vision dynamique.	suppose de ne pas négliger, de renoncer aux activités faciles à fort impact, d'investir dans les luttes écologiques.

Indicateurs	Définition	Dans le monde de l'inspiration	Dans le monde domestique	Dans le monde de l'opinion	Dans le monde civique	Dans le monde marchand	Dans le monde industriel	Dans le monde écologique
<b>Le rapport de grandeur</b>	<b>Le rapport de grandeur spécifie la relation d'ordre entre les « états de grandeur ». Il précise la façon grand/petit et contribue au bien commun (façon dont les grands expriment les petits).</b>	affirme la valeur de la singularité.	est le respect et la responsabilité de l'ordre des êtres de la même maison.	est lié à la potentialité à l'identification. Les grands comprennent les autres parce qu'ils s'identifient à eux.	est lié aux rapports de délégation (l'adhésion, la représentation).	est le fait de posséder et de pouvoir posséder.	ce qui est grand c'est la potentialité à maîtriser, à contrôler.	est que l'action des environmentalistes bénéficie à chacun, dans son rapport avec la nature, avec l'environnement.
<b>Les relations naturelles entre les êtres</b>	<b>Les rapports doivent s'accorder aux grandeurs des sujets et des objets.</b>	sont une alchimie des rencontres imprévues, des « relations de création où chacun des êtres créés et se laissent créer par les autres ».	l'accès à la supériorité passe par une bonne éducation où les êtres doivent assurer la permanence et la continuité de la tradition.	sont de l'ordre de l'influence, de la persuasion pour attirer.	peuvent être le rassemblement pour une action collective (mobiliser, prendre la parole).	sont des relations d'intérêts (acheter, vendre, négocier, monnayer).	seraient dans « le fonctionnement régulier des êtres et des machines ».	un tel bénéfice de tel service écosystémique, un tel protège tel objet écologique, un tel menace tel fonctionnement écologique.
<b>La figure harmonieuse de l'ordre naturel</b>	<b>Les figures harmonieuses sont convoquées comme des « réalités » conformes au principe d'équité.</b>	est l'imaginaire, toute création a recours à l'imaginaire.	s'expriment par les figures de la convenance, des usages, des principes, c'est l'âme du foyer.	est l'image auprès du public ciblé, l'audience	est représentée par la démocratie (l'Etat, les institutions représentatives).	de l'ordre naturel est le marché.	se retrouve dans l'organisation, le système.	grands écosystèmes naturels « vierges », utopies écologiques
<b>L'épreuve modèle</b>	<b>L'épreuve modèle est le moment dans lequel un dispositif particulier se trouve engagé.</b>	se situe dans l'aventure intérieure, le vagabondage de l'esprit hors des limites tracées.	est le modèle de la famille qui prend sa place lors des cérémonies familiales (réceptions, communion).	consiste en la représentation de l'évènement placé sous le regard des autres. Les êtres n'accèdent à la grandeur que si elle est rendue visible.	se fait dans le fait de faire des affaires, c'est un « marché conclu »		consiste en des tests, des mises en route, des réalisations.	le conflit d'environnement.
<b>Le mode d'expression du jugement</b>	<b>Le mode d'expression du jugement marque l'expression de la sanction, il caractérise la forme de manifestation du supérieur commun.</b>	c'est celui d'un éclair de génie, ce sont les moments de plénitude de l'inspiration.	est du ressort de celui qui est supérieur, il accorde sa confiance, considère, juge, fait des remontrances.	correspond à mesurer la convergence des opinions	s'effectue par le prix, la valeur justifiée.		a doit être effectif et correct, tout doit fonctionner.	la conservation manifeste de l'objet, du processus naturel, la manifestation propre d'une espèce ou d'un processus valorisé.
<b>La forme de l'évidence</b>	<b>est la modalité de connaissance propre au monde considéré.</b>	Le vrai n'est pas directement accessible aux sens	Ce qui soutient le jugement relève de « l'exemple », des conduites exemplaires des personnes appréciables et mises en valeur.	c'est être connu, c'est le succès.	est l'obtention d'argent, de bénéfices, de résultats, de rétributions.		se passe par la mesure, la preuve de la régularité temporelle.	Le constat de présence ou de l'état d'un objet écologique (inventaire, étude d'impact, etc.), la survenue d'une disparition, ou d'une reaparition
<b>L'état du petit et la déchéance</b>	<b>est la qualification de l'état de petit caractérisé par l'autosatisfaction</b>	serait dans le retrait hors du rêve, la tentation du retour sur terre, il conduirait à la chute	serait liée à l'instabilité, à la précarité qui caractérisent « les êtres misérables », le laisser-aller du sans-gêne.	est liée à une situation d'indifférence et une situation de banalité.	serait la division, l'isolement et l'individualisme.	serait la servitude de l'argent.	serait l'action instrumentale, traiter les gens comme de choses.	sont petits les pollueurs, les destructeurs. est petit, le « dégradé », le « disparu ».

Sources : Thévenot, Laurent. (1996). « Mettre en valeur la nature. Disputes autour d'aménagements de la nature, en France et aux États-Unis ». *Autres Temps. Cahiers d'éthique sociale et politique*. vol. 49, p. 27-50. Adapté de Boltanski, Luc, et Laurent Thévenot. (1991). *De la justification: les économies de la grandeur*. Paris: Gallimard. Lafaye, Claudette, et Laurent Thévenot. (1993). « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature ». *Revue française de sociologie*. vol. 34, no 4, p. 495-524. Mermet, Laurent (2007). « La cité écologique : droit de cité pour la nature et les environmentalistes (résumé) ». In *Recherches Exposées en Ligne REEL-RCITE*: Groupe Recherche en Gestion sur les Territoires et l'Environnement. École Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts.

### 9.1.2.- Présentation des mondes communs

Luc Boltanski et Laurent Thévenot (1991) démontrent l'existence de six *cités* rassemblant, autour d'une grandeur commune, les individus qui s'y réfèrent : la  *cité inspirée*, la  *cité domestique*, la  *cité de l'opinion*, la  *cité civique*, la  *cité marchande* et la  *cité industrielle*<sup>86</sup>. Dans la mesure où les *grandeurs* sont des « inventions historiques », nous pouvons en suivre l'élaboration et de nouvelles peuvent apparaître (Thévenot, 1996). Il en est ainsi de la grandeur « verte » qui donne naissance à une septième cité : la  *cité verte* ou  *cité écologique*<sup>87</sup> (Godard, 1989, 1990 ; Lafaye et Thévenot, 1993 ; Latour, 1995 ; Mermet, 2007).

Par extension de leur cadre de cohérence, ces sept cités déterminent sept mondes : le monde de l'inspiration, le monde domestique, le monde de l'opinion, le monde civique, le monde marchand, le monde industriel et le monde écologique.

**LE MONDE DE L'INSPIRATION OÙ LA GRANDEUR DES PERSONNES EST DÉFINIE PAR L'ACCÈS À UN ÉTAT DE GRÂCE.** Ce monde inspiré « a pour trait principal de se constituer en référence à une cité idéale qui n'est pas de ce monde. Règles de conduites et valeurs sont tirées du savoir que des hommes "inspirés" prétendent avoir sur cette cité idéale. Les épreuves étant ici difficiles à constituer, faute de repères objectifs, ces hommes doivent, par leur engagement personnel et par leurs sacrifices, attester dans leur personne même du bien commun dont ils se réclament et du bien-fondé de leur interprétation de ce qu'ils présentent comme des signes » (Godard, 1990, 2004). « Dans une justification par la grandeur

---

<sup>86</sup> Plongeant dans l'histoire des idées du monde occidental, les auteurs présentent les différents mondes à partir de l'analyse de manuels et guides visant à enseigner la façon de se conduire avec discernement, dans des situations régies par chacune des formes de bien commun. Les six traités analysés mettent chacun en évidence une cité particulière : - la « cité inspirée » est analysée à travers l'étude du livre de Bernard Demoy (1974) « *La créativité en pratique* », un guide à l'usage des entreprises qui souhaitent ouvrir leurs personnels à l'apprentissage de la créativité, édité chez Chotard ; - la « cité domestique » est présentée à partir du livre de Pierre Camusat (1966) « *Savoir-vivre et promotion* » publié aux Éditions Gamma - Éditions d'Organisation (Paris) où l'auteur souhaite transmettre l'art des relations personnelles harmonieuses aux autodidactes ayant bénéficié d'une promotion dans les entreprises. Il montre le déploiement du monde domestique sur le lieu de travail, les liens entre la réussite professionnelle et la vie de famille ; - la « cité de l'opinion » est présentée à partir du livre de Christian Schneider (1970) « *Principes et techniques des relations publiques* », aux éditions J. Delmas et Cie (Paris) consacré à l'art des relations publiques et vise à la construction d'une grandeur de renommée ; - la « cité civique » est analysée à travers deux guides syndicaux publiés, dans les années quatre-vingt, par la C.F.D.T. et diffusés par Montholon Services : « *Pour élire ou désigner les délégués* » (1983) et « *La section syndicale* » (1981) ; - la « cité marchande » est analysée à partir du livre de Marl McCormack (1986) « *Tout ce que vous n'apprenez jamais à Harvard. Notes d'un homme de terrain* », aux éditions Rivages / Les Échos (Paris), où l'auteur réunit des conseils pratiques sur l'art de faire des affaires ; - la « cité industrielle » est présentée à travers le livre de Maurice Pierrot (1980) « *Productivité et condition de travail. Un diagnostic pour entrer dans l'action* » dont l'objectif est de composer l'impératif de productivité.

<sup>87</sup> Car d'une part, elle permet d'asseoir une critique des principes de justification concurrents et, d'autre part, de déployer une spécification du lien politique propre à fonder un accord, certains auteurs (Godard, 1989, 1990 ; Lafaye et Thévenot, 1993 ; Latour, 1995 ; Mermet, 2007) ont posé la question de l'existence d'une septième cité, la  *cité écologique*. Mermet (2007) en a défini les principes.

inspirée, c'est l'intensité de l'expérience personnelle qui assure la valeur de l'action. [...] » (Thévenot, 1998). L'« inspiré » sait reconnaître et accueillir ce qui est mystérieux, imaginaire et original ; il est à l'aise dans les situations informelles. Il accepte de prendre des risques et tout remettre en question (Boltanski et Thévenot, 1991 ; Thévenot, 1998). L'état de grand est représenté par l'artiste qui ne se soucie guère de la critique réservée à son œuvre ou de la valeur marchande de celle-ci, ou encore par le militant politique qui mène, parfois jusqu'au martyre, une action qui n'a pas besoin, pour se justifier, d'être soutenue par une organisation » (Boltanski et Thévenot, 1991 ; Thévenot, 1998). Dans ce monde, les objets valorisés sont ceux qui renvoient au « génie créateur » dont ils sont porteurs. La formule d'investissement est le renoncement (Boltanski et Thévenot, 1991). « Obstacles à surmonter et limites à ne pas franchir sont inscrites dans des démarches d'initiation, impliquant une ascèse. Une telle vision [...] ne manque pas d'être dénoncée comme élitiste d'un point de vue "civique", ou comme obscurantiste d'un point de vue "industriel" [...] ». (Godard, 1990).

**LE MONDE DOMESTIQUE OÙ LA GRANDEUR TIENT À UNE POSITION DANS UNE CHAÎNE HIÉRARCHIQUE DE DÉPENDANCES PERSONNELLES.** Le monde domestique apparaît chaque fois que la recherche de ce qui est juste met l'accent sur les relations personnelles entre les gens (Boltanski et Thévenot, 1991). Ici, la personne est définie par son appartenance à une lignée dépassant la succession d'individus ; elle est un maillon dans la « grande chaîne des êtres » (Godard, 1990 ; Boltanski et Thévenot, 1991 ; Thévenot, 1998). Dans ce monde, la grandeur des gens dépend de leur position hiérarchique dans une chaîne de dépendances personnelles et non de leurs compétences « rationnelles » (Thévenot, 1998). La hiérarchie domestique repose sur la subordination. C'est dans le respect (et l'activation) de la hiérarchie et des traditions que s'établit l'ordre juste entre les êtres de nature domestique et que se coordonnent les actions. Ici, les figures de référence sont celles de la maison, de la famille, de la tradition, des anciens, des ancêtres (Amblard *et al.*, 2007). « Les biens y sont des objets familiers faisant l'objet d'une transmission personnelle au sein d'un groupe défini et sont dotés, par cette personnalisation, d'une valeur d'unicité » (Godard, 2004). Cette cité valorise aussi le local, la proximité et ses enchevêtrements d'histoires singulières inscrites dans une mémoire partagée (Godard, 1990, 2004).

**LE MONDE DE L'OPINION OÙ LA GRANDEUR DÉPEND DE L'ESTIME DES AUTRES.** Dans le monde de l'opinion, la grandeur d'une personne est indépendante de l'estime qu'elle a d'elle-même ; elle dépend exclusivement de l'opinion, de la reconnaissance des autres et de la notoriété qu'elle a pu acquérir par ses actions (Thévenot, 1998). « Les êtres du monde de l'opinion sont grands en ce qu'ils se distinguent, sont visibles, célèbres, reconnus, réputés [...] » (Boltanski et Thévenot, 1991). Dans ce monde, sont grands ceux qui accèdent au succès, au vedettariat, ceux qui bénéficient d'un jugement favorable de la part du plus grand nombre. La grandeur y est mesurée par les indices de notoriété ou de fréquentation et par les sondages d'opinion (Godard, 1990, 2004). « Ici, peu importe le génie créateur (le génie provoque l'incompréhension et risque d'isoler) ou le respect des traditions (la tradition enferme dans des règles et, pour atteindre la célébrité, il faut souvent accepter de les transgresser), seule la consécration du public importe » (Amblard *et al.*, 2007). « Être petit, dans la logique de l'opinion, c'est être banal (ne pas avoir été "débanalisé"), ne pas avoir d'image du tout, ce qui, en général, signifie la méconnaissance totale du produit, ou avoir une image floue, détériorée, estompée, perdue ; être oublié, caché, rencontrer l'indifférence ou l'opposition, en un mot, disparaître [...] » (Boltanski et Thévenot, 1991).

**LE MONDE CIVIQUE OÙ LA GRANDEUR TIENT AU RENONCEMENT À L'ÉTAT PARTICULIER.** Dans le monde civique, les personnes accèdent à la grandeur en se dépouillant de leurs intérêts propres pour servir des causes qui les dépassent (Boltanski et Thévenot, 1991). Ici, l'intérêt collectif prime sur l'intérêt particulier. « Dans le monde civique, les grands êtres sont les masses et les collectifs qui les organisent et les rassemblent » (Boltanski et Thévenot, 1991). Leur grandeur est qualifiée par la taille et par leur appartenance à l'espace public, par opposition au monde « privé ». « Les personnes ou les collectifs gagnent en outre en grandeur lorsqu'ils œuvrent à la réunion, s'emploient à unifier, à rompre l'isolement des gens, à concentrer la force collective [...] autour d'objectifs communs et parviennent à exprimer, dans une conception unitaire, les problèmes communs à tous » (Boltanski et Thévenot, 1991). De sorte que, dans ce monde civique, les actions des gens sont pertinentes lorsqu'elles participent d'une démarche collective qui donne sens aux conduites des individus et les justifie (Boltanski et Thévenot, 1991 ; Thévenot, 1998). C'est « l'intérêt supérieur commun qui permet de fonder l'action collective » (Godard, 1990, 2004). La Loi est l'expression de la volonté générale émanant des citoyens libres et égaux (Thévenot, 1998) ; elle est le centre de ce monde. La

référence première est la démocratie et ses procédures (Godard, 1990). Les notions d'équité, de liberté et de solidarité sont également largement sollicitées.

**LE MONDE MARCHAND FONDÉ SUR UNE RÉPARTITION DES BIENS SELON LE PRINCIPE DU MARCHÉ.** Le monde marchand est peuplé d'individus cherchant à satisfaire des désirs, tour à tour, hommes d'affaires, clients, concurrents, acheteurs ou vendeurs (Boltanski et Thévenot, 1991 ; Thévenot, 1998). « Dans le monde marchand, les actions sont mues par les désirs des individus, qui les poussent à posséder les mêmes objets, des biens rares dont la propriété est aliénable » (Boltanski et Thévenot, 1991). « [...] Les relations entre personnes sont donc pensées en fonction de la circulation de ces biens rares, transmissibles par l'échange » (Godard, 2004). Ainsi, dans ce monde, les personnes grandes sont riches, millionnaires, elles « mènent la grande vie ». Leur richesse leur permet de posséder ce que les autres désirent, des objets de valeurs, des objets de haute-gamme, des objets de luxe. Leur réussite s'exprime fréquemment au travers du vocabulaire de la compétition : il faut se détacher du lot, se lancer des défis, être concurrentiel, marquer des points, être un gagnant, être un « crack » ; il faut capter la clientèle, réussir une affaire, obtenir le meilleur prix, tirer parti (Boltanski et Thévenot, 1991 ; Thévenot, 1998 ; Amblard *et al.*, 2007). C'est le consentement à payer qui sanctionne alors la valeur des biens (Godard, 2004). « L'état du petit est celui où les personnes, dans l'échec, croupissent et perdent, et où les biens sont rejetés, repoussés, détestés au lieu d'être désirés » (Boltanski et Thévenot, 1991).

**LE MONDE INDUSTRIEL, OÙ LA GRANDEUR EST MESURÉE PAR L'EFFICACITÉ, LA PERFORMANCE, LA PRODUCTIVITÉ.** L'agencement du monde industriel repose sur l'efficacité des êtres, leur performance, leur productivité, leur capacité à répondre utilement à des besoins objectifs et « à s'intégrer dans les rouages d'une organisation » (Boltanski et Thévenot, 1991 ; Thévenot, 1998). Le centre du monde industriel est constitué par le travail et la production (Godard, 2004). « L'harmonie [...] s'exprime dans l'organisation d'un système, d'une structure dans laquelle chaque être à sa fonction, bref, un univers techniquement prévisible : on n'y remarque pas de dysfonctionnement ponctuels criards [...] » (Boltanski et Thévenot, 1991). « L'avenir est assuré par le contrôle, la prévisibilité, la stabilité et la fiabilité » (Godard, 2004). Comme la grandeur est appréciée à la mesure du caractère productif, calculable et mesurable des êtres et de leurs performances, l'existence de potentiels non utilisés représente un scandale. Les objets techniques et les méthodes scientifiques, fondements de l'efficacité, trouvent naturellement leur place dans ce monde

industriel. Les différends sont arbitrés par un test technique, par une analyse rationnelle et scientifique. Les meilleurs juges sont les experts, ingénieurs et scientifiques. L'action est fondée sur la connaissance scientifique et sur la capacité technique. La coordination est assurée par l'organisation et la planification (Godard, 2004).

**LE MONDE ÉCOLOGIQUE, OÙ LA GRANDEUR EST MESURÉE PAR LA CONSCIENCE VIS-À-VIS DE LA NATURE.** Dans le monde écologique, est grand ce qui est « écologique » ou « vert », c'est-à-dire, les êtres qui respectent l'environnement, ceux qui, par leurs actions, prouvent leur souci de l'environnement et – plus encore – concourent à sa protection. Sont également écologiques les objets « propres », biodégradables ou encore recyclables, les objets qui ne polluent pas (Lafaye et Thévenot, 1993 ; Mermet, 2007). Les grands êtres ne sont pas forcément des personnes, des collectifs, des institutions ou des objets ; il peut également s'agir d'éléments « naturels » comme l'eau, l'atmosphère, l'air, le climat, le paysage, qu'il faut « garder de la pollution », ou encore d'êtres « génériques » tels la faune ou la flore (Lafaye et Thévenot, 1993).

## **9.2.- Le paysage à la lumière du modèle de la théorie de la justification**

La grille pluraliste qu'offre la théorie de la justification et les sept mondes qu'elle permet de distinguer nous fournit un outil pour mettre en évidence et formaliser les différentes représentations du paysage à l'œuvre dans les projets observés.

### **9.2.1.- Le paysage dans le monde de l'inspiration**

*« Les paysages ne cessent d'enchanter les nombreux promeneurs en quête de poésie et de nature sauvage » (Extrait du plan de gestion de l'Intercommunale Parc naturel des Deux Ourthes, 2001)*

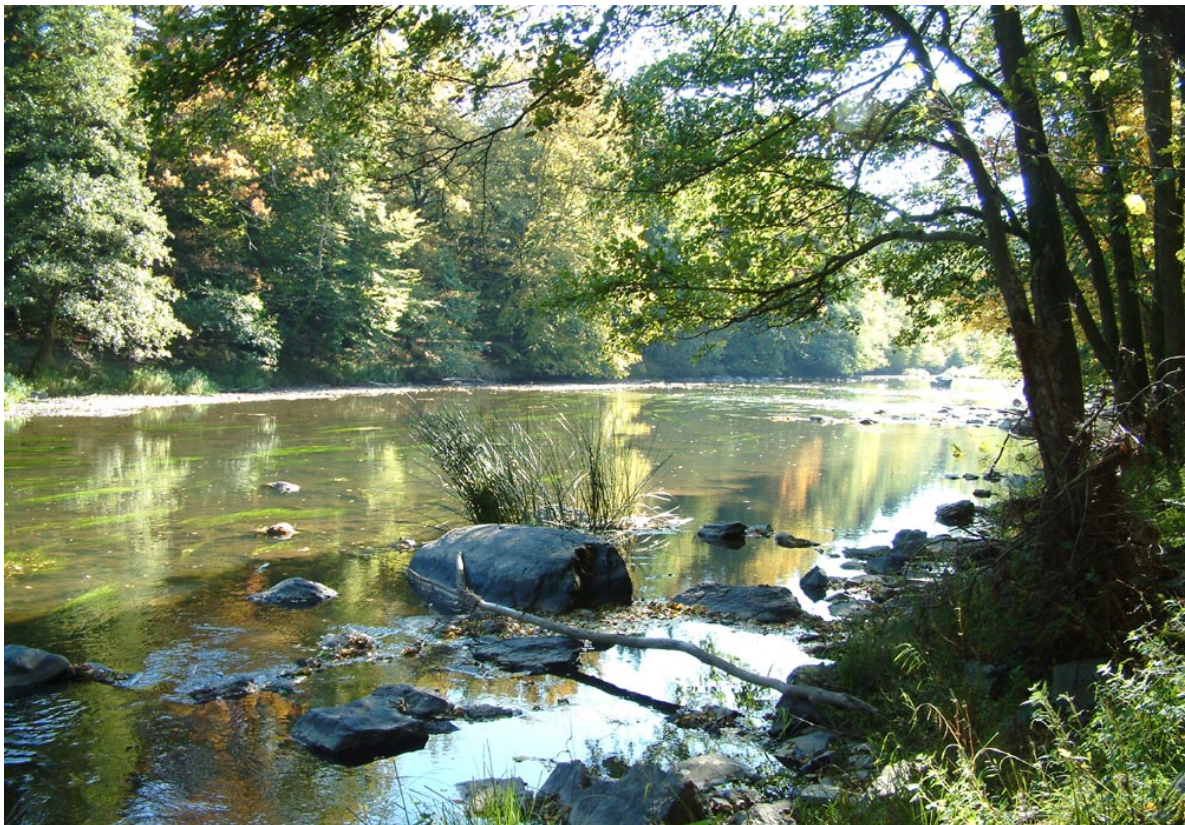
Dans le monde de l'inspiration, le paysage apparaît comme un moyen d'accès symbolique à un « au-delà de l'Homme », séparé des intérêts humains du monde d'ici-bas (Godard, 1990, 2004). De nos lectures et observations, nous dégageons deux figures conformes aux valeurs et principes du monde inspiré : celle du paysage « beauté de la nature » et celle du paysage « harmonieux ».



**LE PAYSAGE BEAUTÉ DE LA NATURE.** Cette première figure prend appui sur le « rapport intime et ineffable » que l'Homme entretient avec la Nature et le paysage. L'évaluation inspirée se déploie, ici, dans la « singularité de l'« émotion éprouvée » lorsqu'une personne contemple un paysage (Lafaye et Thévenot, 1993) et qu'elle se sent « en communion profonde avec la Nature ou subjuguée par sa grandeur » (Droz *et al.*, 2005, 2009). Sont alors valorisés le paysage « chef-d'œuvre de la Nature », le paysage « beau à couper le souffle », « le grand frisson sacré », le paysage qui « charme », le paysage qui « émeut », mais aussi le paysage qui « ressourçe », qui « régénère » par son « harmonie », son calme, sa « quiétude », sa « beauté naturelle ».

Dans une certaine mesure, le monde de l'inspiration accueille aussi une « vision religieuse » pour laquelle les composantes de la Nature sont habitées par un créateur divin (Godard, 1990, 2004). Autrement dit, dans ce monde, a de la valeur tout ce qui touche au caractère « sacré » de la Nature, à « un rapport entre l'Homme et la Nature vécu sur un plan mystique » (Droz *et al.*, 2005, 2009). En outre, dans ce monde inspiré, l'intérêt porte également de l'intérêt sur la « nature sauvage », la *Wilderness*.

**Photo 1 : La figure du « paysage beauté de la Nature » dans le monde de l'inspiration**



La Semois ardennaise à Lacuisine (Florenville). © Photo : Contrat de rivière Semois (2003).

Parfois, l'inscription du paysage dans le monde de l'inspiration, valorisant l'émotion et la beauté naturelle des paysages, conduit à considérer l'Homme comme un « perturbateur » de la Nature car il la modifie en l'éloignant de son état originel. L'idée sous-jacente est celle d'un équilibre « naturel » à respecter. Ainsi cette approche permet-elle de justifier une logique de protection, de « mise sous cloche », où le paysage est soustrait à l'action de l'Homme. De sorte que, ce monde trouve aussi une expression dans une vision juridique cherchant à protéger les paysages des transformations humaines et à limiter les interventions de l'Homme sur ceux-ci.

Mais alors qu'elle est immédiatement intelligible à tout un chacun et prend une valeur de portée générale qui justifie la conservation et la protection du paysage, l'« émotion paysagère » est peu représentée dans les discours énoncés, si, ce n'est dans ceux du Parc naturel des Deux Ourthes (*cf.* Tableau 54). Yves Luginbühl (1995) nous en propose une explication : « s'agissant de la sensibilité esthétique, affective, symbolique ou poétique, l'expression se heurte à la pudeur, qui masque les sentiments éprouvés, souvent formulés avec difficulté ; cette sensibilité fait partie de ce qui ne s'exprime pas aisément devant une tierce personne ».

**LE PAYSAGE HARMONIEUX.** La seconde figure paysagère s'éloigne d'une expression de l'intimité avec la nature. En prenant appui sur la composante visuelle du paysage, sur son esthétique, elle traduit moins une inscription des arguments paysagers dans le mode d'évaluation inspiré qu'une sorte de compromis. Celui-ci « s'incarne dans l'harmonie du paysage » (Lafaye et Thévenot, 1993).

Ici, les paysages sont évalués selon leurs « caractéristiques visuelles ». De sorte que cette « esthétique de l'harmonie » ne tolère pas les « éléments discordants », les dégradations visuelles, les éléments inesthétiques qui porte atteinte à la qualité d'un paysage, les éléments perturbateurs « qui ont le mauvais goût de se faire remarquer » (Lafaye et Thévenot, 1993), les « coups de poings dans le paysage » qui brisent l'harmonie visuelle et viennent enlaidir le paysage. Alors, dans l'action, on veille à intégrer « visuellement » ou « paysagèrement » les nouvelles constructions et infrastructures, on « camoufle », on « recompose », on « remédie », on opère des « traitements visuels ».

### 9.2.2.- Le paysage dans le monde domestique

Les arguments tentent à s'inscrire dans le mode d'évaluation domestique, lorsque le paysage est évalué selon une hiérarchie de proximité à la maison, à la famille et aux

ancêtres ou, par extension, selon son insertion dans une tradition et selon une relation à la mémoire et à la transmission. Dès lors, nous dégageons quatre figures paysagères relevant de ce monde : celle du *paysage cadre de vie*, celle du *paysage d'attachement*, celle du *paysage identité* et celle du *paysage patrimoine*. Du fait de leur inscription dans un même monde, celles-ci sont intimement liées entre-elles. Mais, nous le verrons, renvoient également à d'autres mondes.

**LE PAYSAGE CADRE DE VIE.** Le monde domestique met en avant « la valeur d'habitat » qui envisage le paysage comme « cadre de vie » et fait « apprécier un paysage parce qu'il favorise ou signale la qualité de vie de ses habitats » (Droz *et al.*, 2005, 2009). Selon ce mode d'évaluation domestique, le paysage doit participer à un « environnement confortable », « c'est un milieu de vie agréable ». Il est associé « un décor où il fait bon vivre ».

Dans la gestion paysagère, cela conduit aussi à privilégier un développement économique équilibré, l'aménagement général d'une région, le développement de zones habitées, amorçant ainsi un compromis avec d'autres mondes (industriel, notamment).

**Photo 2 : La figure du « paysage cadre de vie » dans le monde domestique**



Un vallon urbanisé à Mélin (Commune de Jodoigne) © Photo : Droeven E et Kummert, M., C.P.D.T.(2002).

**LE PAYSAGE D'ATTACHEMENT.** Le monde domestique valorise également le paysage de proximité, le paysage familial, le paysage d'attachement personnel ou collectif. C'est « le paysage qui nous parle parce que l'on s'y reconnaît » (Droz *et al.*, 2005, 2009). À titre d'exemple, une chargée de mission associe ainsi le paysage à son « environnement quotidien », à son « pays » : pour elle « le paysage, c'est le paysage d'ici. C'est le pays d'ici ».

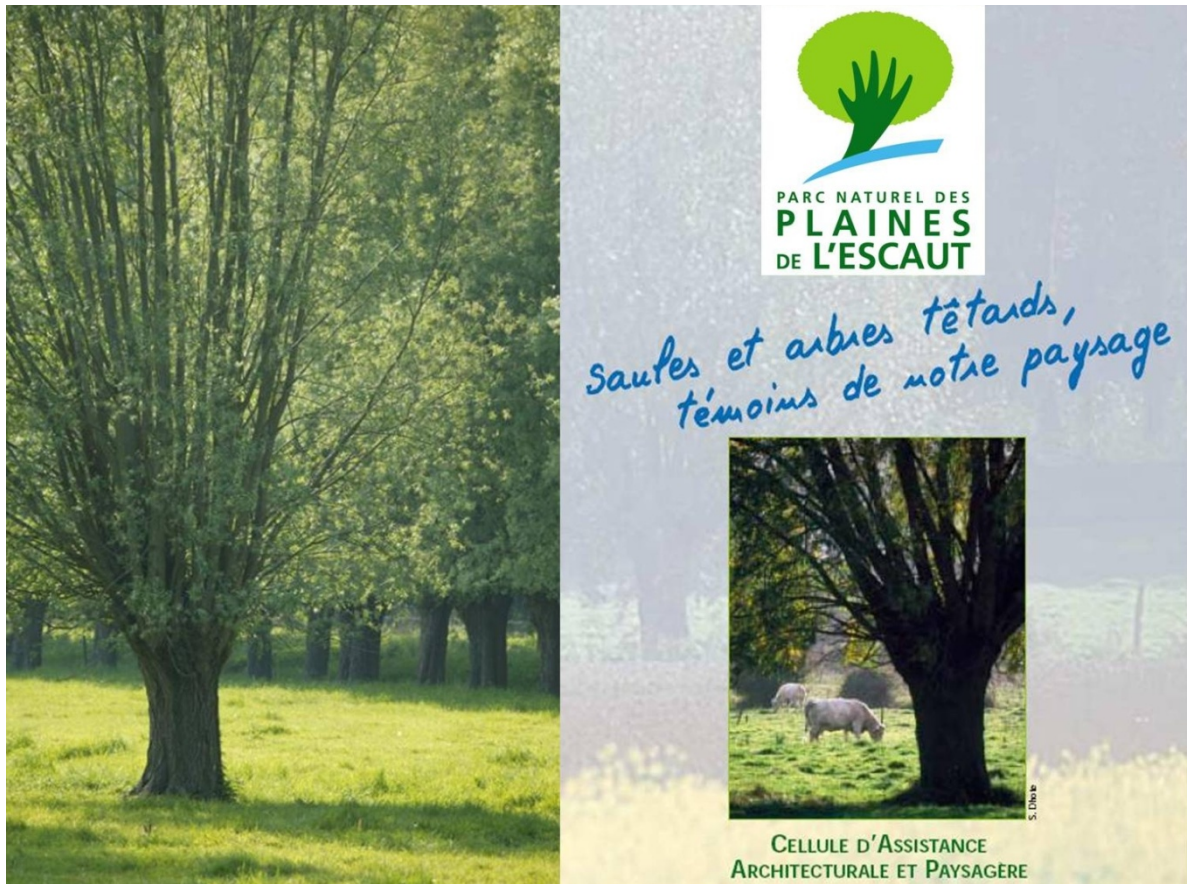
Le monde domestique et la notion de paysage d'attachement font échos au « regard initié » défini par Raphaël Larrère (2004, 2009) qui correspond au regard porté par le familier du lieu en rapport direct avec le territoire. Mélange d'affectif et d'identitaire (Bigando, 2006, 2008), ce paysage du quotidien renvoie à un regard endogène.

**LE PAYSAGE IDENTITÉ.** C'est aussi dans ce monde domestique qu'une personne se trouve lorsqu'elle évoque le rôle du paysage comme support de construction de l'identité locale ou comme image distinctive et rassurante, évocatrice d'un style de vie et d'une culture traditionnelle (Dubost, 1991). Ainsi, un de nos interlocuteurs associe-t-il le paysage à l'« âme d'une région ». Pour lui, le paysage « traduit une façon de vivre ensemble... ou de ne pas vivre ensemble ».

Dans les projets étudiés, cela se manifeste par un discours sur la « valeur identitaire » du paysage ou de certains éléments paysagers élevés au rang de symboles d'une identité locale (la colline, l'arbre têtard, la haie vive...). Ici, les paysages sont vus comme des « ressources identitaires, garants matériels de la pérennité du groupe et supports symboliques de son identité » (Godard, 1990, 2004).

Ainsi, comme certains grands paysages ont participé de la construction des identités nationales, les paysages « ordinaires » – ceux que nous côtoyons au quotidien – participent « au renforcement de l'identité » par un double processus de reconnaissance ou de construction identitaire : à l'échelle de la « communauté habitante » (ce sont les paysages d'un « être nous », expression d'une identité collective locale) et à l'échelle du « sujet-habitant » (ce sont les paysages d'un « être soi », expression d'une identité individuelle (Bigando, 2006, 2008). À noter que cette inscription des arguments paysagers dans le registre de justification fondé sur le respect de l'identité locale peut « déborder » du monde domestique, dans la mesure où les paysages à valeur identitaire se trouvent portés à connaissance de l'Autre dans un objectif de (dé)monstration identitaire – « paysage vitrine » (Bigando, 2008) – s'inscrivant, par là, dans le monde marchand et dans le monde de l'opinion.

Photo 3 : La figure du « paysage identité » dans le monde domestique



Le saule têtard, un élément paysager désigné comme identitaire du Parc naturel des Plaines de l'Escaut, comme en témoigne d'ailleurs le logo du Parc. © Photos : Parc naturel des Plaines de l'Escaut, Montage, E. Droeven.

**LE PAYSAGE PATRIMOINE.** Le monde domestique constitue la matrice de base sollicitée pour asseoir la catégorie de « patrimoine paysager ». En effet, la notion de patrimoine est une notion clé dans le monde domestique puisqu'il renvoie à un ensemble d'éléments matériels et immatériels qui concourent à maintenir à développer l'autonomie et l'identité de leur titulaire dans le temps et dans l'espace face à un univers évolutif et imprévisible (Ollagnon, 1984). En outre, le patrimoine désigne une totalité constituée de biens appropriés et gérés en vue, à la fois, de leur usage et de leur transmission. (Godard, 1990, 2004).

Dans les discours, les éléments qui attestent de cette position ne manquent pas. En effet quasi tous les projets étudiés affirment la « valeur patrimoniale » des paysages et font référence à « l'histoire des paysages », aux « éléments hérités du passé », aux « formes anciennes révélatrices de leur passé », à l'« authenticité des paysages »...

**Photo 4 : La figure du « paysage patrimoine » dans le monde domestique**



La figure du « paysage patrimoine » incarné ici par une « chaîne » de terrils dans la région du Centre (Commune de Quaregnon) : Terrils de la Grosse Cotte, Sainte-Henriette, Saint-Joseph et du Dix-Sept. © Photo : E. Droeven, C.P.D.T. (2003).

Les orientations qui en découlent sont la « protection des paysages<sup>88</sup> », la « sauvegarde du patrimoine paysager », « comme un monument historique, comme un héritage reçu des ancêtres » (Droz *et al.*, 2005, 2009) mais aussi « le respect de ce qui existe déjà », lors de toute intervention.

La majorité des projets étudiés ont en commun de mobiliser le respect des lieux, l'attachement au territoire, l'attention portée au passé. Le recours à ce type d'argument atteste de l'importance du principe de justification fondé sur le respect de la tradition et la grandeur d'un lien de confiance de nature domestique. Par ailleurs, nous l'avons déjà mentionné, le paysage ne se limite pas à ce monde domestique, ce dernier ne parvenant pas à intégrer (endosser) toutes les préoccupations en la matière. En outre, il s'agit d'une approche qui vise un public endogène. Or, souvent, les projets ambitionnent également de rencontrer un public externe au territoire concerné.

### 9.2.3.- Le paysage dans le monde de l'opinion

Selon les principes du monde de l'opinion, la grandeur d'un paysage est fonction du fait qu'il « attire l'attention » des personnes, qu'il jouisse d'une certaine notoriété. De là, nous pouvons dégager deux figures paysagères : celle du *paysage remarquable* et celle du *paysage médiatisé*.

---

<sup>88</sup> « "Protection des paysages" comprend les actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage, justifiées par sa valeur patrimoniale émanant de sa configuration naturelle et/ou de l'intervention humaine » (extrait de la Convention européenne du paysage, Conseil de l'Europe, 2000).

**LE PAYSAGE REMARQUABLE.** Dans le monde de l'opinion, les personnes valorisent les paysages connus et reconnus. Aussi, dans la mesure où ils bénéficient d'une image forte, d'une bonne « imagibilité »<sup>89</sup> (Droeven et Kummert, 2002) et conjointement d'une certaine notoriété, les paysages dits « remarquables », « exceptionnels », entrent dans cette catégorie. Cette figure renvoie aussi aux paysages « cartes postales », aux paysages médiatisés dont l'archétype est le site grandiose, unique, qui vaut le détour et dont la célébrité fait un « *must* » (Godard, 1990, 2004).

**Photo 5 : La figure du « paysage remarquable » dans le monde de l'opinion**



Image unique formée de la juxtaposition de la Citadelle surplombant la ville, de la Collégiale adossée au Rocher Bayard et du pont sur la Meuse qui fait de Dinant une ville connue, tant de fois visitée et représentée. © Photo : All-free-photos.com (2008).

**LE PAYSAGE MÉDIATISÉ.** Dans le monde de l'opinion, trouve également place le paysage connoté négativement, menacé, soumis à une catastrophe – souvent imminente – et dont les médias se saisissent de façon préférentielle. Ainsi, s'enracinerait dans ce monde, un projet qui vise à « attirer l'attention de l'opinion » en recourant aux médias, aux campagnes d'information ou à la mobilisation de personnalités susceptibles, par leur notoriété, de

---

<sup>89</sup> L'*imagibilité* constitue la capacité d'un paysage à laisser dans la mémoire de l'observateur une « image », une représentation caractéristique, commune au groupe, de par la simplicité et la force de ses éléments (Droeven et Kummert, 2002).

donner un retentissement aux actions menées (Lafaye et Thévenot, 1993). C'est par exemple le cas lorsque des atteintes « insoutenables », jugées comme « une catastrophe », un « scandale » sont portées aux paysages (extension d'une carrière à ciel ouvert, implantation d'un champ d'éoliennes...) et qu'une médiatisation se met en place par l'organisation de manifestations, la création de sites *Internet*, la constitution de dossiers photographiques, la signature de pétitions, l'invitation d'un conférencier reconnu.

**Photo 6 : La figure du « paysage médiatisé » dans le monde de l'opinion**



Exemple wallon d'un paysage médiatisé suite à la perspective d'ouverture d'une carrière sur le site de Mâle Plume à Thon/Samson et à Goyet/Mozet. Convaincus que cette exploitation aura des effets négatifs, tant sur leur cadre de vie que sur le patrimoine immobilier de ce deux des Plus beaux villages de Wallonie, des habitants se sont mobilisés, alertant les médias. Un site Internet a également vu le jour (<http://www.nonamaleplume.be>). © Photos : a.s.b.l. Non à Mâle Plume, montage E. Droeven.

Les valeurs et principes du monde de l'opinion sont bien présents dans les discours analysés, en attestent les nombreuses références aux paysages et sites « remarquables » que recèlent les territoires de projets : qualifiés ici de « grandioses », là d'« uniques et exceptionnels », ailleurs de « reconnus ». De sorte que, dans les projets étudiés, il ne s'agit pas tant de « médiatiser » des atteintes portées aux paysages (la dynamique collaborative du projet ne se prêtant ni à la dénonciation et ni au conflit) mais plutôt de « promouvoir », de « médiatiser » les paysages remarquables, de « mettre en exergue la qualité des paysages », de « faire (re-)connaître » (à l'extérieur), par la valorisation et la promotion, les richesses paysagères d'une région, richesses dont, par ailleurs, on souhaite assurer la protection. Enfin,



notons qu'alors que dans le monde domestique la dynamique est essentiellement endogène, orientée vers l'intérieur, ici – dans le monde de l'opinion –, c'est le regard exogène, le regard des autres qui importe, le succès étant assuré par la notoriété et la fréquentation des paysages.

#### 9.2.4.- Le paysage dans le monde civique

*« Le paysage est l'affaire de tous les citoyens et doit être traité de manière démocratique, notamment aux niveaux local et régional »* (Extrait du rapport explicatif de la Convention européenne du paysage Conseil de l'Europe, 2000b).

Tout comme la nature (Godard, 1990, 2004), le paysage n'occupe pas de place particulière dans l'organisation du monde civique ; il constitue simplement un « champ d'application », un « terrain d'expression » des valeurs et principes fondateurs de ce monde. Aussi sommes-nous bien en peine d'identifier, comme nous l'avons fait précédemment pour les autres mondes, une figure paysagère type relevant du monde civique. Pour autant, le monde civique n'en est pas moins présent (et actif) dans projets de paysages que nous avons étudiés. En effet, plusieurs principes ou « exigences » relevant du monde civique, non seulement s'y expriment, mais aussi, en orientent l'action.

**LA RÉFÉRENCE AUX LOIS ET AUX CONVENTIONS.** Dans le monde civique, la Loi est l'expression de la volonté générale. Aussi, les nombreuses références à la Convention européenne du paysage et aux législations en vigueur en matière d'urbanisme, d'aménagement du territoire ou d'environnement attestent de l'importance du monde civique dans les projets de paysages étudiés. Ce n'est cependant pas la seule voie d'expression des principes de ce monde.

**L'IMPORTANCE DES INSTITUTIONS GARANTES DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET LE MARQUAGE DU TERRITOIRE.** L'importance accordée, dans le monde civique, aux institutions se manifeste également en matière de paysage par le « marquage » du territoire. En effet, « pour se maintenir en place, les personnes collectives doivent être associées à des symboles, à des emblèmes, à des sigles qui les fassent reconnaître : le signe [...] doit toujours être bien apparent » (Boltanski et Thévenot, 1991). Ainsi, dans les projets, cela peut se traduire par un découpage propre, distinct des frontières « naturelles » (Godard, 1990, 2004) ou administratives des communes (le parc naturel, le GAL, le contrat de rivière), combiné à un marquage symbolique du territoire, concrétisé par l'adoption d'un

nom ou d'un logo communs et matérialisé, sur le terrain, par la dissémination d'équipements et de moyens symboliques qui représentent, par leur uniformité, l'unicité de la volonté générale (panneau d'accueil, signalétique uniforme, balisage homogène). Dans les projets étudiés, les exemples ne manquent pas. Il s'agit, entre autres, pour le Parc naturel des Plaines de l'Escaut, de l'adoption d'un logo et d'une signalétique commune avec le Parc régional naturel Scarpe-Escaut ou plus spécifiquement en matière de paysage, du balisage de la Route paysagère. Ailleurs, il s'agit d'un circuit de randonnée intitulé « *La Traversée des pays et des âges* », qui s'étend sur quarantaine de kilomètres de part et d'autre de la frontière belgo-luxembourgeoise, balisé conjointement par le Parc naturel des Deux Ourthes et la Fondation *Hëllef fir d'Natur*.

**LA GESTION COMMUNE DES PAYSAGES.** Les principes du monde civique valorisant les institutions et organisations qui œuvrent pour l'intérêt général conduisent à privilégier la constitution de groupes et de collectifs, la mise en place de partenariats ou encore la réunion des forces vives au sein d'une même organisation (Godard, 1990). De sorte que, dans ce monde civique, la valeur (la grandeur) du paysage est fonction de son mode d'administration : magnifiée par une gestion collective et la définition d'objectifs communs à tous et dévalorisée par une gestion privée, unilatérale où prime l'intérêt particulier.

Ainsi, le registre civique est fréquemment invoqué dans les projets de paysages, lorsque les discours insistent sur l'importance de « mettre en place des partenariats », d'adopter une « démarche concertée », d'« organiser la concertation des acteurs concernés », d'« élaborer un diagnostic paysager partagé », d'« impliquer les partenaires (élus, habitants et techniciens) » et de les « mettre autour de la table », de prévoir des « lieux de rencontre », de mettre sur pieds des « groupes de travail », « groupe de réflexion » ou d'action...

**L'EXPRESSION DE LA CITOYENNETÉ ET L'EXIGENCE DE PARTICIPATION.** Le monde civique valorise également l'engagement citoyen et militant. Cela s'exprime par une exigence de participation citoyenne et de reconnaissance de la légitimité à intervenir dans le débat de tous ceux qui se disent être concernés. Cet élément apparaît de manière très présente dans les discours analysés. En effet, de multiples références à la participation citoyenne peuvent être mises en évidence : les acteurs locaux souhaitent « renforcer » ou « organiser a participation des citoyens en ce qui concerne la gestion des paysages », favoriser « l'intégration des citoyens dans [la gestion de] leur cadre de vie », faire en sorte de « renforcer l'appropriation des paysages et du cadre de vie par les habitants, par la population locale »... En outre, quasi tous les

projets insistent sur l'importance d'une « démarche participative »... Dans une logique proche, le paysage peut, alors, être prétexte à l'engagement dans le débat local.

**L'ÉGALE ACCESSIBILITÉ AU PAYSAGE POUR TOUS.** Les principes qui gouvernent le monde civique s'expriment aussi par l'exigence d'établir l'égalité de base des citoyens face aux paysages qui doivent être rendus accessibles au plus grand nombre. Les orientations qui en résultent sont celles de garantir et de favoriser l'accès du public au paysage. Dans l'action cela se traduit par une valorisation des équipements à visée pédagogique : mise en place de circuits de découverte et d'interprétation des paysages, balisage et entretien de sentiers de promenade, aménagement de points de vue ou encore création de centres d'interprétation des paysages. Éventuellement, des infrastructures additionnelles sont aménagées pour maintenir certains accès aux personnes à mobilité réduite (Thévenot, 1996). Dans les faits, ces « équipements civiques » sont souvent accompagnés d'« équipements marchands » (cf. point 9.2.5.-) : voie de passage d'un droit d'accès à la nature et au paysage, vers la « monétisation » de services joints. Dans ce cas de figure, les valeurs « récréative » (Thévenot, 1996) ou « de loisirs »<sup>90</sup> (Droz *et al.*, 2005, 2009) ouvrent la possibilité de compromis entre les mondes « civique » et « marchand », compromis instrumentés, entre autres, dans des équipements touristiques et de loisirs.

Toujours dans cette même logique, une autre expression de la cité civique se retrouve dans les critiques faites à l'égard de la « privatisation » de certaines vues, de certains paysages, à l'« accaparement » du paysage par quelques-uns, critiques d'autant plus véhémentes lorsqu'il s'agit d'une personne étrangère au territoire qui s'approprie l'espace. Ainsi, le fait de préconiser l'ouverture au public des chemins privatisés ainsi que des grands domaines ou propriétés privées (accès ponctuel aux parcs, châteaux, moulins, bois privés et portes ouvertes lors des *Journées du patrimoine*) trouverait, en partie, ses racines dans le monde civique.

Enfin, cette exigence d'égale accessibilité, étendue à la connaissance des paysages, se traduit également par un investissement dans des actions de sensibilisation au paysage (conférences, expositions, diffusion de brochures, ateliers...). Ainsi, un lien / un compromis peut être tissé entre le monde civique et le monde industriel. La sensibilisation justifiée par les principes du premier prenant appui sur les connaissances exigées dans le second. Les

---

<sup>90</sup> « La contemplation du paysage est fréquemment associée à certaines pratiques sportives ou de délasserment. La valeur de loisirs envisage le paysage comme un cadre pour accomplir ces activités. Le paysage est là pour qu'on en profite, chacun à sa manière. C'est un espace de détente qui doit être accessible. Le promeneur appréciera le confort des chemins, les points de vue panoramiques ». (Droz *et al.* 2005, 2009).

nombreuses actions menées en vue d'informer, de sensibiliser, d'« éduquer » les citoyens, les élus ou les techniciens en matière de paysage, mises en évidence précédemment, témoignent de l'importance du monde civique dans les projets de paysages.

#### 9.2.5.- Le paysage dans le monde marchand

*« Les paysages [...] constituent un capital dont la valorisation peut servir de support à un tourisme de qualité et diffus, à ne pas dédaigner comme élément de diversification économique » (Extrait du Plan de gestion du Parc naturel du Pays des Collines, 1996).*

Dans le monde marchand, le paysage est envisagé comme un « capital » ou un élément de « marketing ». Il est considéré comme un « bien » dont on peut « tirer parti ». Le paysage de nature marchande est celui sur lequel tendent des désirs concurrents d'appropriation, Il trouve une reconnaissance dans la mesure où il est « désirable », « vendable », « commercialisable » et permet de « créer une richesse ». Nous dégageons ici deux figures paysagères, intimement liées, souvent mobilisées de concert : celle du « paysage levier de développement » et celle du « paysage image de marque ».

**LE PAYSAGE LEVIER DE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE.** Dans le monde marchand, le paysage est vu comme un « support » ou un « levier de développement socio-économique » du territoire. Un paysage de qualité est une « plus-value » qui permet de se démarquer des autres territoires avec lesquels on est en concurrence (au niveau local, au niveau régional et au-delà). Un paysage de qualité est un « atout » dont il importe de « tirer un profit économique », que ce soit pour développer le secteur touristique et de loisirs d'un territoire (tourisme à la ferme, randonnées, sport de plein air, visites découverte...) ou pour « renforcer l'attractivité » d'un territoire vis-à-vis de nouveaux habitants ou d'entreprises à la recherche d'un cadre agréable qui pourraient s'y implanter. Par ailleurs, la nécessité d'entretenir les paysages peut, elle aussi, être génératrice d'emplois.

**LE PAYSAGE IMAGE DE MARQUE.** Dans le monde marchand, les personnes considèrent le paysage comme une « image de marque », une « vitrine » du territoire, un argument de « promotion » qui « fait vendre » (des produits du terroir, notamment). De sorte que, dans une stratégie de différenciation territoriale, ce « marketing paysager » conduit à la recherche d'une image forte, positive du territoire, basée sur la singularité de ses paysages, que l'on va « vanter », « mettre en avant » et diffuser par une communication tant en

interne qu'en externe. Les personnes qui soutiennent ce type de processus se retrouvent alors à « instrumentaliser » le paysage, comme un emblème.

De nombreux exemples attestent que le paysage se moule volontiers dans le cadre justificatif du monde marchand. Ceux-ci s'expriment majoritairement par la volonté d'une valorisation touristique des paysages. C'est le cas dans le Parc naturel des Plaines de l'Escaut (avec la mise en place d'une Route paysagère et de circuits d'interprétation paysagère), dans le Parc naturel des Deux Ourthes (avec l'élaboration de circuits et guides de promenades), dans le Beau Canton de Gaume (par la réalisation de parcours patrimoniaux) ou encore sur le territoire du GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse (avec la mise en place d'un parcours touristiques de découverte des paysages)... Nous retrouvons ici le sens des efforts d'équipement touristique, évoqués plus haut (dans le paysage civique *cf.* point 9.2.4.-), destinés à « valoriser » – tirer de la valeur – des qualités paysagères d'un espace.

Le discours marchand sur le paysage se traduit aussi parfois dans l'action par une transformation de la matérialité des paysages, comme c'est le cas pour le Contrat de rivière Semois-Semoy et le Parc des paysages du Beau Canton de Gaume avec le dégagement et l'aménagement de points de vue ou encore pour le Parc naturel des Deux Ourthes avec une réfection de sentiers pour assurer le cheminement le long des circuits de randonnée.

À terme, ce genre d'argument pourrait conduire à la réhabilitation et au traitement paysager de certains lieux jugés stratégique pour le développement touristique.

### 9.2.6.- Le paysage dans le monde industriel

Nous identifions au moins trois figures paysagères répondant aux principes et mode d'évaluation industriels : celle du « paysage espace de production », celle du « paysage maîtrisé » et celle du paysage « contrainte technique ».

**LE PAYSAGE ESPACE DE PRODUCTION.** Dans le monde industriel, le paysage est considéré comme une ressource à exploiter, pour elle-même (et pas pour son image), par la transformation que lui apporte le travail. Assimilé à l'espace, au territoire, le paysage est ici valorisé pour sa fonction de production primaire<sup>91</sup> – agricole et sylvicole – ou pour l'exploitation d'une ressource naturelle (minerai, eau, vent). Si cette fonction productive est associée à une dimension économique évidente, elle ne s'y résume pas : on pourrait, par exemple, envisager l'exploitation non-rentable économiquement d'une forêt ou de terrains agricoles (Droz *et al.*, 2009).

---

<sup>91</sup> On peut dès lors regretter l'adjectif « industriel » qui renvoie conventionnellement secteur secondaire et non au secteur primaire ; nous adopterons donc préférentiellement l'appellation « de production ».

Logiquement, les personnes mobilisant un discours de type industriel accordent de la valeur aux éléments du paysage qui magnifient le travail et mettent en avant cette exploitation des ressources primaires ou biotiques (Droz *et al.*, 2009).

En outre, un mode d'évaluation inscrit dans l'ordre industriel, justifie l'exploitation et les transformations du paysage pour produire des ressources. Ainsi, au nom du progrès, de l'efficacité technique et productive, on va accroître la taille des parcelles agricoles, procéder au remembrement des terres, arracher des haies pour faciliter le passage du tracteur et de la moissonneuse-batteuse, on va édifier, en rase campagne, des fermes isolées, mieux adaptées aux exigences de la modernité. On va également tolérer sans difficulté le développement sur le territoire de toutes sortes d'activités industrielles, le développement des réseaux de transport et de communication et les équipements de production d'énergie (dont l'éolien).

**LE PAYSAGE MAÎTRISÉ.** Dans ce monde industriel, on retrouve en haut de l'échelle le paysage utile, fonctionnel qui répond aux exigences d'efficacité et de productivité mais aussi le paysage maîtrisé, contrôlé, dont l'évolution est raisonnée, cohérente et durable. *A contrario*, on retrouve en bas de l'échelle le paysage improductif, inutilisé (les espaces laissés à l'abandon, les friches) mais aussi le paysage « désordonné », non contrôlé, au développement anarchique, au devenir aléatoire.

Ainsi, dans ce monde, l'action doit se fonder sur la « maîtrise » du devenir des paysages. D'où la nécessité de disposer d'études – « objectives », « expertes », « savantes » – sur l'état des paysages, leurs dynamiques et les pressions qu'ils subissent (atlas, diagnostics paysagers) mais aussi de « document de référence » (guides de recommandations paysagères, plans, programme paysagers...) afin de prendre les bonnes décisions pour gérer efficacement les paysagers et en accompagner les évolutions.

Les principes constitutifs du monde industriel sont tout à fait d'actualité dans les projets de paysage que nous avons analysés ; en témoigne le recours fréquent aux savoirs et à la connaissance des experts et scientifiques du paysage pour la réalisation de diagnostics paysagers et, à leur suite, de programmes d'action paysagère.

**LE PAYSAGE COMPOSITION ESTHÉTIQUE.** Ici, le paysage est envisagé sous l'angle des formes et du beau, pour lui-même, sans autres considérations extérieures. C'est le regard du paysagiste qui met ses compétences graphiques et artistiques au service d'une image idéale, projetée du territoire et élabore des règles de construction du paysage, par un agencement ordonné / maîtrisé de motifs paysagers.

**LE PAYSAGE CONTRAINTE TECHNIQUE.** Le mode d'évaluation technique qui prévaut dans le monde industriel amène aussi à considérer le paysage comme une contrainte (technique) dont tout projet doit tenir compte en vue du « développement durable ». Les questions liées au paysage sont alors traitées comme des contraintes parmi d'autres que l'on tente de traiter à l'aide d'indicateurs, de variables, des critères d'évaluation les plus objectifs possibles (*cf.* évaluation des incidences environnementales et paysagères).

### 9.2.7.- Le paysage dans le monde écologique

**LE PAYSAGE ENVIRONNEMENT NATUREL.** Le monde écologique se manifeste lorsque les discours subordonnent le paysage à l'environnement naturel. Ainsi dans ce monde, les personnes s'intéressent au paysage pour sa « valeur biologique » qui « se préoccupe de la diversité des espèces, des intérêts de la faune et de la flore. C'est elle qui fera voir une mare stagnante entourée de hautes herbes comme un biotope extraordinaire procurant un habitat idéal pour une foule d'insectes, de plantes rares et de batraciens (Droz *et al.*, 2005). Ici, les discours portent avant tout sur « la nature dans le paysage » participant parfois à brouiller les limites entre ces deux termes (Droz *et al.*, 2005).

Dans les projets analysés, cet argument écologique s'exprime par l'utilisation des notions de « biodiversité », de « diversification écologique », de « maillage écologique » ou encore de « réseau bocager ». Les éléments du paysage sont valorisés dès lors qu'ils présentent un intérêt biologique (fonds de vallées, zones humides, landes tourbeuses), participent à la « conservation de la nature » ou au « renforcement du maillage vert » (haies, saules têtards, bordures de champs aménagées et tournières fleuries, zones de fauchage tardif...). C'est donc ici que trouvent leur justification la promotion et la mise en œuvre des mesures agri-environnementales. Notons cependant que si, dans l'action, des synergies peuvent s'opérer entre préoccupations paysagères et environnementales, les premières ne se réduisent pas aux secondes (et inversement) et des divergences peuvent même apparaître.

Au final, cette explicitation des registres de justification et l'identification des *figures paysagères* et principes qui y sont associés nous fournit un outil (*cf.* Tableau 47) pour réinterroger l'action en explorant la pluralité de registres de justification engagés dans les discours accompagnant les projets de paysage étudiés.

**Tableau 46 : Tableau de synthèse des figures paysagères**

	<b>Figures paysagères type</b>	<b>Éléments du discours</b>	<b>Orientation et exemples d'actions engagées</b>
<b>Dans le monde de l'inspiration</b>	PAYSAGE BEAUTÉ DE LA NATURE	<ul style="list-style-type: none"> <li>·l'intimité, la communion avec la Nature</li> <li>·l'émotion paysagère, le charme d'un paysage, l'inspiration, la poésie, la contemplation</li> <li>·le calme, la quiétude, le bien-être, le ressourcement, le paysage qui régénère</li> <li>·les beautés de la Nature, la beauté naturelle d'un paysage, le paysage chef-d'œuvre de la Nature, l'immensité de la Planète, le grand frisson sauvage</li> <li>·la Nature sauvage, vierge, sacrée, le Divin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>·protection des paysages naturels</li> <li>·conservation de la qualité des paysages (mise en réserve, classement)</li> <li>·amélioration de la visibilité des paysages</li> </ul>
	PAYSAGE HARMONIEUX	<ul style="list-style-type: none"> <li>·l'harmonie du paysage, l'esthétique, la composante visuelle du paysage</li> <li>·le beau, le pittoresque</li> <li>·l'agencement des formes, des couleurs, des textures, la composition</li> <li>·les coups de poings dans le paysage, les éléments discordants, inesthétiques qui dérangent le paysager, brisent son harmonie, éléments qui enlaidissent</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>·amélioration des qualités des paysages (recomposition de paysages, d'éléments du paysage ou de vues déqualifiées, remédiation de paysages dégradés, traitements visuels curatifs, actions correctrices comme l'enfouissement des lignes électriques, rectification de coloris)</li> <li>·intégration paysagère, camouflage</li> </ul>
<b>Dans le monde domestique</b>	PAYSAGE CADRE DE VIE	<ul style="list-style-type: none"> <li>·le cadre de vie, l'espace proche, l'habiter, qualité de vie des habitats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>·requalification de l'espace public,</li> <li>·entretien des bâtiments, restauration des façades.</li> </ul>
	PAYSAGE D'ATTACHEMENT	<ul style="list-style-type: none"> <li>·l'attachement, la mémoire, le souvenir, le vécu, le paysage qui nous parle, mon pays, le paysage d'ici</li> </ul>	
	PAYSAGE IDENTITÉ	<ul style="list-style-type: none"> <li>·l'identité locale, collective, individuelle, culture traditionnelle, ressources identitaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>·renforcement de l'identité locale par le biais des paysages</li> <li>·promotion de l'image du patrimoine paysager auprès des habitants</li> </ul>
	PAYSAGE PATRIMOINE COMMUN	<ul style="list-style-type: none"> <li>·l'histoire des paysages, la tradition, les témoignages et traces du passé, le patrimoine paysager, les éléments hérités du passé, authenticité des paysages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>·protection des paysages</li> <li>·sauvegarde du patrimoine paysager (classement)</li> <li>·respect de ce qui existe déjà</li> </ul>
<b>Dans le monde de l'opinion</b>	PAYSAGE REMARQUABLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>·paysages remarquables, uniques, exceptionnels, reconnus, célèbres, qui attirent l'attention, paysage grandiose, paysage « carte postales »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>·protection des paysages remarquables (classement)</li> <li>·mise en valeur des paysages remarquables,</li> <li>·amélioration de la visibilité des paysages remarquables</li> </ul>
	PAYSAGE MÉDIATISÉ	<ul style="list-style-type: none"> <li>·notoriété, fréquentation, popularité</li> <li>·catastrophe paysagère</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>·promotion, médiatisation des paysages ou des atteintes portés à ceux-ci</li> </ul>
<b>Dans le monde marchand</b>	PAYSAGE LEVIER DE DÉVELOPPEMENT	<ul style="list-style-type: none"> <li>·plus-value paysagère, valeur ajoutée, capital, atout de développement, développement touristique, diversification économique, produit</li> <li>·valoriser, tirer parti, monétiser, monnayer, attirer, faire vendre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>·valorisation touristique des paysages,</li> <li>·mise en place de routes, circuits, parcours paysagers...</li> <li>·dégagement et aménagement de points de vue</li> <li>·réhabilitation et traitement paysager de lieux jugés stratégiques pour le développement touristique</li> </ul>
	PAYSAGE IMAGE DE MARQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>·image de marque, vitrine du territoire, argument de promotion, marketing paysager</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>·travail sur l'image du territoire, renforcement et diffusion d'une image positive, forte, singulière</li> <li>·promotion des produits de terroir par l'association d'une image paysagère</li> </ul>



	<b>Figures paysagères type</b>	<b>Éléments du discours</b>	<b>Orientation et exemples d'actions engagées</b>
<b>Dans le monde civique</b>	RÉFÉRENCE AUX LOIS ET AUX CONVENTIONS	· la référence aux lois et aux conventions	· adoption de lois, de règlements · signature de contrats, de chartes
	IMPORTANCE DES INSTITUTIONS	· l'importance des institutions garantes de l'intérêt général, · marquage du territoire · action publique	· adoption d'une signalétique, marquage du territoire
	GESTION COMMUNE	· la gestion commune des paysages, le partenariat, la concertation, l'élaboration de diagnostic partagé, la rencontre, mettre autour de la table, œuvrer ensemble	· mise en place de partenariat et association des différents acteurs · élaboration de diagnostic partagé · concertation, co-décision · signature de contrats et chartes
	PARTICIPATION	· l'expression de la citoyenneté et l'exigence de participation : démarche participative, associations, militantisme, bénévolat, consultation, investissement citoyen, demande sociale	· consultation, dialogue, concertation · démarches participatives (atelier, forum, débat...) · engagement militant
	ÉGALE ACCESSIBILITÉ	· l'égale accessibilité au paysage pour tous, accaparement, privatisation des paysages	· ouverture au public · information
<b>Dans le monde industriel</b>	PAYSAGE ESPACE DE PRODUCTION	· production, productivité, efficacité, travail, exploitation, ressource	
	PAYSAGE MAÎTRISÉ	· objectif, étude, inventaire, diagnostic, connaissances, experts, savants, indicateurs · contrôle, maîtrise, accompagnement, encadrement · outils de gestion, plan, programme, guide, recommandations	· réalisation d'étude, d'inventaire, de diagnostics, d'atlas des paysages · élaboration de cahier de recommandations paysagères, de guide de bonne pratique, de plans paysage, de programmes d'action
	PAYSAGE COMPOSITION ESTHÉTIQUE	· la composition paysagère · la maîtrise de l'agencement des formes, des couleurs, des textures	· amélioration des qualités des paysages (recomposition de paysages, d'éléments du paysage ou de vues déqualifiées, remédiation de paysages dégradés, traitements visuels curatifs, actions correctrices comme l'enfouissement des lignes électriques, rectification de coloris) · intégration paysagère, camouflage · création de nouveaux paysages
	PAYSAGE CONTRAINTE TECHNIQUE	· prise en compte du paysage dans les projets d'urbanisme	· adoption de cahier des charges prenant explicitement en compte les aspects paysagers · étude d'incidence sur l'environnement intégrant le paysage comme contrainte · évolution des pratiques administratives vers la prise en compte du paysage lors de la remise d'avis sur les permis d'urbanisme, d'environnement et uniques
<b>Dans le monde écologique</b>	PAYSAGE ENVIRONNEMENT NATUREL	· intérêt écologique, valeur écologique, valeur biologique, biodiversité, diversité spécifique · faune, flore, habitats, biotopes · écopaysage · maillage vert, réseau, écologique, connectivité, haie · éléments végétaux, fonds de vallées, zones humides, landes tourbeuses · conservation de la nature, M.A.E.	· conservation de la nature · diversification écologique (abattage d'épicéas, suppression de peupleraies, remplacement des essences exotiques par des essences indigènes) · renforcement du maillage vert (plantation de haie, alignements d'arbres) · restauration d'habitats (abattage d'épicéas dans les fonds de vallées) · promotion et mise en œuvre des M.A.E.

## 9.3.- Application de la grille des cités aux projets de paysage étudiés

### 9.3.1.- Recueil des éléments de discours à analyser

Pour chacun de nos neuf cas d'étude, nous avons d'abord procédé au **recueil des discours** associés au paysage. Quatre sources d'informations ont ainsi été mobilisées :

- **les documents présentant les stratégies de développement des territoires** étudiés, qui nous renseignent sur la place accordée au paysage dans la stratégie de développement du territoire, son articulation avec d'autres problématiques ainsi que sur les éléments et enjeux que les acteurs locaux y associent ;
- **les fiches-projets**, documents administratifs remis à du Pouvoir subsidiant, dans lequel les opérateurs présentent les objectifs du projet qu'ils souhaitent mettre en œuvre et font la preuve de son bien-fondé. Ce type de documents est donc riche en renseignements quant aux arguments justificatifs et finalités de l'action ;
- **les comptes-rendus de réunions**. Bien que souvent sommaires quant au développement des idées émises, ils nous permettent de repérer de quoi les participants ont parlé et de saisir l'évolution des discussions : idées formulées, objections, inflexions éventuelles ;
- **les verbatim d'entretien** auprès des coordinateurs de projets et de chargés de mission. En particulier, la toute première question « *Si je vous dis "paysage", qu'est-ce que cela évoque pour vous ?* » nous fournit de premiers éléments de contenu quant à la représentation du paysage de l'enquêté (ou celle qu'il veut livrer d'entrée de jeu). De la même manière, la quatrième partie de l'entretien où il est demandé à la personne interrogée de donner son avis, de se positionner sur la thématique du paysage et de sa gestion, nous donne également accès à des éléments de représentation.

Ici, les entretiens ont été utilisés comme un matériau d'analyse complémentaire, davantage mobilisé pour aider à construire les représentations dominantes du paysage dans chacun des mondes (*cf.* point 9.2.-). Ces éléments ne sont pas repris dans les tableaux ci-dessous.

### 9.3.2.- Application de la grille d'analyse et identification des mondes mobilisés dans chaque cas d'étude

Ensuite, la grille des cités et son application au paysage (*cf.* point 9.2.-) nous a permis d'examiner les éléments de discours concernant les principes et finalités de l'action, les arguments justificatifs, les enjeux paysagers mis en avant, les objectifs énoncés et les

actions projetées de manière à identifier dans quel(s) monde(s), dans quel(s) registre(s) ils s'insèrent. Les résultats de cette analyse, appliquée à chaque cas d'étude, sont présentés sous la forme d'un tableau (un par projet, soit neuf tableaux, présentés ci-après) dans lesquels sont repris, par colonne les éléments de discours significatifs (sept colonnes pour sept mondes). Nous avons souligné les éléments particulièrement révélateurs du monde auquel ils appartiennent.

**Tableau 47 : Mondes mobilisés dans les discours sur le paysage dans le Parc naturel des Plaines de l'Escaut**

Dans le monde de l'inspiration	Dans le monde domestique	Dans le monde de l'opinion	Dans le monde civique	Dans le monde marchand	Dans le monde industriel	Dans le monde écologique
<ul style="list-style-type: none"> <li>·volonté d'évaluer les paysages selon leurs caractéristiques <u>émotionnelles</u></li> <li>·évaluation des paysages selon leurs caractéristiques <u>visuelles</u></li> <li>·mise en avant de la <u>qualité visuelle</u> de certains paysages</li> <li>·rejet des sites qui nuisent à l'<u>harmonie</u> des paysages</li> <li>·rejet des ensembles bâtis <u>discordants</u></li> <li>·objectif de <u>requalification paysagère</u></li> <li>·proposition de remplacement des éclairages inadaptés</li> <li>·projet de <u>traitement visuel</u></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>·vise la préservation et l'entretien d'un <u>cadre de vie agréable</u></li> <li>·vise l'amélioration de la <u>qualité de vie</u> et du <u>milieu de vie</u></li> <li>·œuvre pour une meilleure qualité du <u>cadre de vie</u>,</li> <li>·projet « <u>Mon paysage, mon environnement</u> »</li> <li>·vise à favoriser l'intégration des citoyens dans [la gestion de] leur <u>cadre de vie</u></li> <li>·vise l'<u>appropriation</u> des paysages <u>par les habitants</u></li> <li>·volonté de garantir les <u>spécificités</u> et l'<u>identité du territoire</u> du parc naturel liés au paysage</li> <li>·objectif de sauvegarde et de recréation des <u>types</u> de paysages</li> <li>·le saule têtard, un élément <u>identitaire</u> dans le paysage</li> <li>·évaluation des paysages selon leurs caractéristiques <u>patrimoniales</u></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>·attention particulière accordée aux arbres <u>remarquables</u></li> <li>·volonté de protection des paysages ruraux <u>remarquables</u></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>·le parc naturel est un lieu de <u>partenariat</u> et de <u>sensibilisation</u></li> <li>·le parc naturel est un lieu de <u>concertation</u> et de <u>rencontre</u></li> <li>·volonté de veiller à la bonne application des <u>législations</u> existantes en matière d'urbanisme, d'A.T. et d'environnement</li> <li>·vise à favoriser l'<u>intégration des citoyens</u> dans [la gestion de] leur cadre de vie</li> <li>·recommandation suivie d'adoption d'<u>une signalétique commune</u> au sein du parc</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>·logique de <u>valorisation (récréative)</u> du patrimoine industriel et rural</li> <li>·volonté de mettre en place une route paysagère, outil de <u>valorisation touristique</u> des paysages (réalisée)</li> <li>·volonté de mettre en place des circuits d'interprétation thématique dans une logique de <u>développement touristique</u> (réalisée)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>·affirmation du P.N. comme un lieu privilégié en matière de <u>développement durable</u></li> <li>·objectif de maintien d'une <u>activité agricole dynamique</u></li> <li>·volonté d'<u>accompagner</u> les <u>procédures</u> (techniques) d'aménagement du territoire d'urbanisme</li> <li>·mise en place d'une cellule d'<u>assistance architecturale</u> et paysagère</li> <li>·dénonciation de l'urbanisation <u>anarchique / non contrôlée</u></li> <li>·réalisation d'<u>études</u> pour mieux <u>connaître</u>, mieux <u>comprendre</u>, mieux <u>guider l'action</u></li> <li>·réalisation d'<u>atlas</u> communaux de paysage</li> <li>·<u>contrôle, gestion</u> des externalités négatives</li> <li>·mise en place d'un <u>cadre de bonnes pratiques</u></li> <li>·adoption de plan de paysage, outil de <u>gestion</u>, document de <u>prescription</u></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>·le paysage joue un rôle dans la <u>conservation de la nature</u></li> <li>·évaluation des paysages selon leur <u>intérêt biologique</u></li> <li>·promotion du fauchage tardif</li> <li>·volonté de mettre en œuvre d'un <u>volet écologique</u> des paysages</li> <li>·volonté de préserver et de restaurer un <u>réseau écologique</u> de qualité (en lien avec la thématique paysagère)</li> </ul>
++	+++	+	++	++	+++	++

Tableau 48 : Mondes mobilisés dans les discours sur le paysage dans le Parc naturel du Pays des Collines

Dans le monde de l'inspiration	Dans le monde domestique	Dans le monde de l'opinion	Dans le monde civique	Dans le monde marchand	Dans le monde industriel	Dans le monde écologique
	<ul style="list-style-type: none"> <li>·volonté de préserver les « <u>typologies</u> » <u>paysagères</u> (<u>celles du lieu</u>)</li> <li>·attention portée à l'habitat <u>traditionnel</u></li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>·action <u>d'éducation</u> à l'environnement et au paysage (partage des informations)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>·volonté de favoriser « un <u>tourisme</u> diffus de qualité, intégré à l'espace rural et <u>basé sur la découverte des richesses</u> naturelles et <u>paysagères</u> »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>·volonté de favoriser « un tourisme diffus de qualité, <u>intégré</u> à l'espace rural »</li> <li>·une <u>étude</u> paysagère préalable à la rédaction de la charte paysagère du Parc naturel du Pays des Collines</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>·<u>volonté d'aménager de façon écologique</u></li> <li>·attention portée à la <u>faune</u>, à la <u>flore</u></li> <li>·attention portée à la qualité de la <u>biodiversité</u></li> <li>·volonté de reconstituer un <u>réseau écologique</u>, avec des haies en bordures de champs, des toumiers fleuris, des saules têtards</li> <li>·mise en œuvre des mesures agri-environnementales</li> </ul>
	+		+	+	+	+++

Tableau 49 : Mondes mobilisés dans les discours sur le paysage dans le GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne

Dans le monde de l'inspiration	Dans le monde domestique	Dans le monde de l'opinion	Dans le monde civique	Dans le monde marchand	Dans le monde industriel	Dans le monde écologique
<ul style="list-style-type: none"> <li>·le paysage fait partie du « <u>charme</u> du territoire »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>·les caractéristiques paysagères du Canton de Jodoigne sont considérées comme un élément important de l'<u>identité locale</u></li> <li>·une politique du paysage doit contribuer au <u>bien-être des citoyens</u> européens</li> <li>·préserver le <u>patrimoine</u> [bâti] <u>ancien</u></li> <li>·ne pas tomber dans les pièges de la « <u>rupture totale</u> » d'avec le passé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>·volonté de « <u>mettre en exergue</u> la qualité des paysages agricoles et naturels »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>·une place importante accordée au <u>partenariat</u>, à la <u>concertation</u></li> <li>·le projet a été initié et est porté par une <u>association de citoyens</u> (Action Environnement Beauvechain) → engagement citoyen</li> <li>·objectif de <u>sensibilisation</u> de la population entière et de publics cibles (promenades, expositions...) → partage de l'information</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>·les caractéristiques paysagères du Canton de Jodoigne sont considérées comme une <u>image de marque</u> et un <u>atout majeur à mettre en avant</u></li> <li>·<u>valoriser</u> les paysages par des circuits de découverte et de promenades</li> <li>·utiliser les paysages comme <u>sources de développement</u> de la région et de <u>création d'emplois</u> (dans le domaine du <u>tourisme</u> mais aussi dans le domaine de l'<u>entretien des paysages</u>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>·mettre en place une véritable <u>politique du paysage</u> devant contribuer au <u>développement durable</u></li> <li>·<u>accompagner</u> les évolutions</li> <li>·amélioration des <u>connaissances</u> (études, diagnostic paysager, atlas de paysage)</li> <li>·<u>encadrer l'action</u> en se dotant d'un <u>guide</u> de recommandations</li> <li>·se doter d'un document de <u>référence</u>, d'un document <u>opérationnel</u>, d'un <u>programme</u> paysage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>·renforcer le maillage <u>écologique</u></li> </ul>
+	+++	+	+++	+++	+++	+

**Tableau 50 : Mondes mobilisés dans les discours sur le paysage dans le GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse**

Dans le monde de l'inspiration	Dans le monde domestique	Dans le monde de l'opinion	Dans le monde civique	Dans le monde marchand	Dans le monde industriel	Dans le monde écologique
	<ul style="list-style-type: none"> <li>·les paysages contribuent au <u>bien-être de la population</u></li> <li>·le paysage est un élément constitutif du <u>cadre de vie</u></li> <li>·<u>volonté de renforcer l'appropriation du cadre de vie par la population</u></li> <li>·les paysages participent à l'<u>identité</u> de la région</li> <li>·les paysages constituent des <u>éléments identitaires</u> capitaux qui doivent être maintenus dans un niveau de qualité supérieure, au même titre que le <u>folklore</u></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>·l'Entre-Sambre-et-Meuse présente une <u>variété importante</u> d'ensembles paysagers <u>remarquables</u></li> <li>·le territoire est riche de 35 <u>sites classés</u>, 3 centres anciens protégés, 9 périmètres d'<u>intérêt culturel</u> et d'innombrables bâtiments repris à l'<u>inventaire du Patrimoine monumental</u> (sites reconnus)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>·référence à la Convention européenne du paysage</li> <li>·volonté de <u>renforcer l'appropriation</u> du cadre de vie <u>par la population</u> locale à travers différentes actions de sensibilisation</li> <li>·intention d'organiser des ateliers et <u>campagnes de sensibilisation (on informe)</u></li> <li>·volonté de soutenir les initiatives de <u>sensibilisation</u> et de découverte des paysages et du patrimoine bâti</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>·projet de <u>valorisation</u> des paysages et du patrimoine bâti</li> <li>·les paysages contribuent « à l'<u>image positive</u> de l'Entre-Sambre-et-Meuse et représentent un <u>atout majeur pour son développement futur</u> »</li> <li>·volonté de soutenir les initiatives de <u>mise en valeur</u> des paysages et du patrimoine bâti</li> <li>·souhait d'encourager la <u>création d'emplois</u> liée à la préservation ou à l'entretien des paysages agricoles, naturels et bâtis</li> <li>·<u>volonté de valoriser les ressources paysagères</u> dans le cadre du <u>développement touristique</u></li> <li>·volonté de mettre en place un <u>parcours touristiques de découverte</u> des paysages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>·projet de se doter de nouveaux <u>outils d'aide à la décision</u></li> <li>·volonté de mettre en place une <u>cellule</u> de coordination et de sensibilisation aux paysages (<u>experts, encadrement</u>)</li> <li>·objectif d'acquisition et traitement de <u>données</u> liées au patrimoine, à l'urbanisme, aux paysages et aux ressources naturelles</li> <li>·<u>projet de réaliser une étude</u> paysagère et urbanistique : établir un <u>diagnostic</u> du paysage et du patrimoine bâti</li> <li>·volonté de réaliser et éditer un « <u>atlas villageois</u> » des communes</li> <li>·perspective de rédaction et la diffusion d'un <u>guide de recommandations</u></li> </ul>	
	++	++	+	+++	+++	

**Tableau 51 : Mondes mobilisés dans les discours sur le paysage dans le GAL du Beau Canton**

Dans le monde de l'inspiration	Dans le monde domestique	Dans le monde de l'opinion	Dans le monde civique	Dans le monde marchand	Dans le monde industriel	Dans le monde écologique
<ul style="list-style-type: none"> <li>· mise en exergue de la <u>beauté séduisante</u> de l'environnement naturel du Beau Canton</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· le paysage participe à la <u>qualité (du cadre) de vie des habitants</u></li> <li>· nécessité d'imaginer des perspectives novatrices, propres à intégrer les <u>générations nouvelles</u> au cœur de la ruralité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· la géomorphologie des paysages du territoire constitue une <u>singularité</u>.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· mise en place d'un <u>centre d'interprétation-espace d'information</u> sur les paysages</li> <li>· <u>sensibiliser</u> (par la publication de documents, par l'organisation de formations)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· les paysages sont un <u>point fort exploitable</u> du territoire</li> <li>· volonté affichée d'<u>exploiter</u> les aspects géologiques spécifiques du territoire d'un <u>point de vue touristique</u></li> <li>· idée de <u>mettre en valeur</u>, de <u>valoriser</u> les particularités géologiques et, de fait, paysagères du territoire par la création d'un parcours géologique</li> <li>· réaliser des <u>parcours</u> patrimoniaux à travers le Beau Canton</li> <li>· former des <u>guides paysagers</u></li> <li>· mise en place un centre d'interprétation-<u>espace touristique</u> spécifique au paysage</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>· les paysages sont assimilés à l'<u>environnement naturel</u></li> </ul>
+	++	+	++	+++		+

**Tableau 52 : Mondes mobilisés dans les discours sur le paysage dans le projet BEAUREGARD en Val de Sambre belge et français**

Dans le monde de l'inspiration	Dans le monde domestique	Dans le monde de l'opinion	Dans le monde civique	Dans le monde marchand	Dans le monde industriel	Dans le monde écologique
	<ul style="list-style-type: none"> <li>·les centres urbains sont un <u>patrimoine</u> commun</li> <li>·les centres urbains donnent une originalité à une <u>région</u></li> <li>·œuvrer dans le respect de sa <u>valeur patrimoniale</u></li> <li>·construire une <u>identité commune</u></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>·<u>faire (re-) connaître</u> (à l'extérieur) par la valorisation et la promotion, le patrimoine de la région</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>·valorisation <u>concertée</u>, se fait en impliquant les différents acteurs (élus, techniciens, populations) dans une <u>démarche participative</u></li> <li>·concevoir un diagnostic <u>partagé</u> sur les spécificités du territoire transfrontalier</li> <li>·on cherche à <u>impliquer</u> les <u>partenaires</u>, élus, habitants et techniciens et à les « <u>mettre autour de la table</u> »</li> <li>·organiser la <u>participation</u> des acteurs</li> <li>·<u>sensibiliser</u> les habitants et les élus du territoire au renouvellement du tissu bâti</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>·concevoir un <u>diagnostic</u> partagé sur les spécificités du territoire transfrontalier</li> <li>·améliorer la <u>connaissance</u>, réaliser des inventaires</li> <li>·se doter d'<u>outils d'aide à la décision</u> en matière d'aménagement du territoire</li> </ul>	
	++	+	+++		++	

**Tableau 53 : Mondes mobilisés dans les discours sur le paysage dans le Contrat de rivière Semois-Semoy**

Dans le monde de l'inspiration	Dans le monde domestique	Dans le monde de l'opinion	Dans le monde civique	Dans le monde marchand	Dans le monde industriel	Dans le monde écologique
· points de vue « <u>bouchés</u> »		· récolte de <u>cartes postales</u> anciennes · mise en avant des sites <u>remarquables</u> · choix de sites <u>reconnus</u> · sites <u>grandioses</u> · diffusion, <u>médiatisation</u> des paysages de la vallée	· actions de communication mises en œuvre dans l'esprit de la <u>démarche participative</u> des contrats de rivière	· <u>valorisation touristique</u> de la vallée par les paysages	· <u>identifier et caractériser</u> les unités paysagères de la vallée de la Semois · fournir une « <u>aide à la gestion</u> des paysages de la Semois ardennaise » · mettre en évidence les <u>mécanismes, facteurs</u> et acteurs qui influencent l'évolution des paysages du bassin versant · <u>assurer le suivi de l'évolution des paysages</u> · <u>analyse</u> de l'évolution des occupations des sols à partir de cartes topographiques anciennes et actuelles	
+		++	+	+	+++	



**Tableau 54 : Mondes mobilisés dans les discours sur le paysage dans le Parc naturel des Deux Ourthes**

Dans le monde de l'inspiration	Dans le monde domestique	Dans le monde de l'opinion	Dans le monde civique	Dans le monde marchand	Dans le monde industriel	Dans le monde écologique
<ul style="list-style-type: none"> <li>· les paysages ne cessent d'<u>enchanter</u> les nombreux promeneurs en quête de <u>poésie</u> et de <u>nature sauvage</u></li> <li>· paysages mêlés de tradition, d'<u>authenticité</u> et de <u>quiétude</u></li> <li>· mise en avant de la valeur d'<u>inspiration</u> des paysages</li> <li>· mise en avant de la valeur de <u>ressourcement</u> des paysages</li> <li>· certains paysages jouissent d'une <u>harmonie</u> et d'un <u>équilibre de leurs composants</u> [...]</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· mise en avant de la valeur <u>patrimoniale</u> des paysages</li> <li>· les paysages ont <u>conservé</u> dans une grande mesure <u>leur caractère</u> (lien avec le local, avec le passé)</li> <li>· paysages mêlés de <u>tradition</u>, d'<u>authenticité</u> et de <u>quiétude</u></li> <li>· importance de l'<u>histoire du paysage</u></li> <li>· les paysages jouissent d'une <u>histoire locale</u> particulière, de <u>formes anciennes révélatrices de leur passé</u></li> <li>· référence aux nombreux <u>éléments du patrimoine local</u></li> <li>· volonté de renforcer l'<u>identité régionale grâce aux paysages</u></li> <li>· volonté d'améliorer le <u>cadre de vie</u> des populations</li> <li>· approche développée à l'échelle du <u>village</u> (proximité)</li> <li>· <u>population est invitée à (re)découvrir son milieu et à s'impliquer dans la gestion de son village</u></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· mise en avant de paysages <u>uniques</u> ou <u>exceptionnels</u> aux niveaux local ou régional</li> <li>· <u>promouvoir</u> l'identité régionale à l'extérieur du territoire</li> <li>· appel à des <u>spécialistes reconnus</u> pour guider des promenades et intervenir lors de conférences</li> <li>· <u>faire connaître</u> la diversité et la richesse des paysages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· nombreuses références à la <u>Convention européenne</u> du paysage qui préconise la définition et la mise en œuvre de <u>politique</u> de paysage</li> <li>· journées de terrain, <u>diffusion</u> des résultats de l'étude, séances d'<u>information</u>, conférences</li> <li>· volonté de concourir à la <u>réappropriation</u> du paysage <u>tous les acteurs de terrain concernés</u> (gestion commune)</li> <li>· <u>marquage</u> du territoire commun par un balisage commun aux deux pays pour la promenade</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· mise en avant de la <u>valeur récréative</u> des paysages</li> <li>· encourager un <u>tourisme</u> basé sur les richesses paysagères</li> <li>· <u>projet de valorisation touristique</u> des paysages pour <u>renforcer</u> l'<u>attractivité</u> de la région et <u>favoriser son développement</u></li> <li>· volonté de réaliser des actions de <u>valorisation (touristique)</u> des paysages : guide et cartes de promenades, balisages, entretien des tracés, c</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· des paysages sous pressions dont on veut <u>encadrer / maîtriser</u> les évolutions</li> <li>· <u>volonté d'améliorer la connaissance</u> des paysages et de leur interprétation : par la réalisation d'une <u>étude</u> paysagère et urbanistique du territoire</li> <li>· volonté de favoriser le <u>développement durable</u></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· mise en avant de la <u>haute qualité</u> des paysages sur le plan <u>écologique</u> (fonds de vallées, zones humides, landes tourbeuses...)</li> </ul>
++	+++	++	++	++	++	+

**Tableau 55 : Mondes mobilisés dans les discours sur le paysage dans le Parc naturel de la Haute-Sûre et de la Forêt d’Anlier**

Dans le monde de l’inspiration	Dans le monde domestique	Dans le monde de l’opinion	Dans le monde civique	Dans le monde marchand	Dans le monde industriel	Dans le monde écologique
<ul style="list-style-type: none"> <li>· la diversification agricole a une incidence positive sur le paysage en brisant la « <u>relative monotonie de formes et de couleurs</u> »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· <u>protection</u> des paysages ruraux</li> <li>· <u>identification des habitants à leur territoire</u></li> <li>· les paysages, un <u>patrimoine apprécié des citoyens</u> et des touristes</li> <li>· un <u>témoignage de leur passé</u> et un <u>miroir de leur évolution</u></li> <li>· préoccupation liées à l’évolution du <u>cadre de vie</u></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· recensement des éléments remarquables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· <u>nombreuses références à la législation, aux plans de secteurs et plans d’aménagement</u></li> <li>· <u>participation citoyenne</u> en ce qui concerne la gestion des paysages</li> <li>· nombreux <u>citoyens impliqués</u> dans des <u>groupes</u> de réflexion ou d’action (gestion collective)</li> <li>· « <u>l’élaboration d’une charte paysagère ne peut s’envisager sans la participation citoyenne</u> »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· inventaire des <u>endroits valorisables au niveau du tourisme</u></li> <li>· <u>préserver leur diversité</u>, leurs <u>caractéristiques</u> et leur <u>rôle attractif</u> pour les touristes</li> <li>· parcours didactiques supports de <u>valorisation touristique</u> des paysages</li> <li>· les paysages, un <u>patrimoine apprécié</u> des citoyens et des touristes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· <u>recensement</u> des éléments remarquables</li> <li>· <u>inventaire</u> et <u>analyse</u> de la qualité des paysages</li> <li>· prises en compte de la dimension paysage dans les <u>opérations</u> de remembrement ou toute autre opération</li> <li>· <u>accompagner le développement</u> de l’habitat et des activités dans un cadre harmonieux</li> <li>· souhaite se doter d’un <u>document d’aide à la gestion du paysage</u></li> <li>· <u>propositions</u> concernant l’intégration paysagère des grandes infrastructures</li> <li>· veiller à l’<u>intégration</u> paysagère des infrastructures agricoles</li> <li>· <u>intégrer</u> les nouvelles structures dans le paysage</li> <li>· réflexion sur l’<u>avenir souhaité des paysages</u> pour une <u>évolution raisonnée, cohérente et durable</u></li> <li>· objectif de mettre en place un <u>centre de référence</u> en matière de paysage (données, experts, contrôle)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>· l’entretien et l’extension du « <u>réseau bocager</u> » ont un effet positif sur la qualité du paysage</li> <li>· actions sur l’<u>aménagement écologique des zones urbanisées</u></li> <li>· actions sur le <u>réseau écologique</u> (écotones, bocage, ...)</li> <li>· développer la <u>diversité des essences</u> en forêt</li> <li>· préservation d’un réseau écologique de qualité</li> </ul>
+	++	+	++	++	+++	++

### 9.3.3.- Synthèse, analyse croisée et discussion

Après avoir appliqué la grille des citées, une première remarque s'impose. Elle concerne la difficulté d'associer un seul registre à certains éléments de discours. En effet, dans les processus observés, nous constatons que les compromis entre mondes (entre registre de justification) sont très nombreux et ce, dès le départ, dès le moment où il s'agit d'argumenter le bien-fondé d'une action, d'un projet pour en obtenir son financement. Ceci qui est en accord avec la logique collaborative, non conflictuelle qui – nous l'avons vu (cf. Chapitre 7.-) – caractérise le projet de paysage menés en Wallonie : il s'agit de rassembler les acteurs, de les rapprocher.

Ainsi certains vocables renvoient à des mondes multiples, imbriqués, comme celui de patrimoine paysager (que nous avons déjà brièvement abordé au point 9.2.2.-, page 238) ou de développement durable. Ils en sont d'autant plus mobilisateur. De la même manière, certaines actions projetées s'inscrivent simultanément dans plusieurs registres, comme en témoigne le projet de balisage d'un sentier de randonnée dans le Parc naturel des Deux Ourthes (cf. Encart 5). Aussi, les résultats de l'analyse que nous venons de mener sont certainement marqués par la manière dont nous avons abordé, discerné ou isolé les arguments avancés par les acteurs locaux. En effet, il pourrait être possible, à partir du même matériau de départ, d'aboutir à un résultat légèrement différent. S'ils ne remettent pas en cause la fécondité de la grille de lecture adoptée pour expliciter la complexité de la problématique paysagère, ces éléments en montrent aussi ses limites lorsqu'il s'agit de l'appliquer aux projets de paysages observés.

Néanmoins, nous pouvons tirer de cet exercice des tendances générales pour les discours accompagnant les projets de paysage. Ainsi, il apparaît clairement qu'au sein d'un même projet, différents registres, différentes valeurs (grandeurs) sont capables de légitimer l'action. De sorte que différents mondes s'y côtoient, pas forcément tous et pas forcément avec le même poids. En effet l'analyse met en évidence, pour chaque cas d'étude, une certaine « combinaison » entre les mondes, un certain « dosage » entre des valeurs et des représentations. (cf. graphiques ci-après). Ce dosage est tout à la fois le reflet du consensus susceptible de se dégager (à l'échelle locale) dans les partenariats mis en place et le reflet du discours général (à l'échelle globale) admis sur le paysage. Il est également influencé par l'origine de la subvention (D.G.A.T.L.P.E., C.G.T., D.G.R.N.E.). Nous constatons par exemple que les parcs naturels mobilisent davantage le monde écologique que les autres types de structures.

**Encart 5 : Le Balisage d'un sentier de promenade d'une quarantaine de kilomètres et édition d'une carte et d'un topoguide intitulés « La Traversée des pays et des âges »**

Outre la réalisation d'un diagnostic et d'un programme d'action paysager, une des actions phares menées conjointement par le Parc naturel des Deux Ourthes et la Fondation *Hëllefir d'Natur* dans le cadre du projet « *Grandeur et intimité des paysages* » a été le balisage d'un circuit de promenades transfrontalier d'une quarantaine de kilomètres.

Divisé en six étapes, ce circuit est équipé de panneaux d'information dessinés à partir des cartes topographiques de l'Institut géographique national belge et de l'Administration du Cadastre et de la Topographie du Grand-Duché du Luxembourg.

En parallèle, l'action a également consisté en la rédaction d'une carte de randonnées illustrée et d'un topoguide de promenades d'une centaine de pages, « *La Traversée des pays et des âges* ». De nombreuses photos insérées dans ce livret ont été choisies parmi le millier de photos soumises lors du concours « *Quelle est votre vision du paysage ?* » organisé par les opérateurs.

Le topoguide et la carte ont été diffusés dans les syndicats d'initiative situés sur le territoire du projet et dans les gîtes champêtres concernés.



© Photos : Parc naturel des Deux Ourthes et Fondation *Hëllefir d'Natur* (2008).

Ce projet de balisage d'un sentier de promenades répond positivement aux principes de plusieurs mondes :

- au monde marchand : car via l'installation de sentiers de randonnées et de promenades de découverte, il s'agit de tirer parti de la qualité des paysages en développant le secteur touristique et de loisirs du territoire.

*« Le paysage est le support d'un développement du territoire qui tourne autour des activités propres au milieu rural : tourisme à la ferme, randonnées pédestres et V.T.T., gastronomie du terroir, chasse et pêche, camping-caravaning, kayak, sport aventure... » (Extrait de la fiche-projet).*

*« Un paysage [...] peut faire l'objet d'une valorisation touristique dans le cadre d'un développement harmonieux du territoire » (Extrait de la fiche-projet).*

- au monde de l'opinion : dans la mesure où le sentier offre à voir et met en valeur des paysages remarquables. Il s'agit de faire connaître les paysages du territoire par la découverte sur le terrain et la diffusion des livrets.

- du monde domestique : le sentier de promenade ne s'adresse pas uniquement à un public extérieur, il s'adresse aussi aux riverains, aux populations locales. Non seulement, il améliore leur cadre de vie (mobilité lente, promenades, loisirs) mais surtout, les encourage à re-découvrir leurs paysages et à mieux les connaître.

*« Le public souhaite jouir de paysages de qualité. Pour lui rendre la possibilité de jouer un rôle actif dans leur évolution, il doit s'y intéresser, les connaître et se les réapproprier. C'est un pré-requis en vue de faire du paysage le support d'un développement harmonieux du territoire » (Extrait de la fiche-projet).*

- du monde industriel : le sentier est équipé d'éléments d'information didactique, il répond à un objectif de diffusion des connaissances paysagères acquises lors de la phase d'étude et des principes d'une gestion maîtrisées des paysages.

*« Notre objectif est la traduction sur le terrain d'une partie des résultats de l'étude paysagère et urbanistique » (Extrait de la fiche-projet).*

*« Ces aménagements, à but didactique et de vulgarisation auprès d'un large public, [...] reprendront les informations utiles à la lecture et à la compréhension des paysages sous leurs différentes facettes. »*

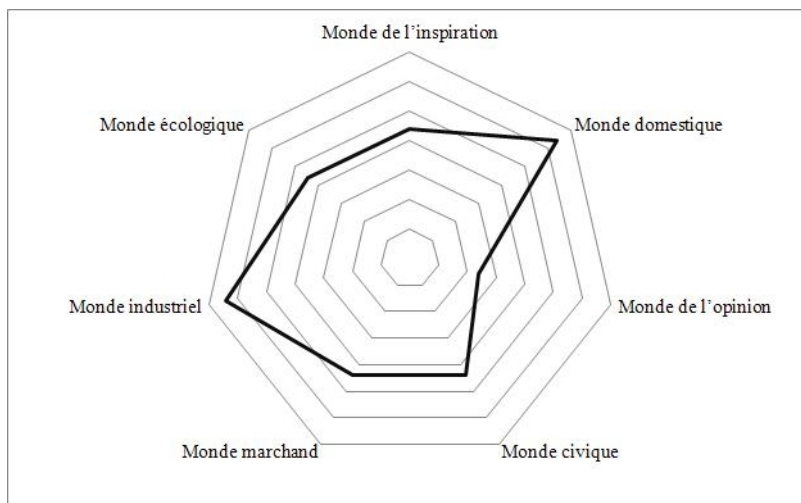
*Le thème de la promenade sera explicité de manière à informer le promeneur et à le sensibiliser à la diversité des paysages et à la nécessité de leur préservation. Le parcours sera jalonné de bornes parfaitement intégrés dans leur environnement [...] qui se rapporteront à une information relative au site et reprise sur la carte. Toutes les dimensions du paysages seront prises en compte, et non pas seulement son côté esthétique.*

*Les principes d'intervention à respecter en vue de la conservation et la restauration des paysages y seront aussi exposés. Toutes une série de questions ludiques et de petits jeux interpellent les lecteurs petits et grands » (Extrait de la fiche-projet).*

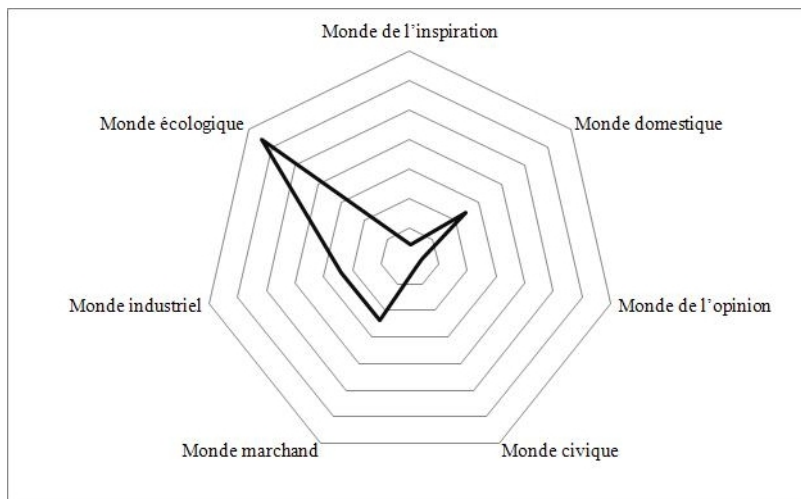
Enfin, même s'il n'y est pas fait référence dans les discours, dans sa mise en œuvre sur le terrain, il pourrait même être envisagé d'exploiter la fonction écologique du sentier : mise en réseau des éléments de nature, grâce aux arbres ou au haie dont il pourrait être bordés, grâce à un traitement adéquat de ses talus.

Parc naturel des Deux Ourthes (2005). *Programme Interreg III-A Wallonie-Lorraine-Luxembourg. Demande de concours des fonds communautaires. Fiche-projet. « Grandeur et intimité des paysages »*. Houffalize (Belgique) : Parc naturel des Deux Ourthes, 27 p.

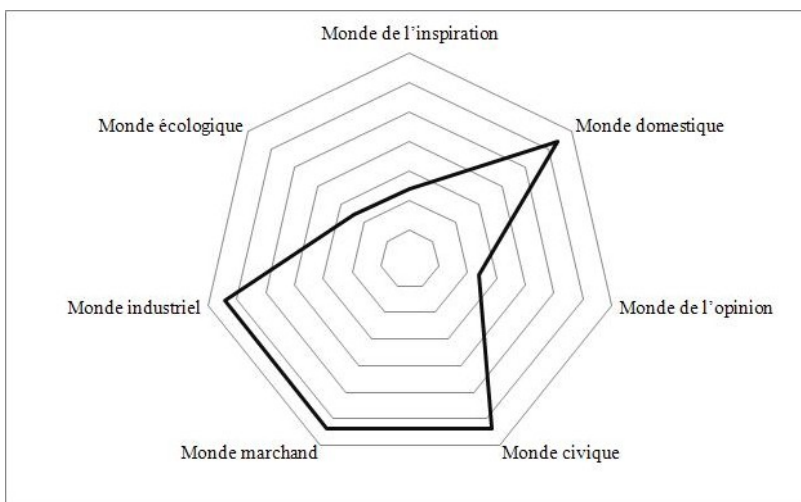
**Figure 11 : Représentation graphique du « dosage » des mondes mobilisés dans les discours sur le paysage dans le Parc naturel des Plaines de l'Escaut**



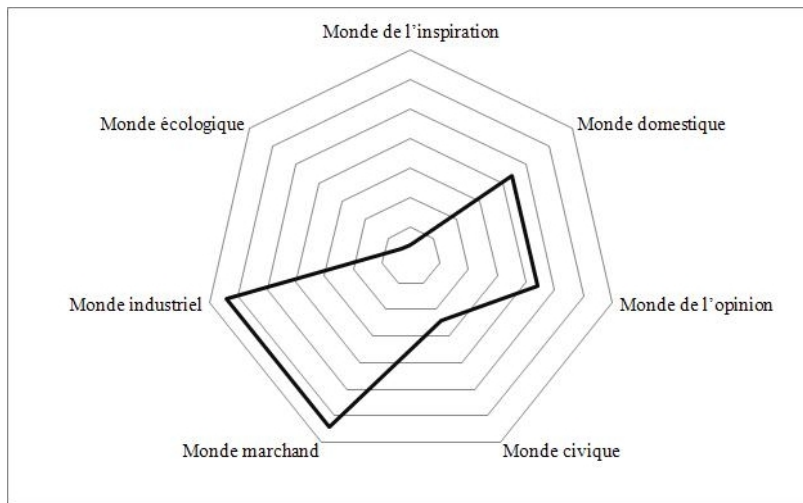
**Figure 12 : Représentation graphique du « dosage » des mondes mobilisés dans les discours sur le paysage dans le Parc naturel du Pays des Collines**



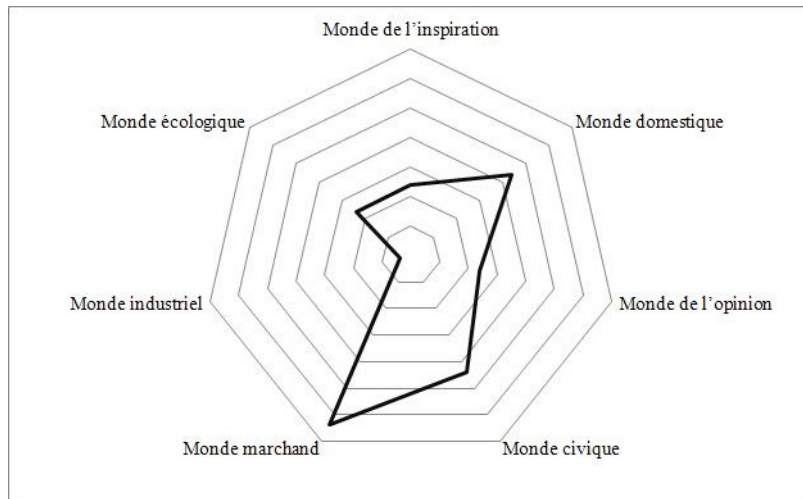
**Figure 13 : Représentation graphique du « dosage » des mondes mobilisés dans les discours sur le paysage dans le GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne**



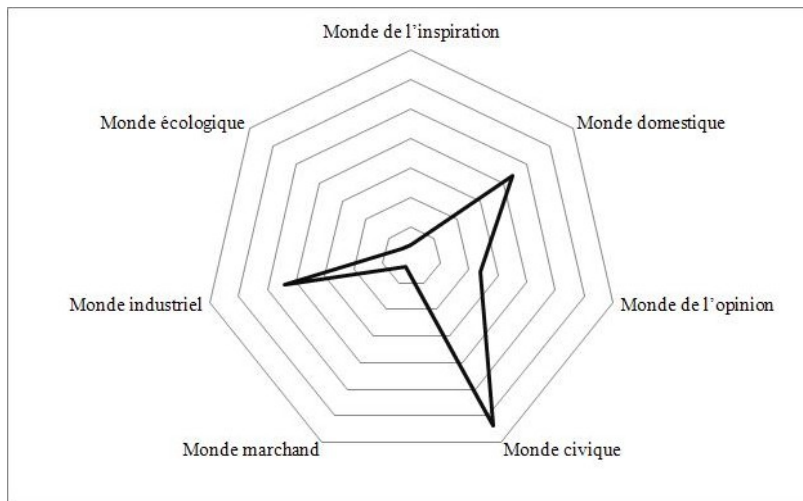
**Figure 14 : Représentation graphique du « dosage » des mondes mobilisés dans les discours sur le paysage dans le GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse**



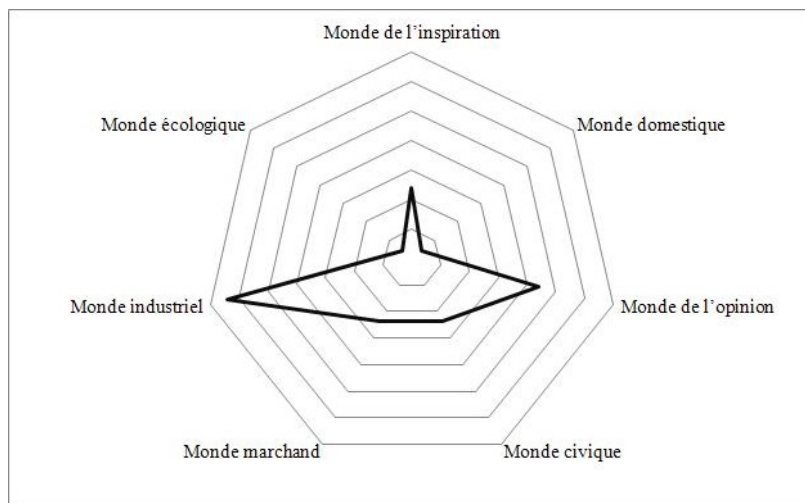
**Figure 15 : Représentation graphique du « dosage » des mondes mobilisés dans les discours sur le paysage dans le GAL du Beau Canton**



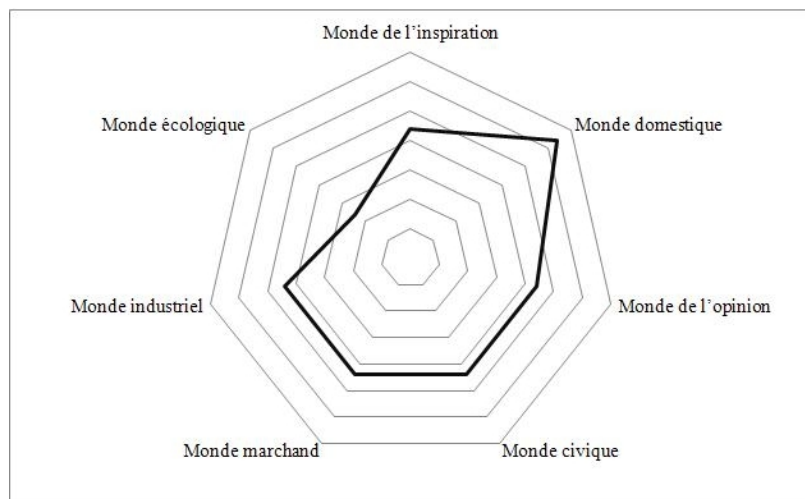
**Figure 16 : Représentation graphique du « dosage » des mondes mobilisés dans les discours sur le paysage dans le projet BEAUREGARD en Val de Sambre franco-belge**



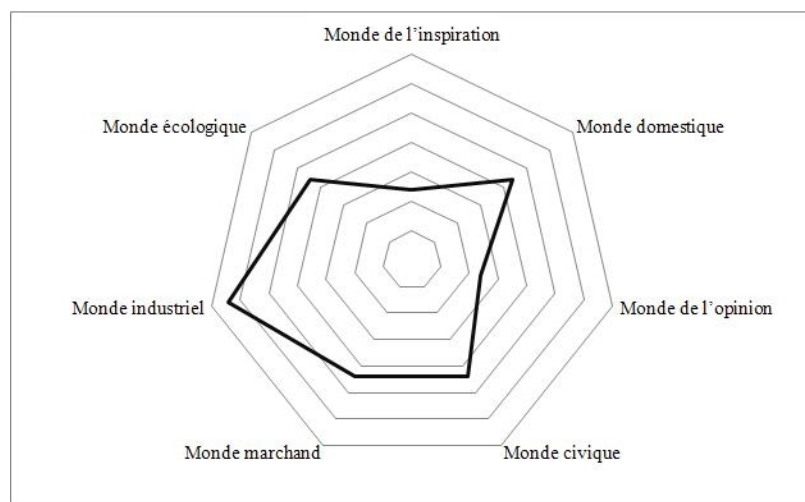
**Figure 17 : Représentation graphique du « dosage » des mondes mobilisés dans les discours sur le paysage dans le Contrat de rivière Semois-Semoy**



**Figure 18 : Représentation graphique du « dosage » des mondes mobilisés dans les discours sur le paysage dans le Parc naturel des Deux Ourthes**



**Figure 19 : Représentation graphique du « dosage » des mondes mobilisés dans les discours sur le paysage dans le Parc naturel de la Haute-Sûre et de la Forêt d'Anlier**



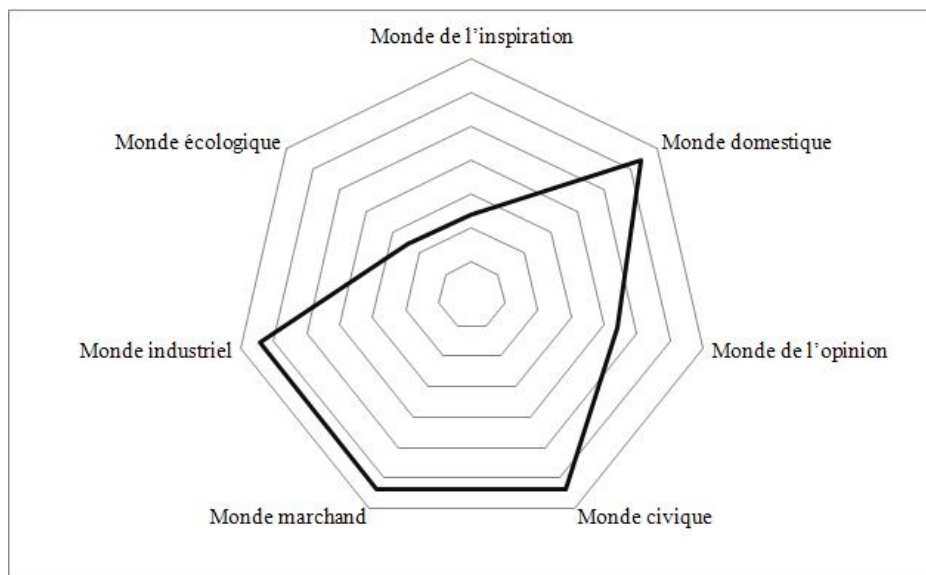


Enfin, sur l'ensemble des projets, il apparaît immédiatement à la lecture des résultats de synthèse (cf. Tableau 56) que tous les registres sont mobilisés mais aussi la dominance de quatre mondes sur les trois autres.

**Tableau 56 : Tableau de synthèse des mondes mobilisés dans les discours sur le paysage accompagnant les projets de paysage observés**

Mondes Cas	Dans le monde de l'inspiration	Dans le monde domestique	Dans le monde de l'opinion	Dans le monde civique	Dans le monde marchand	Dans le monde industriel	Dans le monde écologique
P.N.P.E.	++	+++	+	++	++	+++	++
P.N.P.C.		+		+	+	+	+++
Culturalité	+	+++	+	+++	+++	+++	+
E.S.E.M		++	++	+	+++	+++	
Beau Canton	+	++	+	++	+++		+
BEAUREGaRD		++	+	+++		++	
C.R. Semois	+		++	+	+	+++	
P.N.D.O.	++	+++	++	++	++	++	+
P.N.H.S.F.A.	+	++	+	++	++	+++	++
	+	+++	++	+++	+++	+++	+

**Figure 20 : Représentation graphique du « dosage » des mondes mobilisés dans les discours sur le paysage accompagnant les projets de paysage observés**



La Figure 20 montre le poids moyen respectif des différents registres de justification sur l'ensemble des projets de paysages observés.

En effet, les mondes industriel, domestique, marchand et civique sont plus souvent sollicités dans les argumentaires analysés. Tandis que, dans les discours, le monde inspiré, pourtant fondateur du paysage et le monde écologique sont peu présents. Ceci est somme toute logique et peu étonnant.

Le monde industriel, érigeant l'efficacité en principe supérieur commun, produit tous les arguments relevant d'un mode de pensée orienté vers la connaissance objectivée, la stratégie, l'opérationnalité et le contrôle. Il justifie donc les actions d'amélioration des connaissances, l'élaboration de programme d'actions comme outil d'aide à la maîtrise du devenir des paysages.

Le monde marchand valorise le profit. Il n'est dès lors pas étonnant de le voir présent dans l'argumentaire accompagnant les projets de paysage. De nombreux territoires sont en recherche de projets pouvant contribuer à leur développement. La valorisation touristique des paysages de même que la promotion des produits du terroir par l'image du territoire (son paysage) constituent, de fait, une opportunité à saisir.

Le monde domestique fait référence à la maison, à la famille, à la tradition, aux anciens ; il endosse ainsi tous les discours relatifs aux paysages du quotidien, au cadre de vie des habitants, à l'identité, à la transmission d'un bien commun défini comme patrimoine.

Le monde civique, enfin, correspond bien à l'esprit qui guide la réalisation des projets de paysage puisqu'il valorise le collectif, la volonté générale et l'administration.

Ces mondes sont complémentaires, leur articulation permet l'élaboration d'un projet de consensus ralliant des acteurs aux attentes diverses. En outre, ces prédominances sont relativement cohérentes avec le type d'acteurs rencontrés au sein des projets (comme nous l'avons vu au Chapitre 7.-, majoritairement des acteurs institutionnels ou administratifs et des acteurs techniques) et le type d'actions entreprises (*cf.* Chapitre 8.-, ).

## CONCLUSION GÉNÉRALE

Cette recherche s'intéresse aux processus de construction de projets locaux de paysage en Wallonie (Belgique). Privilégiant une entrée par le terrain, elle tente d'appréhender la façon dont le paysage, devenu problématique d'action publique, est approprié par les acteurs d'un territoire et quelles dynamiques il suscite.

Dans cette optique, un effort a été fourni pour élaborer un cadre de description, d'analyse et d'interprétation, pragmatique et heuristique, apte à rendre compte des processus mis en œuvre.

### **Retour sur la méthode**

#### *Une approche interdisciplinaire inscrite dans le champ du développement territorial*

La thèse s'inscrit dans un champ jusqu'ici peu balisé académiquement : celui du développement territorial.

Les processus observés mettent en scène un projet politique élaboré à l'échelle locale qui envisage, sur un territoire donné, la rencontre entre le paysage et des politiques publiques. Or cette rencontre est complexe : d'une part, le paysage est un objet polysémique, d'autre part, le territoire et les politiques publiques constituent des concepts non stabilisés auxquels il est difficile d'associer des pratiques sociales clairement identifiées (Méasson, 2007) et, jusqu'à présent, traités le plus souvent à l'intérieur de champs disciplinaires faiblement interconnectés (la géographie, l'urbanisme et les sciences politiques).

Au final, les projets de paysages et le champ de recherche que nous avons souhaité développé nous ont obligée à penser notre recherche de manière originale et à adopter une approche qui soit à la fois ouverte aux points de vue de partenaires non académiques (qu'ils

soient institutionnels, associatifs, gestionnaires ou habitants) et interdisciplinaire.

En effet pour étayer nos investigations et analyses, nous avons fait appel à des méthodes et à des concepts auxquels nous n'avions pas l'habitude de nous référer, mobilisant plusieurs disciplines dans le domaine des sciences sociales (sociologie, géographie, économie), des sciences politiques (analyse des politiques publiques) et des sciences de la gestion. À cet égard, la consultation d'ouvrages méthodologiques et de comptes-rendus de recherche relatant une application pratique de ces méthodes dans des champs de recherche proches (celui de la gestion des ressources naturelles, notamment) et la rencontre avec des chercheurs de ces disciplines furent particulièrement riches d'enseignements. Elles nous ont facilité l'appropriation de ces méthodes, concepts et grilles de lecture, nous permettant d'établir des axes de questionnement originaux, adaptés à l'objet de la recherche et de concevoir nos propres grilles d'observation, d'entretien, d'analyse et de restitution des résultats.

### ***Une approche holistique et inductive***

En outre, nous avons privilégié une démarche holistique et inductive, nous permettant de construire pas à pas, au départ de l'action et des pratiques (celles des acteurs mais aussi la nôtre, en tant qu'experte, chercheuse ou personne-ressource impliquée dans plusieurs opérations relatives au paysage), une problématique de recherche pertinente et cohérente. Somme toute, cette approche nous a permis d'adopter une attitude moins rigide, plus réactive et dès lors particulièrement adaptée aux spécificités de notre champ d'étude : une action paysagère « en train de se faire », non stabilisée et non définie *a priori*.

### ***L'étude de cas comme mode d'investigation***

De cette posture a logiquement découlé le choix de l'étude de cas comme mode d'investigation.

Les différents terrains d'étude ont été déterminés en considérant, notamment, l'échelle supra-communale de réalisation ainsi que notre implication antérieure dans certaines opérations. Un inventaire des opérations dont l'objectif assigné était explicitement le paysage (à dissocier des projets à impact paysager ou des projets plus généraux dont la finalité principale n'est pas le paysage) nous a permis de retenir quinze projets, finalisés ou engagés en Wallonie, au sein de neuf territoires différents. Les premiers projets avaient été lancés en 2000, d'autres n'en étaient qu'à leur début.

Aussi avons-nous décidé de documenter de manière approfondie l'ensemble de ces neuf territoires. Malgré la charge de travail que cela a nécessité, ce choix s'est avéré rentable par la richesse de l'information que nous avons pu recueillir dans des contextes institutionnels, organisationnels, territoriaux et d'avancement variés. Il nous faut toutefois reconnaître deux limites importantes : d'une part, la masse et la diversité des informations engrangées et, d'autre part, la difficulté de dépasser l'étude de cas spécifique et de construire une vision globale sur l'ensemble du territoire de la Wallonie. Pour y remédier, notre recherche s'est voulue délibérément comparative ; ce qui nous a permis, tout au long de nos travaux, de mettre en évidence les points communs et les spécificités des processus étudiés.

### ***Des techniques d'investigation multiples et complémentaires***

Afin de documenter les cas d'étude, nous avons, tout d'abord, choisi de faire parler les acteurs impliqués dans les projets de paysage en nous adressant aux chargés de mission et coordinateurs de projet. En effet, il nous fallait cibler nos interlocuteurs de manière à pouvoir conduire l'analyse sur l'ensemble des neuf cas d'étude. Toutefois, nous avons choisi d'élargir le cercle de répondants en donnant également la parole à des chargés de mission travaillant au sein de parcs naturels non engagés dans des projets spécifiquement paysagers mais susceptibles de l'être.

Malgré la rigueur que nous nous sommes imposée, il en résulte des propos qui peuvent *a priori* sembler subjectifs (car liés à un seul sujet, le chargé de mission ou coordinateur du projet), voire filtrant la réalité des faits ; c'est là un risque de la démarche d'enquête fondée sur le recueil de discours et son analyse qualitative qu'il nous faut assumer. C'est pourquoi, nous avons tenté d'objectiver les discours recueillis en croisant les sources d'information et en combinant plusieurs techniques d'enquête. Ainsi, outre l'enquête par entretien semi-directif, nous avons également mobilisé, au cours de la recherche, deux autres techniques d'investigation : l'observation documentaire et l'observation participante.

L'observation documentaire a consisté à collecter puis à analyser les documents produits dans le cadre de chacun des projets (plans de développement stratégique ou plan de gestion ; fiches-projets ; études, chartes et programmes paysage ; comptes-rendus de réunions ; revues de presse...). Sur base de ces écrits, nous avons pu resituer dans leur chronologie les phénomènes étudiés et les actions menées. En outre, ces documents ont servi de base à la clarification des représentations à l'œuvre dans l'action à travers l'analyse

des discours produits. Mais cet exercice se limite à une reconstitution après coup, une fois les événements passés.

C'est entre autres pour cette raison que nous avons décidé de valoriser notre implication au cœur de l'action et de mener une observation participante de plusieurs processus. Si cette stratégie a nécessité un investissement important de notre part, l'effort en valait la peine. En effet, cette démarche nous a permis de capter les positionnements d'une diversité d'acteurs (et pas seulement ceux des chargés de mission), au moment où ils s'exprimaient, dans le déroulement des processus. En outre, elle nous a permis de prendre la mesure des constructions discursives des interviewés à propos des pratiques évoquées en entretien et de faire la part des choses entre les discours produits (oraux ou écrits) et la réalité des pratiques.

Au final, la démarche d'investigation adoptée et les outils méthodologiques créés pour la collecte de données ont répondu aux objectifs que nous nous étions fixés : une documentation en profondeur des cas d'études disponibles en Wallonie. Par ailleurs, la collecte des données fut longue à mener. Le recueil des informations issues des entretiens a été particulièrement fastidieux (élaboration du guide et du questionnaire d'entretien, sollicitation des répondants, conduite des entretiens, retranscription des entretiens dans leur intégralité). La collecte des documents écrits et la sélection des informations pertinentes pour la recherche dont ils étaient porteurs se sont également avérées particulièrement lourdes. En outre, la participation aux différents groupes de travail a demandé un investissement personnel non négligeable, s'inscrivant, pour trois projets au moins, dans la durée.

### ***L'analyse qualitative des données***

Très vite, au cours de notre enquête, les données se sont accumulées. Cette situation était en partie liée au choix initial des techniques de collecte de données mais aussi – nous l'avons déjà souligné – au nombre de cas d'étude retenus, relativement important pour une telle démarche d'investigation en profondeur. D'emblée, aussi, nous avons eu l'impression d'une mosaïque de projets, tous différents, tous ayant leurs spécificités.

De sorte qu'une première difficulté à laquelle nous avons été confrontée lorsque nous avons voulu procéder à l'analyse du matériau d'étude a été de gérer cette quantité de données. Une seconde difficulté à laquelle nous avons dû faire face était la diversité des sources (*verbatim* d'entretien, documents produits, faits et notes d'observation) et de là,

l'hétérogénéité des informations (des discours, des représentations à expliciter, des faits observés ou relatés). Enfin, une troisième difficulté résidait dans la nature même des données amassées : des discours, des textes écrits, des notes, des mots, bref, des données qualitatives plutôt que quantitatives.

Seul un travail systématique d'analyse détaillée mais aussi de synthèse objective et de regroupement puis de comparaison pouvaient nous permettre de tirer parti de cette qualité d'information. Aussi, avons-nous choisi de procéder à l'analyse qualitative des données. Et, plutôt que de les transformer en pourcentages ou en statistiques, nous avons cherché à en extraire le sens pour comprendre les processus observés.

Pour ce faire, nous avons mobilisé des méthodes et instruments d'analyse qualitative, nous inscrivant ainsi dans une longue tradition sur les plans disciplinaires (anthropologie sociale et culturelle, sociologie qualitative) et méthodologiques (méthode ethnographique, techniques de terrain de l'École de Chicago).

Si elle est peu adaptée au maniement de ce type de données et de techniques d'analyse, notre formation d'ingénieure agronome en aménagement du territoire, nous a permis de systématiser les analyses par la définition de critères, d'indicateurs et de catégories mais aussi, lors de la restitution, de fournir un effort soutenu de structuration des résultats (mobilisant notamment de nombreux tableaux) pouvant parfois – nous le reconnaissons – pêcher par une certaine « désincarnation » des propos, détachés des éléments observés.

En outre, nos compétences en analyse paysagère, acquises au cours de notre formation mais surtout lors de précédentes recherches, nous ont permis, lors de séances de travail sur le terrain, d'estimer la distance qui existe entre le regard que porte sur le paysage le scientifique (et les méthodes d'analyse – parfois lourdes – dont dispose le spécialiste pour caractériser et qualifier un paysage) par rapport à celui des acteurs locaux, non spécialistes de la question mais familiers du lieu.

## **Retour sur les principaux résultats**

Ainsi formalisée, la stratégie d'analyse a consisté à identifier les composantes significatives des neuf opérations et à élaborer des grilles d'interprétation et des catégories aptes à rendre compte de leur fonctionnement.

La première étape de restitution de notre analyse a consisté à décrire les cas d'étude en sélectionnant les éléments majeurs propres à chacun mais en respectant un canevas

commun de rédaction. Ce travail a abouti à la production de neuf rapports d'étude de cas qui ont servi d'assise au décryptage des faits, à leur caractérisation, à leur interprétation et plus avant, à leur généralisation.

Suivant cette logique de raisonnement inductif, cet exercice nous a amenée à poser de nouvelles questions auxquelles nous avons tenté de répondre. Pour ce faire, nous avons adopté trois axes, renvoyant à autant de dimensions significatives d'un projet de paysage : les acteurs impliqués et structures porteuses, les actions menées, les représentations à l'œuvre dans les projets. Rappelons-en les principaux résultats.

### ***Les acteurs et structures en action***

Tout d'abord, nous avons cherché à appréhender le contexte d'émergence, d'élaboration et de mise en œuvre des projets relatifs au paysage à l'échelle locale en Wallonie. Pour cela, nous nous sommes intéressée à deux aspects en particulier : d'une part les acteurs impliqués dans ces projets et, d'autre part, les structures encadrantes et les instruments d'action publique auxquels celles-ci faisaient appel.

Sur base des comptes-rendus de réunions et des interviews, nous avons procédé, pour chaque projet, à l'inventaire des acteurs impliqués. Ensuite, nous en avons réalisé une typologie selon trois critères de caractérisation : le statut des acteurs, leur échelon territorial d'intervention et leur degré d'implication dans les projets. Cette caractérisation nous a permis de décrire le(s) partenariat(s) mis en place dans chaque projet.

Par l'analyse croisée des cas d'étude, nous avons pu montrer que les projets de paysage étaient majoritairement le fait d'initiatives locales ascendantes, émanant principalement d'acteurs institutionnels et techniques du territoire concerné. Nous avons également mis en évidence que ces projets étaient menés dans une logique d'adhésion volontaire, de rassemblement et de recherche de consensus. De sorte qu'une large place était accordée à la concertation entre acteurs.

En outre, nos analyses ont montré que le corps des acteurs impliqués avait tendance à progressivement s'élargir afin de consolider la démarche et de lui garantir une meilleure mise en œuvre. Il en résulte une implication d'acteurs issus de domaines d'activité multiples et intervenant à des échelons différents.

Pour autant, il ne faudrait pas surestimer l'étendue de la participation de la population locale aux processus d'élaboration des projets relatifs au paysage. En effet, force est de



constater que, dans les cas analysés, lorsqu'elle est organisée, la concertation s'adresse avant tout à un cercle restreint d'acteurs, d'abord techniques et administratifs, après politiques, ensuite seulement socio-économiques et parfois associatifs et citoyens. Cela nous a notamment amenée à relativiser la place accordée à la population dans les projets étudiés et, de là, les « vertus participatives » souvent associées au discours sur le paysage. Et donc à revoir notre proposition de départ, selon laquelle, par elle-même, la dynamique de projet de paysage pouvait répondre efficacement à l'enjeu de participation de la population inscrite dans la Convention de Florence.

Nos analyses ont également permis de nuancer cette participation des acteurs associatifs et d'établir qu'elle était plus large dans le cas des Groupes d'action locale. Selon nous, ceci est dû au couplage de la réflexion sur le paysage à une réflexion d'ensemble sur le devenir du territoire, dans le cadre de l'élaboration conjointe d'un projet de territoire qui, par un effet d'entraînement, amène à élargir le cercle des acteurs (privés) associés au projet. Ainsi, dans le cas des GAL, la concertation s'établit de manière autonome et se développe entre des acteurs locaux dont l'objectif dépasse le strict cadre du projet de paysage et consiste d'abord à se forger une position commune sur une ou plusieurs problématiques territoriales (dont le paysage). La concertation intervient alors en amont de l'émergence du projet, c'est elle qui lui donne naissance et définit son contenu. Tandis que dans le cas des parcs naturels, la concertation résulte davantage d'un processus « induit » mené à l'initiative de l'opérateur du projet à destination des autres acteurs. Elle intervient alors en aval de l'émergence du projet.

Par ailleurs, nous avons aussi pu constater qu'une diversité de structures était impliquée dans l'encadrement des projets de paysage. En effet, ce pouvait être un parc naturel, un contrat de rivière, une maison de l'urbanisme, relevant de politiques sectorielles d'origine régionale, ou un groupe d'action locale, mis en place dans le cadre de l'initiative européenne Leader+... C'est pourquoi, nous nous sommes penchée plus avant sur les spécificités de chacune et sur les points communs entre celles-ci.

Au delà des structures institutionnelles, cette analyse a révélé l'existence de territoires d'action porteurs d'un projet de développement plus large que la stricte préoccupation paysagère. En somme, ce qu'ont montré nos travaux, c'est que l'élaboration d'un projet local de paysage s'inscrit toujours au sein d'une dynamique plus large de construction de projet de territoire.

### ***Le paysage en actions***

Selon un second axe de questionnement, nous avons cherché à comprendre la manière dont des groupes d'acteurs locaux, publics et privés, qui s'étaient approprié la problématique de paysage, intervenaient en son nom et choisissaient les actions qui leur paraissaient devoir être menées.

Aussi, pour chacun des neuf cas étudiés, nous avons inventorié les actions menées en matière de paysage en nous basant sur les informations contenues dans les documents produits ainsi que sur celles recueillies lors des entretiens. Ce faisant, nous avons répertorié les actions menées dans le cadre des projets affichant clairement une finalité paysagère mais aussi d'autres, considérées par nos interlocuteurs comme relevant du paysage. Nous avons toutefois veillé à ne pas nous laisser prendre au piège de la production d'un discours conforme. Ensuite, nous avons procédé à la caractérisation des actions selon quatre critères : la finalité annoncée, le levier d'action, l'extension spatiale et l'acteur ciblé. Cet effort d'objectivation nous a permis de dresser plusieurs constats.

Tout d'abord, notre analyse nous a permis de montrer la diversité dans l'extension spatiale des actions et le large panel d'acteurs ciblés. En outre, elle nous a également amenée à souligner la diversité des objets sur lesquels les opérateurs locaux entendent agir en paysage.

L'analyse a également mis en évidence toute une série d'actions menées en parallèle des projets de paysage, dans le cadre de projets pour lesquels le paysage n'était pas la préoccupation principale. En outre, il s'est avéré que, bien souvent, ces actions non labellisées « paysage » avaient un impact réel sur la matérialité du paysage, souvent même plus conséquent que les actions dites « paysagères ».

Si en focalisant notre attention sur les seuls projets explicitement paysagers, nous avons quelque peu mis de côté ce type d'actions, nous ne méconnaissons pas leur importance dans la gestion des paysages. Et ce d'autant plus que les acteurs impliqués dans des projets de paysage semblent privilégier l'acquisition des connaissances, l'information et la sensibilisation aux interventions *in situ*.

Cet élément interpelle : faudrait-il dès lors renoncer à mener un projet de paysage puisqu'il semble que ce ne soit ni la voie la plus opérationnelle pour maîtriser le devenir du paysage, ni la voie la plus directe intervenir sur sa matérialité ? Nous tenterons de répondre à cette

question mais pour l'instant, revenons aux projets dits paysagers et à leurs modalités d'action.

En croisant les études de cas et en combinant les critères de caractérisation des actions, nous avons pu dégager deux modalités principales d'action en matière de paysage : une première modalité d'action de type « opérationnel » privilégiant des interventions concrètes sur terrain et une seconde modalité d'action de type « stratégique » favorisant l'analyse et la réflexion à l'intervention. Selon les circonstances institutionnelles et les dynamiques territoriales dans lesquelles s'inscrivent les projets, la modalité d'action ne sera pas la même. Ainsi, forts de leur expérience et de leur légitimité à intervenir en matière de paysage, les parcs naturels auront davantage tendance à adopter la première modalité. Tandis que les GAL s'inscriront surtout dans la seconde modalité : les partenariats et dynamiques de développement qui les caractérisent sont plus récents, ils doivent encore « faire leurs preuves », en d'autres termes se construire une légitimité à agir. L'enjeu, dans ce cas, revient d'abord à se construire, en même temps que l'on construit, ensemble, la problématique de l'action, ici le paysage.

Cette construction nécessite la rencontre entre les acteurs. Or nous avons vu qu'ils étaient multiples, chacun ayant une légitimité à intervenir et une vision potentiellement différente de celles des autres acteurs. Aussi l'articulation de ces différentes visions en présence est un préalable à l'action. Encore faut-il être capable de les identifier. C'est pourquoi, nous nous sommes également intéressée aux représentations actives dans les projets de paysage.

### ***Paysage, registres de justification et représentations : les mondes pour le dire***

Dans un troisième axe de questionnement, nous avons cherché à mettre au jour les valeurs et représentations dont étaient porteurs les interventions à visée paysagère. Pour cela, il importait de se placer au niveau des territoires et de l'action plutôt qu'au niveau des individus. En effet, ce qui nous intéressait était de repérer quelles étaient les représentations susceptibles de fonder l'action paysagère et de rassembler les acteurs autour d'un projet commun.

Aussi, la stratégie retenue a été d'analyser les éléments de discours et arguments mis en avant par les acteurs pour justifier le bien-fondé de leurs projets. Pour ce faire, nous avons mobilisé les notions de *monde* et de *grandeur* développées par Luc Boltanski et Laurent Thévenot (1991) dans le cadre de leur théorie des « économies de la grandeur ».

Ce choix s'est révélé particulièrement fécond et très éclairant. Tout d'abord, nous avons clairement pu montrer qu'au sein d'un même projet, différents registres, différentes valeurs (grandeurs) étaient capables de légitimer l'action. De sorte que différents mondes s'y côtoyaient, pas forcément tous et pas forcément avec le même poids. Chaque cas d'étude pouvait ainsi être caractérisé par une certaine « combinaison » entre les mondes, un certain « dosage » entre des valeurs et des représentations.

Sur l'ensemble des projets, les analyses ont mis en évidence la dominance de quatre mondes sur les trois autres : le monde civique qui valorise le collectif, la volonté générale et l'administration ; le monde marchand qui valorise le profit économique, le monde industriel qui valorise l'efficacité, l'opérationnalité, la maîtrise et le monde domestique qui renvoie au cadre de vie, aux paysages du quotidien, à l'identité, à un patrimoine paysager à transmettre.

Par ailleurs, cette pluralité des mondes signifie aussi que le paysage est capable d'en mobiliser de différents et qui plus est d'effectuer des rapprochements opérationnels entre ceux-ci. Ce sont ici les vertus mobilisatrices du paysage qui peuvent être mise en avant.

Mais, nous l'avons également montré, des tensions subsistent. C'est pourquoi, selon nous, l'action paysagère suppose de construire un « compromis » entre les mondes et de définir un nouveau « bien commun légitime », propre au groupe, qui associe réellement les registres d'action des acteurs concernés en dépassant les grandeurs d'origine en présence (Thévenot, 1996 ; Amblard *et al.*, 2007). Alors, les acteurs se réfèrent à une « nouvelle légitimité », encore virtuelle, mais susceptible de concilier plusieurs légitimités préexistantes. De sorte que le projet de paysage apparaît comme un dispositif dans lequel se matérialise et se stabilise, de manière plus ou moins convaincante et plus ou moins durable, cette nouvelle légitimité, ce nouveau « référentiel ».

Cette approche trouve écho dans la notion de *référentiel* développée par Bruno Jobert et Pierre Muller (Jobert et Muller, 1987 ; Muller, 2000a, 2000b, 2000c). Pour ces auteurs, le référentiel d'une politique publique est « une représentation, une image de la réalité sur laquelle on veut intervenir : image de l'existant, image du probable, image du souhaitable » (Muller, 2000b). Élaborer une politique publique consiste donc d'abord à construire une représentation, une image de la réalité sur laquelle on veut intervenir. C'est en référence à cette image que les acteurs organisent alors leur perception du problème, confrontent leurs solutions et définissent des critères de choix et des propositions d'action (Muller, 2000b).

## **Projet de paysage, gestion des paysages et développement territorial**

Pour conclure, nous souhaitons situer nos résultats dans le contexte plus large de la gestion des paysages et du développement territorial.

À plusieurs reprises, nous avons souligné que des projets ou des actions dont la finalité n'était pas paysagère avaient autant, si ce n'est, plus d'effets sur la matérialité du paysage que des projets de paysage *stricto sensu*. Aussi, pouvons-nous poser la question suivante : à quoi bon dès lors élaborer un projet de paysage ?

En répondant à cette question, nous relativisons les contributions et les limites de la démarche de projet à la gestion des paysages. Ce faisant, nous recadrons aussi les apports de la problématique paysagère au développement territorial. Nous esquissons également des perspectives d'action et de recherche encore à assumer pour que la question paysagère soit progressivement prise en charge.

***Le projet de paysage est l'occasion de construire un référentiel partagé capable de guider l'action.***

En 2000, Yves Michelin écrivait : « agir sur le paysage, c'est apprendre à partager un regard ». En partageant un regard sur le paysage, les acteurs locaux construisent le sens de l'action qui va ainsi permettre de préciser à la fois la signification des actions, de sélectionner les objets qui serviront de supports d'intervention et de déterminer les orientations à prendre.

Pour ce faire, il est essentiel que les acteurs puissent disposer de connaissances de base partagées, afin d'identifier et de comprendre les problématiques paysagères et maîtriser, ensuite, les choix décisionnels qu'ils ont à réaliser ensemble. Si dans les projets observés, les savoirs experts contribuent largement au renforcement de ces connaissances, les savoirs empiriques quant à eux sont encore trop peu intégrés dans l'élaboration des diagnostics paysagers.

Aussi des efforts devraient-ils être entrepris afin de prendre davantage en compte la sensibilité des habitants à leurs paysages mais le vécu qu'ils en ont. Ainsi, il conviendrait, dès la phase de caractérisation paysagère d'intégrer les connaissances et les usages du territoire par les populations locales et, au moment de procéder à l'appréciation des paysages, d'être capable de mettre en évidence les qualités et valeurs que les populations attribuent à leurs paysages (valeurs d'identité, de mémoire, d'attachement, de qualité de

cadre de vie, de bien-être, de récréation...) ainsi que les objets et lieux dont l'appréciation est partagée.

En outre, cette demande sociale devrait être intégrée dans l'élaboration des programmes d'actions paysagères mais aussi dans toute opération d'aménagement. Ces exigences appellent des méthodes et des outils, à la fois pour faire révéler cette connaissance mais aussi pour faire s'exprimer les préférences.

***Le projet de paysage permet d'intervenir sur les formes visibles de l'espace.***

Le projet de paysage est l'occasion d'intervenir sur les formes visibles de l'espace, en désignant des éléments matériels du paysage afin d'en restaurer, d'en maintenir ou d'en améliorer les qualités qui ont été posées comme souhaitables.

***Le projet de paysage est un lieu de rencontre entre différentes catégories d'acteurs.***

Le projet de paysage invite à croiser les regards, il est mobilisateur. Élaboré dans une logique d'adhésion et de consensus d'acteurs, le projet de paysage rassemble plus qu'il n'exclut. Il s'agit d'un dispositif transversal qui permet de réunir des acteurs évoluant dans des sphères distinctes (politique, administrative, associative...), dans des champs d'activités économiques et des secteurs administratifs variés mais aussi à des échelles différentes.

***Le projet de paysage modifie la gouvernance territoriale.***

Ainsi, avec le projet de paysage, les acteurs s'inscrivent dans un contexte de dialogue territorial renforcé et susceptible, au delà du projet lui-même, d'influencer la manière dont sont prises les décisions politiques et en cela de réorganiser la gouvernance territoriale. En outre, si elle ne supprime pas l'ordre politico-administratif établi (Europe-Région-Provinces-Communes), la réflexion sur le paysage, y introduit davantage de souplesse, de flexibilité et plus de coopération entre différents niveaux de compétences, dans une logique de projet et d'adhésion.

***Le projet de paysage est porteur d'intersectorialité.***

Sur le paysage convergent des procédures et des outils très diversifiés, appliqués conjointement ou successivement sur des espaces, de taille et de nature variées, qui se juxtaposent ou se superposent partiellement. Ainsi, le projet de paysage fait se rencontrer diverses actions sectorielles sur un même espace, sur un même objet, vus au départ sous un

angle sectoriel. Ce faisant, le projet de paysage permet de relier entre-elles, voire de coordonner, diverses actions sectorielles, apportant ainsi du lien dans ce qui semble fragmenté, cloisonné. Ainsi, la question du paysage introduit de la cohérence entre les secteurs.

***Le projet de paysage participe au renforcement de l'échelon supra-communal.***

Par cette dynamique, c'est également l'échelon supra-communal qui se trouve renforcé à la fois dans son rôle d'initiateur et dans son rôle d'intermédiaire entre l'Administration régionale et les acteurs communaux.

Qu'il s'agisse d'un instrument d'action publique institué par la Région wallonne mais d'initiative locale (tels les parcs naturels ou les contrats de rivière) ou de partenariats locaux émergents (tels les GAL), les structures supra-communales mises en place connaissent la réalité du terrain mais disposent également des réseaux qui les relient vers l'extérieur et leur permettent de mobiliser des ressources externes pour le projet local. Elles assument ainsi un rôle d'initiative et d'innovation.

En inscrivant le paysage dans le débat local, elles tentent de répondre à des attentes locales (localisées) en les articulant à des exigences extérieures, comme celles de l'Europe et de la Région wallonne, faisant ainsi le pont entre le local et le global.

Elles assument par ailleurs un rôle de médiateur et de coordinateur entre des acteurs locaux. Aussi, si le projet de paysage, nous l'avons déjà dit, favorise un décroisement entre les secteurs, entre les institutions et entre les échelles, il peut être également l'occasion d'un rapprochement entre les Communes.

Pour autant, il ne faudrait pas renoncer à intervenir dans le domaine du paysage à l'échelle communale. Forte de son autonomie et de ses compétences décisionnelles, chaque Commune devrait élaborer sa propre stratégie de gestion des paysages, du quartier à l'échelon communal, en articulation avec les niveaux supérieurs (régional et supra-communal).

***Le projet de paysage est un support de réappropriation du territoire à l'échelle locale.***

Le projet de paysage est l'occasion pour les acteurs locaux de porter un regard commun sur leurs paysages, sur leur territoire. La réflexion collective sur le paysage permet d'améliorer la connaissance sur un territoire localisé, de mettre au jour ce qui fait sa spécificité et sa

diversité, d'identifier ses atouts et ses faiblesses, de réfléchir à sa cohérence. En outre, l'analyse paysagère permet de se référer à des formes tangibles du territoire, incluant dans les réflexions l'histoire et la géographie du lieu.

Ainsi, la lecture que les gens du lieu font de leurs paysages peut aider à construire des repères identitaires.

Parce qu'il s'intéresse à des objets familiers, proche des gens du lieu, le projet de paysage permet l'identification à un espace commun de proximité. L'identification de structures paysagères ou d'éléments que les gens s'approprient comme un patrimoine commun peut également favoriser l'émergence ou le renforcement d'un sentiment d'appartenance à un territoire qui va faire se rapprocher les acteurs d'un territoire.

Ainsi, la réflexion paysagère resitue le territoire au cœur des débats et donne l'occasion aux acteurs locaux de se réapproprier leur territoire.

De sorte qu'en définitive, le projet de paysage participe d'un processus de fabrication des territoires par des acteurs qui s'y identifient, à une échelle définie, non pas par une instance administrative mais par un projet porté par ces acteurs.

### ***Le projet de paysage contribue à l'animation du territoire dans son développement local.***

À travers le partenariat et la participation, le projet de paysage permet de créer de nouvelles proximités entre les acteurs d'un territoire régional. Le projet de paysage favorise et entretient les échanges entre les acteurs. Il participe à l'animation territoriale et, en cela, dynamise le territoire dans son développement. Enjeu du développement local, le paysage peut donc être considéré comme une ressource, mais aussi un outil pour la constitution et l'animation du territoire local, un levier d'action pour la poursuite d'une dynamique de développement local.

### ***Le projet de paysage participe au développement des territoires ruraux***

Au cœur des dynamiques économiques contemporaines, la question actuelle de la métropolisation place la ville au centre du débat territorial régional en concentrant l'attention sur les activités les plus porteuses, forcément situées dans les grandes villes. Selon cette logique, les territoires ruraux sont vus comme des espaces périphériques dépendants voire marginalisés. En revanche, la réflexion sur le paysage offre une possibilité de développement en dehors de la métropolisation, remettant au centre du débat non pas la



région ou la ville mais le local et les espaces ruraux. Pour aller plus loin, la dimension évolutive des paysages, réfléchi en lien avec des méthodes de planification paysagère devrait être davantage explorée. En outre, la dimension prospective est trop peu présente dans les projets observés. Aussi s'agit-il de réfléchir à comment projeter le paysage – et par là, le territoire – vers l'avenir.

En définitive, le projet de paysage se situe au cœur d'une réflexion sur le développement territorial et nous permet de relier nos résultats à des questionnements qui dépassent cette recherche : à la question du développement des territoires ruraux et à la construction de territoires d'action et de projets, à la question de l'intercommunalité et au renforcement de l'échelle locale comme moteur de développement, à la question de la gouvernance territoriale et, enfin, à la question de la participation citoyenne et des modes de son organisation.



## BIBLIOGRAPHIE

- ADESA a.s.b.l. (2002a). Analyse paysagère du Plan de secteur de Tournai-Leuze-Péruwelz : résultats d'analyse des cartes IGN 37/5, 37/7, 37/8, 38/5, 44/2, 44/3, 44/4, 45/1, 45/2 et 45/5. Nivelles (Belgique) : ADESA.
- ADESA a.s.b.l. (2002b). Convention Région wallonne - ADESA a.s.b.l. du 10 décembre 1999, notifiée le 31 décembre 1999 relative à l'inventaire des ZIP des plans de secteur de Tournai-Leuze-Péruwelz et Marche-Laroche. Conclusions générales. Nivelles (Belgique) : ADESA, 106 p.
- Alumäe Helen, A. Printsman et H. Palang (2003). « Cultural and historical values in landscape planning: locals' perception ». In *Landscapes Interfaces - Cultural Heritage in Changing Landscapes*, H. Palang et G Fry, p. 125-145. Dordrecht (Pays-Bas) : Kluwer Academic Publishers.
- Amblard Henri, Philippe Bernoux, Gilles Herreros et Yves-Frédéric Livian (2007). *Les nouvelles approches sociologiques des organisations*, 3<sup>ème</sup> éd. Paris (France) : Editions du Seuil, 292 p.
- Antrop Marc (1997). « The concept of traditional landscapes as a base for landscape evaluation and planning. The example of Flanders Region ». *Landscape and Urban Planning*. vol. 38, n° 1-2, p. 105-117.
- Antrop Marc (2000). « Background concepts for integrated landscape analysis ». *Agriculture, Ecosystems & Environment*. vol. 77, n° 1-2, p. 17-28.
- Antrop Marc (2004). « Landscape change and the urbanization process in Europe ». *Landscape and Urban Planning*. vol. 67, n° 1-4, p. 9-26.
- Antrop Marc (2006). « Sustainable landscapes : contradiction, fiction or utopia ? ». *Landscape and Urban Planning. Landscapes and sustainability*. vol. 75, n° 3-4, p. 187-197.
- Antrop Marc, Dimitri Belayew, Emilie Droeven, Claude Feltz, Magali Kummert et Veerle Van Eetvelde (2004). « Landscape research in Belgium ». *Belgeo, Revue belge de géographie*. vol.2-3, p. 209-222.
- Antrop Marc et Elke Rogge (2006). « Evaluation of the process of integration in a transdisciplinary landscape study in the Pajottenland (Flanders, Belgium) ». *Landscape and Urban Planning*. vol. 77, n°4, p. 382-392.

- Antrop Marc et Sylvie Van Damme (1995). *Landschapszorg in Vlaanderen : onderzoek naar criteria en wenselijkheden voor een ruimtelijk beleid met betrekking tot cultuurhistorische en esthetische waarden van de landschappen in Vlaanderen*. Gent, Universiteit Gent. Vakgroep Geografie, 116 p.
- Antrop Marc et Veerle Van Eetvelde (2000). « Holistic aspects of suburban landscapes : visual image interpretation and landscape metrics ». *Landscape and Urban Planning*. vol. 50, n° 1-3, p. 43-58.
- Arborio Anne-Marie et Pierre Fournier (2005). *L'observation directe*, 2<sup>ème</sup> éd. Coll. « L'enquête et ses méthodes ». Paris (France) : Armand Colin, 128 p.
- ARIES Engineering & Environment S.A., et AWP+E (2001). *Étude paysagère du Parc naturel des Plaines de l'Escaut*. Lecture paysagère. Rapport, 66 p.
- Bailly Antoine (1974). « La perception des paysages urbains ». *L'Espace Géographique*. vol. 3, p. 211-217.
- Balancier Pascal (2003). *Aménagement et participation*, Actes du colloque organisé par NetRAM (3 mai 2002). Ministère de la Région wallonne, D.G.A.T.L.P., 7-10 p.
- Belayew Dimitri (2002a). *Les paysages ruraux wallons : un patrimoine riche mais fragile*. Namur (Belgique), 15 p.
- Belayew Dimitri (2002b). *Vers une nouvelle typologie des espaces ruraux wallons : des paysages de moins en moins ruraux structurés par des logiques de plus en plus urbaines*. Namur (Belgique), 3 p.
- Bell Simon (2001). « Landscape pattern, perception and visualisation in the visual management of forests ». *Landscape and Urban Planning*. vol. 54, n° (1-4), p. 201-211.
- Benoît, Michel, Jean-Pierre Deffontaines et Sylvie Lardon (2006). *Acteurs et territoires locaux. Vers une géoagronomie de l'aménagement*. Coll. « Savoir faire ». Paris (France) : INRA, 174 p.
- Béringuier Philippe et Sylvie Paradis (2004). « L'évaluation paysagère, levier de l'action territoriale. Vers la construction d'une démarche participative de projet. ». In *L'évaluation du paysage : une utopie nécessaire ? A la recherche d'indicateurs / marqueurs pluridisciplinaires* [15-16 janvier 2004, Montpellier (France)]. Daniel Puech et Anne Rivière Honegger, p. 345-354. Montpellier (France) : Université Paul Valéry.
- Berque Augustin (1990). *Médiance des milieux en paysages*. Coll. « Géographique ». Paris (France) : Belin, 156 p.
- Berque Augustin (dir.) (1994a). *Cinq propositions pour une théorie du paysage*, Seyssel (France) : Éditions Champ Vallon, 128 p.
- Berque Augustin (1994b). « Paysage, milieu, histoire ». In *Cinq propositions pour une théorie du paysage*, Augustin Berque, p. 11-29. Seyssel (France) : Éditions Champ Vallon.
- Berque Augustin (1995). *Les Raisons du paysage : de la Chine antique aux environnements de synthèse*. Paris (France) : Hazan, 192 p.
- Bertrand Georges (1968). « Paysage et géographie physique globale. Esquisse méthodologique ». *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*. vol. 39, n°3, p. 249-272.

- Bertrand Georges (1978). « Le paysage entre nature et société ». *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*. vol. 2, p. 247-248.
- Bertrand Georges (1995). « Le paysage entre Nature et la Société ». In *La théorie du paysage en France (1974-1994)*, Alain Roger, p. 88-108. Seyssel (France) : Éditions Champ Vallon.
- Besse Jean-Marc (1992). « Entre modernité et postmodernité : la représentation paysagère de la nature ». In *Du milieu à l'environnement : pratiques et représentations du rapport homme / nature depuis la Renaissance*, Marie-Claire Robic, p. 89-121. Paris (France) : Éditions Economica.
- Beuret Jean-Eudes (2002). « À qui appartient le paysage ? ». *Natures Sciences Sociétés*. vol. 10, n° 2, p. 47-53.
- Beuret Jean-Eudes (2006). *La conduite de la concertation. Pour la gestion de l'environnement et le partage des ressources*. Paris (France) : L'Harmattan, 340 p.
- Beuret Jean-Eudes, Stéphane Pennanguer et Fanny Tartarin (2006). « D'une scène à l'autre, la concertation comme itinéraire ». *Natures Sciences Sociétés*. vol. 14, p. 30-42.
- Bigando Eva (2006). « La sensibilité au paysage ordinaire des habitants de la grande périphérie bordelaise (communes du Médoc et de la basse vallée de l'Isle) ». Thèse de doctorat en Géographie, Bordeaux (France) : U.F.R. de Géographie et Aménagement. ADES – U.M.R. 5185, Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 490 p.
- Bigando Eva (2008). « Le paysage ordinaire, porteur d'une identité habitante. Pour penser autrement la relation des habitants au paysage ». *Projets de paysage*. En ligne. [http://www.projetsdepaysage.fr/fr/le\\_paysage\\_ordinaire\\_porteur\\_d\\_une\\_identite\\_habitante](http://www.projetsdepaysage.fr/fr/le_paysage_ordinaire_porteur_d_une_identite_habitante). Consulté le 14 avril 2010.
- Blanchet Alain et Anne Gotman (2006). *L'entretien*, 3<sup>ème</sup> éd. Coll. « L'enquête et ses méthodes ». Paris (France) : Armand Colin, 128 p.
- Boltanski Luc (1990). *L'Amour et la Justice comme compétences. Trois essais de sociologie de l'action*. Paris (France) : Métailié, 384 p.
- Boltanski Luc et Laurent Thévenot (1987). *Les économies de la grandeur*. Coll. « Cahiers du Centre d'études de l'emploi ». Paris (France) : Presses Universitaires de France, 361 p.
- Boltanski Luc et Laurent Thévenot (1991). *De la justification : les économies de la grandeur*. Paris (France) : Gallimard, 483 p.
- Boulangier Paul-Marie, Bart De Ridder, Pierre-Yves Thomas et Jo van Assche (2003). *Mesurer le développement durable en Belgique: quels rôles pour les processus participatifs ? Rapport final*. Étude réalisée à la demande du Conseil fédéral pour le Développement durable, Institut pour un Développement durable (I.D.D.) et Centrum voor duurzame ontwikkeling (C.D.O.) : 167 p. En ligne. [http://www.cfdd.be/pubnlfr/rech2003/rapport\\_final2.pdf](http://www.cfdd.be/pubnlfr/rech2003/rapport_final2.pdf). Consulté le 12 février 2006.
- Boutinet Jean-Pierre (2005). *Anthropologie du projet*. Coll. « Quadrige Manuels ». Paris (France) : Presses Universitaires de France, 405 p.
- Bragard Daniel (2005). *La route paysagère du Parc naturel des Plaines de l'Escaut: participation, sensibilisation et transversalité*. Septième journée européenne des parcs naturels. Le 23 mai 2005. Roisin (Belgique).

- Bragard Daniel (2007). Cellule d'assistance architecturale et paysagère. Fonctionnement et projets. Bon-Secours (Belgique) : Parc naturel des Plaines de l'Escaut, 12 p. + annexes.
- Briffaud Serge (1995). « Découverte et représentation d'un paysage. Les Pyrénées du regard à l'image (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) ». In *La théorie du paysage en France (1974-1994)*, Alain Roger, p. 224-259. Seyssel (France) : Éditions Champ Vallon.
- Briffaud Serge (2001). « Sauver les apparences ? Questions aux politiques du paysages ». In *Patrimoine et paysages culturels. Actes du colloque international de Saint-Emilion. 30 mai - 1<sup>er</sup> juin 2001*, p. 37-41. Bordeaux (France) : Éditions Confluences. Renaissance des cités d'Europe.
- Brossard Thierry et Jean-Claude Wieber (1984). « Le paysage, trois définitions, un mode d'analyse et de cartographie ». *L'Espace Géographique*. vol. 1, p. 13-15.
- Brun-Chaize, Marie-Claude. (1976). *Le paysage forestier. Analyse des préférences du public*. Orléans (France) : INRA, 86 p.
- Brunet Roger (1974). « Espace, perception et comportement ». *L'Espace Géographique*. vol. 3, p. 189-204.
- Brunet Roger (1995). « Analyse des paysages et sémiologie, éléments pour un débat ». In *La théorie du paysage en France (1974-1994)*, Alain Roger, p. 7-20. Seyssel (France) : Éditions Champ Vallon.
- Brunet Roger, Robert Ferras et Hervé Théry (2003). *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, 3<sup>ème</sup> éd. Coll. « Dynamique du territoire ». Montpellier-Paris (France) : Reclus - La Documentation Française, 520 p.
- Brunet Sébastien (2003). Aménagement et participation, Actes du colloque organisé par NetRAM (3 mai 2002). Ministère de la Région wallonne, D.G.A.T.L.P., 64-68 p.
- Burel Françoise et Jacques Baudry (1999). *Écologie du paysage. Concepts, méthodes et applications*. Coll. « Technique et Documentation ». Paris (France), 359 p.
- Cadiou Nathalie et Yves Luginbühl. (1995). « Modèles paysagers et représentations du paysage en Normandie-Maine ». In *Paysages au pluriel: pour une approche ethnologique des paysages*, p. 19-34. Paris (France) : Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme.
- Camporesi Piero (1995). *Les belles contrées. Naissance du paysage italien* Trad. de: *l'Italien*. par Brigitte Pérol. Coll. « Le Promeneur ». Paris (France) : Gallimard, 209 p.
- Candau Jacqueline et Philippe Deuffic (2006). « Paysage : un mot et des maux pour se dire agriculteur ». In *Le retour des paysans ? A l'heure du développement durable*, p. 155-174. Aix-en-Provence (France) : Edisud.
- Candau Jacqueline, Olivier Aznar, Marc Guérin, Sophie Le Floch, Yves Michelin et Patrick Moquay (2003). Acteurs locaux et initiatives publiques dans le domaine du paysage. Une analyse du processus de construction des interventions publiques localisées, Rapport final de recherche, Programme de recherche 1998-2003 MEDD Politiques Publiques et paysages. Clermont-Ferrand (France), Cemagref - ENITAC - ENGREF. 2007 : 115 p. + annexes. En ligne. [http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/Candau-rapport\\_final.pdf](http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/Candau-rapport_final.pdf). Consulté le 22 juillet 2009.

- Candau Jacqueline et Patrick Moquay (2007). « Le discours polyphonique des maires lors d'une intervention paysagère ». In *Paysages : de la connaissance à l'action*. M. Berlan Darqué, Yves Luginbühl et Daniel Terrasson, p. 211-223. Versailles (France) : Éditions Quae.
- Carrieu-Costa Marie-Josèphe (1994). « Réflexion sur quelques pratiques de projet ». In *Concevoir, inventer, créer. Réflexions sur les pratiques*, Robert Prost, p. 37-50. Paris (France) : L'Harmattan.
- Cauquelin Anne (2000). *L'invention du paysage*. Paris (France) : Presses Universitaires de France, 181 p.
- Cefaï Daniel (2006). « Une perspective pragmatiste sur l'enquête de terrain ». In *La méthodologie qualitative. Postures de recherche et travail de terrain*, Pierre Paillé, p. 33-62. Paris (France) : Armand Colin.
- Chételat Joël et Elise Ley (2002). « Intégration des représentations sociales dans la gestion du paysage jurassien ». mis en ligne le 18 novembre 2002, modifié le 26 avril 2007. En ligne. <http://www.cybergeopresse.fr/paysenvi/chetelat/chetelat02.htm>. Consulté le 30 avril 2007.
- Christians Charles (1960). « Un essai de délimitation des régions et compartiments agricoles dans la Belgique du Sud-Est ». *Bulletin de la Société Belge d'Études Géographiques*. vol. 29, p.321-361.
- Christians Charles (1962). « Contribution à l'étude géographique de la structure agraire dans la partie wallonne de la Belgique ». *Travaux du Séminaire de Géographie de l'Université de Liège*. vol. 125, Liège (Belgique) : Société belge d'études géographiques, 262 p.
- Christians Charles (1982). « Les types d'espaces ruraux en Belgique ». In *Hommes et Terres du Nord*, p. 16-28. Lille.
- Christians Charles (1987). « Les paysages ruraux de Wallonie ». *Notes de recherches de la Société de Géographie de Liège. Les paysages, multiples approches, multiples richesses*. vol. 7, p. 15-27.
- Claval Paul (1974). « La géographie et la perception de l'espace ». *L'Espace Géographique*. vol. 3, p. 179-187.
- Clignez Marc (2006). Le point de vue de l'écologue. In « *Les conversations paysagères 2004. Métiers du paysage [13 octobre 2004, Gembloux]* ». Claude Feltz, Patrick Neirinck, Joseph Roggemans et André Toussaint. Gembloux (Belgique) : Presses agronomiques de Gembloux, p. 45-50. En ligne. <http://www.bib.fsagx.ac.be/ebook/97828701607944/45.pdf>. Consulté le 18 mars 2010.
- Cloarec Jacques (1995). « Un village se penche sur son paysage ». In *Paysages au pluriel: pour une approche ethnologique des paysages*, p. 195-207. Paris (France) : Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme.
- Collot Michel (1986). « Point de vue sur la perception des paysages ». *L'Espace Géographique*. vol. 3.
- Comeau Yvan (1994). *L'analyse des données qualitatives*. Coll. « Cahiers du CRISES. Collection Études théoriques ». Laval. Québec (Canada) : Université de Laval. En ligne. <https://depot.erudit.org/bitstream/001759dd/1/ET9402.pdf>. Consulté le 15 septembre 2009.

- Commission européenne (2000). Communication de la Commission aux États membres du 28 avril 2000 fixant des orientations pour une Initiative communautaire concernant la coopération transeuropéenne et destinée à favoriser un développement harmonieux et équilibré du territoire européen Interreg III. C(2000) 1101 - FR. Union européenne. En ligne. [http://ec.europa.eu/regional\\_policy/sources/docoffic/official/guidelines/pdf/inter\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/official/guidelines/pdf/inter_fr.pdf). Consulté le 12 juin 2007.
- Conan Michel (1994). « L'invention des identités perdues ». In *Cinq propositions pour une théorie du paysage*, Augustin Berque, p. 31-49. Seyssel (France) : Éditions Champ Vallon.
- Conan Michel et Juliette Favaron (1995). « Comment les villages devinrent des paysages ». *Les Annales de la Recherche Urbaine*. vol. 74, p. 48-58. En ligne. [http://www.annalesdelarechercheurbaine.fr/IMG/pdf/Conan.Favaron\\_ARU\\_74.pdf](http://www.annalesdelarechercheurbaine.fr/IMG/pdf/Conan.Favaron_ARU_74.pdf). Consulté le 12 août 2007.
- Conseil de l'Europe. (2000a). « Convention européenne du paysage. Florence, le 20 octobre 2000 ». En ligne. <http://conventions.coe.int/Treaty/FR/Treaties/Html/176.htm>. Consulté le 10 octobre 2005.
- Conseil de l'Europe (2000b). « Rapport explicatif de la Convention européenne du paysage ». Strasbourg, France En ligne. <http://conventions.coe.int/Treaty/FR/Treaties/Html/176.htm>. Consulté le 10 octobre 2005.
- COOPARCH-R.U. (2007a). *Programme paysage du Parc naturel des Deux Ourthes. Diagnostic. 1. Phase Descriptive. Paysage du territoire des Communes de Bertogne, Gouvy, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Sainte-Ode et Tenneville*. COOPARCH-R.U. Architecture Recherche Urbanisme, 133 p.
- COOPARCH-R.U. (2007b). *Programme paysage du Parc naturel des Deux Ourthes. Diagnostic. 2. Phase Évolutive. Paysage du territoire des Communes de Bertogne, Gouvy, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Sainte-Ode et Tenneville*. COOPARCH-R.U. Architecture Recherche Urbanisme, 25 p.
- COOPARCH-R.U. (2007c). *Programme paysage du Parc naturel des Deux Ourthes. Diagnostic. 3. Phase Évaluative. Paysage du territoire des Communes de Bertogne, Gouvy, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Sainte-Ode et Tenneville*, COOPARCH-R.U. Architecture Recherche Urbanisme, 98 p.
- COOPARCH-R.U. (2007d). *Programme paysage du Parc naturel des Deux Ourthes. Diagnostic. Paysage transfrontalier Belgique-Luxembourg. Paysage du territoire des Communes de Bertogne, Gouvy, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Sainte-Ode et Tenneville*. COOPARCH-R.U. Architecture Recherche Urbanisme, 71 p.
- COOPARCH-R.U. (2007e). *Programme paysage du Parc naturel des Deux Ourthes. Programme Paysage. Définition des objectifs. Paysage du territoire des Communes de Bertogne, Gouvy, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Sainte-Ode et Tenneville*. COOPARCH-R.U. Architecture Recherche Urbanisme, 140 p.
- Copans Jean (2005). *L'enquête ethnologique de terrain*, 2<sup>ème</sup> éd. Coll. « L'enquête et ses méthodes ». Paris (France) : Armand Colin, 128 p.
- Corbin Alain (1988). *Le territoire du vide. L'Occident et le désir de rivage, 1750-1840*. Coll. « Historique ». Paris (France) : Aubier, 411 p.



- Cremaresco Véronica, Anne Doguet, Nathalie Feremans, Claire Neuray, Thaïs Pons et Claire Van der Kaa (2008). *L'Entre-Vesdre-et-Meuse*. Coll. « Atlas des Paysages de Wallonie ». Namur (Belgique) : Service Public de Wallonie, 263 p.
- d'Amboise Gérald et Josée Audet (1996). *Le projet de recherche en administration. Un guide général à sa préparation*. Sainte-Foy, Québec (Canada), Faculté des Sciences de l'Administration. Université Laval : 122 p. En ligne. <http://www.fsa.ulaval.ca/personnel/DamboisG/liv1/>. Consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2009.
- Daels Luc et Antoon Verhoeve (1979). « Het Platteland ». In *Twintig Eeuwen Vlaanderen*, p. 162-177 : De Vlaamse Gemeenschap.
- Daels Luc, Antoon Verhoeve et Marc Antrop (1982). « Geographical remote sensing for archaeological purposes ». In *Geographical remote sensing for archaeological purposes. Actes du Symposium International du Centre Interdisciplinaire de Recherches Aériennes*. C. Leva. Bruxelles (Belgique).
- Daels Luc, Antoon Verhoeve et Marc Antrop (1989). *West- en Oost-Vlaanderen*. Coll. « Vlaanderen vanuit de lucht ». Gand (Belgique) : Universiteit Gent.
- Davodeau Hervé (2003). « La sensibilité paysagère à l'épreuve de la gestion territoriale : paysages et politiques publiques de l'aménagement en Pays de la Loire ». Thèse de doctorat en Géographie, dirigée par Jean-Baptiste Humeau. Angers (France) : Département de géographie, Université d'Angers, 303 p.
- Davodeau Hervé (2005). « Les paysages, une nouvelle préoccupation dans la gestion des espaces périurbains ». *Cahiers d'économie et sociologie rurales*. vol. 77, p. 66-84. En ligne. <http://www.inra.fr/esr/publications/cahiers/pdf/davodeau.pdf>. Consulté le 15 septembre 2006.
- de Angeli, Céline. (s.d.). *Les Parcs naturels de Wallonie. Des territoires de vie et de projets investis dans le développement durable*. s.l. : Fédération des Parcs de Wallonie, 41 p.
- de Borchgrave Catherine, Evelyne Durieux, Elizabeth Helming, William Van Dingenen et Jean-Pierre Vercruyse (2004). *Évaluation à mi-parcours du programme Leader+ en Wallonie pour la période 2001-2003. Rapport final*. Bruxelles (Belgique) : AEIDL, 109 p.
- de Singly François (2006). *Le questionnaire*, 3<sup>ème</sup> éd. Coll. « L'enquête et ses méthodes ». Paris (Paris) : Armand Colin, 128 p.
- De Witte Céline, Claire Neuray, Marc Nielsen, Thaïs Pons et Claire Van der Kaa (2009). *Les Plateaux brabançon et hesbignon*. Coll. « Atlas des Paysages de Wallonie ». Namur (Belgique) : Service Public de Wallonie, 283 p.
- Debarbieux Bernard (1993). « Du haut lieu en général et du Mont-Blanc en particulier ». *L'espace Géographique*. vol. 1, n° 93, p. 5-13.
- Debarbieux Bernard (2007). « Actualité politique du paysage ». *Revue de Géographie Alpine*. vol. 4, p. 101-113.
- Debarbieux, Bernard et Sylvie Lardon. (2003). *Les figures du projet territorial*. Coll. « Monde en cours ». Série « Bibliothèque des territoires » : La Tour d'Aigues (France) : Éditions de L'Aube-DATAR, 272 p.
- Décamps Henri (2000). « Demanding more of landscape research (and researchers) ». *Landscape and Urban Planning*. vol. 47, n° 3-4, p. 105-109.

- Décamps Henri, et Odile Décamps (2007). « Organisation de l'espace et processus écologiques ». *Économie Rurale*, p. 297-298. En ligne. [http://www.cairn.info/load\\_pdf.php?ID\\_ARTICLE=ECRU\\_297\\_0042](http://www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=ECRU_297_0042). Consulté le 22 janvier 2010.
- Deconinck Mireille et Gislaïne Devillers (2007). « Des partenariats pour le paysage ». *Les Cahiers de l'Urbanisme*. vol. 64, p. 68-73.
- Deffontaines Jean-Pierre (1973). « Analyse du paysage et étude régionale des systèmes de production agricole ». *Économie Rurale*. vol. 98 p. 3-13.
- Deffontaines Jean-Pierre (1986). « Un point de vue d'agronome sur le paysage. Une méthode d'analyse du paysage pour l'étude de l'activité agricole ». In *Lectures du paysage*, Faucher, p. 33-52.
- Deffontaines Jean-Pierre (1997). « Du paysage comme moyen de connaissance de l'activité agricole à l'activité agricole comme moyen de production du paysage ». In *Thème et variations, nouvelles recherches rurales au Sud*, Orstom/Centre d'études africaines URA 94. Paris : Orstom Éditions. En ligne. [http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/pleins\\_textes\\_6/colloques2/010012810.pdf](http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_6/colloques2/010012810.pdf). Consulté le 4 novembre 2009.
- Delaunoy Catherine, Anne Doguet, Emilie Droeven, Magali Kummert, Claire Neuray, Stéphanie Quériat et Claire Van Der Kaa (2005). Rapport final de la subvention 2004-2005. Thème 4: Gestion territoriale de l'environnement : Paysages patrimoniaux. Claire Billen, Claude Feltz et Marie-Françoise Godart. Namur (Belgique) : Région wallonne, Conférence Permanente du Développement Territorial. 259 p. En ligne. [http://cpdt.wallonie.be/index.php?id\\_page=5226#down4](http://cpdt.wallonie.be/index.php?id_page=5226#down4). Consulté le 16 septembre 2007.
- Delvaux Hugues (2002). Révision des lois sur le remembrement de biens ruraux en Région wallonne. Propositions d'Inter-Environnement Wallonie. Namur (Belgique) : Inter-Environnement Wallonie. Fédération des associations d'environnement : 15 p. En ligne. [www.iewonline.be/IMG/pdf/58\\_remembrbiensruraux.pdf](http://www.iewonline.be/IMG/pdf/58_remembrbiensruraux.pdf). Consulté le 17 février 2007.
- Deschenaux Frédéric (2007). *Guide d'introduction au logiciel QSR NVivo 7*. Trois-Rivières (Canada) : Association pour la recherche qualitative, 32 p. En ligne. <http://www.recherche-qualitative.qc.ca/Nvivo7.pdf>. Consulté le 12 juin 2008.
- Deslauriers Jean-Pierre (1991). *La recherche qualitative. Guide pratique*. Montréal (Canada) : Chenelière Éducation, 142 p.
- Deubel Philippe et Gilles Ferréol (1993). *Méthodologie des sciences sociales* Coll. « Cours sociologie ». Paris (France) : Armand Colin, 174 p.
- Deuffic Philippe et Jacqueline Candau (2006). « Farming and landscape management : how french farmers are coping with the ecologization of their activities ». *Journal of Agricultural and Environmental Ethics*. vol. 19, p. 563-585.
- Dewarrat Jean-Pierre, Richard Quincerot, Marcos Weil et Bernard Woeffray (2003). *Paysages ordinaires. De la protection au projet*. Coll. « Architecture + Recherches ». Sprimont (Belgique) : Mardaga, 95 p.
- Di Méo Guy (1998). *Géographie sociale et territoires*. Coll. « Série Fac. Géographie ». Paris (France) : Nathan Université, 320 p.
- Donadieu Pierre (1998). « Du désir de campagne à l'art du paysagiste ». *L'Espace Géographique*. vol. 3, p. 193-203.

- Donadiou Pierre (2002). *La société paysagiste*. Arles – Versailles (France) : Actes-Sud/École nationale supérieure du paysage, 149 p.
- Donadiou Pierre et Michel Périgord (2007). *Le paysage. Entre natures et cultures*. Coll. « Géographie 128 ». Paris (France) : Armand Collin, 128 p.
- Droeven Emilie (2006a). « Évaluation de la méthode ADESA d'inventaire des périmètres d'intérêt paysager et des points de vue remarquables au regard de l'objectif de participation du public de la Convention européenne du paysage ». Mémoire de DEA en Sciences agronomiques et Ingénierie biologique. Gembloux (Belgique) : Laboratoire d'aménagement du territoire. Faculté universitaire des Sciences agronomiques, 64 p. + annexes.
- Droeven Emilie (2006b). « Regards sur la participation du public dans les domaines de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Méthodologie d'un projet de recherche ». Gembloux (Belgique) : Laboratoire d'aménagement du territoire. Faculté universitaire des Sciences agronomiques, 68 p.
- Droeven Emilie (2008). « Méthode d'inventaire des paysages témoins de Wallonie (Belgique). Lire, déchiffrer, comprendre et documenter les paysages à la recherche de morphologies paysagères porteuses de sens ». In *Annales Littéraires ; série « Environnement, sociétés et archéologie »*. *Paysages et Environnement. De la reconstitution du passé aux modèles prospectifs*. Didier Galop (dir.). Besançon (France) : Presses Universitaires de Franche-Comté.
- Droeven Emilie, Catherine Dubois et Claude Feltz (2007). « Paysages patrimoniaux en Wallonie (Belgique), analyse par approche des paysages témoins ». *Cahiers d'économie et sociologie rurales*. vol. 84-85, p. 216-243. En ligne. [www.inra.fr/esr/publications/cahiers/pdf/droeven.pdf](http://www.inra.fr/esr/publications/cahiers/pdf/droeven.pdf). Consulté le 12 juin 2008.
- Droeven Emilie et Magali Kummert (2002). Rapport final de la subvention 2001-2002. Thème 5. Le patrimoine, outil de développement territorial. Paysages. Claude Feltz (dir.). Namur (Belgique) : Région wallonne, Conférence Permanente du Développement Territorial. 53 p. + annexes. En ligne. [http://www.cpd.be/telechargement/recherches/finalisees/subv\\_01-02/rapport/th5/01-02-th5.1-paysage.pdf](http://www.cpd.be/telechargement/recherches/finalisees/subv_01-02/rapport/th5/01-02-th5.1-paysage.pdf). Consulté le 4 avril 2010.
- Droeven Emilie, Magali Kummert et Claude Feltz (dir.) (2004). *Les territoires paysagers de Wallonie*. Coll. « Études et Documents C.P.D.T. ». Jambes (Belgique) : Ministère de la Région wallonne, 68 p.
- Droz Yvan et Valérie Miéville-Ott (2005a). *La polyphonie du paysage*. Lausanne (Suisse) : Presses Polytechniques et Universitaires Romandes. 225 p.
- Droz, Yvan et Valérie Miéville-Ott (2005b). « Le paysage de l'anthropologue ». In *La polyphonie du paysage*, Yvan Droz et Valérie Miéville-Ott, p. 5-20. Lausanne (Suisse) : Presses Polytechniques et Universitaires Romandes.
- Droz Yvan, Valérie Miéville-Ott, Jérémie Forgney et Rachel Spichiger (2009). *Anthropologie politique du paysage. Valeurs et postures des montagnes suisses*. Coll. « Tropiques ». Paris (France) : Karthala, 172 p.
- Droz Yvan, Valérie Miéville-Ott, Rachel Spichiger et Jérémie Forney (2005). « Le champ du paysage. Représentations paysagères et processus de légitimation des usages sociaux du paysage. De la Vue-des-Alpes au Pays-d'Enhaut ». Institut d'Ethnologie de l'Université de Neuchâtel. En ligne. <http://www.juracretes.ch/d2wfiles/document/5161/5019/0/Rapport%20final%20PNR48%20public1.pdf>. Consulté le 1<sup>er</sup> février 2007.

- Droz Yvan, Valérie Miéville-Ott, Rachel Spichiger et Jérémie Forney (2005). Le champ du paysage. Représentations paysagères et processus de légitimation des usages sociaux du paysage. De la Vue-des-Alpes au Pays-d'Enhaut. Neuchâtel (Suisse) : Institut d'Ethnologie de l'Université de Neuchâtel. 67 p. En ligne. <http://www.juracretes.ch/d2wfiles/document/5161/5019/0/Rapport%20final%20PNR48%20public1.pdf>. Consulté le 1<sup>er</sup> février 2007.
- Dubois Catherine, Emilie Droeven, Anne Doguet, Magali Kummert et Claude Feltz. (2006). « Gestion des paysages. La patrimonialisation: outil ou écueil ». *Les Cahiers de l'Urbanisme*. vol. 58, p. 29-38.
- Dubost Françoise (1991). « La problématique du paysage. État des lieux ». *Études rurales. De l'agricole au paysage*. vol. 121-124, p. 219-234.
- Dussart François (1961). « Les types de dessin parcellaire et leur répartition en Belgique ». *Tijdschrift van de Belgische Vereniging voor Aardrijkskundige Studies*.
- Dziedziki Jean-Marc (2001). « Gestion des conflits d'aménagement de l'espace : quelle place pour les processus de médiation ». Thèse de doctorat en Aménagement de l'espace et urbanisme. Tours (France) : Université François Rabelais, 443 p.
- ECAU et GIREA (s.d.). *Plan de Base écologique et Paysager transfrontalier Wallonie-Luxembourg*. Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) et Liège (Belgique), 4 p. En ligne. [http://www.benelux.be/pdf/pdf\\_fr/dos/dos09\\_Depliant\\_PBEPT.pdf](http://www.benelux.be/pdf/pdf_fr/dos/dos09_Depliant_PBEPT.pdf). Consulté le 12 mai 2010.
- Ermischer Gerhard (2004). « Mental landscape : landscape as idea and concept ». *Landscape Research*. vol. 29, n° 4, p. 371-383.
- Espace Environnement (2005). Rapport d'activités 2004. Charleroi (Belgique) : Espace Environnement. 64 p. En ligne. [http://www.espace-environnement.be/pdf/general\\_rapport\\_2004.pdf](http://www.espace-environnement.be/pdf/general_rapport_2004.pdf). Consulté le 7 février 2008.
- Espace Environnement (2006). *Vues du Val de Sambre. Recueil de 12 cartes postales*. Charleroi (Belgique) : Espace Environnement. En ligne. [http://www.espace-environnement.be/pdf/urba\\_beaureg\\_cartes%20postales.pdf](http://www.espace-environnement.be/pdf/urba_beaureg_cartes%20postales.pdf). Consulté le 7 février 2008.
- Espace Environnement (2007). Rapport d'activités 2006. Charleroi (Belgique) : Espace Environnement. 84 p. En ligne. [http://www.espace-environnement.be/pdf/general\\_rapport\\_2006.pdf](http://www.espace-environnement.be/pdf/general_rapport_2006.pdf). Consulté le 7 février 2008.
- Espace Environnement (s.d.). La participation des décideurs, des techniciens et des habitants. Charleroi (Belgique) : Espace Environnement. 8 p. En ligne. [http://www.valdesambre.org/docs/Citoy\\_TrFr\\_Meth\\_SondageLobbes\\_Elus\\_100QMi.pdf](http://www.valdesambre.org/docs/Citoy_TrFr_Meth_SondageLobbes_Elus_100QMi.pdf). Consulté le 7 février 2008.
- Espace Environnement, ADUS et C.A.U.E. du Nord (2004). Le Val de Sambre franco-belge : état et perspectives de l'opération de valorisation du cadre de vie. Conférence de presse du 10 mars 2004. 12 p. En ligne. [http://www.valdesambre.eu/docs/dossier\\_beauregard.pdf](http://www.valdesambre.eu/docs/dossier_beauregard.pdf). Consulté le 7 février 2008.
- Fagneray André et Jérôme Lobet (2004). *De l'Ardenne à la Lorraine. Géologie et paysages du Pays de la Semois, entre Ardenne & Gaume*. Florenville (Belgique) : Jean Bosch et Jacques Lavigne, 32 p.

- Feltz Claude (2006). Gérer le paysage, un enjeu majeur de l'aménagement du territoire. In « *Les conversations paysagères 2004. Métiers du paysage [13 octobre 2004, Gembloux]* ». Claude Feltz, Patrick Neirinck, Joseph Roggemans et André Toussaint. Gembloux (Belgique) : Presses agronomiques de Gembloux, p. 51-56. En ligne. <http://www.bib.fsagx.ac.be/ebook/97828701607944/51.pdf>. Consulté le 18 mars 2010.
- Feltz Claude, Philippe Lejeune, Mélanie Cuvelier et Céline Schaar. (2004). « Plan éolien wallon et Paysage ». *Les Cahiers de l'Urbanisme*. vol. 52, « Les éoliennes », p. 15-23.
- Fernández Muñoz, Santiago, et Rafael Mata Olmo (2004). « The incorporation of public participation processes to three projects of landscape planning in the region de Murcia (Spain) ». In *Colloque international « De la connaissance des paysages à l'action paysagère »* (2-4 décembre 2004) : Ministère de l'Ecologie et du Développement durable - Cemagref.
- Folléa Bernard (2001). *Guide des plans de paysage, des chartes et des contrats. Projets à l'échelle d'un territoire*. Paris (France) : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Direction de la Nature et des Paysages, 132 p.
- Forman R.T.T. et M. Gordon (1986). *Landscape Ecology*. New York (U.S.A.) : John Wiley & Sons.
- Fortin Marie-José (2005). « Paysage industriel, lieu de médiation sociale et enjeu de développement durable et de justice environnementale : les cas des complexes d'Alcan (Alma, Québec) et de Péchiney (Dunkerque, France) ». Thèse de doctorat en Géographie, dirigée par Yves Luginbühl. Paris (France) : Département de Géographie, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 541 p.
- Francard Florence (2008). Charte paysagère du Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier. 1. Analyse descriptive. Martelange (Belgique), Parc naturel Haute-Sûre et Forêt d'Anlier : 110 p.
- Franceschi Catherine (1998). « Du mot paysage et de ses équivalents dans cinq langues européennes ». In *Les enjeux du paysage*, Michel Collot, p. 74-111. Bruxelles (Belgique) : Éditions Ousia.
- Froment Alfred (1999). « Le Paysage transversal. Wallonie ». *Revue du Conseil Économique et Social de la Région Wallonne*. vol. 59, p. 36-45.
- GAL Culturalité en Hesbaye Brabançonne (2004). Fiche-projet n°A3. Intitulé du projet : « Valorisation des paysages ». Jodoigne (Belgique) : GAL Culturalité en Hesbaye Brabançonne. 8 p.
- GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse (2002). Plan de Développement Stratégique. Thème fédérateur : Valorisation des ressources culturelles et naturelles. GAL de l'Entre Sambre et Meuse. Cerfontaine – Florennes – Gerpennes - Walcourt. Gerpennes (Belgique) : GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse. 58 p.
- GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse (2004). Fiche-projet : Projet 04 - Valorisation et sensibilisation aux paysages de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Gerpennes (Belgique) : GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse. 4 p.
- GAL du Beau Canton de Gaume (2002). *Le Beau Canton de Gaume. Plan de développement stratégique 2002-2008. Un champ de recherche, d'expérimentation et d'action. Des pistes alternatives dans un souci de développement durable*. Florenville (Belgique) : GAL du Beau Canton. 79 p. En ligne. <http://www.beucanton.be/IMG/pdf/pds.pdf>. Consulté le 21 février 2008.

- GAL du Beau Canton de Gaume (2004). Fiche-projet 4 : Parc paysager, parcours patrimoniaux. Période de programmation 2002-2008. Florenville (Belgique) : 6 p. En ligne. [http://www.beaucanton.be/IMG/doc/Copie\\_de\\_Fiche-projet\\_4.doc](http://www.beaucanton.be/IMG/doc/Copie_de_Fiche-projet_4.doc). Consulté le 15 novembre 2006.
- Gamache Nicolas, Gérald Domon et Yves Jean (2004). « Pour une compréhension des espaces ruraux : représentations du paysage de territoires français et québécois ». *Cahiers d'économie et sociologie rurales*. vol. 73, p. 72-102. En ligne. <http://www.inra.fr/Internet/Departements/ESR/publications/cahiers/pdf/gamache.pdf>. Consulté le 24 janvier 2010.
- Genin-Bonin Sophie (2002). « Paroles d'habitants, discours sur les paysages : des modèles aux territoires. L'évaluation des paysages du fleuve Loire du Gerbier-de-Jonc à Nantes ». Thèse de doctorat en Géographie, dirigée par Yves Luginbühl. Paris (France) : Département de Géographie, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 623 p.
- George Pierre et Fernand Verger (1996). *Dictionnaire de la Géographie*. Paris (France) : Presses Universitaires de France. 500 p.
- Germaine Marie-Anne (2009). « De la caractérisation à la gestion des paysages ordinaires des vallées du nord-ouest de la France. Représentations, enjeux d'environnement et politiques publiques en Basse-Normandie ». Thèse de doctorat en Géographie physique, humaine, économique et régionale, dirigée par Aziz Ballouche. Caen (France) : Université de Caen Basse-Normandie, 648 p.
- Glaser Barney G. et Judith Holton (2004). « Remodeling Grounded Theory ». *Forum Qualitative Sozialforschung / Forum : Qualitative Social Research*. vol. 5, n° 2, p. 4. En ligne. <http://www.qualitative-research.net/index.php/fqs/article/view/607/1316>. Consulté le 9 septembre 2009.
- Glaser Barney G. et Anselm L. Strauss (1967). *The Discovery of Grounded Theory. Strategies for Qualitative Research*. Chicago (U.S.A.) : Aldine Publishing Company, 271 p.
- Godard Olivier (1989). « Jeux de nature : quand le débat sur l'efficacité des politiques publiques contient la question de leur légitimité ». In *Du rural à l'environnement*, Nicole Mathieu et Marcel Jollivet, p. 303-342 : Associations des ruralistes français.
- Godard Olivier (1990). « Environnement, modes de coordination et systèmes de légitimité : analyse de la catégorie de patrimoine naturel ». *Revue économique*, p. 215-242. En ligne. [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/reco\\_0035-2764\\_1990\\_num\\_41\\_2\\_409208](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/reco_0035-2764_1990_num_41_2_409208). Consulté le 10 mars 2010.
- Godard Olivier (2004). « De la pluralité des ordres. Les problèmes d'environnement et de développement durable à la lumière de la théorie de la justification ». *Géographie, économie, société*. vol. 6, n°3, p.303-330.
- Gómez-Limón Javier et José Vincente de Lucío Fernández (1999). « Changes in use and landscape preferences on the agricultural-livestock landscapes of the central Iberian Peninsula (Madrid, Spain) ». *Landscape and Urban Planning*. vol. 44, n°4, p. 165-175.
- Gorgeu Yves et Catherine Jenkins (1995). *La charte paysagère. Outil d'aménagement de l'espace intercommunal*. Coll. « Pratique de l'intercommunalité ». Paris (France) : La documentation française, 188 p.

- Gosselain Pierre (2001). Aménagement du territoire pour le développement durable des espaces européens particuliers: montagnes, zones côtières et rurales, bassins fluviaux et vallées alluviales [Sofia (Bulgarie), 23-24 octobre 2002]. Conseil de l'Europe, 77-99 p. En ligne. [http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/heritage/landscape/Publications/ATEP-68\\_bil.pdf](http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/heritage/landscape/Publications/ATEP-68_bil.pdf). Consulté le 11 mars 2010.
- Gouvernement wallon (2001). Document de Programmation : Initiative Communautaire Leader+ en Wallonie (2000-2006). 169 p. En ligne. [http://europe.wallonie.be/apps/spip/IMG/pdf/doc\\_programmation.pdf](http://europe.wallonie.be/apps/spip/IMG/pdf/doc_programmation.pdf). Consulté le 15 février 2007.
- Guisepelli Emmanuel et Philippe Fleury (2005). « Représentations sociales du paysage, négociation locale et outils de débat sur le paysage ». In *La polyphonie du paysage*, Yvan Droz et Valérie Miéville-Ott, p. 179-205. Lausanne (Suisse) : Presses Polytechniques et Universitaires Romandes.
- Gysels H., J. Baccaert, A. Beenhakker et T. Caspers (1993). *De landschappen van Vlaanderen en Zuidelijk Nederland. Een landschapsecologische studie*. Louvain (Belgique) : Apeldoorn, Garant.
- Hallet Catherine, Vincent Brahy, François Goor, Emmanuel Maes, Marie-Céline Godin, Joël Dozzi, Isabelle Callens, Stéphanie Lange, Vincent Guissard, Atheyatte Bellayachi, Buccella Isabelle, Thiry Violaine et Edwin Zaccaï (2008). *Tableau de bord de l'Environnement*. Jambes (Belgique) : Service Public de Wallonie. Direction générale opérationnelle Agriculture, Ressources naturelles et Environnement. En ligne. [http://etat.environnement.wallonie.be/download.php?file=uploads/tbe/tbe2008\\_full.pdf](http://etat.environnement.wallonie.be/download.php?file=uploads/tbe/tbe2008_full.pdf). Consulté le 14 mai 2010.
- Hamel, Jacques. (1997). *Étude de cas et sciences sociales*. Paris (France) : L'Harmattan, 122 p.
- Hampson Alan (1999). A framework for forest development in the Cairngorms. Information and advisory note, Scottish National Heritage.
- Hard, G. (1976). « Zu den Landschaftsbegriffen der Geographie : Veröffentlichungen des Provinzialinstituts für Westfälische Landes- und Volksforschung des Landschaftsverbandes Westfalen-Lippe ». vol. 1, n° 21, p. 13-25.
- Hofkens Els, Inge Roosens et Oswald Pauwels (2001). *Nieuwe impulsen voor de landschapszorg. De Landschapsatlas: baken voor een verruimd beleid*. Bruxelles (Belgique) : Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap. Afdeling Monumenten en Landschappen, 191 p. + Cd-rom.
- Houé Paul (1989). *Les politiques de développement rural. Des années de croissance au temps d'incertitude*. Coll. « Économie agricole et agro-alimentaire ». Paris (France) : INRA-Economica, 249 p.
- Intercommunale du Parc naturel des Deux Ourthes (2001). Parc naturel des Deux Ourthes. Arrêté du Gouvernement wallon du 12 juillet 2001. Houffalize (Belgique) : Intercommunale du Parc naturel des deux Ourthes. 84 p.
- Jaumain Thierry (2000). Projet de Parc naturel de la Haute-Sûre et de la Forêt d'Anlier, Parc naturel de la Haute-Sûre et de la Forêt d'Anlier. 76 p. En ligne. <http://www.parcnaturel.be/index.html>. Consulté le 12 janvier 2008.
- Jobert Bruno et Pierre Muller (1987). *L'État en action. Politiques publiques et corporatismes*. Paris (France) : Presses universitaires de France, 242 p.

- Joliveau Thierry (1994). « La gestion paysagère de l'espace rural : questions, concepts, méthodes et outils ». *Revue de géographie de Lyon*. vol. 69, n°4, p. 325-334.
- Kleindienst Anne et Jean-Marie Rogel (1998). *Réussir un plan de paysage*. Munster (France) : Parc naturel régional des Ballons des Vosges, 22 p.
- Kristensen Lone Søderkvist, Claudine Thenail et Søren Pilgaard Kristensenc (2004). « Landscape changes in agrarian landscapes in the 1990s : the interaction between farmers and the farmed landscape. A case study from Jutland, Denmark ». *Journal of Environmental Management*. vol. 71, n° 3, p. 231-244.
- Kummert Magali et Claude Feltz (dir.) (2008). *Cellule paysage. Transcription concrète de la Convention européenne du paysage en région wallonne. Rapport final*. Gembloux (Belgique) : Laboratoire d'aménagement du territoire. Faculté universitaire des Sciences agronomiques et Ministère de la Région wallonne, Direction générale de l'aménagement du territoire, du logement et du patrimoine : 16 p. + annexes.
- Lacoste Yves (1977). « À quoi sert le paysage ? Qu'est-ce qu'un beau paysage ? ». *Hérodote*. vol. 7, p. 3-41.
- Lacoste Yves (1995). « À quoi sert le paysage ? Qu'est-ce qu'un beau paysage ? ». In *La théorie du paysage en France (1974-1994.*, Alain Roger, p. 42-73. Seyssel (France) : Éditions Champ Vallon.
- Lafaye Claudette et Laurent Thévenot (1993). « Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature ». *Revue française de sociologie*. vol. 34, n° 4, p. 495-524. En ligne. [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsoc\\_0035-2969\\_1993\\_num\\_34\\_4\\_4283](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsoc_0035-2969_1993_num_34_4_4283). Consulté le 8 avril 2010.
- Lardon Sylvie, Pierre Maurel et Vincent Piveteau (2001). *Représentations spatiales et développement territorial*. Paris (France) : Hermès Sciences, 448 p.
- Larnoe G., Rick Houthaeve et Antoon Verhoeve (1988). « Drie benaderingswijzen in landschapsanalyse toegepast op een aantal gebieden in ». In *Frankrijk (3) : een cultuurhistorisch landschapsonderzoek in de omgeving van Cassel in functie van de ruimtelijke ordening*, p. 57-79. De Aardrijkskund.
- Larrère Raphaël (2004). Communication au colloque *L'évaluation du paysage : une utopie nécessaire ?* [15-16 janvier, Montpellier (France)] : Laboratoire Mutations des territoires européens.
- Larrère Raphaël et Catherine Larrère (2009). *Du bon usage de la nature. Pour une philosophie de l'environnement.*, 2<sup>de</sup> éd. Coll. « Champs Essais ». Paris (France) : Flammarion. 355 p.
- Lascoumes Pierre et Patrick Le Galès (2007). *Sociologie de l'action publique*. Coll. « 128 ». Paris (France) : Armand Colin, 128 p.
- Latour Bruno (1995). « Moderniser ou écologiser : à la recherche de la septième cité ». *Écologie & politique*. vol. 13. Les villes durables. p. 5-27. En ligne. <http://www.bruno-latour.fr/articles/article/59-MOD-ECO.pdf>. Consulté le 8 avril 2010.
- Laurent Martine, Pierre Vandewattyne, Albert Delcourt, Théo Mercenier, Louis Beaucamp, Anne Hustache, José Mercier, Claude Delcourt et Régine Dubrulle (1987). *Itinéraire du Pays des Collines. 52 km à la découverte des paysages ruraux et de l'habitat traditionnel, de Flobecq à Ellezelles*. Coll. « Hommes et Paysages ». Bruxelles (Belgique) : Société Royale Belge de Géographie et Syndicat d'initiative du Pays des Collines.



- Lévy-Leboyer Claude (1980). *Psychologie et environnement*. Paris (France) : Presses universitaires de France, 216 p.
- Le Dantec Jean-Pierre (1996). *Jardins et paysages. Textes critiques de l'Antiquité à nos jours* Paris (France) : Larousse, 635 p.
- Lefèvre Marguerite Alice (1926). *L'habitat rural en Belgique. Étude géographique et humaine*. Louvain (Belgique) : Bibliothèque du Séminaire de Géographie de l'Université de Louvain, Imprimerie H. Vaillant-Carmanne, 306 p.
- Lefèvre Marguerite Alice (1964). « Mode de peuplement rural ». In *Atlas de Belgique*, p. 27. Bruxelles (Belgique) : Académie Royale de Belgique, Comité national de géographie, commission de l'Atlas national.
- Lejeune Philippe et Claude Feltz. (2008). « Development of a decision support system for setting up a wind energy policy across the Walloon Region (southern Belgium) ». *Renewable Energy*. vol. 33, n° 11, p. 2416-2422.
- Lelli Laurent (2000). « Le paysage ordinaire : l'exemple du Nord-Comminges (Haute-Garonne - France). Essai méthodologique et pratique ». Thèse de doctorat en Géographie, dirigée par Georges Bertrand. Toulouse (France) : Université de Toulouse 2, 325 p.
- Lelli Laurent et Sylvie Paradis (2000). « Quand le paysage "ordinaire" devient un paysage "remarquable" ». *Sud-Ouest Européen*. vol. 7.
- Lévy Jacques et Michel Lussault (2003). *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. Paris (France) : Éditions Belin, 1034 p.
- Lugan Jean-Claude (2006). *Lexique de systémique et de prospective*. Conseil économique et social. Midi-Pyrénées. Section Prospective, 97 p.
- Luginbühl Yves (1989a). « Au delà des clichés... La photographie du paysage au service de l'analyse ». *Strates*. vol. 4, p. 16-11. En ligne. <http://strates.revues.org/document4072.html>. Consulté le 10 février 2010.
- Luginbühl Yves (1989b). *Paysages : textes et représentations du siècle des Lumières à nos jours*. Coll. « Les Beaux livres de la Manufacture ». Lyon (France) : La Manufacture, 267 p.
- Luginbühl Yves (1989c). « Paysages élitaires et paysages ordinaires ». *Revue d'Ethnologie Française*. vol.19, n° 3, p. 227-238.
- Luginbühl Yves (1992). « Repères pour cinq siècles de rapport à la nature ». In *Du milieu à l'environnement : pratiques et représentations du rapport homme / nature depuis la Renaissance*, Marie-Claire Robic, p. 248-279. Paris (France) : Éditions Economica.
- Luginbühl Yves (1995). « Le paysage rural. La couleur de l'agricole, la saveur de l'agricole, mais que reste-t-il de l'agricole? ». In *La théorie du paysage en France (1974-1994)*, Alain Roger, p. 313-334. Seyssel (France) : Éditions Champ Vallon.
- Luginbühl Yves (1998). « Symbolique et matérialité du paysage ». *Revue de l'économie méridionale. Congrès : Le paysage entre culture et nature. Journée scientifique [23 janvier 1998, Montpellier (France)]*. vol. 46, n° 183, p. 235-245.
- Luginbühl Yves (2001a). *La demande sociale de paysage. Rapport de la Séance inaugurale du Conseil national du paysage*. Paris (France) : Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Équipement et des Transports. 11-30 p.

- Luginbühl Yves (2001b). Colloque « Quelle place pour les paysages dans les projets de territoire » [15-16 novembre à Arc-et-Sénans].
- Luginbühl Yves (2001c). « Modèles paysagers, sensibilités sociales au paysage ». In *L'environnement, question sociale*, M. Boyer, G. Herzlich et B Maresca. Paris (France) : O. Jacob.
- Luginbühl Yves (2007). « Pour un paysage du paysage ». *Économie Rurale*. vol. 297-298, p. 23-40. En ligne. <http://economierurale.revues.org/index1931.html>. Consulté le 22 janvier 2010.
- Luginbühl Yves, Z. Croz et J.-C. Brnton. (1994). *Méthode pour des atlas de paysages - Identification et qualification*. Paris (France) : Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Équipement et des Transports - Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme. En ligne. <http://www.ecologie.gouv.fr/ext/docs/MethodeAtlasPaysages-2004.pdf>. Consulté le 18 mars 2010.
- Mariage Alain (2002). Canton de Jodoigne. Dossier de Candidature. Initiative Leader+ Culturalité en Hesbaye Brabançonne. Jodoigne (Belgique) : Comité de pilotage pour le développement économique du Brabant wallon : 166 p.
- Marié Michel et Jean Viard (1988). *La Campagne inventée*. Arles (France) : Actes Sud.
- Méasson Ludovic (2007). « L'efficacité territoriale et l'évaluation. Penser le déploiement spatial du politique grâce au programme européen Leader ». Thèse de doctorat en Géographie, dirigée par Olivier Soubeyran, Grenoble (France) : Institut de Géographie alpine, Université Joseph-Fourier - Grenoble I, 500 p.
- Mermet Laurent (2007). « La cité écologique : droit de cité pour la nature et les environnementalistes (résumé) ». In *Recherches Exposées en Ligne REEL-RGTE*: Groupe Recherche en Gestion sur les Territoires et l'Environnement. École Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts. En ligne. <http://www.rgte.centre-cired.fr/reel-rgte/IMG/pdf/RES8-resume.pdf>. Consulté le 22 mars 2011.
- Michel-Guillou Elisabeth (2006). « Représentations sociales et pratiques sociales : l'exemple de l'engagement pro-environnemental en agriculture. Social representations and social practices: the example of the pro-environmental commitment in agriculture ». *Revue Européenne de Psychologie Appliquée/European Review of Applied Psychology*. vol. 56, n° 3, p. 157-165.
- Michel Quentin et Sophie Hanson (2003). Aménagement et participation, Actes du colloque organisé par NetRAM [3 mai 2002]. Ministère de la Région wallonne, D.G.A.T.L.P., 25-44 p.
- Michelin Yves (1998). « Des appareils photo jetables au service d'un projet de développement: représentations paysagères et stratégies des acteurs locaux de la montagne thiernoise ». *CYBERGEO*. vol. 65. En ligne. <http://www.cybergeopresse.fr/geocult/texte/michelin.htm>. Consulté le 2 juin 2005.
- Michelin Yves (2000). « Le paysage rural : entre agronomie et développement local. Tome 2 : De la réflexion à l'action. Synthèse méthodologique ». Dossier d'habilitation à diriger les recherches. Toulouse (France) : Université de Toulouse Le Mirail, 248 p.
- Michelin, Yves. (2001). « Le paysage, un levier du développement local ». In *Territoires et acteurs du développement local. De nouveaux lieux de démocratie*. Jean-Pierre Deffontaines et Jean-Pierre Prod'homme. La Tours d'Aigues (France) : Éditions de l'Aube. p. 119-132.

- Michelin Yves et Thierry Joliveau (2005a). « Le paysage au service de démarches participatives et prospectives de développement local : enseignements d'expériences de recherche-action conduites dans le Massif central ». *Revue d'Auvergne. Des paysages pour le développement local : expériences et recherches innovantes dans le Massif central*. vol. 571, p. 233-262.
- Michelin Yves et Thierry Joliveau (2005b). « Le paysage dans un projet de territoire : quelques pistes pour une démarche de médiation paysagère ». In *La polyphonie du paysage*, Yvan Droz et Valérie Miéville-Ott, p. 143-177. Lausanne (Suisse) : Presses Polytechniques et Universitaires Romandes.
- Ministère de la Région wallonne. (1997). *État de l'environnement wallon de 1996. Paysage*. Jambes (Belgique) : Ministère de la Région wallonne - D.G.R.N.E.
- Montpetit Christiane, Philippe Poullaouec-Gonidec et Geneviève Saumier (2002). « Paysage et cadre de vie au Québec : réflexion sur une demande sociale émergente et plurielle ». *Cahiers de Géographie du Québec*. vol. 46, n° 128, p. 165-189. En ligne. [http://www.cgq.ulaval.ca/textes/vol\\_46/no128/MontpetitEtAl.pdf](http://www.cgq.ulaval.ca/textes/vol_46/no128/MontpetitEtAl.pdf). Consulté le 24 janvier 2010.
- Moquay Patrick, Olivier Aznar, Jacqueline Candau, Marc Guerin et Yves Michelin (2008). « A typology of intercommunal actions related to the landscape ». In *Landscape : from knowledge to action*. Berlan Darqué, H., Luginbühl, Y., Terrasson, D. p. 193-207. Versailles (France) : Éditions Quae.
- Moquay Patrick, Olivier Aznar, Jacqueline Candau, Marc Guérin et Yves Michelin (2004). Paysage de territoire, paysage décor, paysage identité... : réseaux, modèles et représentations mobilisés dans les processus de discussion de politiques paysagères intercommunales. Intervention au Colloque international « De la connaissance des paysages à l'action paysagère ». Daniel Terrasson et Yves Luginbühl. [2-4 décembre 2, Bordeaux (France)] : Ministère de l'Écologie et du Développement durable - Cemagref.
- Moquay Patrick, Olivier Aznar, Jacqueline Candau, Marc Guérin et Yves Michelin (2007). « Une typologie des interventions intercommunales en matière de paysage ». In *Paysage : de la connaissance à l'action*, M. Berlan Darqué, Yves Luginbühl et Daniel Terrasson, p. 195-209. Versailles (France) : Éditions Quae.
- Mormont Marc et Mélanie Louviaux (2006). Fiche méthodologique pour identifier les demandes / les attentes de la population. Quel(s) outil(s) pour quel(s) objectif(s) ? Document de travail : 21 p En ligne. [http://www.unleader.be/upload/F\\_20070221\\_224738\\_.pdf](http://www.unleader.be/upload/F_20070221_224738_.pdf). Consulté le 14 octobre 2007.
- Mougenot Catherine (1998). « L'imprévisible P.C.D.N. de la commune de C. ». *Environnement & Société*. vol. 21, p. 81-97. En ligne. [www.dsge-arlon.ulg.ac.be/SEED/images/stories/documents/mougenotpartiipv2.pdf](http://www.dsge-arlon.ulg.ac.be/SEED/images/stories/documents/mougenotpartiipv2.pdf). Consulté le 14 janvier 2007.
- Mougenot Catherine. (2003). *Prendre soin de la nature ordinaire*. Paris (France) : Éditions de la Maison des sciences de l'Homme. Institut National de la Recherche Agronomique, 230 p.
- Mougenot Catherine et Éric Melin (2000). « Entre science et action : le concept de réseau écologique ». *Natures Sciences Sociétés*. vol. 8, n°3, p. 20-30.
- Muir Richard (1999). *Approaches to Landscape*. Barnes & Noble.

- Mukamurera Joséphine, France Lacourse et Yves Couturier (2006). « Des avancées en analyse qualitative : pour une transparence et une systématisation des pratiques ». *Recherche qualitatives*. vol. 26, n° 1 p. 110-138. En ligne. [http://www.recherche-qualitative.qc.ca/numero26\(1\)/mukamurera\\_al\\_ch.pdf](http://www.recherche-qualitative.qc.ca/numero26(1)/mukamurera_al_ch.pdf). Consulté le 20 janvier 2010.
- Muller Pierre (2000a). « L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique ». *Revue française de science politique*. vol. 50, n° 2, p. 189-208. En ligne. [http://www.persee.fr/articleAsPDF/rfsp\\_0035-2950\\_2000\\_num\\_50\\_2\\_395464/article\\_rfsp\\_0035-2950\\_2000\\_num\\_50\\_2\\_395464.pdf](http://www.persee.fr/articleAsPDF/rfsp_0035-2950_2000_num_50_2_395464/article_rfsp_0035-2950_2000_num_50_2_395464.pdf). Consulté le 21 janvier 2009.
- Muller Pierre (2000b). *Les politiques publiques*, 4<sup>ème</sup> éd. Coll. « Que sais-je? ». Paris (France) : Presses universitaires de France, 128 p.
- Muller Pierre (2000c). « Un schéma d'analyse des politiques sectorielles ». *Revue française de science politique*. vol. 35, n° 2, p. 165-189. En ligne. [http://www.persee.fr/articleAsPDF/rfsp\\_0035-2950\\_1985\\_num\\_35\\_2\\_396182/article\\_rfsp\\_0035-2950\\_1985\\_num\\_35\\_2\\_396182.pdf](http://www.persee.fr/articleAsPDF/rfsp_0035-2950_1985_num_35_2_396182/article_rfsp_0035-2950_1985_num_35_2_396182.pdf). Consulté le 21 janvier 2009.
- Negura Lilian (2006). « L'analyse de contenu dans l'étude des représentations sociales ». *SociologieS. Théories et recherches*, p. 2-17. En ligne. <http://sociologies.revues.org/index993.html>. Consulté le 29 septembre 2009.
- Neuray Claire, Claire van der Kaa et Véronique Rousseaux (2004). *Pour une meilleure prise en compte des paysages*. Coll. « Plaquette C.P.D.T. ». Jambes (Belgique) : Ministère de la Région wallonne, D.G.A.T.L.P.
- Neuray Georges (1982). *Des paysages. Pour qui ? Pourquoi ? Comment ?* Gembloux (Belgique) : Les Presses agronomiques, 589 p.
- Noirfalise, André. (1989). *Paysages. L'Europe de la diversité*. Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) : Office des publications officielles des Communautés européennes, 130 p.
- O.C.D.E. (2002). *Des citoyens partenaires. Information, consultation et participation à la formulation des politiques publiques*. Paris (France) : Organisation de coopération et de développement économiques, 291 p.
- Oliveira Rosário et Milená Dneboská (2004). From the landscape perception until public participation. How long is the way ? Communication au colloque international « *De la connaissance des paysages à l'action paysagère* ». Daniel Terrasson et Yves Luginbühl. [2-4 décembre, Bordeaux (France)] : Ministère de l'Écologie et du Développement durable. Cemagref.
- Ollagnon, Henry. (1984). « Acteurs et patrimoine dans la gestion de la qualité des milieux naturels ». *Aménagement et nature*. vol. 74, p. 118-127.
- Oreszczyń Sue, et A Lane (2000). « The meaning of hedgerows in the English landscape: Different stakeholder perspectives and the implications for future hedge management ». *Journal of Environmental Management*. vol. 60, n° 1, p. 101-118.
- Paillé Pierre (2006). *La méthodologie qualitative. Postures de recherche et travail de terrain*. Coll. « U ». Paris (France) : Armand Colin, 240 p.
- Paillé Pierre et Alex Mucchielli (2008). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* 2<sup>de</sup> éd. Coll. « U. Sciences humaines ». Paris (France) : Armand Colin, 320 p.

- Palmer James F. (1997). « Stability of landscape perceptions in the face of landscape change ». *Landscape and Urban Planning*. vol. 37, n° 1-2, p. 109-113.
- Paradis Sylvie (2004). « Paysages et projet territorial dans les Hautes-Corbières (Aude, France) ». Thèse de doctorat en Géographie, dirigée par Jean-Charles Filleron. Toulouse (France) : Université Toulouse-Le Mirail, 612 p.
- Parc naturel des Deux Ourthes (2005). Programme Interreg III-A Wallonie-Lorraine-Luxembourg. Demande de concours des fonds communautaires. Fiche-projet. « Grandeur et intimité des paysages ». Houffalize (Belgique) : Parc naturel des Deux Ourthes. 27 p.
- Parc naturel des Plaines de l'Escaut (1996). Parc naturel des Plaines de l'Escaut. Le plan de gestion. Bon-Secours (Belgique) : Parc naturel des Plaines de l'Escaut. 28 p.
- Parc naturel des Plaines de l'Escaut (2006). Site *Internet* du Parc Naturel des Plaines de l'Escaut. En ligne. <http://www.plainesdelescaut.be/index.php>. Consulté le 21 novembre 2006.
- Parc naturel des Plaines de l'Escaut (2007). Un plan de paysage comme outil de gestion de l'aménagement du territoire des parcs naturels wallons. Rapport final. Bon-Secours (Belgique) : Commission de gestion du Parc naturel des plaines de l'Escaut, Cellule d'assistance architecturale et paysagère : 19 p.
- Parc naturel des Plaines de l'Escaut (2008). Paysages et enjeux du Parc naturel des Plaines de l'Escaut. Atlas communaux de paysage des Plaines de l'Escaut. Les enjeux paysagers. Étude paysagère, enjeux paysagers et cahier de recommandations (Document provisoire). Bon-Secours (Belgique) : Parc naturel des Plaines de l'Escaut, 117 p.
- Parc naturel du Pays des Collines (1996). Projet de création d'un Parc naturel dans le Pays des Collines. Plan de Gestion. Ellezelles (Belgique) : Parc naturel du Pays des Collines, 42 p.
- Partoune Christine (2004a). « La dynamique du concept de paysage ». En ligne. [http://www.geoeco.ulg.ac.be/lmg/articles/paysage/paysage\\_concept.html](http://www.geoeco.ulg.ac.be/lmg/articles/paysage/paysage_concept.html). Consulté le 16 mars 2006.
- Partoune Christine (2004b). « Un modèle pédagogique global pour une approche du paysage fondée sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication (N.T.I.C.). Élaboration progressive et analyse critique ». Thèse de doctorat en Didactique en géographie, dirigée par Bernadette Mérenne-Schoumake. Liège (Belgique) : Département de Géographie, Faculté des Sciences, Université de Liège, 291 p.
- Peeters Karolien, Bruno Moens, Hendrick Van Hemelrijck, Vincent Vanderheyden, Maarten Loopmans et Steven Vanden Broucke (2009). Landscape capacity and social attitudes towards wind energy project in Belgium. 2006-2009. A. Van Rompaey, Serge Schmitz et C. Kesteloot. Leuven, Liège (Belgique), Physical and regional geography research group. Social and economic geography research group. Katholiek Universiteit Leuven et Université de Liège : 95 p.

- Perrin Nicolas (2005). « La méthode inductive, un outil pertinent pour une formation par la recherche ? Quelques enjeux pour le mémoire professionnel ». *La Revue des Hautes écoles pédagogiques et institutions assimilées de Suisse et du Tessin*. vol. 2, « Le mémoire un moyen de penser sa pratique », p. 125-137. En ligne. <http://www.revuedeshep.ch/pdf/vol-2/2004-2-perrin.pdf>. Consulté le 15 septembre 2009.
- Petit C. (1942). « Clôtures et formes des champs en Belgique. Étude de Géographie humaine ». *Bulletin de la Société Belge d'Études Géographiques*. vol. 2, p. 125-222.
- Pinchemel Philippe et Geneviève Pinchemel (1987). Lire le paysage. Documentation photographique. Paris (France) : La Documentation photographique et le C.N.D.P. 6088.
- Pinchemel Philippe et Geneviève Pinchemel (1992). *La face de la Terre. Eléments de géographie*, 2<sup>de</sup> éd. Coll. « U. ». Paris (France) : Armand Collin.
- Pitte Jean-Robert (1987). *Hérodote*. vol. 44.
- Pitte Jean-Robert (2001). *Histoire du paysage français. De la préhistoire à nos jours*, 2<sup>de</sup> éd. Paris (France) : Tallandier.
- Potschin Marion et Roy Haines-Young (2006). « "Rio+10", sustainability science and Landscape Ecology ». *Landscape and Urban Planning*. vol. 75, n° 3-4, p. 162-174.
- Quériat Stéphanie (2006). « Les figures d'un pays. Les paysages wallons à la lumière de leur artialisation ». In *Le paysage à la croisée des regards*, Daniel Vander Gucht et Frédéric Varone, p. 129-151. Bruxelles (Belgique) : La Lettre volée.
- Quériat Stéphanie (2007). « L'artialisation, une piste pour l'identification de paysages patrimoniaux en Wallonie ». *Territoire(s) wallon(s)*. vol. 1, p. 31-41. En ligne. [http://www.lepur.geo.ulg.ac.be/telechargement/publications/territoire\(s\)wallon\(s\)/4.Artialisation.pdf](http://www.lepur.geo.ulg.ac.be/telechargement/publications/territoire(s)wallon(s)/4.Artialisation.pdf). Consulté le 10 janvier 2008.
- Quivy Raymond et Luc Van Campenhoudt (2006). *Manuel de recherche en sciences sociales*, 3<sup>ème</sup> éd. Coll. « Psycho Sup ». Paris (France) : DUNNOD, 272 p.
- Raymond Richard (2004). « La nature à la campagne: identification sociale et argument pour la gestion d'un territoire rural partagé. Le cas du Vexin Français ». Thèse de doctorat nouveau régime en Géographie, dirigée par Yves Luginbühl. Paris (France) : Université Paris I, 580 p.
- Richards Lyn (2006a). Teach-yourself NVivo 7 : the introductory tutorials : 112 p. En ligne. [http://download.qsrinternational.com/Document/NVivo7/NVivo7\\_Tutorials\\_Lyn\\_Richards.pdf](http://download.qsrinternational.com/Document/NVivo7/NVivo7_Tutorials_Lyn_Richards.pdf). Consulté le 14 février 2010.
- Richards Lyn (2006b). Up and Running in your project : a post-workshop handbook for NVivo 7 : 24 p. En ligne. [http://download.qsrinternational.com/Document/NVivo7/NVivo7\\_Up&Running\\_Lyn\\_Richards.pdf](http://download.qsrinternational.com/Document/NVivo7/NVivo7_Up&Running_Lyn_Richards.pdf). Consulté le 12 juin 2008.
- Risser P.-G, J.-R. Karr et R.T.T. Forman (1984). *Landscape Ecology : directions and approaches*. Coll. « Special Publication 2 ». Champaign, Illinois (U.S.A.) : Illinois Natural History Survey.
- Robert Yves et Marc Nielsen (2006a). Programme Paysage du Canton de Jodoigne (phase I) : Diagnostic. 1. Phase descriptive. COOPARCH-R.U.s.c.r.l. et AGORA s.a. pour le GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne a.s.b.l.. 108 p.

- Robert Yves et Marc Nielsen (2006b). Programme Paysage du Canton de Jodoigne (phase I): Diagnostic. 2. Phase évolutive COOPARCH-R.U.s.c.r.l. et AGORA s.a. pour le GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne a.s.b.l. 158 p.
- Robert Yves et Marc Nielsen (2006c). Programme Paysage du Canton de Jodoigne (phase I): Diagnostic. 3. Phase évaluative, COOPARCH-R.U.s.c.r.l. et AGORA s.a. pour le GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne a.s.b.l. 92 p.
- Robert, Yves, et Marc Nielsen (2006d). Programme Paysage du Canton de Jodoigne (phase II): Programme Paysage, COOPARCH-R.U.s.c.r.l. et AGORA s.a. pour le GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne a.s.b.l. 76 p.
- Roger Alain (1994). « Histoire d'une passion théorique ou comment on devient un Raboliot du Paysage ». In *Cinq propositions pour une théorie du paysage*, Augustin Berque, p. 109-123. Seyssel (France) : Éditions Champ Vallon.
- Roger Alain (1995). *La théorie du paysage en France*. Seyssel (France) : Éditions Champ Vallon : 464 p.
- Roger Alain (1998). *Court traité du paysage*. Paris (France) : Gallimard.
- Roger Alain (2005). « L'invention des paysages ». *Revue d'Auvergne. Des paysages pour le développement local: expériences et recherches innovantes dans le Massif central*. vol. 571, p. 105-113.
- Rougerie, Gabriel et Nicolas Beroutchachvili (1991). *Géosystèmes et paysages. Bilan et méthodes*. Paris (France) : Armand Colin.
- Roux M. (1996). *Le Désert de sable. Le Sahara dans l'imaginaire des Français (1900-1994)*. Paris (France) : L'Harmattan.
- Sauter Gilles (1979). « Le paysage comme connivence ». *Hérodote*. vol. 16, p. 41-66.
- Savoie-Zajc Lorraine (2000). « L'analyse de données qualitatives: pratiques traditionnelle et assistée par le logiciel NUD\*IST ». *Recherches qualitatives*. vol. 20, p. 99-123. En ligne. [http://www.recherche-qualitative.qc.ca/Textes\\_PDF/21SavoieZajc.pdf](http://www.recherche-qualitative.qc.ca/Textes_PDF/21SavoieZajc.pdf). Consulté le 15 septembre 2009.
- Schmitz, Serge (2004). « Le paysage invisible. ». In *L'évaluation du paysage : une utopie nécessaire ? À la recherche d'indicateurs / marqueurs pluridisciplinaires* [15-16 janvier 2004, Montpellier (France)]. Daniel Puech et Anne Rivière Honegger, p. 27-33. Montpellier (France) : Université Paul Valéry.
- Schnieders Clemens et Klaüs Gerresheim (1979). *Parc naturel germano-belge. Plan de développement et de protection du paysage*. Commission consultative du parc naturel germano-belge.
- Seddon George (1986). « Landscape planning : a conceptual perspective ». *Landscape and Urban Planning*. vol. 13, p. 335-347.
- Ségas Sébastien (2004). « La grammaire du territoire : action publique de développement et lutte politique dans les "pays" ». Thèse de doctorat en Science politique, dirigée par C. Sorbets. Bordeaux (France) : Institut d'Études Politiques, Université Montesquieu - Bordeaux IV, 459 p.
- Sevenant Marjanne et Marc Antrop (2010). « Transdisciplinary landscape planning : Does the public have aspirations ? Experiences from a case study in Ghent (Flanders, Belgium) ». *Land Use Policy*. vol. 27, n° 2, p. 373-386.

- Slocum Nikki, Janice Elliott, Sara Heesterbeek et Carolyn J. Lukensmeyer (2006). *Méthodes participatives. Un guide pour l'utilisateur*. Aurore Füzfa. Bruxelles (Belgique): Fondation Roi Baudouin. En ligne. [http://www.kbs-frb.be/uploadedFiles/KBS-FRB/Files/FR/PUB\\_1600\\_MethodesParticipatives.pdf](http://www.kbs-frb.be/uploadedFiles/KBS-FRB/Files/FR/PUB_1600_MethodesParticipatives.pdf). Consulté le 18 août 2007.
- Snacken F. (1961). « Streekindeling en begrenzing van het Land van Waas ». *Belgisch Tijdschrift van de Vereniging voor Aardrijkskundige Studies*. vol. 30, n° 2, p. 217-255.
- Snacken F., A. Verhoeve, J. Boon, G. Schmook, F. Verhaedhe et M. Wijckmans (1975). « Landschaps-ontwikkeling in historisch-geografisch perspectief ». In *Naar een groenstrategie voor Vlaanderen, eerste Vlaams wetenschappelijk congres voor groenvoorziening*, M. Van Miegroet, p. 105-120.
- Sommeillier Christine (2006). Paysagiste : un métier en pleine évolution. In « *Les conversations paysagères 2004. Métiers du paysage [13 octobre 2004, Gembloux]* ». Claude Feltz, Patrick Neirinck, Joseph Roggemans et André Toussaint. Gembloux (Belgique) : Presses agronomiques de Gembloux, p. 57-58. En ligne. <http://www.bib.fsagx.ac.be/ebook/97828701607944/57.pdf>. Consulté le 18 mars 2010.
- Swennen Cédric, Line François et Jean-Marc Le Moing (2006). Les Paysages du Val de Sambre transfrontalier. BEAURÉGARd 2006. Bien Étudier l'Aménagement urbain et Garantir le Renouvellement durable, Espace Environnement et C.A.U.E. du Nord : 41 p. En ligne. [http://www.valdesambre.eu/docs/Technic\\_Pays\\_TrFr\\_beauregard\\_paysagefinal.pdf](http://www.valdesambre.eu/docs/Technic_Pays_TrFr_beauregard_paysagefinal.pdf). Consulté le 7 février 2008.
- Tasse Olivier (2002a). Mission de support à la préparation d'une « charte paysagère » pour le Parc naturel du Pays des Collines. Bruxelles (Belgique) : Université Libre de Bruxelles, Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire, 88 p.
- Tasse Olivier (2002b). Mission de support à la préparation d'une « charte paysagère » pour le Parc naturel du Pays des Collines. Planches graphiques. Bruxelles (Belgique) : Université Libre de Bruxelles, Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire, 41 p.
- Thévenot Laurent (1996). « Mettre en valeur la nature. Disputes autour d'aménagements de la nature, en France et aux Etats-Unis ». *Autres Temps. Cahiers d'éthique sociale et politique*. vol. 49, p. 27-50.
- Thévenot Laurent (1998). « À l'épreuve des grands principes ». *Sciences Humaines*. vol. 79, p. 20-23.
- Thierry Yvonne et Michel Kervyn van Meerendre (1987). *Les peintres flamands de paysage au XVII<sup>e</sup> siècle: le Baroque anversois et l'école de Bruxelles*, 2 t. Bruxelles (Belgique) : Lefebvre et Gillet Éditions d'Art, 268 p.
- Toublanc Monique (2009). « La recherche en sciences sociales dans les écoles de paysage en France ». *Projets de paysage*. En ligne. [http://www.projetsdepaysage.fr/fr/la\\_recherche\\_en\\_sciences\\_sociales\\_dans\\_les\\_écoles\\_de\\_paysage\\_en\\_france](http://www.projetsdepaysage.fr/fr/la_recherche_en_sciences_sociales_dans_les_écoles_de_paysage_en_france). Consulté le 25 janvier 2010.
- Tremblay François et Philippe Poullaouec-Gonidec (2002). « Contre le tout paysage: pour des émergences et... des oublis ». *Cahiers de Géographie du Québec*. vol. 46, n° 129, p. 345-355. En ligne. [http://www.ggr.ulaval.ca/cgq/textes/vol\\_46/no129/05-Tremblay\\_Poullaouec.pdf](http://www.ggr.ulaval.ca/cgq/textes/vol_46/no129/05-Tremblay_Poullaouec.pdf).



- Tress Bärbel et Gunther Tress (2001). « Capitalising on multiplicity : a transdisciplinary systems approach to landscape research ». *Landscape and Urban Planning*. vol. 57, n° 3-4, p. 143-157.
- Tress Bärbel, Gunther Tress et Gary Fry (2005a). « Integrative studies on rural landscapes: policy expectations and research practice ». *Landscape and Urban Planning. Rural Landscapes: past processes and future strategies*. vol. 70, n° 1-2, p. 177-191.
- Tress Bärbel, Gunther Tress et Gary Fry (2005b). « Researcher's experiences, positive and negative in integrative landscape projects ». *Environmental Management*. vol. 36, n° 6, p. 792-807.
- Tress Gunther, Bärbel Tress et Gary Fry (2007). « Analysis of the barriers to integration in landscape research projects ». *Land Use Policy*. vol. 24, n° 2, p. 374-385.
- Tulippe Omer (1942). « Introduction à l'étude des paysages ruraux de la Belgique ». *Bulletin de la Société Belge d'Études géographiques*. 12<sup>ème</sup> année, n° 1-2, p. 3-12.
- Vallat Collette, Brigitte Marin et Gennaro Biondi (1988). *Naples. Démythifier la ville*. Paris (France) : L'Harmattan, 362 p.
- Van der Haegen, H., M. Pattyn et C. Cardyn (1982). « The Belgian settlement systems », in *West-European Settlement Systems*. *Acta Geographica Lovaniensia*. vol. 22, p. 251-263.
- Verhoeve A. et G. Larnoe (1988). « Landboeken. Mogelijkheden en beperkingen voor historisch-geografisch onderzoek ». *Tijdschrift van de Belgische Vereniging voor Aardrijkskundige Studies*. vol. 2, p. 319-345.
- Verhulst A. (1965). *Het landschap in Vlaanderen in historisch perspectief*. Antwerpen (Belgique).
- Verhulst A. (1990). *Précis d'histoire rurale de la Belgique*. Bruxelles (Belgique) : Editions de l'U.L.B.
- Verhulst A. (1995). *Landschap en landbouw in Middeleeuws Vlaanderen*. Bruxelles (Belgique) : Crédit Communal - Gemeentekrediet.
- Vidal de la Blache, P. (1922). *Principes de géographie humaine*. Paris (France) : Colin.
- Voisenat Claudie (1995). *Paysage au pluriel : pour une approche ethnologique des paysages*. Cahier d'Ethnologie de la France. n° 9. Paris (France) : Maison des sciences de l'homme. 240 p.
- Walter François (2004). *Les figures paysagères de la nation : territoire et paysage en Europe, 16-20<sup>èmes</sup> siècles*. Coll. « Civilisations et sociétés ». n° 118. Paris (France) : E.H.E.S.S., 521 p.
- Walter François (1991). « La montagne suisse. Invention et usage d'une représentation paysagère (XVIII<sup>ème</sup>-XX<sup>ème</sup> siècle) ». *Études rurales. De l'agricole au paysage*. vol. 121-124, p. 91-107.
- Wanlin Philippe (2007). « L'analyse de contenu comme méthode d'analyse qualitative d'entretiens : une comparaison entre les traitements manuels et l'utilisation de logiciels ». *Recherches qualitatives. Actes du colloque Bilan et perspectives de la recherche qualitative*. Hors Série n° 3, p. 243-272. En ligne. [http://www.recherche-qualitative.qc.ca/hors\\_serie\\_v3/Wanlin2.pdf](http://www.recherche-qualitative.qc.ca/hors_serie_v3/Wanlin2.pdf). Consulté le 15 septembre 2009.

Wieber Jean-Claude (1995). « Le paysage visible, un concept nécessaire ». In *La théorie du paysage en France (1974-1994)*. Alain Roger, p. 182-193. Seyssel (France) : Éditions Champ Vallon.

Wieber, Jean-Claude (1984). « Le paysage visible, objet géographique ». *Le courrier du C.N.R.S.* vol. 57, p. 5-8.

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

### Liste des tableaux

Tableau 1 : Les neuf territoires engagés dans un projet de paysage en Wallonie rurale entre 2000 et 2008 et au-delà (inventaire réalisé en mai 2008) .....	54
Tableau 2 : Les entretiens menés auprès des coordinateurs de projet et chargés de mission.....	60
Tableau 3 : Premier canevas d'analyse (avant lecture du matériau et <i>verbatim</i> d'entretien).....	83
Tableau 4 : Questionner les projets de paysage dans leurs contextes institutionnels d'émergence et d'élaboration .....	85
Tableau 5 : Questionner les projets de paysage dans leur dynamique .....	86
Tableau 6 : Questionner les projets de paysage dans leur contenu et leurs effets.....	87
Tableau 7 : Questionner les représentations des chargés de mission .....	88
Tableau 8 : Canevas de rédaction des rapports d'études de cas .....	98
Tableau 9 : Les territoires concernés par un projet de paysage en quelques chiffres.....	115
Tableau 10 : Tableau récapitulatif des critères de caractérisation des acteurs impliqués dans les projets de paysage .....	121
Tableau 11 : Vue d'ensemble des acteurs impliqués dans le projet « Un plan paysage comme outil de gestion de l'aménagement du territoire des parcs naturels wallons » du Parc naturel des Plaines de l'Escaut.....	122
Tableau 12 : Vue d'ensemble des acteurs impliqués dans la réalisation de l'étude paysagère préalable à la rédaction de la charte paysagère du Parc naturel du Pays des Collines .....	124
Tableau 13 : Vue d'ensemble des acteurs impliqués dans le projet de valorisation des paysages en Hesbaye brabançonne par le GAL Culturalité .....	125
Tableau 14 : Vue d'ensemble des acteurs impliqués dans le projet de valorisation et sensibilisation aux paysages de l'Entre-Sambre-et-Meuse par le GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse .....	128
Tableau 15 : Vue d'ensemble des acteurs impliqués dans le projet de création d'un Parc des paysages dans le Beau Canton de Gaume .....	130
Tableau 16 : Vue d'ensemble des acteurs impliqués dans le projet BEAUReGaRD en Val de Sambre franco-belge .....	132
Tableau 17 : Vue d'ensemble des acteurs impliqués dans le projet d'observatoire photographique du paysage sur le bassin versant de la Semois-Semoy .....	135

Tableau 18 : Vue d'ensemble des acteurs principaux impliqués dans le projet Grandeur et intimité des paysages et le programme paysage du Parc naturel des Deux Ourthes.....	138
Tableau 19 : Vue d'ensemble des acteurs principaux dans la préparation d'une charte paysagère pour le Parc naturel Haute-Sûre et Forêt d'Anlier.....	140
Tableau 20 : Tableau de synthèse des acteurs centraux impliqués dans les projets de paysage étudiés .....	143
Tableau 21 : Types de participation rencontrée dans les projets de paysage observés .....	149
Tableau 22 : Les structures porteuses des projets de paysage en Wallonie et instruments d'action publique correspondant .....	151
Tableau 23 : Les parcs naturels de Wallonie.....	154
Tableau 24 : Les groupes d'action locale wallons pour la programmation Leader+ 2000-2006 ....	160
Tableau 25 : Répertoire des actions paysagères menées par le Parc naturel des Plaines de l'Escaut .....	169
Tableau 26 : Répertoire des actions paysagères menées par le Parc naturel du Pays des Collines .	172
Tableau 27 : Répertoire des actions paysagères menées par le GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne .....	174
Tableau 28 : Répertoire des actions paysagères menées par le GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse	176
Tableau 29 : Répertoire des actions paysagères menées par le GAL du Beau Canton et le Parc des paysages .....	178
Tableau 30 : Répertoire des actions paysagères menées dans le cadre du projet BEAUrEGaRD ..	180
Tableau 31 : Répertoire des actions paysagères menées par le Contrat de rivière Semois-Semoy .	183
Tableau 32 : Répertoire des actions paysagères menées par le Parc naturel des Deux Ourthes .....	185
Tableau 33 : Répertoire des actions paysagères menées par le Parc naturel Haute-Sûre et Forêt d'Anlier .....	187
Tableau 34 : Tableau récapitulatif des quatre critères de caractérisation des actions « paysagères » et des catégories d'actions correspondantes.....	198
Tableau 35 : Caractérisation des actions paysagères menées par le Parc naturel des Plaines de l'Escaut.....	199
Tableau 36 : Caractérisation des actions paysagères menées par le Parc naturel du Pays des Collines .....	201
Tableau 37 : Caractérisation des actions paysagères menées par le GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne .....	202
Tableau 38 : Caractérisation des actions paysagères menées par le GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse .....	205
Tableau 39 : Caractérisation des actions paysagères menées par le GAL et le Parc des paysages du Beau Canton de Gaume .....	207
Tableau 40 : Caractérisation des actions paysagères menées dans le cadre du projet BEAUrEGaRD .....	209
Tableau 41 : Caractérisation des actions paysagères menées par le Contrat de rivière Semois-Semoy .....	210
Tableau 42 : Caractérisation des actions paysagères menées par le Parc naturel des Deux Ourthes .....	212

Tableau 43 : Caractérisation des actions paysagères menées par le Parc naturel de la Haute-Sûre et de la Forêt d'Anlier .....	213
Tableau 44 : Tableau de synthèse de la caractérisation des actions paysagères pour les neuf cas d'étude.....	215
Tableau 45 : Axiomatique de la théorie de la justification.....	230
Tableau 46 : Tableau de synthèse des figures paysagères.....	252
Tableau 47 : Mondes mobilisés dans les discours sur le paysage dans le Parc naturel des Plaines de l'Escaut.....	255
Tableau 48 : Mondes mobilisés dans les discours sur le paysage dans le Parc naturel du Pays des Collines.....	256
Tableau 49 : Mondes mobilisés dans les discours sur le paysage dans le GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne.....	256
Tableau 50 : Mondes mobilisés dans les discours sur le paysage dans le GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse .....	257
Tableau 51 : Mondes mobilisés dans les discours sur le paysage dans le GAL du Beau Canton ...	258
Tableau 52 : Mondes mobilisés dans les discours sur le paysage dans le projet BEAUREGaRD en Val de Sambre belge et français.....	259
Tableau 53 : Mondes mobilisés dans les discours sur le paysage dans le Contrat de rivière Semois-Semoy.....	260
Tableau 54 : Mondes mobilisés dans les discours sur le paysage dans le Parc naturel des Deux Ourthes .....	261
Tableau 55 : Mondes mobilisés dans les discours sur le paysage dans le Parc naturel de la Haute-Sûre et de la Forêt d'Anlier.....	262
Tableau 56 : Tableau de synthèse des mondes mobilisés dans les discours sur le paysage accompagnant les projets de paysage observés.....	269

## Listes des figures

Figure 1 : Deux approches pour construire une recherche : l'approche déductive et l'approche déductive.....	46
Figure 2 : Une démarche circulaire de problématisation et de mise en cohérence progressives .....	47
Figure 3 : Aperçu de la fenêtre du projet <i>NVivo</i> .....	90
Figure 4 : Aperçu des dossiers disponibles dans <i>NVivo 7</i> .....	91
Figure 5 : Schéma des acteurs principaux impliqués dans les projets de paysage en Wallonie, par secteur et échelle d'intervention.....	144
Figure 6 : Les typologies des formes de participation.....	145
Figure 7 : Cinq leviers d'action sur le paysage .....	192
Figure 8 : Une diversité d'actions concernant le paysage.....	214
Figure 9 : Aperçu de la diversité des échelles et objets ciblés par l'action paysagère dans les projets documentés.....	217
Figure 10 : La diversité des termes utilisés, dans les projets documentés, pour désigner les objets de l'action paysagère.....	220

Figure 11 : Représentation graphique du « dosage » des mondes mobilisés dans les discours sur le paysage dans le Parc naturel des Plaines de l’Escaut.....	266
Figure 12 : Représentation graphique du « dosage » des mondes mobilisés dans les discours sur le paysage dans le Parc naturel du Pays des Collines.....	266
Figure 13 : Représentation graphique du « dosage » des mondes mobilisés dans les discours sur le paysage dans le GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne.....	266
Figure 14 : Représentation graphique du « dosage » des mondes mobilisés dans les discours sur le paysage dans le GAL de l’Entre-Sambre-et-Meuse.....	267
Figure 15 : Représentation graphique du « dosage » des mondes mobilisés dans les discours sur le paysage dans le GAL du Beau Canton.....	267
Figure 16 : Représentation graphique du « dosage » des mondes mobilisés dans les discours sur le paysage dans le projet BEAUREGaRD en Val de Sambre franco-belge.....	267
Figure 17 : Représentation graphique du « dosage » des mondes mobilisés dans les discours sur le paysage dans le Contrat de rivière Semois-Semoy.....	268
Figure 18 : Représentation graphique du « dosage » des mondes mobilisés dans les discours sur le paysage dans le Parc naturel des Deux Ourthes.....	268
Figure 19 : Représentation graphique du « dosage » des mondes mobilisés dans les discours sur le paysage dans le Parc naturel de la Haute-Sûre et de la Forêt d’Anlier.....	268
Figure 20 : Représentation graphique du « dosage » des mondes mobilisés dans les discours sur le paysage accompagnant les projets de paysage observés.....	269

## Liste des cartes

Carte 1 : Carte de localisation des neuf cas d’étude de territoire engagé dans un projet pour le paysage en Wallonie rurale entre 2000 et 2007 et au-delà (inventaire réalisé en mai 2008).....	99
Carte 2 : Carte de la densité de population des communes wallonnes et localisation des territoires concernés par un projet de paysage.....	116
Carte 3 : Carte des grands types de paysages et localisation des territoires concernés par un projet de paysage.....	117
Carte 4 : Carte des Parcs naturels de Wallonie.....	153
Carte 5 : Carte des Contrats de rivière wallons existants ou en projet.....	156
Carte 6 : Carte des territoires d’action des Maisons de l’Urbanisme agréées en Wallonie.....	157
Carte 7 : Carte des Groupes d’action locale wallons pour la programmation Leader+ (2000-2006).....	161

## Liste des encarts

Encart 1 : Le paysage, d’abord une représentation picturale.....	10
Encart 2 : La recherche en paysage en Belgique.....	14
Encart 3 : Les paysages liés à la représentation de Wallonie.....	23
Encart 4 : La Convention européenne du paysage (Florence, 20 octobre 2000).....	32

Encart 5 : Le Balisage d'un sentier de promenade d'une quarantaine de kilomètres et édition d'une carte et d'un topoguide intitulés « <i>La Traversée des pays et des âges</i> ».....	264
---	-----

## Liste des photographies

Photo 1 : La figure du « paysage beauté de la Nature » dans le monde de l'inspiration.....	237
Photo 2 : La figure du « paysage cadre de vie » dans le monde domestique .....	239
Photo 3 : La figure du « paysage identité » dans le monde domestique .....	241
Photo 4 : La figure du « paysage patrimoine » dans le monde domestique .....	242
Photo 5 : La figure du « paysage remarquable » dans le monde de l'opinion.....	243
Photo 6 : La figure du « paysage médiatisé » dans le monde de l'opinion .....	244





# TABLE DES MATIÈRES

<b>RÉSUMÉ</b> .....	<b>i</b>
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>iii</b>
<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>v</b>
<b>LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS</b> .....	<b>vii</b>
<b>AVERTISSEMENT</b> .....	<b>xiii</b>
<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE</b> .....	<b>1</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE : CADRAGE DE LA RECHERCHE</b> .....	<b>5</b>
<b>Chapitre 1.- Le paysage : évolution de la notion et enjeux actuels</b> .....	<b>7</b>
1.1.- La double origine linguistique du mot paysage .....	8
1.2.- Le paysage, d'abord une représentation picturale.....	9
1.3.- Le paysage, un concept scientifique .....	11
1.3.1.- Le paysage, une diversité de sens et de définitions .....	15
1.3.2.- Notre conception du paysage .....	27
1.4.- Le paysage dans le champ politique .....	29
1.4.1.- L'évolution des modalités de prise en compte du paysage par les politiques publiques....	29
1.4.2.- L'émergence d'une demande sociale de paysage.....	33
<b>Chapitre 2.- Problème, questions et objectifs de la recherche</b> .....	<b>35</b>
2.1.- Le paysage, un enjeu pour la recherche en aménagement du territoire .....	35
2.1.1.- Des évolutions récentes .....	35
2.1.2.- Des questions .....	39
2.2.- La question générale et les questions spécifiques de la recherche.....	40
2.3.- Les objectifs de la recherche.....	41

## **DEUXIÈME PARTIE : MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE ..... 43**

### **Chapitre 3.- L'approche générale de la recherche..... 45**

- 3.1.- Une approche holistique et inductive ..... 45
- 3.2.- Une approche interdisciplinaire ..... 49
- 3.3.- Une approche qualitative ..... 49

### **Chapitre 4.- La mise en place d'une démarche d'enquête et de collecte de données..... 51**

- 4.1.- L'étude de cas comme mode d'investigation ..... 51
- 4.2.- Des techniques d'investigation multiples et complémentaires ..... 56
  - 4.2.1.- S'entretenir avec les acteurs : l'enquête auprès des coordinateurs de projet et chargés de mission ..... 57
  - 4.2.2.- Collecter les documents écrits relatifs aux projets ..... 65
  - 4.2.3.- Observer les acteurs au cœur de l'action ..... 68

### **Chapitre 5.- L'analyse des données collectées : démarche, méthode et traitements..... 73**

- 5.1.- De la collecte de données au choix d'une méthode d'analyse ..... 73
- 5.2.- L'analyse qualitative des données ..... 75
  - 5.2.1.- Définition, principe et objectifs de l'analyse qualitative des données ..... 75
  - 5.2.2.- Stratégies, méthodes, techniques et instruments du traitement qualitatif des données ..... 76
- 5.3.- Le traitement des données collectées ..... 77
  - 5.3.1.- Les premières étapes de l'analyse ..... 77
  - 5.3.2.- L'élaboration d'un canevas d'analyse systématique par questionnement analytique ..... 81
  - 5.3.3.- La constitution des éléments de réponse ..... 89

## **TROISIÈME PARTIE : ANALYSES ET RÉSULTATS DE LA RECHERCHE . 95**

### **Chapitre 6.- La présentation des neuf cas d'étude..... 97**

- 6.1.- La constitution de neuf rapports d'étude de cas ..... 97
- 6.2.- Une brève présentation des neuf cas d'étude..... 99
  - 6.2.1.- L'élaboration d'un plan de paysage comme outil de gestion du territoire du Parc naturel des Plaines de l'Escaut ..... 100
  - 6.2.2.- L'étude paysagère préalable à la rédaction de la charte paysagère du Parc naturel du Pays des Collines ..... 101
  - 6.2.3.- Le projet de valorisation des paysages en Hesbaye brabançonne par le GAL Culturalité 102
  - 6.2.4.- Le projet de valorisation et sensibilisation aux paysages de l'Entre-Sambre-et-Meuse par le GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse ..... 104
  - 6.2.5.- La création d'un Parc des paysages dans le Beau Canton de Gaume ..... 106
  - 6.2.6.- Le projet BEAUREGaRD en Val de Sambre franco-belge ..... 108
  - 6.2.7.- La mise en place d'un observatoire photographique du paysage sur le bassin versant de la Semois-Semoy ..... 110
  - 6.2.8.- Le projet Grandeur et intimité des paysages et le programme paysage du Parc naturel des Deux Ourthes ..... 111
  - 6.2.9.- La préparation d'une charte paysagère pour le Parc naturel Haute-Sûre et Forêt d'Anlier 113
- 6.3.- Les espaces concernés par la réalisation des projets de paysage en Wallonie ..... 115

<b>Chapitre 7.- L'analyse des projets dans leurs contextes institutionnels d'émergence et d'élaboration .....</b>	<b>119</b>
7.1.- Les principaux acteurs impliqués dans les projets de paysage étudiés.....	120
7.1.1.- Méthode d'inventaire et de caractérisation des acteurs.....	120
7.1.2.- Inventaire et caractérisation des acteurs impliqués pour chaque cas d'étude.....	122
7.1.3.- Analyse croisée des acteurs impliqués dans les projets de paysages étudiés .....	141
7.2.- Les structures et instruments d'action publique impliqués dans l'encadrement des projets de paysage étudiés .....	150
7.2.1.- Inventaire des structures instruments d'action publique impliqués dans l'encadrement des projets de paysage étudiés .....	150
7.2.2.- Présentation des instruments d'action publique .....	152
7.2.3.- L'analyse croisée des instruments d'action publique mobilisés dans les projets de paysage en Wallonie .....	164
7.3.- Le paysage au cœur de la dynamique de construction des territoires.....	165
<b>Chapitre 8.- L'analyse des actions menées dans le cadre des projets de paysage .....</b>	<b>167</b>
8.1.- Le répertoire des actions paysagères pour chaque cas d'étude.....	168
8.1.1.- Les actions menées en matière de paysage par le Parc naturel des Plaines de l'Escaut... 168	
8.1.2.- Les actions menées en matière de paysage par le Parc naturel du Pays des Collines .....	171
8.1.3.- Les actions menées en matière de paysage par le GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne.....	173
8.1.4.- Les actions menées en matière de paysage par le GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse.....	175
8.1.5.- Les actions menées en matière de paysage par le GAL et le Parc des paysages du Beau Canton de Gaume .....	177
8.1.6.- Les actions menées en matière de paysage dans le cadre du projet BEAUrEGaRD.....	179
8.1.7.- Les actions menées en matière de paysage par le Contrat de rivière Semois-Semoy .....	182
8.1.8.- Les actions menées en matière de paysage par le Parc naturel des Deux Ourthes.....	184
8.1.9.- Les actions menées en matière de paysage par le Parc naturel de la Haute-Sûre et de la Forêt d'Anlier .....	186
8.2.- La définition de quatre critères pour caractériser les actions paysagères .....	188
8.2.1.- Premier critère : la finalité annoncée.....	189
8.2.2.- Deuxième critère : le levier de changement .....	191
8.2.3.- Troisième critère : l'extension spatiale .....	196
8.2.4.- Quatrième critère : le public ciblé .....	197
8.3.- La caractérisation des actions selon les quatre critères pour chaque cas d'étude.....	197
8.3.1.- La caractérisation des actions menées en matière de paysage par le Parc naturel des Plaines de l'Escaut.....	198
8.3.2.- La caractérisation des actions menées en matière de paysage par le Parc naturel du Pays des Collines.....	200
8.3.3.- La caractérisation des actions menées en matière de paysage par le GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne .....	202
8.3.4.- La caractérisation des actions menées en matière de paysage en matière de paysage par le GAL de l'Entre-Sambre-et-Meuse.....	203
8.3.5.- La caractérisation des actions menées en matière de paysage par le GAL et le Parc des paysages du Beau Canton de Gaume .....	206
8.3.6.- La caractérisation des actions menées en matière de paysage dans le cadre du projet BEAUrEGaRD .....	208
8.3.7.- La caractérisation des actions menées en matière de paysage par le Contrat de rivière Semois-Semoy .....	210

8.3.8.- La caractérisation des actions menées en matière de paysage par le Parc naturel des Deux Ourthes .....	211
8.3.9.- La caractérisation des actions menées en matière de paysage par le Parc naturel de la Haute-Sûre et de la Forêt d'Anlier .....	213
8.4.- L'analyse croisée des actions menées dans le cadre des projets de paysage étudiés ..	214
<b>Chapitre 9.- Les représentations et registres d'action révélés par l'analyse des discours accompagnant les projets de paysage.....</b>	<b>225</b>
9.1.- Le modèle des « économies de la grandeur » .....	227
9.1.1.- Principes de base et concepts clés de la théorie de la justification.....	227
9.1.2.- Présentation des mondes communs .....	232
9.2.- Le paysage à la lumière du modèle de la théorie de la justification.....	236
9.2.1.- Le paysage dans le monde de l'inspiration.....	236
9.2.2.- Le paysage dans le monde domestique .....	238
9.2.3.- Le paysage dans le monde de l'opinion .....	242
9.2.4.- Le paysage dans le monde civique .....	245
9.2.5.- Le paysage dans le monde marchand .....	248
9.2.6.- Le paysage dans le monde industriel.....	249
9.2.7.- Le paysage dans le monde écologique .....	251
9.3.- Application de la grille des cités aux projets de paysage étudiés .....	254
9.3.1.- Recueil des éléments de discours à analyser .....	254
9.3.2.- Application de la grille d'analyse et identification des mondes mobilisés dans chaque cas d'étude .....	254
9.3.3.- Synthèse, analyse croisée et discussion.....	263
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE .....</b>	<b>271</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>287</b>
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS .....</b>	<b>311</b>
Liste des tableaux.....	311
Listes des figures .....	313
Liste des cartes.....	314
Liste des encarts.....	314
Liste des photographies .....	315
<b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>	<b>317</b>

